



N.º 12063 ○en

114 - 8 - 12

Revisado

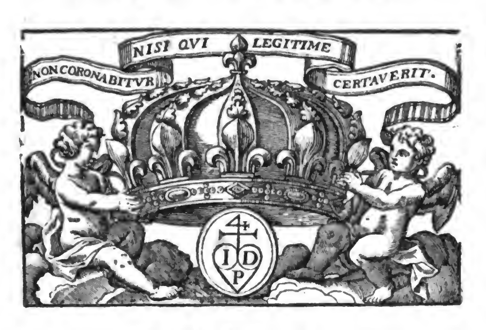
1469

LES ANTIQUITEZ ROMAINES DE DENYS D'HALICARNASSE,

Traduites du Grec par le P. GABRIEL FRANÇOIS LE JAY, *de la Compagnie de* JESUS.

Avec des Notes Historiques, Critiques & Geographiques.

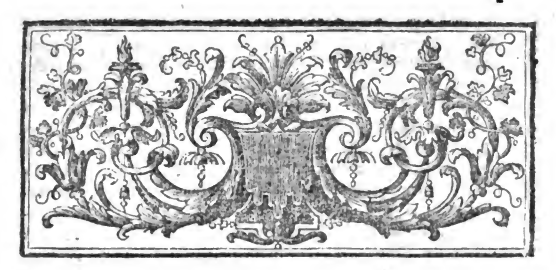
TOME SECOND.



A PARIS,
Chez GREGOIRE DUPUIS, ruë S. Jacques, près S. Benoist, à la Couronne d'or.

M. DCCXXII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LES ANTIQUITEZ ROMAINES DE DENYS D'HALICARNASSE.

LIVRE SIXIÉME.

I. L'ANNÉE suivante on créa Consuls Aulus Sempronius Atratinus & Marcus Minucius,(1) au commencement de la soixante & onziéme Olympiade, dans laquelle Tisicrate de Crotone remporta le prix, sous l'Archontat d'Hyparque Athenien. Il ne se passa rien de mémorable sous leur Consulat, ni au dedans ni au dehors. La tréve faite avec les Latins donnoit aux troupes le temps de respirer, & l'Arrest du Sénat, qui défendoit aux créanciers d'inquieter leurs débiteurs jusqu'à la fin de la guerre, avoit arresté les mouvements des pauvres, qui demandoient qu'on payast leurs debtes des deniers pu- 1. R.

Tranquilité de Rome au dedans & au dehors sous le Consulat d'A. Sempronius & de M. Minucius.



Period. Jul. 4219. Avant J. C. 495. Olymp. 71. 2 Fond. de R. Cat 257. Var. 259.

blics, & qu'on en fist un réglement. Les Consuls en charge firent porter un décret du Senat, qui ordonnoit qu'on mettroit en liberté les femmes Latines qui avoient épousé des Romains d'une qualité distinguée, & que les femmes Romaines qui s'estoient mariées chez les Latins, ou demeureroient avec leurs marys, si elles l'aimoient mieux, ou retourneroient dans leur patrie. A l'égard des enfants, on avoit réglé, que les garçons resteroient avec leurs peres, & que les filles qui ne seroient point mariées, suivroient la destinée de leurs meres. Les mariages estoient en ce temps-là fort ordinaires entre les deux nations, tant à cause des liaisons du sang, que de celles de l'amitié. Les femmes maistresses de leur sort, en vertu de ce nouvel Arrest, montrerent le desir qu'elles avoient de demeurer à Rome. Les femmes Romaines, qui avoient pris des engagements dans differentes villes des Latins, quitterent presque toutes leurs marys, pour se rendre dans leur patrie, & les Latines qui s'estoient establies à Rome, renoncerent toutes, excepté deux, à leur pays, pour demeurer avec leurs marys. Cet évenement fut un heureux augure de la victoire que les Romains devoient remporter. On dit que sous ce mesme Consulat, on consacra un Temple à Saturne sur la pante qui conduit de la place publique au Capitole, & qu'on y establit des cérémonies & des sacrifices annuels aux dépends du public. On croit qu'en ce mesme endroit il y avoit eû un autel dédié à Hercule, sur lequel on offroit les prémices, qu'on jettoit ensuite dans le feu, avec toutes les cerémonies qui sont en usage chez les Grecs, & qu'Hercule mesme avoit apprises aux premiers Sacrificateurs. Quelques-uns rapportent que Titus Largius, qui avoit esté Consul l'année précédente, fut l'auteur de l'inscription de ce Temple, lorsqu'on en jetta les fondements ; d'autres l'attribuent au Roy Tarquin qu'on chassa de Rome. Pour la dédicace on en chargea Postumius Cominius par un decret exprès du Sénat. C'est tout ce qui se fit sous ce Consulat, pendant lequel on joüit d'une profonde paix.

Renouvellement de la guerre contre les Latins sous le Consulat

II. Aulus Postumius & Titus Virginius succéderent à la Magistrature, & ce fut de leur temps que finit la tréve d'un an, qu'on avoit faite avec les Latins. On se préparoit fortement de part & d'autre à la guerre. L'armée Romaine n'estoit



composée que de troupes qui s'estoient engagées volontairement, & qui ne respiroient que l'occasion de se signaler. Dans celles des Latins au contraire la plufpart ne servoient qu'à regret & malgré eux. Tarquin & Mamilius avoient à la vérité gagné les chefs de la nation à force d'argent & de promesses; mais le peuple qui n'avoit point eû de part aux délibérations, & qui n'estoit plus écouté dans tout ce qui regardoit le gouvernement, mécontent de la noblesse, ne cherchoit qu'à se dégager, & à venir prendre party parmi les Romains. Ceux qui dominoient dans les villes, bien loin de s'opposer à leur retraite, favorisoient leur éloignement, espérant par-là trouver moins d'obstacles à leur ambition. Les Romains de leur costé profitoient de cette désertion, & recevoient à bras ouverts les familles entieres des Latins, qui venoient s'establir à Rome. On les incorporoit dans les milices destinées à la seûreté de la ville : on les distribuoit dans les garnisons que les Romains avoient autour de Rome à la garde des forteresses, pour éviter de les ramasser ensemble, & de les exposer à remüer. On crut dans ces conjonctures qu'il estoit nécessaire de remettre l'autorité entre les mains d'un seul homme, qui n'eûst à rendre compte à personne de sa conduite; & Virginius nomma Dictateur Aulus Postumius (2) son collegue, quoyqu'il fust plus jeune que luy. Le Dictateur, à l'exemple de Largius, fit un Général de la cavalerie, qui fut Titus Ebutius Elva : ensuite ayant bien-tost rendu son armée complete de toute la jeunesse Romaine, il la divisa en quatre corps. Il se reserva le commandement du premier : il mit Virginius à la teste du second; Ebutius eût la conduite du troisiéme, & le quatriéme resta pour garder la ville sous les ordres d'Aulus Sempronius.

d'A. Postumius & de T. Virginius.

Period. Jul. 4220. Avant J.C. 494. Olymp. 72 $\frac{3}{4}$. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

2. R.

III. Pendant tous ces préparatifs, Postumius apprit par des espions, que les Latins estoient sortis de leur pays avec tout ce qu'ils avoient de forces : il receût presque aussi-tost un second avis, qu'ils avoient emporté en chemin faisant une forteresse nommée Corbion, (a) défenduë par un petit nombre de Romains; qu'ils avoient tué toute la garnison, & qu'ils avoient fait de cette place le centre de l'armée. Cependant, excepté ce qu'ils prirent dans Corbion, ils ne trouverent pas beaucoup de butin, ni d'esclaves, ni de bestail à faire dans la

(a) Ville d'Italie sur les confins des Eques.

Periode Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

campagne, parce que les paysans avoient transporté dans les places voisines tout ce qu'ils avoient ; de sorte qu'ils se contenterent de mettre le feu aux habitations qu'on avoit abandonnées, & de désoler les environs. Ils receûrent alors un nouveau renfort de troupes, d'armes & de provisions de la ville d'Antium, la plus considérable du pays des Volsques ; ce qui leur fit esperer que les autres villes de cette nation se viendroient bien-tost joindre à eux. Postumius sur ces nouvelles partit en diligence pour aller au-devant de l'ennemi, avant qu'il eûst assemblé ses troupes ; & par le moyen d'une longue traite, qu'il fit faire à son armée pendant la nuit, il s'approcha des Latins, qui avoient leur camp auprès du lac (a) Regille, où ils s'estoient fortifiez. Postumius prit le sien sur une montagne fort élevée, d'un accès tres-difficile, & qui dominoit l'ennemi ; où s'il fust demeuré, il eûst conservé beaucoup d'avantage sur les Latins.

(a) Petit lac de l'ancien Latium dans le territoire de Tusculan, à 15. milles de Rome.

IV. Les Chefs de l'armée Latine Octavius Tusculanus gendre du Roy Tarquin, ou fils de son gendre, au sentiment de quelques-uns, & Sextus Tarquinius, qui campoient séparément, réünirent leurs troupes en un mesme lieu. Ils y assemblerent les Tribuns & les Centurions, & ils consulterent avec eux sur les démarches qu'ils avoient à faire. Les avis furent differents : les uns vouloient qu'on attaquast brusquement le Dictateur sur sa montagne, tandis qu'il n'estoit pas encore revenu de sa peur, persuadez qu'ils estoient, que la crainte, plustost que la seûreté du lieu, luy avoit fait gagner les hauteurs. Les autres jugeoient plus à propos de tirer des lignes, & de le tenir bloqué avec un petit nombre de troupes, pendant qu'avec le gros de l'armée on iroit droit à Rome, qui paroissoit aisée à surprendre dans un temps où toute la fleur de la jeunesse en estoit sortie. D'autres enfin prétendoient qu'il ne falloit rien précipiter, dans l'attente où ils estoient d'un nouveau secours de la part des Volsques & de leurs alliez : que ce party estoit plus seûr, que de hazarder un coup d'éclat ; qu'ils pouvoient tirer de grands avantages de ce retardement, dont les Romains ne pouvoient profiter. Pendant qu'ils estoient à déliberer, Virginius qui estoit parti de Rome la nuit d'après que le Dictateur en estoit sorti, parut à l'improviste avec le corps de ses troupes, & se vint camper sur la croupe

d'une autre montagne fort escarpée, & fortifiée par sa situation; en sorte que les deux camps couverts à droite & à gauche, se trouvoient hors d'insulte de l'ennemi. Les Chefs de l'armée Latine, qui tenoient tout l'espace qui estoit entre les deux montagnes, furent embarassez de l'arrivée de Virginius, & commencerent à craindre qu'un plus long délay ne leur fist consumer beaucoup de vivres, dont ils n'estoient pas bien fournis. Postumius qui sentit l'incapacité des Généraux Latins par le desavantage de leur poste & leur défaut de prévoyance, détacha T. Ebutius avec l'élite de la cavalerie, & l'infanterie armée à la legere, & luy donna ordre de s'emparer d'une colline située sur le passage, par où les Latins recevoient des provisions de chez eux. Mais pour cacher sa marche, il partit de nuit & par des routes inconnuës à travers des bois, & il y arriva avant que l'ennemi s'en fust apperceû.

Period. Jul. 4220. Avant J.C. 494. Olymp. 72 3. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

V. Quand les Latins virent qu'ils avoient encore les Romains derriere eux, & qu'à la faveur de cette hauteur, sur laquelle ils alloient s'establir, ils se trouveroient en estat de leur couper les vivres dans l'endroit seul par lequel ils en attendoient, ils résolurent de les en chasser, & de leur oster le temps de se fortifier. Sextus l'un des deux Généraux y accourut avec toute sa cavalerie, bien persuadé que les Romains n'en soustiendroient pas l'effort : mais la cavalerie Romaine l'ayant receû avec plus de vigueur qu'il ne s'y estoit attendu, il balança quelque temps s'il poursuivroit sa pointe, tantost faisant mine de reculer, tantost revenant à la charge sur l'ennemi. Voyant enfin qu'il n'y avoit que des blessures à gagner contre des gens que l'avantage du lieu rendoit infiniment superieurs, & qui venoient de recevoir un nouveau secours de Légionaires que Postumius avoit envoyé pour soustenir la cavalerie, il n'eût point d'autre party que de se retirer sans rien faire, & de regagner son camp. Les Romains délivrez de l'ennemi, ne songerent plus qu'à munir ce poste, & à le mettre à couvert. Cependant Mamilius & Sextus résolurent tout de bon de donner bataille. Le Dictateur de son costé, quelque déterminé qu'il fust d'abord à finir la guerre sans en venir à une action, & nonobstant les esperances qu'il avoit d'y réüssir, dans la disette où il sçavoit qu'estoient les ennemis, fut obligé de changer de sentiment. Des cavaliers qui veilloient à la

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 71. 3. Fond. de R. Cat. 258 Var. 260.

découverte, surprirent des courriers chargez de lettres adressées aux Chefs des Latins, par lesquelles on les asseûroit que dans trois jours il leur arriveroit un puissant secours de Volsques & de Herniques. Cette nouvelle fit comprendre à Postumius la nécessité d'un combat, & de prévenir au plustost le nouveau renfort qui devoit venir aux ennemis. On donna de part & d'autre le signal de la bataille, & les deux armées s'avancerent en cet ordre : Sextus Tarquinius estoit à l'aile gauche des Latins, Octavius Mamilius à la droite. Titus autre fils de Tarquin commandoit la bataille à la teste des exilez, & de ceux qui avoient quitté le party des Romains. La cavalerie partagée en trois escadrons, soustenoit l'infanterie, & ne faisoit avec elle qu'un mesme corps. Dans l'armée Romaine, Titus Ebutius avoit la gauche, opposée à la droite de Sextus Tarquinius. Le Consul Virginius tenoit la droite, & faisoit face à Octavius Mamilius : le Dictateur soustenoit la bataille contre Titus Tarquinius & les exilez. L'armée des Romains estoit de vingt-quatre mille fantassins, & de trois mille chevaux ; celle des Latins montoit à quarante mille hommes d'infanterie, & à trois mille de cavalerie.

VI. Comme on estoit prest d'en venir aux mains, les Chefs des troupes Latines firent un long discours pour animer le courage de leurs soldats, & joignirent beaucoup de prieres à leurs exhortations. Le Dictateur d'un autre costé s'appercevant que les Romains estoient frappez du grand nombre des ennemis, les rassembla pour se faire entendre, & s'avançant au milieu d'eux, accompagné de ce qu'il y avoit de plus âgez & de plus respectables Senateurs, il leur tint ce discours : » Soldats, nous n'avons rien à craindre pour nostre » liberté : les Dieux nous promettent un heureux succès par » les signes les plus évidents & les plus favorables présages : » c'est la récompense dont ils veulent couronner le culte reli» gieux que nous leur avons constamment rendu, & l'équité » de nostre cause, à mesme temps qu'irritez contre nos enne» mis, ils ont résolu de punir leur ingratitude & leur injusti» ce. Ils ne peuvent souffrir que méconnoissants des bienfaits » qu'ils ont receûs de nous, & qu'au mépris des liaisons les » plus étroites du sang & de l'amitié ; que malgré la foy des » serments, par lesquels ils se sont engagez à n'avoir point

« d'autres ennemis ni d'autres amis que les noſtres, ils nous « ayent déclaré une guerre injuſte, non pas pour nous diſpu- « ter les droits de la ſuperiorité, ce qui ſeroit un crime bien « moins odieux, mais pour nous aſſujettir à la tyrannie des « Tarquins, & pour réduire noſtre République à l'eſclavage. « Il faut donc, ſoldats & Centurions, que convaincus que « vous avez pour vous les Dieux, vous vous comportiez au- « jourd'huy en gens de cœur. Le ſecours du Ciel, n'en doutez « pas, ne manque jamais à ceux qui combattent vaillamment, « & qui font tous leurs efforts pour mériter la victoire. Ce « n'eſt point aux laſches qu'il eſt promis ce ſecours, mais à « ceux qui ne craignent point d'affronter les plus grands dan- « gers. Outre pluſieurs avantages que vous avez ſur vos en- « nemis pour vous ouvrir un chemin ſeûr à la victoire, j'en « trouve trois en particulier, qui doivent eſtre pour vous un « motif d'autant plus puiſſant, que vous n'en pouvez diſcon- « venir. «

VII. Premierement la foy, ce nœud ſacré, ce lien ſi né- « ceſſaire pour battre ſon ennemi, vous unit tous, & ne fait « de tant de Romains qu'un meſme cœur. Non, il ne s'agit « pas de vous jurer aujourd'huy une amitié conſtante & fi- « delle, ni de prendre de nouveaux engagements. La patrie « a pris ſoin depuis long-temps de former ces chaiſnes pré- « cieuſes, qui vous tiennent attachez les uns aux autres : vous « avez eſté élevez enſemble, vous avez vécu ſous les meſmes « loys, vous ſervez les meſmes Dieux, & vous leur offrez les « meſmes ſacrifices. Vous avez eſté compagnons des meſmes « fortunes dans les differents eſtats où vous vous eſtes trou- « vez, ſource la plus ordinaire de ces liaiſons étroites, que « rien n'eſt capable de rompre, quand il faut faire de com- « muns efforts dans un combat décifif. Faites attention en ſe- « cond lieu, qu'il faut vaincre en cette journée, ou éprouver « les plus affreux malheurs, ſi vous tombez entre les mains « de vos ennemis. N'eſperez pas qu'aucun de vous trouve « grace dans ſa défaite, tandis que les autres en reſſentiront « toute la rigueur. Vous vous verrez décheûs ſans diſtinction « du rang que vous tenez ; vous perdrez l'Empire & la liberté ; « on vous enlevera vos femmes, vous perdrez vos enfants & « vos biens ; les Chefs & les Magiſtrats de la République ſeront «

Period. Jul. 4220 Avant J. C. 494. Olymp. 72. 1/3. Fond. de R. Cat 258. Var. 260.

» livrez à vos yeux aux supplices les plus cruels & à la mort la » plus honteuse. Si quelques-uns d'eux vous ont traitez avec » tant de mépris & d'insolence, sans avoir eû aucun sujet de » se plaindre de vous, jusqu'où ne porteront point leur ressen- » timent ceux qui pourront vous reprocher que vous les avez » chassez de leur patrie, que vous les avez dépoüillez de leurs » biens, & que vous n'avez jamais voulu leur permettre de » retourner dans le lieu de leur naissance. Mais enfin ce qui » doit le plus relever vostre courage & vous remplir de con- » fiance, c'est que la situation de nos ennemis est moins avan- » tageuse que nous ne nous l'estions imaginé. Nous avions » cru que les Volsques, les Sabins & les Herniques vien- » droient à leur secours : les Latins s'en estoient flattez ; & » fiers de ce nouveau renfort, qu'ils attendoient, ils avoient » jetté la terreur parmi nous. De tous leurs alliez, les seuls » Antiates se sont rendus à leurs sollicitations. Les autres, » ou n'ont tenu compte des ordres de leurs Généraux, ou ont » éludé leurs instances par de vains retardements ; ou si quel- » ques-uns encore se disposent à les joindre, ils arriveront » trop tard pour se trouver au combat.

» VIII. Que si convaincus de ces raisons, vous ne laissez » pas d'estre effrayez du grand nombre des ennemis, permet- » tez-moy de vous rasseûrer par la simple exposition des su- » jets frivoles de vostre crainte. Faites réflexion d'abord, que » la plus grande partie de ceux dont est composée leur armée, » n'ont pris que malgré eux les armes contre nous. C'est de » leur propre aveu que nous le sçavons ; & la conduite qu'ils » ont gardée, est une preuve évidente de leurs sentiments. A » juger des autres, que leur affection pour le tyran engage à » nous faire la guerre, le nombre en est si peu considérable, » que nous devons nous regarder comme infiniment superieurs » à eux. D'ailleurs est-ce le nombre qui décide du gain d'une » bataille, ou la valeur avec laquelle on se bat ? Je ne finirois » jamais si je voulois rapporter toutes les occasions, où des » troupes inombrables de Grecs & de Barbares ont esté dé- » faites par une poignée de braves soldats. Combien de fois » vous-mesmes avec beaucoup moins de forces que vous n'en » avez aujourd'huy, avez-vous vaincu des armées plus nom- » breuses, que n'est celle que vous avez en teste ? Croyez-

vous

vous donc, que terribles autrefois à tant de Nations réunies « ensemble, vous le serez moins aux Latins & aux Volsques, « sur lesquels vos ancestres ont remporté tant de glorieuses « victoires? Les ennemis, que vous avez si souvent domptez, « seroient-ils devenus plus à craindre? Et vous, qu'ils recon- « noissent pour leurs vainqueurs, auriez-vous perdu ce carac- « tére de superiorité, qui vous rendoit si formidables? Peut- « on avoir de vous cette pensée, sans insulter à vostre coura- « ge? Vous auriez peur d'un amas confus de gens, la plus- « part sans cœur & sans mérite, tandis que vous avez la plus « forte & la plus florissante armée, que Rome ait jamais veüë « sous ses enseignes? «

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

IX. S'il vous faut encore de nouveaux motifs, pour vain- « cre vostre timidité, & pour vous engager à affronter les « plus grands périls; considérez, Romains, que vous avez à « vostre teste ce qu'il y a de plus vénérable & de plus auguste « dans le Senat, résolus tous de hazarder avec vous leur vie, « quoyque leur âge & les Loys les dispensent de servir. Ne « seroit-ce pas une honte à vous, dans la vigueur de vostre « jeunesse, de vouloir vous dérober au danger, pendant que des « vieillards, qui auroient droit de se mettre à couvert, sont « les premiers à s'exposer? Tout incapables qu'ils sont de faire « beaucoup de mal à l'ennemi, du moins ils s'estiment heu- « reux de mourir pour la défense de la Patrie: vous pleins de « force & de vigueur qui pouvez & vaincre & éviter la mort; « ou si la fortune ne répond point à vostre courage, qui estes « seurs de mourir les armes à la main, & de vendre bien cher « vostre vie, vous n'auriez pas le cœur de tenter l'une & l'au- « tre destinée, & de laisser ce bel exemple à vos descendants? « Vos ancestres ont fait passer jusques à vous de précieux mo- « numents de leur valeur, qui sont au dessus de tous nos élo- « ges; vous, héritiers de leur gloire, vous ne feriez rien dans « une occasion si belle, qui puisse mériter l'admiration de la « posterité, & servir de modelle à ceux qui viendront après « vous? Ne croyez pas au reste, que le courage demeure sans « récompense, ou que je laisse impunie la lascheté. Avant que « d'en venir aux mains, apprenez de moy ce que vous avez à « craindre, ou à esperer. Tous ceux qui se seront distinguez « dans le combat par quelque action éclatante, outre les ho- «

Period. Ju. 4220. Avant J. C 494. Olymp. 72. $\frac{2}{3}$. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

» neurs que la Patrie rend au mérite d'un chacun, je leur pro-
» mets assez de terre sur celles du public, pour fournir le reste
» de leurs jours à leur subsistance. Mais quiconque aura pris
» la fuite, pour pourvoir à sa seûreté, il doit s'attendre à mou-
» rir par mes ordres, comme indigne de vivre après un exem-
» ple si pernicieux : & pour comble d'infamie, son corps pri-
» vé de la sépulture, servira de pasture aux plus cruels ani-
» maux. Sur ces asseûrances, marchez au combat avec ar-
» deur, animez par l'esperance du succès, qui sera le fruit de
» vostre courage. Que ne devez-vous point attendre si vous
» sortez heureusement de cette entreprise ? Vous vous affran-
» chissez pour jamais de la crainte des Tyrans : vous rendez à
» vostre patrie ce que vous devez à l'éducation qu'elle vous a
» donnée : vous mettez vos femmes & vos enfants à couvert de
» la fureur & de la brutalité de vos ennemis ; & vous procurez
» à ceux, de qui vous tenez le jour, une vieillesse douce &
» paisible. Quelle sera vostre gloire de vous estre sacrifiez
» généreusement pour les interests de la République ! La mort
» est inévitable pour tous les hommes ; les lasches & les bra-
» ves y sont également sujets : mais elle ne devient glorieuse
» que pour les gens de cœur.

X. Pendant que le Dictateur parloit, une noble audace inspirée d'en haut s'empara de toute l'armée. Tous d'une voix s'écrierent : » Reposez-vous sur nous, Postumius, & menez nous à l'ennemi. Le Général ayant loüé leur courage, fit des vœux aux Dieux pour le succès de la bataille, & il promit, s'il remportoit la victoire, d'instituer de magnifiques sacrifices suivis de jeux solennels, dont la mémoire se renouvelleroit tous les ans. Les troupes ensuite renvoyées à leur poste receûrent de leur Commandant le mot du guet. Aussi-tost on sonna la charge & l'on en vint aux mains. D'abord les deux armées se meslerent. L'infanterie & la cavalerie donnerent avec tant de vigueur de part & d'autre, que l'affaire devint bien-tost très-sérieuse, contre l'opinion des deux partis, qui s'estoient également flattez, que le combat ne seroit pas de longue haleine, & qu'au premier choc ils déconcerteroient l'ennemi. Les Latins comptoient sur leur cavalerie, dont ils ne croyoient pas que les Romains pussent soustenir l'effort : les Romains de leur costé pleins d'une nouvelle ardeur & du généreux mé-

pris de la mort, s'imaginoient que rien ne feroit capable de leur réfifter. Mais à mefure que le combat vint à s'échauffer, ils remarquerent les uns & les autres une afſeûrance fi générale dans leurs adverfaires, que détrompez de leurs eſperances ils conceûrent que la victoire ne feroit le prix que de la valeur. Ce motif ranima le courage des combattants, & fit naiftre parmi eux une émulation de bravoure qui balança long-tems l'avantage.

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494 Olymp. 72. 3. Fond. de R. Car. 258. Var. 260.

X I. Le Dictateur, qui eftoit au corps de bataille avec l'élite de la cavalerie, fit plier d'abord celuy des ennemis, où commandoit Titus fecond fils de Tarquin, qui rudement atteint à l'épaule d'un coup de javelot fut mis hors de combat. Licinius & Gellius contre toute vrayfemblance (3) veulent que ce fut Tarquin luy-mefme, & non pas fon fils, & difent qu'il fut bleſsé & renversé de fon cheval, lui qui avoit alors quatre-vingt-dix ans. Titus, qu'on fut obligé d'emporter hors de la meflée, fit perdre cœur à ceux qui fervoient fous luy, & rallentit toute l'ardeur qu'ils avoient de bien faire. Les Romains, profitant de leur confternation, les pouſſerent vivement & leur firent lafcher pied. Ils fe rallierent néanmoins à la faveur de Sextus autre fils de Tarquin, qui vint à leur fecours avec un renfort de cavalerie fouftenu des Romains exilez, & ils recommencerent le combat. D'un autre cofté Titus Ebutius & Octavius Mamilius eftoient aux prifes, chacun à la tefte des aifles, qu'ils commandoient, & ils donnoient d'illuftres preuves de leur valeur. Après s'eftre long-temps difputé l'avantage, s'eftre renversé de part & d'autre, & eftre revenus plufieurs fois à la charge avec beaucoup de vigueur, ils fe joignirent enfin & ils combattirent feul à feul. Ils fe porterent de rudes atteintes, fans fe faire néanmoins de bleſſures mortelles. Mamilius receût un coup de lance à travers fa cuiraſſe, Ebutius eût le bras percé d'outre en outre & tous deux culbutez de la violence du choc tomberent de cheval.

3. K.

X I I. Ils furent relevez auſſi-toft & emportez du champ de bataille. Marcus Valerius le plus ancien des Lieutenants d'Ebutius fit les fonctions de Général de la cavalerie, & fouftint pendant quelque temps celle des ennemis : mais les Romains exilez accourus avec un fecours de chevaux & d'infanterie légere à l'appuy des Latins, & Mamilius qui fe trouvoit mieux

Period. Jul. 4220
Avant J. C. 494.
Olymp. 72. 3.
Fond. de R
Cat. 258.
Var. 260.

de sa blessure les ayant joints avec un pareil secours, Valerius fut accablé par le grand nombre, & blessé à mort d'un javelot, il finit glorieusement ses jours. C'estoit ce Valerius, qui le premier triompha des Sabins, & qui releva le courage des troupes Romaines, après la déroute générale, que leur causerent les Hetrusques. Plusieurs autres Romains périrent à ses costez en se défendant vaillamment. Le combat se ralluma au sujet du corps de Valerius, que les vainqueurs voulurent dépoüiller. Publius & Marcus fils de Publicola ne purent souffrir cette insulte; ils enleverent leur oncle des mains de l'ennemi & le firent porter au camp par leurs Ecuyers. Animez de ce mesme feu ils rallierent ce qu'ils purent de leur débris, & ne cherchant qu'à s'ouvrir le chemin à une mort glorieuse, ils donnerent l'un & l'autre dans le plus fort de la meslée & périrent percez de mille traits. Tout ce que pût faire l'aisle gauche des Romains après la perte de ses Chefs, fut de gagner avec quelque ordre le corps de bataille. Postumius qui vit leur défaite, courut à leur défense avec sa cavalerie; & détachant de l'aisle droite T. Herminius à la teste de quelques escadrons, il lui ordonna de se rendre par derriere à l'aisle gauche, pour arrester les fuyards & punir de mort ceux qui refuseroient d'obéir. En mesme temps suivi de ce qu'il avoit de plus déterminez dans ses troupes, il tombe avec tant de force sur les bataillons les plus serrez des Latins, qu'il les enfonce, les renverse, les met en fuite & leur tuë beaucoup de monde. Herminius cependant qui par sa présence avoit rasseûré & restabli l'aisle gauche, fond sur l'aisle droite des ennemis, que commandoit Mamilius, il marche droit à lui, & sans s'étonner de la taille énorme de ce Général, qui passoit pour le plus vigoureux homme de son siecle, il l'attaque, il le blesse & il l'étend mort sur la poussiere. Mais tandis qu'il s'arreste à le dépoüiller, il reçoit luy-mesme un coup d'épée dans les reins, qui lui oste la vie. Sextus Tarquinius tenoit encore bon à l'aisle gauche des Latins, & avoit fait reculer les Romains à leur aisle droite; lorsque le Dictateur estant survenu à l'improviste avec ses escadrons victorieux, Sextus se crût perdu sans ressource: il se jette en désesperé & comme un furieux sur les Romains, il tuë à droite & à gauche tout ce qui s'oppose à son passage, jusqu'à ce qu'enveloppé de tous costez & cou-

vert de mille blessures, il tombe sur les victimes qu'il venoit de sacrifier à sa rage & à son désespoir. Les Latins sans chefs & sans conducteurs prirent la fuite en désordre & abandonnerent leur camp aux Romains, qui y firent un butin prodigieux. Ils se ressentirent long-temps de cette perte qui fut la plus grande de celles qu'ils avoient faites jusqu'alors. De quarante mille fantassins & de trois mille chevaux, dont estoit composée leur armée, à peine resta-t-il dix mille hommes en estat de se retirer chez eux.

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

XIII. On dit que dans ce combat deux jeunes Cavaliers d'une taille & d'une figure plus majestueuse que celle des hommes ordinaires se firent voir à Postumius & à ceux de sa suite ; qu'ils marchoient à la teste de la cavalerie Romaine, perçant de leurs javelots tout ce qui se présentoit de Latins, & mettant les autres en fuite. On adjouste que sur le soir après le gain de la bataille & la prise du camp, ces mesmes Cavaliers parurent à Rome dans la place publique, tels qu'on les avoit veûs dans l'armée Romaine avec tout l'air de gens, qui reviennent d'une action, fatiguez, couverts de sueur & de poussiere ; que quand ils furent descendus de cheval, & qu'ils se furent lavez dans un lac assez profond, que forme une fontaine qui coule au pied du temple de Vesta, on leur demanda avec beaucoup d'empressement des nouvelles du combat ; qu'ils raconterent exactement comme les choses s'estoient passées, & qu'ils donnerent avis de la victoire ; qu'ils se retirerent ensuite de la place, & qu'on ne les avoit plus veûs depuis, nonobstant toutes les diligences que fit le Gouverneur de la ville pour les retrouver. Le lendemain les principaux de la République restez à Rome pour la garde de la ville receûrent des lettres du Dictateur qui les informoit en détail du succès de la bataille, & qui leur marquoit en particulier la vision des Dieux que l'armée avoit eûë. Les Romains ne douterent point que ce ne fussent les mesmes qu'ils avoient veûs à Rome, & que ces Dieux ne fussent Castor & Pollux. On voit encore aujourd'huy plusieurs monuments de cette apparition, entre autres un Temple (4) auguste que les Romains éleverent à ces Divinitez, dans l'endroit mesme de la place publique, où elles s'estoient fait voir ; la fontaine qui en est voisine, dont les eaux leur sont consacrées ; les sacrifices magnifiques qui s'offrent toutes

4. R.

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

(4) Le 15 de Juillet.

5. R.

les années en leur honeur par les principaux Chevaliers aux Ides (4) de Juillet, jour auquel la guerre fut heureusement terminée. Mais le plus illustre témoignage que nous ayions d'une apparition si miraculeuse, est la pompeuse cavalcade qui suit les sacrifices. Tous ceux à qui la République entretient un cheval, y paroissent distinguez par Tribus & par Curies, superbement montez, comme s'ils revenoient du combat. Ils sont couronnez de branches d'olivier, vestus de robes meslées de blanc & d'écarlate, qu'on nomme *Trabées*.(5) La cavalcade part d'un temple de Mars qui est hors des murs : elle fait tout le tour de la ville, elle passe dans la place publique & pardevant le temple de Castor & de Pollux. Elle est quelquefois de cinq mille hommes, portants tous les marques d'honneur qu'ils ont méritées dans les combats, où ils ont signalé leur courage ; spectacle digne de la majesté & de la grandeur de l'empire. Voilà les plus éclatantes preuves que j'ay remarquées de la faveur que receûrent les Romains de Castor & de Pollux ; d'où l'on peut voir combien les Dieux chérissent cette nation.

XIV. Postumius campa dans la plaine, & y passa toute la nuit. Le lendemain il couronna tous ceux qui s'estoient distinguez par leur courage, & après avoir partagé entre eux les prisonniers, il s'acquitta envers les Dieux des sacrifices qu'il avoit promis & il leur rendit graces de la victoire. Tout couronné qu'il estoit encore & occupé à faire brusler les prémices, qu'il avoit offertes sur les autels, des coureurs, qui descendoient des costeaux voisins, lui apporterent la nouvelle qu'ils avoient découvert les ennemis qui le venoient attaquer. C'estoit des troupes auxiliaires que les Volsques avoient fait partir au secours des Latins, avant que le combat fust fini. Le Dictateur aussi tost fait mettre son monde sous les armes, & commande que chacun se tienne sous le drapeau en attendant un nouvel ordre. Les Chefs des Volsques, qui avoient posté leur armée sur un costeau, d'où ils pouvoient appercevoir les Romains, quand ils virent toute la plaine jonchée de morts, & qu'ils n'apperceûrent personne ni de leurs alliez, ni des ennemis sortir des retranchements, ils resterent quelque temps dans l'incertitude de ce qui estoit arrivé. Informez bien-tost après de l'estat des choses par quelques-uns de ceux qui s'estoient sauvez de la déroute, ils délibérerent entre

eux sur ce qu'ils avoient à faire. Les plus boüillants & les plus téméraires furent d'avis d'aller sur l'heure attaquer les Romains, tandis qu'ils avoient un grand nombre de blessez hors d'estat de se défendre, qu'ils estoient fatiguez des travaux du jour précédent, que leurs armes estoient ou rompuës ou émoussées, & qu'ils n'avoient pas eù le temps de tirer de Rome de nouveau secours; se flattant qu'avec une armée toute fraische, bien équipée & preste à se signaler, ils jetteroient la terreur dans un camp, où on ne les attendoit pas.

XV. Mais les plus sages jugerent qu'il estoit dangereux de hazarder une telle entreprise, qu'il falloit attendre les troupes de leurs alliez, avant que de se commettre avec des soldats braves & aguerris, qui venoient de remporter une victoire complete sur les Latins: qu'il n'y avoit pas d'apparence de s'exposer à une bataille, où s'ils venoient à estre vaincus, ils n'avoient pas le moindre azyle où se refugier: qu'il estoit bien plus expédient de retourner au plustost chez eux, trop heureux, s'ils sortoient d'un si mauvais pas sans qu'il leur arrivast de malheur. D'autres désaprouvant également ces deux sentiments, le premier, parce qu'ils regardoient comme une équipée de jeunesse d'aller brusquement assaillir l'ennemi; le second, parce qu'il leur paroissoit honteux de reculer sans y estre obligé; disoient qu'on ne pouvoit faire plus de plaisir aux Romains que de prendre l'un ou l'autre party. Ils ouvroient donc une troisiéme opinion, sçavoir, qu'ils n'avoient autre chose à faire dans les conjonctures présentes, que de fortifier leur camp, & de faire des préparatifs pour le combat: que cependant on députeroit chez tous les Volsques, pour demander, ou qu'ils envoyassent des troupes capables de faire teste aux Romains, ou qu'ils rappelassent celles qui estoient en campagne. Enfin l'avis qui prévalut, & auquel tous les Chefs se tinrent, fut d'envoyer au camp des Romains des espions sous l'apparence d'Ambassadeurs, qui salüeroient le Dictateur, comme envoyez de la part des Volsques, pour luy faire offre des troupes, qui ne faisoient que d'arriver; pour lui marquer leur chagrin de n'estre pas venus plustost, & d'avoir perdu l'occasion de lui rendre service; enfin pour le féliciter de la victoire qu'il avoit gagnée sans le secours de forces étrangeres. Que par ces démonstrations de bienveillance ils feroient croire

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72. 3/4 Fond. de R. Cat 258. Var. 260.

aux Romains, qu'ils estoient dans leurs interests, & qu'on pouvoit se fier à eux: qu'ils auroient la liberté d'examiner toutes choses, & de rendre compte à leur retour, du nombre, de l'estat & de la disposition des Romains: que sur leur rapport on délibéreroit s'il seroit à propos de faire venir de nouvelles troupes pour tenter une action, ou s'il vaudroit mieux renvoyer celles qui venoient d'arriver.

XVI. Ceux qu'on avoit choisis pour l'ambassade furent introduits chez le Dictateur. Ils exposérent d'abord leur commission d'une maniere à faire donner dans le piege. Postumius s'arresta quelques momens, comme pour concerter sa réponse; puis il leur parla de la sorte. „ Volsques, vous venez icy avec „ de mauvais desseins, que vous prétendez cacher sous de „ belles paroles: vous agissez en ennemis, & vous voulez „ passer pour nos amis. Vostre République vous envoyoit por- „ ter du secours aux Latins; & parce que vous n'estes arri- „ vez qu'après leur défaite, vous taschez de nous en faire ac- „ croire, en couvrant des voiles de l'amitié l'indigne projet „ que vous aviez formé contre nous. Vous ne cherchez en- „ core qu'à nous surprendre par le discours plein d'artifice que „ vous venez de faire. Ce n'est point pour nous complimenter „ sur nos succès qu'on vous a deputez, mais pour examiner „ la situation de nostre camp, & juger de nos forces plus à loi- „ sir: vous avez l'apparence d'ambassadeurs, & vous estes de „ veritables espions. Les Volsques se récriant contre ces reproches, le Dictateur leur répond qu'il va les convaincre à l'heure mesme de leur mauvaise foy, & il produit les lettres qu'il avoit interceptées avant la bataille, par lesquelles ils mandoient aux Latins, qu'on leur envoyoit des troupes auxiliaires. En mesme-temps il fait avancer les couriers qu'on avoit surpris, & il tire de leur bouche l'aveu sincere des ordres dont ils estoient chargez. Dès qu'on eût fait la lecture des lettres, le soldat n'écoutant que ses ressentiments, se met en devoir de faire porter aux Volsques la peine deuë à leur trahison. Postumius les arreste, convaincu que les bons ne doivent point prendre exemple sur les méchants. Il crût qu'il estoit de sa générosité de reserver sa vengeance aux auteurs d'une telle ambassade, plustost que de la faire eclater contre ceux qui en avoient fait les fonctions: qu'il valoit mieux les

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72 ¾. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

les renvoyer, & respecter dans leurs personnes jusqu'au nom dont ils s'estoient couverts, que de punir un crime que peut-estre on auroit de la peine à prouver; qu'il ne falloit pas fournir aux Volsques un prétexte de faire la guerre, & de se plaindre qu'on auroit, contre le droit des gens, massacré leurs Ambassadeurs, ni donner occasion aux autres ennemis de la République, de faire mille discours desavantageux, qui tout éloignez qu'ils seroient de la vérité, ne paroistroient ni déraisonnables, ni mal fondez.

XVII. Le Dictateur renvoya donc ces prétendus Ambassadeurs, avec ordre de rejoindre par le chemin le plus court ceux qui les avoient envoyez; & pour estre seûr de leur retour, il les fit accompagner par des cavaliers, qui les conduisirent jusqu'au camp des Volsques. Aprés leur départ, il signifia à ses troupes qu'elles eûssent à se tenir prestes pour le lendemain, comme s'il eûst dû les mener contre l'ennemi: mais il ne fut point question de combat; les Volsques décamperent au milieu de la nuit, & retournerent chez eux. Postumius délivré de crainte, ne songea plus qu'à faire enterrer ses morts. Quand il eût satisfait à ce devoir, & qu'il eût purifié son armée, il revint à Rome, traisnant aprés soy plusieurs chariots chargez d'armes & de dépoüilles, & cinq mille cinq cents prisonniers qu'il avoit faits dans le combat. On l'honora du triomphe qui fut terminé par les plus augustes sacrifices, dans lesquels on offrit aux Dieux la dixiéme partie de tout ce qu'on avoit enlevé aux ennemis. La dépense de ces sacrifices & des jeux dont ils furent accompagnez, monta à quarante talents, sans ce qu'il en cousta pour les temples que Postumius fit bastir à Cerés, à Bacchus & à Libera, (a) pour s'acquitter des vœux qu'il leur avoit faits. Au commencement de la guerre s'estant trouvé dans une grande disette de vivres, & ayant eû sujet d'appréhender qu'ils ne vinssent à manquer absolument, tant par la sterilité de la terre, que par la difficulté des passages, où les convoys étrangers estoient arrestez pendant la guerre, il fit consulter les livres des Sybilles par ceux qui les avoient en dépost. On luy fit entendre que le moyen de remédier au mal, estoit de se rendre favorables ces Divinitez. Aussi-tost, avant que d'entrer en campagne, il promit que si l'année de sa Magistrature estoit aussi fertile qu'avoient esté les précédentes, il leur éle-

(a) Fille de Jupiter & de Cerés, appellée autrement Proserpine.

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

veroit des temples, & qu'il instituëroit des sacrifices, dont toutes les années on renouvelleroit la mémoire. Les Dieux touchez de ses prieres, donnerent des marques visibles de leur protection : non-seulement la récolte fut abondante en grains & en fruits, mais Rome se vit heureusement fournie de toute sorte de provisions qui arriverent du dehors. Une faveur si singuliere fut le motif de ces saints establissements, qui furent d'autant plus sensibles aux Romains, qu'ils leur rappelloient le souvenir des maux dont la bonté des Dieux les avoit délivrez par la mort de tous les tyrans.

XVIII. Peu de jours après la République des Latins envoya des Ambassadeurs à Rome, choisis de toutes les villes qui s'estoient opposées à la derniere guerre. Ils y parurent tenant en main des branches d'olivier, & dans tout l'appareil de suppliants. Quand on les eût introduits dans le Sénat, ils commencerent par rejetter sur les Chefs de la nation la cause d'une guerre, dont les peuples n'estoient point autrement coupables, que de s'estre laissez conduire par de mauvais guides, qui ne cherchoient qu'à s'enrichir. Ils représenterent qu'ils avoient esté bien punis d'une obéïssance forcée, par la perte que toutes les villes avoient faite de leur plus florissante jeunesse, perte si générale, qu'il n'y avoit point de famille qui fust exempte de deüil : ils demanderent avec instance qu'on acceptast avec bonté les soumissions & le dévouëment de tout le pays ; qu'il ne s'agissoit plus pour les Latins d'affecter une ancienne indépendance, ni de soustenir des droits & des privilléges dont ils avoient esté jaloux jusqu'alors : qu'ils s'offroient aux Romains pour estre à jamais les compagnons inséparables de leurs entreprises, avec une subordination entiere à leurs ordres ; & qu'ils verroient sans regret passer aux Romains toute la gloire dont la fortune les avoit dépoüillez. Sur la fin de leur discours, ils conjurerent les Romains d'avoir égard aux liaisons du sang qu'ils avoient avec eux ; de rappeller le souvenir de la bonne foy, avec laquelle ils les avoient autrefois servis dans leurs conquestes : ils gemirent sur leurs malheurs, dont l'excès alloit au-delà de la faute qu'ils avoient commise ; ils redoublerent leurs pleurs & leurs sanglots, en embrassant les genoux de tous les Sénateurs & en mettant aux pieds de Postumius le triste appareil que l'estat de suppliants leur avoit fait prendre.

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72. 1. Foud. de R. Cat. 258. Var. 260.

XIX. Le Sénat fut touché de leurs prieres & de leurs larmes. Quand ils se furent retirez, & que les principaux Sénateurs eùrent eû, selon la coustume, la liberté de parler, Titus Largius, qui l'année précédente avoit rempli le premier les fonctions de la Dictature, dit son avis & pancha du costé de la douceur. Il dit que la plus grande gloire d'une République, comme celle de tout particulier, estoit de ne se point laisser éblouïr à l'éclat de la prospérité, mais d'en sçavoir user avec modération : que les grands succès sont toujours exposez à la jalousie, quand ils sont accompagnez de dureté pour les malheureux & pour les vaincus : qu'il faut peu compter sur la fortune, dont le caprice & l'inconstance se font également sentir au milieu de ses disgraces & de ses faveurs; que pousser un ennemi sousmis jusqu'aux dernieres extrémitez, c'est réveiller en luy une nouvelle audace, & ranimer des forces dont souvent on devient la victime. Que les Romains en se rendant inexorables aux moindres fautes, devoient craindre sur tout de s'attirer la haine de ceux sur lesquels ils prétendoient dominer ; que c'estoit sortir de leur caractére & de leurs mœurs, oublier le premier esprit auquel ils estoient redevables de leur élevation, & changer en une espece de tyrannie la puissance dont ils ne s'estoient servi que pour l'appuy & la protection des peuples. Qu'une nation accoustumée à joüir de sa liberté, & à faire aux autres la loy, ne pouvoit paroistre sensible aux moindres injures, sans risquer beaucoup de son autorité : que s'il falloit que des gens d'honeur fussent inflexibles sur les plus legers mécontentements, on verroit bien-tost tout ce qu'il y a d'hommes armez les uns contre les autres, par l'amour que chacun a de sa liberté. Il adjoustoit qu'un Empire où l'on gouverne les peuples par les bienfaits, est moins sujet aux révolutions, que celuy où on les conduit par les supplices : que l'un est establi sur l'amour, l'autre n'est appuyé que sur la crainte ; & que par une suite inévitable, la crainte se changeoit en haine & en exécration. Largius finit son discours en rappellant au Sénat la conduite de leurs ancestres, par laquelle ils s'estoient fait tant d'honeur : il leur fit remarquer que la République ne leur estoit pas redevable de ses accroissements, ou pour avoir détruit les villes qu'ils avoient conquises, ou pour

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

en avoir fait mourir les citoyens, ou pour les avoir condamnez à la servitude, mais parce qu'ils en avoient fait autant de Colonies Romaines; qu'ils avoient ouvert leurs portes à ceux qui vouloient vivre parmi eux, & qu'ils les avoient admis au nombre de leurs citoyens: la conclusion de son discours fut, qu'il falloit renouveller les anciens traitez qu'on avoit faits avec les Latins, & oublier les injures qu'on en avoit receuës.

XX. Servius Sulpicius qui opina le second, ne dit rien contre la paix & le renouvellement des traitez proposez par Largius. Mais parce que les Latins avoient esté les premiers à rompre l'union & l'alliance, & que ce n'estoit pas la seule fois qu'ils eûssent manqué de fidélité, il ne crut pas qu'on dust tellement avoir égard à la surprise & à la nécessité qu'ils alleguoient pour se justifier, qu'ils ne méritassent quelques chastiments. Ainsi il jugea qu'on pouvoit leur pardonner, & leur accorder la liberté: mais qu'il leur falloit oster la moitié de leurs terres, sur lesquelles on envoyeroit des Colonies Romaines pour en joüir & pour empescher les Latins de remüer à l'avenir. Spurius Cassius qui parla après, poussa les choses à la derniere rigueur. Il dit qu'il falloit razer toutes leurs villes; qu'il s'estonnoit qu'on fust assez imprudent pour laisser leur crime impuni; qu'on ne faisoit pas réflexion que la jalousie de ces peuples contre les Romains estoit trop enracinée pour esperer qu'on pust venir à bout de l'arracher: que dès la naissance de la République, ils s'estoient déclarez ses ennemis, qu'ils ne cesseroient de luy susciter toujours de nouvelles guerres, & que le dépit d'une playe aussi sanglante que celle qu'ils avoient receuë en dernier lieu, leur serviroit d'éternel éguillon à la vengeance: qu'on pouvoit juger des dispositions de leurs cœurs par l'acharnement qu'ils avoient montré à remettre Rome sous la cruauté des Tyrans, sans estre retenus, ni par la liaison du sang qu'ils avoient avec elle, ni par la foy des traitez, ni par la religion des serments, dont les Dieux avoient esté les témoins; que l'esperance de l'impunité leur avoit fait franchir toutes les bornes, & qu'accoustumez à l'indulgence des Romains, ils s'estoient flattez, que si la guerre ne réüssissoit pas à leur avantage, ils en seroient quittes pour implorer encore leur clémence, ou pour quelque légére satisfaction. Il leur remit devant les yeux la

conduite que leurs ancestres avoient gardée avec Albe qui estoit une Colonie des Latins : il les fit ressouvenir que cette ville envieuse de la prospérité des Romains, avoit esté détruite en un seul jour par leurs ordres, pour avoir abusé de l'indulgence qu'ils avoient eüe pour elle ; persuadez qu'il n'y avoit pas moins d'inconvenient à faire grace pour des fautes légéres, qu'à laisser impunis les plus grands crimes. Ainsi que ce seroit moins l'effet de la modération & de la douceur, que de l'imprudence, & d'une espece d'insensibilité de tolerer dans des parents la haine la plus envenimée, tandis qu'on n'avoit pu souffrir la simple jalousie dans des étrangers ; d'avoir privé ceux-cy de leur patrie pour des fautes peu considérables, tandis qu'on ne tireroit aucune vengeance de ceux-là pour l'ingratitude la plus noire. Après avoir exposé toutes ces raisons, avoir rapporté toutes les infidélitez des Latins, & le grand nombre de citoyens Romains qui estoient morts dans les guerres qu'on avoit eües à soustenir contre eux, il conclut qu'on ne les devoit pas traiter avec moins de rigueur, qu'on avoit fait les Albains : qu'il falloit détruire toutes leurs villes, réünir leurs terres à celles de la République ; faire mourir comme des traitres les auteurs de la rebellion & de l'infraction des traitez, & condamner tout le reste à l'esclavage. Qu'à l'égard de ceux qui avoient marqué du zele & de l'affection pour les Romains, on leur conserveroit leurs biens, & on les recevroit dans Rome en qualité de citoyens.

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp. 71. 3. Fond. de R. Var. 258. Cat. 260.

XXI. Tels furent les sentiments des principaux membres du Sénat. Le Dictateur se rangea à l'opinion de Largius, & tous par déférence s'estant rendus à l'avis de ces deux grands hommes, on fit rentrer les Ambassadeurs pour entendre ce qu'on avoit à leur répondre. Dès qu'ils parurent, Postumius prit la parole, & après de vifs reproches sur leur mauvaise foy, dont ils avoient donné des preuves en tant de rencontres : Vous mériteriez, leur dit-il, de ressentir les justes « effets de nostre colere, & de voir retomber sur vos testes « tous les maux que vous prétendiez nous faire, si vous eûssiez réüssi dans vos projets ; mais il est indigne du nom Ro- « main de faire taire la voix de l'humanité, pour n'écouter « que celle de la vengeance. Nous ne pouvons oublier que les «

Period. Jul. 4220. Avant J. C. 494. Olymp 72. 3. Fond. de R. Cat 258. Var. 260.

» Latins sont nos parents, ni paroistre insensibles à leur re-
» pentir, malgré les injures atroces qu'il nous ont faites. Puis il leur déclara qu'on leur pardonnoit en faveur des Dieux protecteurs des droits du sang & par reconnoissance pour la Fortune, à laquelle le peuple Romain se croyoit redevable de la victoire. » Allez donc en liberté, reprit le Dictateur ; quand
» vous nous aurez livré nos deserteurs, & que vous aurez
» chassé de chez vous les exilez, vous reviendrez traiter avec
» nous de l'alliance & de la paix. Les Ambassadeurs s'en retournerent avec cette réponse. Il y eût aussi-tost des ordres donnez pour faire sortir de toutes les villes Latines les exilez qui restoient attachez à Tarquin. Quelques jours après ils revinrent à Rome rammenant les prisonniers Romains en liberté, & les déserteurs chargez de chaisnes. Le Sénat content de leur sousmission, les admit à son alliance & à son amitié, & on fit renouveller les anciens traitez par les héraults d'armes. Ainsi finit la guerre contre les Tyrans, quatorze ans après qu'ils eûrent esté chassez. Le Roy Tarquin qui restoit seul de toute sa famille à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, se voyant sans enfants & sans aucun de ses proches, rebuté de tous les Latins, des Hetrusques, des Sabins, & de tous les peuples d'alentour, traisnant une vieillesse malheureuse, digne de la compassion de ses ennemis mesmes, vint se refugier à Cu-
6. R. mes (6) dans la Campanie chez Aristodemus surnommé Malacus, qui regnoit en cette ville. Il ne vécut que tres-peu de
7. R. jours dans cette retraite, (7) après lesquels il mourut. Pour les compagnons de son exil, quelques-uns resterent à Cumes, les autres se partagerent en diverses villes, où ils acheverent leur triste destinée.

XXII. Les guerres du dehors ne furent pas plustost terminées, que les troubles domestiques recommencerent sur un ordre que donna le Sénat, par lequel il restablissoit les Tribunaux, où les affaires, dont la guerre avoit interrompu le cours, devoient estre jugées selon les Loys. Comme il s'agissoit de regler les contestations que les contracts & les debtes des particuliers avoient fait naistre, les esprits s'aigrirent & s'échaufferent, & porterent l'insolence & la fureur aux dernieres extrémitez. Le peuple pour prétexte de ne point payer, disoit que pendant la guerre les terres estoient demeurées sans

culture, que les troupeaux avoient péri, que les esclaves s'estoient échappez, ou avoient esté enlevez par les ennemis: que tout ce qu'il y avoit de biens à la ville s'estoit épuisé en frais & en dépenses dans les services que la République avoit exigé de luy. Les créanciers de leur costé représentoient qu'ils avoient également souffert des pertes communes; qu'il n'estoit pas raisonable qu'ayant esté exposez au dégast & au pillage pendant la guerre, ils fussent encore dépoüillez de l'argent dont ils s'estoient privez durant la paix en faveur des citoyens indigents. Ainsi les créanciers ne voulant rien relascher ni du principal, ni des arrerages, pour faciliter l'accommodement, les debiteurs de leur part refusant de rien payer, pas mesme du capital, l'obstination des uns & des autres causa dans la ville une funeste division. Bien-tost les partis se formerent; on courut aux armes, on s'assembla dans les carrefours & dans la place publique, on en vint aux mains, on donna des batailles, sans que la police & la discipline pussent appaiser le tumulte. Postumius, dont on respectoit encore l'autorité, voyant ce desordre, crut que le seul moyen de remedier au mal, estoit d'occuper le peuple dans une guerre étrangere. Dans cette veuë il se démit de la Dictature avant que son temps fust expiré, il indiqua l'assemblée des Comices, & de concert avec son ancien Collegue il restablit les Magistrats annuels.

Period. Jul. 4220. Avant J.C. 494. Olymp. 71 $\frac{3}{4}$. Fond. de R. Cat. 258. Var. 260.

XXIII. Ce furent Appius Claudius Sabin, & P. Servilius l'ancien qu'on revestit du Consulat. Ces deux Magistrats aussi convaincus que Postumius, que pour arrester les troubles du dedans, il falloit occuper le peuple au dehors, se préparerent à mettre une armée sur pied contre les Volsques sous la conduite d'un des deux Consuls. On estoit résolu de les punir du secours qu'ils avoient donné aux Latins pendant la guerre; & d'ailleurs on vouloit les prévenir sur le bruit qui se répandoit de leurs mouvements. Ces peuples informez des broüilleries qui estoient à Rome entre les Patrices & le peuple, crurent l'occasion favorable, & qu'il falloit profiter de leurs divisions: on sçavoit que de tous costez ils amassoient des troupes, qu'ils faisoient de grands préparatifs, & qu'ils ne se flattoient de rien moins, que de s'emparer de la ville à la faveur de la mesintelligence qui y regnoit. Les Consuls ayant

Period. Jul. 4221. Avant J.C. 493. Olymp. 72. $\frac{1}{4}$. Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

Troubles domestiques. Guerre contre les Volsques sous le Consulat d'Ap. Claudius & de P. Servilius.

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 493. Olymp. 71. ¼ Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

fait approuver leur projet par le Sénat, ordonnerent à toute la jeunesse de se tenir preste à un certain temps qu'on devoit se mettre en campagne. Mais comme le petit peuple eût refusé plusieurs fois de comparoistre pour prendre party, les Consuls se trouverent de differents avis sur les moyens de le réduire à l'obéissance, & leurs contestations durerent pendant tout le temps de leur Consulat. Servilius prétendoit rammener les esprits par les voyes de la douceur sur les principes de M. Valerius homme populaire, qui s'estoit hautement déclaré, que pour remédier à la source de la sédition, il falloit, s'il estoit possible, obliger les créanciers à faire quelques remises, ou du moins les empescher d'user de voyes de fait à l'égard de leurs debiteurs, quand après le terme de l'échéance, ils n'estoient point en estat de payer : qu'on devoit ménager les pauvres & les attirer au service par des manieres douces & engageantes, sans employer la violence ni la contrainte : que s'il estoit nécessaire quelquefois de punir les rebelles & les indociles, on ne pouvoit alors garder trop de modération dans le chastiment, de crainte que des gens réduits aux plus pressants besoins de la vie, ne se portassent de concert aux dernieres extrémitez, si on vouloit les obliger à faire la guerre à leurs frais.

XXIV. Appius qui estoit un des premiers Chefs de la faction des Grands, avoit des maximes toutes contraires. Il ne vouloit point qu'on eûst pour le peuple aucune indulgence. Il laissoit aux créanciers tout le droit d'exiger de leurs debiteurs les sommes portées par les contracts, & de faire toutes les poursuites nécessaires pour s'en faire payer. Pour cela il vouloit qu'en tout temps un des deux Consuls restast dans Rome, pour écouter les plaintes des riches contre les pauvres, & pour faire porter les peines marquées par les Loys à ceux qui après avoir esté citez, manqueroient à comparoistre. Sa severité alloit à juger ces sortes d'affaires dans une extresme rigueur, pour ne point fomenter la rebellion du peuple, qui ne cherchoit qu'à se soustraire à la dépendance des Grands. « Il n'a déja, disoit-il, poussé que trop loin son » insolence, depuis qu'il est exempt des taxes qu'il payoit aux » Roys, & qu'il se voit à couvert des chastiments dont on pu- » nissoit la desobéissance. Si les petits sont assez temeraires pour

pour prétendre introduire des nouveautez dans la Républi- « Period. Jul 4221. Avant J. C, 493. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.
que, c'est à nous, qui sommes la plus sage & la plus saine «
partie de l'Estat, à corriger ces abus, seûrs que nous l'em- «
porterons toujours sur une troupe de gens insensez & cor- «
rompus. Nous avons déja de puissants secours dans la jeu- «
nesse Patricienne, qui est toute dans nos interests : mais les «
plus invincibles armes que nous ayions pour les abattre, «
c'est l'autorité du Sénat, qui protege les Loys dont nous «
sommes les défenseurs. Que si par une lasche condescen- «
dance nous venons à fléchir, & à faire les volontez du peu- «
ple, nous retombons dans la honte de nos premiers engage- «
ments, en le rendant le maistre de la République, dont il «
ne tient qu'à nous de prendre le gouvernement. Nous nous «
exposons mesme à perdre une seconde fois nostre liberté, «
si jamais quelque esprit fier & entreprenant, trouvant le «
secret de gagner la multitude par ses largesses & ses bons «
offices, vient à s'usurper un pouvoir superieur à toutes nos «
Loys. Au milieu de ces contestations que formoient les Consuls par l'opposition de leurs sentiments, le Sénat aprés plusieurs assemblées, voyant les avis toujours partagez, & les disputes poussées jusqu'aux invectives & aux injures, se sépara sans rien décider.

XXV. Le temps s'écoulant ainsi, & le Sénat toujours indécis, ne sçachant à quoy se résoudre, Servilius qui estoit chargé de l'expédition contre les Volsques, fit si bien par ses prieres & par ses caresses, qu'il gagna le peuple ; & sans l'obliger à prester serment, ce qu'il n'eust pu faire dans les conjonctures, il en fit une armée de volontaires, avec lesquels il se mit en campagne. Les ennemis en estoient encore aux préparatifs, & ne croyoient pas se devoir presser, persuadez que les Romains n'estoient pas en estat de mettre une armée sur pied, dans un temps que la République estoit agitée de troubles intestins, & que les citoyens animez reciproquement, n'estoient occupez que de leurs haines & de leurs divisions. Ils se flattoient mesmes qu'ils n'auroient pas la résolution de soustenir un combat, & qu'ainsi ils estoient les maistres de choisir leur temps pour les attaquer. Mais quand ils apprirent que l'armée Romaine s'approchoit, eux qui prétendoient la prévenir, effrayez d'une marche si prompte à la-

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 493. Olymp. 72. 1/4. Fond. de R. Cat 259. Var. 261.

quelle ils ne s'attendoient pas; ils dépeſcherent au pluſtoſt les plus conſidérables de chaque ville pour venir en poſture de ſuppliants demander grace à Servilius, & ſe remettre de leur ſort à ſa diſcretion. Servilius ſe fit donner des vivres & des habits, de quoy pourvoir aux beſoins de ſon armée, & ayant fait choix de trois cents oſtages parmi la jeuneſſe des plus illuſtres familles, il revint à Rome, croyant que la guerre eſtoit finie. Cependant ce ne fut rien moins que la fin de la guerre, & l'arrivée impréveuë des Romains ne produiſit que des retardements, dont les ennemis profiterent pour ſe mettre en eſtat d'exécuter leurs projets. A peine l'armée ſe fut-elle retirée, que les Volſques recommencerent leurs préparatifs. Ils fortifierent leurs villes, & ils fournirent de bonnes garniſons les poſtes les plus favorables, & les plus propres à ſe défendre. Les Herniques & les Sabins ſe déclarerent ouvertement, & prirent party avec eux. Quantité d'autres firent des ligues ſecrettes, & leur promirent du ſecours. Ils envoyerent meſmes des Ambaſſadeurs aux Latins pour les engager dans leur ſocieté; mais ceux-cy ſe ſaiſirent des Députez, & les amenerent à Rome pieds & mains liez. Le Sénat charmé de leur fidelité & de l'ardeur avec laquelle ils s'offrirent à joindre leurs armes à celles des Romains, leur marqua ſa reconnoiſſance par l'endroit qu'il ſçavoit leur eſtre le plus ſenſible, & ſur lequel les Latins n'eûſſent osé faire des avances. Il leur renvoya ſix mille priſonniers qu'on avoit faits dans la derniere guerre, & pour leur montrer que Rome les regardoit deſormais comme ſes alliez, non-ſeulement on n'exigea point de rançon, mais on leur oſta les marques de l'eſclavage, & on les reveſtit tous honorablement. Au reſte en congédiant les Latins, le Sénat leur témoigna qu'on leur eſtoit obligé de leurs ſervices : que Rome n'avoit beſoin que de ſes propres forces pour chaſtier les rebelles. On réſolut donc de porter la guerre chez les Volſques.

XXVI. Le Sénat s'eſtant encore aſſemblé ſur le nombre de troupes dont on feroit choix pour cette expédition; un homme déja ſur l'âge, couvert d'un habit ſale & déchiré, la barbe longue, & les cheveux négligez, vint ſe jetter au milieu de la place publique, criant en deſeſperé & demandant avec inſtance qu'on eûſt pitié de luy. Ce ſpectacle amaſſe au-

tour de luy toute la populace; il se leve, & d'un lieu d'où il pouvoit se faire voir à tout le monde, il dit qu'il est né libre, qu'il a rempli toutes les années de service marquées par les Loys; qu'il s'est trouvé à vingt-huit batailles, qu'il a receû en plusieurs rencontres les récompenses deûës à la valeur: que pendant les dernieres guerres, où la République s'estoit veüe reduite aux plus fascheuses extrémitez, il avoit esté obligé de faire des emprunts pour payer les taxes ordinaires, parce que l'ennemi avoit ravagé son champ, & que la disette de vivres avoit absorbé le peu de bien dont il soustenoit sa famille: que n'estant point en pouvoir de payer ses debtes, son créancier le condamne luy & ses enfants à la servitude, & que pour luy avoir repliqué sur des ordres injustes avec trop de fermeté, il en avoit esté tres-cruellement maltraité. Ensuite ayant dépoüillé les haillons qui le couvroient, il fait voir sa poitrine toute cousuë de blessures receûës pour la défense de la patrie, & son dos encore tout sanglant des coups dont son créancier impitoyable l'avoit chargé. La multitude indignée de cet outrage, fait retentir l'air de ses clameurs. A ce bruit le Sénat leve le siege & se sépare. Les pauvres aussitost courent de tous costez en plaignant leur infortune, & crient mercy à ceux qui les rencontrent. D'autres détenus dans les fers, parce qu'ils estoient insolvables, trouvent le moyen de s'échapper des maisons particulieres, & se montrent en public chargez de chaisnes, passes & défigurez, sans que personne ose les arrester; ou si quelqu'un fait mine de reprimer leur insolence, il est déchiré par le peuple plus furieux que s'il avoit à faire à l'ennemi. La place est bien-tost remplie de debiteurs qui s'estoient tirez des mains de leurs créanciers, & qui par leur nombre augmentent le desordre & la confusion. Appius qui avoit esté l'occasion de cette émeute par la sévérité de ses sentiments, craignant de devenir la victime de la sédition, disparut le plustost & le plus secretement qu'il put. Pour Servilius, mettant bas la Prétexte(a) dont il estoit revestu, il se jette aux pieds du peuple, il embrasse les genoux d'un chacun, il les conjure les larmes aux yeux de faire cesser le tumulte, & il n'obtient qu'avec peine qu'ils different à se présenter le lendemain, leur promettant que le Sénat aura soin de leurs interests. Ensuite il fait publier par un he-

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 493. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

Emeute populaire.

(a) Robe blanche bordée de pourpre que portoient les Magistrats & les enfants de famille jusqu'à l'âge de puberté.

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 493. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

rault défense à tous créanciers d'emprisonner pour debtes aucun citoyen Romain, sans un ordre exprès du Sénat, & il renvoye tous les conjurez chacun chez soy dans une pleine liberté. Ce fut ainsi que Servilius appaisa la révolte.

XXVII. Le lendemain la place publique se trouva remplie non-seulement des habitants de Rome, mais encore d'une foule de gens qui estoient acourus des villages voisins. Le Sénat s'estant en mesme-temps assemblé sur les affaires présentes, Appius traita son Collegue de flateur, & luy reprocha d'avoir esté cause par sa lascheté de l'insolence où les pauvres s'estoient emportez. Servilius répondit qu'Appius estoit luy-mesme l'auteur de cette tempeste, qu'il avoit excitée par son arrogance & par sa dureté. Cependant comme on ne déterminoit rien sur toutes ces contestations; des cavaliers Latins arriverent à toute bride, portant la nouvelle que les ennemis estoient sortis de chez eux avec une puissante armée, & qu'ils paroissoient déja sur la frontiere. Les Patrices aussi-tost, les Chevaliers & tout ce qu'il y avoit de citoyens distinguez par la noblesse de leur sang & par leurs grandes richesses, coururent aux armes, comme les plus interessez à se défendre des malheurs dont on les menaçoit. Mais les pauvres, & sur tout ceux qui estoient accablez de debtes, loin de faire la moindre démarche pour la cause commune, faisoient paroistre de la joye de voir approcher l'ennemi, comme s'il eûst dû mettre fin à leurs malheurs; & ne répondoient aux instances qu'on leur faisoit de secourir la patrie, qu'en montrant leurs chaisnes, & demandant insolemment, s'il estoit juste de faire la guerre pour conserver de tels biens. Quelques-uns mesmes eûrent l'impudence de dire, qu'il valloit mieux estre les esclaves des Volsques, que d'estre exposez aux mauvais traitements de la Noblesse. Le bruit cependant & le tumulte croissoient de tous costez, & les femmes l'animoient encore par les cris lamentables dont toute la ville retentissoit.

XXVIII. Le Sénat dans la situation fascheuse des affaires, pria Servilius d'employer tout son crédit & l'autorité qu'il avoit sur les esprits, à la défense de la patrie. Le Consul convoque aussi-tost le peuple; il luy représente qu'il ne s'agit plus dans de pareilles conjonctures de songer à des contesta-

Servilius appaise la sédition.

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 493. Olymp. 72. $\frac{3}{4}$. Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

tions ; qu'il faut tous se réünir contre l'ennemi commun, pour conserver une ville qui renferme ce qu'ils ont de plus cher & de plus précieux, les Dieux de la patrie & les monuments de leurs anceſtres : il les conjure d'avoir compaſſion de leurs peres & de leurs meres, que la caducité de l'âge rend incapables de se défendre, de leurs femmes qu'ils exposent à eſtre deshonorées, de leurs enfants, qu'ils ont élevez dans d'autres veuës que d'en faire les victimes de la fureur & de la cruauté : il les exhorte à faire de communs efforts pour garantir la patrie des maux dont elle eſt menacée. Il représente qu'après qu'ils auront repouſſé l'ennemi, il sera temps de prendre des mesures pour procurer à la République une forme de gouvernement qui soit favorable à tous les corps qui la composent ; qui mette les Grands tellement à couvert de la jalousie des petits, que les riches ne puiſſent insulter à la misere des pauvres. Qu'il faut que les uns & les autres s'entraident mutuellement : que les pauvres trouvent chez les riches des secours dans leurs besoins ; que les riches ne soient point privez du fruit de leurs créances par la malice & la diſſipation des pauvres : que la foy des contracts qui a toujours paru le meilleur moyen de bannir d'une ville l'injuſtice, & d'y maintenir la concorde, ne devoit point eſtre proscrite de la République Romaine, & qu'en accordant des délays, on n'eſtoit point fruſtré de ses droits. Après avoir ainsi parlé, aprés avoir adjouſté plusieurs autres choses par rapport aux circonſtances du temps & des affaires, il dit un mot de son attachement sincere pour le peuple, & il montra qu'il n'avoit point de part à ce qui avoit pû causer la sédition : il demanda par reconnoiſſance qu'on vouluſt bien le suivre & l'aider à terminer cette guerre, dont la conduite luy eſtoit écheuë, tandis que son Collegue reſtoit à la défense de la ville. Il finit en les aſſeûrant que le Sénat ratifieroit tout ce qu'il leur avoit promis, & qu'il luy avoit pareillement répondu que le peuple souſtiendroit avec zele les intereſts de la patrie.

XXIX. Au sortir de cette aſſemblée, Servilius fit publier un Edit, par lequel il eſtoit défendu, sous prétexte de quelque contract que ce fuſt, de saisir, de vendre, d'engager les maisons de ceux qui le suivroient à la guerre contre les Volsques, ou de mettre personne de leurs familles en prison.

Period. Jul. 4221 Avant J. C. 493. Olymp. 72. ½ Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

Ce mesme Edit ordonnoit de n'empescher personne de prendre party dans les troupes : mais à l'égard des citoyens qui refuseroient de marcher, on laissoit la liberté à leurs créanciers d'exiger d'eux les sommes qui leur seroient deuës à toutes les conditions portées par les contracts. Les pauvres contents de ce réglement, ne se firent plus prier pour prendre les armes : ils y volerent tous avec joye ; les uns dans l'esperance du butin, les autres par affection pour leur Général, les autres enfin pour éviter la persécution d'Appius & des Patrices, au pouvoir desquels on abandonnoit les débiteurs qui s'exempteroient du service. Servilius sans perdre de temps fit sortir son armée, dans le dessein de prévenir les ennemis, ou de les joindre avant qu'ils se fussent répandus sur les terres des Romains. Il les trouva campez dans le Pomentin, d'où ils ravageoient le pays des Latins, par ressentiment du refus qu'ils avoient fait de se liguer avec eux. Il arriva sur le soir, & il mit son camp sur une colline, éloigné de celuy des Volsques d'environ vingt stades. Les ennemis le vinrent attaquer pendant la nuit, croyant qu'il avoit peu de monde, que ses troupes estoient fatiguées, & que les esprits n'estoient pas fort disposez à bien faire, par les querelles qu'ils sçavoient estre entre les pauvres & les riches, & qu'ils croyoient plus animées que jamais. Servilius se défendit toute la nuit de ses retranchements ; mais dès que le jour parut, & qu'il vit les Volsques épars & dissipez, sans régle & sans ordre de bataille, il fit ouvrir secretement les portes de son camp, & au mesme moment qu'on eût donné le signal, toute l'armée eût ordre de tomber sur l'ennemi. Les Volsques qui ne s'attendoient point à cette irruption, se trouverent fort déconcertez ; ils firent ferme néanmoins pendant quelque temps, mais après une perte considérable de leurs gens, ils se retirerent en desordre, blessez la pluspart & sans armes, & ils regagnerent leur camp. Les Romains les suivirent de près, les envelopperent & les presserent si vivement, qu'ils furent bien-tost obligez de se rendre. Le camp estoit rempli d'esclaves, de bestail, d'armes & d'un grand attirail. On y fit aussi plusieurs prisonniers, tant des Volsques, que des autres peuples qui s'estoient joints à eux. Tout l'or, l'argent & les meubles qui se trouverent dans une abondance digne de la ville la plus ri-

che, furent partagez entre les soldats, sans rien reserver pour le threfor public. Servilius mit le feu au camp, & marcha droit à Pometie située proche de Suesse. Cette ville est la plus considérable du pays par son étenduë, par le nombre de ses habitants, par sa réputation & ses richesses, & elle passe pour la capitale de la nation. Le Consul en fit le siege, & le conduisit nuit & jour avec tant de vigueur, sans donner aux assiegez le moment de se reconnoistre, qu'il reduisit la place en peu de jours, partie par famine, partie manque de soldats pour la défendre. Il fit passer par le fil de l'épée toute la jeunesse de Pometie; il abandonna le butin aux soldats; & n'ayant plus de Volsques qui luy fissent teste, il s'avança vers les autres villes.

Period. Jul. 4221. Avant J.C. 493 Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

XXX. Tandis que Servilius portoit la désolation chez les Volsques, Appius Claudius son Collegue se fit amener les trois cents ostages qu'ils avoient livrez pour gage de leur foy, & après les avoir condamnez à estre foüettez dans la place publique, il leur fit trancher la teste, pour apprendre aux autres par cet exemple de sévérité à mieux garder une parole confirmée par des asseûrances si respectables. A quelques jours de là, il s'opposa fortement aux instances du Sénat, qui demandoit pour Servilius de retour de ses expéditions glorieuses, les honeurs du Triomphe, qu'on accordoit aux Généraux après des batailles gagnées & des guerres heureusement finies. Il osa mesme le traiter de séditieux & de corrupteur de la discipline: il luy fit un crime d'avoir livré aux troupes tout le butin au préjudice du public; & il vint à bout de faire approuver son opposition. Le Vainqueur indigné de l'affront que luy faisoit le Sénat, à la persuasion d'Appius, s'oublie dans ce moment, & par une fierté condamnable alors dans un Romain, il assemble le peuple aux portes de Rome, il fait le narré des grandes actions qu'il a faites, il se plaint de la jalousie de son Collegue & de l'outrage du Sénat, & il déclare hautement que le mérite de ses exploits & l'approbation de ses troupes compagnes de ses travaux, l'autorisent assez à user des droits de la victoire qu'on luy refuse d'ailleurs. Aussi-tost il fait couronner les Faisceaux, il se couronne luy-mesme, & vestu de la Robe Triomphale, il entre dans la ville, il monte au Capitole, (8) où le peuple le suit en 8. R.

Servilius triomphe des Volsques malgré le refus du Sénat.

Period. Jul. 4221. Avan J.C 493. Olymp. 72 $\frac{1}{4}$. Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

foule, il rend graces aux Dieux, & il leur consacre les dépoüilles des ennemis. Une action de cette hauteur luy attira plus que jamais l'indignation des Patrices ; mais il eût le peuple pour luy.

Irruption subite des Sabins ; Servilius les défait & les met en fuite.

XXXI. De quelques troubles dont Rome fut agitée, l'occasion des sacrifices & la magnificence de la pompe qui les suivirent, firent tréve pendant un certain tems & calmerent le feu de la sédition. Tandis que les Romains estoient occupez à célébrer ces festes, les Sabins qui attendoient de telles conjonctures, partirent au commencement de la nuit avec des troupes nombreuses, dans le dessein de surprendre la ville, avant qu'on eûst pressenti leur arrivée : & ils en fussent venus aisément à bout, si quelques chevaux legers ne se fussent écartez du gros de l'armée par le desir de butiner, & n'eûssent causé du bruit dans les villages voisins. Une troupe de paysans effrayez de ces hostilitez, vinrent à Rome sonner l'allarme, & découvrirent la meche avant l'approche de l'ennemi. Les Romains aussi-tost jettent les fleurs dont ils estoient couronnez, & du spectacle où ils assistoient, ils courent aux armes. Un grand nombre de volontaires vient se ranger sous l'étendart de Servilius, & fond sur l'ennemi fatigué de la marche & de la veille du jour précédent, & qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette irruption soudaine des Romains. Comme le temps ne permit pas de garder aucun ordre de bataille, les troupes se joignirent dans l'estat où elles se trouverent, la cavalerie pesle-mesle avec l'infanterie, & l'on se battit corps à corps & main à main. Il survint aux uns & aux autres de la cavalerie des villes voisines, qui ranima l'ardeur des combattants, & qui fit durer le choc plus long-temps. Les Romains enfin à la faveur d'un nouveau renfort de chevaux, gagnerent le dessus, enfoncerent les Sabins, les mirent en fuite, leur tuerent beaucoup de monde, & revinrent à Rome avec un grand nombre de prisonniers. On trouva quantité de Sabins, qui sous prétexte d'assister aux jeux & à la cérémonie, y estoient venus pour se rendre maistres des postes les plus avantageux de la ville, tandis que leurs gens seroient aux prises avec les Romains. On en fit une exacte recherche, & on les mit tous en prison. On reprit ensuite les sacrifices & le reste de tout l'appareil, que la guerre avoit fait interrompre.

Le

Le Sénat par un Arrest redoubla la pompe & la magnificence de ces augustes célébritez. Ce ne furent que festins & nouveaux divertissements pour délasser le peuple de ses fatigues, & luy faire oublier ses longs travaux.

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 493. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 259. Var. 261.

XXXII. Les festes n'estoient pas encore terminées qu'il arriva des Ambassadeurs de la part des Arunces, qui occupent les plus belles plaines de la Campanie. Introduits à l'audiance, ils demanderent au Sénat qu'on eûst à leur restituer les terres des Volsques appellées Echetranes, dont les Romains avoient dépoüillé les peuples de ce nom, pour les donner à la Colonie qu'ils avoient commise à la garde du pays. Ils vouloient encore qu'on en retirast les garnisons, faute de quoy ils menaçoient les Romains d'entrer sur leurs terres, & de venger les peuples voisins des pertes qu'ils avoient souffertes. Le Sénat fit cette réponse à l'Ambassade : Dites aux « Arunces vos maistres, que les Romains se croyent en droit « de ne rien relascher de leurs conquestes, & de les laisser à « leurs descendants, comme un héritage qui leur appartient. « Adjoustez-leur, que nous ne craignons point leurs ressentiments. La guerre dont vous nous menacez, ne sera pas la « premiere, ni la plus fascheuse de celles que nous avons « déja soustenuës. Nous sommes accoustumez à faire teste à « quiconque ose nous disputer les prérogatives de gloire & « de puissance que nous avons sur les autres nations ; & si « l'envie vous prend à vostre tour de vous mesurer avec nous, « nous sçaurons vous recevoir en gens de cœur. Une décla- « ration si fiere mit bien-tost les Arunces en campagne ; ils sortirent de chez eux avec des troupes nombreuses. Les Romains conduits par Servilius vinrent à leur rencontre jusqu'à la ville d'Aricie, éloignée de Rome de six vingt (a) stades. Les deux armées camperent sur des hauteurs fortifiées naturellement, & à peu de distance l'une de l'autre ; où après s'estre retranchées, elles descendirent dans la plaine qui les séparoit, pour donner bataille. Elle commença dès le matin, & elle dura jusqu'à midy avec beaucoup de chaleur & de sang répandu des deux costez. Les Arunces sont une nation belliqueuse, & leur regard farouche & barbare inspire la terreur.

(a) Quinze milles, ou environ six lieuës de France.

Défaite des Arunces par Servilius.

XXXIII. Les Chevaliers Romains commandez par A.

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 493. Olymp. 72. 1/4. Fond. de R Cat. 259. Var. 261.

Postumius Albus, qui avoit esté Dictateur l'année précédente, signalerent leur service & leur courage dans cette occasion. Le champ de bataille rude & inégal, entrecoupé de montagnes & de profondes vallées, rendoit de part & d'autre la cavalerie inutile. Postumius qui s'apperceût que l'avant-garde de l'armée Romaine avoit du dessous & commençoit à reculer, fit mettre pied à terre à ses cavaliers, & en ayant composé un corps de six cents hommes, il vint à l'appuy de ceux qui plioient, & il restablit le combat. Les Barbares ne peûrent soustenir ce nouvel effort, & furent repoussez fort au loin. L'infanterie alors reprend une nouvelle audace, & piquée d'émulation, se joint aux cavaliers, avec lesquels se serrant en un bataillon en forme de coin, elle tombe rudement sur l'aile droite des ennemis, & les pousse jusqu'à la montagne. Tandis qu'ils taschent de regagner leur camp, un autre party se met à leurs trousses, & en fait un sanglant carnage. Les Romains aussi-tost tournent sur l'arriere-garde des Arunces, qui combattoit encore, ils la prennent en queuë, & l'obligent pareillement à fuir. Mais comme elle ne se retiroit que lentement, parce qu'elle avoit à grimper sur des hauteurs, du tranchant de leurs épées ils coupent les jarets des fuyards, & arrivent avec eux jusqu'à leurs retranchements. Le peu de soldats qui se présenterent aux défenses, fut bien-tost ébranlé, & abandonna le camp au pillage. Les Romains n'y trouverent d'autre butin, que des armes, des chevaux & quelques machines de guerre. Ainsi finit le Consulat d'Appius & de Servilius.

Consulat d'A Virginius Montanus & de T. Veturius Geminus.

Period. Jul. 4222. Avant J. C. 492. Olymp. 72. 1/2. Fond. de R Cat. 260. Var. 262.

XXXIV. Aulus Virginius Montanus, & Titus Veturius Geminus leur succederent, dans le temps que Themistocle exerçoit à Athenes la Magistrature, la deux cent soixantiéme année depuis la fondation de Rome, sur la fin de laquelle commençoit la soixante-douziéme Olympiade, où Tisicrate de Crotone remporta le prix pour la seconde fois. Les Sabins sous leur Consulat leverent contre Rome une armée beaucoup plus forte que la premiere, à laquelle les Medulliniens se réünirent par un traité solennel, & abandonnerent le party des Romains. Les Patrices instruits de leurs desseins, se préparoient à marcher contre eux avec toutes leurs forces, mais ils ne trouverent pas le peuple disposé à les sui-

vre. Les pauvres indignez de ce que les Patrices ne leur avoient pas tenu parole, & de ce qu'ils avoient rompu toutes les mesures qu'on avoit prises pour soulager leur misere, s'assemblerent d'abord en petit nombre; peu à peu ils comploterent tous ensemble, & par des serments reciproques ils s'engagerent à ne point servir sous les Patrices dans quelque guerre que ce pust estre, & de se prester main forte mutuellement contre la violence qu'on voudroit faire au moindre d'entre eux. La conspiration éclata bien-tost dans leurs discours & dans les querelles qui s'éleverent. Mais sur tout quand on vint à les citer pour tirer leur engagement & pour les enroller dans les compagnies, les archers par ordre des Consuls s'estant saisis d'un de leurs camarades, qui refusoit de comparoistre, une foule de pauvres s'attroupa, & l'enleva de leurs mains malgré toute leur résistance. Ils n'épargnerent pas mesme les Chevaliers ni les Patrices, qui témoins de cette rebellion, voulurent soustenir les archers. Le tumulte & la confusion se répandirent bien-tost dans toute la ville; & pendant que la division croissoit au dedans, l'ennemi s'en prévaloit au dehors, & faisoit tous les jours de nouvelles troupes dont il fortifioit son party. Les Volsques & les Eques ne cherchant encore qu'à secoüer le joug, tous les peuples sujets des Romains députerent à Rome pour demander du secours, & représenter l'impuissance où ils estoient de défendre leurs terres exposées au passage & aux insultes des ennemis. Les Latins se plaignoient que les Eques avoient déja fait irruption dans leur pays, qu'ils désoloient toute la campagne, & qu'ils avoient pillé quelques-unes de leurs villes. La garnison de Crustumerie mandoit que les Sabins estoient prests de tomber sur cette ville, & que leur but estoit de s'en emparer. D'autres demandoient justice des pertes qu'ils avoient faites, ou songeoient à se garantir de celles dont ils estoient menacez. Il n'y eût pas jusqu'aux Volsques, qui voulurent qu'on leur rendist avant le commencement de la guerre toutes les terres qu'on leur avoit prises.

Period. Jul. 4222. Avant J.C. 492. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

XXXV. Sur ces difficultez le Sénat s'estant assemblé, Titus Largius, qui par les charges qu'il avoit remplies, & par la haute réputation de sagesse qu'il s'estoit acquise, tenoit le premier rang dans ce Corps illustre, fut prié avant tous les

Period. Jul. 4222. Avant J. C. 492. Olymp. $\frac{72}{73}$. $\frac{4}{1}$. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

autres de dire son avis. Il parla ainsi. » Ce qui fait l'objet de
» l'appréhension publique, & ce qui paroist demander un plus
» prompt secours, n'est pas ce qui m'étonne aujourd'huy,
» Peres Conscripts. Il s'agit de soustenir nos alliez, & de re-
» pousser nos ennemis, l'un & l'autre n'est point une affaire.
» Mais sur quoy l'on ne fait pas assez d'attention, & ce qu'on
» semble négliger comme une chose de peu de conséquen-
» ce, je le regarde moy comme le malheur le plus à
» craindre, & si nous n'y remédions au plustost, je vois la Ré-
» publique à deux doigts de sa perte. La désobéïssance du
» peuple aux ordres des Consuls, la dureté dont nous usons
» envers les mutins, sont deux maux que nous devons égale-
» ment corriger, & il n'y a point d'interest particulier qu'il
» ne faille sacrifier à l'union & à la tranquillité publique. Dès
» que la bonne intelligence sera restablie parmi nous, nous
» serons en estat d'aider nos amis, & de nous rendre formi-
» dables à nos ennemis, Mais tant que nous serons divisez
» comme nous le sommes, l'un & l'autre est tout à fait im-
» possible. Pour moy, bien loin d'estre surpris que nos dissen-
» sions causent un renversement général dans la République,
» & livrent la victoire à nos ennemis, je puis vous répondre
» de la part de Jupiter & de tous les Dieux, que nous ne pou-
» vons leur échapper, si nous ne changeons la forme de nostre
» gouvernement.

» XXXVI. Nous sommes dans une étrange desunion
» comme vous le voyez, & nous pouvons compter dans Ro-
» me deux villes, dont l'une est gouvernée par l'indigence &
» par la nécessité, l'autre par l'abondance & par l'orgueil.
» La complaisance, la modération & la justice, qui sont les
» liens de la société civile, sont absolument bannies des deux
» partis. Nous nous disputons nos droits les uns aux autres
» sans pitié, & semblables à des bestes cruelles, nous ne les
» establissons que sur la violence, plus contents de nous per-
» dre nous-mesmes, en perdant nos ennemis, que de pour-
» voir à nostre seûreté en nous sauvant avec eux. La grace
» que je vous demande est de réfléchir sérieusement sur ce
» qui fait aujourd'huy la matiere de nos délibérations, après
» que vous aurez renvoyé les Ambassadeurs. Pour les répon-
» ses que vous avez à leur faire, je crois qu'à l'égard des

Volſques, qui demandent la reſtitution des terres dont la « victoire nous a rendus maiſtres, & qui nous menacent de « la guerre en cas de refus, nous devons leur dire que nous « regardons comme un bien legitimement acquis, tout ce « que nous avons pris par la voye des armes, & que nous ne « perdrons point par noſtre imprudence ce que nous avons « gagné par noſtre courage : qu'ainſi pour ne nous point ex- « poſer à ce reproche en leur rendant ce que nous leur avons « enlevé, nous garderons bien nos conqueſtes, & que nous « taſcherons de les laiſſer en héritage à nos deſcendants; « qu'autrement ce ſeroit nous traiter nous-meſmes auſſi mal « que nous avons traité nos ennemis. Pour les Latins, mar- « quons-leur la reconnoiſſance que nous avons de leur atta- « chement : raſſeûrons-les ſur les craintes par leſquelles on « s'efforce de les ébranler : promettons-leur que nous ne les « abandonnerons point dans le péril où nos intereſts les au- « ront engagez, tant qu'ils reſteront fidelles, & que bien-toſt « nous leur envoyrons aſſez de ſecours pour chaſſer ceux qui « les inquietent. Voilà ce que nous pouvons répondre de « meilleur. Mais dès que les Ambaſſadeurs ſeront partis, nous « avons à déliberer ſur les troubles domeſtiques, & nous ne « devons pas differer plus long-temps qu'à demain à en parler « dans le Conſeil.

Period. Jul. 4222. Avant J. C. 492. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

XXXVII. L'avis de Largius fut receû favorablement, & l'on renvoya les Ambaſſadeurs avec les réponſes qu'il avoit dictées. Le lendemain les Conſuls raſſemblerent le Sénat pour déliberer ſur les moyens d'appaiſer les troubles domeſtiques. Publius Virginius homme populaire, qui ouvrit les opinions, tint un milieu entre le peuple & la Nobleſſe, & il dit : Les « ſervices que nous a rendus le peuple l'année précédente, & « l'ardeur avec laquelle il a ſouſtenu la guerre que nous avons « euë avec les Volſques & les Arunces, méritent que nous « y ayions égard. Ainſi je crois qu'on ne doit point inquieter « ceux qui ſe ſont expoſez pour la cauſe publique, & que « leurs créanciers ne doivent point avoir droit ni ſur leurs « perſonnes, ni ſur leurs biens. Il eſt juſte auſſi que leurs pe- « res & leurs ayeux, leurs enfants & leurs petits-fils joüiſſent « des meſmes priviléges. Pour les autres qui ont refusé de « nous aider, qu'ils ſoient abandonnez aux obligations de «

Period. Jul. 4222. Avant J. C. 492. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

» leurs contrats & au pouvoir de leurs créanciers. Pour moy, » reprit Titus Largius, je crois que le meilleur moyen de » rendre la paix à l'Estat, est de faire pour tout le peuple une » loy générale, & d'exempter un chacun de l'obligation de » payer ses debtes. Appius Claudius, qui sortoit du Consulat, se leva le troisiéme & parla de cette maniere :

» XXXVIII. Toutes les fois qu'on a mis cette affaire » en question, j'ay toujours esté de ce sentiment, qu'il ne falloit rien accorder au peuple que de juste & de raisonable, » & qu'on ne devoit point donner d'atteinte à l'esprit de la » République. Je suis encore le mesme aujourd'huy, & je se» rois le plus insensé de tous les hommes, si après avoir résisté » en face à mon Collegue, & avoir soustenu généreusement » la haine du peuple, qu'il avoit soulevé contre moy ; après » avoir tenu ferme jusqu'icy, sans me laisser surprendre aux » prieres & à la faveur, ni intimider par le péril ou par les » menaces, je venois aujourd'huy, particulier que je suis, à » trahir mes sentiments. Qu'on traite donc ma franchise ou » de générosité ou d'arrogance, je laisse à quiconque la liber» té d'en penser ce qu'il luy plaira. Mais tant que je vivray, » je ne fléchiray jamais, & l'envie de plaire à une troupe de » scélerats, ne m'arrachera point de nouvelles loys en leur fa» veur. Je m'opposeray de plus à tous ceux qui en voudront » introduire, persuadé que les vices les plus dangereux, les sé» ditions, en un mot le renversement entier de la République, » sont toujours le pernicieux effet de la nouveauté. Encore une » fois moins sensible à mes interests particuliers, qu'à ceux du » public, qu'on traite de sagesse ou d'emportement ce que je » viens de dire, qu'on me fasse agir par des veuës toutes dif» ferentes de celles qui me conduisent ; je ne cesseray point » de me déclarer contre ceux qui prétendent changer les an» ciens usages de la République. Cependant comme il ne » s'agit pas à présent de recouvrer des debtes, mais d'amasser » de puissants secours ; je crois que le seul moyen que nous » ayons aujourd'huy de remédier à la sédition, est de créer » au plustost un Dictateur, qui par le pouvoir indépendant » que luy donne sa charge, puisse obliger le peuple & le Sénat » à se réünir pour le bien commun.

XXXIX. La jeunesse appuya fort le sentiment d'Ap-

pius ; Servilius se leva pour s'y opposer ; plusieurs vieillards fi- Period.
rent la mesme chose ; mais les jeunes gens qui estoient venus Jul. 4223. Avant J. C.
en foule, disposez à soustenir Appius, & qui prirent sa dé- 491.
fense avec beaucoup de force, l'emporterent enfin. Ensuite Olymp. 72. 4. / 73. 1.
comme on ne doutoit point dans le public que la Dictature Fond. de R.
ne dust tomber sur Appius, comme le seul à qui l'on croyoit Cat. 260. Var. 262.
assez de fermeté pour maintenir les droits de la République, les deux Consuls d'un commun accord luy donnerent l'exclusion, & nommerent Manius Valerius frere de Publius Valerius, (9) qui avoit esté le premier Consul de Rome. C'estoit 9. R.
un homme tres-populaire & déja sur l'âge ; mais on se persuada que la seule autorité du Dictateur estoit capable de jetter la terreur dans les esprits, & que la douceur dans le Magistrat estoit sur tout nécessaire pour obvier à de nouveaux troubles.

XL. Valerius revestu de la Dictature nomma Général de la cavalerie Quintus Servilius frere du Consul Servilius Collegue d'Appius, & convoqua aussi-tost le peuple pour luy déclarer ses volontez. Une foule infinie y accourut pour la premiere fois, depuis que Servilius avoit abdiqué la Magistrature, & que la populace sommée de marcher, s'estoit ouvertement rebellée. Le Dictateur estant monté sur le Tribunal parla ainsi : Romains, vous avez veû toujours avec plaisir « à vostre teste des Magistrats de la famille des Valerius, qui « vous ont délivrez de la tyrannie. Jamais ils ne vous ont " rien refusé de juste, & vous vous estes abandonnez volontiers " à leur conduite, persuadez de la tendre affection qu'ils " avoient pour vous. Si je vous assemble aujourd'huy, ce " n'est pas pour vous asseûrer simplement, que nous vous conserverons la liberté dans laquelle nous vous avons establis " d'abord, mais pour vous répondre que nous vous garderons " fidellement toutes les paroles que nous vous aurons données. " Je suis dans un âge à couvert de la fraude & de l'imposture, " & le souverain pouvoir, dont je suis chargé, ne me permet " pas d'user de dissimulation avec vous. Mais quand mesme " je serois capable de vous tromper, ayant à rester particulier & " à finir mes jours avec vous, ne seriez-vous pas tost ou tard " en estat de vous en venger, & de me punir de ma supercherie. Je n'en dis pas davantage là-dessus, trop convaincu que "

Period. Jul. 4222. Avant J.C. 492. Olymp. 71. 4. / 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 262.

„ vous connoiſſez mes ſentiments. Au reſte, afin que vous ne „ vous imaginiez pas qu'il en ſera de moy comme de plu- „ ſieurs Conſuls, qui pour vous engager au ſervice, vous pro- „ mettoient d'obtenir du Sénat tout ce que vous pouriez ſou- „ haiter,& qui ne vous ont point gardé leur parole, je ne veux „ que ces deux preuves pour lever tous vos ſoupçons. La pre- „ miere eſt, que le Sénat, qui ſçait combien je ſuis dans vos „ intereſts, m'a élevé à la Dictature par préférence, tandis „ qu'il y en avoit beaucoup d'autres plus capables de la rem- „ plir. La ſeconde eſt qu'il m'a confié une autorité ſans bor- „ nes, qui me donne droit de vous faire tout le bien que je „ jugeray à propos, quand meſme il ne le voudroit pas.

„ XLI. Ne croyez donc pas que je ſois d'intelligence avec le „ Sénat pour vous tromper,ou ſi vous pouviez avoir de moy cet- „ te pensée, traitez-moy comme le plus grand fourbe de tous „ les hommes. Mais en cas que je ne puiſſe paſſer pour tel „ dans vos eſprits, faites-moy la juſtice de vous défaire de „ vos préjugez, & de m'en croire ſur mon témoignage. Faites „ changer d'objet à voſtre haine, & qu'elle paſſe de vos „ amis à vos ennemis, qui viennent pour vous chaſſer de „ voſtre patrie, pour vous enlever voſtre liberté, pour vous „ reduire à l'eſclavage, pour vous accabler de tous les mal- „ heurs les plus à craindre dans la vie, & qu'on nous aſſeûre „ eſtre déja ſur nos frontieres & preſts de tomber ſur nous. „ Préparez-vous donc à les recevoir avec vigueur, faites-leur „ ſentir que les Romains, malgré leurs diviſions, ſont ſupe- „ rieurs à la puiſſance la plus unie. Si nous pouvons nous ac- „ corder, nous ſommes ſeûrs ou de les obliger à diſparoiſtre, „ ou s'ils oſent nous réſiſter, de leur faire porter la peine de „ leur témérité. Souvenez-vous, je vous conjure, que ceux „ qui s'élevent aujourd'huy contre vous, ſont ces meſmes „ Volſques & ces meſmes Eques, que vous avez domptez tant „ de fois; qu'ils ne ſont pas plus formidables à préſent ni par „ leurs forces, ni par leur courage, qu'ils vous ont paru dans „ les guerres précédentes, & que leur fierté ne vient que de „ voſtre deſunion. Quand vous aurez défait vos ennemis, je „ vous promets que le Sénat vous ſera favorable au ſujet de „ vos debtes, & que dans tout ce que vous pourrez demander „ raiſonnablement, il ſçaura toujours diſtinguer le mérite &

la

sa valeur. En attendant, je vous réponds qu'on ne saisira ni « vos biens, ni vos personnes, & qu'il ne sera pas permis d'ar- « rester aucun citoyen, ou pour debtes, ou pour quelque es- « pece de contrat que ce puisse estre. Quiconque se sera « distingué dans le combat par quelque action de valeur, au- « ra pour récompense une couronne magnifique, comme la « marque de l'important service qu'il aura rendu à sa patrie, « & recevra de ses camarades les éloges qu'il aura méritez. « Nous le mettrons de nostre part en estat de restablir sa fa- « mille, & les honeurs que nous luy rendrons, l'illustreront à « jamais luy & ses descendants. La seule grace que je vous de- « mande est de montrer dans le danger autant d'asseûrance « que vous en remarquerez dans moy-mesme : car je ne pré- « tends pas les armes à la main le céder aux plus vigoureux. «

Period. Jul. 4222. Avant J. C. 492. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

XLII. Le peuple persuadé par ce discours qu'on ne vouloit plus le tromper, promit sans peine qu'il serviroit. Aussitost on mit sur pied dix Légions composées chacune de quatre mille hommes. L'un & l'autre Consul en eûrent trois à commander avec un certain nombre de chevaux. Le Dictateur se mit à la teste des quatre autres & du reste de la cavalerie. Cela fait, on se mit en marche. Veturius entreprit les Eques, Virginius les Volsques, & le Dictateur Valerius se reserva les Sabins. T. Largius demeura à la garde de la ville avec les vieillards & quelques compagnies de jeunes gens. Les Volsques furent les premiers contre lesquels on se battit. Comme ils se croyoient en beaucoup plus grand nombre que les Romains, & qu'ils n'attribuoient leur défaite passée qu'au malheur de s'estre laissez surprendre, ils hasterent indiscretement l'attaque, & ayant avancé leur camp près de celuy des Romains, ils tomberent les premiers sur eux. Le combat fut rude, & les Volsques se comporterent en gens de cœur : mais battus à la longue à platte-couture, ils furent obligez de prendre la fuite & d'abandonner leur camp aux Romains, qui leur enleverent encore Velitre l'une des plus considérables villes de la nation. Peu de temps après on vint également à bout de dompter l'orgueil des Sabins, la victoire néanmoins fut disputée de part & d'autre avec toute la chaleur d'une action décisive. On ravagea leurs campagnes, on leur prit quelques petites villes, d'où l'on emmena un grand nombre

Défaite des Volsques.

Victoire remportée sur les Sabins.

Period. Jul. 4222. Avant J. C. 492. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

Les Eques soumis.

de prisonniers & beaucoup d'argent. Les Eques se défiant de leurs forces après la défaite de leurs alliez, demeurerent long-temps resserrez dans leurs retranchements sans oser hazarder une bataille. Ils se sauverent ensuite de chemins cachez en chemins cachez par des lieux couverts de bois & de montagnes, & ils traisnerent par-là les affaires en longueur. Cependant il ne purent s'échapper sans qu'il leur en coustast beaucoup. Les Romains grimperent sur les hauteurs où ils s'estoient réfugiez, ils les en délogerent & ils emporterent leur camp de force. Leur fuite fut suivie de la reddition de plusieurs villes, qu'ils avoient prises dans le pays des Latins en faisant leur route; d'autres furent enlevées l'épée à la main, malgré toute la résistance que firent les ennemis pour les conserver.

XLIII. Valerius ayant terminé heureusement cette guerre, receût l'honneur du triomphe, (10) & licentia ses troupes, contre le sentiment du Sénat, qui ne croyoit pas qu'il fust encore temps d'accorder aux pauvres ce qu'on leur avoit promis. Il choisit néanmoins parmi eux les Colonies qu'il envoya habiter les terres qu'on avoit enlevées aux Volsques, & par-là il voulut diminuer le nombre des cabaleurs. Mais Valerius au retour de son expédition, ayant vivement pressé le Sénat d'accomplir en faveur de ceux qui s'estoient distinguez par leur bravoure, les paroles qu'on leur avoit données, il le trouva aussi dur là-dessus qu'à l'ordinaire. La jeunesse mesme de ce Corps qui faisoit le plus grand nombre, le prit à partie luy & sa famille, & traita les Valerius de flateurs de la populace & de corrupteurs de la discipline. Mais comme on luy eût rapporté que ses ennemis portant l'outrage plus loin, avoient décrié son gouvernement, & l'avoient accusé d'avoir anéanti la puissance des Patrices; indigné de cette injustice & des calomnies dont on le chargeoit, prévoyant d'ailleurs par sa prudence les suites funestes d'une conduite si pernicieuse, & les ayant annoncées avec une liberté digne de son grand courage, il se retira du Sénat le regret dans le cœur, & il fit assembler le peuple, qu'il harangua en cette maniere : » Romains, je m'estois fait un » plaisir sensible de vous marquer ma reconnoissance de l'ar- » deur avec laquelle vous estes entrez dans cette guerre, pour

10. R.

La sédition se rallume au dedans.

ſeconder mes loüables deſſeins, & de vous procurer les “
récompenſes deuës à cette valeur que vous avez ſignalée “
dans les combats, & dont j'ay eſté moy-meſme le témoin. “
Je n'ay rien oublié pour m'acquitter envers vous de mes “
promeſſes, & pour engager le Sénat à vous tenir les paroles “
qu'il m'avoit données en voſtre faveur. Eſtabli l'arbitre de “
vos differends avec la Nobleſſe, j'ay voulu appaiſer vos que- “
relles & réünir les cœurs diviſez par la ſédition : mais je “
trouve des obſtacles inſurmontables dans une infinité de “
gens, qui ſont moins touchez du bien de la République “
que de leurs propres intereſts, & qui par le crédit que leur “
donne leur nombre & leur jeuneſſe, ſe rendent les maiſtres “
des déciſions. Pour moy, qui ſuis déja ſur l'âge, comme “
pluſieurs autres, ſur la protection deſquels je pourrois comp- “
ter, je ſuis obligé de céder à la force qui l'emporte ſur mes “
bonnes intentions. J'ay meſme le malheur, malgré toutes “
les meſures que j'avois priſes pour concilier les eſprits, de “
me voir en butte aux deux partis. Le Sénat m'accuſe de “
vous eſtre trop dévoüé, & je vous deviens ſuſpect, comme “
ſi gagné par le Sénat, je vous abandonois à ſes reſſenti- “
ments. “

Period. Jul. 4222. Avant J. C. 492. Olymp. 71. 4. / 72. 1. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

XLIV. Si le Sénat vous eûſt gratifié de ſes faveurs ſur “
les paroles que je luy eûſſe portées de voſtre part, & que “
vous eûſſiez manqué de les exécuter, j'en ſerois quitte pour “
me plaindre de voſtre infidélité, ſans encourir le blame d'a- “
voir uſé de tromperie ; mais le Sénat ſe trouvant en défaut “
de n'avoir pas tenu ſes promeſſes, c'eſt à moy de me juſti- “
fier auprès de vous, & de vous prouver que je n'ay point de “
part à l'injuſtice qu'on vous fait : qu'on nous a trompez vous “
& moy contre toutes nos eſpérances ; que je me trouve en- “
core plus lézé que vous par ce manque de foy, non-ſeule- “
ment parce que l'inſulte m'eſt commune avec vous ; mais “
encore parce qu'on m'attaque perſonellement, & qu'on me “
reproche de vous avoir diſtribué les dépoüilles des ennemis “
ſans la participation du Sénat, d'avoir eû des veuës particu- “
lieres en ſoulageant la miſere des plus pauvres, d'avoir “
diſposé en voſtre faveur d'un butin, ſur lequel le Sénat pré- “
tend avoir ſes droits, d'avoir corrompu la diſcipline en li- “
centiant les troupes, tandis que je devois vous occuper dans “

Period. Jul. 4222. Avant J. C. 492. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Var. 260. Cat. 262.

» le pays ennemi, & vous fatiguer par des campements & des » actes d'hostilité. On me fait encore un crime d'avoir choisi » parmi vous la Colonie que j'ay envoyée dans les terres que » nous avons conquises sur les Volsques, & de vous en avoir » abandonné la joüissance au lieu d'en gratifier les Patrices & » les Chevaliers. Enfin, ce qui met le comble à ma disgrace, » & ce que je sens plus vivement que tout le reste, on m'ac- » cuse d'avoir fait passer plus de quatre cents de vostre corps » à l'ordre des Chevaliers, & de leur avoir donné de quoy » soustenir ce nouveau rang. Si un affront pareil m'estoit ar- » rivé dans la vigueur de l'âge, j'aurois fait sentir à mes en- » nemis toute l'injustice de leur procédé, mais à soixante & » dix ans passez, je ne m'apperçois que trop de ma foibles- » se, & dans l'impuissance où je me vois de remédier à vos » divisions, je me démets de la Dictature, disposé à subir les » plus rigoureux arrests, si vous me trouvez coupable de mau- » vaise foy.

XLV. Ce discours attira sur luy la compassion de tout le peuple: on le suivit en foule au sortir de l'assemblée, & cette démonstration de bienveillance irrita plus que jamais le Sénat contre luy. Les pauvres de leur costé deviennent plus furieux qu'auparavant; ce n'est plus en cachette ni pendant la nuit qu'ils tiennent leurs conférences, ils s'attroupent en public & en plein jour, pour traiter des moyens de se séparer des Patrices. Le Sénat pour empescher ce divorce défend aux Consuls de licentier les Legions, qui fidelles à leurs serments se tenoient encore sous le drapeau, sans oser se débander,

11. R. tant elles avoient de respect (11) pour la foy de leurs engagements. On prend pour prétexte de les mettre en campagne, que les Eques & les Sabins se sont unis pour renouveller la guerre contre les Romains; mais aprés que les Consuls furent sortis de Rome, & qu'ils eûrent campé à quelque distance l'un de l'autre, tous les soldats des deux camps s'estant réünis à la sollicitation d'un certain Sicinnius Bellutus, ils se saisissent des armes & des enseignes, & ils abandonnent les Consuls. Maistres des armes & des drapeaux, si respectables dans la milice Romaine qu'on les regarde comme autant d'images des Dieux, ils créent de nouveaux Centurions, ils choisissent Sicinnius pour leur Chef, & ils vont se loger à

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 492. Olymp. 71. 4. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

12. R. Le peuple se retire sur le mont Sacré.

quelques milles de Rome sur une montagne proche du Teveron, qui s'appelle encore aujourd'huy le mont Sacré. (12) Les Consuls & les anciens Centurions faisant leurs efforts pour retenir les troupes par leurs prieres, par leurs larmes & par leurs promesses; De quel front, leur répond Sicinnius, nous « rappellez-vous, après nous avoir chassez & nous avoir re- « duits à l'esclavage? Et quel fond voulez-vous que nous fas- « sions sur des paroles, que vous avez si souvent violées? Puis- « que vous pretendez estre les seuls maistres de Rome, reti- « rez-vous-y, à la bonne heure; les pauvres & les petits ne « vous y seront plus incommodes; nous allons chercher autre « part à vivre en liberté: en quelque pays que nous la trou- « vions, nous regarderons ce lieu-là comme nostre patrie. «

XLVI. Ces nouvelles portées à Rome répandent la désolation de tous costez: ce ne sont plus que pleurs & que gémissements: tout ce qui reste de peuple dans la ville fait des efforts pour en sortir, malgré la résistance des Patrices & la violence dont on use pour le retenir. Les cris redoublent aux portes; on y livre des assaults pour s'en ouvrir le passage; on force les barrieres, sans respecter ni l'âge, ni le sang, ni la Magistrature. La garde commise par le Sénat ne pouvant plus soustenir la multitude, abandonne son poste. Le peuple sort en foule avec un emportement aveugle, comme d'une ville abandonnée au pillage, parmi les lamentations & les hurlements de ceux qui sont témoins de la sédition. On s'assemble dans Rome, on délibere, on invective contre les auteurs du mal. Les ennemis profitant de ces tristes conjonctures, viennent insulter Rome jusqu'à ses portes, & causent du dégast dans la campagne. Les déserteurs cependant campoient à découvert, & sans faire aucun ravage sur les terres de la patrie, se contentoient de prendre dans le voisinage de quoy subsister. Leur party grossissoit tous les jours par un peuple infini qui venoit se joindre à eux, tant de Rome, que des forteresses voisines. Ce n'estoit plus seulement des gens endebtez, ou qui ayant de mauvaises affaires sur leur compte, vouloient éviter des jugements qui les menaçoient; mais c'estoit une foule de citoyens oisifs & paresseux, qui n'avoient pas de quoy satisfaire leurs passions, qui cherchoient à s'enrichir par de mauvais artifices, qui estoient envieux du bonheur d'autruy, ou qui

Period. Jul 4222. Avant J C 492. Olymp. 71/72. 4/1. Fond. de R Cat. 260. Var. 262.

avoient de semblables raisons de ne pas s'accommoder de l'estat présent de la République.

XLVII. Les Patrices de leur costé se trouvoient dans un terrible embarras & dans les plus furieuses allarmes, s'imaginant à tous moments que les fugitifs alloient se joindre aux ennemis du dehors, & venir de concert fondre sur Rome. Pour obvier à ce malheur, ils prennent tous les armes, & soustenus chacun de leurs créatures, ils se partagent en plusieurs corps. Les uns se postent aux passages pour arrester l'ennemi; les autres occupent les forteresses pour les défendre d'insulte, les autres campent aux environs; les seuls vieillards incapables d'autres travaux, restent en bataille sur les remparts. On commença à se rasseûrer quand on vit que les déserteurs ne prenoient point party avec les ennemis, ne ravageoient point la campagne, & ne faisoient aucun tort qui fust de conséquence. On espera mesme de ramener la multitude, & l'on délibéra sur les propositions qu'on pourroit luy faire. Les sentiments du Sénat furent là-dessus tres-différents & tres-opposez. Les plus âgez ouvrirent des avis moderez & convenables à la situation du temps: ils représenterent qu'on ne devoit pas regarder la retraite du peuple comme un effet de sa malignité: que le pitoyable estat de ses affaires, la séduction des mauvais conseils, l'emportement trop naturel à la multitude, plustost que des desseins préméditez, l'avoient engagé dans une résolution qui paroissoit flater ses interests. Que plusieurs d'entre eux n'estoient pas à reconnoistre leur faute, & ne souhaitoient qu'une occasion favorable de la réparer: que puisqu'ils donnoient déja des marques de repentir, on ne pouvoit douter qu'ils ne fussent disposez à revenir, si le Sénat leur promettoit l'impunité, & leur faisoit une honeste composition. En appuyant leur sentiment de tant de solides raisons, ils conjuroient le reste du Sénat de sacrifier leurs inimitiez, & de donner cette marque de sagesse à des gens qui n'avoient pas sceû garder assez de mesures: de ne point differer un accommodement à des temps, où les moins raisonnables sont obligez, ou de devenir sages malgré eux, ou de guérir un moindre mal par un plus grand, en renonçant à leur liberté, & en mettant les armes bas, pour se livrer à la servitude. Qu'il falloit donc user de condescendance, & pren-

dre le peuple par ses interests, afin de le ramener à son de- Period.
voir. Que si en qualité de Patrices ils estoient chargez du Jul. 4222.
soin & de l'administration de la République, ils devoient, Avant J. C.
comme bons citoyens, procurer l'union & la paix : qu'ils ne 494.
devoient pas s'imaginer que le Sénat dust perdre beaucoup Olymp. $\frac{71}{72}$. $\frac{4}{1}$.
de son autorité, en relaschant au besoin quelque chose de Fond. de R.
ses droits pour la seûreté de l'Estat : qu'on avoit bien plus Cat. 260.
sujet de craindre de causer sa ruine entiere par trop d'opi- Var. 262.
niastreté à se vouloir venger : que rien n'estoit plus dérai-sonable, que d'exposer le salut de la République pour garder des bienséances : qu'il estoit à souhaiter de pouvoir conser-ver l'un & l'autre ; mais que dans l'impossibilité de main-tenir tous les deux, on devoit s'attacher au nécessaire, & préferer la seûreté à toutes les bienséances du monde ; enfin leur avis aboutissoit à nommer des Députez, pour aller fai-re au peuple des propositions de paix, dont on devoit se pro-mettre d'autant plus de succès, que le peuple dans sa retraite avoit gardé des mesures, & n'avoit point commis de faute, qu'il ne pust aisément réparer.

XLVIII. Le Sénat approuva ces résolutions : on fit choix de personnes agréables & capables d'adoucir les esprits. Ils eûrent ordre de demander aux déserteurs ce qu'ils souhai-toient, & à quelles conditions on pouvoit ménager leur retour : de leur dire qu'ils trouveroient le Sénat disposé à les écouter, pourveû qu'ils n'exigeassent rien que de juste & de raisonable : qu'on leur promettoit l'impunité, s'ils vouloient mettre les armes bas, & une amnistie entiere du passé : qu'ils pouvoient mesme compter sur de glorieuses récompenses, en cas qu'ils s'en rendissent dignes par leurs services & par leur courage. Les Députez s'acquitterent de leur commis-sion, & firent entendre aux révoltez les intentions du Sénat : ils les appuyerent de plusieurs raisons qu'ils crûrent les plus pro-pres à les faire rentrer dans le devoir. Mais le peuple loin d'écouter de telles propositions, fit paroistre beaucoup d'ai-greur contre l'arrogance & la dureté des Patrices, qui fai-soient semblant d'ignorer ses prétentions, & les raisons qu'il avoit eûës de se séparer d'eux : qu'ils luy promettoient l'im-punité & l'oubli de ses fautes prétenduës, comme s'ils avoient encore en main l'autorité, ou qu'ils fussent en estat de résister

Period. Jul. 4222. Avant J. C 492. Olymp. 71 ½. Fond. de R. Cat. 260. Var. 262.

à l'ennemi du dehors qui estoit prest à tomber sur eux, sans le secours de leurs citoyens, dont les forces réünies avec celles des Patrices, pourroient à peine soustenir une guerre, qui toujours infructueuse pour le peuple, ne tournoit qu'à l'avantage de ses persécuteurs. Les rebelles adjousterent à cette réponse, que les Patrices connoistroient mieux que jamais le tort qu'ils avoient eû de se broüiller avec le peuple, quand ils sentiroient le malheur que leur séparation auroit attiré sur la République. Les Députez firent de terribles menaces sur le refus qu'on faisoit de se rendre à leurs sollicitations; mais voyant qu'on n'en tenoit aucun compte, ils retournerent à Rome faire le rapport du mauvais succès de leur négociation. Une réponse de cette nature augmenta le trouble & la crainte de la ville: le Sénat faisoit de vains efforts pour guérir le mal, ou pour en suspendre le cours. Toutes les assemblées pendant plusieurs jours se passerent en reproches & en invectives de la part des Grands, & l'on se séparoit toujours sans rien décider. Ceux du peuple qui estoient restez à Rome, ou par des engagements qu'ils avoient avec les Patrices, ou par l'amour de la paix, commençoient à s'ébranler: on en voyoit plusieurs tous les jours, qui secretement & à découvert alloient rejoindre les fugitifs, & l'on ne croyoit pas devoir faire beaucoup de fond sur le petit nombre qui n'avoit point encore pris de party. Dans ces conjonctures, les Consuls, dont le temps devoit bien-tost expirer, indiquerent pour un certain jour l'assemblée des Comices.

Consulat de Postumius Cominius & Sp. Cassius. Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. ½. Fond. de R Cat. 261. Var. 263.

XLIX. Quand le jour destiné pour la création des Magistrats fut arrivé, personne n'ayant paru briguer le Consulat, ou disposé mesme à le recevoir, le peuple fit choix de deux hommes qui avoient déja passé par cette charge, également bien venus du peuple & des Grands, nommez Postumius Cominius & Spurius Cassius, sous la conduite desquels les Romains défirent les Sabins & les sousmirent à leur empire. Ce fut l'année de la soixante & douziéme Olympiade, dans laquelle Tisicrate de Crotone remporta le prix, pendant que Diognete exerçoit à Athenes la Magistrature. Les nouveaux Consuls prirent possession du gouvernement aux Calendes de Septembre, (a) plustost que ne portoit la coustume. (13) Leur premier soin fut d'assembler le Sénat pour traiter

(a) Le premier jour de Septembre.

13. R.

du

du retour du peuple. Chacun fut prié de dire son avis, & l'on commença par entendre Agrippa Menenius le plus âgé de tous les Sénateurs, & l'homme le plus sage qui fûst alors. Il s'estoit acquis sur tout une haute estime dans le gouvernement de la République, par l'éloignement qu'il avoit fait paroistre des factions, n'ayant jamais ni favorisé l'orgueil des grands, ni fomenté la licence des petits. Voicy de quelle maniere il parla pour amener le Sénat à un accommodement.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat 261. Var. 263.

Discours d'Agrippa à Menenius.

« Si je vous croyois tous dans les mesmes sentiments, ou si, « persuadé que vous ne deûssiez apporter aucun obstacle à la « paix, à quelques conditions qu'il la fallûst faire, je n'a- « vois qu'à proposer les moyens par où l'on y peut « parvenir ; je n'aurois pas de peine à vous expliquer en « peu de mots ma pensée : mais sçachant, que vous estes en- « core à déterminer, s'il vaut mieux entrer en composition « avec ceux qui se sont séparez de nous, ou bien soustenir une « guerre contre eux, il n'est pas aisé de vous exposer succinc- « tement ce que je croyrois qu'il fust à propos de faire. J'ay « besoin d'un plus long discours, pour vous convaincre, que « ceux d'entre vous, qui sont éloignez de la paix, ont des « sentimens tres-contraires à vos interests, & qu'en voulant « guérir des maux incurables, ils s'y prennent tres-mal, de « vous faire de vaines difficultez, qu'il est aisé de détruire, & « qui ne les étonnent eux-mesmes, que parce qu'ils consultent « moins la raison sur leurs avantages, que la colére & la ven- « geance, qui les aveuglent. Quel profit en effet peut-on tirer « de ces conseils téméraires, qui vont à nous persuader, qu'une « République aussi puissante & aussi étenduë que la nostre, qui « s'est attiré la jalousie de ses voisins, peut maintenir sous son « obeissance les nations qu'elle a subjuguées, sans le secours « de son peuple, ou qu'il est aisé de substituer à la place des « rebelles des peuples plus dociles, qui combattront au dehors « pour la gloire de la patrie, qui vivront tranquilles parmi « nous, & qui tant en paix que pendant la guerre, ne prescri- « ront jamais contre leur devoir ? voila néanmoins les seuls ex- « pédients sur lesquels on puisse compter, en rejettant toutes « les propositions de paix. «

L. Mais est-il rien de moins soustenable que l'un & l'au- « tre projet ? jugez-en par ce qui arrive aujourd'huy. De- «

Period. Jul. 4223. Avant J.C. 491. Olymp. 72. ½. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

„ puis que le Peuple poussé à bout par les mauvais traitements „ qu'il a receûs dans sa mauvaise fortune, s'est retiré d'avec „ nous, non pas à dessein de nuire à sa patrie, comme il l'a „ fait assez voir par la modération qu'il a gardée jusqu'icy; mais „ pour se ménager une paix utile & honorable; depuis ce „ temps-là, dis-je, la plusspart de ceux qui veulent du mal à „ nostre République, ont profité de cette occasion, & conce- „ vant de nouvelles esperances, se sont flatez, que le moment „ estoit venu de travailler avec succès à nostre ruine. Les Eques, „ les Volsques, les Sabins & les Herniques qui n'ont point „ cessé d'estre nos ennemis, irritez plus que jamais de leur „ derniere défaite, ne respirent que la vengeance, & déja „ partagent entre eux, les conquestes qu'ils se promettent de „ nos divisions. Les peuples de la Campanie & de l'Hetrurie, „ dont la fidelité nous a toujours esté suspecte, se soulevent „ ouvertement contre nous, ou se disposent secrettement à le „ faire. Les Latins mesmes nos amis & nos alliez paroissent „ ébranlez. L'amour du changement & de la nouveauté en a „ séduit une bonne partie, & ils se disposent à lever l'étendart „ contre nous. Au milieu de tous ces mouvements, nous qui jus- „ qu'icy avons porté la guerre chez les autres, renfermez à „ nostre tour dans l'enceinte de nos murailles, nous laissons „ nos terres incultes, nous souffrons ravager nos villages à „ nostre veüe; on nous enleve nos biens & nos esclaves, sans „ sçavoir quel remède apporter à tant de maux. Nous endu- „ rons toutes ces disgraces, parce que nous ne désesperons pas „ que le Peuple ne se rende à composition, & que nous sça- „ vons qu'il est en nostre pouvoir d'appaiser la sédition par un „ seul Arrest du Sénat.

„ LI. Tandis que nos affaires sont en si mauvais ordre au „ dehors, celles du dedans sont-elles en meilleur estat? som- „ mes-nous préparez à soustenir un siége, & avons-nous assez „ de troupes, pour résister à tant de nations liguées contre „ nous? Tout ce que nous sommes de noblesse se reduit à une „ poignée de gens: nos plus grandes forces ne sont composées „ que de familles Plebeiennes, de mercenaires, de nos „ créatures & d'Artisans qui gagnent leur vie du travail de „ leurs mains. Pouvons-nous faire beaucoup de fond sur un „ tel secours dans la funeste situation où nous sommes? la

quantité de déserteurs, qui passent tous les jours chez les « Period.
Refugiez, nous fait-elle esperer, que ceux qui restent, nous « Jul. 4224.
seront plus fidelles ? La disette de vivres où nous sommes, « Avant J. C. 491.
causée par la difficulté des transports, depuis que nos terres « Olymp.
sont occupées par les ennemis, nous menace d'une cruelle « 72. ½. Fond. de R.
famine, qui rendra nostre condition plus fascheuse. Le « Cat. 261.
fleau de la guerre plus terrible que tous les autres maux « Var. 263.
dans quel trouble & quelle confusion nous va-t-il jetter ? «
Quel spectacle plus affreux pour nous & plus digne de compassion que de voir les femmes de nos citoyens, qui nous « ont quittez, leurs enfants, leurs peres & leurs meres chargez d'années errer par la ville dans le plus triste appareil, « verser des torrents de pleurs, demander avec les cris les plus « lamentables du soulagement dans leur misere, prendre les « mains d'un chacun de nous, se prosterner à nos pieds, représenter leur délaissement & les suites funestes qu'ils en ont « à craindre ? est-il des cœurs assez durs pour n'estre point sensibles à des objets si touchants ? & pour peu qu'on soit attendri de leur infortune, peut-on se défendre de la soulager ? Si nous jugeons le peuple indigne de nostre confiance, « defaisons-nous de tous ces malheureux, dont les uns ne peuvent nous secourir, quand nous viendrons à estre assiegez, « & les autres sont capables de nous trahir. Mais aprés que nous « les aurons chassez, de quelles troupes nous servirons-nous « contre les assaults qui seront livrez à nos murs, & avec quelles « armes repousserons-nous les traits dont nous serons accablez ? « Nostre seule resource est dans la jeunesse Patricienne, mais « leurs forces nous donnent-elles lieu de nous en faire si fort « accroire ? N'est-ce donc pas donner dans la plus haute extravagance, & se mocquer ouvertement de nous, que de vouloir nous engager à faire la guerre ? & ne vaudroit-il pas « mieux nous conseiller de renoncer à nostre défense & d'ouvrir les portes à nos ennemis ? «

LII. Mais c'est prendre de fausses allarmes, me dira-t-on, & se faire des sujets de crainte qui ne le méritent pas. « Le plus grand malheur aprés tout qui puisse arriver à la République est le changement, & cela mesme doit-il estre regardé comme un inconvenient si redoutable, par la facilité « de composer une nouvelle troupe de mercenaires & de «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

„clients de tant de nations, que nous avons à nostre choix, „dont nous sommes les maistres de former autant de citoyens? „Voila ce que font sonner bien haut les ennemis du peuple „les plus déclarez: la passion leur fait perdre de veüe nos avan-„tages, & ils n'enfantent plus que des projets frivoles & im-„possibles. Qu'ils me permettent de leur demander, combien „ils nous donnent de temps pour executer leurs idées, dans „l'estat où nous sommes, occupez à recevoir l'ennemi, qui „s'approche de nos remparts? Quel loisir avons-nous deman-„dier du secours dans des maux, qui ne souffrent ni delay, ni „retardement? Est-il quelque mortel, ou quelque Dieu, qui „puisse prendre nostre défense, ou ménager assez de mo-„ments pour nous chercher de l'appuy, & le conduire jusqu'-„icy. Encore où trouver des gens, qui veuillent abandonner „leur patrie, pour venir s'enfermer avec nous? pensons-nous, „qu'ayant une demeure asseûrée, que vivant chez eux dans „l'abondance, honorez dans leur pays par leur noblesse & l'é-„clat de leurs belles actions, ils se déterminent si aisément „à quitter leurs biens, pour se reduire à partager nos mal-„heurs? Quel agrément peuvent-ils trouver parmi nous? qu'a-„vons-nous à leur offrir, que des travaux, des périls & une „guerre, dont le succés est des plus incertains? Aimons-nous „mieux remplir cette ville d'une populace errante & vaga-„bonde, qui semblable à celle que nous avons chassée, c'est-„à-dire chargée de debtes & d'amendes, soit preste à se trans-„planter dans le premier endroit où l'auroit conduite sa desti-„née? Mais quand nous pourrions compter sur la douceur & sur „la probité de ce nouveau peuple, n'estant point né avec nous, „ni élevé à nos usages & à nos coustumes, ni fait à nostre disci-„pline, vaudra-t-il jamais celuy dont nous voulons nous passer?

„LIII. Adjoustez que nos anciens citoyens tiennent en-„core à nous par leurs enfants, leurs femmes, leurs peres & „meres, leurs amis & l'amour de la patrie, dont il est mal-„aisé de se défaire. Ces étrangers que nous prétendons leur „substituer dépourveûs de biens, sans fonds & sans héritages „se résoudront-ils à prendre party parmi nous, & à courir nos „risques & nos fortunes, si on ne leur promet de leur donner „des terres en propre, & si on ne leur assigne les quartiers de „la ville, dont d'autres aujourd'huy sont en possession, & que

nous avons refusez à des citoyens qui s'estoient souvent exposez aux plus grands dangers pour les mériter ? Peut-estre ne seront-ils pas encore contents de ces faveurs, & voulant aller de pair avec les Patrices, ils demanderont à partager les honeurs & les charges de la Magistrature. Si on ne leur accorde tout ce qu'ils pourront souhaiter, nous en ferons autant d'ennemis, ou si nous assouvissons leur convoitise, nous exposons la Patrie & la République à une perte inévitable. Je ne dis point que dans la situation où nous sommes, nous avons besoin de soldats aguerris, & non pas de laboureurs, de mercenaires, de marchands ou d'autres gens de cette espece, accoustumez à exercer des professions viles & méprisables, qu'il faut instruire à manier les armes, dans le temps qu'ils devroient donner des preuves de leur bravoure. N'attendons pas en effet des dispositions plus favorables de tout ce qui viendra se présenter à nous des differentes nations ; car je ne vois point de troupes réglées qui se réunissent en nostre faveur ; & quand il s'en offriroit par hazard, & contre nostre esperance, je ne serois pas d'avis de les recevoir dans l'enceinte de nos murailles par l'experience que nous avons, que les secours étrangers receûs dans les villes ont esté souvent la cause de leur perte.

LIV. Ainsi pour toutes les raisons que nous venons de dire, & pour plusieurs autres, que vous ont fait sentir, ceux qui vous portent à la paix, soyez persuadez, que nous ne sommes ni les seuls ni les premiers, chez qui il y ait eû de la division entre les pauvres & les riches, entre la populace & la noblesse ; mais que dans les moindres villes comme dans les plus grandes, la multitude s'est trouvée souvent contraire au petit nombre, & que dans ces rencontres les Chefs des Républiques, qui ont sceû garder de la modération & de la douceur, ont conservé leur patrie, tandis que d'autres par trop d'emportement & de dureté ont perdu la leur. Tout ce qui est composé de plusieurs parties est sujet naturellement à en avoir quelqu'une en souffrance. Mais de mesme que dans le corps humain, quand il arrive que quelque membre est malade, on ne vient pas toujours à le couper, pour ne pas défigurer le reste du corps, ou mesme pour ne point causer sa ruine. : ainsi dans la societé civile, il faut se donner de gar-

Period. Jul. 4223.
Avant J.C 491.
Olymp. 72 $\frac{1}{2}$.
Fond. de R.
Cat. 261.
Var. 263.

Period. Jul. 4223 Avant J. C. 491. Olymp. 72. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263

» de de retrancher aisément les parties mal affectées, de crainte » que venant toutes insensiblement à déperir, elles n'entraisnent » toute la société dans une pareille destinée. Ayez encore égard » à la force insurmontable de la nécessité, à laquelle seule les » Dieux mesmes sont obligez de céder. Qu'elle vous apprenne » à porter avec patience les vicissitudes de la fortune, & à ne » vous point trop élever, comme si vous estiez à l'abri de ses » plus tristes revers. Ayez assez de sagesse pour fléchir sous sa » main toute-puissante, & sans vous arrester à ce que les au- » tres ont fait, ne prenez de conseil & d'exemple que de vous.

» LV. Il faut que chaque citoyen & toute la ville en général » se rappelle le souvenir de ses belles actions, & que sans se dé- » mentir, elle en soustienne la gloire jusques à la fin. Vous » avez vaincu bien des fois de puissants ennemis, dont vous » aviez esté maltraitez : vous n'avez voulu ni leur oster la vie, » ni les chasser de leur patrie : vous leur avez rendu leur pays, » leurs terres, leurs biens, & vous les avez laissez paisibles » chez eux. Non contents de ces marques de bienveillance; » vous avez donné à quelques-uns le droit de Bourgeoisie, & » vous les avez fait joüir des mesmes prérogatives, dont vous » joüissez vous-mesme. Vous avez encore porté vostre clémence » jusques à pardonner à vos propres citoyens des injures atro- » ces ; vous leur avez remis la peine deüe à leur révolte sans pu- » nir personne que les auteurs de la sédition. Témoins ces Co- » lonies que vous avez envoyées à Antemnes, à Crustumerie, » à Medullie & à Fidenes. Qu'est-il besoin de faire le dénom- » brement d'une infinité d'autres peuples, qui aprés avoir esté » pris d'assault, n'ont pas laissé d'éprouver dans la punition » que vous en avez faite, beaucoup de modération & de dou- » ceur ? La République a-t-elle souffert de son indulgence ? » s'est-elle veüe exposée à quelque danger, ou à quelque re- » proche ? elle n'a receû au contraire que des loüanges, & sa » gloire en est devenuë plus éclatante. Vous qui avez épargné » vos ennemis, ferez-vous la guerre à vos amis ? Les compa- » gnons de vos travaux & les soustiens de vostre Empire, se- » ront-ils plus rudement traitez, que des rebelles, que vous » avez sousmis par la force des armes ? Et cette ville, qui a ser- » vi d'azyle tant de fois aux plus malheureux, sera-t-elle fer- » mée desormais à ses habitants naturels, qui ont esté nourris

& élevez avec vous, & qui tant en paix, que pendant la " guerre ont partagé les avantages & les disgraces de vos desti- " nées ? Non il n'en sera pas ainsi pour peu que vous vouliez " oublier vos ressentiments & vous laisser conduire par les loys " de l'équité, qui a toujours fait vostre caractere. "

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

L V I. Vous me direz peut-estre, que vous ne demandez " pas mieux que d'appaiser la sédition ; que vous avez autant " d'empressement que moy de restablir le calme, & qu'une " heureuse paix est l'objet de tous vos desirs : mais qu'il s'agit " de trouver les moyens d'y parvenir. Le peuple, adjousterez- " vous, est plus insolent que jamais : tout coupable qu'il est par " sa révolte, il ne fait aucune démarche pour obtenir son par- " don. Nous n'avons point encore veû de ses Députez ; les nos- " tres sont revenus sans avoir pû tirer aucune réponse favora- " ble : une indigne fierté jointe aux plus terribles menaces a " esté jusqu'à présent tout le fruit de nos négociations, & il " n'est pas aisé de prévoir jusqu'où les rebelles peuvent pousser " leur emportement. Quel party prendre dans de si fascheuses " conjonctures ? je vais vous le dire, faites-moy la grace de m'é- " couter. Je ne puis me persuader, que le peuple nous soit aus- " si contraire, qu'il le paroist, ni qu'il veüille nous faire tout " le mal, dont il nous menace. Les raisons que j'ay de le croi- " re, sont que sa conduite, bien-loin de répondre à ses paro- " les, fait assez voir qu'il a plus d'envie de se rejoindre à nous, " que nous n'en avons nous-mesmes de le voir réüni. Nous " habitons nostre chere patrie, nous avons abondamment de " quoy vivre, nous sommes dans nos maisons au milieu de nos- " tre parenté ; nous joüissons de tout ce qui fait l'objet de la " passion des hommes, tandis que le peuple séparé de nous se " regarde comme des exilez sans habitation & sans demeure, " éloignez de leurs familles, & destituez des secours les plus " nécessaires à la vie. Pourquoy donc, dira-t-on, n'est-il pas " touché de sa misere ? pourquoy refuse-t-il de souscrire aux " conditions que nous luy offrons ? pourquoy n'envoye-t-il " point de Députez, pour traiter avec nous de sa réconcilia- " tion ? En verité, devons-nous en estre surpris ? accoustumé " qu'il est à n'entendre du Sénat que de belles paroles, qui n'ont " jamais aucun effet, peut-il se fier à nous aprés que nous l'a- " vons trompé tant de fois, & que nous n'avons rien tenu de "

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1/2. Fond. de R. Cat 261. Var. 263.

„ tout ce que nous luy avons promis ? Y a-t-il seûreté pour luy „ d'envoyer icy des Ambassadeurs, persuadé qu'il est du grand „ nombre d'ennemis qu'il a parmi nous, & qu'il sçait disposez „ à rejetter toutes les propositions qu'il pourroit nous faire ? Je „ veux qu'il entre un peu de fierté dans son procedé : mais „ aprés tout avons-nous droit de nous en étonner, tandis que „ nous avons de si fréquentes disputes entre nous ? que nous ne „ voulons le céder à personne ? que nous prétendons l'emporter „ sur tous, & que nous serions faschez de faire aucune grace, „ qu'on ne se fust remis à nostre discretion, & qu'on n'eust re- „ connu nostre autorité ? Pour toutes ces raisons, je suis d'avis, „ que nous députions vers le peuple : que ceux qui seront char- „ gez de cette Ambassade, soient des personnes assez agréables, „ pour trouver créance auprés de la multitude ; qu'ils ayent un „ pouvoir absolu de finir les troubles aux conditions qu'ils ju- „ geront à propos, sans estre obligez de rendre compte au Sé- „ nat de ce qu'ils auront fait pour le bien de la paix. Les plus „ fiers & les moins traitables de nos Réfugiez connoistront par „ là, que vous voulez tout de bon un accommodement. Cette „ conviction les rendra plus dociles, & ils ne demanderont rien „ qui soit injuste & déraisonable. Les esprits les plus irritez, „ ceux sur tout qui sont d'une basse naissance s'effarouchent „ pour l'ordinaire, quand on veut les réduire par la force, & „ s'adoucissent aussi, dès qu'on les prend par la douceur.

L V I I. Aprés que Menenius eut achevé de parler, un grand bruit s'éleva dans l'assemblée : les Sénateurs s'attrouperent par bandes & raisonerent sur ce qu'on venoit de dire. Ceux qui estoient portez pour le peuple s'exhortoient mutuellement à faire tous leurs efforts pour l'engager au retour, ravis d'avoir dans leur sentiment la personne la plus distinguée de la Noblesse. Le reste des Grands estoit partagé ; les uns attachez à l'ancienne forme du gouvernement, n'y vouloient rien changer, & malgré l'embarras des conjonctures présentes tenoient ferme pour leur avis, sans voir de jour à le soustenir. Les autres, qui ne donnoient ni dans l'un ni dans l'autre party, souhaitoient uniquement la paix, & vouloient qu'on prist des mesures, pour se pouvoir défendre, si l'on venoit à estre assiegé. Sur ces entrefaites, le plus âgé des Consuls se leva, & s'estant fait faire silence ; il s'étendit sur le courage de Menenius, conju-

rant

vant un chacun de montrer autant de zele pour la République, soit en disant librement ses pensées, soit en exécutant avec la mesme fermeté ce qu'il jugeroit de plus à propos pour le bien commun. Ensuite s'addressant en particulier à Manius Valerius, frere d'un de ceux qui avoit le plus contribué à délivrer Rome de la domination des Roys, & l'homme de toute la Noblesse le plus chéri du peuple, il le pria de faire part à l'assemblée de ses sentiments sur l'affaire dont il s'agissoit.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

LVIII. Manius aussi-tost prit la parole. Il commença par rendre compte au Sénat de la conduite qu'il avoit gardée jusqu'alors, & il le fit souvenir, qu'il avoit souvent prédit les malheurs présents, sans qu'on eust daigné l'écouter. Puis se tournant vers ceux qu'il sçavoit estre les plus opposez à la paix, il leur fit entendre, qu'il ne s'agissoit plus de temperament; que puisqu'ils avoient négligé d'appaiser la sédition dès sa source, lorsqu'elle paroissoit moins à craindre pour la République, qu'elle ne l'estoit, depuis qu'elle s'estoit accreuë, il falloit y apporter de promts remedes, de crainte qu'en luy laissant le temps de se fortifier, le mal ne devînt incurable, ou du moins tres-difficille à guerir par un nombre infini de calamitez qu'il entraisneroit aprés soy. Il leur remontra que le peuple desormais ne se borneroit pas aux premieres propositions qu'il avoit faites; qu'il falloit s'attendre à le voir porter ses prétentions plus loin: que non content de demander qu'on le déchargeâst de ses debtes, il exigeroit des seûretez, qui le missent à couvert de la puissance des Grands: que depuis qu'on avoit introduit la Dictature dans la République, on avoit abrogé la sauve-garde de la liberté, cette loy qui ne permettoit pas de mettre à mort aucun citoyen: qui défendoit de livrer au gré des Patrices ceux qu'ils avoient fait condamner dans leurs procédures; & qui laissoit le droit d'appeller de leurs décisions au jugement du peuple, dont les seuls Arrests, aprés l'examen de l'affaire, n'estoient point sujets à estre réformez. Il adjoustoit, qu'il n'estoit resté presque rien au peuple des privileges dont il joüissoit autrefois, dés qu'il n'avoit pû obtenir du Sénat l'honeur du triomphe en faveur de P. Servilius l'ancien, qui l'avoit mérité par la glorieuse victoire qu'il avoit remportée sur les ennemis: qu'il estoit hors de doute que le peuple offensé de ce traitement avoit perdu courage, ne voyant plus pour luy de seûre-

Period. Jul. 4223. Avant J.C 491. Olymp. 72. 2. Fond de R. Cat. 261. Var. 263.

té, depuis que le Consul & le Dictateur s'estant entremis pour les interests publics, n'avoient retiré d'autre fruit de leurs soins, de leur affection & de leur zele, que de la honte & des reproches. Que ces intrigues au reste, qui ne tendoient qu'à reduire le peuple à l'esclavage, avoient esté menées secretement; que la partie la plus saine des Patrices n'y avoit aucune part, que c'estoit l'ouvrage d'un petit nombre de gens imperieux & avides du gain le plus sordide, qui avoient presté leur argent à grosse usure pour avoir droit d'asservir leurs débiteurs, d'exercer sur eux la plus cruelle tyrannie, & de broüiller par ce détestable artifice le peuple avec la Noblesse. Qu'ils avoient formé contre les Plebeiens une dangereuse cabale qui avoit à sa teste Appius Claudius leur plus cruel ennemi. Que sous ce chef pernicieux ils ne cherchoient qu'à se rendre maistres du gouvernement, & à renverser de fond en comble toute la République. Que si les plus sages personnes du Sénat n'arrestoient au plustot ce désordre, l'Empire couroit risque d'une honteuse servitude, & d'une ruine inévitable. Enfin il conclut par dire, qu'il estoit de l'avis de Menenius; qu'il falloit sans perdre de temps envoyer au peuple des Ambassadeurs, & abandonner à leur prudence les moyens d'appaiser à l'amiable la sédition. Que si le peuple ne vouloit point écouter les propositions qu'ils luy feroient, c'estoit une nécessité de souscrire à ses volontez & d'achepter la paix à quelque prix que ce fust.

LIX. Appius Claudius se leva le troisiéme, prié par le Consul de dire son avis. C'estoit le plus redoutable partisan de la faction contraire, homme plein de luy-mesme & de son mérite, & qui dans le fond avoit de rares qualitez. Il s'estoit acquis beaucoup d'estime par une conduite sage & modérée, & par une grandeur d'ame singuliere dans l'administration de la République; il s'estoit montré sur tout le zelé défenseur des Grands, & des prérogatives attachées à la Noblesse. Le discours de Valerius fit naistre l'ouverture du sien, qu'il commença de la sorte. On auroit moins sujet de se plaindre de

Discours d'Appius Claudius.

„ Valerius, s'il se fust borné à dire simplement son avis, sans „ invectiver contre ceux, qui ne sont pas de son opinion: „ par là il se seroit épargné les justes reproches, que mérite „ son imprudence; mais puisque non content de donner de

mauvais conseils, qui ne tendent qu'à nous asservir à une in- « dignepopulace, il s'est encore donné la liberté de parler mal « de ceux qui ne pensent pas comme luy, & qu'il m'a attaqué « moy-mesme en particulier, je ne puis me dispenser de ré- « pondre à ses invectives & de me justifier avant toute chose « des calomnies dont il m'a chargé. Il me reproche des incli- « nations basses & sordides, qui m'ont porté à m'enrichir par « des voyes injustes : il m'accuse d'avoir dépoüillé les pauvres « de leur liberté, & d'avoir obligé le peuple par mes exactions « à se séparer de nous. Je fais juge toute l'assemblée de la justice « & de la verité des reproches qu'il me fait. C'est à vous- « mesme que je m'addresse, Valerius ; nommez-nous ceux « que j'ay condamnez pour debtes à la servitude? Quels ci- « toyens ay-je jamais retenu dans les fers? En est-il aujour- « d'huy quelqu'un, qui soit par mon ordre dans les prisons? « Qu'on me trouve un seul de nos fugitifs, que mes duretez « ou mon avarice ayent contraint d'abandonner sa patrie. « Bien loin d'avoir privé aucun de mes débiteurs de sa liberté, « j'en puis citer plusieurs que j'ay soulagez dans leur misere : « & de ceux mesmes qui m'ont emporté mon bien, je défie « mon accusateur, de prouver que j'aye fait arrester personne, « ou que jaye causé à quelqu'un le moindre affront. Tous ceux « qui sont encore aujourd'huy mes redevables joüissent d'une « pleine liberté ; ils me regardent comme leur patron & leur « ami ; je reçois tous les jours de nouvelles marques de leur « reconnoissance, & je puis les compter parmi ceux qui me « sont le plus attachez. Je ne prétends pas faire un crime à « ceux, qui ont gardé une conduite differente de la mienne, « & qui ont usé du pouvoir, que leur donne la Loy, de pour- « suivre leurs débiteurs ; mais il falloit répondre à d'injustes « accusations. «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

L X. On m'a fait passer pour un homme dur ; on vous a « dit que j'estois l'appuy des mechants & l'ennemi du peuple : « que je voulois dominer avec un petit nombre à l'exclusion « de tout le reste ; & cela, parce que j'ay montré de la fermeté « dans la défense de vos privileges. Une accusation de cette « nature retombe sur vous, comme sur moy ; vous qui croyez « indigne de vostre rang de recevoir la loy de gens infiniment « au-dessous de vous : qui n'avez pû souffrir, que le peuple à «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R Cat. 261. Var. 263.

„ vostre préjudice se meslâst du gouvernement, & que par la
„ plus dangereuse de toutes les maximes il usurpâst des droits
„ dont vos ancestres ont joüi & qu'ils n'ont transmis qu'à vous
„ seuls. Si Valerius entend par le petit nombre, dont la do-
„ mination luy fait peine, le corps de la Noblesse, c'est un
„ nom dont il abuse, pour rendre les Grands odieux : mais
„ c'est en vain qu'il attaque leur autorité. Nous serions beau-
„ coup mieux fondez de luy reprocher à luy-mesme, que par
„ ses lasches complaisances pour une populace mutinée il tend
„ à la tyrannie. On sçait assez que tout tyran a commencé par
„ estre flateur des plus méprisables citoyens, que Valerius a
„ toujours sceû ménager avec soin, & dont encore aujour-
„ d'huy il prend avec tant de chaleur les interests. Cette trou-
„ pe de mutins, la honte & l'opprobre de la patrie, n'eûst ja-
„ mais osé porter si loin son insolence, si elle n'y eûst esté poussée
„ par un homme de cette conséquence, qui faisoit valoir son
„ zele pour le bien de la République ; & si elle n'eûst esperé
„ qu'à l'ombre de sa protection non-seulement elle ne couroit
„ aucun risque, mais qu'outre l'impunité de sa révolte, dont
„ on l'asseûroit, elle rendroit encore sa condition beaucoup
„ meilleure. C'est ce que vous n'aurez pas de peine à vous
„ persuader, pour peu que vous rappelliez le discours de mon
„ adversaire, qui cherchant à vous allarmer de la guerre pré-
„ tenduë qui vous menace, & voulant vous prouver la nécessité
„ de faire la paix, s'est échappé jusqu'à vous dire, que les pau-
„ vres ne seroient pas contents, qu'on les déchargeâst de leurs
„ debtes, si l'on ne leur donnoit des seûretez, qui les missent à
„ couvert de vostre autorité. Il a eû mesme le front de vous ex-
„ horter à acquiescer aux fureurs du peuple, quelque injustes, &
„ quelque honteuses que pourroient-estre les conditions, aux-
„ quelles il mettroit son retour ; tant cet indigne vieillard, que
„ nous avons comblé d'honeurs, fomente l'audace & l'arro-
„ gance des révoltez ! Estoit-il de vostre prudence, Valerius,
„ d'imputer aux autres des faussetez, tandis que vous estes
„ coupable des crimes les plus averez ?

„ LXI. Je n'en diray pas davantage pour ma justification ;
„ je passe à ce qui fait le sujet de la délibération qui vous ras-
„ semble, & je dis, ce que j'ay d'abord avancé, que rien n'est
„ plus juste ni plus digne de la grandeur du peuple Romain,

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

« de la nostre, que de maintenir la République dans son « premier estat, sans souffrir aucun changement dans les cous- « tumes de nos ancestres. J'adjouste que la foy publique, sur « laquelle la seûreté des villes est establie, doit estre pour nous « une chose sacrée, à laquelle il n'est pas permis de donner la « moindre atteinte. Je conclus enfin à ne rien accorder à ce « peuple ingrat de ces demandes iniques & criminelles; & « bien loin de me laisser intimider par mes ennemis, qui pour « m'épouvanter, taschent de soulever contre moy ce qui reste « dans Rome de nos citoyens, je suis plus ferme, que je n'ay « parû d'abord, dans mes sentiments, & plus indigné que ja- « mais des propositions des rebelles. Mais je ne puis assez mar- « quer ma surprise de la foiblesse de quelques-uns d'entre « vous, qui sont prests d'accorder aux révoltez les lettres de « remission qu'ils exigent les armes à la main, après les leur « avoir refusées dans un temps qu'ils ne s'estoient point encore « déclaré nos ennemis. Que dis-je? on mollit encore jusqu'à « ne leur rien refuser de tout ce qu'ils pourront souhaiter. Eh « quelles bornes mettront-ils à leurs insolents desirs? Ils com- « menceront par vouloir vous estre égalez & entrer de pair « avec vous dans les plus illustres fonctions de la Magistrature. « N'est-ce pas là vous sousmettre ouvertement à la domination « du peuple, qui est comme je l'ay déja dit, la plus affreuse es- « pece de gouvernement, & la plus pernicieuse pour vous, « qui aspirez à l'empire de l'univers? Il n'en sera pas ainsi, si « vous prenez conseil de vostre sagesse: autrement quelle folie « seroit la vostre, si après avoir tant fait pour vous tirer de la « tyrannie d'un seul homme, vous veniez à vous asservir au « peuple; tyrannie d'autant plus à craindre, qu'elle est com- « posée d'une infinité de testes? Que seroit-ce, si pour comble « de vostre deshoneur, vous paroissiez reduits à la triste né- « cessité, non pas d'écouter les remontrances du peuple, & de « vous laisser fléchir à ses prieres, mais de recevoir de luy la « plus dure loy? Si au lieu des peines qu'il mérite pour sa re- « volte, il vous oblige de partager avec luy des honeurs, qui « ne sont dûs qu'à vous seuls? Quelle sera desormais sa fierté & « son arrogance? N'esperez pas en effet, qu'il puisse garder « de mesures, s'il sçait une fois que vous estes tous convenus « de luy céder. «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72 $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

» LXII. C'est ce qui a trompé Menenius, cet homme si sa-
» ge, qui juge si favorablement des autres, parce qu'il croit
» que tout le monde luy ressemble. Il n'a pas fait assez de ré-
» flexion, que le peuple témeraire déja de son naturel, plus
» vain encore de sa victoire, ne cessera de nous accabler de
» ses injustes prétentions. Je veux qu'il soit capable d'abord de
» modération ; bien-tost au moindre refus il prendra les ar-
» mes, & il l'emportera malgré vous. Si donc vaincus par la
» crainte de l'irriter, vous luy accordez quelque chose, vous
» vous mettez hors d'estat de luy rien refuser dans la sui-
» te : vous fomentez l'insolence d'un ennemi audacieux, qui
» profitant de vostre foible, ne sera pas content de ses suc-
» cès, qu'il ne vous ait chassé de l'enceinte de vostre ville.
» Tel a esté le sort de plusieurs villes, & recemment celuy de
» Syracuse, que les maistres de tout le pays ont esté contraints
» de céder à leurs vassaux. Que si vous n'estes pas d'humeur
» à souffrir de pareilles indignitez, pourquoy ne pas com-
» mencer dès à présent à montrer de la fermeté ? Ne vaut-il
» pas mieux repousser courageusement les premieres insul-
» tes de l'ennemi, qui n'a point encore sur vous d'avanta-
» ge, que d'attendre après bien des pertes à marquer vos
» ressentiments, & de n'estre sages qu'à vos dépens ? Ne crai-
» gnez point au reste les armes des rebelles, ou celles des
» étrangers, & ne comptez point si peu sur nos propres for-
» ces, que nous ne puissions nous défendre si l'on vient à
» nous attaquer. Nos adversaires n'ont que de mauvaises
» troupes : quand ils seront obligez de rester l'hyver enfer-
» mez sous leurs cabanes, leur contenance sera moins fiere
» qu'elle ne l'est aujourd'huy pendant l'esté, qui leur per-
» met de camper à l'air. Alors ils ne trouveront plus de
» quoy subsister dans la campagne, & les vivres qu'ils ont à
» présent, une fois consumez, par quels moyens en feront-ils
» venir d'autres, reduits qu'ils sont à la derniere pauvreté ? Il
» n'est pas possible de soutenir une guerre sans argent : eux
» qui n'ont rien, ni en commun, ni en particulier, quelle
» ressource auront-ils, dés qu'ils souffriront de la disette ?
» Peuvent-ils éviter que le trouble & le desordre ne se met-
» tent parmi eux ; qu'une sédition ouverte ne suive de près,
» & venant à déconcerter leurs vains projets, ne les ruine &

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1/2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

ne les dissipe ? Iront-ils se livrer aux Sabins ou aux Hetrusques, ou à quelque autre nation de celles qu'ils ont aidé à dépoüiller de leur liberté ? Des rebelles armez contre leur patrie, trouveront-ils de la confiance chez les étrangers, & ne feront-ils pas appréhender un sort aussi funeste que le nostre à ceux qui les auroient receûs ? D'ailleurs tous les peuples voisins sont gouvernez par la Noblesse, & il n'y a point de ville où le simple peuple aille de pair avec les Grands. Ne vous imaginez donc pas que ceux qui sont à la teste des Républiques, se résolvent à chasser leurs propres citoyens, pour recevoir en leurs places des séditieux, ou qu'ils veüillent partager avec eux leur liberté, leurs biens & leurs priviléges, au hazard d'en estre dépoüillez par ceux mesmes qu'ils en auront gratifiez. Si néanmoins, contre ma pensée, quelques villes leur donnoient azyle, nous serions en droit de les traiter comme nos ennemis. Nous avons entre nous des gages qui appartiennent aux rebelles, & nous ne pourrions en souhaiter de plus précieux. Nous sommes maistres de leurs femmes, de leurs peres & meres & de toute leur parenté, & il ne tiendra qu'à nous de les égorger en leur présence, s'ils ont l'audace de nous attaquer, & de leur faire connoistre qu'ils doivent s'attendre eux-mesmes à un pareil traitement. S'ils sçavoient que nous fussions dans cette disposition, ne doutez pas qu'ils ne missent bas les armes, & qu'ils ne vinssent en pleurs implorer nostre clémence, prests à se sousmettre à telles conditions qu'il nous plairoit de leur imposer. Les liaisons du sang sont bien fortes, & les plus mutins ne peuvent se resoudre à oublier ces liaisons.

LXIII. Voilà les raisons pour lesquelles je crois, que nous n'avons rien à craindre de la part des fugitifs. Pour ce qui est des étrangers, ce n'est pas d'aujourd'huy que nous sçavons que tout leur fracas se reduit le plus souvent à de vaines menaces ; ou que si l'ennemi vient à paroistre, c'est toujours avec beaucoup moins de forces, qu'on ne se l'estoit figuré. A l'égard de ceux que l'estat présent de Rome intimide, & qui se croyent dans l'impuissance de soustenir une guerre, ils me permettront de leur dire, qu'ils ne font pas assez d'attention aux ressources, que nous avons. Nous pou-

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 491. Olymp. 72 $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

» vons de l'élite de nos esclaves former de bonnes troupes & » capables de faire teste aux revoltez. Il vaut encore mieux » nous priver de leurs services, en leur donnant la liberté, que » d'exposer nostre autorité à la fureur de ceux, qui preten- » dent nous en dépoüiller. Nous trouverons parmi ces nouvel- » les milices quantité de soldats aguerris par les campagnes » qu'ils ont faites avec nous. Si les ennemis du dehors osent » paroistre, marchons hardiment à leur rencontre avec toutes „ nos créatures, & ce qui nous reste de citoyens. Pour les en- „ gager à payer de leurs personnes, remettons-leur ce qu'ils „ nous doivent, non pas à tous en général, mais à chacun en „ particulier : si la nécessité des temps nous oblige d'user de „ condescendence, usons-en à la bonne heure, non pas envers „ nos ennemis, mais en faveur seulement de nos amis ; don- „ nons-leur des marques de nostre indulgence, mais qu'ils les „ reçoivent comme un effet de nostre bonté, & non pas com- „ me un droit qu'ils ayent emporté malgré nous. Si ces forces „ ne suffisent pas, & que nous ayions besoin d'un plus puissant „ secours, faisons venir ce que nous avons de garnisons dans „ nos forteresses, & rappellons nos colonies. Vous pouvez ju- „ ger de leur nombre par le dernier dénombrement qu'on en „ a fait. Il s'est trouvé jusques à cent trente mille Romains en „ estat de porter les armes ; c'est-à-dire, plus de sept fois au- „ tant que ne sont les revoltez. Je ne parle point des trente vil- „ les du pays Latin, qui ne demanderont pas mieux que de „ nous rendre service ; ces peuples se font honeur d'estre de „ nostre sang : il ne tient qu'à nous de nous les attacher insé- „ parablement, en leur accordant le droit de Bourgeoisie, „ pour lequel ils marquent un si grand empressement.

„ LXIV. Je n'ay plus à faire qu'une tres-courte réflexion „ sur un point que personne n'a touché, & qui n'est peut-estre „ venu dans l'esprit à aucun de vous. Il est néanmoins dans la „ guerre de la derniere importance, & c'est par là que je finis. „ Rien ne contribuë davantage à la victoire, que d'avoir d'ex- „ cellents Capitaines ; nous en avons plusieurs parmi nous, & „ nos ennemis en sont dépourveûs. Les troupes les plus nom- „ breuses, si elles manquent de Chefs habiles pour les con- „ duire, ne sont capables d'aucune action éclatante, & leur „ multitude ne sert ordinairement qu'à les embarrasser & à les

perdre.

perdre. Le petit nombre au contraire commandé par de « bons Officiers vaut souvent des armées entieres, & n'est pas « long-temps sans s'accroistre. Ainsi tant que nous aurons à « nostre teste de braves Commandants, nous ne manquerons « point de troupes, qui se rangent volontiers sous nos Ensei- « gnes. Que cette pensée ranime vos sentiments : que les fa- « meux exploits du peuple Romain soient toujours présents à « vostre esprit : ne faites rien qui vous deshonore & qui soit « indigne de vostre nom. Que faire donc, me direz-vous, & « quel party nous faut-il prendre ? C'est apparemment ce que « vous me demandez, & ce que vous souhaitez sçavoir. Je « vous répondray, que je suis d'avis de ne point envoyer de « Deputez aux déserteurs de la patrie, de ne leur accorder « aucune remise, & de ne faire aucune démarche qui mar- « que dans nous de l'embarras, ou de la crainte. Que si met- « tant bas les armes ils rentrent dans leur devoir, s'ils revien- « nent se joindre à nous, abandonnant à nostre discretion le « pouvoir de délibérer à loisir sur leurs interests ; nous pour- « rons alors user envers eux d'indulgence. C'est le propre des « petits esprits, & sur tout de la populace, de s'élever quand « on les craint, & de ramper quand on les méprise. «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

LXV. Quand Appius Claudius eût fini, il s'éleva dans le Sénat un tumulte affreux meslé d'horribles clameurs, qu'on eût bien de la peine à appaiser. La faction des Grands moins favorable à l'équité qu'à ses injustes prétentions, fût de l'avis de Claudius, & tascha d'entraisner les Consuls dans ses sentiments, comme les plus raisonables & les meilleurs. Elle leur remontroit qu'estant les dépositaires de la puissance royale, c'estoit à eux à la soustenir préférablement aux interests populaires. Que s'ils se croyoient obligez à garder des ménagements, ils devoient au moins estre neutres, & faire compter les voix des Sénateurs, pour se ranger ensuite du costé du plus grand nombre : qu'ils pouvoient choisir l'un de ces deux partis, mais qu'elle ne souffriroit jamais, qu'ils se rendissent les maistres absolus de la décision : qu'elle s'y opposeroit de toutes ses forces, jusques à prendre les armes si on l'y contraignoit. Cette faction paroissoit d'autant plus redoutable, qu'elle estoit appuyée de la jeunesse Patricienne, qui presques toute s'estoit déclarée en sa faveur. Les plus anciens ce-

Period. Jul. 4223 Avant J. C 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

pendant, qui aimoient la paix, demeuroient attachez à Menenius & à Valerius, persuadez que les guerres civiles sont la source inévitable d'une infinité de malheurs, qui causent la ruine des Républiques. Mais vaincus par les cris & par l'insolence de la jeunesse, dont ils ne crurent pas les Consuls à couvert; craignant d'ailleurs qu'on n'en vînt bien-tost aux mains, s'ils marquoient trop de fermeté, ils eûrent recours aux larmes & aux prieres, par lesquelles ils tascherent de fléchir ceux, qui leur estoient opposez.

LXVI. Les Consuls ayant calmé la sédition & s'estant fait faire silence avec peine, délibérerent ensemble quelque temps, & prononcerent enfin en ces termes. „ Peres Conscripts, nous souhaiterions que vous fussiez tous d'accord „ dans une affaire, où il s'agit du salut de la République, ou „ que les plus jeunes du moins se rendissent au sentiment des „ anciens, sans vouloir l'emporter sur eux, ni leur refuser „ une complaisance, qu'ils seront bien-aises qu'on ait pour eux-„ mesmes, quand ils seront plus âgez. Mais la division, „ de tous les maux le plus à craindre, que cause entre vous la „ diversité des opinions, les emportements d'une jeunesse im-„ perieuse, qui prétend nous donner la Loy, le peu de temps qui „ nous reste de cette journée, pour pouvoir porter un Arrest „ avec assez de loisir, toutes ces raisons nous obligent à con-„ gédier le Sénat & à remettre l'Assemblée à demain, où „ nous esperons que vous reviendrez avec des esprits plus rassis „ & mieux disposez à terminer, ce qui fait la matiere de nos „ contestations. Que si vous ne devenez pas plus raisonnables, „ & que toujours aheurtez à vos sentiments, vous montrez le „ mesme éloignement de la paix; nous vous déclarons d'a-„ bord, que nous exclurons la jeunesse de nos délibérations & „ de nos jugements, & que pour la tenir désormais dans le „ devoir, nous ferons une loy sévére, qui prescrira un âge „ convenable, avant lequel personne ne sera receû dans le Sé-„ nat. Ensuite nous irons une seconde fois aux avis des plus „ anciens, & s'ils ne peuvent encore se réünir, nous prendrons „ une voye plus courte d'accommodement, dont il est à propos „ de vous instruire. Vous sçavez que nous avons une Loy aussi „ ancienne que l'establissement de la République, qui donne „ au Sénat un pouvoir universel & absolu, excepté de créer les

Magiſtrats, de porter de nouvelles loys, & de faire la « guerre ou la paix. C'eſt au peuple ſeul qu'elle abandonne le « droit de décider de ces trois choſes. Aujourd'huy donc qu'il « ne s'agit que de régler, ſi nous ferons ou la guerre ou la « paix, laiſſons au peuple le ſouverain arbitre de cette affaire « à ratifier ce que nous aurons déterminé là-deſſus. Ainſi en « vertu de cette loy nous allons indiquer les Comices, pour « l'aſſemblée générale du peuple: nous luy communiquerons « tous vos avis, & puiſqu'on ne peut autrement finir vos diffe- « rends, nous nous en tiendrons à ce que la pluralité des voix « aura réſolu. Le peuple mérite bien que nous luy faſſions cet « honeur par les preuves conſtantes, qu'il nous a données de « ſon attachement pour la République, & par le partage qu'il « doit faire avec nous de nos biens & de nos maux. «

Period. Jul. 4223. Avant J C. 491. Olymp. 72. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

LXVII. Les Conſuls ayant ainſi parlé rompirent l'aſſemblée. Les jours ſuivants ils font ſignifier dans la campagne & dans les garniſons qu'on ait à ſe rendre à Rome: le Sénat eſt convoqué pour le meſme jour. La ville s'eſtant trouvée remplie de peuple, & les Patrices paroiſſant fort adoucis par les larmes & par les inſtances, qu'ils avoient eûës à ſouſtenir de la part de toutes les familles de ceux, qui s'eſtoient ſéparez, les Conſuls dès le grand matin viennent dans la place publique, où une foule prodigieuſe les attendoit. De-là paſſant dans le Temple de Vulcain, lieu ordinaire des harangues, ils félicitent le peuple de ſon zéle & de ſon obéïſſance; ils l'exhortent d'attendre en paix les réſolutions du Sénat; ils le conſolent par l'eſperance de ſe voir bien-toſt réüni à ce qu'il avoit de plus cher, enſuite ils rejoignent le Sénat, & par les démonſtrations les plus tendres, ils l'engagent à prendre luy-meſme des ſentiments conformes à leurs intentions. Menenius fût prié avant tous les autres de dire ſon avis; il le fit dans les meſmes termes, dont il s'eſtoit ſervi la premiere fois, il invita un chacun à l'amour de la paix, il conclut comme il avoit fait d'abord à envoyer aux rebelles des Députez avec un plein pouvoir de compoſer avec eux pour leur retour.

LXVIII. Il fût ſuivi des Conſulaires, qui haranguerent à leur tour par ordre d'ancienneté, & qui tous appuyerent Menenius. Quand ce fût à Appius à parler, il ſe leva, & dit; Je vois bien que les Conſuls, & la pluſpart de ceux qui «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

» sont icy assemblez, se portent à rappeller le peuple à quel-
» ques conditions qu'il puisse demander, & que je reste le
» seul de ceux qui y formoient des oppositions. Je ne m'ap-
» perçois que trop, que je m'attire par là vostre haine, & que
» mes services desormais seront comptez pour peu de chose.
» Je ne change point néanmoins de sentiment, & rien n'est
» capable de me faire oublier les interests de la République.
» Plus je suis abandonné de mon party, plus un jour je méri-
» teray d'estime auprès de vous. On me rendra justice pen-
» dant ma vie, & après ma mort ma mémoire deviendra ché-
» re à la posterité. Et vous, Jupiter Capitolin, Dieux tutelai-
» res de cette ville, Heros & Genies, qui prenez soin de nos-
» tre Empire, faites que le retour des fugitifs soit honorable &
» avantageux à la patrie, & que je sois trompé dans ce que j'en
» augure pour l'avenir. Si les résolutions qu'on prend aujour-
» d'huy deviennent funestes à la République, comme on s'en
» appercevra bien-tost, réparez par un prompt secours les
» disgraces qu'elles causeront, & soustenez des malheureux
» sur le panchant de leur ruine. Pour moy qui dans mes sen-
» timents n'ay jamais sçeû préférer le délectable à l'utile, &
» qui ne puis encore aujourd'huy me résoudre à trahir la Ré-
» publique pour veiller à ma seûreté, faites-moy ressentir les
» effets de vostre protection. Ce sont les vœux que je fais aux
» Dieux. Je n'ay rien à dire de plus, sinon, que je persiste
» dans la déclaration que j'ay faite de remettre les debtes à
» ceux du peuple, qui sont restez avec nous, & de faire une
» guerre irréconciliable à ceux qui nous ont quittez, jusqu'à
» ce qu'ils ayent mis bas les armes, & qu'ils soient rentrez
» dans leur devoir,

LXIX. Appius n'adjousta rien davantage. Tous les anciens, qui parlerent après luy se rangerent à l'avis de Menenius. Le tour de la jeunesse estant venu d'opiner, & le Sénat estant dans l'attente de la résolution qu'elle alloit prendre, Nautius se leva: il estoit d'une famille tres-illustre: Nautius, dont il

14. R. tiroit son origine, (14) fût un des compagnons d'Enée, Chef d'une Colonie, & Prestre de Minerve, dont il avoit apporté la statuë en sortant de sa patrie, & depuis luy le Sacerdoce avoit passé à ses descendants. Ce Nautius, dont il s'agit icy, estoit l'homme le plus distingué de toute la jeunesse, &

ſon mérite le devoit bien-toſt élever au Conſulat. Il commença ſon diſcours par diſculper le corps des jeunes gens, de n'avoir point eſté de l'avis des anciens dans la derniere aſſemblée; proteſtant que ni la fierté, ni le deſir de l'emporter ſur eux n'avoient point eû de part dans leurs délibérations, & que s'ils avoient en cela commis quelque faute, il n'en falloit accuſer que leur âge, dans lequel il n'eſtoit pas ſurprenant qu'on s'égarâſt : qu'au reſte ils eſtoient preſts, en changeant de conduite, de donner des marques de leur docilité : qu'ils abandonnoient aux plus âgez comme à des perſonnes plus ſages & d'une plus grande experience, le ſoin de déterminer, ce qu'ils jugeroient de plus avantageux à la République : pour eux, que bien loin de s'oppoſer à leurs déciſions, ils ratifieroient aveuglément ce que leurs anciens auroient ordonné. Tout le reſte de la jeuneſſe opina dans le meſme ſens, excepté un tres-petit nombre, qui eſtoit lié d'intereſt & de parenté avec Appius. Les Conſuls charmez de ce changement loüerent leur ſageſſe & leur retenuë; ils les exhorterent à garder la meſme régle dans les Conſeils; & ſur le champ ils choiſirent parmi les plus âgez & les plus diſtinguez du Sénat dix Députez, qui tous hors un ſeul (15) avoient paſſé par le Conſulat : voicy quels eſtoient leurs noms, Manius Valerius fils de Marcus, (16) T. Largius Flavus, Agrippa Menenius fils de Caïus, P. Servilius fils de Publius, Poſtumius Tubertus fils de Quintus, T. Ebutius Flavus fils de Titus, Servius Sulpicius Camerinus fils de Publius, Aulus Poſtumius Albus fils de Publius, Aulus Virginius Cœlimontanus fils d'Aulus. Les Conſuls ayant levé l'aſſemblée vinrent trouver le peuple, en préſence duquel ils leûrent l'Arreſt du Sénat & ils produiſirent les Députez. Le peuple curieux de ſçavoir la commiſſion dont ils eſtoient chargez, on luy répondit nettement, qu'ils avoient ordre à quelque prix que ce fûſt, de reconcilier le peuple avec les Patrices, ſans uſer de feinte ni de déguiſement, & de ramener au pluſtoſt à Rome les fugitifs.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Var. 261. Cat. 263.

15. R.

16. R.

LXX. Les Députez partirent le meſme jour, mais les nouvelles de leur départ arriverent avant eux au camp, où l'on ſçavoit déja tout ce qui s'eſtoit paſſé dans la ville. Ainſi tout le peuple ſortit de ſes retranchements & vint au-devant des Députez. Il y avoit parmi les refugiez un certain homme brouil-

Départ des Députez vers le Peuple.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R Cat. 261. Var. 263.

lon & séditieux, plein d'esprit & de prévoyance, grand causeur sur tout, & qui disoit librement ce qu'il pensoit. Il s'appelloit L. Junius, mesme nom que portoit celuy qui délivra Rome de ses Roys, & pour avoir avec luy plus de ressemblance, il se faisoit surnommer Brutus. Cette affectation ridicule estoit dans le camp un sujet de plaisanterie, & quand on vouloit s'en divertir, on le nommoit Brutus. Cet avanturier fit entendre à Sicinnius qui commandoit les rebelles, qu'il ne falloit pas que le peuple se rendist si facilement aux conditions qu'on luy proposeroit : que pour obtenir un retour plus honorable, il estoit bon de faire des difficultez, & de joüer une espece de Comédie. Il s'offrit luy-mesme à faire personnage, & il promit de parler au nom du peuple. En un mot, il fit si bien par l'exposition de son projet, & de toute l'intrigue qu'il avoit imaginée, qu'il persuada Sicinnius, qui sur l'heure assembla les troupes, pour estre témoins de ce qu'avoient à dire les Députez.

LXXI. Alors Manius Valerius le plus âgé de l'Ambassade, & celuy qui estoit le plus porté pour le peuple, s'estant avancé, fut receû avec distinction & toutes les marques de la joye publique ; puis ayant demandé une favorable audiance, il commença ainsi à parler. „ Romains, rien ne vous empes- „ che desormais de retourner chez vous, & de rentrer en gra- „ ce avec les Peres & les Patrices. Le Sénat par ses Décrets „ vous facilite un retour honorable & avantageux. Il vous ac- „ corde une Amnistie générale du passé, & nous, qu'il sçait „ estre dans vos interests, il nous a choisis par preférence pour „ traiter avec vous, & il nous donne un plein pouvoir, de vous „ faire telle composition que vous pourrez souhaiter ; afin que „ vous ne pensiez pas que nous voulions abuser de vostre con- „ sentement sur des esperances frivoles, & sur des promesses „ incertaines. Ainsi c'est de vostre bouche que nous devons ap- „ prendre à quelles conditions vous prétendez finir vos diffe- „ rends, & dès que vous ne demanderez rien que de juste, rien „ de contraire à la dignité du Sénat & du peuple Romain, „ nous sommes prests d'y souscrire sans attendre une délibéra- „ tion du Sénat, & sans porter l'affaire à d'autre Tribunal peu „ favorable peut-estre à vos interests. Profitez donc, Ro- „ mains, de ces heureuses dispositions : recevez avec joye les

Discours de Valerius un des Députez.

marques de noſtre bienveillance : remerciez les Dieux de ce « que le peuple Romain maiſtre d'un ſi grand Empire, & le « Sénat arbitre & diſpenſateur de toutes les graces, qui n'ont « jamais cédé à perſonne, veulent bien aujourd'huy contre les « loys & la couſtume de la patrie ſe relaſcher de leurs droits « en voſtre faveur, & tout ſuperieurs qu'ils ſont, obéir à leurs « inferieurs. Ils n'ont point d'égard à ce que la bienſéance de- « manderoit d'eux & de vous; ils vous préviennent par leurs « Députez, & ils vous offrent leur amitié. Ils ne ſont point « choquez du mépris que vous avez fait de leur premiere Dé- « putation; ils en uſent envers vous comme de bons peres, « qui ſçavent excuſer l'imprudence & l'emportement de leurs « enfants: ils vous honorent d'une ſeconde Ambaſſade, réſo- « lus de ne rien refuſer à l'équité de vos deſirs. Arrivez au « comble de vos vœux, ne differez pas davantage de nous ex- « poſer vos prétentions: mais prenez garde, Romains, d'abu- « ſer de noſtre complaiſance par une fierté qui retomberoit ſur « vous. Songez pluſtot à faire ceſſer la diviſion, & préparez- « vous à retourner dans une ville, à laquelle vous devez voſtre « naiſſance & voſtre éducation. C'eſt mal reconnoiſtre les « obligations que vous luy avez, que de l'avoir abandonnée; & « de ce qu'il n'a pas tenu à vous, qu'elle ne devînt un deſert « & la paſture des animaux. Ne laiſſez dont point échapper « une occaſion, que peut-eſtre un jour vous ſouhaiteriez en « vain retrouver. «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

LXXII. Quand Valerius eût fini, Sicinnius s'avança, & dit, que pour bien juger des avantages, qu'on leur propoſoit, ce n'eſtoit pas aſſez d'entendre une partie, ſi l'on ne preſtoit attention à l'autre dans une affaire de la derniere importance. Il ordonne donc, que quiconque auroit quelque choſe à répondre, il le fiſt avec toute liberté, ſans eſtre retenu ni par la honte ni par la crainte. Que dans le triſte eſtat où ils eſtoient reduits, rien ne devoit les empeſcher de parler. Là-deſſus il ſe fit un grand ſilence, & chacun ſe regardant, dans l'attente qu'il s'offriſt quelqu'un pour défendre la cauſe commune, comme perſonne ne ſe preſentoit, & que Sicinnius eût réïteré pluſieurs fois le meſme ordre; enfin Lucius Junius, qui prenoit le ſurnom de Brutus, parut au milieu de l'aſſemblée, comme il l'avoit promis, & ſur les démonſtrations fa-

Réponſe de L. Junius, dit Brutus.

Period. Jul. 4223. Avant J.C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

vorables qu'il conceût de la multitude, il parla ainſi : „ Il
» ſemble, Romains, que la crainte que vous avez des Patri-
» ces vous interdiſe, & que vous n'oſiez faire paroiſtre ouver-
» tement ce qui fait le ſujet le plus ordinaire de vos entre-
» tiens. Peut-eſtre que chacun de vous ſe repoſe ſur un autre
» du ſoin de la cauſe publique, eſperant par ſon ſilence, ou
» rendre ſa condition plus ſupportable, s'il arrivoit quelque
» diſgrace, dont perſonne ne pûſt échapper, ou partager, ſans
» ſe commettre, les avantages que la confiance & le courage
» d'un ſeul peuvent produire. Mais c'eſt vous abuſer évidem-
» ment, que de vous conduire par ces veües : la timidité des
» particuliers ne peut manquer d'eſtre préjudiciable au pu-
» blic, & chacun croyant pourvoir à ſa ſeûreté, travaille in-
» failliblement à nous perdre tous. Si vous avez ignoré juſques
» icy, que vous n'avez plus rien à craindre, & que du mo-
» ment que vous avez pris les armes, vous avez aſſeûré voſtre
» liberté ; apprenez-le du moins aujourd'huy de ces meſmes
» maiſtres qui vous ont fait tant de peur. Ces hommes ſi fiers
» & ſi imperieux autrefois, ne viennent plus à nous avec des
» menaces : ils nous invitent & ils nous conjurent de revenir à
» nos demeures, & ils commencent à nous traiter comme des
» perſonnes auſſi libres qu'eux. Qu'apprehendez-vous donc, &
» pourquoy vous taiſez-vous ? Que ne prenez-vous des réſolu-
» tions dignes de voſtre liberté ; & puiſque vous avez enfin
» rompu vos chaiſnes, que ne vous plaignez-vous hautement
» de ceux qui vous en ont chargez ? Malheureux que vous
„ eſtes, redoutez-vous encore quelque choſe de leur part, en
» déclarant à mon exemple vos ſentiments ? Pour moy, je vais
» parler pour vous à mes riſques ; je diray librement ce que je
„ penſe, incapable de rien diſſimuler. Valerius vous a fait
„ entendre, que vous pouviez revenir à Rome ; que le Sénat
„ vouloit oublier tout le paſsé. A cela je luy répondray ce
„ que la verité m'oblige de dire, & ce que l'eſtat de nos affai-
„ res exige de nous.

„ LXXIII. Trois raiſons évidentes, toutes de la meſme force,
„ ſans parler des autres, nous empeſchent, Valerius, de mettre
„ bas les armes & de nous fier à vous. La premiere, parce que
„ vous venez icy, pour nous faire des reproches, comme ſi
„ nous eſtions coupables, & que vous prétendez nous faire

grace

grace en nous accordant nostre retour. La seconde, parce « qu'en nous invitant à la paix, vous n'expliquez point la na- « ture de ces conditions justes & favorables, auxquelles vous « la voulez faire. La derniere enfin, parce que nous n'avons « aucune asseûrance de vos promesses; que vous n'avez cher- « ché jusques icy qu'à nous tromper, & que souvent vous nous « avez manqué de foy. Je toucheray chacune de ces raisons « séparément, en commençant par le droit, qui dans toutes les « contestations tant publiques que particulieres doit avoir le « premier lieu. S'il est vray que nous vous ayions offensez, « nous ne demandons ni le pardon, ni l'amnistie des injures « que nous vous avons faites; nous ne voulons plus vivre avec « vous dans l'enceinte d'une mesme ville; nous irons ailleurs « chercher une demeure sous la conduite de la Fortune & de « nos Genies, & quelque part où nous menent nos destinées « nous nous y establirons. Si au contraire l'estat où nous som- « mes reduits, n'est que l'effet des indignes traitements que « nous avons receûs de vous, que n'avoüez-vous, que vous « estes vous-mesmes coupables, & que c'est à vous à nous de- « mander pardon, & à nous prier d'oublier le passé? Obligez « à nous faire des excuses, vous dites, que vous voulez bien « nous excuser, & dans l'empressement où vous estes, que « nous vous sacrifiions nos ressentiments, vous parlez avec au- « tant de hauteur, que si vous nous sacrifiiez les vostres. C'est « ainsi que la vérité se trouve confonduë dans vostre bouche, « & que vous renversez toutes les loys de l'équité: mais pour « vous convaincre que vous estes en effet dans vostre tort, & « qu'il n'y a eû que nous de lezez; qu'après les services signa- « lez que nous vous avons rendus, lorsqu'il a fallu défendre « la liberté, ou procurer la gloire & l'agrandissement de l'Es- « tat, vous avez manqué envers nous de reconnoissance: « rendez-vous attentifs, & faites de sérieuses réflexions sur ce « que je vais dire: Je remonte aux commencements de nostre « Empire, qui ne vous sont point inconnus; & s'il m'échappe « quelque mensonge, je vous conjure par tous les Dieux de « m'arrester tout court & de me faire mon procès. «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

LXXIV. La République a d'abord esté gouvernée par « les Roys; & nos Ancestres, pendant sept générations, se sont « maintenus dans cette forme de gouvernement. Pendant que «

Period. Jul. 4223 Avant J. C. 491. Olymp. 72. ½ Fond. de R. Cat. 261. Vat. 263.

„ la puissance Royale dura, le peuple n'eût point à se plaindre „ de ses Roys, & sur tout de ceux qui regnerent les derniers. „ Je ne m'arreste point à faire le recit des grands avantages „ que nous en receûmes. Outre les marques de bienveillance „ & les caresses par lesquelles ils taschoient de nous attacher à „ eux, & de nous éloigner de vous, (pratique des tyrans la „ plus ordinaire, lorsqu'au préjudice de l'autorité légitime, ils „ s'ouvrent un chemin à la Royauté.) Après la prise de Süesse, „ cette ville si riche & si fortunée, qui nous cousta si cher, „ loin de se reserver tout le butin, qui passoit l'opulence des „ plus grands Roys, ce qu'ils eûssent pû faire sans en rien don- „ ner à personne, ils le partagerent entre les troupes, en sor- „ te que chacun de nous eût cinq mines d'argent, sans comp- „ ter le bestail, les esclaves & une infinité d'autres choses dont „ nous profitasmes. Sans avoir égard à ces faveurs, quand les „ Roys commencerent à abuser de leur pouvoir, nous seuls, „ qu'ils avoient épargnez, nous entrasmes dans vostre querelle, „ & indignez de ce que vous aviez à souffrir, nous abandon- „ nasmes les Roys, & nous nous donnasmes à vous. Nous con- „ jurasmes ensemble leur perte, nous prismes les armes à vos „ ordres, nous les chassasmes de Rome, nous les attaquasmes „ dans leur camp, & nous vous fismes les maistres du pouvoir, „ dont nous les avions dépouillez. Depuis ce temps-là, com- „ bien de fois a-t-il dépendu de nous de les restablir ? Peu sen- „ sibles aux magnifiques récompenses, par lesquelles ils ont „ fait effort de nous gagner, nous vous avons donné des preu- „ ves certaines de nostre attachement : nous avons mieux ai- „ mé courir mille dangers, soustenir de cruelles guerres, que „ de manquer à la foy donnée, & depuis dix-sept ans, que „ nous combattons pour les droits de la liberté, il n'y a point „ de nation contre laquelle nous n'ayions eû à nous défendre. „ Nous n'avions pas eû encore le temps d'asseûrer l'estat de la „ République, ce qui n'est que trop ordinaire dans les chan- „ gements subits, que nous eûsmes à faire à deux formidables „ peuples les Tarquiniens & les Veients, qui avoient entrepris „ de restablir les Roys sur le throsne. Nous marchasmes à leur „ rencontre avec toutes nos forces ; nous essuïasmes mille dan- „ gers, nous ne fusmes point ébranslez à la veüe des troupes „ ennemies beaucoup plus nombreuses que les nostres ; nous

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R. an. 261. Var. 263.

leur livrasmes le combat, nous les battismes à plate-couture, “
nous les repoussasmes avec vigueur, & ayant perdu un de nos “
Consuls dans la meslée, nous conservasmes à celuy qui restoit, “
toute l'autorité. Quelques années aprés Porsena Roy des He- “
trusques fit les mesmes tentatives ; nous le vismes à la teste de “
toute l'Hetrurie se joindre à l'armée des exilez & redemander “
leur retour : incapables de soustenir leurs efforts, nous fus- “
mes obligez de nous renfermer dans l'enceinte de nos mu- “
railles, incertains, quel party prendre dans de si funestes “
conjonctures. Nostre patience à souffrir les plus rudes épreu- “
ves de l'indigence & de la faim reduisit l'ennemi à demander “
nostre amitié. Les Roys enfin revinrent une troisiéme fois à “
la charge, secondez des Latins & de trente villes qu'ils “
avoient engagées dans les mesmes interests. Vous eûstes alors “
recours à nous ; vous nous fistes toutes les instances imagina- “
bles pour nous porter à prendre vostre défense : nous fusmes “
fléchis par vos prieres & par vos larmes : nous crusmes qu'il “
estoit de nostre honeur de ne vous point abandonner : nous “
prisines les armes sans examiner le péril qui nous menaçoit : “
nous remportasines la victoire aprés une perte considérable “
de nos parents & de nos meilleurs amis : nous passasmes au fil “
de l'épée les chefs de l'armée ennemie, & nous éteignismes “
pour jamais les restes du sang Royal. “

LXXV. Voilà ce que nous avons fait pour maintenir “
vostre liberté contre les entreprises des tyrans. Nostre zéle “
pour vos interests a souvent esté au-delà de nos forces, & si “
nous avons plus fait que nous ne pouvions, c'est que nous “
combattions moins par nécessité que par l'inclination de “
vous servir. Apprenez maintenant avec quel succès nous “
avons travaillé pour vostre gloire & pour étendre l'empire “
que vous avez sur les autres nations : & s'il m'arrive d'outrer “
la vérité, vous estes les maistres de vous récrier contre les “
faits que je vais avancer. Quand vous n'avez plus eû rien à “
craindre pour vostre liberté, vous n'avez pû vous resserrer “
dans les bornes de vostre estat ; vostre ambition vous a fait “
songer à de nouvelles conquestes : vous avez compté comme “
autant d'ennemis les peuples qui estoient jaloux de leur li- “
berté ; vous leur avez à tous déclaré la guerre, & dans le desir “
d'assouvir une étrange passion de dominer, il n'y a point de “

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 2. Fond. de R Cat. 262. Var. 263.

„ péril, que vous n'ayiez affronté, ni de combats si hazardeux
„ auxquels vous ne nous ayiez exposez. Combien de villes ar-
„ mées pour leur défense avons-nous reduites à vous obéïr ?
„ Quelques fois aux prises avec deux nations differentes,
„ nous avons en mesme temps triomphé séparément de l'une &
„ de l'autre, & par une double victoire nous avons gagné
„ des batailles & forcé des remparts. Je n'entre point icy dans
„ un détail qui nous meneroit trop loin. N'est-ce pas nous qui
„ avons subjugué l'Hetrurie divisée en douze Estats aussi puis-
„ sants sur terre que sur mer, & qui les avons sousmis à vos
„ loys ? Qui vous a rendus maistres des Sabins, ce peuple opi-
„ niastre à vous disputer la primauté, & obligé à présent de
„ vous céder ? Que diray-je des trente Républiques Latines,
„ qui comptoient si fort sur leurs forces & sur l'équité de leurs
„ prétentions ? Qui les a contraintes enfin d'implorer vostre
„ clémence pour éviter une honteuse servitude & la ruine en-
„ tiere de leurs villes. ?

„ LXXVI. Je passe sous silence une infinité d'autres cho-
„ ses, que nous avons faites avec vous dans le temps que nous
„ n'estions point desunis, & que l'esperance de partager un
„ jour vos conquestes nous faisoit hazarder les plus grands pé-
„ rils. Mais depuis que vostre pouvoir s'est changé en une ty-
„ rannie déclarée, & que vous ne vous en estes servis que pour
„ nous traiter comme des esclaves, nous avons cessé d'avoir
„ pour vos interests le mesme attachement. Vous avez veû se
„ soulever presques en mesme temps tous ceux que nous
„ avions sousmis à vos loys ; à commencer par les Volsques,
„ dont les Eques, les Herniques, les Sabins & plusieurs au-
„ tres ont suivis l'exemple. Nous eûmes alors une belle occa-
„ sion, s'il en fut jamais, ou de renverser de fond en comble
„ vostre domination, ou d'en modérer la rigueur. Vous sou-
„ venez-vous dans quel desespoir vous jetta la crainte d'une
„ ruine prochaine ? Quel fut vostre embarras sur le party que
„ nous prendrions, ou de vous refuser du secours, ou de pous-
„ ser nostre dépit jusques à passer chez vos ennemis ? Quelles
„ prieres & quelles promesses ne nous fistes vous point pour
„ nous adoucir, malgré l'estat pitoyable, ou nous avoient re-
„ duits vos duretez ? Nous fûmes touchez de vos instances &
„ des paroles que Servilius, cet honeste-homme qui est icy

présent, & qui estoit pour lors Consul, nous porta de vostre " Period.
part : nous oubliasmes à l'heure mesme les sujets de mécon- " Iul. 4223.
tentement, que vous nous aviez donnez : nous nous livrasmes " Avant J. C. 491.
à vous dans l'esperance que vous renderiez dans la suite nos- " Olymp.
tre condition meilleure : nous domptasmes bien-tost l'enne- " 72. ½.
mi, qui causoit vostre inquiétude, & nous revînmes char- " Fond. de R. Cat. 261.
gez de butin & traisnant après nous un grand nombre de cap- " Var. 263.
tifs. Quelle reconnoissance avons nous receüe de ces impor- "
tants services ? Avez-vous rien fait, qui réponde à la gran- "
deur des périls que nous avons courus pour vous plaire ? "
avons-nous senti la moindre marque de vostre bienveillance ? "
vous avez gardé une conduite toute opposée ; vous n'avez rien "
accompli, de tout ce que le Consul avoit eû ordre de nous "
promettre en vostre nom : vous l'avez traité luy-mesme "
avec la derniere indignité, après vous estre servi de sa com- "
plaisance pour nous tromper : vous l'avez privé de l'honeur "
du triomphe, quoy que personne ne l'eûst jamais mieux me- "
rité ; & la seule raison pour laquelle vous luy avez fait cet af- "
front, c'est qu'il vous sommoit de nous rendre la justice, "
que vous vous estiez engagé de nous faire, & qu'il souffroit "
impatiemment que vous nous eûssiez abusez. "

LXXVII. Je n'ay plus qu'un mot à dire pour finir la "
question de droit, que j'ay traitée jusques icy. Quand les "
Eques, les Sabins & les Volsques en dernier lieu prirent de "
concert les armes contre vous, & qu'ils firent entrer d'autres "
peuples dans leur querelle, ne fustes vous pas dans la nécessité, "
tous fiers que vous estes de vostre rang, d'avoir recours "
à des gens aussi méprisables que nous, & de nous faire de "
nouveau les plus belles promesses pour mettre vostre salut à "
couvert ? Dans la crainte où vous estiez qu'on ne vous soup- "
çonnâst d'aussi mauvaise foy, que vous l'aviez esté tant de "
fois, vous eûstes l'artifice de cacher vostre perfidie à l'ombre "
de Manius Valerius, cet homme si déclaré pour le peuple, "
de qui nous n'eûsmes pas le courage de nous défier, persua- "
dez qu'un Dictateur, & qu'une personne si bien intentionée "
pour nous n'estoit pas capable d'user avec nous de superche- "
rie. Nous prismes donc encore les armes pour vostre service "
& nous remportasmes d'insignes victoires sur les ennemis. La "
guerre terminée avec plus de bonheur & de vitesse que nous "

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. ½. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263

„ ne le pouvions esperer, bien-loin d'en témoigner de la joye, „ & de nous en marquer vostre reconnoissance, vous nous „ retintes malgré nous sous le drapeau & sous les armes, pour „ avoir un prétexte dans nostre résistance de nous frustrer de „ vos promesses, selon le projet que vous en aviez formé d'a- „ bord. Valerius outré de vostre conduite & d'une fourberie si „ criante, ayant fait lever le camp & renvoyé les troupes chez „ elles, vous pristes occasion de là de ne rien exécuter de ce „ que vous aviez promis, & de faire éclater contre le Dicta- „ teur vos ressentiments. Dans cette seule action vous commis- „ tes trois injustices, vous mistes en compromis l'honeur du Sé- „ nat, en le rendant complice de vostre infidelité, vous man- „ quastes de parole à un honeste-homme, & vous nous privas- „ tes de la juste récompense de nos travaux. Ayant tous ces „ reproches & une infinité d'autres semblables à vous faire, „ nous ne pouvons nous résoudre à solliciter auprès de vous „ nostre retour, ni mesmes à recevoir l'amnistie, que vous „ nous offrez, comme si nous estions coupables envers vous. „ Cependant nous ne prétendons point entrer dans une plus „ longue discussion, puisque nous ne sommes assemblez, que „ pour convenir des moyens de restablir entre nous l'union & „ la paix, & nous sommes prests, tous lezez que nous som- „ mes, d'oublier le passé.

„ LXXVIII. C'est donc à vous à déclarer ouvertement le „ sujet de vostre Ambassade, & à nous dire ce que vous venez „ faire icy. Quel motif nous propose-t-on de retourner avec „ vous? quelle doit estre nostre destinée? avec quels agréments „ serons-nous receûs? Nous n'avons entendu jusques icy au- „ cune proposition qui nous fist plaisir; nous n'avons receû au- „ cune marque de vostre bienveillance. Quels honeurs, quel- „ les charges, quel soulagement dans nostre misere pourrons- „ nous esperer de vous? où sont les moindres offres que vous „ ayiez faites? que dis-je: il n'estoit pas question de vous ré- „ pandre en belles paroles; il falloit avant que de rien dire, „ avoir fait quelque chose pour nous, & par quelque „ trait de vos faveurs, nous avoir fait sentir ce que nous en „ devions attendre dans la suite. A cela je prévois que vous „ m'allez répondre, que vous venez avec un plein pouvoir de „ ratifier tous les articles, sur lesquels nous serons convenus.

Period. Jul. 4223.
Avant J. C. 491.
Olymp. 72. $\frac{1}{3}$.
Fond. de R.
Cat. 261.
Var. 263.

de part & d'autre. Je le veux : que les effets répondent aux paroles, & je me rends. Ce que je souhaite apprendre de vous, c'est quelle asseûrance vous nous donnez de l'avenir ? Quand une fois nous vous aurons dit à quelles conditions noûs consentons à retourner avec vous dans nostre patrie, & que vous aurez acquiescé à nos desirs ; qui sera le garand de nos conventions, & sur quelle caution mettrons-nous bas les armes, & nous livrerons-nous à la puissance de ceux qui vous envoyent ? sera-ce sur un Arrest du Sénat ? mais en quels termes sera conceû cet Arrest, qui est encore à faire ; & qui me répond , qu'il ne soit bien-tost casśé par un Arrest contradictoire, si le premier n'est pas du goust d'Appius & de ses partisans ? Trouverons-nous nostre seûreté dans le caractere respectable des Ambassadeurs qui nous engagent leur foy ? mais ne s'est-on pas déja servi de leur ministere pour nous tromper ? Pouvons-nous compter sur les serments par lesquels nous nous obligerons mutuellement en présence des Dieux de garder inviolablement nos conventions ? mais depuis que nous avons appris par une funeste experience, que ceux, qui gouvernent parmi vous, ne se font point de scrupule de violer les plus saintes Loys, & que tous les Traitez que nous avons faits avec eux, pour conserver nostre liberté, n'ont pû tenir contre leur ambition, qu'autant qu'ils se sont veûs dans la nécessité de ne les point rompre, quel fond pouvons-nous faire aujourd'huy sur de nouveaux engagements ? l'amitié & la foy peuvent-elles estre durables, tant que nous n'aurons les uns pour les autres que des égards forcez, & que nous serons continuellement à épier les occasions d'une rupture avantageuse ? Toujours en bute aux soupçons, aux invectives, à l'envie, à la haine, à mille autres maux de cette nature, nous hasterons réciproquement tous les moyens de nous perdre dans la crainte d'estre prévenus par nos ennemis.

LXXIX. Vous sçavez qu'il n'est point de fleau plus terrible, qu'une guerre civile, où la misere devient le sort inévitable des vaincus, & l'injustice celuy des vainqueurs ; où ceux-cy travaillent à perdre leurs meilleurs amis, & ceux-là ne périssent que par la main de ceux qu'ils aimoient le mieux. Patrices, ne vous engagez pas dans une pareille infortune ; & nous, Romains, gardons-nous de nous laisser

Period. Jul. 4223. Avant J.C. 491. Olymp. 72. ½. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

„ fléchir, & de sortir de la destinée qui nous a séparez d'eux. „ Ne leur envions point d'estre les maistres seuls d'une ville, „ où nous avions nostre demeure; qu'ils joüissent de tous les „ avantages, qu'ils goustent tous les fruits de la patrie, puis- „ qu'ils nous en ont chassez, comme des gens méprisables & „ indignes de leur société. Allons où nous conduira la fortune, „ persuadez que nous ne quittons qu'une terre étrangere, & „ non pas une patrie, où nous n'avions ni champ qui nous ap- „ partînt, ni domicile que nous pûssions regarder comme nos- „ tre héritage, ni sacrifices qui nous fussent communs, ni „ rang où nous eûssions aucun droit, ni nulle autres choses „ que nous abandonnions à regret, ou qui puisse nous retenir „ malgré nous. La liberté mesme, que nous avons acheptée „ au prix de nos travaux & de nostre sang, n'est plus à nous. „ Le peu que nous pouvions posséder, ou les ennemis nous „ l'ont ravi, ou la disette l'a consumé, ou les usuriers s'en „ sont rendus maistres. Nous nous sommes veûs reduits à la „ dure nécessité de cultiver nos propres terres au profit de ces „ tyrans insatiables, de foüir, de planter, de labourer, de „ garder les troupeaux, comme si nous estions des esclaves, „ que le sort de la guerre a reduits à la servitude, les fers aux „ pieds & aux mains comme eux, ou comme des bestes fero- „ ces qu'on oblige à porter le joug. Je ne parle point des coups „ de baston & de foüet qu'on faisoit pleuvoir sur nous, des „ rudes travaux, par lesquels on exerçoit nostre patience de- „ puis le matin jusqu'au soir, des affronts, des ignominies, „ de l'insolence & de la cruauté de ces barbares. Le Ciel nous „ a délivrez de leurs mains; trop heureux d'en estre tirez, „ fuyons au plus viste jusqu'à leur présence, & ne songeons „ plus qu'à suivre pour guides la Fortune & les Dieux qui nous „ ont sauvez. Nous retrouverons nostre patrie dans nostre li- „ berté, & nos richesses dans nostre courage. Quelque part où „ nous allions nous y serons receûs agréablement, résolus de „ n'estre à charge à personne, & capables de rendre service à „ quiconque nous fera bon accueïl.

„ LXXX. Suivons l'exemple des Grecs, & de plusieurs „ nations étrangeres; imitons sur tout les ancestres de ceux „ que nous quittons, & qui sont aussi les nostres, dont les „ uns sous la conduite d'Enée passerent d'Asie en Europe, &

vinrent

Period. Jul. 4221. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

vinrent chercher une demeure dans le Pays-Latin, où ils bastirent une ville, les autres sortirent d'Albe ayant Romulus à leur teste, & furent les fondateurs de la ville que nous abandonnons aujourd'huy. Nous avons trois fois plus de troupes qu'ils n'en avoient & des raisons beaucoup plus justes de nous séparer. Ceux qui sortirent d'Ilion en furent chassez par leurs ennemis; nous qui sommes bannis par nos compatriotes, n'avons-nous pas plus de sujet de nous plaindre, que si nous estions renvoyez par des étrangers? Ceux, qui s'attacherent à la destinée de Romulus, quitterent leurs pays pour se faire par la voye des armes un meilleur establissement; nous exilez du lieu de nostre naissance, où nous n'avons plus ni patrie ni domicile, nous suivons une Colonie qui n'a point encouru l'indignation des Dieux ou des hommes, & qui ne cherche point de terres à conquerir. Nous n'avons point versé le sang de ceux qui nous ont chassez; nous n'avons point ruiné ni par le fer ni par le feu le pays, que nous sommes obligez d'abandonner: nous ne laissons à la posterité aucune marque de nostre haine & de nostre ressentiment; bien éloignez de la conduite de plusieurs nations, que l'injustice & la violence de leurs citoyens ont souvent portées aux dernieres hostilitez. Pour nous, contents de prendre à témoins les Dieux & les Genies qui gouvernent avec équité les choses d'icy bas, nous leur laissons le soin de nous venger. Nous ne demandons qu'une grace, qu'il soit permis à ceux d'entre nous qui ont dans Rome peres ou meres, femmes ou enfants d'emmener avec eux ceux de leur famille qui seront disposez à les suivre. C'est l'unique bien que nous souhaitions emporter, résolus de renoncer à tout le reste, & de ne profiter d'aucun des avantages de la patrie. Pour vous, joüissez à la bonne heure des faveurs qu'elle vous présente, soyez les seuls heureux, puisque le peuple vous paroist si méprisable, & que vostre orgueil ne peut souffrir avec nous de societé.

LXXXI. Ce discours de Brutus parut plein de sens & de vérité; ce qu'il dit sur le droit & sur les faits, ses invectives contre la fierté du Sénat, ses plaintes sur la mauvaise foy dont on avoit usé dans les traitez & les conventions, tout fut généralement applaudi. Mais quand sur la fin de sa harangue il

Period. Jul. 4223. Avant J.C. 491. Olymp. 72. 1/2. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

vint à parler des rigueurs que les usuriers avoient exercées sur le peuple, & qu'il rappella le souvenir de toutes leurs cruautez, il n'y eût personne dans l'assemblée si insensible, qui ne fondist en pleurs & qui n'éclatast en gémissements sur les maux qu'on luy avoit fait souffrir. Les Envoyez mesmes du Senat furent touchez de compassion & ne purent retenir leurs larmes, n'attribuant qu'à leur dureté le party qu'avoient pris leurs citoyens de se retirer, & tous les malheurs qui s'en estoient suivis. Leur douleur & leur consternation fut si grande qu'ils resterent long-temps dans un profond silence, sans pouvoir répondre aux reproches du nouvel Orateur. Quand les premiers mouvements qu'avoit excitez le discours artificieux de Brutus furent appaisez, & que l'assemblée parut en estat d'entendre la réponse, T. Largius le plus distingué des Ambassadeurs par son âge & par son rang; qui creé Consul pour la seconde fois, avoit effacé tout ce que la Dictature avoit d'odieux, & n'en avoit fait voir que le respectable & le beau par la sagesse & la modération avec laquelle il l'avoit exercée, T. Largius, dis-je, prend la parole, & commençant par ce qui concernoit le droit, tantost il blâme les usuriers de leur avarice & de leur inhumanité, tantost il tombe sur les pauvres & les accuse d'injustice, de ce que pouvant obtenir de bonne grace la décharge de leurs debtes, ils aimoient mieux l'arracher les armes à la main. Il leur remontre qu'ils ont tort de se plaindre du Sénat, sous prétexte qu'on n'écoutoit point leurs Requestes, au lieu de s'en prendre à ceux qui mettoient obstacle à ce que cette compagnie estoit preste de faire en leur faveur : il tasche de leur faire entendre, qu'il y en avoit peu parmi eux, qui fussent excusables dans leur revolte, & qu'une véritable indigence eûst contraints à demander d'estre soulagez : que le plus grand nombre estoit composé de gens insolents, libertins, addonnez à la débauche, & qui ne cherchoient qu'à ravir le bien d'autruy, pour satisfaire à leurs déréglements. Qu'il falloit distinguer les méchants des malheureux ; qu'on devoit avoir pitié de ceux-cy, que ceux-là n'estoient dignes que de reproche & de haine. Largius adjousta plusieurs choses sur ce mesme sujet : il ne dit rien que de vray ; mais toutes ces véritez furent mal receûës, de sorte qu'il ne put persuader la multitude. Au contraire il

fut interrompu presques à chaque parole par un grand bruit qui s'éleva dans l'assemblée, les uns se plaignant de ce qu'il renouvelloit leurs douleurs, les autres avoüant publiquement qu'il ne déguisoit point la vérité. Mais comme le nombre des mécontents surpassoit de beaucoup celuy des plus équitables, ils l'emporterent par leurs plaintes & par leurs clameurs.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 253.

LXXXII. Après que Largius eût fini par condamner la témérité des rebelles de s'estre séparez, Sicinnius l'Advocat du peuple & le Chef des mutins reprend le discours de son adversaire, & relevant avec artifice les termes dont il s'estoit servi, il leur fait juger par cela mesme, ce qu'ils devoient esperer d'honeurs & de graces, s'ils retournoient dans leur patrie. Que si dans un temps, adjouste-t-il, où les Patrices ont “ tout à craindre, & ne viennent que pour adoucir les esprits “ du peuple & implorer son assistance, ils n'ont pas l'addresse “ de dissimuler leurs ressentiments, & de ne rien dire que de “ conforme à la modération & à la douceur; quels traitements “ en doit-on attendre, s'ils réüssissent dans leurs projets, & si “ l'on s'en remet à leur discrétion? s'ils nous chargent aujourd'huy “ d'injures & de reproches les plus piquants, nous “ épargneront-ils les coups & les plus tyranniques cruautez “ quand ils nous auront sousmis à leurs loys? C'est à vous de “ voir ce que vous avez à resoudre. Vous plaist-il de vi- “ vre dans une continuelle servitude liez & garotez comme “ des esclaves, meurtris & déchirez de coups, exposez à tous “ les moments à périr par le fer, par le feu, ou par la faim? “ Allez à la bonne heure, dépeschez-vous de mettre bas les “ armes, suivez ces maistres impitoyables, les mains atta- “ chées derriere le dos pour marque de vostre esclavage. Mais “ en cas qu'il vous reste encore quelque amour de vostre liber- “ té, donnez-vous de garde de vous sousmettre à leur puissan- “ ce. Pour vous qui soustenez icy le personnage d'Ambassa- “ deurs, dites-nous ouvertement à quelles conditions vous “ nous rappellez dans nostre patrie; ou si vous refusez de le “ faire, retirez-vous au plustost, & sceachez que nous sommes “ résolus à ne vous plus écouter. “

LXXXIII. A peine eût-il achevé de parler qu'on entendit dans l'assemblée un certain murmure qui fit assez voir qu'on

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72 ½. Fond. de R Cat 261, Var 263.

approuvoit ce qu'il venoit de dire, & qu'on entroit dans ses sentimens. Le silence succéda quelques moments après. Alors Menenius Agrippa, qui avoit agi dans le Sénat en faveur du peuple, & qui par l'avis qu'il avoit ouvert & fortement appuyé, avoit plus contribué que personne à faire donner aux Ambassadeurs un plein pouvoir, témoigna qu'il avoit quelque chose à dire. Chacun parut souhaiter de l'entendre, & l'on espera qu'il feroit des propositions qui seroient agréables & salutaires aux deux partis. En effet on commença par luy applaudir, & par l'exhorter à parler. On se teût ensuite, & pendant tout le temps qu'il harangua, le silence & l'attention furent si favorables, qu'on eûst crû estre dans un désert. Son discours mesuré dans toutes ses parties parut du goust des personnes auxquelles il avoit à faire, & tres-propre à persuader. On dit qu'il le termina par un apologue dans le stile d'Esope, tres-convenable au sujet, & que ce fut par-là qu'il fléchit les plus mutins. On a jugé qu'il estoit digne qu'on en conservast la mémoire à la posterité, & toutes les Histoires anciennes en font une honorable mention. Voici comme il parla en qualité de Chef de l'Ambassade; « Romains, nous ne « sommes envoyez par le Sénat, ni pour le justifier auprés de « vous, ni pour vous faire des reproches. L'un & l'autre party « ne nous conviennent pas dans l'estat malheureux où se trou- « ve aujourd'huy la République. Nous venons uniquement « faire nos efforts pour appaiser le trouble, & pour restablir, « à quelque prix que ce soit, les affaires dans le premier or- « dre. Pour cela nous avons receû un pouvoir absolu, & nous « sommes les maistres de l'accommodement. Ainsi nous n'en- « tamerons point les questions de droit, comme a fait vostre « Junius dans le long discours que vous venez d'entendre. Il « ne s'agit que de faire cesser la sédition à des conditions ho- « nestes, & de vous donner des seûretez qui répondent de nos « conventions. Sur quoy nous allons vous faire part de nos ré- « solutions. Nous avons pensé que le moyen d'éteindre dans « une ville le feu de la dissension, est d'oster les sujets qui luy « ont donné naissance. Examinons donc ce qui a produit la « discorde entre nous, & taschons de tarir la source du mal. « Il est évident que la rigueur dont les créanciers ont usé pour « se faire payer de leurs débiteurs, a esté la cause des mal-

heurs où nous sommes tombez : voicy comme nous préten- « dons y remédier. Tous ceux qui ont contracté des debtes, « & qui sont hors d'estat d'y satisfaire, il est juste qu'on les « leur remette ; & s'il en est qu'on retienne en prison, pour « n'avoir pas payé au terme de l'échéance, nous voulons qu'on « les mette en liberté. Nous ordonnons pareillement que les « créanciers qui se sont pourveûs en justice contre leurs débi- « teurs, & qui les ont fait condamner comme insolvables, à « leur rendre service, soient décheûs de leurs droits, & ne « puissent désormais rien exiger d'eux. C'est ainsi que nous « modifions les anciens contracts, qui, ce me semble, ont esté « l'objet de vostre séparation. A l'égard de ceux qu'on poura « faire à l'avenir, vous en serez juges avec le Sénat & le peu- « ple, & ce qui sera résolu par un commun avis, tiendra lieu « de loy. N'est-ce pas-là, Romains, ce qui a fait le sujet de « vostre querelle avec les Patrices? Et si l'on vous eûst accordé « ce que vous souhaitiez alors, n'auriez-vous pas esté contents, « auriez-vous desiré quelque autre chose? Eh bien, on vous « l'accorde à présent, retournez donc avec joye dans vostre « patrie. «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

LXXXIV. Si vous demandez des asseûrances qui vous « répondent de la foy de nos conventions, nous vous en don- « nons de capables de vous calmer, & des plus authentiques qui « soient en usage dans les réconciliations. Le Sénat ratifiera « les articles de nostre accommodement, & ses arrests auront « toute la force & l'autorité des plus saintes loys. Commen- « çons mesme par escrire icy ce que vous jugerez à propos, & « comptez que le Sénat y souscrira. Mais afin que les soup- « çons que vous pouriez avoir de la part du Sénat, ne puis- « sent vous arrester, nous serons caution tout ce que nous « sommes icy de Députez, des asseûrances que nous vous don- « nons ; nous vous engageons corps & ames, la liberté & la vie « de nos femmes & de nos enfants, pour seûreté que les choses « s'exécuteront selon vos desirs. Tout ce qu'il y a de Sénateurs, « en signant l'arrest du Sénat, entrera dans les mesmes obliga- « tions, & rien ne se fera malgré nous contre vos interests. « Nous sommes les Chefs du Sénat, & les avis que nous avons « ouverts, feront la régle de ce que doivent penser les autres. « Enfin le dernier gage d'une foy inviolable parmi nous, «

Period. Ju 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 3. Fond de R. Cat 261. Var. 263.

„ comme chez les Grecs & les nations les plus barbares ;
„ contre lequel les temps ne prévaudront jamais, ce sont les
„ serments conceûs à la face des Dieux, qui les rendent eux-
„ mesmes responsables de la religion des traitez, qui paci-
„ fient les inimitiez particulieres les plus irréconciliables, &
„ qui terminent les haines & les guerres entre les peuples les
„ plus animez. Recevez donc ce nouvel engagement de nostre
„ part, soit que vous vous contentiez qu'un petit nombre de
„ nous au nom de tout le Sénat vous jure par ce qu'il y a de
„ plus saint, que nous tiendrons ce que nous avons promis ;
„ soit que vous exigiez que chaque particulier fasse les mes-
„ mes serments. Vous qui comptez si peu sur la loüable coustu-
„ me de se donner mutuellement la main, & de prendre les
„ Dieux à témoins dans les traitez ; n'avilissez pas, Brutus, la
„ plus auguste des cérémonies ; & vous, Romains, ne permet-
„ tez pas qu'il nous mette au rang des tyrans & des impies,
„ qui n'ont point d'horreur de se parjurer.

„ LXXXV. J'adjouste une autre espece de seûreté géné-
„ ralement connuë de tous les hommes, & dont personne n'a
„ jamais douté ; c'est par où je finis. Quelle est-elle donc ?
„ C'est la bonne foy, c'est sur elle qu'est fondée l'utilité pu-
„ blique ; c'est elle qui maintient les deux partis par les se-
„ cours mutuels qu'elle leur preste : c'est la premiere & la
„ seule qui nous a rassemblez tous, & qui ne souffrira jamais
„ que nous nous séparions. Nous aurons toûjours besoin &
„ nous ne pouvons nous passer les uns des autres. Le peuple
„ incapable de se gouverner par luy-mesme, demande des
„ Chefs prudents qui le conduisent. Le Sénat né pour com-
„ mander, doit avoir des sujets qui luy obéïssent. C'est une
„ vérité que non-seulement la raison, mais que l'expérience
„ encore nous apprend. Pourquoy donc vous tourmenter par
„ de vaines terreurs ? Que servent tant de vives disputes,
„ quand nous sommes les maistres de nous accorder ? Ne
„ vaut-il pas mieux nous entre-embrasser & retourner tous en-
„ semble dans nostre patrie, pour y gouster les douceurs dont
„ nous joüissions autrefois, & pour nous voir au comble de
„ nos desirs ? Que nous sommes déraisonables dans les pré-
„ cautions inoüies que nous prenons ! Nous cherchons l'infi-
„ délité dans la foy mesme ; tout nous fait ombrage, comme

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. ½. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

si nous avions à faire aux plus cruels ennemis. Pour nous, " Romains, tout ce que nous sommes de Sénateurs, il nous " suffit de vostre foy; & nous sommes persuadez que si vous " revenez une fois avec nous, vous serez tres-bien disposez à " nostre égard. Nous connoissons la bonté naturelle de vos " cœurs, l'heureuse éducation que vous avez receuë & les au- " tres belles qualitez que vous avez fait briller à nos yeux, " tant pendant la guerre, que pendant la paix. S'il faut né- " cessairement des asseûrances pour bien establir nostre ac- " commodement, & faire naistre des espérances d'une meil- " leure intelligence entre nous; de nostre costé nous n'avons " rien à vous demander, convaincus que nous trouverons en " vous tout ce que nous pouvons souhaiter. Ainsi nous n'exi- " geons du peuple ni serment, ni ostages, ni quelque autre " gage que ce puisse estre, au-delà de la parole qu'il nous " aura donnée, sans préjudice néanmoins des propositions " qu'il voudra nous faire de sa part. J'en ay dit assez, ce me " semble, pour nous parer des atteintes que Brutus s'est effor- " cé de nous porter, au sujet de la foy publique. Cependant " s'il restoit encore dans vos cœurs quelque mauvais levain, " qui vous fist douter des droites intentions du Sénat; je vais " tascher de vous l'oster: donnez-moy seulement une atten- " tion favorable, je vous la demande au nom des Dieux. "

LXXXVI. La République a beaucoup de rapport " avec le corps humain. L'un & l'autre sont composez " de plusieurs parties, dont toutes n'ont pas la mesme " force, & ne sont pas capables des mesmes services. " Que si les différentes parties du corps destinées cha- " cune à quelque fonction particuliere, venoient à semer la " division, & à s'unir ensemble contre le ventre seul. Si les " pieds se plaignoient de porter tout le poids du corps, les " mains de travailler continuellement, ou à faire fleurir les " arts, ou à chercher dequoy vivre, ou à combattre les enne- " mis, ou à pourvoir à plusieurs autres choses pour la commo- " dité de la vie. Si les épaules se lassoient d'estre chargées de " fardeaux, la teste d'estre obligée de voir, d'entendre, de " parler & de veiller à la conservation des sens dont la nature " l'a pourveuë, & d'où dépend l'assemblage & l'arrange- " ment de tout le corps. Si, dis-je, ces differentes parties, "

Period. Jul 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. ½. Fond. de R Cat. 261. Var. 263.

„ dont le corps de l'homme est composé, mécontentes de „ leur sort reprochoient au ventre son oisiveté & luy disoient: „ Que faites-vous, ne vous déplaise, tandis que chacune de „ nous est occupée de vos besoins? quelle marque recevons- „ nous de vostre reconnoissance, & quel service nous rendez- „ vous? bien-loin de nous aider en quelque chose, ou de „ vous entremettre pour l'interest public, vous ne nous cau- „ sez que de l'embarras & de l'incommodité. Mais ce qui est „ encore plus insupportable, il faut qu'uniquement attentives „ à vous plaire, nous cherchions de tous costez à contenter „ vostre delicatesse & à servir à vos déreglements. N'est-il pas „ temps de secoüer un joug importun, de nous mettre en liber- „ té, & de nous délivrer une bonne fois des peines que nous „ prenons pour un paresseux? Si ces rebelles persistant dans „ leur révolte cessoient de s'acquitter de leurs devoirs, le „ corps seroit-il en estat de se soustenir, & pourroit-il éviter, „ pressé de la faim, de périr en peu de jours de la mort la plus „ affreuse? c'est de quoy il n'est pas permis de disconvenir. Il „ en est de mesme d'une ville: elle est composée de differents „ sujets qui tous en particulier sont utiles à la République, „ comme les membres le sont au corps. Les uns labourent les „ terres; les autres sont aux prises avec l'ennemi; les autres „ font le commerce & rapportent des pays étrangers les com- „ moditez de la vie; les autres s'appliquent à cultiver les arts. „ Que si tous les particuliers venant à conspirer contre le Sé- „ nat, qui est composé de la Noblesse, luy disoient, de „ quelle utilité nous estes-vous, & quel droit avez-vous de „ nous commander? faites-nous voir, sur quoy fondez, vous „ prétendez qu'on vous obéisse? Ne nous délivrerons-nous ja- „ mais de la tyrannie, & ne pourrons-nous nous passer de mais- „ tre? sur ce principe, que chacun cesse de remplir son mi- „ nistére. Ne faudra-t-il pas que la ville périsse bientost ou „ par la famine, ou par la guerre, ou par mille autres acci- „ dents de cette nature? Sçachez donc Romains que le Sénat „ est à l'égard des villes ce qu'est le ventre au reste du corps, „ & de mesme que les autres membres auroient tort de se sou- „ lever contre luy, parce qu'en mesme temps qu'ils le nour- „ rissent, & qu'ils luy conservent la vie, il contribue à leur „ nourriture, il les maintient dans leur vigueur, & il leur sert

comme

comme d'une espece de magasin public, d'où chacun tire « ses besoins & les principes de sa conservation. Ainsi le Sénat « dans une ville, occupé à gouverner la République met toute « son attention à pourvoir un chacun de ce qui luy est nécessaire, à entretenir la paix & l'union, à prévenir les maux qui « pouroient troubler le repos des habitants, à remédier enfin aux abus, que la licence & le déréglement auroient introduits. Cessez-donc de calomnier le Sénat, & de vous plaindre, qu'il vous a chassez de vostre patrie, qu'il vous oblige « d'errer à l'avanture, & d'aller chercher autre part une demeure tranquille & asseûrée. «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Var. 261. Cat. 263.

LXXXVII. Pendant toute la harangue de Menenius on entendit dans l'assemblée des voix confuses qui firent sentir l'impression qu'il faisoit sur les esprits. Mais lors que sur la fin de son discours il vint à gemir sur l'estat présent de la République & à déplorer les malheurs dont estoient menacez tant ceux qui restoient à Rome, que ceux qui s'en estoient retirez, tous se mirent à répandre des larmes & à crier d'une commune voix, que sans plus tarder on les remenast à Rome. Peu s'en fallut qu'ils ne quittassent l'assemblée pour s'y acheminer dans le moment, remettant tous leurs interests à la discretion des Ambassadeurs sans demander d'autre caution de leur seûreté. Mais Brutus s'estant avancé, réprima leur empressement, & dit qu'à la vérité on estoit content des offres du Sénat, & qu'on luy estoit fort obligé. Cependant qu'il y avoit tout à craindre à l'avenir de la part des esprits imperieux, qui pouroient à la premiere occasion rappeller le souvenir du passé & venger sur le peuple leurs anciennes querelles. Que le seul moyen de mettre le peuple à couvert de la puissance des Grands estoit de leur oster le pouvoir de luy faire du mal : que les méchants sont toujours disposez à abuser de leur autorité, tant qu'ils sont les maistres de s'en servir. Qu'ainsi pourveû qu'on donnast au peuple des seûretez là-dessus il n'avoit plus rien à souhaiter. Alors Menenius prenant la parole : Quel « nouveau genre de seûretez, dit-il, nous demandez-vous ? « Qu'on nous laisse la liberté, repart Brutus, de créer tous les « ans des Magistrats parmi nous, qui n'ayent d'autre pouvoir « ni d'autre autorité, que de repousser la violence & de soutenir nos droits. C'est la seule grace que nous vous prions «

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

„ d'adjouster à celles que vous nous offrez, s'il est vray que „ vous vouliez la paix de bonne foy.

LXXXVIII. Le peuple receût avec joye la Requeste de son Orateur, & pressa fortement les Députez de luy passer encore cet article. Les Ambassadeurs se retirerent pour délibérer sur cette nouvelle demande, ils revinrent bien-tost aprés à l'assemblée, & Menenius au nom de tous répondit en „ ces termes: La proposition que vous nous faites, Romains, „ est importante & remplie des plus cruels soupçons de vostre „ part. Je ne puis vous dissimuler l'embarras & la crainte, où „ nous sommes, qu'en déferant à vos avis, nous ne fassions „ deux villes dans une seule. Sans nous opposer néanmoins à „ ce que vous souhaitez, permettez-nous, par rapport mesme à vos interests, de retourner à Rome & de porter l'affaire au Sénat. Quelque pouvoir que nous ayons receû de décider par nous-mesmes des moyens de nostre accommodement, & de vous accorder sans réserve tout ce que nous jugerions à propos, nous ne croyons pas devoir prendre sur nous „ de résoudre seuls un point de cette nature. Plus la demande „ nous paroist nouvelle, & moins nous avons pû la prévoir, „ plus sommes-nous obligez de ne pas user de tous nos droits, „ & de ne rien conclure sans avoir consulté le Sénat. Nous „ avons lieu d'esperer qu'il concourera avec nous à vous donner toute sorte de satisfaction. Ainsi je demeure icy avec „ une partie de nos Députez, tandis que l'autre sous la conduite de Valerius ira chercher la réponse. On fut content de ce party, & l'on monta sur l'heure à cheval pour se rendre à Rome. Les Consuls ayant fait leur rapport au Sénat, Valerius fut d'avis d'accorder encore au peuple cette grace. Appius, qui n'avoit jamais esté pour la paix, s'opposa de toutes ses forces à ce sentiment, criant à pleine teste, & prenant les Dieux à témoins, que Valerius jettoit les semences d'une éternelle dissension. Mais il fut contraint de céder au plus grand nombre. Ainsi le Sénat fit un Décret, par lequel il ratifioit non-seulement tout ce que les Ambassadeurs avoient déja accordé au peuple, mais il approuvoit encore les seûretez qu'il avoit demandées en dernier lieu. Toutes les difficultez levées, les Ambassadeurs retournerent au camp le lendemain, & déclarerent les résolutions du Sénat. Là-dessus Menenius en-

gagea le peuple à députer à Rome quelques-uns de leur corps Period. Jul. 4223.
pour recevoir au nom de tous les asseûrances que le Sénat Avant J. C.
estoit convenu de leur donner. L. Junius Brutus dont j'ay dé- 491.
ja parlé, M. Decius & Spurius Icilius furent chargez de cette Olymp. 72. 1.
Députation. La moitié des Ambassadeurs les accompagne- Fond. de R.
rent, l'autre resta dans le camp avec Menenius Agrippa, qui Cat. 261.
fut prié par le peuple de dresser les Statuts qu'ils garderoient Var. 263.
parmi eux dans la création de leurs Magistrats.

LXXXIX. Le jour suivant Brutus & ses Collegues revinrent au camp après avoir terminé l'accommodement avec le Sénat par les Entremeteurs de la paix, ou les Heraults d'armes que les Romains appellent *Fecialiens.* (17) Le peuple divisé par Curies, tel qu'il estoit alors, travailla à la création de ses nouveaux Magistrats, dont le pouvoir ne devoit durer qu'un an, & fit choix de Lucius Junius Brutus & de Caïus Sicinnius Bellutus, (18) qui depuis la séparation luy avoient servis de Chefs: il joignit à la mesme Magistrature Caïus & Publius Licinius & Caïus Icilius Ruga. Ces cinq personnes prirent possession du Tribunat le quatriéme jour avant les Ides de Decembre, (a) (19) coustume qui s'est depuis observée jusqu'à présent. L'élection se fit dans les Comices, où se trouverent les Deputez du Sénat, qui approuverent tout ce qui s'y passa. Brutus après cette cérémonie voulant donner à sa Magistrature un caractére inviolable d'autorité, assembla le peuple, & luy proposa de la confirmer par une Loy spéciale & par un serment. L'affaire passa tout d'une voix, & Brutus avec ses Collegues conceût la Loy en ces termes. (20) Personne « n'obligera le Tribun du peuple, qui sera membre de ce « corps, à rien faire malgré luy: personne ne le frappera, ni « ne le fera frapper par un autre: personne ne le tuëra, ni « n'ordonnera qu'on le tuë. Quiconque aura fait quelque « chose contre cette Loy, qu'il soit en abomination, & que « ses biens soient confisquez à Cerés. Que celuy qui aura mis le « prévaricateur à mort, ne puisse estre recherché comme cou- « pable d'avoir commis un meurtre. Pour empescher que dans la suite on n'abrogeast cette Loy, & pour la rendre immuable à jamais, on establit, que tous les citoyens jureroient par ce qu'il y a de plus saint, qu'elle seroit observée par eux & par leurs descendants. Ce serment fut accompagné de prieres par

17. R.

18. R.

(a) Le 10. de Decembre.

19. R.

Establissement du Tribunat.

20. R.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

lesquelles, on conjuroit les Dieux du ciel & de l'enfer d'estre favorables à ceux qui maintiendroient la Loy dans sa force, & de punir les infracteurs avec la mesme sévérité que les plus coupables criminels. De là cette vénération que Rome eût depuis, & qu'elle conserve encore de nos jours pour la personne des Tribuns, qu'elle regarde comme la chose du monde la plus sacrée.

XC. Après qu'on eût fait tous ces réglements, le peuple éleva un Autel sur le sommet de la montagne où il avoit campé, & il le dédia à Jupiter qui inspire la terreur, pour estre un monument éternel de celle dont il avoit esté frappé, quand il s'y retira. Il fit à ce Dieu des sacrifices, & dés qu'il eût sanctifié cette retraite il revint à Rome avec les Ambassadeurs. A leur retóur on fit dans la ville des sacrifices & l'on immola des victimes aux Dieux, qu'on y revére, en action de graces de la conclusion de la paix. Le peuple souhaita que les Patrices confirmassent par leurs suffrages les Magistrats qu'on luy avoit accordez; surquoy ayant eû toute la satisfaction qu'il demandoit, il obtint encore du Sénat, qu'on creéroit toutes les années deux personnes de leurs corps, pour aider les Tribuns dans les fonctions de leur charge, pour examiner les affaires qui seroient de leur ressort, pour avoir soin des Temples & des lieux publics & pour veiller à la commodité des vivres. Le Sénat permit outre cela l'establissement de quelques autres Officiers, qu'on appelloit les Substituts, & les Juges subordonnez aux Tribuns du peuple, dans les affaires qui estoient du ressort du Tribunat. A présent ils n'ont point d'autre nom que celuy d'Ediles, ou de Gardes des lieux sacrez, quoyqu'ils ayent retenu tout le pouvoir que leur donnent leurs autres charges. Leur Jurisdiction s'étend sur quantité de choses tres-importantes, & dans la pluspart de leurs fonctions, ils ont assez de rapport avec ceux que nous appellons parmi nous (a) *Agoranomi*; c'est-à-dire les Intendants des Marchers & de ce qui s'y vend.

(a) Ἀγορανόμοι.

XCI. La paix restablie dans Rome & la République revenuë à son premier calme, on ne songea plus qu'à lever des troupes pour porter la guerre au dehors. Le peuple entra dans ce dessein avec tant d'ardeur, qu'en moins de rien les armées furent en estat de partir. Les Consuls, selon la coustume,

ayant décidé de leur département par le sort, Spurius Cassius à qui la garde de la ville estoit écheuë en partage, retint avec luy ce qu'il jugea nécessaire pour sa défense. Le reste se mit en campagne sous la conduite de Postumius Cominius. L'armée estoit composée d'un grand nombre de troupes Romaines & d'un secours assez considérable de Latins. Le Consul résolu d'attaquer les Volsques d'abord, commença par Longule qu'il leur enleva d'emblée. Les habitants firent mine de se vouloir signaler par quelque action d'éclat : ils sortirent en bon ordre de leurs retranchements, comme pour repousser l'armée Romaine ; mais bien-tost ils lascherent pied honteusement, sans donner aucune preuve de leur courage, & sans faire la moindre résistance à l'attaque de leurs remparts. Ainsi les Romains s'emparérent en un seul jour de la ville & de tout le pays circonvoisin. Tout ce qui se trouva dans Longule fut abandonné au soldat par le Général des Romains, qui, y ayant laissé garnison, vint mettre le siege devant une autre ville des Volsques nommée Polusque à quelque distance de Longule. Comme personne n'osa se présenter sur son passage, il arriva bien-tost avec son armée en estat de donner l'assault. Les uns attachez aux portes, qu'ils enfoncoient de toutes parts ; les autres grimpez sur les remparts à la faveur des échelles le rendirent maistre de la ville dès le mesme jour. Le Consul se contenta de punir de mort les auteurs de la rebellion ; les autres condamnez à de grosses contributions & dépouillez de leurs armes furent reduits sous la puissance du peuple Romain.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

Défaite des Volsques.

Prise de Longule & de Polusque.

XCII. Le lendemain ayant laissé dans Polusque une garnison fort légére, il marcha droit à Corioles ville considérable & regardée des Volsques comme leur ancienne patrie & la capitale de leur pays. Les habitants qui depuis long-temps se préparoient à une vigoureuse défense y avoient fait entrer de nombreuses & de bonnes troupes : ils avoient fortifié leurs murailles, & fourni la place de tous les secours nécessaires pour soustenir l'effort de l'ennemi. Les premieres attaques, qui durerent jusques à la nuit, ne réüssirent pas au Consul ; il fut repoussé avec beaucoup de perte des siens. Résolu de recommencer l'assault le lendemain, il fit préparer les belliers, les mantelets & les échelles : mais ayant appris que les Antia-

Period. Jul. 4223 Avant J. C 491. Olymp. 72 $\frac{1}{3}$. Fond. de R Cat. 261. Var. 263.

tes venoient au secours des Coriolans leurs parents & leurs alliez, & qu'ils s'approchoient avec un puissant renfort, il partagea son armée en deux corps, dont il laissa l'un pour poursuivre le siége sous le commandement de Titus Largius, & il marcha avec l'autre à l'encontre de l'ennemi. Il y eût ce jour-là deux actions, où les Romains eûrent l'avantage, tous s'y comporterent en gens de cœur, mais un entre-autres fit des prodiges de bravoure qui paroistront incroyables, & qui sont au-dessus de toutes nos expressions. Il estoit de race Patricienne & se nommoit C. Marcius reconnu dans les troupes pour l'homme le plus frugal & la plus grande ame qui fûst parmi les Romains. Voicy ce qui se passa dans les deux batailles. Dès le point du jour Largius s'approche de Corioles & bat les murs avec vigueur. Les assiégez pleins de confiance, sur les secours que les Antiates leur amenoient, ouvrent toutes leurs portes & font une irruption générale sur les assiégeants ; les Romains tiennent ferme d'abord & leur tuënt beaucoup de monde ; mais obligez ensuite de céder aux nouvelles forces qui sortoient continuellement de la ville & dont ils estoient accablez, ils laschent pied & se retirent par des penchants qui favorisoient leur retraite. Marcius, dont je viens de parler, voyant la déroute des siens, fait face avec une poignée de gens, & soustient tout l'effort de l'ennemi. Les Volsques cependant, dont il faisoit un horrible carnage, pliant à leur tour, regagnent leurs retranchements : Marcius les poursuit à toute outrance, & tombe sur les fuyards avec une nouvelle ardeur, criant à ses camarades, qui fuyoient, de revenir à la charge & de reprendre cœur. Ceux-cy honteux de leur lascheté se rallient à sa voix, le joignent, & profitant du desordre de l'ennemi ils achevent de le déconcerter. Leur honte bien-tost lavée dans le sang de ceux qu'ils immolent à leur ressentiment, ils suivent leur pointe, & sans lascher prise, ils arrivent aux portes, où le Volsque vaincu cherchoit à se refugier. Alors Marcius affrontant de nouveaux périls entre pesle-mesle avec les ennemis ; & sa noble audace ranimant les compagnons de ses travaux, le combat se rallume dans tous les quartiers de la ville, soit pour forcer les passages, soit pour vaincre la résistance de ceux qui défendoient leurs maisons. Les femmes montées sur les toits faisoient pleuvoir la tuile sur les Romains,

& chacun selon sa portée employoit ce qu'il avoit de force & d'adresse au secours de la patrie. Il fallut enfin céder aux vainqueurs, & les Volsques poussez à bout furent contraints de se rendre à discretion. Les Romains maistres de Corioles ne songerent plus qu'au pillage : & la ville remplie d'argent & d'esclaves eût dequoy les occuper pendant un assez longtemps.

Period. Jul. 4223. C. Avant J. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

XCIII. Pour Marcius, qui le premier avoit arresté l'ennemi, & qui s'estoit signalé plus qu'aucun autre Romain, soit dans l'attaque de la ville, soit dans les combats qu'il eût à y soustenir, donna bien d'autres preuves de sa bravoure dans la seconde bataille contre les Antiates. Voulant avoir part à cette action, dès que la ville fut reduite, il accourt avec un petit nombre de braves gens, qu'il trouva disposez à le suivre, & voyant les deux armées prestes à en venir aux mains, il donne les premieres nouvelles de la prise de Corioles ; & pour preuve du succès qu'il annonçoit, il fait remarquer la fumée qui sortoit des maisons où l'on avoit mis le feu. Avec l'agrément du Consul il range en bataille en face des Antiates le petit corps de troupes qu'il commandoit, & aussi-tost qu'on eût sonné la charge, il fond sur l'ennemi, & du premier choc il renverse tout ce qui a l'audace de se mesurer avec luy. S'estant fait jour par cette défaite jusques au corps de bataille des Antiates, il jette la terreur & le desordre dans leur armée, & quelque part où il porte ses pas, personne n'osant s'opposer à sa rencontre, il rompt, il enfonce les rangs. En vain l'ennemi fait mine de l'envelopper, tout fuit à sa présence & ce n'est plus que de loin & en se retirant qu'on hazarde de l'attaquer. Postumius qui craignit que Marcius ne fust enfin accablé sous la multitude de traits, qu'on faisoit pleuvoir sur luy, détache l'élite de ses troupes, & leur ordonne de marcher en bataillon serré, & de s'attacher où estoit le fort des ennemis. Ces braves Romains n'ont pas de peine à s'ouvrir un passage ; ils obligent les plus hardis à prendre la fuite devant eux ; ils percent jusqu'à Marcius, qu'ils trouvent tout couvert de blessures & environné d'un nombre infini de mourants, qu'il avoit abbatus à ses pieds. Ce grand homme sentant ranimer sa valeur à la veûë de ce nouveau renfort pénétre plus avant par tout où l'ennemi faisoit encore bonne contenance ; il oblige les uns de prendre

Period. Jul. 4223 Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1/2 Fon. de R. Cat. 261. Var. 263.

21. R.

la fuite, il fait tomber les autres sous ses coups, il mene le reste battant comme des esclaves. Personne ne se distingua davantage dans cette journée que ceux qui vinrent à l'appuy de Marcius. Mais ce génereux Romain les effaça tous (21) par sa bravoure & ce fut à luy qu'on dût le mérite de la victoire. La nuit, qui survint, arresta le cours de tant de glorieux exploits: Les Romains reprirent le chemin de leur camp à travers du champ de bataille, bien contents de le voir couvert des corps des Antiates & d'amener avec eux un grand nombre de prisonniers.

XCIV. Le lendemain Postumius à la teste de toute l'armée fit un long Panégyrique de Marcius, & pour prix de sa valeur & des services considérables qu'il avoit rendus dans l'un & dans l'autre combat, il le couronna de sa main & il joignit à cette marque d'honeur d'autres récompenses capables de flater le vainqueur. Il luy fit présent d'un cheval de bataille richement caparaçonné & revestu de tous les ornements dont on parc celuy du Général. Il luy laissa le choix de dix prisonniers; il luy abandonna autant d'argent qu'il en pourroit emporter, & il le fit maistre de ce qu'il y avoit de plus précieux parmi les dépouilles des ennemis. La justice que Postumius rendit à Marcius fut suivie d'un cri général, témoignage public & de l'équité du Consul & du mérite du vainqueur. Marcius s'estant avancé remercia Postumius & les troupes de leur bienveillance, & protestant en mesme-temps qu'il n'en vouloit point abuser; il n'accepta que le cheval & un seul des prisonniers chez lequel il avoit logé. Les soldats qui connoissoient déja sa belle ame, furent plus charmez que jamais de son desinteressement & de sa modestie, & pour éterniser dans sa personne le souvenir de cette double victoire, ils le surnommerent Coriolan, nom qui luy resta avec l'estime du plus grand homme de son siecle. La déroute des Antiates obligea le reste des Volsques à rechercher l'amitié du peuple Romain & fit mettre bas les armes à tous ceux qui se préparoient à luy faire la guerre. Postumius les traita favorablement & dès qu'il fut de retour à Rome il licentia son armée. Tandis que Postumius estoit en campagne; l'autre Consul qui estoit resté à Rome consacra le Temple de Cerés, de Bacchus & de Proserpine, qui est placé au-dela des barrieres & près des bornes du grand Cirque. Ce monument

monument que le Dictateur A. Postumius avoit voüé à ces Divinitez pour attirer leur protection sur la République, lorsqu'il estoit prest de combattre contre les Latins, fut commencé après le gain de la bataille & par un Arrest du Sénat achevé des dépouilles de l'ennemi.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

XCV. On renouvella dans le mesme temps les Traitez de paix avec les peuples Latins, & par de nouveaux serments on cimenta l'alliance & les engagements, qu'on avoit pris avec eux. Les Romains se porterent à cette démarche, soit par la reconnoissance qu'ils crurent devoir à cette nation, de ce que pendant le temps de leurs brouilleries domestiques elle n'avoit fait aucun mouvement contre les interests de la République; soit par ce qu'ils estoient persuadez que tous les Latins avoient pris part à la réunion du peuple avec le Sénat; soit enfin pour leur marquer, combien on estoit sensible aux services qu'ils avoient rendus contre les peuples qui avoient abandonné le party des Romains. Voicy les termes dans lesquels estoit conceû ce nouveau Traité: Que la paix entre les Romains « & tous les peuples Latins dure autant de temps que le ciel & « la terre seront dans leur situation: que les uns ni les autres « ne se fassent jamais la guerre: qu'ils n'appellent point d'en- « nemis étrangers; qu'ils ne donnent passage à qui que ce soit « qui les viendroit insulter: qu'ils se prestent mutuellement « secours, & qu'ils unissent toutes leurs forces dans les guer- « res que de part ou d'autre ils auront à soustenir: que les dé- « pouilles qu'ils prendront sur l'ennemi en combattant sous « les mesmes enseignes soient partagées également entre eux: « que les differends qui naistront entre les particuliers au su- « jet des Contracts qu'ils auront passez ensemble, se termi- « nent en dix jours au Tribunal de la nation, où aura esté « passé le Contract. Il ne sera permis de rien adjouster ni de « rien retrancher des conditions de ce Traité, sans le consente- « ment unanime de tous les Romains & de tous les Latins. Les « deux peuples jureront par ce qu'il y a de plus saint de garder « religieusement les conventions de ce Traité. Le Sénat de son costé ordonna des sacrifices & des prieres publiques pour remercier les Dieux de l'heureux succès de sa réconciliation avec le peuple. Il fit de plus adjouster un troisiéme jour aux Festes, qu'on appelle les Feries Latines, & qui ne duroient

Period. Jul. 4223. Avant J.C. 491. Olymp. 72. 1. Fond. de F. Cat 261. Var. 263.

que deux jours. La premiere fut instituée par Tarquin, aprés qu'il eût défait les Hetrusques. La seconde fut establie par le peuple, quand il eût exterminé la Royauté : on célébra ce troisiéme jour en faveur du peuple, pour en signaler le retour. Les officiers des Tribuns eûrent l'Intendance des sacrifices & des jeux qui se célébroient pendant ces Festes. Ces Magistrats, comme je l'ay dit, portent aujourd'huy le nom d'Ediles & en font les fonctions. Le Sénat pour les gratifier leur donne droit à la chaise d'yvoire & aux autres marques de la Royauté.

XCVI. Quelque temps aprés la célébration de ces Festes mourut Menenius Agrippa, ce Magistrat illustre, qui avoit esté Consul, qui avoit défait les Sabins, & qui avoit mérité par sa victoire l'honeur du triomphe. Ce fut par ses conseils & par son autorité que le Sénat consentit au retour du peuple, & que le peuple mit bas les armes pour s'abandonner à la bonne foy du Sénat. On fit ses obséques aux dépens du public, & jamais personne n'en eût de plus belles & de plus magnifiques. Le bien qu'il laissa en mourant ne suffisoit pas pour rendre à ses funerailles des honeurs dignes de sa mémoire ; & les tuteurs de ses enfants, aprés en avoir déliberé, avoient résolu de l'inhumer sans appareil & comme un homme du commun. Mais le peuple ne put souffrir cette indignité, & s'estant assemblé par l'ordre des Tribuns, ces Magistrats firent un bel éloge de Menenius. Ils raconterent tout ce qu'il avoit fait de grand pendant la guerre & pendant la paix, ils éleverent jusques au Ciel ses rares qualitez, son desinteressement, sa frugalité, sa droiture, son mépris pour les richesses, l'horreur infinie, qu'il avoit sur tout des usures & des gains sordides, & ils conclurent enfin par réprésenter, qu'il estoit honteux qu'un si grand homme fust privé des honeurs qu'il méritoit, faute d'avoir de quoy fournir aux frais de sa sépulture.: que c'estoit à eux à faire cette dépense & à y contribuer de ce qu'ils jugeroient à propos. Le peuple approuva cette remontrance, & chacun ayant aussi-tost apporté l'argent, dont on estoit convenu, il se trouva des sommes tres-considérables. Le Sénat informé de ce qui venoit d'arriver regarda comme un affront personnel, qu'un homme de ce mérite fust enterré des aumosnes des particuliers, & jugea qu'il estoit trop juste que le thre-

Eloge d. Menenius Agrippa.

for public en fist les frais. Incontinent on donna l'ordre aux Questeurs, qui n'épargnerent rien pour donner à la pompe funébre de Menenius tout l'éclat & la magnificence digne de son rang & de sa vertu. Le peuple néanmoins qui ne pût céder au Sénat la gloire d'avoir honoré la mémoire de ce grand homme, refusa constamment de reprendre l'argent qu'il avoit donné, & que les Questeurs luy vouloient remettre : il en fit présent aux enfants de Menenius, de crainte que leur pauvreté ne les engageast dans des professions indignes du rang & de la vertu de leur pere. Dans ce mesme-temps les Consuls firent le dénombrement du peuple Romain qui montoit alors à plus de cent dix mille hommes. Voilà ce qui se passa sous le Consulat de Spurius Cassius & de Postumius Cominius.

Period. Jul. 4223. Avant J. C. 491. Olymp. 72 $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 261. Var. 263.

Fin du Livre sixiéme.





LES ANTIQUITEZ ROMAINES DE DENYS D'HALICARNASSE.

LIVRE SEPTIEME.

Period. Jul. 4224. Avant J C. 490. Olymp. 72. $\frac{2}{1}$. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

Disette de vivres sous le Consulat de T. Geganius & de P. Minucius.

I. SOUS le Consulat de Titus Geganius & de Publius Minucius il y eût à Rome une grande disette, dont la revolte du peuple fut la cause. La rupture des Plebeiens avec les Patrices arriva dans l'équinoxe d'automne vers le temps environ qu'on commence à faire les semences. Pendant ces mouvements les fermiers abandonnerent la campagne, les plus riches s'attacherent aux Patrices; ceux d'un rang inferieur suivirent le party du peuple. Tant que dura cette division qui ne finit que vers le solstice d'hyver, lors qu'enfin les esprits se réünirent & que se fit l'accommodement, les terres demeurerent désertes & sans estre ensemencées; & mesmes après que les laboureurs furent rendus chez eux, on fut hors d'estat de réparer ce dommage; soit parce qu'on manquoit de chevaux

& d'esclaves pour donner de nouvelles façons aux campagnes, que la guerre avoit ravagées ; soit parce qu'il n'y avoit que tres-peu de grains pour la provision de l'année suivante. Pour remédier à ce malheur, le Sénat envoya dans l'Hetrurie, dans la Campanie & dans le Pomentin, avec ordre d'y achepter tout autant de bled qu'on pourroit. Publius Valerius fils de Valerius Publicola, & L. Geganius fils de l'un des Consuls furent dépeschez en Sicile pour le mesme sujet. Toutes les villes de Sicile estoient alors gouvernées par autant de petits Roys, dont le plus fameux estoit Gelon fils de Dinomene, qui s'estoit rendu maistre du Royaume de son frere Hypocrate, (1) & non Denys de Syracuse, comme l'ont écrit Licinius & Gellius & quelques autres historiens Romains : qui sans consulter l'ordre des temps, qui fait voir évidemment leur erreur, n'ont suivi que leur imagination pour guide de ce qu'ils ont avancé. Ce fut au sentiment de ces escrivains & de presques tous les historiens, la secon de année de la soixante & douziéme Olympiade, lorsqu'Hybrilis remplissoit la Magistrature à Athenes, & la dix-septiéme depuis que Rome eût chasé ses Roys, que Valerius & Seganius partirent pour la Sicile. Or le Denys, dont il s'agit icy, ne s'empara de Syracuse & n'y regna que quatre-vingt-cinq ans aprés. C'estoit la troisiéme année de la quatre-vingt-treiziéme Olympiade, & celle que Callias successeur d'Antigene gouvernoit les Atheniens. En vérité on pardonneroit à un historien l'erreur de quelques années dans la suite d'une longue & d'une ancienne histoire ; mais peut-on luy passer de s'estre trompé de plus d'un siecle dans la recherche de la vérité ? Le premier escrivain qui a parlé de ce fait dans ses annales, & que tous les autres ont copié, semble n'avoir puisé dans les anciens livres des Grecs, que les noms des Consuls sous lesquels on envoya des Députez en Sicile, & sans foüiller plus avant dans leurs histoires, pour découvrir, qui regnoit alors à Syracuse, (2) il paroist sans aucun fondement avoir adjousté de son chef le nom de Denys.

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 261. Var. 264.

1. R.

2. R.

II. Les Ambassadeurs qui alloient en Sicile ayant essuyé sur leur route une rude tempeste, & s'estant veûs obligez de costoyer toute l'Isle, n'arriverent que fort tard à Syracuse. Ils y passerent tout l'hyver, & au commencement du printemps ils retournerent en Italie chargez d'une grande quantité de



Period. Jul. 4124. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

grains. Ceux qui estoient allez dans le Pomentin penserent estre mis à mort par les Volsques, chez lesquels quelques restes du party des Tarquins les firent passer pour des espions. Tout ce qu'ils purent faire à la faveur de ceux, qui leur avoient donné retraite, fut de se sauver après avoir perdu leur argent, & de gagner Rome, sans avoir entamé leur négociation. Les Ambassadeurs envoyez à Cumes eûrent une pareille destinée. Plusieurs Romains qui s'y estoient refugiez avec le Roy Tarquin aprés la perte de la bataille, firent d'abord ce qu'ils purent pour engager le Roy qui commandoit dans cette ville, à faire mourir les Députez des Romains; ce que n'ayant pû obtenir, ils demanderent, qu'au moins il leur fust permis de les retenir prisonniers, jusques à ce que Rome, qui les avoit envoyez, leur eûst fait justice sur les biens, dont on les avoit dépouillez; & ils vouloient que le Roy se chargeast luymesme de juger cette contestation. Aristodemus regnoit pour lors à Cumes. C'estoit un Prince d'une noble extraction, que les habitans avoient surnommé Malacus, soit parce qu'estant encore jeune il estoit efféminé & sujet aux salles débauches, au rapport de quelques historiens, soit parce qu'il estoit doux de son naturel, comme d'autres l'ont escrit plus vray-semblablement. (a) Je ne crois pas qu'on me sçache mauvais gré d'interrompre pour quelques moments le fil de mon histoire, pour raconter l'occasion qu'eût Aristodemus d'envahir la Royauté, les moyens qu'il employa pour y réussir, ce qui se passa pendant son gouvernement, & la fin par laquelle il termina sa vie.

(a) Voyez la Remarque 24. du L. V.

Histoire d'Aristodemus Roy de Syracuse.

III. La soixante & quatriéme Olympiade, lorsque Miltiade estoit Archonte d'Athenes, les Hetrusques qui habitoient vers le golphe de la mer Ionienne furent dans la suite des temps chassez de ces lieux par les Gaulois. Privez de leur demeure ils se joignirent aux Ombres, aux Dauniens & à quelques autres Barbares, avec lesquels ils firent tous leurs efforts pour détruire Cumes; sans autre sujet de leur animosité, que la prosperité des habitans. Cumes en effet ville Grecque bastie par les Ereriens & les Chalcidiens dans le pays des Osques estoit renommée dans toute l'Italie pour ses richesses, sa puissance & plusieurs autres avantages. Elle possédoit le terrain le plus fertile de la Campanie, & vers Misène elle avoit des

ports tres-favorables au commerce. Ces Barbares, qui cherchoient à profiter de si grands biens, s'approcherent de Cumes avec une armée de quinze mille hommes de pied & de huit mille chevaux. Dans le temps qu'ils estoient campez assez près de la ville, il parut un prodige plus étonnant que tout ce qu'on avoit veû dans la Gréce. Le Vulturne & le Glanis, qui couloient devant leur camp, semblerent oublier leur cours naturel, & remonterent de leur embouchûre à leur source. Les Cumains rasseûrez par ce prodige, qui dura long-temps, prirent la résolution d'en venir aux mains avec les Barbares, & tout foibles qu'ils estoient en comparaison de leurs ennemis, ils crûrent avoir un heureux présage de la protection des Dieux. Ils partagerent leurs troupes en trois corps; ils en laisserent un à la garde de la ville, ils en commanderent un autre pour la défense de leurs vaisseaux, & ils sortirent avec le troisiéme pour faire teste à l'ennemi. Leurs forces ne montoient en tout qu'à six cent cavaliers & à quatre mille cinq cents fantassins. Cependant avec ce petit nombre ils soustinrent l'effort de tant de milliers d'hommes armez contre eux.

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 261. Var. 264

IV. Les Barbares sçachant que les Cumains estoient en défense jetterent un grand cri selon leur coustume, & tomberent sur eux sans aucun ordre, l'infanterie pesle-mesle avec la cavalerie, comptant qu'au premier choc ils les accableroient. Le lieu où se donna le combat estoit un vallon étroit en face de la ville, fermé de part & d'autre de montagnes & de marais, & par là plus favorable au petit nombre qui estoit sur la défensive, qu'à la multitude des assaillants. Leur nombre en effet, bien loin de leur donner de l'avantage, ne servit qu'à les culbuter les uns sur les autres, & à les embarasser de maniere, sur tout dans un terrain marécageux, où ils furent obligez de s'étendre, que la plufpart y périt malheureusement, ou fut foulée aux pieds par ceux qui avançoient en foule derriere eux. Le reste prit l'épouvante, & dissipé çà & là chercha dans une prompte fuite à pourvoir à sa seûreté. Tel fut le sort de cette nombreuse infanterie qui fut détruite par elle-mesme, sans avoir pû joindre l'ennemi, ni donner la moindre preuve de sa valeur. La cavalerie fit mieux son devoir, elle donna sur les Grecs avec vigueur & elle leur fit sentir sa superiorité. Mais n'ayant pû les envelopper, parce que le champ de batail-

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

le estoit trop serré ; & le Ciel d'ailleurs s'estant déclaré pour les Grecs par les éclairs, les coups de foudre, & l'orage dont il effraya leurs ennemis, elle fut obligée de quitter prise & de se retirer sans succès. La cavalerie des Cumains fit des merveilles en cette journée, & ce fut à elle qu'on dût le gain de la victoire. Mais personne ne se distingua davantage qu'Aristodemus surnommé Malacus. Il soustint luy seul tout l'effort des ennemis ; il tua de sa main leur Général, & quantité d'autres braves gens dont il estoit environné. La bataille heureusement terminée, on fit aux Dieux des sacrifices en action de graces de la victoire, & l'on rendit les honeurs de la sépulture à ceux qui estoient morts dans le combat. Quand il fut question de décider qui meritoit le prix de la bravoure & qui seroit le premier couronné, les sentiments se partagerent & la dispute devint vive & pleine de chaleur. Les Juges les plus équitables prononcerent en faveur d'Aristodemus, & avoient le peuple de leur costé ; les Grands estoient pour Hypomedon Commandant de la cavalerie & tout le Sénat les appuyoit. La République estoit gouvernée par les plus puissants citoyens, & le peuple avoit peu de part au gouvernement. Cette difference d'interests & de sentiments ayant fait naistre la sédition, les plus anciens de la ville craignirent que les choses n'allassent plus loin, & que bien-tost on n'en vînt aux armes. Pour arrester le mal ils proposerent aux deux partis d'accorder aux prétendants les mesmes honeurs : cet expédient fut accepté & finit la contestation. Depuis ce temps-là Aristodemus surnommé Malacus devint le patron du peuple, & comme il avoit une éloquence aisée & populaire, il entraisnoit les esprits & les cœurs par ses discours, & il persuadoit à la multitude tout ce qu'il vouloit. Il sçavoit mesme la divertir par des spectacles agréables : il déclamoit souvent contre les exactions des Grands ; & pour dédommager les petits de ce qu'ils en souffroient, il répandoit à propos de ses biens dans le public, & par ses largesses il s'attachoit de plus en plus ses citoyens. Si cette conduite le rendit suspect & odieux à ceux qui gouvernoient, il sçeût en mesme-temps s'en faire craindre.

V. Vingt années après la bataille gagnée contre les Barbares, les Ambassadeurs d'Aricie vinrent à Cumes avec tout l'appareil de Suppliants demander du secours contre les Hetrusques,

trusques, qui leur faisoient la guerre. Porsena leur Roy, qui venoit de faire sa paix avec le Peuple Romain, avoit donné la moitié de ses troupes à son fils Aruns, qui, comme je l'ay dit en son lieu, cherchoit à se faire un establissement. Ce jeune Prince avoit tourné ses veües sur Aricie, qu'il serroit de fort près, esperant de reduire bien-tost cette Ville par la famine. L'occasion de cette Ambassade ranima la jalousie des Chefs de la Noblesse contre Aristodemus : ils crurent avoir trouvé le moyen de se délivrer d'un homme pernicieux à la République, & d'asseûrer sa perte, sous prétexte de luy faire honeur. Pour cela ils firent agréer au Peuple d'envoyer aux Ariciens deux mille hommes de secours, & de mettre à leur teste Aristodemus si fameux par ses belles actions; mais en mesme temps ils prirent des mesures pour qu'il ne pust éviter, ou d'estre taillé en pieces par les Hetrusques, ou de faire naufrage sur mer. Voicy de quelle maniere ils concerterent leur projet. Ayant receû du Sénat le pouvoir de faire des levées, ils affecterent de n'y faire entrer personne de distinction: ils ne choisirent que des gens reduits à la derniere mendicité, ou des plus mutins, dont ils avoient sujet de se défier. Ils embarquerent ces nouvelles troupes sur une flote composée de dix mauvais vaisseaux & hors d'estat de les porter jusqu'au terme. Ils ne mirent pour les commander que les plus méprisables d'entre eux, avec ordre de leur obéir & menaces de la mort contre quiconque déserteroit.

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

VI. Aristodemus ne dit rien autre chose à un procédé si extraordinaire, sinon qu'il s'appercevoit assez du dessein de ses ennemis; & que sous prétexte d'envoyer du secours aux Ariciens, on ne cherchoit qu'à le faire périr. Il accepta néanmoins la commission, & il mit à la voile avec les Ambassadeurs des Ariciens. Il fit le trajet avec beaucoup de peine & d'extresmes dangers, & il vint enfin moüiller au plus proche rivage d'Aricie. Il y laissa pour la garde de ses vaisseaux autant de troupes qu'il estoit nécessaire, &, s'estant mis en chemin avec le reste dès la premiere nuit, il arriva devant Aricie vers le point du jour avec beaucoup de surprise de la part des habitans. Il se campa sous leurs murailles, & il leur persuada de sortir de chez eux pour se joindre à luy, & de se mettre en estat de recevoir l'ennemi. Les Hetrusques crûrent l'occasion

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. $\frac{3}{4}$. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

belle de livrer la bataille : les deux armées se meslerent, & l'action fut vive de part & d'autre. Mais les Ariciens perdirent bien-tost courage : ils lascherent pied, & ils se retirerent dans la Ville pour la seconde fois. Cependant Aristodemus tint ferme avec une poignée de gens d'élite, qui ne l'abandonnerent point, & il soustint long-temps tout l'effort des Barbares, jusqu'à ce qu'ayant tué leur Chef de sa main, il mit leur armée en déroute, & remporta sur eux une victoire complete. Aussi-tost après comblé de riches présents, il reprit le chemin de Cumes, pour y porter luy-mesme la nouvelle de ses succès. Il estoit suivi de plusieurs vaisseaux Ariciens chargez des dépoüilles & des prisonniers qu'il avoit faits sur les Hetrusques. Aux approches de la Ville il prit terre, & ayant rassemblé ses troupes, il déclama avec beaucoup de vehemence contre les Grands & les Chefs du Gouvernement : ensuite il fit l'éloge de ceux qui s'estoient distinguez par leur courage ; & s'estant fait apporter l'argent & les présents qu'il avoit receûs des Ariciens, il voulut qu'ils les partageassent entre eux, sans leur demander d'autre grace, que de ne point oublier ses bienfaits, quand ils seroient rendus à leur patrie, & d'estre prests à le soustenir, s'il avoit besoin de leurs secours contre les embusches des Grands. Ils luy répondirent tous d'une voix, qu'ils luy estoient fort redevables, de les avoir tirez du danger, & de la consolation qu'ils avoient de revoir leur patrie enrichis de ses liberalitez : qu'au reste ils pouvoient l'asseûrer, que chacun feroit son devoir, & qu'au péril de leur vie, ils le mettroient à couvert de ses ennemis. Content de leur reconnoissance, Aristodemus congédia l'assemblée, & se retira dans sa tente. Il y fit appeller ce qu'il avoit de plus scélerats & de plus capables d'un coup de main, & par ses discours persuasifs, par ses largesses, par les belles esperances dont il les flata, il sceût si bien gagner les esprits, qu'il les trouva prests à tout entreprendre, pour l'aider à introduire dans la République un nouveau gouvernement.

VII. Il profita de ces dispositions, & les ayant associez à ses desseins & à ses périls, il prescrivit à chacun ce qu'il demandoit de leur service. Il mit aussi dans son party les prisonniers Hetrusques, par la liberté qu'il leur donna sans exiger aucune rançon. Cela fait, il remonta sur ses vaisseaux, &

il vint descendre à Cumes. Les peres & les meres des soldats, leurs femmes & leurs enfants se trouverent à la descente pour les recevoir. Ce fut-là que s'abandonnant à leur tendresse, ils en firent éclater les marques par leurs embrassements, par leurs larmes, par des cris redoublez de joye, & les plus sinceres applaudissements. Tout le peuple accourut bien-tost après pénétré des mesmes sentiments, & faisant cortege au vainqueur, ils le conduisirent en triomphe jusques chez luy. Les Grands porterent impatiemment une réception si magnifique, & ceux en particulier, qui n'avoient fait Aristodemus le Chef de cette milice, que pour machiner sa perte, n'en augurerent rien de bon pour l'avenir. Pour luy il laissa passer quelques jours, pendant lesquels il s'acquitta des sacrifices qu'il avoit promis aux Dieux, & il donna le loisir aux vaisseaux de charge d'arriver. Mais quand le temps qu'il avoit marqué pour l'exécution de son dessein fut venu, il fit dire qu'il estoit bien aise de rendre compte en plein Sénat de la bataille, & d'exposer en public les dépoüilles des ennemis. On s'y rendit en grand nombre. Aristodemus s'avance au milieu d'eux, & leur fait un long récit de toutes les particularitez du combat. Les conjurez cependant, ausquels il avoit donné le mot, entrent en foule dans l'assemblée armez de poignards, qu'ils cachoient sous leurs habits, & font main-basse sur tout ce qu'il y avoit de Grands. Ceux qui purent échapper à la fureur des assassins se sauverent en desordre, ou chez eux, ou mesme hors de la Ville : de sorte qu'il ne resta de toute cette multitude que les Partisans d'Aristodemus, dont les uns selon l'ordre qu'ils en avoient receû, coururent s'emparer des vaisseaux ; les autres se saisirent des portes & des remparts. La nuit suivante il fait ouvrir les prisons, & en tire un grand nombre de criminels condamnez à perdre la vie ; il les arme à sa défense, & de ses plus intimes amis, entre lesquels étoient les Hetrusques qu'il avoit mis en liberté, il en establit une garde pour la seûreté de sa personne. Le lendemain il fait assembler le peuple, & après s'estre justifié de la vengeance qu'il avoit prise de ses citoyens, par le récit des intrigues qu'ils avoient fait joüer pour le perdre ; il leur annonce qu'il veut les délivrer de la servitude, dans laquelle ils avoient vécu sous la puissance des Grands, qu'il prétend leur donner à tous les

Period. Jul. 4224. Avant J.C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

mesmes droits, & leur procurer une parfaite félicité.

VIII. Ayant gagné les esprits par les nouvelles esperances qu'il fit naistre, il signala les prémices de sa domination par deux establissements des plus spécieux, qui servent d'ouverture à la tyrannie; c'est-à-dire, par la division des terres, & par la remise des debtes. Il prit sur soy l'exécution de l'un & de l'autre, pourveû qu'on le rendist le maistre des affaires, jusques à ce que la paix & la seûreté restablies dans la République lui fournissent les moyens d'y donner la forme d'un gouvernement populaire. Le peuple méchant de son naturel, & avide du bien d'autruy, consentit à ce qu'il voulut. Par-là revestu du souverain pouvoir, il imagine un autre stratagéme, qui ne tendoit qu'à le tromper & à le dépouiller de sa liberté. Il lui fait une fausse confidence de la crainte qu'il avoit, que les riches irritez de se voir enlever leurs terres, & de perdre en mesme temps le droit de poursuivre leurs créanciers, n'en vinssent à une guerre civile, dont le peuple seroit la victime; qu'il ne voit qu'un seul moyen de prévenir le mal, & de l'arrester dans sa source; qu'il faut que chaque particulier tire de chez soy toutes les armes qui sont à son usage, pour les consacrer aux Dieux; & il s'engage à ne s'en servir, que dans les guerres, que des raisons d'estat l'obligeroient d'entreprendre, & jamais contre ses propres citoyens. Que pour marque de leur confiance, ils ne pouvoient mieux faire, que de mettre leurs armes en dépost dans les Temples des Dieux. Ce que leur ayant encore persuadé, dès le mesme jour il desarma les habitants de Cumes. Le jour suivant il visita toutes les maisons des particuliers, & il fit mourir quantité de bons citoyens, sous prétexte d'avoir trouvé chez eux des armes qu'ils n'avoient point déclarées. Ensuite pour affermir sa tyrannie, il employa trois sortes de gens, dont il fit trois corps de milices, pour s'en servir à effacer dans la République jusques aux moindres traces de la domination des Grands. Le premier estoit composé des plus scélerats & des plus infames citoyens; le second d'esclaves impies, qu'il avoit mis en liberté pour avoir assassiné leurs maistres; le troisiéme de Barbares & de cruels mercenaires meilleurs soldats que tous les autres, dont le nombre estoit de deux mille. Il fit transporter de tous les Temples dans des lieux publics & pro-

fanes les statuës de ceux qu'il avoit massacrez, & il éleva la sienne en leurs places : ils s'empara de leurs maisons, de leurs terres & de leurs richesses, & s'estant reservé pour lui seul l'or, l'argent, & ce qu'il y avoit de plus précieux, il abandonna le reste aux ministres de sa fureur & de son ambition. Les esclaves, qui s'estoient défaits de leurs maistres, y eûrent la meilleure part ; mais peu contents de cette préference, ils demanderent encore d'épouser leurs filles & leurs femmes.

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

IX. Le Tyran avoit épargné d'abord les enfants masles des Proscrits, comme incapables de luy nuire ; mais depuis, soit qu'il fust adverti par quelque Oracle, soit qu'il fist luy-mesme réflexion, qu'il entretenoit une source éternelle de craintes & de dangers, il résolut de les faire tous mourir en un mesme jour. Mais à la priere des citoyens, qui avoient retiré chez eux les meres & les enfants, s'estant laissé fléchir jusqu'à leur donner la vie, il voulut d'un autre costé pourvoir à sa seûreté, & les mettre hors d'estat de conspirer un jour contre luy. Il ordonna donc qu'ils sortissent tous de la Ville, & qu'on les dispersast dans la campagne, pour y estre élevez parmi les paysans aux employs de la vie rustique, sans permettre qu'on leur donnast une éducation digne de leur naissance ; menaçant au reste de mort, quiconque seroit trouvé dans Cumes après sa défense. Ainsi toute cette jeune Noblesse, obligée de quitter la maison paternelle, alla chercher un azyle parmi des esclaves, trop heureuse encore de rendre les derniers services aux meurtriers de ses peres. Enfin, pour éteindre dans tout ce qu'il y avoit de citoyens la noblesse des sentiments, & ne rien laisser de masle dans leurs cœurs, il changea l'éducation de la jeunesse, & il supprima tous les exercices par lesquels on la forme à la profession des armes. Il fit élever les garçons dans la molesse à la maniere des filles ; il voulut qu'on laissast croistre leurs cheveux, qu'on leur apprist à les mettre en couleur, à les tresser, & à les friser : il ordonna qu'ils portassent de longues robes & de petits manteaux d'une étoffe fine & délicate, & qu'ils ne sortissent point de chez eux : il ne leur donna point d'autres maistres que des femmes, qui avoient soin de les conduire aux spectacles, aux bals, & aux concerts, & qui portoient devant eux des parasols, pour les garantir des ardeurs du soleil, & des éventails pour les rafrais-

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R Cat. 261. Var. 264.

chir. Elles les accompagnoient aux bains munies de parfums de peignes, de miroirs, & du reste de l'attirail. Elles faisoient auprès d'eux toutes les fonctions, que la décence ne permet d'exercer qu'envers les personnes de leur sexe. Par ces malins artifices, il taschoit d'amollir & d'effeminer les jeunes gens, & avant l'âge de vingt ans, il ne les retiroit point des mains des femmes. C'est ainsi qu'il se joüoit des peuples qu'il avoit sousmis, tandis que livré luy-mesme aux plus violentes & aux plus salles passions, il ne mettoit aucunes bornes à ses débauches & à ses cruautez. Mais dans le temps qu'il croyoit sa puissance le mieux affermie, également haï des Dieux & des hommes, il fut puni dans sa vieillesse d'une mort tragique, & toute sa parenté fut enveloppée dans le mesme malheur.

X. Ceux qui s'éleverent contre luy, & qui délivrerent Cumes de sa tyrannie, furent les enfants des citoyens qu'il avoit fait mourir, & ceux mesmes qu'il devoit sacrifier en un mesme jour à sa cruauté, s'il n'en eust esté détourné par ses propres satellites, qui avoient épousé les meres de ces enfants, & à la priere desquels il s'estoit contenté de les banir à la campagne. Quelques années après qu'il parcouroit les villages, surpris d'y voir une jeunesse nombreuse & robuste, il prit le dessein de s'en défaire, dans la crainte qu'elle n'attentast à sa vie ; & l'ayant communiqué à ses amis, il délibéra avec eux des moyens d'en venir à bout, avant que personne pust se défier de son projet. Mais ces jeunes gens instruits de ce qu'on tramoit contre eux, soit que quelqu'un des conjurez eûst découvert le secret, soit que par eux-mesmes ils pressentissent la trahison, se retirerent sur les montagnes munis des seules armes que la campagne leur fournit. Le bruit de leur retraite répandu bien-tost de tous costez attire à leurs secours un grand nombre de Noblesse, que la crainte du Tyran avoit exilée de Cumes, & qui demeuroit à Capoüe. Elle est suivie d'une troupe de Campaniens conduits par le fils d'Hippomedon, qui commandoit la Cavalerie dans la guerre que les Cumains eûrent contre les Hetrusques. Pour grossir le renfort qu'ils amenoient, ils avoient fait à leurs frais des levées de mercenaires, & ils portoient des armes de quoy équipper les nouveaux soldats. Après avoir ramassé toutes leurs forces, ils se répandent dans

tout le pays ; ils pillent, ils ravagent les terres des ennemis ; ils obligent les esclaves à quitter leurs maistres, & par l'appas de la liberté, ils les arment à leur service. Ils enlevent l'argent & les bestiaux, & brûlent ce qu'ils ne peuvent emporter. Aristodemus informé de ces desordres, en fut d'autant plus irrité, qu'il ne sceût quel reméde y apporter. Les ennemis, qu'il avoit en teste, ne faisoient point la guerre selon les régles, & ne se montroient ni constamment, ni aux mesmes heures, ni aux mesmes endroits. Tantost c'estoit depuis la brune jusqu'au point du jour qu'ils faisoient leur ravage ; tantost ils commençoient leurs courses dès le matin, & ils ne les finissoient que sur le soir : en un mot ils sçavoient si bien déguiser leur marche, qu'ils trouvoient toujours le secret d'échapper aux milices, qu'Aristodemus envoyoit pour les surprendre & pour arrester le pillage. Enfin ils tendent un piége au Tyran, & ils chargent de l'exécution un homme seûr, qui feignant de s'estre sauvé des mains des exilez, & montrant les coups dont on l'avoit déchiré, promit à Aristodemus, moyennant l'impunité, & la seûreté pour sa personne, de conduire des troupes dans l'endroit où les ennemis devoient passer la prochaine nuit. Le Tyran le croit sur sa parole, trompé par le desinterressement du transfuge, qui ne demandoit point de récompense, & qui s'offroit à demeurer en ostage pour preuve de sa sincerité : il lui accorde ce qu'il demande ; il le donne pour guide à ses Capitaines les plus affidez, qu'il met à la teste d'un bon nombre de cavalerie & d'infanterie qu'il tenoit à ses gages, avec ordre de lui amener prisonniers autant d'exilez qu'il pouroit. Celuy-cy chargé de les conduire, les mene toute la nuit par des routes inconnuës & impraticables à travers des bois deserts & abandonnez ; & après les avoir fatiguez par une rude & longue marche, il les laisse dans un endroit des plus éloignez de la Ville.

Period. Jul. 4214. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat 262. Var. 264.

XI. Cependant les fugitifs & les exilez qui s'estoient cachez autour du mont Averne, qui est fort proche de Cumes, quand ils sceûrent par le signal, dont ils étoient convenus avec les espions, que les troupes du Tyran estoient sorties, ils font partir soixante des plus déterminez d'entre eux, couverts de peaux, & chargez de fascines, qui sur le soir arrivez à la Ville, ceux-cy par une porte, & ceux-là par une autre, com-

Period. Jul. 4224. Avant J. C 490. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

me des ouvriers de journée, qui reviennent du travail, ils se glissent insensiblement & se rendent tous en un mesme lieu, armez de poignards qu'ils avoient cachez dans leurs fascines. De-là ils fondent tous ensemble à la porte qui conduisoit au mont Averne; ils tuënt les gardes qu'ils trouvent endormis, & ils ouvrent les barrieres à leurs camarades, qui s'estoient approchez des murs, & qui entrent dans Cumes sans estre apperceûs des habitans. Heureusement pour eux on célébroit cette nuit une feste, & toute la Ville estoit occupée à boire & à se réjouir. Ils traversent donc impunément toutes les ruës qui menoient au Palais, où les sentinelles accablées d'yvresse & de sommeil se laissent égorger sans résistance. Ils pénétrent plus avant: tout ce qui se trouve à leur passage reduit au mesme estat tombe sous leurs coups comme des bestes. Ils arrivent jusques au Tyran, ils se saisissent de luy, de ses enfants, & de ses proches; & aprés les avoir tourmentez jusques bien avant dans la nuit par mille sortes de supplices, ils ne laissent échapper personne à leur ressentiment. Ainsi périt Aristodemus & toute sa race avec luy, sans qu'il restast ni femmes, ni enfants, ni qui que ce pust estre, capables de relever un jour sa posterité. Le reste de la nuit se passe à faire des recherches de ceux qui avoient appuyé la tyrannie. Dès qu'il fut jour, les conjurez assemblent le peuple pour rendre compte de leur conduite; & ayant mis bas les armes, ils restablissent la République dans son premier gouvernement.

XII. Pour reprendre la suite de mon Histoire, il y avoit quatorze ans qu'Aristodemus regnoit à Cumes, lorsque les exilez de Rome & les compagnons de Tarquin vinrent demander justice au Tyran contre leur Patrie. Les Ambassadeurs Romains, qui estoient à Cumes pour enlever des bleds, refuserent quelque temps de répondre sur cet article, disant qu'ils n'estoient point venus pour traiter de cette affaire, & qu'ils n'avoient aucun pouvoir du Sénat, pour agir au nom du public. Mais comme on ne se payoit point de leur refus, & qu'ils remarquerent qu'Aristodemus, vaincu par les instances de leur partie, panchoit de son costé, ils demanderent du temps pour plaider leur cause, & ils laisserent leur argent en gages pour leur servir de caution. Durant ce délay, ayant rallenti l'attention des surveillants, ils trouverent le moyen de

s'échapper;

s'échapper, abandonnant au Tyran leurs chevaux, leur équipage, & l'argent qu'ils avoient apporté de Rome pour achepter du bled. Cette Ambassade, ainsi traversée, n'eût pas plus de succès que celle qui estoit revenuë du Pomentin. On réussit mieux dans l'Hétrurie. Les Députez en enleverent toute sorte de grains, (a) qu'ils firent charger sur des bateaux, & passer à Rome. Ce secours nourrit la Ville pendant quelque temps, mais bien-tost aprés elle retomba dans la mesme disette. Il n'y eût nul genre de nourriture, de celles où la nécessité reduit quelquefois les hommes, qu'on ne mist en usage; ce qui causa dans les uns d'affreuses maladies, & rendit les autres absolument incapables d'agir. Les Volsques défaits dans les dernieres guerres, creûrent avoir une belle occasion de réparer leurs pertes, & par de secrettes intrigues, ils s'animerent à marcher contre les Romains, persuadez qu'il n'estoit pas possible qu'ils pussent résister en mesme temps & à la guerre & à la faim. Mais les Dieux, qui veilloient à la conservation de ce peuple, ne permirent pas qu'il vînt en la puissance de ses ennemis, & ils lui donnerent dans cette rencontre des marques éclatantes de leur protection. Une peste générale se répandit dans les pays des Volsques, & fit un ravage si terrible, que jamais on n'avoit rien veû de pareil chez les Grecs, ni chez les Barbares. Elle n'épargna ni âge, ni sexe, ni conditions: elle emporta les plus robustes comme les plus foibles, & l'on peut juger de la désolation qu'elle causa dans tout leur pays par Velitre, l'une des Villes les plus peuplées & les plus considérables de la nation, où il ne resta que la dixiéme partie des habitans, tout le reste ayant péri par la contagion. Les Volsques envoyerent à Rome des Députez pour luy faire part de leur infortune, & pour mettre la Ville sous son obéissance; la conjurant d'adjouster une nouvelle colonie à celle qu'elle leur avoit envoyée autrefois.

XIII. Les Romains eûrent pitié de leur disgrace, & ne jugerent pas dans un estat si déplorable devoir conserver le souvenir du pernicieux dessein qu'ils avoient formé contre Rome. Ils accepterent les offres de Velitre, & ils luy envoyerent une nombreuse colonie dans la veûë des grands avantages qu'ils en esperoient tirer. Le poste leur parut commode, si peu qu'il fust défendu, pour arrester les mouvements de

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

(a) du millet & du froment.

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

ceux qui voudroient remüer contre les interests de la République. Et d'ailleurs, la peine que Rome avoit à subsister, leur fit croire qu'ils la soulageroient en la déchargeant d'une partie de ses citoyens. Enfin de nouvelles semences de sédition, dans un temps que la derniere n'estoit pas encore entiérement assoupie, les déterminerent à accorder aux Volsques la colonie qu'ils demandoient. Le peuple recommençoit à murmurer contre les Patrices, & à rejetter sur eux la famine qui les désoloit. Les uns les accusoient de négligence, de n'avoir pas preveû la disette dans laquelle ils estoient tombez, & de n'avoir pas trouvé les moyens de remédier au mal; les autres disoient hautement que le manque de vivres n'estoit qu'un effet de leur ressentiment, & qu'ils avoient cherché à punir le peuple de s'estre séparé d'eux. Ce fut sur tout cette raison, qui fit haster le Sénat de créer des Triumvirs, (3) pour faire le choix de ceux qui composeroient la colonie. Le peuple gousta d'abord cette résolution, esperant de se voir délivré de la faim, & de trouver chez les Volsques un pays abondant & fertile. Mais faisant ensuite réflexion sur la mortalité que la peste avoit causée dans la Ville qu'il alloit habiter, & craignant d'encourir luy-mesme une pareille destinée, il changea bien-tost de sentiment; ensorte qu'il s'en trouva beaucoup moins que le Sénat n'avoit compté, qui voulussent donner leurs noms & composer cette nouvelle colonie. Ceux mesmes qui déja s'estoient engagez, se repentoient de s'estre précipitez, & faisoient difficulté de partir. Cela fut cause, qu'une partie de ceux dont on avoit fait choix, resta dans Rome, & que plusieurs autres, qui n'avoient point d'engagement, refuserent d'en prendre. Le Sénat fit depuis un Arrest qui ordonnoit, que de tous les Romains, sur lesquels tomberoit le sort, personne ne seroit exempt de marcher; & qui portoit de très-griéves peines contre quiconque n'obéiroit pas. Par ce moyen on rendit complette la colonie de Velitre, & quelques jours après il en partit une autre pour Norba Ville célébre dans le pays Latin.

3. R.

XIV. Les Patrices néanmoins qui s'estoient flatez, qu'on appaiseroit la sédition en faisant sortir de Rome une partie du peuple, furent trompez dans leurs esperances, & rien de ce qu'ils avoient imaginé pour en venir à bout, ne leur réuf-

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 190. Olymp. 72. 2/3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

fit. Tout ce qui resta devint plus indocile & moins traitable que jamais. On murmuroit ouvertement contre le Sénat : on s'assembloit dans les maisons, pour chercher du reméde aux malheurs présents ; ce ne fut bien-tost que rendez-vous & que cohuës dans les ruës & dans les carrefours, & le peuple enfin pressé plus vivement que jamais par la famine, qui augmentoit de jour en jour, accourut dans la place des Comices, & y cita ses Tribuns. Ceux-cy s'y rendirent ; & Spurius Icilius, qui estoit leur Chef, déclama fortement contre le Sénat, & n'oublia rien pour le rendre odieux à la multitude. Quand il eût fini de parler, il voulut que les autres Tribuns dissent leur avis en présence de l'assemblée, & nommément Sicinnius & Brutus alors Ediles, qui avoient esté les premiers auteurs de la séparation, & qui avoient introduit dans la République le Tribunat, dont ils avoient fait les premieres fonctions. Leurs discours étudiez & artificieux flatterent d'autant plus agréablement le peuple, qu'ils donnerent à entendre que la cherté des vivres n'estoit arrivée que par la vengeance des riches, jaloux & picquez de ce que le peuple malgré eux avoit recouvré sa liberté. Pour donner plus de couleur à leurs malins soupçons, ils firent remarquer, qu'il n'y avoit presque que les pauvres, qui souffrissent de la disette : que les riches avoient des provisions chez eux, qu'ils cachoient avec beaucoup de soin ; qu'à force d'argent ils enlevoient tout ce qu'on apportoit dans la Ville ; qu'avec ces secours il leur estoit aisé de se garantir de la faim, tandis que les pauvres privez de pareilles ressources en ressentoient toute la rigueur. Ils allerent mesmes jusqu'à faire croire, qu'on n'avoit eû d'autre veuë, en envoyant chez les Volsques une colonie, que de l'exposer dans un pays contagieux à une peste inévitable. En un mot, ils ne firent qu'aigrir le mal en grossissant les objets assez douloureux par eux-mesmes, & protestant qu'ils vouloient sçavoir quelle en seroit la fin. Non contents d'envenimer les maux présents, ils rappellerent le souvenir du passé : ils remirent devant les yeux du peuple les exactions des Patrices, les coups, les insultes, & tous les mauvais traitements qu'ils luy avoient fait souffrir. Brutus poussa la fureur jusqu'à dire, en congédiant l'assemblée, que pourveû qu'on le voulust écouter, il obligeroit bien les auteurs de la calamité publique à la faire au plustost cesser.

Period. Jul. 4224. Avant J. C 490. Olymp. 72. 3/4. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

XV. Le lendemain les Consuls convoquerent le Sénat, frapez de la harangue de Brutus, dont ils craignoient les funestes effets. Leurs avis, & ceux des plus anciens Sénateurs furent differents & partagez. Les uns disoient, qu'il falloit appaiser le peuple par les voyes de la douceur, lui représenter amiablement la misere des temps, & l'engager à s'unir d'interest avec le Sénat pour le bien de la République. Les autres au contraire ne vouloient point qu'on eust aucune complaisance pour une populace fiere & insolente, ni pour ses Tribuns, qui fomentoient sa revolte, & qui flatoient ses emportements ; qu'il n'y avoit rien autre chose à répondre, sinon que les Patrices n'avoient point de part aux maux qu'on leur imputoit ; que le Sénat se chargeoit d'y remédier de tout son pouvoir ; mais que les perturbateurs du repos public eûssent à faire cesser le feu de la sédition, ou à s'attendre à estre griévement punis. Appius ouvrit ce dernier avis, & le soustint avec tant de force, qu'il l'emporta à la faveur d'un grand nombre de Sénateurs qu'il entraisna de son costé. Comme la dispute s'estoit passée de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, le peuple qui avoit entendu le bruit accourut en foule au Sénat, fort inquiet sur la décision de l'assemblée. Dès que les Consuls furent sortis, ils convoquerent le peuple, parce qu'il estoit déja tard, & firent ce qu'ils pûrent pour faire entendre la volonté du Sénat. Mais les Tribuns leur coupant la parole, sans aucun respect pour leur dignité, exciterent un si horrible tumulte, qu'il fut impossible de comprendre ce que les uns & les autres avoient à dire.

XVI. Les Consuls prétendoient qu'estant revestus du souverain pouvoir, leur autorité s'estendoit sur toute la Ville ; les Tribuns soustenoient de leur costé, que dans les assemblées populaires il leur appartenoit de parler, comme les Consuls avoient droit de le faire dans le Sénat, & que tout ce qui se décidoit en présence du peuple estoit de leur ressort. La multitude appuyoit les Tribuns & ranimoit leur courage par ses clameurs, preste à en venir aux mains contre quiconque oseroit s'opposer à eux. Les Patrices répandus en grand nombre autour des Consuls tenoient ferme pour les décisions du Sénat. Enfin l'obstination à ne point céder de part ni d'autre fut si vive & si animée, qu'on eûst dit que la victoire devoit faire

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

une Loy pour les deux partis. Le ſoleil eſtoit preſt de ſe coucher ; & ce qui eſtoit reſté de peuple dans les maiſons, accourut de toutes parts à la place publique, en ſorte que ſi la nuit ne fuſt ſurvenuë, on eſtoit en danger de voir couler beaucoup de ſang. Brutus ſur ces entrefaites s'avance au milieu de l'aſſemblée, & demande aux Conſuls la permiſſion de parler, promettant d'appaiſer la ſédition. Les Conſuls croyant l'avoir emporté, parce que cet Orateur populaire s'addreſſoit à eux, ſans avoir égard aux Tribuns, qui eſtoient préſents, luy accordent ſans peine le pouvoir de s'expliquer. Alors il ſe fit un grand ſilence, & Brutus, ſans adjouſter autre choſe : Avez-vous oublié, dit-il, aux Conſuls, que dans noſtre accommodement vous eſtes convenus, que, pour quelque raiſon que les Tribuns convoquaſſent le peuple, il ne ſeroit pas permis aux Patrices d'aſſiſter à leur aſſemblée, & bien moins de les interrompre & de les troubler ? Je m'en ſouviens, répond Geganius. Pourquoy donc, replique Brutus, les empeſchez-vous de parler, & de dire ce qu'il leur plaiſt ? Parce que ce n'eſt point aux ordres des Tribuns, reprend Geganius, mais au noſtre, que le peuple eſt aſſemblé : ils auroient la liberté de parler ſans aucun empeſchement de noſtre part, ſi les Tribuns eûſſent fait la convocation : mais le peuple n'eſtant icy que parce que nous l'avons mandé, nous avons droit de nous plaindre que nous ne puiſſions nous faire entendre, lors meſme que nous ne fermons point la bouche à vos Tribuns. A ces mots Brutus prenant la parole : Romains, nous l'emportons, s'écria-t-il, on nous accorde tout ce que nous demandions. Allez, la diſpute eſt terminée ; je vous feray voir demain juſqu'où s'étend voſtre pouvoir. Et vous, Tribuns, retirez-vous ; vous ne ſerez plus obligez de céder, quand vous ſçaurez l'autorité que vous donnent vos charges. C'eſt de moy que vous l'apprendrez bien-toſt ; je m'engage à vous en inſtruire & à rabbaiſſer la fierté de ceux qui nous veulent donner la Loy. Si je ne vous tiens pas ce que je vous promets, je me livre à vous, faites de moy ce que vous jugerez à propos.

XVII. Perſonne ne s'eſtant preſenté pour répondre, les deux partis ſe retirerent, bien differents de ſentiments ſur ce qui devoit arriver. Les pauvres ſe perſuaderent que Brutus

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

avoit quelque grand dessein, & qu'il ne s'estoit point si fort avancé, sans estre bien seûr de réüssir. Les Patrices au contraire regardoient ces promesses & ces menaces comme l'effort d'un esprit téméraire & entreprenant, qui n'auroit point d'effet; sçachant que par l'accommodement les Tribuns n'avoient d'autres droits, que de prendre le party du peuple, quand on blesseroit ses interests. Les plus avisez néanmoins & sur tout les plus anciens ne croyoient pas, qu'on dûst négliger cette affaire & craignoient que ce furieux ne se portast à de fascheuses extrémitez. Brutus passa toute la nuit à conferer de ses projets avec les Tribuns, puis, s'estant fait suivre d'une bonne escorte, il vint à la place publique, & dès la pointe du jour il s'empara du Temple de Vulcain, lieu destiné pour les harangues, & de là il donna ses ordres pour faire assembler le peuple. Bien-tost la place publique se trouva pleine, & jamais on n'y avoit veû tant de monde. Le Tribun Icilius y déclama vivement contre les Patrices, rappellant le souvenir de toutes les rigueurs, que le peuple en avoit souffert. Il se plaignit ensuite de ce qu'on l'avoit empesché de parler le jour précédent, & privé par là des droits de sa charge. „ Que nous sera-t-il „ permis désormais, disoit-il, si nous n'avons pas la liberté „ d'ouvrir la bouche? Qui de vous nous poura porter ses plain- „ tes sur les injustices des Grands, si l'on nous oste le pouvoir „ de vous convoquer? Il faut parler avant que d'agir; & qui- „ conque n'a pas la liberté de dire ce qu'il pense, en peut-il „ avoir, pour exécuter ce qu'il veut? Reprenez donc, ad- „ jousta-t-il, les droits que vous nous avez cédez, si vous ne „ voulez pas nous en asseûrer la joüissance; ou faites une Loy qui défende de nous en priver. Ce début fut applaudi de la faction populaire, & l'Orateur fut prié de porter luy-mesme cette Loy. Icilius, qui déja l'avoit escrite de sa main, la récita publiquement & fit aussi-tost distribuer au peuple de quoy donner son suffrage, pour ne point laisser aux Consuls le temps de s'y opposer. La Loy estoit conçeüe en ces termes. „ Dans les assemblées du peuple tenuës par les Tribuns, que „ personne ne les contredise ni ne les interrompe. Si quel- „ qu'un enfreint cette Loy, il donnera caution aux Tribuns „ de se présenter devant eux, quand il sera cité, & de payer „ l'amende à laquelle il sera condamné. Quiconque refusera

de le faire, qu'il soit mis à mort, que ses biens soient con- « sacrez aux Dieux : s'il arrive des contestations au sujet de « l'amende, que le peuple soit juge du different. Le peuple par « son suffrage ayant ratifié cette Loy, les Tribuns congédierent l'assemblée, fort contente & pleine des plus belles espérances, dont elle fit tout l'honeur à Brutus, qu'elle crût Auteur de la Loy.

Period. Jul. 4224. Avant J. C. 490. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264.

XVIII. Cette affaire fut suivie de plusieurs desmeslez entre les Consuls & les Tribuns, le peuple ne voulant point approuver les Arrests du Sénat, & le Sénat refusant de souscrire aux délibérations du peuple. Chaque jour fournissoit la matiere à quelque nouvelle contestation & les deux partis estoient continuellement en garde l'un contre l'autre. Ces brouilleries néanmoins n'éclaterent point des deux costez par des voyes de fait, comme c'est assez l'ordinaire dans de pareilles divisions. Les pauvres ne firent aucune irruption dans les maisons des riches, pour profiter des provisions qu'ils y croyoient cachées ; ils ne se jetterent point sur les vivres qui estoient exposez en vente ; mais ils prenoient patience avec le peu de nouriture, qu'ils acheptoient bien cher, & quand l'argent leur manquoit, ils vivoient d'herbages & de racines & ils supportoient la faim sans murmurer. Les riches de leur part ne commettoient point de violence contre ces malheureux, & sans abuser de leur pouvoir sur une infinité de créatures qu'ils avoient à leur disposition, pour éloigner ou pour punir les mutins, ils se comportoient comme de bons peres qui dissimulent les défauts de leurs enfants, & malgré leurs ressentiments, ils n'écoutoient d'autre voix, que celle de la sagesse & de la douceur. Dans la disette où se trouvoit la République, les peuples voisins inviterent les Romains à venir demeurer chez eux, leur offrant le droit de Bourgeoisie, & tous les secours qu'ils pouvoient attendre dans leurs besoins. Quelques-uns le firent de bonne foy & par un attachement sincére pour le peuple Romain ; mais ce ne fut dans la pluspart qu'un effet de la jalousie, qu'ils avoient de sa premiere prosperité. Plusieurs citoyens sortirent de Rome avec leurs familles pour aller s'establir ailleurs : les uns en revinrent quand les troubles furent pacifiez, les autres y resterent pour toujours.

Sagesse & douceur des anciens Romains

XIX. Les Consuls dans ces circonstances firent donner un

Period. Jul. 4214. Avant J. C. 490. Olymp. 72 ¼. Fond. de R. Cat. 262. Var. 264

Arrest du Sénat, pour lever des troupes, & mettre une armée en campagne. Repousser les ennemis qui faisoient de fréquentes incursions sur les terres de la République, fut l'honeste prétexte qu'ils prirent de leur délibération; mais ils en espererent encore d'autres avantages. En mettant des troupes sur pied, le grand nombre d'habitants, qu'ils tiroient de Rome, laissoit à ceux qui restoient plus de facilité pour vivre pendant la cherté; & ceux, qu'on destinoit au service, devant vivre sur le pays ennemi, se trouvoient dans l'abondance sans estre à charge à leur patrie. On se flattoit d'ailleurs que pendant la guerre on n'entendroit plus parler de sédition, & que les Patrices obligez de vivre avec le peuple, & de partager avec luy les mesmes dangers & les mesmes succès, se reconcilieroient insensiblement. Mais on ne trouvoit pas le peuple aussi-bien disposé qu'autrefois, & l'on avoit beaucoup de peine à faire des soldats. Les Consuls ne voulurent point qu'on forçast personne, ni qu'on eûst recours aux Loys pour obliger de servir. On se contenta de quelques Patrices, qui s'offrirent à marcher en qualité de volontaires, & qui furent suivis de leurs clients & d'un petit nombre du peuple. Caïus Marcius, qui avoit pris Corioles, & qui s'estoit distingué par sa bravoure dans la bataille qu'on livra aux Antiates, eût le commandement de cette armée. Le choix qu'on fit de ce grand homme remit le cœur à la meilleure partie du peuple, qui avoit pris engagement, parce qu'il estoit véritablement aimé des uns, & que les autres sous sa conduite se flattoient d'un heureux succès. Le nom de Marcius estoit déja tres-fameux, & capable de jetter la terreur dans l'esprit des ennemis. L'armée s'estant avancée jusques à Antium, outre une grande quantité de bled qu'elle saisit dans la campagne, elle fit encore un gros butin d'esclaves & de bestiaux. Quelque temps après elle revint à Rome chargée de provisions de bouche de toutes les sortes, & elle donna tant de jalousie à ceux qui estoient restez, qu'ils murmuroient contre les Tribuns, de n'avoir point eû de part au bonheur de leurs compagnons. Geganius & Minucius acheverent enfin le temps de leur Consulat, après avoir essuyé les plus furieuses tempestes, & avoir veû la République à deux doigts de sa ruine. Ils sçeûrent néanmoins la garantir des plus grands malheurs, & si pendant leur

Expédition contre les Antiates.

Magistrature

Magiſtrature ils n'eûrent pas pour eux la fortune, ils réparerent cette diſgrace par la ſageſſe de leur gouvernement.

XX. Ils eûrent pour Succeſſeurs M. Minucius Augurinus & Aulus Sempronius Atratinus, qui furent Conſuls pour la ſeconde fois. Ils eſtoient habiles l'un & l'autre dans le meſtier de la guerre & dans l'art de bien parler. Leur premiere attention fut de reſtablir dans Rome l'abondance, perſuadez, que rien ne contribue davantage à maintenir les peuples dans l'union. Cependant ils ne furent pas aſſez heureux pour procurer à leur patrie les avantages dont ils s'eſtoient flâtez. Quelques ſoins qu'ils ſe fuſſent donnez pour fournir la ville de toutes les choſes néceſſaires à la vie, ils eûrent beaucoup à ſouffrir de l'inſolence du peuple; & dans le temps meſme qu'ils avoient moins ſujet de le craindre, ils virent Rome expoſée aux plus grands dangers. Ceux qu'ils avoient envoyez dans les ports de la Mediterranée, pour en amener du bled, rapporterent de quoy remplir les greniers publics. Les marchands qui faiſoient commerce avec Rome aborderent de tous coſtez, & la ville, qui paya leurs denrées de ſes deniers, en fit de prodigieux magazins. Geganius & Valerius revinrent de Sicile avec une charge de cinquante mille muids de bled, (4) dont ils avoient eû la moitié à tres-vil prix, & le reſte eſtoit un préſent du Roy de Syracuſe qui meſmes avoit fait les frais du tranſport. Quand on ſceût à Rome qu'il arrivoit de Sicile des vaiſſeaux chargez de bled, les Patrices furent long-temps à déliberer des régles qu'on garderoit dans la diſtribution. Les plus raiſonables d'entre-eux & les plus portez pour le peuple touchez des funeſtes circonſtances où eſtoit alors la République eſtoient d'avis, qu'on donnaſt gratuitement aux pauvres citoyens le bled dont le Roy avoit fait préſent, & qu'on leur vendiſt à un prix tres-modique celuy qu'on avoit acheρté du threſor public: que c'eſtoit un moyen ſeûr d'adoucir les eſprits & de les réconcilier par ces marques de bienveillance avec les riches & avec la Nobleſſe: mais d'autres plus fiers & plus ennemis du gouvernement populaire vouloient, qu'on traitaſt les Plebeiens avec la derniere rigueur, & que les Patrices leur vendiſſent le bled bien cher, pour leur apprendre malgré eux à eſtre plus dociles & à mieux obſerver les Loys.

Les troubles recommencent à Rome ſous le Conſulat de M. Minucius & d'A. Sempronius.

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat 263. Var. 265.

4. R.

XXI. Parmi ceux qui appuyoient plus fortement le party

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

des Patrices, & qui vouloient que la République ne fust gouvernée que par un petit nombre de Grands, estoit ce Marcius qu'on avoit surnommé Coriolanus. Ce grand homme ne se contenta pas de dire son avis comme les autres en particulier & secretement, il parla si ouvertement & si haut, que plusieurs personnes du peuple l'entendirent. Outre les raisons communes qui l'engageoient à se déclarer contre le peuple, il en avoit de personnelles, & l'injure qu'il en avoit receuë sembloit luy donner quelque droit de le haïr. Dans les derniers Comices s'estant presenté pour demander le Consulat, il avoit eû le suffrage de tous les Patrices. Le seul peuple s'opposa à son élection, par l'idée qu'il avoit de sa réputation & de son courage, qui luy fit apprehender qu'il ne vînt à faire des changements dans la République, & à renverser la puissance du Tribunat. Ces soupçons luy parurent d'autant mieux fondez, que les Patrices ne s'estoient jamais déclarez pour aucun Candidat avec plus de vivacité, qu'ils avoient fait en cette rencontre en faveur de Marcius. Un refus de cette nature l'avoit tellement outré, qu'il cherchoit toutes les occasions de restablir la République dans ses premiers droits. Ainsi bien éloigné de vouloir entrer dans les interests du peuple, il ne songeoit qu'à l'abbaisser & à le reduire; & il faisoit tous ses efforts pour inspirer aux autres les mesmes sentiments. Il s'estoit déja fait une société de jeune Noblesse, qui avoit de grands biens, & le succès avec lequel il avoit fait la guerre, luy avoit acquis beaucoup de créatures qui luy estoient toutes dévoüées. Ces puissants secours luy enfloient le courage; & plein du crédit qu'il avoit parmi les troupes, il n'y avoit rien qu'il ne creûst se devoir promettre de sa valeur, & de leur attachement. Mais l'évenement ne répondit point à son attente. Le Sénat s'estant assemblé sur l'usage qu'on devoit faire des bleds venus de Sicile, les anciens dirent les premiers leur avis selon la coustume, & il s'en trouva peu parmi eux qui se déclarassent ouvertement contre les interests du peuple. Quand on en fut venu aux plus jeunes, Coriolan demanda aux Consuls la liberté de parler, & de dire ce qu'il pensoit sur cette affaire. Toute l'assemblée la luy accorda agréablement, & chacun luy prestant un profond silence, voicy de quelle maniere il invectiva contre le peuple,

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Var. 263. Cat. 265.

XXII. Sénateurs, ce ne sont point les misêres de la « pauvreté, ni d'autres pressants besoins, qui ont obligé le « peuple à se séparer de nous. Son ambition l'a flatté de pou- « voir anéantir le corps de la Noblesse, & se rendre le mais- « tre absolu de la République. Pour peu de réflexion que vous « fassiez sur les conditions iniques auxquelles il a fait sa paix, « vous en conviendrez avec moy. Il ne s'est pas contenté d'at- « taquer ouvertement la bonne foy des Contracts, & d'abro- « ger les plus saintes Loys qui les mettoient hors d'atteinte, il « a fait establir une nouvelle Magistrature, qui renverse le « Consulat. Il a prétendu la rendre inviolable par la plus res- « pectable Loy, & pour marque de la puissance tyrannique « que vostre imprudence luy a laissé usurper, il vient tout ré- « cemment dans une délibération tumultueuse d'y mettre le « sceau; & sous le beau prétexte que prennent les Tribuns de « n'estre revestus de l'autorité, que pour défendre le peuple « de la violence, ils en abusent évidemment, pour faire & « pour défendre, ce qui leur plaist, sans que les particuliers, « ni mesmes les Magistrats puissent s'opposer à leur injustice. « Ils ont eû l'insolence de vous fermer la bouche, & de vous « lier les mains par l'Arrest de mort qu'ils ont prononcé contre « quiconque de vous, se donneroit la liberté de dire ou de « faire rien, qui parust attaquer leurs droits. Quel autre nom « doit-on donner à cette puissance sans bornes que celuy de « tyrannie? N'en est-ce pas une en effet de vostre propre « aveu? Eh! que nous importe d'estre tyrannisez par un seul, « ou par un peuple entier, dès que les effets en sont aussi fu- « nestes? Ne valoit-il pas mieux s'exposer aux plus grands mal- « heurs, que de permettre qu'on jettast les moindres semen- « ces d'une puissance si redoutable, & suivre en cela les avis « du sage Appius qui en prévoyoit les tristes conséquences? « Mais si nous avons eû la foiblesse de nous laisser dominer, « faut-il differer plus long-temps d'arracher cet empire si fatal « à la République, tandis qu'il n'a point encore poussé de pro- « fondes racines, & qu'il est aisé d'en venir à bout? Nous ne « sommes ni les premiers ni les seuls, Peres Conscripts, qui « ayions eû le malheur de nous laisser séduire dans les plus im- « portantes affaires, faute d'avoir empesché le mal dans ses « commencements: d'autres que nous emportez par les mes- «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R Cat. 263. Var. 265.

„ mes destinées se sont trouvez souvent dans une situation pa-
„ reille, & n'ont pas laissé de faire de généreux efforts pour
„ arrester le cours du mal & pour s'en délivrer heureusement.
„ Quoyqu'il y ait plus de sagesse à prévenir les accidents, qu'à
„ y remédier, quand ils sont une fois arrivez; cependant il y
„ a beaucoup de mérite, à sçavoir profiter de ses fautes, pour
„ les réparer, & pour se garantir des fascheuses suites qu'elles
„ peuvent avoir.

„ XXIII. Que si quelques-uns de vous persuadez que l'in-
„ solence du peuple est insupportable, & qu'il faut la répri-
„ mer, de peur qu'elle n'aille plus loin, sont arrestez par la
„ crainte & par le scrupule de paroistre les premiers à rom-
„ pre les conventions, & à violer les serments, par lesquels
„ ils se sont engagez; qu'ils sçachent, qu'il ne s'agit point icy
„ d'attaquer, mais de se défendre; que sans manquer à la foy
„ des Traitez, nous en punissons les infracteurs, & que bien
„ loin d'estre parjures, nous asseûrons les droits des Dieux im-
„ mortels. Je ne veux point d'autre preuve pour vous faire sentir
„ que le peuple a osé franchir le premier les barrieres de nos
„ conventions, que le refus qu'il a fait de s'en tenir aux con-
„ ditions de son retour. S'il a demandé des Tribuns, a-ce esté
„ pour maltraiter le Sénat, ou seulement pour se garantir
„ des mauvais traitements, qu'il croyoit en avoir à craindre?
„ A present se tient-il dans ces bornes, & n'abuse-t'il pas de
„ leur puissance, pour mettre le désordre & la confusion dans
„ l'ancien estat de la République? Auriez-vous oublié ces ha-
„ rangues séditieuses, où les Tribuns ont fait paroistre tant
„ d'arrogance & d'effronterie? Vous voyez encore aujour-
„ d'huy à quels excès ils portent leurs fureurs, depuis qu'ils
„ ont fait dépendre toute la puissance de la République de
„ la liberté des suffrages. Que n'emporteront-ils pas en effet,
„ ayant pour eux la voix du peuple, qui est en beaucoup plus
„ grand nombre que nous? Qu'avons-nous donc maintenant
„ à faire, pusqu'ils ont rompu les premiers les nœuds les plus
„ sacrez qui nous unissoient, sinon de repousser avec vigueur
„ un si sanglant outrage? sinon de leur enlever avec justice
„ une puissance qu'ils n'ont jamais eûë qu'injustement, & de
„ réprimer la furieuse passion qu'il ont de dominer? Quelles
„ actions de graces avons-nous à rendre aux Dieux, de ce

qu'ils n'ont pas permis, que les Tribuns revestus d'une autorité si étenduë gardassent dans l'usage qu'ils en on fait les régles de la modération & de la prudence; & de ce que les livrant à l'esprit de vertige & à l'ambition la plus démesurée, ils nous ont contraints de recouvrer un bien qu'ils nous ont enlevé, & de conserver avec plus de soin ce qu'ils ont épargné.

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

XXIV. Vous n'aurez jamais d'occasion plus belle que celle qui se présente aujourd'huy, si vous sçavez en profiter. La famine a deja reduit la plus grande partie de ce peuple insolent aux dernieres extrémitez: ce qui reste, ne peut subsister long-temps à cause de sa pauvreté; pourveû qu'on ne luy distribuë que très-peu de vivres, & qu'on les leur vende bien cher. Les plus méchants d'entre eux, qui ne peuvent souffrir la domination des Grands, seront obligez de déserter la Ville; les autres deviendront plus dociles, & ne vous causeront plus de chagrin. Gardez-donc ce que vous avez de bleds avec plus d'œconomie que jamais, & sans rien relascher du prix que vous y avez mis; ordonnez de les vendre aussi cher, qu'on les a vendus jusqu'icy. Vous n'avez que trop de raisons d'en agir avec cette rigueur envers une populace ingrate, qui a eû l'audace de vous accuser d'estre cause de la famine & de la pauvreté qui desolent la Ville; tandis qu'elle-mesme, en se séparant de nous, a ravagé nos campagnes, comme elle auroit fait un pays ennemi, & qu'elle a épuisé le thresor public, par l'argent qu'on en a tiré pour achepter des vivres de tous costez. Elle mérite par bien d'autres endroits une punition si sévére; & les manieres indignes dont elle a traité la Noblesse, justifieront le chastiment, que nous en aurons pris. Nous verrons alors, si cette indigne multitude est aussi à craindre, que nous en ont ménacé ses Orateurs, en cas que nous eûssions le courage de résister à ses volontez. Souvenez-vous au reste, que, si vous laissez échapper un moyen si facile de reduire vos ennemis, vous vous repentirez un jour d'avoir eû trop d'indolence à vous en servir à propos; & s'ils viennent à sçavoir qu'ayant pû les détruire, vous ayiez manqué vostre coup, vous les trouverez d'autant plus insolents, qu'ils sont convaincus que vous les haïssez, &

I Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. ½. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

„ qu'ils n'attribuëront qu'à vostre foiblesse, de ne vous estre
„ point vengez.

XXV. La harangue de Marcius fut receûë diversement du Sénat, & causa dans l'assemblée beaucoup de rumeur. Les ennemis du peuple, qui n'avoient fait la paix que malgré eux, dont presques toute la jeunesse estoit du nombre, & ce qu'il y avoit parmi les anciens de plus riches & de plus ambitieux, ranimerent leur indignation contre une populace impudente, & applaudirent à Coriolan. Ils loüerent le zele qu'il avoit pour la patrie, ils gousterent les sentiments qu'il leur inspiroit, & ils les jugerent très-salutaires à la République. Les autres qui estoient portez pour le peuple, &, qui moins sensibles aux richesses & à l'ambition, regardoient la paix comme un bien nécessaire, furent mécontents de son discours. Persuadez plus que jamais, que les gens de basse naissance se menent moins par la force que par la douceur, ils ne croyoient point au dessous d'eux de céder au temps, & d'user de modération envers des citoyens avec lesquels ils avoient à vivre. Ainsi loin de donner dans les conseils violents de Marcius, ils condamnerent ouvertement son procédé, & ils en firent sentir toutes les dangereuses conséquences. Mais ils n'estoient pas les plus forts, & le party contraire l'emportoit par le nombre & la puissance de ceux, dont il estoit composé. Les Tribuns qui avoient esté appellez à cette délibération par les Consuls, frémissant de dépit & de colére, font retentir toute l'assemblée de leurs plaintes & de leurs cris. Ils demandent justice contre Marcius; ils le traitent de perturbateur du repos public, qui ne cherche par ses invectives & ses calomnies qu'à rallumer le flambeau de la guerre civile : ils menacent les Patrices, s'ils n'arrestent le mal par l'exil ou par la mort du coupable, de tirer eux-mesmes vengeance de cet attentat. L'audace des Tribuns augmente le trouble & le desordre : la jeune Noblesse indignée de leur fierté & de leurs menaces s'irrite & s'emporte de plus
„ en plus; & Coriolan animé par ce noble courroux : Si vous
„ ne cessez, dit-il, Tribuns, de troubler la République &
„ de soulever le peuple dans vos discours séditieux, j'auray
„ recours à des moyens plus efficaces que des paroles, pour
„ réprimer vostre insolence.

XXVI. Le Sénat vit avec douleur la résolution de Marcius, & les Tribuns qui sentirent que le plus grand nombre alloit à dépouiller le peuple des droits qu'on luy avoit cédez, plustost qu'à s'en tenir aux conditions de paix, dont on estoit convenu, se retirerent de l'assemblée jettant feu & flamme, & prenant les Dieux à témoins de l'infraction des Traitez. De ce pas, ils convoquent le peuple, ils luy font le récit de ce qui s'estoit passé dans le Sénat, & ils citent Marcius à leur Tribunal. Marcius n'ayant receu qu'avec outrage leurs Députez, les Tribuns viennent eux-mesmes soustenus des Ediles & d'une bonne escorte, & fondent sur Coriolan, qui estoit encore dans le Sénat environné de Patrices & de gens de sa faction. Les Tribuns donnent ordre aux Ediles de se saisir de sa personne, & de l'emmener ou de force ou de gré. L. Junius Brutus & Spurius Icilius Ruga, qui estoient en charge, s'avançants pour le prendre, les Patrices outrez d'une telle audace, & picquez jusqu'au vif, que les Tribuns entreprissent d'user de violence contre un homme de leur corps, sans luy donner le temps de se justifier, prennent sa défense, & font main-basse sur tous ceux qui osent approcher. Le bruit de cet évenement répandu bien-tost dans la Ville fait sortir chacun de chez soy, les riches & les plus distinguez citoyens, pour soustenir le parti de Marcius, & rendre à la République son premier lustre, les pauvres & la populace, pour se ranger du costé des Tribuns, & se livrer à leurs interests. Les uns & les autres courent à la vengeance, sans estre retenus désormais par aucune des considérations, qui avoient assoupi leurs ressentiments. Ce jour-là néanmoins il ne se passa aucun désordre, & à la priere des Consuls, l'affaire fut remise au lendemain.

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 1/4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265

XXVII. Les Tribuns se rendirent des premiers à la place publique, où ayant fait appeller le peuple, ils haranguerent les uns après les autres contre les Patrices, se plaignant de ce qu'ils avoient violé la foy des traitez & des serments, par lesquels ils s'estoient engagez à oublier le passé. Ils exposerent avec beaucoup de force les raisons qu'ils avoient de croire, que leur réconciliation n'avoit esté que simulée : ils leur reprocherent d'avoir affamé la Ville, par la soustraction des vivres, qu'ils tenoient cachez à leur profit; de l'avoir dé-

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72 4. Fond. de R Cat. 263 Var. 265.

peuplée, sous prétexte d'envoyer ailleurs des colonies, & d'avoir fait joüer mille autres ressorts, pour diminuer le nombre des citoyens. Ils tomberent ensuite sur Marcius, & ils raconterent ce qu'il avoit dit en plein Sénat : ils luy firent un crime, de ce que cité devant le peuple, pour rendre compte de sa conduite, non seulement il avoit refusé de comparoistre, mais qu'il avoit maltraité les Ediles qu'on luy avoit envoyez : ils appellerent à témoins de ce qui avoit esté fait dans le Sénat les plus graves personnages de cette compagnie, & ils demanderent, que tout ce qui s'estoit trouvé de peuple dans la place, fust oüy sur les insultes, que les Ediles y avoient receuës. Quand ils eûrent fini, ils firent sommer les Patrices, s'ils avoient quelque chose à dire, de se justifier; attendant à renvoyer le peuple, que le Sénat eût pris le party, ou de faire son apologie, ou de demeurer dans le silence. Le plus grand nombre des Peres, qui ne cherchoient qu'à calmer les esprits, engagerent les Consuls à congédier l'assemblée, & à se rendre à celle du peuple, pour répondre aux crimes qu'on imputoit aux Patrices, & pour demander des seûretez en faveur de Marcius. Ce fut Minucius le plus âgé des Consuls, qui porta la parole, & qui s'expliqua en ces termes.

„ XXVIII. J'ay peu de choses à dire, Romains, pour „ nous purger de la disette dont on nous accuse, & je ne veux „ point d'autres témoins que vous-mesmes de nostre innocen„ce. Vous n'ignorez pas que la sterilité d'une partie de nos „ campagnes n'est arrivée que faute d'avoir esté ensemencées: „ vous avez veû d'ailleurs de vos propres yeux les affreux dé„gasts, qui ont desolé nos terres les plus fertiles, vous en con„noissez les auteurs, & vous ne sçavez que trop par quelle „ fatale destinée dépourveûs de fruits, de bestiaux, & d'es„claves, nous nous sommes trouvez enfin sans nulle ressource „ dans nos plus pressants besoins. Nos ennemis communs ont „ commencé à ruiner le pays; vous avez achevé de le détrui„re, tandis que separez de nous, vous n'aviez d'autre secours „ pour vous nourrir. Convenez donc avec nous des véritables „ causes de la famine, bien éloignées de celles que vos Tri„buns vous ont fait entendre dans leurs déclamations; cessez „ de nous charger de calomnies, & de nous faire des repro-

ches

ches, que nous n'avons jamais méritez. Vous nous faites un « crime du départ de nos colonies ; avez-vous oublié déja que « nous ne les avons envoyées que sous vostre bon plaisir, & « que vous avez senti vous-mesmes de quelle importance il « estoit, que les places, qu'elles occupent dans un temps de « guerre, ne fussent point sans défense ? Souvenez-vous en- « core, je vous prie, des tristes circonstances, qui nous ont « engagez à faire ce démembrement, aussi utile à ceux qui « nous ont quittez, qu'avantageux à vous-mesmes, qui estes « restez avec nous. Dans les lieux, qu'ils sont allez habiter, « ils ont trouvé une heureuse abondance ; & vous, déchargez « par leur retraite d'une partie de nos citoyens, vous avez « moins souffert de la disette, que nous éprouvons. Enfin si « vous vous croyez lezez dans l'envoy des deux colonies, ne « le sommes-nous pas autant que vous ? Nos familles ont-elles « esté plus épargnées que les vostres, & le sort n'a-t'il pas décidé « du choix. «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

XXIX. Pourquoy donc vos Orateurs nous accusent-ils « d'une chose où vous avez eû autant de part que nous, & « dans laquelle vos interests sont confondus avec les nostres, « soit que l'affaire soit mauvaise, comme ils le prétendent, « soit qu'elle soit bonne, comme nous n'en doutons pas. Je « viens aux autres plaintes qu'ils ont faites dans la derniere « assemblée du Sénat, où ils se sont trouvez. Ils ont avancé « que nous refusions de taxer les vivres à un prix modique « & raisonnable, & que nous faisions des intrigues pour ren- « verser le Tribunat : ils ont rappellé le souvenir de vostre « séparation, dont ils nous ont fait porter toute l'envie : ils « on dit en un mot, que nous ne cherchions qu'à vous faire « de la peine, & a vous rendre malheureux. Nostre condui- « te, Romains, vous detrompera bien-tost de toutes ces ca- « lomnies : nous vous ferons voir que nous n'avons aucun « mauvais dessein contre vous : que nous voulons maintenir « la puissance des Tribuns, aux mesmes conditions que nous « vous l'avons accordée, & que vous serez les maistres du « prix que nous mettrons au bled. Attendez l'effet de nos « promesses, & si nous vous manquons de parole, plaignez- « vous à la bonne heure, & accusez-nous d'infidelité. Mais « si renonçant à vos préjugez, vous vouliez réfléchir sérieuse- «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

„ ment & de bonne foy sur ce qui fait aujourd'huy le sujet „ de nos contestations, vous conviendriez aisément, que „ nous sommes mieux fondez à vous faire des reproches, que „ vous ne l'estes de vous en prendre au Sénat. C'est à nous „ de nous plaindre, Romains, que vous nous faites injure, „ & ne trouvez pas mauvais que je vous le dise, puisque, „ sans attendre le resultat de nos délibérations, vous com„ mencez par nous faire nostre procès. Quoy de plus aisé que „ de jetter les semences de la division, & de bannir mesme „ d'une Ville la bonne intelligence; si tandis qu'une affaire „ est en balance & encore indécise, on se croit autorisé à „ former des jugements sur la simple diversité des opinions, „ & à condamner les Juges avant qu'ils ayent rien décidé? „ Vos Chefs & vos Patrons ne sont pas les seuls, qui soient „ dignes de blâme, pour les calomnies dont ils ont noirci le „ Sénat; vous n'estes pas moins repréhensibles d'avoir esté „ trop crédules sur leurs injustes rapports, & de vous estre „ livrez à vos cruels soupçons, sans que nous ayons fourni „ de matiere à vostre indignation. Si vous aviez quelque chose „ à craindre de nous, il falloit reserver vostre colére jusqu'à „ ce que nous l'eûssions méritée par quelque démarche qui „ pust vous porter préjudice; mais n'ayant rien fait encore, „ dont vous ayez droit de vous plaindre, permettez-moy de „ vous dire, que vous avez pris des précautions avec plus „ de vitesse que de prudence, & que, pour prendre trop de „ seûretez, vous avez supposé des maux, qui ne doivent point „ arriver.

„ XXX. Je ne crois pas devoir rien adjouster, pour dé„ truire les accusations générales dont vos Tribuns ont injus„ tement chargé tout le Sénat. A l'égard des particulieres „ qu'ils ont intentées à chacun de nous, au sujet des divers „ avis que nous avons ouverts dans nostre assemblée; l'uni„ que source, si on les croit, des troubles qui divisent la Ré„ publique, je vais y répondre, & disculper nommément C. „ Marcius, l'homme le plus zélé pour la patrie, qu'ils ont „ jugé digne de mort ou de bannissement, pour avoir décla„ ré ses sentimens avec une généreuse liberté. Faites-moy la „ grace de m'entendre; je ne veux point d'autres Juges que „ vous-mesmes de l'équité, de la modération, & de la vé-

rité de mes paroles. Quand vous vous reconciliastes avec le « Sénat, vous fustes contents, Romains, qu'on vous déchar- « geast de vos debtes, & qu'en faveur des pauvres citoyens, « ausquels on pouroit faire quelque violence, on créast des « Magistrats de vostre corps, qui pussent veiller à leur seû- « reté; vous obtintes l'une & l'autre grace, & vous nous en « marquastes vostre reconnoissance; mais vous ne deman- « dastes point, ni qu'on abolist le Sénat, ni qu'on lui ostast « l'administration de la République, ni qu'on renversast l'ordre « & le gouvernement que nos peres ont establi: & je ne « crois pas que vous ayiez dessein de nous faire jamais de « telles propositions. Qu'est-il arrivé néanmoins, & quels ef- « forts ne faites-vous point pour sapper les fondements de « l'Estat? Quel droit avez-vous de nous enlever des honeurs « dont nous sommes légitimement revestus? S'il n'est pas « permis à tout ce que nous sommes de Sénateurs de dire li- « brement nos avis sur les affaires les plus importantes de la « République, & que la crainte de vos menaces nous retienne « dans un indigne silence, quelle justice doit-on attendre dé- « sormais de vos Magistrats? Quelle Loy les autorise à con- « damner des Patrices ou à la mort ou à l'exil? Ce droit est-il « fondé ou sur nos anciennes coustumes, ou sur quelques nou- « velles conditions du Traité que vous avez fait avec nous? « Violer ainsi les plus saintes Loys, faire céder la justice à la « violence, ce n'est plus un gouvernement populaire, mais « plustost, à ne rien dissimuler, une puissance tyrannique. « Pour moy, si vous voulez m'en croire, je n'ay point de « meilleur & de plus utile conseil à vous donner, que de joüir « en paix des priviléges que vous avez obtenus de la bonté du « Sénat, sans vouloir usurper des droits, dont il n'est point « parlé dans les conventions, que vous avez passées avec nous. «

Period. Jul 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

XXXI. Pour vous faire encore mieux comprendre « combien vos Tribuns sont injustes & déraisonables dans ce « qu'ils exigent, mettez-vous en nostre place, & regardez « l'affaire dont il s'agit comme l'affaire du peuple, & non plus « comme celle du Sénat. Imaginez-vous, que nous vous por- « tons nos plaintes, sur les calomnies, que vos Tribuns ont ré- « panduës contre nous, sur les efforts qu'ils ont faits, pour « ruiner l'ancien estat du gouvernement, dont les Grands «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

» ont toujours esté en possession ; sur les troubles qu'ils exci-
» tent dans cette ville ; (ce sont là des faits qui ne sont que
» trop réels & trop vrays ,) & ce qui est encore plus intolérable, sur l'autorité qu'ils se donnent de proscrire des person-
» nes de nostre rang , sans les avoir écoutées. Imaginez-vous
» encore que non content de ces accusations , le Sénat pro-
» nonce l'Arrest de mort contre les auteurs de ces entreprises :
» Comment recevriez-vous cet attentat de nostre part ? com-
» ment en parleriez-vous ? n'en seriez-vous pas indignez ? ne
» traiteriez-vous pas ce procédé de l'injure la plus atroce , s'il
» ne vous estoit pas permis de dire vos sentiments , si l'on vous
» ostoit vostre liberté, si la moindre parole échappée en fa-
» veur du peuple devoit estre punie d'une mort inévitable ?
» Pouvez-vous disconvenir , que vous ne fussiez dans ces dis-
» positions ? Et ce que vous ne pourriez souffrir vous-mesmes ,
» vous prétendez , que nous y soyions insensibles ? Sont-ce là ,
» Romains , les sentiments qu'inspirent la modération & l'hu-
» manité ? Vostre conduite n'est-elle pas une preuve , que les
» crimes , qu'on vous reproche ne sont que trop bien fondez ;
» & toutes vos démarches ne vont-elles pas à justifier la droi-
» ture & le zéle pour la République dans ceux qui nous por-
» tent à resserrer ce pouvoir injuste que vous poussez au-delà
» des bornes ? Si vous voulez nous détromper des veûes qu'on
» vous impute , montrez-vous plus traitables & plus dociles ,
» & loin de vous effaroucher à vostre ordinaire , prenez en
» bonne part les sages conseils que nous vous donnons. Par là
» vous ferez naistre à vostre égard de favorables sentiments, &
» vous vous reconcilierez vos plus déclarez ennemis.

» XXXII. Convaincus , comme j'ay sujet de le croire ,
» de l'équité de nostre cause par le compte que nous en avons
» rendu , c'est à vous de ne rien faire désormais contre vostre
» devoir. Ce n'est point nostre dessein de vous reprocher ni
» les anciennes graces que vous avez receûës de nous , ni les
» nouvelles dont nous vous avons comblez à vostre retour ;
» & nous sommes prests à les oublier , pourveû que le souve-
» nir , que vous en conserverez de vostre part , vous engage
» à nous faire plus de justice que nous n'en avons éprouvé
» jusqu'icy. Mais si nous nous croyons obligez à vous les re-
» mettre devant les yeux , c'est pour vous demander en re-

connoissance des obligations infinies que vous nous avez, « de ne point poursuivre ni la mort ni l'exil d'un homme « zélé, s'il en fut jamais, pour sa patrie, & le plus habile « que nous ayions dans le mestier de la guerre. La République « en le perdant feroit une perte irréparable. Souvenez-vous, « Romains, que Rome luy doit toute sa gloire, & que la plus- « part de vous ne respire aujourd'huy que par sa valeur. Voyez « à quoy vous engage la gratitude; & si les paroles, qui vous « ont choquez, doivent faire plus d'impression sur vous, que « ses grandes actions. Celles-là ne vous ont porté aucun pré- « judice; vous devez à celles-cy & le jour & la seûreté. Si « vous ne pouvez gagner sur vous de luy faire grace, ne la re- « fusez pas à nos prieres & aux instances de tout le Sénat. Par- « là vous ouvrirez la voye à une réconciliation sincére & du- « rable, & vous deviendrez dans la République les restaura- « teurs de l'union & de la paix. Que si toujours indociles à « nos remontrances vous persistez dans vos refus, sçachez « que nous sommes incapables de céder à vos emportements. « Nous attendons vos résolutions : elles seront ou l'heureux « présage d'une paix solide entre nous, ou le signe fatal d'une « guerre civile, & des maux qui s'ensuivront. «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

XXXIII. Quand Minucius eût ainsi parlé, les Tribuns, qui s'apperceûrent que la harangue du Consul avoit fait impression sur les esprits, & que le peuple se laissoit gagner par les promesses avantageuses, qu'on luy faisoit, en conceûrent du dépit. Caïus Sicinnius Bellutus le premier Auteur de la division, & Chef des rebelles, qui pour s'estre déclaré avec le plus de fureur contre les Patrices, & la Noblesse, venoit d'estre une seconde fois élevé à l'honeur du Tribunat, portoit plus impatiemment que tous ses collegues, qu'on prist des sentiments de paix, & ne craignoit rien tant pour sa fortune que de voir restablir l'ancienne union dans la République. Comme c'estoit un tres-méchant homme & d'une naissance fort obscure, qui ne s'estoit fait aucun mérite ni dans la guerre, ni pendant la paix, il prévoyoit assez, que si les Grands devenoient les maistres du gouvernement, non-seulement il ne pouvoit esperer d'estre conservé dans ses employs, mais qu'il couroit risque de perdre la vie, pour avoir allumé dans Rome le feu de la sédition, & avoir esté la cause de tous les malheurs qu'el-

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R Cat. 263. Var. 265.

le avoit produits. Ayant conferé avec ses collegues des mesures qu'ils avoient à prendre & du langage qu'ils devoient tenir, il se leva de leur consentement pour répondre à ce que venoit de dire Minucius, & après quelques plaintes vagues sur les tristes conjonctures où se trouvoit le peuple, il loüa les Consuls de s'estre abbaissez jusques à rendre compte de leur conduite, & il témoigna estre fort obligé aux Patrices de ce qu'ils commencoient enfin à pourvoir aux besoins & à l'indigence des citoyens, adjoustant qu'il seroit au comble de ses vœux, quand leurs promesses seroient suivies des effets.

XXXIV. Ensuite affectant des airs d'humanité qui sembloient n'aspirer qu'à une réconciliation parfaite, il addresse la parole à Marcius qui estoit assis auprès des Consuls & il luy dit. Et vous vaillant homme, que ne vous justifiez-vous auprès de vos citoyens, de ce que vous avez dit en plein Sénat? ou plustost que ne les conjurez-vous de s'adoucir à vostre égard, & de changer vostre supplice en une peine plus légére. Je ne vous conseille pas de desavoüer ce que tant de témoins ont entendu, ni de défendre vostre faute, tout Marcius que vous estes, & quelque fierté que vous ayiez pour un particulier. Croyriez-vous peut-estre au-dessous de vous de demander au peuple pour vous-mesme une grace que les Patrices & les Consuls n'ont point de honte de solliciter, & qu'ils ont obtenuë en vostre faveur? Sicinnius s'exprimoit ainsi, bien convaincu que ce grand homme n'en viendroit jamais à s'accuser soy-mesme, ni à reconnoistre qu'il fust coupable, beaucoup moins à avoir recours à des prieres, qu'il croyoit indignes de luy. Il ne doutoit point au contraire, qu'il ne refusast de plaider sa cause, & que suivant les mouvements de son arrogance naturelle, il ne parlast avec hauteur & sans aucun ménagement; ce qui arriva en effet. A peine eût-on fait silence pour écouter un homme, que presque tout le peuple estoit prest d'absoudre, s'il eûst sceû mollir & s'accommoder au temps, qu'il se leva, & paroissant au milieu de l'assemblée avec sa fermeté ordinaire, il montra le dernier mepris pour ses ennemis. Non-seulement il ne desavoüa rien de ce qu'il avoit dit dans le Sénat, mais il ne pût gagner sur luy de faire les moindres avances pour en témoi-

Period. Jul. 4225. Avant J.C. 489. Olymp. 72. 3. Fond. de R. Cat. 265. Var. 265.

gner du regret, ni pour demander grace de ce qui s'estoit passé. Il refusa mesme de se sousmettre à leur Tribunal, prétendant qu'ils n'avoient aucun droit de le juger : que c'estoit aux Consuls, dont il reconnoissoit la Jurisdiction, qu'il avoit à rendre compte de sa conduite, en cas qu'il fust accusé devant eux, & qu'il estoit prest à dire ses raisons. Que si néanmoins il paroissoit devant le peuple, il n'y venoit, que pour luy remontrer son devoir, & pour réprimer par de salutaires avis une ambition demesurée, qui ne faisoit que croistre depuis long-temps, & qu'une lasche condescendance avoit fait monter depuis son retour à d'insupportables excès. Il poursuivit avec la mesme force, sans épargner les plus sanglantes invectives, ni les duretez les plus piquantes contre les Tribuns. Il ne garda dans son discours ni modération, ni bienséance : il parut oublier, que, n'estant que simple citoyen, sans caractére & sans autorité, ses remontrances au peuple devoient estre tempérées de quelques adoucissements, & que malgré la haine qui le transportoit, il avoit à faire à des gens, qui estoient plus puissants que luy. Mais n'écoutant que ses ressentiments il traita le peuple avec la mesme hauteur & le mesme mépris, qu'il eûst fait des ennemis vaincus, dont le sort eûst esté entre ses mains.

XXXV. Aussi n'avoit-il pas encore fini, qu'il se fit un affreux tumulte dans l'assemblée, causé par les differents partis de ceux qui l'entendoient, les uns applaudissant à son intrépidité, les autres estant irritez de ses emportements. Dès qu'il eût achevé, le trouble & les clameurs redoublerent; les Patrices charmez de la noble audace avec laquelle il avoit parlé, disoient que c'estoit le premier de tous les hommes; qu'il estoit le seul, qui fust véritablement libre, & qui eûst le courage de déclarer hautement ses pensées sans craindre les fureurs de ses ennemis, qui ne cherchoient qu'à l'accabler, & sans dissimuler par de honteuses flateries les mœurs corrompues de ses citoyens. Le peuple au contraire outré de ses reproches offensants, le traitoit comme l'homme du monde le plus odieux; & plusieurs déja faisoient mine de fondre sur luy, & de vouloir s'en défaire sur le champ par le droit que donne la guerre de tuer son ennemi. Les Tribuns plus picquez encore, & Sicinnius entre tous les au-

Period. Jul. 4225. Avant J. C 489. Olymp. 72. 1/4 Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

tres animoit de ses cris les transports de la multitude & n'oublioit rien pour haster le supplice de Marcius. Mais dans le desespoir de ne se point voir assez tost obéi, après avoir dit contre ce grand homme tout ce que le dépit & la rage luy inspirerent, il termina ses invectives par le déclarer condamné à mort de la Sentence des Tribuns, pour avoir rudement repousé les Ediles, qui le jour précedent l'avoient cité à comparoistre : affront que les Tribuns tenoient fait à leurs personnes, parce que les Ediles estoient envoyez de leur part. Après avoir prononcé cet Arrest, il donne ordre de conduire le coupable sur une éminence qui domine la place publique, & qui est escarpée d'un rocher affreux, d'où l'on précipitoit ceux qui estoient condamnez à mort. Les Ediles s'avancent pour se saisir de Marcius : mais les Patrices jettant un grand cri s'attroupent & les repoussent. Le peuple vient à l'appuy de ses officiers, & sans plus garder de mesure fait teste aux Patrices. Les esprits s'échauffent de part & d'autre ; des paroles les plus injurieuses on en vient aux coups, & le combat commençoit à devenir sérieux, si les Tribuns auteurs de l'émeute n'eûssent cédé à l'autorité des Consuls qui séparerent les deux partis, & qui firent éloigner le peuple par leurs Licteurs ; tant on avoit alors de respect pour ces premiers Magistrats, dans lesquels on reconnoissoit toute la grandeur & la majesté de la puissance Royalle. Sicinnius inquiet & troublé de cet évenement ne sçavoit à quoy se déterminer, parce que d'un costé il apprehendoit d'engager les Patrices à prendre les armes, & que de l'autre, tout résolu qu'il estoit de ne point démordre d'une affaire qu'il avoit pousée si loin, il se voyoit arresté par une force majeure.

XXXVI. L. Junius Brutus cet Orateur populaire, qui exerçoit pour lors le Tribunat, homme d'un esprit vif & prompt à trouver des expédients dans les occurrences les plus fascheuses, avoit imaginé de nouvelles conditions de paix, & voyant l'embarras de Sicinnius, il s'abbouche seul à seul avec luy. Il luy représente, qu'il ne devoit point s'aheurter à poursuivre opiniastrément l'entreprise trop hazardeuse qu'il avoit conceûe : que les Patrices indignez au dernier point de l'injure qu'on leur avoit faite estoient disposez à prendre les

les armes au premier ordre des Consuls : que la partie du peuple, sur laquelle ils comptoient davantage, ne pouvoit gouster qu'on trainast au supplice un citoyen de la qualité de Coriolan, sans qu'on luy eust fait son procès dans toutes les formes. Par ce discours il le dissuade de résister plus long-temps aux Consuls, pour ne pas s'attirer de plus grands malheurs : il luy remonstre, qu'il valoit mieux citer Marcius, & luy donner autant de temps qu'il en demanderoit pour sa défense : que cependant il ramasseroit par chaque Tribu les suffrages des citoyens sur cette affaire, pour s'en tenir à ce qui seroit décidé à la pluralité des voix : que la maniere dont il s'y estoit pris ressentoit la violence & la tyrannie ; qu'il paroissoit insoustenable qu'il fist tout à la fois le personnage d'accusateur & de juge. Qu'un jugement dans les régles, où le coupable selon les Loys auroit la liberté de plaider sa cause, & les Juges naturels de dire leur avis, seroit moins odieux. En un mot, que c'estoit le meilleur & le plus seûr party à prendre. Sicinnius, qui ne voyoit point d'autre moyen de se tirer d'embarras, défere au conseil de Brutus, & s'avançant au milieu de l'assemblée : Connoissez, dit-il, ô Romains, le genie des Patrices violent & sanguinaire, qui, pour sauver un seul homme, l'ennemi juré de la République, veulent vous sacrifier tous. Gardons-nous de leur ressembler, & n'allons pas courir à nostre perte, sous prétexte de nous venger, ou mesmes de nous défendre. Et puis qu'on dérobe le criminel au supplice, en se prévalant de la Loy, qui ne permet pas de faire mourir un citoyen sans l'entendre ; passons-leur à la bonne heure les droits sur lesquels ils s'appuyent, quoy qu'à nostre égard ils violent toutes les regles, & montrons-leur, tout maltraitez que nous sommes par nos propres citoyens, que nous préferons les voyes de la douceur à celles de la violence. Retirez-vous donc : dans peu cette affaire sera consommée : nous nous chargeons de la conduire jusqu'à sa fin ; nous donnerons à Marcius le temps de se faire entendre, & nous vous laisserons les maistres de le juger. Ceux de vous qui seront choisis selon la Loy pour donner leur suffrage, imposeront au coupable la peine dont ils le jugeront digne. Je n'ay rien autre chose à vous di-

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 265. Var. 265.

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

„ re là-dessus. A l'égard de la vente & de la distribution „ du bled, si les Consuls & le Sénat ne donnent ordre, „ qu'on le fixe à un prix modique, nous y pourvoyrons de nostre part. Après s'estre ainsi expliqué Sicinnius congédia le peuple.

XXXVII. Le Sénat s'assembla quelque temps après pour délibérer à loisir sur les moyens d'appaiser la sédition. La premiere chose qu'on y résolut fut de mettre les vivres à un prix tres-modique, dans le dessein d'adoucir les esprits. La seconde d'engager les Tribuns à se désister à la priere du Sénat, de la poursuite de Marcius, ou si on ne pouvoit en venir à bout, d'en differer au moins l'exécution assez loin, pour donner au peuple tout le temps de se calmer. L'arrest fut porté au sujet de la vente des bleds, & receû avec un contentement général. Il estoit conceû en ces termes. » Que toutes les denrées nécessaires à la vie seroient à » un aussi bas prix qu'elles l'estoient, avant que les troubles » fussent arrivez. Mais on ne put obtenir des Tribuns le pardon de Marcius: la seule grace qu'ils accorderent, fut qu'on differeroit le jugement autant que les Consuls le souhaitteroient. L'occasion qui se présenta, leur fournit le moyen de traisner l'affaire en longueur. Les Ambassadeurs qu'on avoit envoyez en Sicile, & qui amenoient à Rome les bleds, dont Aristodemus faisoit present au Peuple Romain, furent arrestez par une bande de Pirates partis d'Antium. Ils saisirent les vaisseaux chargez de vivres, qui estoient en rade à quelque distance de leur pays, ils les conduisirent chez eux, ils mirent les Ambassadeurs en prison, & ils pillerent tout leur argent, comme ils eûssent fait à un party ennemi. Les Consuls sur cette nouvelle dépescherent vers les Antiates, & n'ayant pû avoir raison de leur procédé, ils résolurent de se la faire les armes à la main. On leva une puissante armée de toute la jeunesse, tirée tant du corps des Patrices, que de celuy du peuple; & le Sénat fit un décret, par lequel il suspendoit les jugements publics & particuliers, tandis que les troupes seroient en service. Mais ce temps fut plus court qu'il ne l'avoit esperé. Les Antiates informez que les Romains marchoient contre eux avec toutes leurs forces, demanderent humblement la paix, & renvoyerent les prison-

tiers avec tout le bled & l'argent qu'ils avoient pris. Ainsi la campagne fut bien-tost finie, & l'armée se rendit à Rome.

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

XXXVIII. Dès que les troupes furent licentiées, le Tribun Sicinnius convoqua le peuple, & ajourna Marcius à comparoistre : il invita tout ce qu'il y avoit de citoyens de la Ville & de la campagne à se trouver à ce jugement, & à quitter ce jour-là leur travail, pour donner leurs suffrages sur l'affaire la plus importante de la République. Il signifia de plus à Marcius, qu'il fust prest à défendre sa cause, & il promit qu'il auroit toutes les facilitez qu'on peut accorder aux coupables dans les jugements. Mais les Consuls, après en avoir délibéré avec le Sénat, ne jugerent pas à propos d'abandonner à la décision du peuple une affaire de cette conséquence, & ils crûrent avoir trouvé un expédient capable de déconcerter les desseins de leurs ennemis, sans qu'ils eûssent sujet de s'en plaindre. Ils firent advertir les Tribuns de se trouver avec leurs amis à une entre-veuë. Quand ils furent arrivez, Minucius prit la parole, & leur tint ce discours. Il s'agit, Tribuns, de faire tous nos efforts pour finir la sédition. Nous ne voulons plus de dispute avec le peuple, « puisque vous vous rendez à la raison, & que renonçant aux « voyes de fait, vous traitez avec nous amiablement. Mais « tout contents que nous sommes de vos dispositions, il faut « que vous sçachiez qu'il est de l'ancien usage de la patrie, « que dans toutes les délibérations, le Sénat commence par « faire ses Ordonnances. Je vous en prends vous-mesmes à témoins. Vous n'ignorez pas que depuis la fondation de Rome, on a toujours eû cette déference pour le Sénat, & que « le peuple dans aucune affaire n'a jamais donné son avis, ni « porté de jugement, que le Sénat n'eûst auparavant prononcé « ses Arrests. C'est une coustume establie dès le temps des « Roys. Il faisoit son rapport au peuple des résolutions qu'on y « avoit prises, & si le peuple les approuvoit, elles avoient « force de loy. Vous ne devez point nous oster ce droit, « dont nous sommes en possession depuis tant d'années. Si « vous avez quelques demandes à faire, c'est à vous d'en avertir le Sénat & de proposer au peuple ce qu'il aura déterminé. «

XXXIX. Ce discours ne plut point à Sicinnius : il tenoit ferme, pour ne rien laisser à la disposition du Sénat. Mais

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

ses Collegues plus raisonnables consentirent d'autant plus aisément à ce que le Sénat fist son décret, qu'ils venoient d'avoir eux-mesmes le Sénat favorable sur une Requeste, qu'ils luy avoient présentée. Ils avoient demandé, que dans toutes les affaires, non seulement les Tribuns engagez par leurs charges à soustenir les interests du peuple eussent droit de parler, mais que quiconque auroit quelque chose à dire, pour appuyer ou pour détruire le sentiment des Tribuns, pust le faire avec liberté : que le Sénat ensuite après avoir entendu les avis de part & d'autre, & fait ses réflexions sur ce qui seroit plus avantageux à la République, donneroit ses conclusions : que le peuple enfin après avoir presté serment selon l'usage, qui s'observe dans les jugements, iroit aux suffrages, & que la pluralité des voix seroit la régle de la décision. Les Tribuns ayant donc consenti que le Sénat fist le décret que demandoient les Consuls, on se sépara. Le Sénat s'assembla le lendemain, & les Consuls lui firent part des choses dont ils estoient convenus avec les Tribuns, & les manderent aussi-tost, pour rendre compte à la compagnie du succès de la conférence. Alors Lucius Junius, qui avoit donné les mains à ce que le Sénat fist une Ordonnance, parla de la sorte.

„ XL. Senateurs, vous n'ignorez pas ce qui doit arriver „ de cette entre-veuë ; un de nos Collegues ne manquera pas „ de nous faire un crime auprès du peuple d'estre icy venus „ à vos ordres, & d'avoir permis que vous fissiez le décret dont „ il s'agit. Il est très persuadé que nous ne devons point vous „ demander, ni mettre au nombre des graces un droit que „ nous donnent les Loys. Si l'on nous cite à comparoistre pour „ nous faire nostre procès, nous ne courons pas moins de „ risque en déferant à vos ordres, que d'estre traitez comme „ des déserteurs & des traitres, & d'estre livrez aux supplices „ les plus honteux. Cependant malgré le péril auquel nous „ nous exposons, nous n'avons point balancé de nous rendre „ icy, comptant sur vostre équité, & sur la foy des serments, „ par lesquels vous vous engagerez avant que de rien prononcer. Nous reconnoissons nostre bassesse, & le peu de mérite que nous avons pour estre admis à conferer avec vous. „ Mais les affaires que nous avons à proposer sont dignes de „ toute vostre attention. Donnez-nous la donc, je vous prie,

& si les demandes, que nous avons à vous faire, vous pa- « roissent justes, salutaires à la République, & mesmes néces- « saires, ne nous refusez pas. «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. ¼. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

XLI. Je commenceray par le droit. Dans le temps, Sé- « nateurs, que vous employastes nostre ministére pour vous « défaire des Roys, & pour establir dans la République cette « forme de gouvernement, qui est en usage aujourd'huy, & « que nous n'avons garde de condamner, vous compristes que « dans les jugements le peuple estoit la partie la plus foible, « & que toutes les fois qu'il avoit des démeslez avec les Pa- « trices, ce qui n'estoit que trop ordinaire, il avoit toujours « le dessous. Pour remédier à cet abus, vous fistes une Loy à « la Requeste de P. Valerius l'un des Consuls, par laquelle il « fut permis d'appeller du Tribunal des Patrices au jugement « du peuple, quand on auroit sujet de se plaindre, que la fa- « veur ou l'autorité l'eûssent emporté sur le bon droit. Rien « n'a plus contribué que cette Loy, soit à maintenir la con- « corde entre les citoyens, soit à rendre inutiles tous les ef- « forts que les Roys ont fait depuis pour menager leur retour. « Autorisez par cette Loy, dont nous vous rappellons le sou- « venir, nous prétendons avoir droit de citer Caïus Marcius « à comparoistre devant nous, & à se justifier de la violence « qu'il nous a faite, & nous n'avons point besoin pour cela d'au- « cune Ordonnance du Sénat. Quand il n'y a point de Loy, « qui puisse décider des contestations, on a recours à vos dé- « crets & aux suffrages du peuple; mais dans les rencontres « où la Loy est expresse, c'est d'elle qu'on doit attendre son ju- « gement & non pas de vos Arrests. Qu'on n'aille point nous « objecter, que cette Loy n'est portée qu'en faveur des particu- « liers, dont les appels au peuple sont receûs, quand on leur a « fait quelque injustice; mais que les Tribuns n'ont aucun droit « de s'en prévaloir. Appuyez sur la force de cette Loy, n'est-ce « pas nous exposer beaucoup que de venir icy nous sousmettre « à vos décisions? A l'égard du droit naturel, qui ne se trouve es- « crit nulle part, & dont il n'est fait mention dans aucune Loy; « il est juste, Sénateurs, que la condition du peuple ne soit ni « meilleure ni pire que la vostre. Il a eû l'honeur de soustenir « avec vous de sanglantes guerres, & c'est avec son secours « que vous en estes venus heureusement à bout. Vous luy avez «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72 1. Fond de R. Cat 263. Var. 265.

„ l'obligation de n'estre point asservis sous l'Empire d'aucune „ nation & de pouvoir commander à tous vos voisins. Pour „ nous reduire donc vous & nous à l'égalité du droit naturel, „ il faut que la crainte des jugements soit une barriere à qui-„ conque voudroit attenter sur nostre vie ou sur nostre liberté. „ Nous ne vous disputons point les premiers rangs, ni l'éclat „ de la Magistrature ; & nous n'envions point les marques „ d'honeur à ceux que la fortune ou le courage ont élevez par-„ mi vous. Mais tout ce que nous sommes de citoyens, nous „ avons le mesme droit de ne point souffrir qu'on nous insul-„ te, & qu'on puisse nous offenser impunément. Autant donc „ que nous sommes disposez à vous céder tout le brillant de „ vos prérogatives, autant sommes-nous résolus à maintenir „ entre nous l'égalité du droit naturel. Je pourrois adjouster „ beaucoup d'autres choses ; mais je m'en tiens à ce que j'ay „ dit sur le droit.

„ XLII. Je passe aux avantages qui reviendront à la Ré-„ publique, si vous avez égard à nos remontrances, & je vais „ vous les faire voir en peu de mots. Dites-moy, je vous prie, „ si on vous demandoit, quel malheur une ville a le plus à „ craindre, & ce qui peut estre pour elle la cause la plus seûre „ d'une ruine prochaine, ne répondriez-vous pas aussi-tost, „ que c'est la discorde ? Pour moy, j'en suis persuadé. Qui de „ vous donc, si déraisonable & si prévenu qu'il soit contre „ cette égalité à laquelle nous aspirons, ne conçoit pas, qu'en „ donnant au peuple le pouvoir de juger dans les causes dont il „ doit connoistre, la République joüira d'une parfaite union ? „ Si vous en ordonnez autrement, vous nous enlevez nostre li-„ berté, qui ne subsiste plus, dès que la Loy & les droits „ qu'elle nous donne, seront abolis ; & vous nous mettez dans „ la cruelle nécessité de nous séparer de vous une seconde fois, „ & de vous déclarer la guerre. Bannir d'une ville le droit natu-„ rel & les Loys, c'est y introduire la sédition, & mettre entre les „ mains des citoyens des armes pour se faire la guerre. Il n'est „ pas étonnant que ceux, qui n'ont jamais ressenti les malheurs „ qu'entraisnent les guerres civiles aprés elles, ne soient point „ touchez du passé & n'apprehendent point l'avenir. Mais „ vous, qui avez éprouvé les tristes effets que produisent les „ dissensions, serez-vous excusables, si, aprés en estre heureu-

ſement ſortis, vous vous y replongez de nouveau? Trouve- "
rez-vous perſonne, qui ne vous accuſe d'imprudence, quand "
on fera réflexion, que pour arreſter les troubles, que cau- "
ſoient nos diviſions, vous avez eſté obligez de vous relaſ- "
cher ſur quantité de choſes, qui ne vous eſtoient ni honora- "
bles ni avantageuſes, &, qu'aujourd'huy dans une affaire "
qui n'intereſſe ni vos biens ni voſtre réputation, ni choſe au "
monde qui vous touche, vous voulez encore vous brouiller "
avec le peuple pour ſouſtenir ſes ennemis? C'eſt aſſeûré- "
ment ce que vous ne ferez pas, ſi vous eſtes bien conſeillez. "
Souffrez que je vous demande quelles furent vos veües, lorſ- "
que vous acceptaſtes noſtre retour à toutes les conditions que "
nous vouluſmes. Crûſtes-vous en effet, que vous ne pou- "
viez mieux faire? Ou fûſt-ce la néceſſité qui vous y obligea? "
S'il vous parut alors du bien de la République de prendre "
des pensées de paix, pourquoy n'eſtes-vous pas maintenant "
dans les meſmes diſpoſitions? Si noſtre accommodement "
vous ſembla néceſſaire, parce que vous n'aviez pas d'autre "
party à prendre; ou ſi vous vous fiſtes une raiſon de ce que "
vous jugiez avantageux à la République, pourquoy n'en eſt- "
ce plus une aujourd'huy de vous faire encore cette violence? "
Peut-eſtre ne deviez-vous pas d'abord eſtre ſi faciles à nous "
paſſer tout ce que nous exigions de vous, ſi vous eûſſiez pû "
vous en défendre. Mais après nous l'avoir une fois accordé, "
il ne vous eſt plus permis de revenir contre ce que vous avez "
fait. "

XLIII. Il me ſemble pour moy, Sénateurs, qu'en cé- "
dant meſmes par néceſſité à l'amour de la paix, vous avez "
pris les plus juſtes meſures, pour aſſeûrer les Traitez que "
vous avez faits avec nous. Vous nous avez donné les Dieux "
pour gages de voſtre foy: vous avez chargé de malédictions "
ceux qui ſeroient infidelles à leurs promeſſes, & vous avez "
prétendu que les meſmes obligations paſſaſſent à vos deſcen- "
dants. Vous ne pouvez donc diſconvenir que noſtre Re- "
queſte ne ſoit auſſi juſte qu'avantageuſe, outre que nous ne "
demandons rien, à quoy vous ne ſoyiez engagez par vos ſer- "
ments. Il ſeroit inutile de vous apporter d'autres preuves: "
auſſi inſtruits que vous l'eſtes, tout ce que j'adjouſterois ne "
ſerviroit qu'à vous fatiguer. Mais apprenez de quelle impor- "

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R Cat. 265. Var. 265.

„ tance il est pour nous de poursuivre nostre pointe, & de ne „ céder ni à la force ni à la supercherie : concevez toute la „ grandeur de l'outrage qui nous oblige à tirer raison de celuy „ qui l'a commis, ou plustost rappellez-vous en vous-mesmes „ le souvenir. Je ne veux rien dire que vous n'ayiez veû de „ vos yeux. Si quelqu'un de nous se fust échappé à parler de „ vostre ordre avec la fureur que Marcius s'est déchaisné con- „ tre le nostre, quels seroient vos ressentiments ?

„ XLIV. Il est le premier qui ait eû l'insolence d'enfrein- „ dre les conditions de paix, qui nous attachoient le Sénat par „ les liaisons les plus étroites, & qui devoient estre sacrées „ après vos serments, non-seulement pour vous, mais pour tou- „ te vostre posterité. Quatre années à peine s'estoient écou- „ lées depuis nostre accommodement, qu'il a prononcé non „ pas en secret, ou dans une conférence particuliere, mais „ publiquement & à la face de toute la ville, qu'il falloit nous „ oster la puissance du Tribunat, & l'abroger pour jamais ; „ c'est-à-dire, nous priver des seules asseûrances de la liberté, „ qui nous ont fait consentir à la paix. Son audace ne s'est pas „ tenuë dans ces bornes ; il a traité d'injure atroce & de ty- „ rannie la liberté dont jouissent les pauvres d'entre les ci- „ toyens, & l'égalité du droit naturel restablie par nous, pré- „ tendant que l'une & l'autre nous devoient-estre enlevées. Et „ ce qui est encore de plus impie dans ses injustes projets, sou- „ venez-vous, Sénateurs, qu'il a dit ouvertement, que le „ temps favorable estoit venu de faire éclater vostre colere „ contre le peuple, & de luy faire sentir pour ses crimes passez „ les peines qu'il avoit meritées. Pour cela il vous a conseillé „ de tenir toujours les vivres dans une extresme cherté, & „ quand nous serions affoiblis & minez par une longue disette, „ de luy laisser tout le soin de vous venger. Il estoit bien per- „ suadé, que dans la pauvreté à laquelle nous sommes reduits, „ nous ne pourions subsister long-temps, si nous estions obli- „ gez d'achepter le bled fort cher, & que les uns seroient con- „ traints d'abandonner la ville, tandis que les autres, qui „ resteroient, seroient exposez à la mort la plus funeste. Mais „ la passion qui l'aveugle, l'empeschoit de prévoir, en vous „ donnant de si pernicieux conseils, les malheurs qui en de- „ voient arriver ; & qu'après avoir engagé le Sénat à violer les serments

« ſerments les plus reſpectables, les pauvres dépourveûs des « choſes les plus néceſſaires à la vie, ſe trouveroient con- « traints de prendre les armes contre les Auteurs de leur mi- « ſere, & de les traiter comme leurs ennemis. Que ſi vous « eûſſiez eſté aſſez déraiſonables pour vous livrer à ſes empor- « tements, il falloit néceſſairement, ou que tout le peuple periſt, « ou que l'ordre des Patrices fûſt abſolument éteint. Ne croyez « pas en effet, que ſemblables à de vils eſclaves, nous eûſſions « ſouffert qu'on nous eûſt chaſſez de noſtre Patrie, ou qu'on « nous eûſt mis à mort. On nous eûſt veûs les armes à la main, « aprés avoir invoqué les Dieux témoins de nos peines & de nos « ſouffrances, joncher les ruës & les carrefours des corps de nos « ennemis, & ne courir à la mort, qu'aprés nous eſtre baignez « dans le ſang de nos citoyens. Ce ſont-là les fatales impietez, « où nous auroient portez les avis pernicieux de ce conſeiller « infidelle; & voilà ce qui a fait la matiere de ces furieuſes « déclamations. «

« XLV. Marcius ne s'eſt point contenté d'allumer le feu « de la ſédition par ſes diſcours, il a pris les voyes de fait, « & il n'a rien oublié pour engager par luy-meſme l'exécu- « tion de ſa perfidie. Il a paru eſcorté d'une bande de mutins « déterminez à tout entreprendre. Fier de ce puiſſant ſecours « il refuſa de comparoiſtre lorſqu'il fut cité devant nos Ma- « giſtrats. Il fit plus, il chargea nos gens, qui avoient ordre « de le conduire; il en bleſſa pluſieurs, & il porta ſes mains « ſanguinaires juſques ſur nous. Ainſi par rapport à luy, nous « ne porterons déſormais qu'un vain titre d'honeur: ce ca- « ractére ſi reſpectable de la Magiſtrature, dont nous ſommes « reveſtus, ne ſera plus que l'objet du mépris & de la raille- « rie, & nous n'oſerons pas en exercer les moindres fonctions. « Le moyen que nous puiſſions mettre les autres à couvert « d'inſulte, ſi nous ne ſommes pas en ſeûreté nous-meſmes? « Après les injures que noſtre pauvreté s'eſt attirées de la « part d'un homme qui tend à la tyrannie, s'il n'eſt pas en- « core tyran; expoſez que nous eſtions à de plus terribles in- « ſultes, ſi la plus grande partie du Sénat n'eûſt arreſté ſes « violences, avons-nous tort de nous plaindre, Sénateurs? Ne « ſommes-nous pas en droit, ſans que vous vous en offenſiez, « de pourvoir à noſtre défenſe, en obligeant le coupable à ſe «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

» présenter à un jugement dans les régles & selon les loys ; » où tout le peuple divisé par Tribus ait la liberté de par- » ler, aprés avoir presté le serment, & de donner son suffra- » ge ? Allez-y, Marcius, & si vous avez quelque chose à dire » pour vous justifier, dites-le en présence de tous vos citoyens : » soit que n'ayant eû que des intentions droites, vous ayez » crû ne donner au Sénat que de bons conseils ; soit que l'exé- » cution vous en eûst paru salutaire à la République : soit que » vous ne vous soyez pas senti obligé à rendre compte autre » part de ce qui se dit icy ; soit que sans dessein & sans ar- » tifice, la colére vous ait emporté à de tels excès. Quelque » raison enfin que vous puissiez alléguer pour vostre défen- » se, allez, je vous le repéte, Marcius ; défaites-vous surtout » de cet esprit fier & tyrannique qui vous domine ; prenez des » airs modestes & convenables à un citoyen ; n'affectez rien » dans vostre personne, qui vous distingue des autres hom- » mes ; paroissez devant nous avec les sentiments & tout l'ex- » terieur d'un criminel, qui vient demander sa grace : qu'on » remarque sur vostre visage l'humanité : que le repentir & » la douleur y soient peints & capables d'exciter la compas- » sion. Ne venez plus pour nous insulter dans nostre misere ; » sousmettez-vous une bonne fois, & taschez de mériter par- » là vostre pardon. Vous avez devant les yeux d'illustres » exemples de douceur & de modestie ; vous n'avez qu'à les » imiter, si vous voulez éviter les reproches de vos citoyens. » Tous ces grands hommes recommendables par tant de ver- » tus politiques & militaires, qui sont au dessus de nos élo- » ges, n'ont rien fait contre nous, vils & Plebeiens que nous » sommes, qui ressente l'arrogance ou la dureté. Ils ont esté » les premiers à nous porter à la paix dans le temps que la » fortune nous avoit séparez d'eux : ils nous ont offert des con- » ditions moins convenables à leur autorité que conformes à » nos desirs ; & dans les contestations que nous avons eües re- » cemment au sujet des bleds, ils ont levé tous les soupçons, » qui nous faisoient croire qu'ils n'estoient pas dans nos in- » terests.

» XLVI. Je passe le reste sous silence ; mais que de prie- » res n'ont-ils point employées en vostre faveur, tant en pu- » blic qu'en particulier, pour détourner de dessus vostre teste

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. ¼. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

la peine deûë à cette fureur, dont les Dieux vous ont frappé? Les Consuls & le Sénat modérateurs de cet Empire n'ont point eû de honte de subir le jugement du peuple, & de se purger auprès de leurs citoyens des crimes dont on les accusoit; & vous, Marcius, vous balancerez à vous y sousmettre? Ils n'ont point crû se dégrader en nous priant de vous absoudre, & vous craindrez de vous deshonorer en faisant pour vous-mesme, ce qu'ils ont fait pour vous? Vous poussez encore la fierté plus loin: on diroit que vous attendez des applaudissements comme de l'action du monde la plus éclatante, à vous voir la teste levée, marcher avec arrogance & sans rien rabattre de vostre orgueil ordinaire. Je ne parle point, ni des injures que vous nous dites, ni des crimes que vous nous supposez, ni des menaces que vous nous faites. Eh quoy, Sénateurs, vous n'estes point choquez de son audace? Il se croira assez de mérite pour que vous fassiez pour luy seul ce que vous ne feriez pas pour vous tous? Il souffrira que vous preniez les armes pour sa défense, luy, qui plustot que d'exposer l'Estat entier pour sa querelle particuliere, devroit en homme d'honeur se présenter luy-mesme à plaider sa cause, & s'offrir, s'il estoit nécessaire, à tout ce que les supplices & la mort ont de plus terrible. A ces marques on reconnoistroit le caractére d'un bon citoyen, qui met la véritable valeur dans les actions, & non pas dans les paroles. Mais que penser d'un homme qui ne se distingue que par ses violences? qui enfreint les plus respectables traitez? qui manque à sa parole & à ses serments? qui renverse les conditions de paix? qui déclare la guerre à ses citoyens? qui maltraite les Magistrats, & qui, loin de se justifier d'une telle conduite, méprise les jugements, se soustrait à la justice, ne daigne pas user de prieres, & se montre par tout avec asseûrance, comme si, parmi tant de citoyens, nul ne méritoit de luy estre égalé? Des manieres si hautaines n'ont-elles rien du Tyran, & n'en reconnoissez-vous pas avec moy tout le genie? Cependant on en voit plusieurs de vostre ordre qui le soustiennent, & qui lui applaudissent; qui nourrissent à son exemple une haine implacable contre nous; sans s'appercevoir que le mal, qu'ils fomentent, ne sera pas un

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. $\frac{1}{4}$. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

» jour moins préjudiciable aux Grands qu'aux petits : tant ils » se croyent à couvert des malheurs les plus inévitables, pour- » veû qu'ils puissent humilier ceux qu'ils haissent naturelle- » ment. Vous vous trompez néanmoins dans vos idées, qui que » vous soyez, gens inconsidérez & sans expérience. Instruits » bien-tost par le sort de Marcius, & mieux informez dans » la suite par une infinité d'exemples tant domestiques qu'é- „ trangers, vous apprendrez, qu'en favorisant la tyrannie con- „ tre le peuple, c'est l'appuyer contre toute la République. „ Elle commence à la verité par nous ; mais dès qu'une fois „ elle aura prévalu, elle ne vous épargnera pas vous-mesmes.

XLVII. Quand Lucius eût ainsi parlé, & que les autres Tribuns eûrent adjousté, ce que le premier pouvoit avoir omis ; alors ce fut au Sénat à opiner. Les Consuls commencerent selon la coustume par demander l'avis des Consulaires & des plus anciens : ils vinrent ensuite à ceux d'un rang & d'un âge inferieur, puis à la jeunesse, qui sans se donner la liberté de haranguer, alloit seulement à l'appuy des Consulaires, qui avoient ouvert leurs sentiments ; tant les Romains estoient encore persuadez, qu'il estoit messéant à un jeune homme de se croire plus sage & plus avisé que ses anciens. Il y eût ordre à tous avant que de rien dire, de faire les mesmes serments, qui se pratiquoient lorsqu'on estoit prest de juger. Sur ces entrefaites Appius Claudius, qui, comme nous l'avons dit, estoit l'ennemi le plus déclaré du peuple, & qui n'avoit jamais approuvé les conditions de paix, dont on s'estoit relasché en sa faveur, tint ce discours, dans lequel il s'opposa fortement au Décret du Sénat.

„ XLVIII. Je voudrois m'estre trompé dans mes conjec- „ tures, comme j'en ay souvent prié les Dieux, lorsque je » prévoyois que vous ne trouveriez jamais ni d'honeur, ni » d'équité, ni d'avantage dans le retour de nos transfuges. Et „ toutes les fois que cette affaire fût mise en délibération, je „ fus toujours & le premier qui m'opposay à cette paix, & le „ dernier, qui persistay dans mon sentiment, quand mesmes „ je me vis abandonné de tous. Pour vous, Sénateurs, qui „ conceviez de meilleures esperances, & qui faisiez au peu- „ ple avec joye les conditions les plus injustes, prétenderiez- » vous avoir esté plus sages que moy ? Si les choses n'ont point

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 265. Var. 265.

tourné comme je le souhaitois, & comme les Dieux me sont «
témoins, que je le leur avois demandé; si mes soupçons & «
mes craintes n'estoient que trop bien fondées, & si vos bien- «
faits n'ont esté suivis que de la haine & de l'envie de ceux, «
que vous en avez gratifiez; je ne prétends pas m'en préva- «
loir, pour vous faire des reproches, & pour vous causer du «
chagrin, quoyqu'il n'y eûst rien de plus aisé & qu'on ne «
manque gueres de profiter de ces occasions, quand on a «
l'avantage sur ses adversaires. Mais d'autres choses plus im- «
portantes nous interessent, & c'est à quoy il faut mainte- «
nant nous attacher. Taschons donc de remédier aux maux «
passez s'il en est encore qui ne soient pas absolument déses- «
perez, & prenons toutes les précautions nécessaires, pour «
nous garantir de ceux qui peuvent nous menacer. Je sçay «
qu'on m'accusera d'indiscrétion, & qu'on me dira que je «
m'expose à la mort en disant trop librement mon avis dans «
les circonstances présentes: je n'ignore pas combien cette «
dangereuse liberté couste cher à l'infortuné Marcius, qui se «
voit aujourd'huy à deux doigts de sa perte; mais je ne crois «
pas que la seureté d'un particulier doive l'emporter sur le «
salut du public. Il y a long-temps que je me regarde comme «
une victime dévoüée à vostre service & à la défense de la pa- «
trie. Ma destinée est inséparable de la vostre; & quelques «
disgraces que nous reservent les Dieux, je suis prest à les «
partager avec vous: ou s'ils veulent qu'elles ne tombent que «
sur moy, je ne refuse point d'en porter moy seul tout le «
poids. Ainsi rien ne m'arrestera un moment & ne me fer- «
mera la bouche, quand il s'agira de déclarer mes sentiments. «

XLIX. Premierement soyez persuadez une bonne fois, «
que vous n'avez point de plus dangereux ennemi de la Ré- «
publique que ce peuple pour lequel vous avez tant de ména- «
gements. Toutes les graces, que vous luy avez accordées, «
n'ont servi qu'à nourrir son insolence, & à faire naistre pour «
vous du mépris; convaincu qu'il est, que la seule nécessité «
vous l'a fait faire, & que ni la raison ni la bienveillance n'y «
ont eû aucune part. Faites réflexion en effet sur les circons- «
tances de sa retraite; souvenez-vous en quel temps & de «
quelle maniere il prit les armes contre vous, & se déclara «
vostre ennemi. Sans avoir aucun sujet de se plaindre, il fei- «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

» gnit d'estre hors d'estat d'acquitter ses debtes ; & quand par
» un excès de complaisance vous fistes de nouvelles Loys,
» pour l'en décharger, & le faire joüir en mesme-temps d'une
» amnistie générale de sa rebellion, parut-il content, & estoit-
» ce l'unique chose qu'il demandoit ? Non : il fit voir bien-tost
» sa mauvaise foy. C'estoit déja beaucoup d'avoir poussé jus-
» ques-là vostre indulgence ; & plusieurs d'entre vous mieux
» en garde contre de mauvais conseils, ne purent croire, qu'il
» fust du bien de la République, ni d'abolir des Loys faites
» avec tant de sagesse pour la seûreté des Contracts, ni d'ou-
» blier si facilement l'indocilité de tant de mauvais citoyens.
» En effet les rebelles porterent beaucoup plus loin leurs injus-
» tes prétentions : ils tinrent peu de compte du bienfait qu'ils
» sembloient avoir uniquement desiré, & qu'ils asseûroient
» avoir esté le seul objet de leur revolte : ils demanderent une
» autre espece de grace plus considérable & plus injuste : ils
» voulurent que les Patrices leur permissent de créer chaque
» année des Tribuns tirez de leur corps, sous prétexte de mo-
» dérer nostre puissance & d'avoir dans leur autorité une pro-
» tection qui les mist à couvert de la violence des Grands ;
» mais à la vérité pour renverser les fondements de la Répu-
» blique, & faire passer de nos personnes dans celles du peu-
» ple le gouvernement de l'Estat. Nous fusmes encore assez
» mal conseillez pour consentir à cette nouveauté, qui devoit
» estre si fatale au Sénat & à la République, & la ruine inévita-
» ble de l'un & de l'autre. J'eûs beau, si vous vous en souvenez,
» me récrier contre une telle injustice ; j'eûs beau prendre à té-
» moins & les hommes & les Dieux, que c'estoit jetter des se-
» mences éternelles de divisions & de guerres civiles, & ou-
» vrir l'entrée à tous les malheurs qui sont arrivez depuis, je
» ne fus point écouté.

» L. Qu'a fait ce peuple pour nous marquer sa reconnois-
» sance, après luy avoir encore donné le pouvoir de se faire
» des Magistrats ? A-t-il usé du bienfait avec la modération,
» le respect & la modestie que nous avions droit d'en attendre ;
» ou plustost ne s'en est-il pas servi, comme s'il nous l'eûst ar-
» raché par force, & par la crainte que nous avions de sa puis-
» sance ? Pour rendre cette nouvelle Magistrature plus respec-
» table, n'a-t-il pas exigé de vous qu'elle fust autorisée par la

foy des plus inviolables serments, & revestuë de plus grands « Period.
honeurs que ceux que vous donnez au Consulat ? Vous avez « Jul. 4225.
encore souffert cette violence ; vous n'avez point eû de honte « Avant J. C. 489.
de confirmer vos bienfaits au milieu des plus saintes céré- « Olymp. 72. 1.
monies, & de jurer en présence des victimes vostre perte & « Fond. de R.
celle de vostre posterité. Le peuple insatiable en est-il de- « Cat. 263.
meuré là ? Au lieu de se sentir obligé de toutes ces distin- « Var. 265.
ctions, & de conspirer à maintenir la République dans la «
forme establie par nos anceestres ; n'a-t-il pas abusé du pou- «
voir, que vous luy avez mis entre les mains, pour s'ouvrir «
un chemin à l'indépendance, & à commettre impunément «
les crimes les plus énormes ? Il se donne la liberté de porter «
des Loys au préjudice de vos Arrests ; il les confirme malgré «
vous par ses suffrages ; il ne tient aucun compte de vos Or- «
donnances ; il ose accuser les Consuls de malversation dans «
leur charge. S'il arrive quelque chose de contraire aux arti- «
cles de nos Traitez, n'estant pas possible que l'esprit humain «
puisse tout prévoir, il nous le reproche, non pas comme un ef- «
fet du hazard, mais comme une mauvaise disposition de «
nostre cœur : & sous couleur que nous luy dressons des em- «
busches, pour luy oster la liberté, ou pour le chasser de la «
patrie, il travaille continuellement à nous perdre, n'espe- «
rant pas autrement se garantir des malheurs, qu'il fait sem- «
blant de craindre, qu'en prévenant nos prétendus artifices, «
& les faisant retomber sur nous. C'est ce qu'il a déja fait en «
plusieurs rencontres, que vous ne pouvez avoir oubliées, & «
ce qu'il ne cesse encore de tenter dans l'affaire de Marcius, «
cet homme si distingué par sa naissance, par son courage & «
par l'éclat de ses belles actions ; qu'on accuse insolemment, «
qu'on noircit de calomnies, contre lequel on prononce des «
Arrests, & qu'on veut mettre à mort, sans qu'il ait esté con- «
damné dans un Jugement régulier. Si les Consuls & les plus «
sages d'entre vous indignez de cet injuste procedé n'eûssent «
arresté les saillies de ces furieux, nous nous fussions veûs en- «
lever en un seul jour, tous les biens que nos anceestres nous «
ont acquis avec tant de peines, que nous avons sauvez nous- «
mesmes de tant de périls ; je veux dire nostre rang, nostre «
puissance & nostre liberté. Vous, qui plus sensibles que d'au- «
tres à la gloire, trouveriez la vie insupportable, si elle estoit «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72 1. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

» dépouillée de ces avantages, eûssiez vous souffert qu'on vous » les eûst arrachez avant que de vous arracher le jour, ou sur » l'heure, ou bien-tost après. Qui auroit empesché cette » foule de séditieux, si nous eûssions laschement abandonné » Marcius à leurs fureurs, de me mettre en pieces moy-mesme, & de se défaire ensuite de ceux, ou qui s'estoient déja » déclarez, ou qu'ils soupçonnoient pouvoir un jour s'oppo- » ser à leurs emportements? Nostre mort eût esté bien-tost » suivie d'une infinité d'autres; & pour peu qu'on tire des » conséquences de ce qu'ils ont fait jusqu'icy, il est aisé de » conjecturer qu'ils ne se seroient pas contentez de tremper » leurs mains dans le sang de Marcius & dans le mien. Ils » auroient commencé leur cruelle boucherie par nous & par » tout ce qui n'auroit pas plié sous leur empire tyrannique: » semblables à un torrent impetueux, ils l'eûssent entraisné » dans une mesme ruine, sans épargner ni âge, ni mérite, ni » conditions.

» LI. Voilà, Sénateurs, de quelle maniere le peuple a re- » connu les obligations qu'il vous a, pour tant de bienfaits » qu'il a receûs de vous, & voilà le comble qu'il devoit met- » tre à sa gratitude, si vous ne vous y fussiez opposez. Encore » un moment de réflexion, je vous prie, sur la conduite » qu'il a gardée depuis que vous avez montré de la vigueur; » & apprenez de-là comment il veut estre traité. Quand il a » veû, que poussez à bout par son insolence, vous estiez prests » enfin d'en venir aux mains avec luy, la terreur s'est empa- » rée de son esprit: il est revenu de ses transports comme » d'une yvresse furieuse; il a fait tréve à ses violences; il a » paru vouloir se reduire à la raison; il a assigné Marcius; il » l'a obligé de comparoistre & de se défendre dans un juge- » ment réglé, où il auroit fait en mesme-temps les person- » nages d'accusateur, de témoin, de juge, & d'arbitre de » la peine qu'il auroit portée. Vous avez rejetté un brigan- » dage de cette nature; vous avez senti que c'estoit conduire » un homme au supplice, & non pas le citer à un jugement » dans les régles. Nos ennemis se sont apperceûs qu'ils n'es- » toient pas encore absolument les maistres; qu'ils n'avoient » droit que de ratifier par leurs suffrages vos Ordonnances. » Ainsi devenus plus modestes malgré cette fierté que leur avoit

avoit inspirée nostre indulgence, ils ne demandent pour toute grace sinon que vous donniez un Arrest. Apprenez donc du moins à vos dépens quel est le génie de la populace; convainquez-vous par une funeste expérience, que tout ce que vous luy avez accordé avec plus de bonté que de prudence, n'a produit que des disgraces & des malheurs; que toutes les fois au contraire que vous luy avez résisté vivement, vous avez eû sujet de vous applaudir du succès. A présent que vous estes au fait, quel conseil me reste-t'il à vous donner? Quel avis me convient-il d'ouvrir sur l'affaire dont il s'agit? Mon sentiment, si vous le voulez sçavoir, est que vous ratifiez à la bonne heure tout ce que l'amour de la paix & vostre complaisance pour le peuple vous ont fait relascher en sa faveur. Que vous ne revoquiez aucune des graces que vous luy avez accordées, non pas qu'elles soient honorables ou avantageuses à la République, mais comme un mal nécessaire qui ne souffre plus de remède. A l'égard des autres choses qu'il voudroit exiger de vous & emporter de vive force, je vous exhorte à vous y opposer fortement tant en général qu'en particulier, & à faire tous vos efforts pour rompre les projets d'une convoitise insatiable. Quand on a eû la foiblesse de se laisser fléchir aux prieres, ou desarmer par la crainte, bien loin que ce soit un engagement à retomber dans les mesmes fautes, on doit profiter de sa lascheté, pour montrer dans une autre rencontre plus de courage & plus de vigueur. Vous avez voulu que je vous fisse part de mes pensées, vous m'avez veû à découvert. Tenez ferme contre les entreprises d'un peuple injuste, & faites en sorte de ne point mollir.

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

LII. Ce qui reste de la Requeste, sur laquelle nous avons à délibérer, n'est pas moins injuste & déraisonable que tout ce que nous avons refuté jusques icy, quelques mouvements que se soit donnez le Tribun, pour vous en démontrer l'équité. Comme vous n'estes point assez éclairez sur la question dont il s'agit, je vais tascher de la mettre dans tout son jour. La Loy qui concerne le jugement du peuple, & que Lucius s'est efforcé d'establir, n'a jamais esté faite au desavantage des Patrices; en la portant, on n'a

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

» point eû d'autre veûë que de contribuer au soulagement » des familles Plebeiennes, qui se plaignoient de la violence » qu'elles souffroient quelquefois de la part des Grands. C'est » l'esprit de la Loy, & la propre signification des termes dans » lesquels elle est conceûë. C'est le sens dans lequel un chacun » de vous, qui la connoissez & qui en parlez, l'avez toujours » entenduë. La plus évidente preuve & la raison la plus for- » te, qui décide la contestation en faveur des Patrices, est » que depuis dix-neuf ans, que cette Loy est portée, on ne » s'en est servi contre personne de leur corps dans aucun ju- » gement ni public ni particulier. Que Lucius en cite quel- » qu'un, & sans disputer davantage, nous avoüerons que l'af- » faire est finie. Il n'est pas inutile de rapporter icy les condi- » tions ausquelles vous avez fait la paix avec le peuple, puis- » que le Tribun leur a donné un mauvais sens: elles se re- » duisent à ces deux chefs; l'un qu'il sera déchargé de ses » debtes; l'autre qu'il luy sera permis de créer chaque an- » née des Magistrats, pour se garantir de l'injustice & de la » violence qu'on luy pouroit faire. C'est tout ce que portent » les conditions, & rien de plus. Voyez maintenant par la » seule conduite que garde aujourd'huy le peuple, quel droit » il peut avoir, en vertu des Loys & des Traitez, de juger » l'ordre des Patrices. En vous demandant qu'il luy soit per- » mis de les citer à son Tribunal, ne sent-il pas luy-mesme » qu'il n'en a pas le pouvoir? S'avise-t'on jamais de demander » comme une grace ce qu'on se croit permis par la Loy? Se- » roit-ce donc la Loy naturelle, ainsi que Lucius a voulu nous » le faire entendre, qui mettroit le peuple en possession de » s'ériger en Juge des Patrices; soit qu'ils intentassent action » contre les Plebeiens; soit que les Plebeiens eux-mesmes » fissent des poursuittes contre les Patrices; en sorte que les » Patrices incapables de juger dans l'un & dans l'autre cas, » tout le droit par préférence appartînt aux seuls Plebeiens? » Si cela estoit, Lucius, vostre condition ne seroit-elle pas » beaucoup meilleure que la nostre? Si donc Marcius, ou » quelque autre de nostre corps s'est rendu coupable envers » un Plebeien, jusqu'à mériter l'exil ou la mort; ce ne sera » point à nous à le condamner, mais à vous, qui estes les » seuls autorisez par la Loy naturelle, pour en juger. C'est-

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 265. Var. 265.

à-dire, que vous croyez que le peuple toujours équitable dans ses jugements, n'est capable de se faire aucune grace mesmes contre son ennemi : que les Patrices au contraire, si c'estoit à eux à prononcer, auroient plus à cœur les interests du coupable que ceux de la République : qu'ils s'embarrasseroient peu de vendre la justice, d'estre parjures, de s'attirer la haine & l'exécration des hommes & des Dieux, & de traisner une vie malheureuse dans l'attente des plus rigoureux chastiments. Je ne puis me persuader, Romains, que vous ayiez du Sénat des pensées si desavantageuses, vous qui luy avez cédé les honeurs de la Magistrature, & tout ce qu'il y a dans la République de plus éclatant, par l'estime que vous avez de sa vertu : vous qui ne disconvenez pas des soins qu'il s'est donnez, pour avancer vostre retour, & qui paroissez vous-mesmes sensibles aux services qu'il vous a rendus. Comment accordez-vous des sentiments si opposez entr'eux ? Vous loüez nostre probité, & vous ne laissez pas de nous craindre : vous nous confiez les plus importantes affaires, & vous vous défiez de nous dans des bagatelles. Pourquoy tous ces retranchements ? Que ne vous abandonnez-vous à nous absolument, ou que ne prenez-vous en toutes choses vos seûretez ? Vous nous sçavez assez de droiture pour faire le discernement de ce qui est juste, d'avec ce qui ne l'est pas ; & vous ne nous jugez pas dignes de prononcer avec équité sur nos délibérations. Je n'en dis pas davantage sur le droit, quoyque je pusse adjouster beaucoup d'autres choses.

LIII. Je passe à l'utilité sur laquelle Lucius s'est fort étendu. Il vous a fait voir les avantages de l'union & les inconvenients de la division. Il prétend que la concorde regnera dans la ville, pourveû que nous déferions aveuglément aux volontez du peuple ; ou que si nous luy ostons le pouvoir de condamner les Patrices à l'exil ou à la mort, nous allumerons dans Rome le feu d'une guerre civile. J'aurois beaucoup de choses à dire sur la vaste matiere qu'il m'ouvre, mais je luy réponds en peu de mots. Permettez-moy d'abord d'admirer icy la dissimulation de Lucius, pour ne pas dire l'extravagance ; si, ne faisant que d'entrer dans le maniement des affaires, il s'imagine connoistre mieux les vérita-

Period. Jul. 4225. Avant J.C. 489. Olymp. 72 ¼. Fond. de R Cat. 263 Var. 265.

„ bles interests de la République, que nous, qui avons vieilli „ dans le gouvernement, & qui avons élevé Rome au point de „ grandeur, où nous la voyons aujourd'huy : ou s'il a crû pou- „ voir nous persuader, que vous fussiez capables de livrer „ quelqu'un à la discrétion de ses ennemis ; un homme sur tout „ d'une naissance illustre, d'une probité reconnuë, d'un cou- „ rage & d'une expérience à l'épreuve dans la profession des „ armes, & d'une habileté sans pareille dans l'administration „ de l'Estat. C'est néanmoins ce qu'il a eû l'audace d'avancer, „ sçachant les bontez que vous avez pour tous ceux, qui ont „ recours à vous, sans excepter mesmes nos ennemis. Si vous „ nous connoissiez, Lucius, pour tout autres que nous ne „ sommes ; si nous estions injustes, impies, également en hor- „ reur aux hommes & aux Dieux, qu'auriez-vous dit de plus „ outrageant pour nous, & de plus propre à armer le ciel & la „ terre à nostre perte ? Nous n'avons pas besoin de vos conseils „ ni sur la disposition de nos citoyens, ni sur la conduite que „ nous avons à garder en toute autre chose : nous nous passe- „ rons aisément de la prudence d'un jeune homme, pour ju- „ ger de nos avantages, nous qui avons blanchi dans une con- „ tinuelle experience des bons & des mauvais succès de la „ guerre. A l'égard des menaces par lesquelles vous prétendez „ nous étonner, nous sommes accoustumez depuis long-temps „ à un pareil langage, & nous les souffrons avec la mesme éga- „ lité que nous avons fait celles de beaucoup d'autres. Si sans „ vous tenir aux paroles, vous en venez aux effets, nous au- „ rons pour nous les Dieux toujours déclarez contre les auteurs „ d'une guerre injuste ; & du costé des hommes, nous ne man- „ querons point de forces à vous opposer. Tous les Latins que „ depuis peu nous avons receûs au nombre de nos citoyens, se „ joindront à nous, & combattront pour cette ville comme „ pour leur patrie. Les colonies que nous avons envoyées d'icy „ en divers pays, se souviendront de leur ancienne demeure, & „ contribueront de tous leurs efforts à sa défense. Que si vous „ nous reduisez à la dure néceßité d'amasser des troupes de „ toutes parts, nous donnerons à nos esclaves la liberté, nous „ ferons des alliances avec nos ennemis, nous engagerons dans „ nostre querelle tout ce qu'il y a d'hommes sur la terre par „ l'attrait de la récompense, & nous nous mettrons, Lucius, en

estat de vous résister. Plaise à Jupiter néanmoins & à tous « les Dieux protecteurs de cette ville, qu'elle n'ait point be- « soin de ces secours, & que nos contestations terminées à des « paroles n'ayent pas de plus funestes effets ! «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

LIV. Telle fut la harangue d'Appius ; mais ce Manius Valerius de tous les Sénateurs le plus populaire, qui avoit marqué plus d'empressement que personne à réünir les deux partis, parut encore en cette rencontre le patron déclaré du peuple, & fit en sa faveur un discours fort étudié. Il éclata contre ceux qui estoient contraires à l'union, qui vouloient diviser les Plebeiens & les Patrices, & sur de legeres contestations rallumer une guerre civile. Il donna beaucoup de louanges à ceux qui ne trouvoient de vrays avantages, que dans la conformité des sentiments, & qui préferoient la concorde & la bonne intelligence à tous les autres biens. Il disoit qu'en laissant au peuple la liberté de juger, & que le Sénat luy donnant encore cette marque de bienveillance, l'affaire peut-estre n'iroit pas plus loin : que content de se voir le maistre de Marcius, il le traiteroit avec plus de bonté que de rigueur. Que si les Tribuns poussoient le jugement jusques au bout, & vouloient garder toutes les formalitez, la décision au moins de l'affaire dépendroit des suffrages : que le peuple alors ne pouroit manquer d'absoudre Marcius, partie par respect pour sa personne, dont il connoissoit le mérite & les belles actions, partie par reconnoissance pour le Sénat, qui se seroit rendu à ses instances, & qui luy auroit accordé ce nouveau pouvoir. Cependant il exhortoit les Consuls, les Sénateurs & tous les Patrices à se trouver à ce jugement, & à prier le peuple de ne point user de sevérité : que leur présence seroit d'un poids infini pour mettre à couvert la vie du coupable : que pour une plus grande seûreté ils amenassent avec eux leurs clients & leurs créatures ; qu'ils assemblassent tous leurs amis, &, s'ils avoient parmi les Plebeiens des gens à leur dévotion, qu'ils se rendissent les maistres de leurs voix, avant qu'on en vint à recüeillir celles de l'assemblée. Il estoit persuadé, qu'une bonne partie du peuple, zélée pour la patrie & ennemie des mauvais citoyens tiendroit la balance entre la rigueur & l'humanité, & qu'un nombre plus considérable encore naturellement sensible à la pitié, seroit touché de l'estat affligeant de tant de person-

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72 ½. Fond. de R. Cat 263. Var. 265.

nes d'honeur interessées dans la cause d'un malheureux. Mais ce fut à Marcius qu'il s'addressa avec plus de force, & que joignant les remontrances aux exhortations & les prieres à la nécessité, il fit tous ses efforts pour le fléchir. Il le conjura, puisqu'on l'accusoit d'estre cause des brouilleries, qui s'estoient élevées entre le peuple & le Sénat; qu'on faisoit passer sa fierté naturelle pour un secret penchant à la tyrannie, & qu'on craignoit qu'à son occasion on en vînt à une rupture ouverte, suivie de tous les malheurs que traisnent les guerres civiles après elles; il le conjura, dis-je, de ne point confirmer les esprits dans les idées qu'on avoit de luy, par trop d'opiniastreté à ne rien rabattre de son humeur. Il luy représenta qu'il valloit bien mieux qu'il prist des sentiments plus doux & plus modestes, qu'il s'abandonnast à la discrétion de ceux, qui faisoient des plaintes de luy, & qu'il se mist en devoir de se justifier dans les régles, des calomnies dont on l'avoit chargé. Qu'il n'y avoit rien ni de plus capable de le tirer d'affaire, ni de plus brillant pour la gloire dont il estoit si passioné, ni de plus convenable aux grandes actions qu'il avoit faites. Que si trop jaloux de son honeur il engageoit le Sénat dans une guerre, dont luy seul il seroit l'objet & le motif, il exposoit les vainqueurs & les vaincus, ceux-cy à une perte irréparable, ceux-là à ne gagner qu'une victoire, qui les couvriroit d'un opprobre éternel. Là, pour toucher plus efficacement les cœurs, il fit voir de la maniere du monde la plus pathétique les tristes effets que causent dans les villes les dissensions.

L V. Son discours fût accompagné de gemissements & de larmes, que la seule douleur luy faisoit répandre; & ce grand homme respectable par son âge & par son mérite s'estant apperceû que le Sénat en estoit attendri, il continua à parler ainsi avec plus de confiance. „ Si quelques-uns de vous, Sénateurs, paroissent allarmez, dans la crainte d'introduire dans „ la République la mauvaise coustume d'abandonner les Patrices au jugement du peuple, & de porter si haut la puissan„ce du Tribunat, que la République en souffre beaucoup; „ qu'ils apprennent à se détromper de leur erreur, & à ne „ point former de si vains soupçons. S'il nous reste quelque „ moyen, soit de conserver la République dans l'heureux „ estat où elle se trouve aujourd'huy, soit de nous asseûrer la

« liberté & la puissance, dont nous sommes en possession ; soit enfin de maintenir parmi nous la concorde & l'union des cœurs, je ne sçache rien, qui puisse y contribuer davantage, que d'admettre le peuple au maniement des affaires, & d'en temperer de maniere le gouvernement, que ni les Patrices, ni les Plebeiens ayent toute l'autorité ; mais que la partageant entre les uns & les autres, tous concourent ensemble au bien commun. Quand l'un des deux partis a seul en main le souverain pouvoir, il peut aisément s'échaper & se porter aux dernieres extrémitez. Mais, si par un sage & juste mélange, ce mesme pouvoir se trouve dans tous les deux, pour peu que l'un en abuse & vienne à introduire des nouveautez, ou à relascher la discipline, l'autre plus constant & plus fidelle s'oppose au relaschement, & maintient l'ordre dans sa vigueur. Il ne faut qu'un petit nombre de gens de bien, pour renverser la puissance d'un seul homme, dès qu'elle dégénere en arrogance & en tyrannie. Dans un Estat gouverné par un certain choix de personnes distinguées dans une ville, telle qu'est aujourd'huy la forme de la République ; si ceux, qui sont en place, corrompus par le faste & par l'opulence viennent à mépriser la justice, & les autres vertus ; c'est à un peuple sage à les reformer ou à les détruire ; & lorsque le peuple s'oublie de son costé, & passe de la sousmission qui luy convient, à l'insolence ; c'est à l'homme d'autorité à le faire rentrer par la force dans le devoir. Vous avez pris, Sénateurs, d'assez justes mesures, pour empescher, que l'autorité Royale ne tournast à la tyrannie. Vous ne vous estes pas contentez de substituer deux personnes à la place d'un seul, & de partager entre elles le souverain pouvoir ; vous avez voulu, que leur domination ne pûst s'étendre au-delà d'une année : vous leur avez donné trois cents surveillants, que vous avez choisis parmi les plus vertueux & les plus âgez des Patrices, dont le Sénat est composé. Pour vous, vous n'avez pas crû avoir besoin d'Inspecteurs, pour maintenir dans vostre corps la régle & la discipline. Je sçay, qu'il n'est point à craindre, qu'une trop florissante prosperité vienne à corrompre vos mœurs, vous qui avez rendu la liberté à la République asservie depuis long-temps sous une dure tyrannie :

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. ¼ Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

» vous qui dans les guerres continuelles, qu'il vous a fallu » soustenir, n'avez point eû l'occasion de sentir les tristes effets » d'une molle oisiveté. Mais quand je songe à ceux, qui vien- » dront après vous ; & que j'envisage les funestes change- » ments, qu'apportent les années, je ne puis vous dissimuler » ma peine, & la crainte, où je suis, que le Sénat devenu » puissant dans la suite ne change la forme de l'Estat, & que » trompant le peuple par ses artifices, il ne remette l'autorité » entre les mains d'un seul.

» LVI. En admettant le peuple au gouvernement de la » République, vous obviez à ces inconvenients. Un homme » qui par son ambition voudroit l'emporter sur les autres, & » qui pour y réüssir, se seroit fait une faction dans le Sénat » preste à tout entreprendre pour son service, & à soustenir » ses dangereux projets ; pardonnez-moy, je vous conjure, » une telle supposition ; quand on veut le bien public, il faut » par une sage prévoyance aller au-devant de tous les maux, qui » pourroient arriver ; un tel homme, quelque respectable qu'il » fust, le Tribun alors seroit en droit de l'assigner, & de l'obli- » ger à rendre compte de sa conduite devant tout un peuple, » quoyque d'un rang & d'une condition beaucoup inferieure » à la sienne ; & s'il se trouvoit coupable de quelque trahison, » il seroit sousmis, comme un autre, à la peine que son cri- » me mériteroit. Mais de peur, que le peuple luy-mesme re- » vestu d'un si grand pouvoir, ne vienne à se licentier, & que » séduit par de mauvais esprits il ne se rende formidable à la » Noblesse ; car les Petits ne sont pas moins que les Grands » susceptibles de la tyrannie ; pour reprimer son insolence & » le reduire à son devoir, on créeroit dans ces circonstances » un Dictateur d'une prudence & d'un mérite à l'épreuve, » dont la puissance estant libre, absolue & indépendante, re- » trancheroit du corps des citoyens la partie infectée & cor- » rompue, & empescheroit de se corrompre celle qui seroit » encore saine ; en faisant observer la discipline & choisissant » de bons Magistrats capables de maintenir la République, » & de s'acquitter des employs qu'on leur auroit confiez. Le » Dictateur au bout de six mois, pendant lesquels il auroit re- » mis toutes choses dans leur premier estat, retourneroit à la » vie privée, sans autre récompense de ses travaux, que la

gloire

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond de R. Cat. 263. Var. 265.

gloire d'avoir réüssi. Si ces principes répondent à l'idée que « vous avez d'un parfait gouvernement, n'éloignez point le « peuple de l'administration de la République ; & puisque « vous luy avez déja donné le pouvoir d'élire tous les ans des « Magistrats ; puisqu'il est en droit d'approuver ou de rejetter « les Loys, de faire la paix ou la guerre, qui sont les plus « importantes affaires qui se traitent parmi nous, & sur lesquelles vous n'avez pas voulu, que le Sénat seul pûst décider, pourquoy refuseriez-vous de l'admettre dans les jugements, lorsque sur tout les causes, qui s'y agitent, regardent le bien public, & qu'on y accuse quelqu'un, ou d'estre l'auteur d'une sédition, ou de tendre à la tyrannie, ou de comploter avec les ennemis, ou de machiner quelque autre chose contre les interests communs. Plus vous inspirerez de terreur aux infracteurs des Loys, aux corrupteurs de la discipline, aux ambitieux, aux avares ; & plus vous establirez d'inspecteurs, pour découvrir toutes leurs démarches, mieux la République se maintiendra dans le bon ordre & dans la paix. «

LVII. Quand il eût cessé de parler, les autres Sénateurs se leverent, & excepté un tres-petit nombre, se rangerent de son avis. Comme le Sénat alloit porter son Décret, Marcius demanda permission de parler & dit : Personne de vous « n'ignore, Sénateurs, de quelle maniere je me suis conduit « dans la République ; vous sçavez que le péril, où je me « trouve aujourd'huy, n'est qu'un effet de mon attachement « pour vous. Vous voyez avec quelle indignité vous m'abandonnez contre mon attente, & quand mon affaire sera finie, vous le sentirez beaucoup mieux. Mais puisque le sentiment de Valerius l'emporte, fasse le Ciel, qu'il vous soit avantageux de l'avoir suivi, & que je sois trompé dans mes conjectures ! Et vous, qui allez faire le Décret, sçachez pour quelles raisons vous me livrez à la discrétion du peuple, & que je sçache de mon costé sur quoy je me dois défendre. Ordonnez aux Tribuns de déclarer, de quel crime ils m'accusent, & sous quel nom ils prétendent me faire mon procès. «

LVIII. Marcius insista sur ces demandes, parce qu'il croyoit avoir à répondre sur les coups qui s'estoient donnez

Period. Jul. 4225. Avant J.C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

dans le Sénat ; & qu'il vouloit faire dire aux Tribuns que c'estoit là le crime dont ils le devoient accuser. Mais ceux-cy, en ayant conferé entre eux, ne voulurent pas s'attacher à cette espece de crime particuliere, qu'ils ne jugerent ni assez forte, ni agréable au Sénat. Ils répondirent donc, qu'ils l'accusoient d'avoir affecté la tyrannie, & qu'il eûst à se justifier là-dessus. Par là s'ouvrant une matiere plus vague & plus odieuse, ils esperoient oster à l'accusé tout l'appuy & toute la protection qu'il pouvoit attendre du Sénat. Alors Marcius prenant la pa„ role : S'il ne s'agit, dit-il, que de réfuter ce prétendu crime, „ je m'abandonne au jugement du peuple, & je ne m'oppose „ point à l'Arrest du Sénat. La plus grande partie des Sénateurs fut bien aise qu'on se fust arresté à ce chef d'accusation, & cela pour deux raisons ; la premiere, parce qu'ils se crurent désormais en possession de dire librement leur avis dans le Sénat, sans que personne leur en pûst faire un crime, ou mesme y trouver à redire : la seconde, parce qu'ayant toujours reconnu dans Marcius beaucoup d'innocence & de modestie, ils espererent qu'il n'auroit pas de peine à détruire les calomnies de ses ennemis. Le Sénat fit donc son Décret au sujet de ce jugement, & il donna à Marcius jusqu'au troisiéme jour de marché

5. R. (5) pour préparer son apologie. Ces marchez chez les Romains, se tiennent tous les neuf jours, comme il se pratique encore de nostre temps. Ces jours-là les gens de la campagne venoient à la ville, pour y faire le commerce de leurs denrées, & pour terminer les differends qu'ils avoient ensemble. Ils portoient aussi leurs suffrages sur les affaires, dont les Loys leur donnoient la competance, ou que le Sénat laissoit à leur décision. Les sept autres jours qui restoient jusqu'au premier marché, ils l'employoient au travail chez eux, pour gagner de quoy subvenir à leur pauvreté. Quand les Tribuns eûrent receû l'Ordonnance du Sénat, ils se transporterent dans le lieu des Comices, où ayant convoqué le peuple, ils la lûrent avec de grands éloges du Sénat. Ils assignerent ensuite Marcius au jour nommé, pour entendre la décision de son procès : puis ils presserent vivement tout ce qu'il y avoit de citoyens, de se trouver exactement au rendez-vous, par la conséquence de l'affaire dans laquelle ils devoient entrer.

LIX. Dès que cette nouvelle fut répanduë, les Plebciens

& les Patrices prirent chacun party avec beaucoup de feu ; ceux-là pour se venger d'un homme dont la liberté les choquoit, ceux-cy pour soustraire à la puissance de leurs ennemis le Défenseur de leurs droits. Les uns & les autres regardoient le succès de cette affaire, comme le coup qui devoit décider de leur salut & de leur liberté. Aux approches du troisiéme jour de marché, une foule d'habitants de la campagne vint fondre dans la ville, & dès le grand matin s'empara de la place publique. Les Tribuns convoquerent le peuple par Tribus (6) dans le lieu des Comices, qu'ils enfermerent de cordes & qu'ils partagerent en autant d'espaces qu'il devoit y avoir de Tribus. Ce fut à l'occasion de Marcius que le peuple Romain donna son suffrage par Tribus pour la premiere fois, malgré l'opposition des Patrices, qui firent ce qu'ils purent pour l'empescher, & pour faire garder l'ancienne coustume de tenir les Comices par Centuries. Avant ce temps-là, quand on assembloit le peuple, pour avoir son avis sur quelque affaire, dont le Sénat par un ordre exprès luy permettoit de connoistre ; les Consuls faisoient assembler le peuple par Centuries après avoir imploré le secours des Dieux selon l'usage de la patrie par de pompeux sacrifices, dont nous voyons encore de nos jours quelques vestiges. Alors toute la multitude sous les Drapeaux, & conduite par ses Centurions se rendoit en ordre de bataille au champ de Mars situé en face de la ville. Les suffrages ne se donnoient point tous ensemble & confusément, mais par ordre de Centuries, à mesure qu'elles estoient citées par les Consuls. Il y avoit cent quatre-vingt-treize Centuries divisées toutes en six Classes. La premiere Classe estoit appellée à donner sa voix avant toutes les autres : elle estoit composée de ceux qui avoient le plus de revenu & qui tenoient le premier rang dans les armées. Ils faisoient en tout dix-huit Centuries de cavaliers & quatre-vingts Centuries de fantassins. Venoit ensuite la seconde Classe d'un ordre inferieur, composée ni de gens si riches, ni si pesamment armez que les premiers : elle ne contenoit que vingt Centuries, qu'on augmenta de deux Centuries de charpentiers & de forgerons, sans compter celle des Ingenieurs employez pour les machines de guerre. La troisiéme Classe marchoit après : elle estoit composée de vingt Centuries comme la seconde ; mais elle n'avoit ni le mesme

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

6. R.

Period. Jul. 4225. Avan: J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

bien, ni le mesme rang, ni la mesme sorte d'armure. La quatriéme donnoit son avis après les précedentes, & parce qu'elle estoit encore moins à son aise, elle estoit moins exposée dans une bataille, & ses armes estoient plus légéres : elle avoit pareillement vingt Centuries reglées, auxquelles on avoit adjousté deux Centuries de trompettes & de sonneurs de cor. La cinquiéme estoit remplie de gens d'un revenu très-modique : ils n'avoient pour armes que des javelots & des frondes, & ils ne tenoient aucun rang dans la bataille; mais à la faveur des armes légéres, qui ne les embarrassoient point, ils voltigeoient de part & d'autre à l'appuy de ceux qui estoient pesamment armez. Cette Classe estoit divisée en trente Centuries. Les pauvres d'entre les citoyens beaucoup plus nombreux que tous les autres ensemble n'alloient aux voix que les derniers, & ne faisoient qu'une Centurie. Comme ils estoient exempts de servir dans les armées, & qu'ils ne payoient aucun tribut, leurs suffrages pour cette raison n'estoient pas d'un grand poids. Quand les quatre-vingt-dix-huit Centuries de la premiere Classe composées tant de cavalerie que d'infanterie, qui tenoient dans les troupes le premier rang, estoient d'accord sur une affaire, on n'alloit pas plus loin, & l'on n'appelloit point aux voix les quatre-vingt-quinze Centuries qui restoient. Si les avis de cette Classe estoient partagez, on procédoit à la seconde remplie de vingt-deux Centuries, & ainsi aux autres jusqu'à ce qu'il se trouvâst quatre-vingt-dix-sept Centuries de mesme sentiment. Souvent les jugements s'achevoient dans la premiere Classe, sans qu'il fust nécessaire de passer outre; & il estoit bien rare que la chose, dont il s'agissoit, fust si contestée, qu'on en vînt jusques à la Centurie composée de pauvres. C'estoit elle néanmoins qui finissoit le different, quand les cent-quatre-vingt-douze premieres Centuries estoient également partagées, & le costé dont elle se rangeoit l'emportoit invinciblement. Les Partisans de Marcius demandoient que les Comices se tinssent par Centuries, dont le partage avoit esté fait par rapport aux revenus d'un chacun, dans l'esperance qu'il seroit absous par les quatre-vingt-dix-huit Centuries de la premiere Classe, ou du moins qu'on ne passeroit pas la seconde ou la troisiéme. Mais les Tribuns, qui s'en douterent, voulurent assembler

les Comices par Tribus, & commettre au peuple ainsi divisé le jugement du procès, prétendant que dans cette affaire les pauvres n'estoient pas de pire condition que les riches; que ceux d'une Classe inferieure ne devoient pas tenir un rang different de ceux de la premiere, ni le petit peuple rejetté dans les dernieres Classes estre exclus du droit de donner sa voix. Qu'il falloit au contraire que tous eûssent les mesmes honeurs & les mesmes prérogatives; & pour cela qu'on demandâst les suffrages par les Tribus. L'instance des Tribuns paroissoit la plus raisonnable & la mieux fondée; parce que dans un jugement du peuple, le grand nombre des petits devoit avoir plus de part que le petit nombre des Grands; & que s'agissant d'un crime commis contre la République, il appartenoit également à tout le monde de porter son jugement.

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. ¾. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

LX. Ainsi les Patrices se virent encore obligez à regret de relascher ce droit aux Tribuns. La cause estant preste de commencer, Minucius le second Consul monte le premier sur la Tribune, d'où il expose les ordres qu'il avoit receûs du Sénat. Il rappelle d'abord le souvenir de toutes les graces, dont les Patrices avoient comblé le peuple, n'en demandant qu'une seule en faveur des Patrices, également digne de la reconnoissance du peuple, & de son zele pour le bien public. Il s'étend ensuite sur les avantages de l'union & de la paix; il fait voir les grands biens qui reviennent aux villes de l'une & de l'autre; il invective contre la discorde & les guerres civiles, qui avoient causé la ruine entiere des plus florissants Estats. Il conjure les Plebeiens de ne se point livrer à leurs ressentiments, qui ne pouvoient leur inspirer que de pernicieuses résolutions, de faire une attention particuliere aux funestes effets qu'ils avoient à craindre: de prendre conseil dans une affaire de cette importance, non pas des mauvais citoyens, mais de ceux qu'ils connoissoient gens d'honeur & de probité, & distinguez par leurs services pour la patrie tant dans la guerre que pendant la paix. Que c'est par l'avis des personnes de ce caractére qu'ils se doivent conduire, persuadez qu'ils ne leur trouveront pas alors moins de zéle pour la République, qu'ils en ont fait paroistre autrefois. Enfin la conclusion de tout son discours fut de les exhorter à ne

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat 263. Var. 265.

point condamner Marcius, à le renvoyer absous en considération de son grand mérite, à se souvenir des prodiges de courage & de valeur, qu'il avoit fait éclater en tant de rencontres pour la défense de l'Empire, & de la liberté du peuple Romain. Il leur représente qu'il n'est ni de leur justice, ni de leur pieté, ni de leur devoir de s'arrester à quelques vaines paroles qui luy sont échappées, & d'oublier la reconnoissance qu'ils doivent à tant de belles actions. Qu'ils ont le prétexte du monde le plus honeste de luy pardonner, depuis qu'il s'est remis à la discrétion de ses ennemis, & qu'il est content d'en passer par leur jugement. Que si toujours implacables dans leur colére & dans leur haine, ils refusent de se réconcilier avec luy, qu'ils ayent au moins quelque égard pour le Sénat, qui demande avec instance la grace de Marcius : qu'ils se laissent fléchir aux prieres des trois cents premieres testes de Rome, qui s'interessent pour sa personne; & que plustost que de se priver d'un grand nombre d'amis, pour assouvir une inimitié particuliere, ils accordent le pardon d'un seul homme aux vœux empressez de tant d'illustres particuliers. Il finit en disant que si les suffrages alloient à renvoyer absous Marcius, ce seroit une marque que le peuple ne s'en croyoit point offensé, & que si, sans entrer dans la procédure, ils pardonnoient au coupable, les Patrices s'en tiendroient obligez comme d'une grace qu'on luy auroit faite en leur considération.

LXI. Après que Minucius eût parlé, le Tribun Sicinnius s'avança, & protesta hautement qu'il n'estoit point d'humeur à trahir les libertez du peuple, & qu'il ne souffriroit pas que personne entreprist de les trahir. Qu'ainsi l'on pouvoit compter, que si les Patrices abandonnoient Marcius au jugement populaire, il donneroit ses ordres, pour qu'on allast aux voix, & qu'il ne feroit rien autre chose. Minucius reprit la parole, & dit : « Puisque vous voulez absolument, Tribuns, qu'on fi-
» nisse cette affaire par les suffrages ; souvenez-vous de n'allé-
» guer contre le coupable que le crime que vous luy objectez.
» Vous l'accusez d'avoir affecté la tyrannie, c'est à vous, Tri-
» buns, de prouver par de bonnes raisons le fait que vous
» avancez. Mais ne faites point icy aucune mention des pa-
» roles injurieuses, que vous luy reprochez d'avoir dites en

plein Sénat contre le peuple & ne luy en faites point un cri- «
me. Le Sénat par son Décret le justifie de cette accusation, «
& ne consent qu'il paroisse devant vous, qu'aux conditions «
portées par son Ordonnance. Aussi-tost il fit la lecture du Décret du Sénat; puis il descendit de la Tribune conjurant toute l'assemblée de s'en tenir à ce qu'on avoit arresté. Alors Sicinnius le premier Tribun, qui depuis long-temps avoit préparé son Plaidoyer, fit un long tissu de tout ce qu'avoit jamais dit ou fait Marcius, sous prétexte des rapports que ces dits & faits avoient avec le crime de tyrannie. Les plus considérables Tribuns & les plus en faveur déclamerent de la mesme force, & quand ils eûrent tous achevé.

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. $\frac{1}{4}$. Fond. de R. Cat. 263. Vat. 265.

LXII. Marcius se mit en devoir de leur répondre. Il remonta jusques aux premiers temps de sa jeunesse: il commença par un long détail des campagnes qu'il avoit faites pour la défense de la République, des couronnes qu'il avoit receûës de la main de ses Généraux pour récompense de ses victoires; des prisonniers qu'il avoit pris sur les ennemis, des citoyens qu'il avoit sauvez de la meslée, & à chaque parole il faisoit briller les monuments de sa gloire, citant à témoins les Capitaines sous lesquels il avoit servi, les citoyens qui luy devoient la vie, & les appellant chacun par leur nom. Ils estoient tous présents à ce spectacle, poussant de tristes gemissements & conjurant les larmes aux yeux leurs concitoyens, de ne pas livrer à la mort comme un ennemi, celuy qu'ils reconnoissoient l'auteur de leur salut. Qu'il estoit juste de sauver un homme qui en avoit sauvé tant d'autres: ou que s'il leur falloit une victime, ils n'avoient qu'à choisir, dans un si grand nombre de citoyens, celle qui leur convenoit le mieux. Ceux qui s'exprimoient de la sorte estoient, la pluspart, Plebeiens connus dans Rome pour gens qui rendoient de grands services à la République. Leur cris & leurs prieres toucherent le reste de la multitude & luy firent verser des pleurs. Mais quand Marcius, déchirant ses habits, vint à montrer sa poitrine cousuë de blessures & toutes les parties de son corps pleines de cicatrices; quand il leur eût demandé, s'ils croyoient un homme de son caractére capable du crime dont on l'accusoit; s'il leur paroissoit assez bizarre & assez perfide, pour vouloir perdre pendant la paix ceux qu'au péril de sa vie il avoit préservé de l'escla-

Period. Jul. 4225. Avant J.C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var 265.

vage & de la mort; en un mot, s'il estoit possible de s'ouvrir un chemin à la tyrannie en mesme-temps qu'on songe à exterminer le peuple qui en est le plus ferme appuy. Comme il parloit encore, tout ce qu'il y avoit dans l'assemblée de citoyens équitables, exempts de passion & portez pour les gens de bien, crioient qu'il falloit renvoyer absous l'accusé, & se reprochoient à eux-mesmes, d'avoir souffert dès le commencement, qu'on fist passer pour criminel un homme, qui s'estoit exposé tant de fois aux plus grands dangers pour le salut du public. Mais ceux, qui pleins de malignité & de jalousie, ne pouvoient souffrir le mérite ni la probité, & qui ne respiroient que le trouble & la sédition, sentoient avec peine qu'ils seroient obligez de l'absoudre sans pouvoir s'en défendre, parce qu'il ne paroissoit pas de preuve assez forte pour le condamner de tyrannie, qui estoit le seul crime sur lequel il devoit estre jugé.

LXIII. Lucius s'apperceût de ces mouvements: c'estoit luy qui avoit parlé dans le Sénat & qui par ses artifices l'avoit porté à faire un Décret, qui ordonnoit ce jugement. Lucius, dis-je, s'apperceût de ces mouvements, & s'estant levé, se fit faire silence & parla de la sorte. „ Romains, puisque les Patrices ont absous Marcius des invectives qu'il a faites contre „ nous dans le Sénat, & des violences qui s'en sont ensuivies: „ puisqu'ils ne nous permettent pas mesmes de nous en plaindre; écoutez un fait d'une autre nature, un fait digne de la „ fierté & de la tyrannie de ce vaillant homme: apprenez „ avec quelle insolence il a violé, tout particulier qu'il est, „ l'une de plus respectables de vos Loys. Vous sçavez tous, „ que les dépouilles emportées sur les ennemis par nostre courage appartiennent de droit à la République, & que nul „ homme privé, pas mesmes les Généraux, n'en peut disposer. „ C'est au Questeur à les vendre, & l'argent qui en revient se „ doit mettre dans le thrésor. Cette Loy a toujours esté inviolable depuis la fondation de cet Empire, & personne ne s'est „ plaint qu'elle fust injuste. Le seul Marcius n'en a tenu „ compte, Romains: il a eû l'audace d'enlever à la République un bien qui luy estoit dû. Quand vous ravageastes l'année derniere le pays des Antiates, vous en emmenastes „ quantité d'esclaves, de bestiaux, de bled & une infinité

d'autres

d'autres choses, qui ne furent point mises entre les mains « des Questeurs, & dont l'argent qui en revint n'entra point « dans le thrésor public. Marcius partagea toutes ces dépouil- « les entre ses amis. Je soustiens, qu'il n'a pû donner une « marque plus évidente de tyrannie : c'est abroger une Loy de « sa propre autorité ; c'est gagner par ses bienfaits des créatu- « res ; c'est profiter de l'argent du public pour se faire des « clients qui puissent l'aider dans le dessein de s'usurper « le souverain pouvoir. Qu'il vienne donc se justifier de ce « fait, qu'il nie avoir partagé entre ses confidents les dépouil- « les des ennemis, ou qu'il dise l'avoir pû faire sans violer les « Loys. Je le défie de répondre en vostre présence à cette accu- « sation. Vous connoissez le fait, vous sçavez la Loy, & par « consequent vous ne le pouvez absoudre par vos suffrages que « vous n'alliez directement contre les Loys & la sainteté de « vos serments. Ainsi il n'est plus question de vos couronnes, « de vos cicatrices & des autres artifices dont vous usez pour « nous surprendre ; il s'agit, Marcius, de vous purger de ce « crime ; parlez, nous vous en donnons le pouvoir. «

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

LXIV. Cette nouvelle instance causa beaucoup de changement dans les esprits. Ceux qui commençoient à luy estre favorables, & qui ne cherchoient que des raisons de le tirer d'affaire devinrent moins empressez à luy faire grace. Ce qu'il y avoit au contraire de citoyens mal intentionnez, Plebeiens pour la pluspart, qui ne respiroient que sa perte, tirerent avantage d'une accusation si spécieuse, & parurent plus déterminez que jamais à le condamner. Il avoit à la verité partagé le butin entre les soldats ; mais ce n'estoit point à mauvais dessein, ni pour s'ouvrir un chemin à la tyrannie, comme le luy reprochoit Lucius ; il n'avoit eû d'autres veües en faisant ces liberalitez, que de soulager la misere publique. Ce fut dans le fort de la sédition, lorsque le peuple n'estoit pas encore divisé des Patrices, que les ennemis profitant de la division vinrent désoler les terres des Romains. Le Sénat alors voulant faire des levées, pour arrester le pillage, trouvoit toujours de la résistance de la part des Plebeiens, qui par dépit aimoient mieux voir ruiner leur pays, que de se mettre en campagne. Les Patrices de leur costé n'estant pas assez forts pour remédier au mal, Marcius promit aux Consuls, s'ils vouloient le charger

Period. Jul. 4225 Avant J. C. 489. Olymp. 72. ¼. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

du commandement, qu'il auroit bien-tost levé une armée de volontaires & puni l'ennemi de son insolence. Ayant esté déclaré Chef de cette expédition, il assembla ses clients, ses amis, & tout ce qui se trouva de citoyens, qui voulurent combattre sous ses enseignes, & partager avec luy la gloire de cette entreprise & la prosperité de ses armes. Quand il eût ramassé un corps de troupes assez considérable, il sortit sur les ennemis qui ne s'attendoient à rien moins, & ayant fait irruption dans leur pays riche de toute sorte de biens, il y fit un gros butin qu'il abandonna aux soldats les compagnons de ses travaux & de sa victoire. Il espera par là les trouver dans d'autres rencontres dispofez à tout entreprendre. En mesme-temps il voulut apprendre à ceux qui estoient restez sans rien faire, de combien d'avantages leur revolte les avoit privez, tandis qu'il ne tenoit qu'à eux d'avoir part à la récompense, & les rendre plus sages à l'avenir, lorsqu'on auroit besoin de leurs services. Telle fut la politique de ce grand homme. Mais le peuple malin & envieux, qui ne jugeoit des choses que par sa passion, ne s'arresta qu'à ce que le fait pouvoit avoir d'odieux, & regarda comme un artifice dangereux, ce qui estoit l'effet d'une prudence consommée. Toute l'assemblée retentit bien-tost d'horribles clameurs, sur quoy ni Marcius, ni les Consuls, ni personne de leur party n'ayant rien à répondre, parce qu'on ne s'attendoit pas à une pareille accusation, les Tribuns prononcerent contre le coupable, l'Arrest d'un exil perpetuel, (7) & remirent leur avis à la délibération des Tribus. Ils se contenterent je croy de cette peine, dans la crainte qu'on ne l'eûst absous s'ils l'eûssent condamné à mort. Les Tribus qui estoient présentes, ayant toutes donné leurs suffrages, quand on vint à compter les voix, on ne trouva pas beaucoup de difference entre les avis de vingt & une Tribus qui furent admises à opiner, (8) neuf furent pour absoudre Marcius; en sorte que si deux autres Tribus fussent venuës à l'appuy des neuf premieres, la Loy le renvoyoit absous, (9) en donnant aux suffrages de part & d'autre une égale autorité.

Condamnation de Marcius. 7. R. 8. R. 9. R.

10. R.

LXV. Ce fut la premiere fois que le peuple usurpa le droit de juger un Patrice, & depuis ce temps, la coustume s'en establit si bien, (10) que les Tribuns avoient le pouvoir de citer quelque citoyen que ce fust & ils l'obligeoient à venir plai-

der sa cause devant le peuple. Autant que la puissance du peuple receût par là d'accroissement, l'ordre des Patrices perdit autant de sa gloire. On ouvrit bien-tost aux familles Plebeiennes l'entrée du Sénat ; on leur permit de briguer la Magistrature ; on les éleva au Sacerdoce & aux autres honeurs qui estoient reservez aux seuls Patrices. Ils le firent partie par contrainte & par nécessité, partie par une sage prévoyance, qui les obligea à céder quelque chose de leurs prérogatives, comme nous le dirons en son temps. Cette coustume au reste d'assigner les premiers de Rome à comparoistre dans un jugement, où le peuple estoit le maistre absolu, peut estre une matiere ou de critique ou de louange, par rapport aux differentes idées qu'elle peut fournir. Nous avons veû à la vérité plusieurs personnes d'honeur & de mérite traitées par les Tribuns avec la derniere indignité & condamnées à perdre la vie. Mais aussi combien de mauvais citoyens, qu'une arrogance insoustenable conduisoit à grands pas à la tyrannie, obligez enfin de rendre compte de leur conduite, ont porté la peine qu'ils méritoient. Toutes les fois que dans ces jugements sans s'écarter des régles de la justice, on n'a fait que rabattre & tenir dans le devoir l'orgueil des Grands, rien n'a paru de plus admirable & de plus digne des éloges d'un chacun. Mais quand par un effet tout contraire, des hommes respectables par leur vertu & par leur sagesse dans le gouvernement de la République, ont fait une triste fin par l'envie & l'injustice de leurs ennemis, on s'est récrié contre cette horrible coustume & on en a condamné les auteurs. Le peuple Romain a souvent délibéré, s'il la devoit abroger, ou la conserver telle qu'il l'avoit receûë de ses ancestres, & n'a jamais sceû à quoy se déterminer. Pour moy, s'il m'est permis de dire mon sentiment sur des affaires de cette importance, il me semble que cette coustume considerée en elle-mesme est utile & tres-nécessaire à la République Romaine, mais quelle devient intolerable par le caractére & la conduite des Tribuns. La puissance du Tribunat dans les mains d'un homme juste & moderé, & qui avoit plus à cœur les interests communs, que les siens propres, estoit terrible à la vérité, tant pour d'indignes Magistrats, qui portoient la peine de leurs injustices, que pour ceux qui auroient voulu les imiter ; mais elle n'avoit rien d'effrayant pour un homme qui

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. $\frac{1}{4}$. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

Sentiment de Denys d'Halicarnasse sur le gouvernement politique des Romains.

Period. Jul. 4225 Avant J. C. 489. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265.

n'estant entré dans les charges qu'avec de droites intentions, estoit également à couvert, ou d'estre cité honteusement comme un criminel, ou de donner prise par sa conduite à des accusations. Il en estoit tout autrement, lorsque des gens sans honeur & sans probité, corrompus par la débauche & par l'avarice, envahissoient le Tribunat. Ainsi, pour revenir à ce que je disois, il n'y avoit rien de vicieux à réformer dans cette coustume; mais on ne pouvoit faire trop d'attention dans le choix des Tribuns, pour ne créer que des personnes irréprochables & pour ne pas confier indifferemment à toute sorte de gens des charges de cette conséquence.

LXVI. La premiere sédition que Rome eût à souffrir depuis qu'elle se fut défaite de ses Roys, fut donc causée par les raisons que j'ay dites, & finit de la maniere que je viens de le raconter. Si je me suis un peu plus étendu dans le récit de cet évenement, qu'il ne paroist le mériter; c'est que j'ay voulu prévenir l'étonnement de mes Lecteurs, qui auroient eû de la peine à se persuader, que les Patrices d'une puissance si étenduë eûssent pû se résoudre à rendre le peuple si absolu, sans y avoir esté contraints, ou par le meurtre, ou par l'exil des Grands, comme il est souvent arrivé dans plusieurs autres Villes. Il est naturel, en lisant l'histoire de ces sortes de révolutions extraordinaires, de souhaitter d'en apprendre les causes, & de ne les croire que sur les preuves qu'on en apporte. Ainsi je me suis imaginé qu'on auroit peu de foy, ou mesme qu'on n'en auroit aucune à ce que j'en escrirois, si je me contentois de dire que les Patrices firent passer leur pouvoir & leurs privileges aux Plebeiens, & que pouvant gouverner par eux seuls la République, ils rendirent le peuple maistre du gouvernement, sans adjouster les raisons qui les y porterent. C'est ce qui m'a engagé à en faire un si long détail, & parce que ce changement n'est arrivé ni par la force des armes, ni par des violences exercées de part & d'autre, ni par aucune autre espece de nécessité, mais seulement par le secours de la parole, que les Chefs des deux factions mirent en usage les uns contre les autres, j'ay crû devoir donner au public tous leurs discours. Pour moy je suis surpris que des Historiens, qui se picquent d'exactitude dans les guerres qu'ils ont à raconter, & qui ayant à parler d'un com-

bat, mettent un temps infini à décrire la situation des lieux, Period.
les armes des combattants, l'ordre de la bataille, les haran- Jul. 4225.
gues des Généraux, & les autres circonstances, qui ont fait Avant J. C. 489.
pancher la victoire du costé d'un des deux partis; & qui lors- Olymp.
qu'ils en font sur des émeutes populaires & des séditions, 72. 4.
négligent de conserver à la posterité les discours qui se sont Fond. de R. Cat. 263.
faits de part & d'autre, & qui plus que tout le reste, font Var. 265.
mouvoir dans ces rencontres les ressorts des divers évenements. Ce qui m'a toujours charmé dans la République Romaine parmi plusieurs autres choses très-louables & très-dignes d'estre proposées pour exemple à toutes les nations, & ce que je préfére sans hésiter aux actions les plus éclatantes par lesquelles elle s'est renduë si recommandable; c'est que ni les Plebeiens ne se sont jamais élevez contre les Patrices, jusqu'à mépriser leur rang, ou à prendre les armes contre eux, ou à s'emparer de leurs biens; ni les Patrices de leur costé n'ont fait servir leurs richesses & leur puissance, ni emprunté des forces étrangeres pour exterminer le peuple, & s'oster l'unique obstacle, qui paroissoit altérer leur paix & leur repos. Les Romains ont toujours vécu ensemble comme des freres vivent avec leurs freres, & des enfants avec leurs peres & leurs meres dans une famille bien réglée. S'il arrivoit entre eux quelque sujet de contestation, ils terminoient leurs differends en apportant leurs raisons, sans en venir aux mains, bien moins encore à des batailles; ainsi que les Corcyriens, les Argiviens, les Milesiens, toute la Sicile, & plusieurs autres Républiques en ont usé dans leurs divisions. Voilà ce qui m'a obligé dans cette partie de mon histoire à n'estre pas si concis. Je laisse au lecteur la liberté, ou de loüer, ou de blâmer ma conduite.

LXVII. Le peuple se sceût bon gré du succès de ce jugement, & crût avoir abbattu la puissance des Patrices. Ceux-cy au contraire, honteux d'avoir eû du dessous, sortirent de l'assemblée la douleur peinte sur le visage & le regret dans le cœur, se plaignant hautement de Valerius, qui par une lascheté condamnable avoit laissé perdre leurs droits, & rendu le peuple l'arbitre absolu de leur destinée. Marcius fut reconduit chez luy parmi les pleurs & les gemissements de ses amis, qu'un coup si terrible avoit jettez dans le dernier ac-

Period. Jul. 4225. Avant J. C. 489. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 263. Var. 265

cablement. Pour luy, loin de se plaindre de sa disgrace, loin d'estre attendri des larmes qu'il faisoit couler, ou de donner la moindre marque de foiblesse, il parut plus ferme & plus grand que jamais. La veüe de sa femme & de sa mere qui déchiroient leurs vestements, qui frappoient leur poitrine, & qui remplissoient toute la maison de leurs cris, au moment de la plus douloureuse séparation, n'ébranla point son courage, & n'amollit point sa fermeté. Il se contenta de leur faire un honeste accüeil, & de les exhorter à prendre leurs malheurs en patience; il leur recommanda ses enfants, dont l'un estoit âgé de dix ans, l'autre estoit encore à la mamelle; & sans donner à sa famille d'autres témoignages de sa tendresse, ni rien emporter de chez luy dans son exil, il gagna les portes de la Ville, & il ne dit rien à personne du lieu qu'il choisissoit pour sa retraite.

Divers prodiges sous le Consulat de Q. Sulpicius & de Sp. Largius.

Period. Jul. 4226 Avant J. C. 488. Olymp. 72/73. 4/1. Fond. de R. Cat. 264. Var. 266.

LXVIII. Peu de jours après arriva le temps des Comices, où le peuple élut pour Consuls Q. Sulpicius Camerinus & Sp. Largius Flavius pour la seconde fois. Il parut cette année bien des prodiges, dont la République fut fort allarmée. On vit des spectres d'une forme horrible: on entendit des voix dont on ne connut point les auteurs: les hommes, dit-on, & les animaux mirent au monde des monstres extraordinaires: on rendit des Oracles en divers lieux; & des femmes transportées de l'esprit divin prédirent à la République les plus effroyables calamitez. Il se répandit mesme dans le public une espece de contagion qui emporta une grande quantité de bestiaux, & quoyque peu d'hommes en mourussent, les maladies furent fréquentes & dangereuses. Les uns disoient que ces accidents estoient des marques évidentes de la colére des Dieux, qui punissoient les Romains d'avoir chassé de chez eux un bon citoyen: les autres prétendoient que les Dieux n'y avoient aucune part, & que c'estoit un pur effet du hazard, comme une infinité d'autres évenements de la vie. Enfin un certain vieillard nommé Latinus, (a) homme riche & vivant à la campagne, où il cultivoit la terre de ses mains, estant tombé fort malade, se fit porter en litiere au Sénat, & raconta que Jupiter Capitolin s'estoit présenté à luy pendant la nuit, & qu'il luy avoit dit: » Latinus, va trouver tes citoyens de ma part, & fais leur sça-

(a) Tite-Live l'appelle Atinius; Plutarque d'accord avec Denys d'Halicarnasse le nomme Latinus.

voir que je ne fus pas content de celuy qui menoit la danse « dans les derniers jeux : qu'on me donne un autre danseur plus « habile & qu'on recommence les mesmes festes. Il adjoustoit, « que s'estant éveillé, il avoit méprisé ce songe, comme un de ces phantosmes de la nuit sur lesquels on ne doit faire aucun fond : mais que le mesme prodige s'estoit fait voir à luy une seconde fois ; que le Dieu luy avoit paru fort en colére de ce qu'il avoit manqué de rapporter au Sénat les ordres qu'il avoit receûs, & qu'il l'avoit en mesme-temps menacé, s'il n'obéissoit au plustost, de luy faire sentir, ce qu'il en couste de ne pas exécuter les commandements des Dieux. Que néanmoins il n'avoit pas tenu plus de compte de cet avertissement, que du premier, honteux qu'il estoit de quitter la campagne à son âge, pour venir étourdir le Sénat de ses songes, qui tout respectables qu'ils sont par eux-mesmes, ne pouvoient manquer d'estre traitez de ridicules. Que son fils cependant, jeune homme bien-fait, estoit mort subitement quelques jours après, sans avoir esté malade, ni frappé d'aucun signe mortel : que la nuit suivante Jupiter luy estoit encore apparu, & luy avoit déclaré, que la perte de son fils estoit la punition de sa desobéissance, & qu'il avoit encore à craindre de plus griefs chastiments. Que là-dessus il avoit répondu, que la plus agréable nouvelle qu'il pûst apprendre, estoit celle de la mort, n'ayant plus rien désormais qui l'attachast à la vie ; mais que le Dieu au lieu de le faire mourir, l'avoit frappé dans toutes les parties de son corps d'une maladie tres-aiguë, en sorte qu'il ne pouvoit faire aucun mouvement, sans ressentir les plus violentes douleurs. Qu'enfin après avoir fait part à ses amis, de son avanture, ils luy avoient conseillé de se rendre au Sénat. A mesure qu'il avançoit dans ce récit, on s'apperceût que ses maux diminuoient, & il ne l'eût pas plustost achevé, que se levant de sa litiere & ayant fait sa priere à Jupiter, il revint à pied par la ville, & il retourna chez luy en pleine santé.

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 73. 1. Fond. de R. Cat. 264. Var. 266.

LXIX. Le Sénat à cette nouvelle fut saisi d'une horrible frayeur ; chacun resta dans un morne silence, ne sçachant que dire sur ce qu'ils venoient d'entendre, ni quel pouvoit estre ce danseur qui menoit le branle, & qui avoit déplu à Jupiter. Enfin un d'entre eux se souvint d'un fait qu'il raconta, & que tous les autres confirmerent par leur témoignage : le voicy. Un citoyen

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 72. 4. 73. 1. Fond. de R. Var. 264. Cat. 266.

Romain homme de naissance ayant fait condamner un de ses esclaves à mort, l'avoit livré à ses camarades pour le conduire au supplice, & afin que le chastiment fust plus exemplaire, il avoit ordonné, qu'on fist passer le coupable par la place, & par tous les endroits de la ville les plus fréquentez en le battant de verges. Cette exécution précéda d'un jour la cérémonie des jeux, que les Romains célébrent en l'honeur de Jupiter. Les esclaves, qui menoient le criminel à la mort, luy avoient étendu les bras, & les avoient attachez par les extrémitez entre deux tringles de bois, dont l'une posoit sur sa poitrine, & l'autre sur ses épaules, & le frappoient ainsi devant eux, nud qu'il estoit, à grands coups de verges. Ce malheureux dans un si pitoyable estat jettoit des cris horribles. La violence de la douleur arrachoit de sa bouche des paroles infames, & luy faisoit faire les plus indécentes contorsions. On fut persuadé que c'estoit là ce mauvais danseur, dont Jupiter s'estoit plaint.

LXX. Puisque j'en suis à ce point de mon histoire, je ne croy pas devoir omettre ce qui se passe dans les jeux des Romains, non pas pour réjouir le Lecteur par des digressions agréables, mais pour confirmer de plus en plus la vérité d'un fait, que je pense avoir establi; sçavoir, que les premiers peuples qui vinrent fonder Rome, estoient Grecs naturels, & non pas, comme quelques-uns l'ont crû, des Barbares & des vagabonds. Sur la fin du premier Livre de cet ouvrage, où j'ay parlé de leur origine je me suis engagé de la prouver évidemment par une infinité de preuves. Dans cette veüë j'ay remonté jusques aux plus anciennes sources, pour découvrir leurs mœurs, leurs coustumes, leurs exercices, toutes choses que je retrouve dans les Romains de nos jours, telles qu'elles estoient autrefois dans ceux dont ils sont descendus. Cette exacte recherche m'a paru nécessaire, parce que je suis convaincu, que pour décrire avec quelque air de probabilité les Antiquitez d'un Pays, il ne suffit pas de rapporter simplement, ce qu'on peut en avoir appris de ceux qui y ont pris naissance; mais que si l'on veut trouver créance dans les esprits, il faut encore beaucoup d'autres témoignages qu'il ne soit pas aisé de refuter. Je ne trouve point de preuves moins suspectes que celles qui se tirent du culte que chaque nation rend aux Dieux &

aux

aux Genies, parce qu'il n'y a rien où les Grecs & les Barbares souffrent moins d'alteration, dans la crainte qu'ils ont d'attirer sur eux la colére du ciel. Les Barbares mesmes ont des raisons particulieres que le temps ne me permet pas de rapporter, pour s'en tenir aux anciennes coustumes : & la durée de plusieurs siecles n'a pu encore introduire ni d'interruptions ni de changements dans la Religion des Egyptiens, des Africains, des Gaulois, des Scythes, des Indiens, en un mot, de tous les autres peuples les plus barbares, si on en excepte quelques-uns, qui reduits sous une puissance étrangere, ont esté obligez de se conformer à la Religion du vainqueur. Mais le peuple Romain ne s'est point trouvé dans cette dure nécessité : accoustumé à donner aux autres la Loy, il ne l'a jamais receûë de personne. Si les Romains eûssent esté barbares d'origine, au lieu d'abandonner les sacrifices de leurs peres & les cérémonies de leur pays, qui ont esté pour eux la source de tant de prosperitez, ils se seroient fait un devoir de faire honorer leurs Dieux par les peuples qu'ils avoient sousmis, & toute la Grece qui depuis plus de deux cents ans les reconnoist pour maistres, seroit devenuë barbare avec eux.

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 264. Var. 266.

LXXI. Un autre croiroit avoir des preuves suffisantes des Antiquitez Romaines dans ce qui se pratique à Rome de nos jours. Pour moy qui veux encore aller plus loin & qui prétends mesmes détromper ceux, qui sur de faux préjugez s'imagineroient que les Romains aprés avoir reduit toute la Grece sous leur puissance, ont renoncé aux anciens usages de leur patrie, pour en embrasser de meilleurs ; je prouveray la perpetuité constante de leurs coustumes, en remontant jusques à ces premiers temps qu'ils n'avoient fait aucune conqueste ni sur la Grece, ni sur les provinces qui sont au-delà des mers. Pour prouver ce que j'avance, je n'auray recours qu'à la seule autorité de Q. Fabius le plus ancien des historiens Romains, qui dans les faits qu'il nous a laissez par escrit, s'est appuyé non-seulement sur ce qu'il avoit appris des autres, mais encore sur ce qu'il avoit veû & connu par luy-mesme. Ce fut donc le peuple Romain, comme je l'ay dit ailleurs, qui establit ces jeux que le Dictateur A. Postumius avoit voüez, estant prest de donner bataille contre les Latins, qui avoient quitté le party de Rome, & qui travailloient à remettre Tarquin sur le thrô-

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 72. 4. / 71. 1. Fond. de R. Cat. 264. Var. 266.

ne. On fit un fonds de cinq cent mines d'argent toutes les années pour les frais des sacrifices & des jeux; & cette somme fut exactement fournie par les Romains jusques à la guerre Punique. Pendant ces jours de festes, outre les assemblées, l'hospitalité, l'interruption du travail, & plusieurs autres cérémonies qui se pratiquoient à la maniere des Grecs, & qu'il seroit trop long de raconter; rien n'estoit plus magnifique que la pompe avec laquelle on célébroit les sacrifices & les jeux. On jugera par ce que je vais dire, de ce que je me dispense de rapporter.

LXXII. Avant la solennité des jeux, on commençoit par rendre aux Dieux les premiers honeurs de la feste. Les principaux citoyens de Rome chargez de conduire la cérémonie partoient du Capitole, passoient par la place publique, & se rendoient au grand Cirque. La pompe marchoit en cet ordre. Les enfants des nobles citoyens qui approchoient de l'âge de puberté, & qui estoient assez forts pour soustenir la fatigue de cette solennité commencoient la marche, les uns à cheval, s'ils estoient fils de Chevaliers, les autres à pied, s'ils ne l'estoient pas, comme devant servir un jour dans l'infanterie. Ceux-cy formoient des bataillons divisez par Centuries, ceux-là composoient des escadrons partagez en Décuries. Ils gardoient tous un aussi bel ordre que s'ils eûssent eû à se rendre dans le lieu de leurs exercices: spectacle qu'on estoit bien aise d'exposer aux yeux des étrangers, pour leur apprendre, quel fonds on avoit droit de faire sur une si belle & si nombreuse jeunesse, quand elle auroit atteint l'âge viril. Ils estoient suivis des meneurs de chars attelez de quatre ou de deux chevaux de front, & des Ecuyers montez sur de jeunes chevaux pour donner le plaisir de les voir dresser. Après eux paroissoient les Athletes, qui devoient faire montre de leur force & de leur addresse dans les plus légers & les plus rudes combats, nuds les uns & les autres depuis la teste jusques aux pieds, hormis ce que la pudeur doit cacher. Cette louable coustume duroit encore de mon temps, telle qu'elle s'observoit ancienement par les Grecs. Les Lacedemoniens l'abolirent enfin dans la Grece. Acanthe Lacedemonien fut le premier qui parut nud dans la lice en la quinziéme Olympiade. Avant luy c'estoit une chose honteuse parmi les Grecs de pa-

toiſtre en cet eſtat dans les combats. Homere le plus ancien & le plus irreprochable témoin que nous ayions en fait foy, luy qui met toujours ſur la ſcene ſes heros habillez. Ainſi quand il deſcrit la Lutte d'Ajax & d'Ulyſſe aux funerailles de Patrocle, il s'explique en ces termes.

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 73. 1. Fond. de R. Cat. 264. Var. 266. Il. Y v. 685.

Ceints de leurs veſtements, ils entrerent en Lice.

C'eſt ce qu'il marque encore plus clairement dans l'Odyſſée, lorſqu'il repréſente Irus & Ulyſſe preſts de ſe battre à coups de poings.

Odyſ. Σ. v. 65.

Il dit, & ſon avis fut de tous applaudi.
Ulyſſe de ſa part, qu'un tel eſpoir raſſeûre,
De ſa robe à longs plis ſe fait une ceinture :
Et d'un corps de Héros, ſans choquer la pudeur,
Etale à découvert la grace & la vigueur.
On apperceût alors ſes belles jambes nuës ;
Ses épaules jamais au travail inconnuës ;
Sa poitrine robuſte, & ſes deux bras nerveux,
Signalez chez les Grecs par cent exploits fameux.

Il adjouſte ces autres vers en parlant d'Irus, qui craint de ſe meſurer avec Ulyſſe.

.... A ces mots, Irus tremble, friſſonne,
Son viſage bleſmit, ſa force l'abandonne. Odyſ. Σ. v. 74.
Une troupe d'amis tendres, officieux
L'emportent ; lorſque preſt de combattre à leurs yeux,
Il avoit relevé ſes habits en écharpe.

Il eſt donc conſtant par ces témoignages que les Romains, qui dans tous les temps ont gardé juſqu'icy les anciennes couſtumes des Grecs, ne les ont pas appriſes de nous depuis leur fondation, & ne les ont pas quittées dans la ſuite comme nous avons fait nous-meſmes. Après les Athletes venoit la troupe des Danſeurs, qu'on diviſoit en trois bandes. La premiere eſtoit compoſée d'hommes faits ; la ſeconde de jeunes gens ; & la troiſiéme d'enfants. Ils eſtoient accompagnez de joüeurs de flute d'une forme ancienne & petite ſemblable à celle dont nous nous ſervons aujourd'huy : de ceux qui touchent le violon, la lyre, le luth, & les autres inſtruments à

Period. Jul. 4226 Avant J. C. 488. Olymp. 73. 1. Fond. de R. Cat. 164. Var. 266.

corde, dont l'usage est aboli parmi nos Grecs, quoyqu'il eût pris naissance parmi nous. Les Romains les ont retenus dans toutes les cérémonies sacrées. Les Danseurs estoient vestus de tuniques d'écarlate, sur lesquelles ils portoient des ceinturons garnis d'acier, d'où pendoient l'épée & une espece de lance plus courte que celles d'une mediocre longueur. Les Musiciens outre cela avoient le casque en teste orné d'aigrettes & de plumes. Chaque bande estoit précédée par un Maistre de ballet, qui marquoit aux autres les pas & la cadance, & qui donnoit aux Musiciens le ton & le mouvement, dont la vitesse représentoit l'ardeur & la rapidité des combats. Cet exercice estoit encore fort ancien dans la Grece; & cette danse de gens armez s'appelloit la Pyrrhique, (11) soit qu'elle eût esté inventée par Minerve; lorsque pour célébrer la victoire remportée sur les Titans, elle institua les danses, dit-on, & elle dansa la premiere avec ses armes; soit que remontant encore plus haut, les Curetes en soient les auteurs, dans le temps que par le cliquetis de leurs armes & les mouvements agréables de leurs corps, ils calmoient, selon le témoignage de la Fable, les cris de Jupiter dans le berceau. Homere dans plusieurs de ses ouvrages montre l'ancien usage de cette danse parmi les Grecs; sur-tout dans la description qu'il fait du bouclier, dont Vulcain fit présent à Achille. Il y fait trouver deux Villes; l'une joüissant d'une profonde paix; l'autre accablée des malheurs de la guerre. Dans la premiere qu'il éleve au dessus de la seconde, & dont il représente l'heureuse destinée, il n'y fait voir que des jours de festes, que nopces, & que festins, suite naturelle de la prosperité; & il dit:

(11) R.

Il. Σ. v. 494.

Dans ces lieux fortunez la charmante jeunesse,
Au son des instruments signale son adresse;
Et sur leurs doux accords réglant ses mouvements,
Du beau sexe à l'envi fait les amusements.

Dans ce mesme bouclier il décrit une danse de Créte, ciselée avec le mesme artifice; il la compose de jeunes garçons & de jeunes filles, dont il parle ainsi.

Il. Σ. v. 590.

Là sur l'acier poli par une main divine,
Brilloit de mille traits une troupe enfantine,

Dont les pas animez & le port gracieux,
Fait l'objet le plus doux des hommes & des Dieux.
Ainsi par les ressorts d'une force secrette,
Dedale dans son temps la merveille de Créte,
Fit devant Ariane à mille petits corps
Observer la cadance & suivre les accords.

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 72. 4. Fond de R. Cat. 264. Var. 266.

Quand il vient à faire le récit de leurs habillements, il remarque que les filles portoient des couronnes en dansant, & les garçons des épées : c'est en ces termes qu'il s'en explique.

Les filles en dansant se couronnent de fleurs, Il. Σ. v. 597.
Les garçons du plaisir l'ame moins occupée,
D'un riche ceinturon font briller leur épée.

Il n'oublie pas ceux qui menoient la danse, & qui marquoient aux autres l'air & les pas sur lesquels ils devoient se régler. Voicy ce qu'il en dit.

Tandis qu'à cette feste on court de toutes parts
Contenter à loisir ses curieux regards;
Les Acteurs enchantez d'une telle affluence,
Redoublent leur ardeur, & raniment la danse. Il. Σ. v. 603.
Deux Maistres en cet art, du geste & de la voix
Mettent la troupe en branle, en prescrivent les Loys.

De cette sorte de danse dont les Romains se disputoient le prix dans leurs festes & leurs sacrifices, s'il est aisé de juger, qu'ils estoient unis avec les Grecs par les liens du sang; on en peut tirer une preuve aussi convainquante d'une autre espece de danse meslée de satyre & de raillerie, qui estoit en usage parmi eux. Après la troupe des jeunes gens, qui dansoient avec leurs armes, suivoit une autre bande qui imitoit les Satyres, & qui représentoit la troupe des Grecs, qui chantoient en dansant. Ils estoient semblables dans leurs vestements aux compagnons de Silene : ils portoient des vestes de peaux garnies de mousse selon le sentiment de quelques historiens, qu'ils appellent *Chortaious*, (*a*) & par dessus, de petits manteaux ornez de fleurs. Ceux qui joüoient le personnage de Satyres avoient outre cela des trousses de peaux de bouc, & des coiffures herissées de longs poils & d'autres ornements sembla-

(*a*) Χορταίους de χόρτος, qui signifie Herbe, Mousse.

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 73. 1. Fond. de R. Cat. 264 Var. 266

bles. Ceux-cy contrefaisoient d'une maniere grotesque les danses sérieuses, & sur le ridicule qu'ils leur donnoient, ils taschoient de faire rire les spectateurs. Il est évident par ce qui se pratique dans les triomphes, que ces sortes de divertissements, où le Burlesque trouve place, estoient à la mode dès les premiers siecles chez les Romains. C'est une liberté qu'on permet encore aujourd'huy à ceux qui suivent la pompe triomphale, de dire des Quolibets contre les plus honnestes gens, sans épargner mesmes les Généraux d'armée; à l'exemple des Atheniens, qui portez autrefois sur des chariots à la suite des marches de cérémonie, se donnoient la licence de dire des plaisanteries sur les premiers venus. Maintenant ces traits satyriques s'expriment en vers composez sur le champ. J'ay veû dans les pompes funebres des grands hommes, & de ceux principalement, qui avoient esté les plus heureux pendant leur vie, des chœurs de Satyres, qui précédoient le cercueil, & qui mesloient à la Grecque le chant à la danse. Je craindrois de me rendre ennuyeux, si je m'arrestois à prouver fort au long, que ces railleries satyriques & ces danses differentes ont esté une invention des Grecs, & non pas des Liguriens, des Ombres, ou des autres nations qui habitoient l'Italie: cette opinion est universellement receûë de tout le monde. A la suite de ces chœurs de Satyres venoient ceux de joüeurs de flute & des instruments à corde: puis les porteurs de cassoletes & de vases d'argent & d'or à l'usage des sacrifices, & des festes qu'on célébroit au nom du public. La marche estoit fermée par les statuës des Dieux élevées sur les épaules des citoyens. Leur attitude & leurs vestements sont semblables à ceux que les Grecs leur ont donnez. Leurs Symboles sont autant de marques des présents qu'ils ont fait aux hommes & dont ils sont les auteurs. On n'y voit pas seulement les Images de Jupiter, de Junon, de Minerve, de Neptune & des autres Dieux,
12. R. (12) que les Grecs reconnoissent au nombre de douze; mais encore celles des anciennes Divinitez, dont ceux-là, selon le témoignage de la Fable, ont pris naissance: sçavoir celle de Proserpine, de Lucine, des Nymphes, des Muses, des Heures, des Graces, de Bacchus & de plusieurs Demi-Dieux, dont les ames séparées de leurs corps après la vie, ont pris place dans les Cieux, & jouissent des prérogatives de la Divinité;

tels que sont Hercule, Esculape, Castor & Pollux, Helene, Pan & une infinité d'autres. Si des Barbares eûssent esté les fondateurs de Rome & les instituteurs de cette feste, est-il à croire qu'ils eûssent abandonné les Dieux de leur patrie, pour embrasser le culte des Dieux & des Genies que reverent les Grecs? Qu'on nous montre donc que d'autres peuples, que les Grecs, ont reconnu ces mesmes Divinitez comme celles de leur patrie, avant que de rejetter cette preuve & d'en faire voir la foiblesse. Dès que la pompe estoit achevée, les Consuls, les Prestres qui en avoient le pouvoir, & les Devins immoloient les victimes avec les mesmes cérémonies qui sont en usage de nos jours. Ils commençoient par laver leurs mains, ensuite ils arrosoient d'une eau claire la teste des victimes : puis ayant fait leurs prieres, ils donnoient leurs ordres aux Ministres des sacrifices de faire leurs fonctions. Les uns assommoient la victime à coups de levier : les autres luy enfonçoient le couteau dans la gorge, ceux-là l'écorchoient & la coupoient par morceaux, & détachant quelques parties des entrailles & de chaque membre sur lesquels ils jettoient de la farine de pur froment, ils les portoient dans des paniers aux sacrificateurs. Ceux-cy les posoient sur l'Autel, pour y estre consumées par le feu, & tant qu'elles brûloient, ils avoient soin de les arroser de vin. Il est évident que toutes ces pratiques se trouvent dans le cérémonial des Grecs pour les sacrifices. Homére en fait foy, lorsqu'il nous représente ses heros lavant leurs mains, & recevant les gasteaux sacrez.

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 72. 4. / 73. 1. Fond. de R. Cat. 264. Var. 266.

On amene aussi-tost la victime à l'autel, Il. A, v. 449.
On se lave les mains, on prend l'orge & le sel.

Il nous apprend aussi qu'on coupoit des poils de la teste de la victime, & qu'on les jettoit dans le feu.

..... Quand la victime est preste, Odyss. Ξ. v. 422.
On lui coupe les poils du sommet de la teste,
Puis on les jette au feu.

Dans le sacrifice d'Eumeus, le mesme Poëte dit qu'on assomoit d'abord la victime à coups de levier, & qu'ensuite on l'égorgeoit.

Odyss. Ξ. v. 425. *A grands coups de levier on l'assomme ; on l'égorge ;*
On y jette le sel, & la farine d'orge.

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 72. 1. Fond. de R. Cat. 264. Var. 266.

C'est aussi dans ce sacrifice qu'il nous instruit de la coustume d'offrir aux Dieux le choix des entrailles & des membres de la victime, d'y répandre de la farine, & de les bruler sur l'autel.

Odyss. Ξ. v. 427.

Les chairs à ce moment, que de divers endroits
De toute la victime on retranche avec choix,
D'un double lit de graisse à l'entour recouvertes,
Sont au Dieu par le Prêtre en sacrifice offertes.
On y jette la fleur de farine : on les prend :
On les met sur l'autel, où le feu les attend.

J'ay veû de mon temps observer toutes ces cérémonies dans les sacrifices des Romains, & je n'ay pas besoin d'autre preuve pour croire que les Fondateurs de Rome n'estoient point des Barbares, mais des Grecs qui s'estoient trouvez rassemblez dans un mesme lieu. Il ne seroit pas étonnant que des Barbares se fussent rencontrez avec les Grecs dans quelques usages de leurs festes & de leurs sacrifices ; mais qu'ils en eûssent toutes les coustumes & les manieres, c'est ce qu'il n'est pas aisé de se persuader.

LXXIII. Il me reste à dire quelque chose des jeux qui suivoient les sacrifices. Le premier estoit une course de chariots tant à deux qu'à quatre chevaux ; un autre de gens à cheval, telle qu'elle se pratiquoit autrefois par les Grecs & qu'elle est encore en usage aujourd'huy dans les jeux Olympiques. Les Romains qui courent dans la lice sur des chariots, ont gardé jusques à présent deux vieilles coustumes, sans avoir rien changé de leur premiere institution ; l'une est d'atteler trois chevaux, usage qui ne s'observe plus dans la Grece, tout ancien & tout noble qu'il est. Homere nous asseûre qu'il estoit en vogue parmi les Grecs, qui dans les combats joignoient à deux chevaux de front, un troisiéme cheval attaché par des cordes en forme d'arbalestre, que les anciens appelloient dans leur langue le *Parioron*, (a) parce qu'il estoit joint aux deux autres. L'autre coustume d'une institution fort ancienne qui se pratique

(a) Παρήορος.

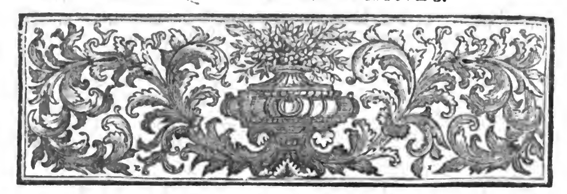
pratique encore dans les sacrifices par quelques cantons de la Grece, est une course à pied de ceux qui ont couru dans les mesmes chariots auprés des cochers qui les conduisoient, & que les Poëtes nomment *Paravatas* (*a*) & les Atheniens *Apovatas*. (*b*) Quand la course dans les chariots estoit finie, ils descendoient à terre, & ils se disputoient dans la lice le prix de la course à pied. Les Athletes & les Luteurs entroient ensuite dans la carriere. Ce sont les trois sortes de combats dans lesquels s'exerçoient les anciens Grecs, ainsi que le rapporte Homere dans le récit qu'il fait des funerailles de Patrocle. Ces differents exercices estoient interrompus à l'imitation des Grecs, dont on ne peut assez loüer la sage politique, par les éloges publics qu'on faisoit des vainqueurs & par les couronnes qu'on leur donnoit pour récompense. Ils faisoient montre aux spectateurs des dépouilles qu'ils avoient enlevées aux ennemis. Tel estoit encore l'usage d'Athenes dans les festes des Bacchanales. Je ne pouvois me dispenser de faire cette digression sur une matiere où mon sujet me conduisoit naturellement : mais je n'ay pas dû m'y arrester plus longtemps, sans m'exposer à devenir ennuyeux. Je reprends donc le fil de mon histoire. Quand le Sénat eût appris ce qui estoit arrivé à cet esclave, que son maistre avoit fait conduire au supplice ; & que sur les réflexions que luy fit faire celuy qui en avoit fait le récit, il n'eût plus sujet de douter, que celuy qui marchoit à la teste de cette pompe funeste, où la douleur luy faisoit faire les plus effroyables contorsions, ne fust le mauvais danseur dont le Dieu s'estoit plaint : on fit chercher au plustost le maistre qui avoit traité son esclave si impitoyablement, & aprés l'avoir puni comme il le méritoit, le Sénat par un Décret exprés ordonna de nouveaux jeux en l'honeur de ce mesme Dieu ; & pour les rendre plus magnifiques, il fit une fois plus de dépense qu'il n'avoit fait aux premiers. Voilà ce qui se passa sous le Consulat de Q. Sulpicius Camerinus & de Sp. Largius.

Period. Jul. 4226. Avant J. C. 488. Olymp. 72. 4. Fond. de R. Cat. 264. Var. 266.

(a) Παραβάτας.

(b) Ἀποβάτας, c'est-à dire qui sont dessus du char.

Fin du septiéme Livre.



LES ANTIQUITEZ ROMAINES DE DENYS D'HALICARNASSE.

LIVRE HUITIEME.

Guerre des Volsques suscitée par Coriolan contre les Romains sous le Consulat de C. Julius & de P. Pinarius. 1. R. Period. Jul 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. ½. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

I. L'ANNE'E suivante, qui fut celle de la soixante & treiziéme Olympiade, où Astyle de Crotone remporta le prix de la Lice sous Anchise Archonte d'Athenes, on fit choix pour le Consulat de C. Julius Iulus, & de P. Pinarius Rufus, (1) qui n'estoient pas grands guerriers ni l'un ni l'autre, & auxquels pour cela mesme le peuple avoit donné la préférence. Ils eûrent beaucoup à souffrir, & ils essuïerent d'horribles dangers pendant leur Magistrature, ayant eû à soustenir une guerre impréveûë, qui pensa ruiner Rome de fond en comble. Marcius Coriolanus, qu'on avoit chassé & condamné à un exil perpetuel, pour avoir esté soupçonné de tyrannie, portant impatiemment sa disgrace, & songeant

à tirer vengeance de ses ennemis, cherchoit les moyens les plus seûrs d'y réussir. Il crut qu'il n'y avoit point de nation plus capable de balancer la puissance des Romains que celle des Volsques, si on pouvoit les engager tous à prendre les armes, & s'ils estoient conduits par un habile Genéral. Il se persuada mesme que les Volsques auroient l'avantage sur Rome, en cas qu'ils voulussent le recevoir chez eux, & luy confier le soin du Gouvernement, & la conduite de leur armée. La seule chose qui combattoit ses esperances, estoit le souvenir des pertes considérables qu'il avoit causées à ces peuples, & des Villes qu'il leur avoit enlevées. Mais la grandeur du péril ne l'arresta pas, déterminé à hazarder tout, & à s'exposer aux plus rigoureux tourments, plustost que de renoncer à son entreprise. Il résolut donc de se rendre à Antium Capitale du païs des Volsques à la faveur d'une nuit fort obscure. Il entre dans la Ville lorsque les habitans estoient à souper; il va droit au logis d'Attius Tullus, l'homme le plus respectable de sa nation par sa naissance, par ses richesses, par son autorité, & par le mérite de ses actions éclatantes, qui luy donnoient parmi les siens un air de grandeur & de superiorité que personne ne luy disputoit. Marcius se prosterne à ses pieds, il luy raconte ses malheurs, & se tient auprès du foyer. En cette posture, (2) il luy expose les raisons qui l'obligent à se jetter entre les bras de ses ennemis. Il le prie d'en user avec bonté envers un homme qui s'abandonne à sa discrétion, & de respecter dans un malheureux les vicissitudes & l'inconstance du sort. « Vous pourez du moins, adjousta-t'il, estre convaincu par l'abandon où je suis de tout secours, « condamné à un exil perpetuel, & reduit à l'estat le plus hu- « miliant, après m'estre veû le plus distingué dans la premiere « Ville du monde, que je suis prest à souffrir tout ce qu'il vous « plaira de m'ordonner. Je vous promets au reste, que, si vous « voulez m'honorer de vostre amitié, je feray plus de bien aux « Volsques que je ne leur ay fait de mal, quand j'ay fait la « guerre contre eux. Que si vous ne voulez me faire aucune gra- « ce, faites-moy ressentir dès à présent les effets de vostre co- « lére, dépeschez-vous de me donner la mort, & sacrifiez-moy « à vos ressentiments avant que je sorte de chez vous, & que « je me releve de la posture de Suppliant, où vous me voyez. «

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. 2. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

2. R.

Period. Jul. 4227. Avant J.C. 487. Olymp. 73. ½. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

II. Pendant qu'il parloit ainsi, Tullus luy tendoit la main, le relevoit, luy donnoit courage, & l'asseûroit qu'il n'avoit rien à craindre qui fist préjudice à sa vertu. Il luy fait entendre au contraire qu'il luy est obligé de l'honeur qu'il veut bien luy faire; il s'engage à luy concilier la bienveillance de toute la nation en commençant par ses citoyens. Toutes ces promesses furent effectives, & Tullus luy tint les paroles qu'il luy avoit données. Quelque temps aprés Marcius & Tullus ayant conferé ensemble sans témoins, ils convinrent de faire la guerre aux Romains. Tullus estoit d'avis de ne point perdre de temps, & de marcher à Rome avec toutes les forces des Volsques, tandis que le feu de la sédition y estoit encore allumé, & qu'elle n'avoit à sa teste que des Chefs imbecilles: mais Marcius luy remontra qu'il falloit chercher quelque honeste prétexte de prendre les armes, & par-là se rendre favorables les Dieux, de qui dépendoient toutes les entreprises, & sur-tout les expéditions militaires, qui sont d'une plus grande conséquence, & dont le succès est plus incertain. L'affaire estoit d'autant plus délicate, qu'il y avoit une suspension d'armes entre les Romains & les Volsques, & une tréve de deux ans confirmée par un Traité. » Si vous vous pressez » de faire la guerre, luy disoit Marcius, sans avoir des rai- » sons de vous porter pour ennemi, vous ne pourez éviter le » blâme d'avoir le premier rompu le Traité, & vous n'aurez » point les Dieux pour vous; mais si vous attendez que les Ro- » mains vous préviennent, vous serez alors sur la défensive, & » vous aurez droit de vous faire justice de l'atteinte qu'ils au- » ront donnée à la foy des serments. Aprés y avoir bien pensé, » voicy les moyens, que j'imagine d'obliger les Romains à » rompre les premiers la tréve, & de nous laisser la gloire » d'une juste & honorable défense. Il ne s'agit que de les trom- » per, & de les mettre dans la nécessité de vous traiter en en- » nemis, malgré les engagements qu'ils ont pris de vivre en » paix avec vous pendant deux ans. C'est ainsi qu'il faut s'y » prendre; & puisque je vous vois déterminé à prendre l'affai- » re à cœur, je ne crains point, asseûré que je suis de vostre » courage & de vostre résolution, de vous découvrir l'artifice » que j'ay caché jusqu'icy. Sçachez donc que le peuple Ro- » main prépare des sacrifices & des jeux de la derniere magni-

licence. La curiosité attirera à ce spectacle un grand nombre « d'étrangers. Ne manquez pas de vous y rendre vous-mesme, « quand il sera temps, & d'y conduire avec vous autant de « Volsques que vous pourez. Quand vous serez à Rome, char- « gez quelqu'un de vos plus fidelles amis (3) d'aller trouver les « Consuls, & de leur dire en secret, que les Volsques ont « dessein de s'emparer de la ville pendant la nuit, & que c'est « pour cela qu'ils sont venus en si grand nombre sous prétexte « de voir les jeux. Ne doutez point qu'à cette nouvelle ils ne « prennent l'épouvante, & que sur le champ ils ne vous chas- « sent tous de chez eux. Un affront de cette nature vous met « en droit de vous venger, & d'exécuter sans reproche le pro- « jet que vous méditez. «

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. 1. Fond. de R. Cat. 265. Vat. 267.

3. R.

III. Tullus parut tres-content de ce stratagême, & ayant remis son expédition jusques à ce temps-là, il s'appliqua cependant à faire des préparatifs de guerre. Quand le jour destiné pour les jeux fut venu, sous le Consulat de Julius & de Pinarius, qui avoient déja pris possession de la Magistrature; toute la jeunesse des Volsques à la sollicitation de Tullus se rendit à Rome de toutes les villes du pays, & se trouva si nombreuse, qu'une grande partie fut obligée de se retirer dans les lieux sacrez & publics, les maisons particulieres ne suffisant pas pour les loger. On les voyoit se promener par la ville en troupes & par bandes, en sorte qu'ils commencerent à faire naistre des soupçons de quelque mauvais dessein. Cependant l'homme de confiance, que Tullus avoit suborné, pour faire son rapport aux Consuls, s'acquitte de sa commission, & va les trouver, feignant d'avoir un secret à leur dire & de prendre le party de ses ennemis contre les interests de sa patrie. Mais avant que de rien déclarer, il oblige les Consuls à luy promettre avec serment, & seûreté pour sa personne, & un silence inviolable à l'égard des Volsques, pour qu'aucun d'eux ne pûst sçavoir l'auteur de la trahison. Ayant aisément obtenu ce qu'il vouloit, il découvrit les embusches prétenduës que les Volsques dressoient aux Romains. Les Consuls ne douterent point de la vérité de son rapport. Sans perdre de temps ils assemblent le Sénat, après avoir pris la précaution d'avertir chacun en particulier: on produit le Délateur, qui sur les mesmes paroles qu'on luy donne, répete ce qu'il avoit dit aux Consuls. On

Period. Jul. 4227. Avant J. C 487. Olymp. 73 ½. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

n'eût pas de peine à le croire ; cette prodigieuse multitude de jeunesse, qui estoit venuë fondre à Rome du pays ennemi, avoit déja donné beaucoup d'inquietude : mais le témoignage du Volsque imposteur, dont on ignoroit l'artifice, confirma de plus en plus les esprits dans l'opinion qu'on s'estoit formée. Ainsi on résolut d'une commune voix de faire sortir de Rome les Volsques avant la fin du jour, avec ordre de publier par un herault, que quiconque refuseroit d'obéir, seroit puni de mort. En mesme-temps on chargea les Consuls de pourvoir à leur seûreté, & d'empescher qu'on ne leur fist aucune insulte.

IV. L'Ordonnance du Sénat ayant esté portée, on envoya des heraults dans les quartiers les plus frequentez de Rome pour faire sçavoir à tout ce qu'il y avoit de Volsques dans la ville, qu'ils eûssent à en sortir à l'heure mesme par la porte Capéne, (4) où les Consuls accompagnez de plusieurs Officiers se trouveroient pour les conduire. On connut alors beaucoup mieux, qu'on n'avoit fait, la prodigieuse multitude & la force de ces peuples, à mesure qu'ils passoient comme en reveûë par une seule porte de Rome. Tullus sortit le premier, le plus viste qu'il pût, & vint se poster dans un endroit favorable à quelque distance de la ville, où il attendoit ceux qui arrivoient les derniers. Les voyant rassemblez, il fait de cruelles invectives contre le peuple Romain ; il exaggere l'injure atroce qu'on vient de faire à leur nation, en les chassant eux seuls de tous les étrangers, qui estoient venus pour assister à la feste : il les charge de rendre compte chacun chez eux de la maniere indigne dont on les avoit traitez, & de faire en sorte, que le droit des gens violé dans leurs personnes par les Romains, ne le fust pas impunément. Quand il les eût par son discours animez à la vengeance, il les congédia. Ceux-cy de retour dans leur patrie, pleins qu'ils estoient de l'affront qu'ils avoient receû, en firent un récit si marqué & en des termes si forts, qu'il n'y eût personne qui n'en fûst indigné. Aussi-tost on envoya de toutes parts, pour inviter les peuples à une assemblée générale de la nation, où on devoit délibérer des mesures qu'on avoit à prendre pour faire la guerre aux Romains : ce fut à l'instigation de Tullus que se firent ces mouvements. Les Magistrats de chaque ville suivis d'un grand nombre d'habitans se rendirent à Eccerte, dont la situation favorable parut la

4. R.

plus propre à tenir les Estats Généraux. Quand les Chefs de la nation eurent dit leur avis, on abandonna l'affaire à la décision des peuples, qui se trouverent présents; & à la pluralité des voix la guerre fut résolue contre les Romains, comme les premiers infracteurs du Traité.

Period. Jul. 4227. Avant J.C. 487. Olymp. 73. 2. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

V. Les Magistrats avant que de se séparer, voulant concerter ensemble des moyens d'exécuter leur projet, Tullus leur persuada de faire appeller Marcius, & de le consulter sur la maniere dont il s'y falloit prendre pour abbattre la puissance de Rome: il leur fit entendre que ce Romain connoissant mieux que personne le fort & le foible de sa République, il estoit plus au fait qu'aucun autre, & plus capable de travailler avec succès à la détruire. Le conseil que donnoit Tullus fut approuvé de tout le monde, & on s'écria d'une commune voix qu'on fist venir Marcius. Il vint, & profitant de l'occasion qu'il avoit ménagée, il parut au milieu de l'assemblée la tristesse peinte sur le visage, & les larmes aux yeux, sans rien dire pendant quelque temps. Enfin rompant le silence, il tint ce discours. Si j'estois convaincu que vous eûssiez tous la mesme idée de ma disgrace, je me croirois dispensé de faire icy mon apologie. Mais comme il est difficile que parmi des caractéres d'esprits si differents, chacun pense de la mesme maniere, & qu'il n'y en ait quelques-uns, qui s'imaginent que je me suis attiré par ma faute l'exil auquel le peuple Romain m'a condamné, je me sens obligé de vous prévenir par le compte exact & sincére, que je vais vous rendre de ma conduite. Cependant je vous conjure par tous les Dieux, qui connoissent mon innocence, & qui sçavent que les malheurs, où je me trouve, sont les purs effets de la malice & de l'envie de mes ennemis; je vous conjure, dis-je, de m'écouter favorablement, & de ne rien exiger de moy, que je ne me sois fait connoistre parfaitement à vous. Quoyqu'il me faille reprendre les choses d'un peu loin, je n'abuseray point de vostre patience. La premiere forme de gouvernement qui fut en usage chez les Romains, fut un meslange de l'autorité Royale & des principaux Chefs de la nation. Tarquin le dernier de nos Roys abusant de son autorité la porta jusques à la tyrannie. Les Grands ennuyez de sa domination conspirerent contre luy, & le chasserent; & s'estant

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. 2. Fond. de R. Cat 265. Var. 267.

» chargez eux-mesmes de l'administration de la République, » ils lui donnerent une nouvelle forme, qui de l'aveu de tous » estoit pleine de modération & d'équité. Nous vivions en paix » sous une conduite si sage, & ce n'est point depuis un temps » infini, mais depuis trois ou quatre ans seulement que les » plus pauvres & les plus méprisables de nos citoyens inspirez » & conduits par des esprits broüillons, après mille traits de » l'insolence la plus outrée, ont enfin tenté d'anéantir la puis- » sance des Grands. Les principaux du Sénat indignez d'une » telle audace délibérerent ensemble des moyens de la répri- » mer. Appius Claudius un des plus anciens Sénateurs se dis- » tingua dans cette rencontre par son courage & par sa fer- » meté : je suivis un si bel exemple, moy qui estois des plus » jeunes : nous parlasmes plusieurs fois l'un & l'autre dans le » Sénat avec liberté contre une puissance injuste, qui n'al- » loit qu'au renversement de la République, sans néanmoins » nous en prendre au peuple, ni prétendre priver aucun ci- » toyen de sa liberté ; mais voulant seulement la conserver à » toute la République, & maintenir la Noblesse dans la pos- » session du Gouvernement.

» VI. Les Tribuns du peuple, méchants citoyens s'il en » fut jamais, outrez de la résolution avec laquelle nous nous » opposions l'un & l'autre à leurs pernicieux desseins, firent » complot de nous perdre, non pas tous les deux ensemble, » de peur d'attirer sur eux la haine d'une action si noire, mais » de commencer par moy, qui estois le plus jeune, & qu'ils » crurent pouvoir opprimer plus impunément. Ils porterent » d'abord contre moy un Arrest de mort, sans que j'eusse esté » entendu ; ils sommerent ensuite le Sénat de me livrer au » supplice ; mais leur injuste Requeste ayant esté rejettée, ils » m'assignerent à comparoistre à un jugement, où ils devoient » estre les Juges, & ils m'obligerent à répondre sur le préten- » du crime de tyrannie, à laquelle ils m'accusoient de vou- » loir m'ouvrir un chemin. Ils furent assez aveugles pour ne » pas s'appercevoir que jamais Tyran, pour réussir dans ses » projets, ne s'avisa de conspirer avec les Grands pour per- » dre le peuple ; mais que c'est du peuple au contraire, dont » on a coustume de se servir pour opprimer les Grands. Ils » eûrent encore l'injustice de ne pas souffrir que le peuple,

au-

au jugement duquel on m'abandonnoit, fust assemblé par « Centuries, comme le portent nos Loix; mais ils establirent « une nouvelle forme de procédure la plus inique sans contredit qui fust jamais, & qui n'avoit point d'exemple encore avant moy, dans laquelle tous les mercenaires, les vagabonds, & tout ce qu'il y a de malheureux, qui ne vivent que de rapine & de brigandage, ne peuvent manquer de l'emporter sur les gens de bien & les plus zélez pour la République. Nonobstant toutes ces irrégularitez, mon innocence a esté si reconnuë, que livré à la merci du peuple, dont la plus grande partie me vouloit du mal par la haine qu'elle porte aux bons citoyens, mes ennemis ne l'emporterent sur moy que de deux voix; (5) encore fallut-il pour me condamner, que les Tribuns menaçassent le peuple de quitter la Magistrature, s'il n'entroit dans leurs ressentiments; qu'ils luy fissent entendre qu'il avoit tout à craindre d'un homme comme moy; qu'ils employassent mille indignes supercheries, dans la crainte que je n'échappasse à leurs fureurs. Voilà ce que j'ay souffert de mes citoyens; je ne mériterois pas de vivre désormais, si je ne tirois vengeance de cet affront. Ainsi quelque azyle & quelque douceur que j'eûsse pû trouver, ou chez les Latins, par les droits du sang, qui nous sont communs avec eux, ou dans les colonies nouvellement establies par nos ancestres, je n'ay pas voulu prendre ce party. J'ay mieux aimé avoir recours à vous, qui avez esté maltraitez par les Romains, & m'offrir à venger avec vous vos querelles & les miennes par toutes les voyes que le temps & les occasions nous présenteront. Je vous suis déja bien redevable de la réception que vous m'avez faite, & plus encore des honeurs auxquels vous m'élevez, sans avoir égard aux maux que je vous ay causez, dans la nécessité où je me suis trouvé de faire la guerre contre vous.

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. 2. Fond. de R. Cat 265. Var. 267.

5. R.

VII. Quelle idée donnerois-je de moy, si dans un temps « où mes citoyens, à qui j'ay rendu les plus signalez services, « me privent de la gloire & des honeurs qui me sont dus, & « m'arrachent de ma patrie, de ma famille, de mes amis, de « nos Dieux, de la sepulture de mes ancestres; si retrouvant « chez vous tous ces biens dont ils me dépouillent, vous con- «

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. ½. Fond. de R. Cat 265. Var. 267.

» tre qui j'ay porté les armes pour leur plaire ; quelle idée, » dis-je, donnerois-je aujourd'huy de moy, si je ne traitois » mes citoyens comme mes ennemis les plus cruels, & si je ne » regardois mes anciens ennemis comme mes plus fidelles » amis ? Oüy c'est renoncer aux sentiments humains, que de » ne pas haïr ses ennemis & de ne pas aimer ceux auxquels on » doit son salut & sa vie. Je ne reconnois plus pour ma patrie » une ville, qui ne me reconnoist plus pour son citoyen. C'est » à celle qui me donne le droit d'hospice, tout étranger que je » suis, que je me livre absolument. Je ne compte plus sur un » pays où l'on m'outrage. C'est sur celuy, où je trouve ma » seûreté, que je dois compter désormais. Nous verrons bien- » tost, à ce que j'espere, de grands changements, pourveû » que les Dieux nous assistent, & que vous me secondiez avec » vigueur. Vous sçavez que le peuple Romain aguerri depuis » long-temps n'a point d'ennemi plus formidable que vous, & » qu'il n'a point d'interest plus pressant que de vous affoiblir » peu à peu : il a mis jusques icy sa politique à vous enlever » une partie de vos villes & à retenir ce qui vous reste dans le » respect, sous prétexte de l'alliance qu'il a faite avec ces vil- » les, dans la crainte que vous ne réünissiez toutes vos forces » contre luy. Pourveû que vous vous accordiez tous ensemble » à luy résister, comme il me paroist que vous en prenez au- » jourd'huy la résolution, vous viendrez à bout d'abbattre sa » puissance.

» VIII. Et puisque vous me demandez mon avis sur la ma- » niere de luy faire la guerre, soit que vous ayiez quelque es- » time de l'expérience, que j'ay acquise, soit que vous me » vouliez donner en cela des marques de vostre bienveillance, » soit que l'un & l'autre motif vous engagent à me consulter ; » je vous diray ingenuement ce que je pense, & je ne vous » dissimuleray rien de mes sentiments. Je vous conseille d'a- » bord de vous prévaloir d'une raison spécieuse & légitime de » prendre les armes ; en voicy une par exemple, que je vous » propose, & il ne tiendra qu'à vous d'en profiter. Tout ce qui » faisoit dans les commencements, le Domaine du peuple Ro- » main, n'estoit qu'un terrain fort petit & fort sterile. Il a » sçeu s'étendre par la force des armes & se rendre maistre » d'un pays fertile & abondant en dépouillant ses voisins : en

ſorte que ſi chaque peuple venoit à reprendre ce qui luy a « eſté enlevé contre tout droit & toute juſtice, la République « Romaine ſe trouveroit reduite à l'eſtat du monde le plus foi- « ble & le plus mépriſable. Ce ſont donc là, ſi vous m'en « croyez, les premieres démarches que vous devez faire. En- « voyez des Ambaſſadeurs à Rome, & ſommez-la de vous « rendre toutes les villes qu'elle vous a priſes; de ſortir des for- « tereſſes qu'elle a baſties ſur voſtre fonds; en un mot, de « vous reſtituer généralement ce qui vous appartenoit autre- « fois, & ce qu'elle ne poſſède aujourd'huy que pour s'en « eſtre emparé par l'injuſtice la plus criante. Attendez ſa ré- « ponſe avant que de luy déclarer la guerre. Par cette condui- « duite, ou vous l'obligerez à vous céder les biens dont elle « vous a dépouillez; ou ſi elle s'obſtine à les retenir, vous avez « un juſte ſujet de luy déclarer la guerre. Quand on ne deman- « de rien que ce qui appartient de droit, dès qu'on le refuse, « la voye des armes eſt permiſe, & perſonne ne peut blâmer « qu'on y ait recours. Quelle réſolution donc, à voſtre avis, pren- « dront les Romains, lorſqu'on leur fera ces propoſitions de voſtre « part? Se réſoudront-ils à vous faire juſtice, & renonceront- « ils à ce qu'ils regardent comme le fruit de leurs conqueſtes? « C'eſt ce qu'ils devroient faire en effet, s'ils avoient de l'équi- « té; mais les Eques en meſme-temps, les Albains & les He- « truſques viendront à voſtre exemple leur faire de pareilles « demandes. Retiendront-ils malgré vous les terres qu'ils vous « ont enlevées? C'eſt à quoy je ne doute pas qu'ils ne ſe déter- « minent: vous pourez en ce cas proteſter de violence, & pu- « blier hautement que la ſeule néceſſité vous oblige à prendre « les armes, & vous ſerez ſuivis de pluſieurs autres nations, « qui déſeſperent de recouvrer par un autre moyen ce qu'elles « ont perdu. Vous avez l'occaſion la plus belle que vous ayiez « jamais eûe, & que vous puiſſiez avoir dans la ſuite d'atta- « quer les Romains. La fortune vous la préſente aujourd'huy, « pour vous dédommager de vos pertes, dans un temps que « la ſédition regne parmi eux, qu'ils ſe défient les uns des au- « tres, & qu'ils n'ont point de Chefs habiles qu'ils puiſſent « mettre à la teſte de leurs armées. Voilà les conſeils que j'ay « crû vous devoir donner comme à mes amis. A l'égard de ce « qu'il faudra faire dans le temps pour l'exécution de vos pro- «

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. 1. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

„ jets & l'arrangement de vos affaires, ce sera le soin de ceux „ auxquels vous donnerez le commandement de vos troupes. „ Pour moy dans quelque employ que vous me mettiez, ou de „ simple soldat, ou de Centurion, ou de Général, je m'en ac„ quitteray indifferemment avec le mesme zéle. Ainsi servez„ vous de moy en tout, où vous me jugerez nécessaire, & „ soyez persuadé que, si je vous ay fait tort, lorsque j'estois „ vostre ennemi, à présent que je suis devenu vostre ami & le „ compagnon de vostre fortune, je puis contribuer beaucoup à „ vostre avantage.

IX. Tel fut le discours de Marcius. Pendant tout le temps qu'il parla, les Volsques donnerent des démonstrations du plaisir avec lequel ils l'écoutoient; mais après qu'il eût fini, ce ne furent qu'applaudissements de la part de toute l'assemblée, qui convint de la sagesse de ses conseils, & qui souscrivit à ses sentiments sans permettre à personne de rien dire davantage sur cette matiere. On fit donc un Decret dans lequel il fut arresté qu'on députeroit à Rome les plus considérables de chaque ville. A l'égard de Marcius, on luy donna rang de Sénateur dans toutes les villes de la nation, le droit d'entrer dans la Magistrature, & de joüir des honeurs les plus distinguez de la République. Aussi-tost on mit la main à l'œuvre sans attendre la réponse des Romains, & l'on commença à faire les préparatifs de la campagne. Les peuples qui avoient le plus souffert dans les guerrres précédentes, & qui sembloient ne devoir jamais se relever de leurs pertes reprirent courage, & conceûrent des espérances d'abbattre à leur tour la puissance des Romains. Les Ambassadeurs des Volsques arrivez à Rome & introduits dans le Sénat, porterent la parole au nom de toute la nation, & dirent: „ Les Volsques n'ont rien plus à cœur que „ de terminer leurs differends avec le peuple Romain, & de vi„ vre désormais avec luy dans une parfaite intelligence com„ me ses alliez & ses bons amis. Mais ils demandent de vostre „ part pour marque de l'union & de l'amitié qui doit estre en„ tre vous & eux, que vous leur remettiez les terres & les vil„ les, que vous leur avez prises; autrement ils ne peuvent „ compter sur une alliance & sur une paix durable. C'est un „ sentiment naturel de mettre au nombre de ses ennemis ceux „ dont on a sujet de se plaindre. On vous prie donc de faire

cesser les sujets de division, si vous ne voulez par un refus injuste, nous mettre dans la nécessité de vous faire la guerre.

X. Le Sénat ayant entendu les Ambassadeurs, les fit retirer pour résoudre en particulier la réponse qu'il avoit à faire. Après une meûre délibération, on les rappella & on leur dit : Volsques, on s'apperçoit assez que vous ne demandez rien moins que nostre amitié, & que vous ne cherchez qu'un prétexte honeste de nous faire la guerre. Vous avez bien préveû, venant icy, que vous ne seriez point écoutez, dès que vous n'aviez que des propositions injustes à nous faire, & qu'il est impossible de vous accorder. Si de bon gré & sans contrainte vous nous eûssiez fait les maistres de vos places, & que livrez ensuite au repentir, vous vinssiez les redemander, on auroit tort de vous les refuser : mais en ayant esté dépouillez par le sort des armes, quel droit avez-vous de redemander ce qui ne vous appartient pas? Nous regardons comme un bien légitimement acquis tout ce qui est le prix de la victoire. C'est une maxime dont nous ne sommes pas les premiers auteurs. Elle est moins fondée sur le sentiment des hommes que sur celuy des Dieux mesmes. Nous sçavons qu'elle est en usage chez les Grecs & chez les Barbares, & nous ne sommes point d'humeur à rien relascher de nos conquestes. Quel sujet de reproche seroit-ce pour nous d'avoir perdu par foiblesse & par lascheté ce que nous ne devons qu'à la force & à la valeur? Au reste nous ne prétendons point vous obliger à faire la guerre malgré vous, ni vous empescher de la faire, si vous en avez envie. Mais en cas que vous nous attaquiez, nous sçaurons nous défendre en gens de cœur. Allez, rendez aux Volsques cette réponse ; & faites-leur bien entendre, que nous leur laissons l'honeur de prendre les armes les premiers ; mais que nous nous reservons la gloire d'estre les derniers à les quitter.

XI. Les Ambassadeurs des Volsques retournerent chez eux avec cette réponse, sur laquelle on s'assembla de nouveau, & l'on conclut du consentement général de la nation à déclarer la guerre aux Romains. On fit choix ensuite de Tullus & de Marcius pour commander les troupes. On ordonna des levées d'hommes & d'argent, & l'on pourveût à tout ce qu'on jugea nécessaire pour mettre une armée sur pied. Quand on fut prest

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. 1. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

de se séparer, Marcius se leva & prenant le parole, il dit: „ Rien n'est de mieux, que ce qui vient d'estre réglé par vostre République, & il ne s'agit plus, que de veiller à ce que „ chaque chose se fasse à temps: mais pendant qu'on levera „ des soldats, & qu'on fera les préparatifs nécessaires, ce qui „ demande quelque retardement, nous partirons Tullus & „ moy, & ceux qui voudront piller le pays ennemi, & profiter du butin pouront nous suivre. Je vous promets avec le „ secours des Dieux de vous procurer de riches dépouilles. Les „ Romains ne sont point sur leurs gardes, parce qu'ils ne „ voyent point encore nos troupes assemblées. Ainsi nous „ pouvons impunément faire des courses sur leurs terres, & „ pénétrer aussi loin que nous le jugerons à propos.

XII. Les Volsques ayant encore approuvé ce projet, les deux Chefs à la teste d'une troupe de volontaires se mettent en campagne, avant que les Romains se fussent apperceûs de leur dessein. Tullus avec une partie se répand dans le pays Latin pour empescher le secours; Marcius vient fondre avec l'autre sur les terres des Romains. Comme on ne s'attendoit point dans la campagne à une pareille irruption, les Volsques surprirent au depourveû plusieurs citoyens Romains d'honneste famille, qu'ils firent prisonniers. Ils enleverent un grand nombre d'esclaves, quantité de chevaux & de bestail, & beaucoup de bled qu'on n'avoit point encore ramassé. Ils se saisirent des instruments propres à cultiver la terre & ils rompirent tout ce qu'ils ne purent emporter. Non contents de cet affreux dégast, ils porterent le fer & le feu dans les villages, qu'ils ruinerent de maniere à ne pouvoir estre réparez de longtemps. Les maisons Plebeiennes furent les moins épargnées & l'on eût quelques menagements pour celles des Patrices, qui ne souffrirent que de la perte de leurs esclaves & de leurs troupeaux. C'estoit l'ordre que Marcius avoit donné aux Volsques, pour fomenter la mesintelligence entre les Patrices & les Plebeiens, & empescher que la sédition ne finist, ce qui arriva en effet. Quand on apprit à Rome le ravage qu'on avoit fait dans la campagne, & que le dommage n'estoit pas égal partout, les pauvres s'éleverent contre les riches, & se plaignirent qu'ils avoient suscité Marcius pour les perdre. Les Patrices taschoient de s'en justifier, rejettant toute la haine de cet-

te disgrace sur le malin artifice de Marcius. Personne néanmoins n'osa faire la moindre démarche ou pour empescher la ruine totale de ses biens, ou pour mettre à couvert ce qui en restoit, tant on craignoit de part & d'autre de faire naistre des soupçons desavantageux & de s'exposer à la trahison. Ainsi Marcius ramena ses troupes chargées de butin, sans trouver d'obstacle à tout ce qu'il avoit projetté. Tullus revint de son costé également riche des dépouilles qu'il avoit remportées sur le pays Latin, où les habitants ne firent aucune résistance, faute d'avoir des troupes à luy opposer, & d'avoir préveû les malheurs qui les menaçoient. Ces premiers succès donnerent aux Volsques de grandes esperances; ce qui fit, que l'armée fut preste plustost qu'on ne l'avoit crû, & que les Généraux se virent pourveûs de tout ce qu'ils avoient besoin pour commencer la campagne.

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. 2. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

XIII. Lorsque les troupes furent assemblées, Marcius & son Collegue délibérerent ensemble sur la maniere dont ils feroient la guerre. Pour moy, luy dit Marcius, je crois que « la meilleure chose que nous puissions faire, est de diviser « nostre armée en deux corps : que l'un de nous deux marche « au-devant des ennemis avec ce que nous avons de plus vigou- « reuse milice; qu'il les attaque, & que s'ils ont le courage « d'accepter le deffi, il décide dans un seul combat de nos dif- « ferends. Que si les Romains n'osant hazarder leur destinée « au sort d'une bataille, refusent d'en venir aux mains, comme « je crois qu'ils pouront faire, dans la disette où ils sont de « bons soldats & d'habiles Capitaines, il faut qu'il ravage tou- « tes leurs terres par de continuelles courses; qu'il garde les « avenûës par lesquelles on leur envoyeroit du secours, qu'il dé- « truise toutes leurs colonies; en un mot, qu'il leur fasse tout « le mal qu'il leur poura faire. Pour l'autre corps d'armée il « est à propos qu'il demeure icy avec le reste de nos troupes « pour défendre le pays, & mettre nos villes à couvert des en- « nemis qui profiteroient de nostre absence. Rien ne seroit « plus honteux que de nous voir dépoüillez de nos biens, tan- « dis que nous serions occupez à conquerir ceux de nos enne- « mis. Pour cela il est encore nécessaire, que celuy de nous « qui demeurera pour la seûreté du pays, prenne le soin de « faire restablir les remparts de toutes les villes, qui seroient «

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. ½. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

„ en mauvais ordre, de faire nétoyer les fossez, de bastir des „ forteresses, qui dans le besoin servent d'azyle aux gens de la „ campagne, de faire de nouvelles levées, de fournir l'armée, „ qui servira au dehors, de provisions de bouche & de guerre, „ de faire fabriquer des armes, & de pourvoir à temps à tou„ tes les autres choses nécessaires. Je vous laisse le choix, Tul„ lus, ou de commander l'armée, que nous envoyons contre „ les Romains, ou de rester icy avec les troupes que nous y „ laissons. Tullus fut fort satisfait de cet arrangement, & „ comme il connoissoit la capacité & le bonheur de Marcius, „ il luy céda le commandement de l'armée.

6. R. XIV. Alors Marcius, sans perdre de temps, se mit en marche & vint droit à Circée (6) Ville où il y avoit une Colonie Romaine, qui vivoit en bonne intelligence avec les naturels du pays, & il s'en rendit le maistre. Dès que les habitants eûrent appris que l'ennemi s'estoit emparé de leurs terres, & qu'il approchoit de leurs remparts, ils ouvrirent leurs portes, & ils vinrent sans armes au devant de luy se sousmettre à son obéïssance. Cette démarche les garantit d'un plus rude traitement : Marcius n'en fit mourir aucun, & n'obligea personne à sortir de la Ville : il exigea seulement par voye de contribution des habits pour vestir ses soldats, du bled pour nourrir l'armée pendant un mois, & une légére somme d'argent. Ensuite il se retira, aprés avoir laissé dans la Ville une garnison modique, tant pour mettre les habitants à couvert des insultes des Romains, que pour les tenir eux-mesmes dans le devoir. Ces nouvelles portées à Rome ne firent qu'augmenter le trouble & la sédition. Les Patrices reprochoient au peuple de s'estre, sous de fausses accusations, défaits d'un homme d'esprit, renommé pour sa bravoure & son habileté dans le métier de la guerre, & de l'avoir reduit à la nécessité de se mettre à la teste des Volsques. Les Tribuns de leur costé se plaignoient des Patrices, & disoient que la situation présente estoit un effet de leur intrigue & de leur ressentiment : qu'il estoit aisé de voir par la maniere dont on faisoit la guerre, qu'on épargnoit les Patrices, & qu'on n'en vouloit qu'au simple peuple. Ces discours malins & artificieux séduisoient le peuple, & ce qu'il y avoit de plus méchant parmi les Plebeiens estoit pour les Tribuns. Ces accusations

& ces invectives, dont on usoit de part & d'autre dans les assemblées, furent si vives & si fréquentes, & occuperent tellement les esprits, qu'il ne vint pas seulement en pensée, ni de lever une armée, ni de demander du secours, ni de faire aucuns préparatifs pour se mettre en estat de repousser les ennemis.

Period. Jul. 4227. Avant J. C. 487. Olymp. 73. 1. Fond. de R. Cat. 265. Var. 267.

XV. Les Romains néanmoins les plus avancez en âge, ayant fait attention sur ce désordre, s'assemblerent entre eux, & après avoir délibéré ensemble des moyens d'arrester le mal, ils représenterent fortement en public & en particulier aux plus séditieux d'entre le peuple, le tort qu'ils faisoient à la République par les injustes soupçons qu'ils avoient des Patrices, & plus encore par les calomnies dont ils taschoient de les noircir. Ils leur faisoient remarquer, que si l'exil d'un seul homme de qualité causoit tant de maux, ils en avoient à craindre de bien plus terribles, quand la maniere indigne dont ils traitoient les Patrices en auroit obligé beaucoup d'autres à suivre l'exemple de Marcius. Ces remontrances firent cesser les murmures & les plaintes. Lorsque le calme & la tranquillité furent restablis, le Sénat s'assembla sur une députation des Latins, qui demandoient au peuple Romain de se joindre à eux contre l'ennemi commun. On leur fit réponse qu'on n'estoit point en estat de leur envoyer du secours; mais qu'on leur permettoit de lever eux-mesmes une armée, & de la faire commander par des Chefs de leur nation; qu'on leur laissoit la liberté de la rendre aussi nombreuse qu'elle le pouroit estre, si Rome leur eust envoyé ses troupes. On leur donnoit ce pouvoir, parce que l'un & l'autre estoit expressement défendu dans les traitez d'alliance qu'on avoit passez entre les deux Républiques. Cependant le Sénat ordonna aux Consuls de faire des levées, & de mettre une armée sur pied: il les chargea en mesme temps d'establir de bonnes garnisons pour la défense de la Ville, & de faire sçavoir à leurs alliez qu'ils eussent à envoyer des troupes auxiliaires; mais ils défendirent de se mettre en campagne avant que toutes choses fussent prestes. Le peuple ratifia ces decrets du Sénat; mais comme il ne restoit aux Consuls que très-peu de temps, pour achever leur Magistrature, ils ne purent exécuter qu'une

partie de ces délibérations, & ils laisserent le reste à faire à leurs successeurs.

Nouvelle irruption des Volsques conduits par Marcius sur les terres de Rome sous le Consulat de Sp Nautius & de Sex Furius. Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

XVI. Ce furent Sp. Nautius & Sex. Furius qu'on créa Consuls en leur place. Ceux-cy leverent dans Rome autant de troupes qu'ils purent : ils mirent dans toutes les forteresses des sentinelles & des fanaux, par le moyen desquels on pûst ne rien ignorer de ce qui se passoit dans la campagne: ils eûrent soin pareillement de faire de grandes provisions d'argent, d'armes, & de bled : enfin ils ne manquerent ni de sagesse, ni de vigilance, pour mettre la Ville en estat de se défendre contre l'ennemi. Mais ils ne trouverent pas les mesmes dispositions dans leurs alliez. La pluspart de ceux, qui se présenterent pour servir, ne le faisant qu'à regret, on ne crut pas les devoir contraindre, crainte d'en estre trahi. Quelques-uns mesmes s'estoient déja détachez des Romains, pour se livrer aux Volsques. Les Eques donnerent les premiers l'exemple de la désertion ; la guerre ne fut pas plustost déclarée, qu'ils promirent aux Volsques avec serment de vivre dans leur alliance, & ils envoyerent à Marcius un bon nombre de troupes résoluës de tout entreprendre pour son service. Les Eques furent suivis de plusieurs autres alliez, qui ne rompirent pas ouvertement à la vérité, & par un consentement général avec les Romains ; mais qui favoriserent en secret le party des ennemis, non seulement en n'empeschant point ceux qui avoient envie de servir dans leurs troupes, mais encore en les y exhortant. De sorte qu'en très-peu de temps l'armée des Volsques se trouva beaucoup plus nombreuse & plus forte, qu'elle n'avoit jamais esté dans l'estat le plus florissant de cette nation. Marcius avec cette armée fit irruption pour la seconde fois sur les terres des Romains : il y resta plusieurs jours pendant lesquels il acheva de désoler ce qui luy estoit échappé dans ses premieres courses. Néanmoins il fit peu de citoyens prisonniers, parce qu'ils avoient eû la précaution de se retirer long-temps auparavant, & qu'ils s'estoient refugiez avec ce qu'ils avoient de plus précieux ; les uns à Rome, les autres dans les forteresses voisines, qui estoient en estat de se défendre. Mais il enleva les troupeaux, qu'ils n'avoient pas eû le loisir de mettre à couvert, & les es-

claves qui les gardoient : il emporta tout le bled, qui venoit à peine d'estre coupé, & qui estoit encore entre les mains des moissoneurs. Après avoir ainsi pillé la campagne, & causé par-tout un affreux dégast, sans avoir trouvé personne sur son passage, qui eûst le courage de l'arrester, il ramena son armée fort lentement, pour faciliter le transport des riches dépoüilles dont elle estoit chargée.

Periode Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 266. Var. 268.

XVII. Les Volsques voyant arriver un si prodigieux butin, & surpris de la timidité des Romains, qui souffroient impunément & à leurs yeux ravager leurs terres, eux qui avoient tant de fois pillé celles des ennemis, conceûrent de grandes esperances, & regarderent désormais la conqueste de l'Empire Romain comme la chose du monde la plus aisée. Ils rendirent aux Dieux de célébres actions de graces; ils ornerent les Temples & les Autels des dépoüilles des ennemis; ils firent de magnifiques festins, au milieu desquels on faisoit retentir les loüanges de Marcius, qu'ils regardoient comme le plus grand Capitaine qui eûst jamais paru dans Rome, ou parmi les Grecs, ou chez les autres nations. Ils estoient sur tout charmez de son bonheur, qui avoit éclaté avec tant de succès dans tout ce qu'il avoit entrepris, sans avoir esté traversé de la moindre disgrace. Ainsi tout ce qu'il y avoit de gens en estat de porter les armes, se faisoient un plaisir de se ranger sous ses drapeaux. On vouloit avoir part à ses conquestes, & la foule des peuples, qui venoient faire offre de leurs services, grossissoit tous les jours. Marcius content de voir cette ardeur dans les troupes, & ravi d'avoir humilié les Romains, jusqu'à n'oser faire aucun effort pour réparer leur honte, fit marcher son armée contre les villes de leurs alliez, qui ne s'estoient point démenties. Il commença par les Tolerins peuple du nom Latin, & vint mettre le siége devant leur Ville, après quelques préparatifs faits fort à la haste. Les habitants qui s'estoient attendus à cette attaque, & qui avoient fait transporter dans la Ville les biens qu'ils avoient à la campagne, le receûrent avec fermeté, & combattirent de leurs remparts, d'où ils blesserent plusieurs des assiégeants. Mais incommodez des frondeurs, qui nettoyoient le rempart, & fatiguez de la résistance de tout un jour, ils laisserent une grande partie de leurs murailles sans défense. Marcius,

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 266. Var. 268

qui s'en apperceût, y fit planter les échelles, & ayant commandé l'assault, il courut aux portes avec l'élite de ses troupes, il força les barrieres, & malgré une gresle de traits, qui pleuvoient des tours, il entra le premier dans la Ville. Les assiégez, qui s'estoient rendus aux portes en grand nombre, pour en défendre l'entrée, soustinrent avec vigueur le premier choc, & firent une longue résistance; mais plusieurs de leurs gens ayant esté tuez, les autres prirent la fuite & tascherent de se dérober à l'ennemi en prenant de differentes routes. Marcius les pousse à toute outrance, & fait tomber impitoyablement tout ce qui se trouve sous sa main, sans épargner que ceux qui mettent bas les armes, & qui ont recours à sa clémence. Ceux qui escaladoient les murs, s'en rendent en mesme temps les maistres, & la Ville est reduite sous la puissance du vainqueur. De riches dépoüilles furent les fruits de cette victoire. Marcius en mit en réserve une partie pour les consacrer aux Dieux, & en décorer les Villes des Volsques; le reste il l'abandonna au soldat. Cette Ville estoit fort peuplée; l'argent & les bleds y estoient en si grande abondance, qu'il fallut plusieurs jours pour charger & transporter tout le butin.

XVIII. Au sortir d'une expédition si vive, qui laissa la Ville dans la derniere désolation, le Général fit marcher son armée à Bole. Les habitants avoient pressenti son arrivée, & s'estoient préparez à le recevoir. Marcius qui se flattoit d'emporter la Ville d'emblée, la fit attaquer par plusieurs endroits à la fois. Les assiégez ayant observé le moment favorable, ouvrent leurs portes, & font une rude sortie sur l'ennemi qu'ils avoient de front. Ils en tuënt & blessent un grand nombre, ils mettent les autres en fuite, & ils se retirent dans leurs retranchements. Marcius qui n'estoit point à cette déroute, apprenant que les Volsques avoient lasché pied, arrive à la haste avec une poignée de gens; il rallie les fuyards, il les restablit en bon ordre, il ranime leur courage, & il les ramene à l'assault, après les avoir instruits du dessein qu'il avoit formé. Les assiégez voyant l'ennemi à leurs portes; tentent une seconde sortie, & tombent sur luy en plus grand nombre qu'ils n'avoient fait la premiere fois. Les Volsques, selon l'ordre qu'ils avoient receû, font semblant de plier, &

ſe retirent précipitemment par le penchant d'un coſteau. Les Bolaniens trompez par cette ruſe pourſuivent les fuyards plus loin qu'ils n'auroient dû. Marcius, les voyant éloignez de leurs retranchements ; tombe ſur eux avec une troupe de gens choiſis, & en fait un grand carnage. Obligez alors de regagner la Ville au plus viſte, Marcius les ſerre de près, & arrive aux portes avant qu'elles fuſſent fermées : les Volſques s'y rendent avec luy, & l'épée à la main ſe font un paſſage. Les aſſiégez hors d'eſtat de faire une plus longue réſiſtance entrent dans leurs maiſons, pour y attendre leur deſtinée de la diſcrétion du vainqueur. Le Général, ſans faire d'autre quartier, livre les habitants & leurs biens à la volonté du ſoldat, qui après avoir enlevé de la Ville tout ce qu'il luy plût, eût ordre d'y mettre le feu.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73 1. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

XIX. De-là Marcius avec ſon armée vint à Labicum, autre Ville du pays Latin, habitée par une colonie d'Albains. Dés qu'il fut entré ſur leurs terres, voulant intimider les habitants, il mit le feu à quelques villages, dont la flamme pouvoit eſtre apperceûë de la Ville. Mais les Labicaniens ſe fiant ſur la force & la bonté de leurs remparts, loin de s'épouvanter de ſon arrivée, ou de ſe rendre laſchement, ſouſtinrent l'aſſault avec courage, & chaſſerent ſouvent les ennemis. Mais ils ne pûrent faire toujours une égale réſiſtance, parce qu'ils eſtoient en petit nombre, & que les aſſiégeants ne leur donnoient pas un moment de relaſche. Les Volſques, dont les troupes eſtoient beaucoup plus nombreuſes, battoient la place de toutes parts, & ſe relevoient continuellement les uns les autres ; tandis que les aſſiégez obligez jour & nuit à tenir contre des troupes toujours fraiſches, ſe virent bien-toſt hors d'eſtat de réſiſter à une telle fatigue, & furent contraints de ſe rendre. Ainſi Marcius prit la Ville, & ayant fait eſclaves tous les habitants, il donna les dépoüilles aux ſoldats. De-là, il vint à Pedum autre place de la nation Latine, dont il ſe rendit maiſtre, & qu'il traita de la meſme maniere qu'il avoit fait les autres villes. Le lendemain il ſe préſenta devant Corbion : les habitants inſtruits de ſa marche n'attendirent pas qu'il en formaſt le ſiége : il luy ouvrirent leurs portes, ils ſortirent en foule au devant de luy, & ils implorerent ſa clémence. Marcius loüa leur ſageſſe, & s'eſtant

Period. Jul. 4228 Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3/4. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

contenté d'une somme d'argent & d'une certaine quantité de bled pour les besoins de son armée, il tourna ses armes vers Corioles. Cette ville le prévint par son obéissance, & luy ayant accordé tous les secours d'argent & de vivres, qu'il voulut, il retira ses troupes de dessus leurs terres, sans souffrir qu'on y fist le moindre dégast. Il avoit une attention particuliere, pour épargner aux peuples qui se rendoient à luy les maux que la guerre traisne après elle: leurs champs, leurs bestiaux, leurs esclaves estoient en seûreté, & ils retrouvoient leurs campagnes dans le mesme estat, qu'ils les avoient laissées. Il ne permettoit pas mesmes à ses troupes d'avoir des quartiers dans les villes, de peur qu'elles n'eûssent à souffrir de la licence & de l'avidité du soldat; mais il les tenoit campées hors des murailles.

XX. De Corioles il vint à Boüilles ville des plus considérables, & la plus aguerrie qui fust dans tout le pays Latin. Il fut mal receû des habitants, que le nombre de leurs troupes & la force de leurs murs remplissoient de confiance. Il exhorta ses soldats à se montrer gens de cœur, & il promit des récompenses à ceux qui monteroient les premiers à l'escalade. Puis il commença l'attaque. Il parut beaucoup d'ardeur de part & d'autre. Les assiégez ne se contenterent pas de repousser plusieurs fois l'ennemi, qui grimpoit sur les remparts; ils firent une vigoureuse sortie dans laquelle tombant sur les Volsques avec toutes leurs forces, ils en firent un horrible carnage & pousserent le reste dans une vallée avec un si grand desordre, qu'on commençoit à perdre l'esperance de prendre la ville. Mais l'addresse du Général à substituer à propos de nouvelles troupes à la place des morts & des mourants, fit que le vainqueur s'apperceût à peine de la perte qu'il avoit causée. Comme le siége dura long-temps, Marcius se trouvoit dans tous les endroits, où le soldat avoit le plus à souffrir, consolant les uns, ranimant le courage des autres & donnant par tout l'exemple d'une valeur intrépide. Il ne cessa point de payer de sa personne dans les plus évidents périls, qu'il n'eût obligé la ville à se rendre. En estant enfin devenu le maistre, il usa de tous les droits de la guerre, passant au fil de l'épée une partie des habitants, & faisant les autres prisonniers. Cette insigne victoire enrichit ses troupes d'argent & de précieuses dépouilles dont

cette ville estoit plus abondamment fournie que toutes les autres du Latium, dont il avoit fait la conqueste.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73 I. Fond de R. Cat 226. Var. 228.

XXI. Quelque part où se présenta désormais Marcius, il ne trouva plus de résistance, & toutes les villes luy ouvrirent leurs portes. La seule Lavinium bastie autrefois, comme je l'ay dit, par les compagnons d'Enée, lorsqu'ils arriverent en Italie, refusa de se sousmettre, résoluë de courir toutes sortes de risques, plustost que de manquer de fidelité aux Romains, qu'elle reconnoissoit pour les descendants de ses fondateurs. Il se donna de rudes attaques & de sanglants combats aux ouvrages avancez, qu'on ne put emporter de force : ce qui fit juger, qu'il en cousteroit un long siége pour reduire la ville. Marcius qui sentit la difficulté de l'entreprise, fit cesser l'insulte, & tira des lignes de circonvallation pour empescher les vivres & les secours étrangers. Les Romains cependant atterez des fascheuses nouvelles de tant de villes emportées d'assault, & de la triste nécessité qui avoit reduit plusieurs autres à se rendre à Marcius ; fatiguez d'ailleurs des fréquentes Ambassades qu'ils recevoient des peuples qui leur estoient attachez, & qui demandoient du secours ; effrayez du blocus de Lavinium, & prévoyant qu'après la prise de cette ville l'ennemi viendroit à Rome, crurent que le seul reméde à tant de maux estoit de ménager le retour de Marcius. Le peuple crioit hautement de l'aveu mesme des Tribuns, qu'il falloit casser le jugement qui l'avoit condamné au banissement. Les seuls Patrices s'opposoient à la voix publique, prétendant qu'un jugement porté dans les régles n'estoit point sujet à réforme. Sur le refus que fit le Sénat de donner un Arrest, les Tribuns laisserent tomber l'affaire & n'oserent plus en parler au peuple. Il est surprenant que le Sénat après avoir marqué tant de zéle pour Marcius, ne voulut point écouter le peuple quand il s'empressoit de le rappeller. En usa-t-il de la sorte, pour mieux sonder les sentiments du peuple, & luy faire souhaiter avec plus d'ardeur une chose sur laquelle il se rendroit plus difficile ? Voulut-il peut-estre éloigner les soupçons injustes qu'on avoit de luy, & les reproches qu'on luy avoit faits d'estre cause, ou d'avoir eû part aux résolutions qu'avoit prises Marcius depuis son exil ? C'est ce qu'il est difficile de dire, tant les intentions du Sénat estoient alors impénétrables !

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 1. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

7. R.

XXII. Marcius qui apprit par un transfuge les dispositions où estoit Rome, outré de colére leve le camp, pour s'y rendre avec son armée, & n'ayant laissé de troupes que ce qu'il en falloit pour soustenir le blocus de Lavinium, il vient se poster à quarante stades de la ville (7) près des canaux de Cleilie. Quand on apprit à Rome son arrivée, le trouble s'empara des esprits, & l'on ne douta point qu'on ne dûst estre incessamment assiégé. Dans cette crainte on court aux armes de tous costez, & sans attendre les ordres des Magistrats, les uns se saisissent des remparts, les autres s'emparent des postes avantageux: ceux-cy arment leurs esclaves & leur font faire la garde au tour de leurs maisons; ceux-là volent à la citadelle du Capitole, les autres gagnent les lieux de la ville les mieux fortifiez, & chacun pourvoit à l'envy à sa seûreté. Les femmes éplorées & échevelées se transportent aux Temples des Dieux, & prosternées devant leurs autels, elles les conjurent par les cris les plus lamentables de détourner la tempeste qui les menace. Toute la nuit, & une partie du jour suivant se passerent dans ces allarmes. Mais quand on vit qu'il n'estoit rien arrivé de ce qu'on craignoit, & que Marcius ne faisoit aucun mouvement, les Plebeiens se rendirent dans la place publique, ils manderent les Patrices au Sénat, & ils leur signifierent qu'ils eûssent à porter un Arrest qui rappellast Coriolan; qu'autrement convaincus qu'on les trahissoit, ils sçauroient ménager par eux-mesmes leurs interests. Les Patrices s'assemblent & députent cinq personnes de leur corps des plus avancez en âge, & des plus dévoüez à Marcius, pour traiter avec luy de la paix & de sa réconciliation. Les cinq Députez estoient Marcus Minucius, Postumius Cominius, Spurius Largius, Publius Pinarius & Quintus Sulpicius tous hommes Consulaires. Quand ils furent arrivez au camp, & qu'ils eûrent fait sçavoir leur commission, Marcius fit placer avec luy les plus considérables des Volsques & de leurs Alliez dans un lieu, d'où l'on pûst aisément entendre tout ce que les Romains avoient à dire, & il admit ensuite à son audiance les Députez. Minucius, qui pendant son Consulat avoit montré plus de zéle, pour les interests de Marcius, & qui s'estoit toujours déclaré contre le peuple, porta la parole & dit.

Députation des Romains à Marcius.

» XXIII. Nous sç avons tou, Ma rcus, l'injure atroce, que

que vous a fait le peuple, de vous noircir du crime le plus honteux, & de vous chasser de la patrie. Nous ne sommes pas surpris que vous ayiez esté sensible à cet affront, & que vous n'en ayiez pû étouffer le ressentiment. Il n'est que trop naturel, quand on est offensé, de vouloir punir l'offense dans celuy qui l'a commise; mais ce qui doit nous étonner, est que vous fassiez si peu de discernement entre les personnes qui méritent vostre colére, & celles qui n'ont rien fait pour se l'attirer: qu'uniquement occupé du desir de vous venger, vous confondiez les innocents avec les coupables, & vos meilleurs amis avec vos plus cruels ennemis: que vous violiez toutes les loys de la nature; que vous ne teniez aucun compte des droits les plus saints; en un mot, que vous sembliez vous oublier vous-mesme, méconnoistre ceux dont vous sortez, & ignorer que vous estes Romain. Vous voyez en vostre présence les plus anciens des Patrices, & les plus dévoüez à vos interests. Nous venons icy envoyez par la République, pour nous justifier auprès de vous; pour vous faire de tres-instantes prieres, pour exposer à quelles conditions nous voulons vous réconcilier avec le peuple; enfin pour vous faire les remontrances les plus honorables & les plus interressantes pour vous.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

XXIV. Nous commençons par le droit. Les Plebeiens animez par les Tribuns ont conspiré contre vous; ils ont tasché de vous oster la vie sans vous entendre, & sans vous avoir condamné dans un jugement régié, par la seule raison qu'ils vous craignoient. Le Sénat s'est opposé à leurs fureurs, & nous n'avons pas souffert qu'on vous fist cette injustice. Les Tribuns frustrez de leurs prétentions vous ont accusé de les avoir maltraitez dans le Sénat, & ils vous ont assigné pour vous en justifier devant le peuple; nous nous sommes encore déclarez pour vous en cette rencontre, & nous avons empesché qu'on ne vous punist ni pour l'avis que vous aviez ouvert, ni pour l'indignation que vous aviez marquée contre le peuple. Décheûs encore de leurs esperances ils ont inventé une nouvelle espéce de crime, & ils vous ont accusé devant nous de tendre à la tyrannie; vous n'avez point fait de difficulté de répondre à une calomnie si mal fondée, & aussi éloigné que vous estiez d'avoir donné lieu à de si cruels soup-

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. $\frac{2}{3}$. Fond. de R. Var. 226. Cat. 228.

» çons vous vous estes abandonné au jugement du peuple. Le » Sénat, vous vous en souvenez, fit encore alors son devoir; » & les plus instantes prieres ne furent point épargnées en vos- » tre faveur. Quelle part avons-nous donc euë à vostre disgra- » ce, & pourquoy nous faites-vous la guerre, à nous qui vous » avons marqué tant de bienveillance dans les périls & les mal- » heurs que vous avez courus? Que dis-je? Tout le peuple » mesme n'a point trempé dans le jugement qui vous a banni; » vous n'avez esté condamné que par deux suffrages, & vous » ne devez point regarder comme vos ennemis ceux qui vous » renvoyoient innocent. Mais je veux que le peuple entier, » que tout le Sénat d'une commune voix ayent esté les au- » teurs de vostre infortune, & que vous soyiez en droit de les » haïr: quel mal, je vous prie, Marcius, vous a fait tout ce » qu'il y a de femmes parmi nous, pour mériter que vous leur » déclariez la guerre? Ont-elles contribué par leurs suffrages » à vous envoyer en exil? Ont-elles déclamé contre vous? Et » nos enfants de quel crime sont-ils coupables? Qu'ont-ils dit » ou entrepris à vostre préjudice, pour estre exposez au dan- » ger évident de l'esclavage & d'une infinité d'autres mal- » heurs, si l'on vient à prendre Rome d'assault. Non, Mar- » cius, ce n'est ni penser, ni agir équitablement que de por- » ter sa haine contre des criminels & des ennemis, jusques à » vouloir envelopper dans leur ruine des innocents & des » amis. Cette conduite ne convient point au caractére d'ho- » neste homme que vous portez. Mais sans insister davantage » sur toutes ces réflexions, qu'auriez-vous à répondre, je vous » prie, si l'on vous demandoit, quel tort vous avez receû de vos » ancestres, pour détruire leurs monuments & les priver des » honeurs que nous rendons à leur memoire? Que vous ont » fait les Dieux pour dépouiller leurs autels, pour brûler leurs » Sanctuaires, pour renverser leurs Temples, & pour abolir le » culte qui leur est dû? Pour moy, je ne vois point par où » vous pouvez vous tirer de cet embarras. Voilà, Marcius, ce » qui regarde le droit qui justifie le Sénat, & tant d'autres ci- » toyens innocents, dont vous conjurez la perte, & qui parle » en faveur des Sépulcres de nos ancestres, des Temples de » nos Dieux, & de cette ville à laquelle vous devez le jour & » l'éducation,

XXV. Eſt-il juſte, que tant d'hommes, dont vous n'avez aucun ſujet de vous plaindre, périſſent avec leurs femmes & leurs enfants? que vous vous vengiez ſur tous les Dieux, ſur les Héros, & les Génies, & ſur la République entiere, de l'inſulte que vous ont faite quelques Tribuns furieux, & qu'il n'y ait rien qui ne doive reſſentir les terribles effets de voſtre indignation? Mais quoy, ne ſommes-nous pas dès à préſent aſſez punis par le maſſacre de nos alliez, par le dégaſt de nos campagnes, par l'embraſement de nos villages, par la deſtruction de nos villes, par la ſuppreſſion de nos feſtes & de nos ſacrifices, par la ruine de la Religion dans pluſieurs endroits, où l'on ne rend plus aux Dieux le culte qu'ils exigent de nous? Pour peu qu'un homme ait de vertu, il doit ſe faire un ſcrupule, de mettre indifferemment à mort ſes ennemis & ſes amis, d'eſtre implacable dans ſa colére, inſatiable dans ſes vengeances, & quelque peine qu'il ait déja fait porter de ſa diſgrace, de chercher encore à ſatisfaire ſes reſſentiments. Nous n'avons rien autre choſe à dire, ſoit pour nous juſtifier auprès de vous, ſoit pour vous engager à pardonner au peuple. Néanmoins écoutez encore favorablement les remontrances, que nous ſommes chargez de vous faire de la part des plus honeſtes gens & de vos meilleurs amis, & les paroles, qu'ils vous donnent, ſi vous voulez vous réconcilier avec voſtre patrie. Dans le haut rang, que vous tenez aujourd'huy, comblé de la faveur & de la protection des Dieux, n'allez pas au-delà des bornes, que preſcrit la modération, & diſpenſez avec ſageſſe les biens dont la fortune vous a fait maiſtre; perſuadé que toutes les choſes de la vie ſont ſujettes au changement, & que les plus grandes proſperitez ne ſont pas ordinairement de longue durée. Quand on eſt au faiſte de la grandeur, on ne peut manquer de donner aux Dieux de la jalouſie, & l'on fait bien-toſt des chutes irréparables. C'eſt ce qui arrive preſque toujours à ces génies ſuperbes & cruels, qui affectent de s'elever au-deſſus de la condition des hommes. A préſent, Marcius, il ne tient qu'à vous de finir la guerre aux conditions les plus avantageuſes. Le Sénat eſt diſpoſé à faire un Decret pour voſtre retour, & tout le peuple demande qu'on aboliſſe par une loy la Sentence qui

Periód. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

Period. Jul. 4228
Avant J. C. 486.
Olymp. 73 3.
Fond. de R.
Cat. 226.
Var. 268.

vous a condamné à un exil perpetuel. Qui vous empesche donc de vous rejoindre à vos amis, de rentrer dans le sein de vostre chere patrie, de commander à ceux qui sont aux autres la loy, de conduire ceux qui nous gouvernent, & d'acquerir une gloire immortelle à vos enfants & à toute vostre posterité? Nous vous sommes garands de toutes ces promesses, dont vous verrez l'exécution aussi-tost que vous vous serez retiré. Le Sénat ne peut donner d'Arrest ni le peuple souscrire à aucune Ordonnance en vostre faveur, tant que vous serez campé aux portes de Rome, & que vous nous traiterez en ennemis; mais dès que vous aurez mis bas les armes, vous recevrez les ordres de vostre rappel. Tels sont les avantages que vous devez attendre de nous, si vous voulez vous réconcilier avec vostre patrie.

XXVI. Que si vous persistez dans vos inimitiez, & si rien n'est capable de calmer la haine que vous avez conceûë contre nous, vous vous exposez à de grands malheurs, & à deux sur tout que vous ne pouvez éviter. Premierement le dessein que vous avez formé d'abbattre la puissance de Rome, & de vous servir des armes des Volsques pour la détruire, est une entreprise plus difficile que vous ne pensez, pour ne pas dire impossible. Secondement, quand vous viendriez à bout de ce projet chimérique, vous n'en tireriez d'autre fruit, que de devenir le plus malheureux de tous les hommes. Permettez-moy, Marcius, de vous dire icy les raisons que j'ay de le croire, & ne vous offensez pas de la liberté avec laquelle je vais vous parler. Faites donc réflexion d'abord que l'idée, que vous avez prise de reduire Rome sous la puissance des Volsques, n'est pas une chose possible: vous sçavez aussi-bien que nous, que, sans sortir de l'enceinte de nos murailles, nous pouvons mettre sur pied une nombreuse jeunesse, & que si la sédition vient une fois à s'appaiser, comme il est difficile que cela n'arrive, lorsque la proximité du péril, qui réconcilie les esprits les plus désunis, fera voir la nécessité de prendre les armes, nos forces ne peuvent estre détruites ni par les Volsques, ni par quelque autre peuple d'Italie que ce puisse estre. Nous avons encore dans les Latins & nos autres Alliez de puissants secours, sur lesquels nous pouvons seûrement compter.

Period. Ju l. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 276. Var. 228.

Nous ne manquerons point de Capitaines, qui vous ressemblent; nous en trouverons de tous les âges plus que l'Univers entier n'en pouroit peut-estre fournir. Mais la plus solide esperance que nous ayions, & qui est au-dessus de tout ce que nous pouvons attendre des secours humains est la protection des Dieux. Nous avons toujours éprouvé des effets sensibles de leur bonté dans toutes nos traverses, & c'est à eux que cette ville est redevable non-seulement de la liberté dont elle jouit depuis huit générations, (8) mais encore de ces prodigieux succès, qui luy ont acquis l'Empire de tant de nations differentes. Ne jugez pas des Romains par les Pedaniens, les Tolerins & par quelques autres peuples d'une aussi légére importance, dont vous avez conquis les villes avec tant de facilité. Tout autre Général moins habile, & moins experimenté que vous avec un moindre nombre de troupes se seroit également emparé de quelques villes dépourveües de bons remparts & de soldats capables de les défendre. Faites une sérieuse attention sur la grandeur de Rome, sur l'éclat de ses belles actions, sur l'appuy qu'elle a trouvé dans les Dieux, qui l'ont conduite par de si foibles commencements à un si haut point d'élevation. Les peuples que vous commandez aujourd'huy, & sur lesquels vous establissez les esperances de vos grands desseins, ne sont point autres qu'ils ont esté jusques icy. Vous estes à la teste des Volsques & des Eques, que ces mesmes Romains, à qui vous faites la guerre, ont battus tout autant de fois, qu'ils ont osé se mesurer avec nous: il en sera de mesmes, n'en doutez pas, si vous hazardez de vous commettre avec des troupes plus fortes que les vostres, & qui sont en possession de vaincre, sans jamais avoir esté vaincuës. Quand nous n'aurions pas de si favorables préjugez, pouvez-vous ignorer, vous qui avez tant d'expérience, que quand on se bat pour défendre ses biens, on montre toute une autre vigueur, que lorsqu'il s'agit de faire une conqueste; parce qu'il y va de tout pour les uns, s'ils manquent de réüssir, & que les autres peuvent échoüer, sans faire qu'une perte légére. C'est la raison pour laquelle les foibles l'emportent souvent sur les plus forts: la grandeur du danger & la nécessité de vaincre, ou de périr, font naistre dans les ames les plus timides une audace & une

8. R.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

» fermeté qu'elles n'avoient jamais ressenties. J'aurois de quoy m'étendre davantage sur l'impossibilité de vostre entreprise mais je m'en tiens à ce que j'ay dit.

XXVII. J'adjousteray seulement un mot bien capable de faire impression sur vostre esprit & de vous engager à changer de conduite, pourveû que vous déferiez davantage aux lumieres de vostre raison, qu'à la vivacité de vos sentiments. Voulez-vous le sçavoir ? le voicy. La connoissance de l'avenir n'est point une faveur que les Dieux ayent accordée aux hommes, non plus qu'une suite de prosperitez, qui n'ayent jamais esté traversées d'aucuns malheurs. C'est ce qui fait, que les personnes les plus sages & d'une expérience plus consommée, avant que de rien entreprendre, envisagent d'abord quel en peut estre le succès, soit favorable à leurs desirs, soit contraire à leurs prétentions. Les Généraux d'armées sont obligez sur tout à faire ces réflexions, & plus les interests qu'on leur confie sont d'importance, plus aussi doivent-ils balancer les causes des évenements heureux ou malheureux. Si la guerre peut apporter de grands biens, & si elle n'est exposée qu'à de légers inconvenients, qu'ils l'entreprennent à la bonne heure ; mais si les suites en peuvent estre fascheuses, il est de leur prudence d'y renoncer. Ayez les mesmes égards, Marcius, ne vous engagez point dans une entreprise douteuse & difficile, que vous n'ayiez préveû ce que vous deviendrez, si le succès ne répond point à vostre autorité. Vous aurez alors de cruels reproches à soustenir de la part de ceux qui vous ont donné retraite : vous serez blasmé d'avoir tenté des desseins au-dessus de vos forces ; & quand nos troupes usant de represailles contre des peuples, qui les auront insultées les premiers, viendront à ravager leurs terres, pourez-vous éviter de perdre la vie ou par la vengeance des Volsques, qui vous regarderont comme l'auteur de leur disgrace, ou par nous-mesmes dont vous aurez conjuré la ruine ? Qui sçait encore, si ceux que vous suscitez aujourd'huy contre nous, ne préviendront point nos ressentiments, & ne voudront point par vostre mort s'ouvrir une voye à leur réconciliation, à l'exemple de tant de Grecs & de Barbares, qui reduits à de pareilles extrémitez, ont tenté les mesmes moyens ? Croyez-vous donc que de tels évene-

ments ne méritent pas vos réflexions, & que vous deviez » Period.
vous exposer à de semblables malheurs? « Jul. 4228.

Avant J.C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

XXVIII. Mais quand vous devriez réussir dans vos projets, quel fruit si considérable esperez-vous de vostre victoire, & quelle gloire en remporterez-vous? C'est encore un point digne de vostre attention. Vous serez privé de ce que vous avez de plus cher : vous perdrez une mere infortunée, à qui vous devez d'autres marques de vostre reconnoissance, pour prix de vous avoir donné le jour, d'avoir pris soin de vostre éducation, & de s'estre donné tant de peines pour un fils l'unique objet de ses complaisances. Vous vous verrez séparé d'une chaste épouse, qui pleure nuit & jour dans sa retraite l'absence de son cher époux, & qui ne trouve de consolation que dans ses larmes : on vous enlevera deux enfants destinez par leur naissance à joüir un jour en paix dans leur patrie des honeurs de leurs ancestres. N'en doutez pas, Marcius, vous verrez immoler à vos yeux les uns & les autres, si vous osez assiéger nos remparts : on n'épargnera personne de vostre famille dans un temps, où chacun craindra pour les siens & pour soy-mesme de pareils traitements. Il n'y aura point d'opprobres & de supplices, par où on ne les fasse passer, en revanche des maux que nous aurons à souffrir de vostre part; &, pour comble de désespoir, vous ne pourez vous prendre qu'à vous des cruautez qu'on exercera sur vos proches, parce qu'elles ne seront l'effet que de vostre inhumanité. Voilà les tristes avantages que vous retirerez de la réussite de vos projets. Apprenez maintenant quelle gloire vous en devez attendre; gloire qui pour des personnes bien nées doit estre l'ame des grands desseins : apprenez, dis-je, quelle sera la vostre, si vous venez à bout de réussir. On vous traitera de parricide, d'assassin de vos enfants, de meurtrier de vostre femme, d'exterminateur de vostre patrie, on vous refusera l'entrée des sacrifices; nul homme de bien ne vous recevra à sa table, ni dans sa maison; vous serez un objet de haine & d'exécration pour ceux mesmes, dont par vos rigueurs vous aurez achepté les bonnes graces; & tout contents qu'ils seront des fruits qu'ils auront retirez de vos armes sacrileges, ils détesteront à jamais la cruelle main qui en aura fait un usage si criminel. Je ne

Period. Jul. 4228. Avant J.C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 266. Var. 268.

„ dis point, qu'outre la haine des gens de bien, vous serez en „ bute à la jalousie de vos égaux; que vous répandrez la terreur „ dans ceux qui seront au-dessous de vous: que vous serez ex- „ posé aux embusches continuelles des uns & des autres; & „ que, manquant de véritables amis dans une terre étrangere, „ vous traisnerez une vie traversée de mille chagrins. Je passe „ encore sous silence ces furies vengeresses envoyées par les „ Dieux pour la punition des coupables. Ce sont elles, qui „ tourmentent également le corps & l'ame de l'impie; qui luy „ rendent la vie insupportable, & qui le font soupirer après „ une triste fin. Que toutes ces considérations, Marcius, vous „ engagent à changer de sentiments, & à oublier les injures „ que vous avez receûës. N'accusons que la fortune des maux „ que nous vous avons faits, ou que vous nous avez causez „ vous-mesme. Revenez donc avec joye recevoir les embrasse- „ ments d'une mere, les tendres caresses d'une aimable épou- „ se, les doux baisers de vos enfants. Enfin rendez-nous dans „ vostre personne le plus bel ornement de la patrie, & mar- „ quez-luy par vostre retour l'obligation que vous luy avez de „ la vie & de l'éducation qu'elle vous a données.

XXIX. Quand Minucius eût ainsi parlé, Marcius peu de temps après luy répondit en ces termes. „ Je suis vostre ami, „ Minucius, je le suis à vous, qui estes députez avec luy, & „ vous me trouverez toujours prest à vous faire plaisir dans tout „ ce qui dépendra de moy, parce que vous m'avez rendu „ service dans le temps que j'estois vostre citoyen, & que „ depuis mon exil vous avez conservé pour moy les mesmes sen- „ timents, sans que la triste situation de ma destinée, qui m'a- „ voit mis hors d'estat ou de servir mes amis ou de nuire à mes „ ennemis, ait rien diminué de vostre affection & de vostre „ attachement pour moy. Vous m'en avez donné d'illustres „ preuves dans les soins que vous avez pris de ma mere, de ma „ femme & de mes enfants, & dans tout ce que vous avez fait „ pour consoler cette famille infortunée. Mais je ne vous dis- „ simule point que je suis l'ennemi du reste des Romains; que „ j'employray tout ce que j'ay de forces à leur faire la guerre, „ & que je ne cesseray jamais de les haïr, pour m'avoir hon- „ teusement chassé de ma patrie, en me supposant des crimes „ dont j'estois innocent. C'est la seule récompense que j'aye re-

ceûë

ceûë de mes importants services, pour lesquels ils n'ont pas " eû plus d'égard, que de respect pour ma mere, que de com- " passion pour mon épouse & pour mes enfants, que d'huma- " nité pour l'estat affligeant où je me trouvois. Vous donc qui " sçavez mes intentions, voyez ce que je puis faire pour vostre " satisfaction particuliere, & demandez-le hardiment, je vous " engage ma parole que vous serez écoutez. Mais pour con- " sentir à mon rappel, en faisant la paix que les Romains me " proposent, il est inutile de m'en parler. Quoy je pourois re- " tourner dans une ville, qui fait triompher le crime, & qui " punit la vertu? Eh qu'ay-je donc fait par tous les Dieux qui " dûst m'attirer la disgrace que je souffre? Quels reproches " peut-on me faire dont mes ayeux puissent rougir? Dès la pre- " miere campagne, où je me trouvay encore fort jeune, je si- " gnalay mon courage dans la bataille, que nous livrasmes aux " Tarquins, qui tentoient de remonter sur le throsne. La vic- " toire gagnée, je receûs la couronne de la main de mon Géné- " ral, pour avoir tué l'ennemi & sauvé la vie à un de nos ci- " toiens. Dans tous les combats, tant d'infanterie que de ca- " valerie qui se donnerent depuis, j'en sortis toujours avec " gloire & chargé des récompenses deûës à la valeur. Il ne s'est " point fait de siége, que je ne sois monté le premier à l'as- " sault: les ennemis n'ont point esté battus, qu'on ne m'ait " donné de l'aveu des troupes l'honeur de la victoire: en un " mot, il n'y a point eû d'action éclatante, où je n'aye eû la " meilleure part & le mérite du succès. "

XXX. Je ne prétends point disputer à tant de braves ci- " toyens les preuves, qu'ils ont données de leur courage en di- " verses rencontres, quoyqu'il n'y en ait aucun, qui puisse s'é- " galer à moy. Mais quel est le Capitaine ou le Général parmi " vous, qui ose vanter une expédition pareille à la prise de " Corioles, & à une bataille gagnée le mesme jour contre les " Antiates, qui venoient au secours des assiégez? Je n'adjouste " point, qu'après cette double victoire, ayant pû me rendre " maistre d'une infinité d'or & d'argent, d'un grand nombre " d'esclaves, de quantité de bestiaux, d'un terrain fort consi- " dérable, je ne reservay qu'un cheval & de tous les prisonniers " la seule personne, chez laquelle j'avois logé, abandon- " nant aux troupes toutes les riches dépouilles des ennemis. "

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 71. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

„ Ces glorieux exploits, à vostre avis, estoient-ils dignes de „ chastiment ou de récompense? Ay-je mérité pour les avoir „ faits d'estre sousmis à des scelerats de citoyens, ou de leur „ donner moy-mesme la loy? Mais le peuple peut-estre a eû „ d'autres raisons de me chasser. Ce sont les crimes, qui ont „ noirci ma vie, c'est mon intemperance, mes débauches, „ mon libertinage, qui ont esté la cause de mon exil. Qu'on „ me fasse voir, qu'on ait jamais banni personne pour de sem- „ blables déréglements, ou mesmes qu'on l'ait privé de sa li- „ berté, ou dépouillé de ses biens, ou condamné à quelque au- „ tre espece de peine. Que dis-je? Est-il quelqu'un de mes „ plus mortels ennemis qui m'ait soupçonné de la moindre ta- „ che. N'ay-je pas l'avantage au contraire d'avoir tout Rome „ pour témoin de la vie réguliere, que j'ay menée? Quel est „ donc mon crime, je vous prie? Me dira-t-on, que la con- „ duite, que j'ay gardée dans l'administration de la Républi- „ que, m'a suscité la haine de mes citoyens, & a esté la sour- „ ce de mon malheur? qu'ayant pû m'attacher au bon party, „ j'ay mieux aimé suivre le plus mauvais? que dans tout ce „ que j'ay dit ou ce que j'ay fait, je n'ay eû d'autres veûës, „ que de renverser l'ancien usage de la patrie, en arrachant „ des mains des Grands les resnes du gouvernement, pour les „ mettre en celles d'une populace ignorante & corrompuë? „ J'en appelle à vostre témoignage, Minucius, vous sçavez „ que j'ay suivi des routes toutes contraires; que je n'ay rien eû „ plus à cœur, que de maintenir le Sénat dans la possession de „ ses droits, & d'empescher que d'autres ne se meslassent de la „ conduite de la République. Quelles marques de reconnois- „ sance ay-je receûës de ma patrie pour des soins que nos an- „ cestres eûssent jugez dignes d'envie? On me chasse pour tou- „ te récompense, & non-seulement le peuple, Minucius, „ mais le Sénat avant luy souscrit à ma honte. Il m'amusa „ d'abord par des paroles spécieuses, il me flatta de grandes es- „ perances, quand je m'opposay aux Tribuns, qui vouloient „ usurper la Tyrannie; il me promit, qu'il me soustiendroit „ de toute son autorité: mais dès qu'il se vit menacé de quel- „ que péril de la part du peuple, il m'abandonna laschement „ & me livra à mes ennemis. Vous estiez alors Consul, Mi- „ nucius, quand le Sénat porta le Decret, qui m'obligeoit à

me soufmettre au jugement du peuple, & lorsque Vale-„ rius fut si fort applaudi, pour avoir ouvert l'avis qui m'aban-„ donnoit à sa discrétion. Ce fut alors, que craignant d'estre „ condamné par le plus grand nombre du Sénat, j'acquiesçay „ à l'assignation qui me fut donnée, & je promis publique-„ ment de me trouver au jour marqué pour subir le jugement. „

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat 226. Var. 228.

XXXI. Parlez, Minucius; c'est à vous que je m'addres-„ se : Fust-ce le peuple seul, ou le Sénat conjointement avec „ luy, qui me jugea digne d'estre puni, pour les grands servi-„ ces que j'avois rendus à la République? Si vous vous estes tous „ déclarez contre moy, & si par un avis commun vous avez pro-„ noncé l'Arrest de mon bannissement, il est évident, que „ vous estes tous les ennemis de la vertu; & qu'il n'y a pas un „ seul endroit dans Rome où la probité & l'innocence puissent „ trouver d'azyle asseûré. Que si le Sénat n'a pû se défendre „ d'entrer dans les sentiments de la multitude; si mon exil n'a „ pas tant esté l'effet de sa volonté, que de la necessité; vous „ estes donc obligez d'avoüer que vous vous laissez gouverner „ par les meschants, & que vos Decrets n'ont plus de force ni „ d'autorité. Et vous voudriez, que je rentrasse dans une vil-„ le, où les bons sont contraints de plier sous des loys injus-„ tes? Ne seroit-ce pas à moy la plus haute folie? Supposez que „ vous m'ayiez fléchi par vos raisons, & que vous ayant ac-„ cordé la paix, j'aye consenti à mon retour; quel party vou-„ lez-vous que je prenne désormais, & quelle conduite puis-je „ garder? Iray-je pour réussir dans mes desseins, & pour me „ mettre à couvert des plus indignes soupçons, briguer par de „ basses flatteries la faveur du peuple? Et puisqu'il est aujour-„ d'huy le maistre absolu des graces, viendray-je luy deman-„ der les charges & les honeurs qui me sont deûs? Il faudroit „ donc que je devinsse méchant moy-mesme? que je renon-„ çasse à tous les droits de mon ancienne probité? Veut-on, „ que sans rien perdre de la droiture qui m'est naturelle & „ que conservant dans la République le mesme esprit qui m'a „ toujours animé, je ne cesse de m'opposer à la fourbe & à la „ malice? Mais n'est-il pas visible que ce seroit m'attirer de la „ part du peuple une nouvelle guerre, & m'exposer à devenir „ une seconde fois l'objet de ses fureurs; sous prétexte que luy „ ayant l'obligation de mon rappel, je devrois avoir pour luy „

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73 ¾. Fond. de R. Cat. 266. Var. 268.

» plus de ménagements ? Ne verrois-je pas bien-tost s'élever » quelque Tribun aussi insolent qu'un Icilius & qu'un Lucius, » qui m'accuseroit, ou de semer la discorde entre les citoyens, » ou de dresser des embusches au peuple, ou de tendre à la ty- » rannie, comme Lucius osa me le reprocher, ou enfin de » tramer quelque noir artifice, tel que le peut imaginer un » ennemi toujours fecond à inventer des calomnies contre ce- » luy, qu'il a résolu de perdre ? Outre ces sortes d'accusations, » dont j'ay déja ressenti tout le poids, on trouveroit une ma- » tiere toute neuve de me faire de nouveaux crimes dans la » guerre, que je viens de faire. On ne manqueroit pas de » m'accuser d'avoir ravagé vos campagnes, de m'estre enrichi » de vos dépouilles, d'avoir pris vos villes, d'avoir fait un » affreux carnage de vos Alliez, ou de les avoir reduits sous la » puissance de vos ennemis. Qu'aurois-je à répondre à des ac- » cusateurs, qui me feroient ces reproches ? quels moyens de » m'en justifier, & sur quel appuy pourois-je compter ?

» XXXII. N'est-il donc pas évident, Minucius, que » sous de belles paroles vous cachez un mauvais dessein, & » que vous ne cherchez à me rappeller que pour me faire la » victime de mes ennemis ? Voilà peut-estre l'unique motif de » vostre Ambassade, & je n'ay pas sujet d'avoir de vous de » meilleurs sentiments. Ou supposé qu'il y ait en vous quel- » que reste de bonne foy, ceux, qui vous envoyent, vous abu- » sent, & vous cachent les pieges, que l'on me tend. Et que » m'importe à moy, que vous ignoriez ce qu'on machine à » mon préjudice, si vous n'avez pas la force de l'empescher ? » Si vils esclaves que vous estes des caprices d'un peuple fu- » rieux, vous n'osez manquer de complaisance pour luy ? Je » n'ay pas besoin de beaucoup de preuves, pour vous faire sen- » tir, que, ce que vous appellez un retour, est pour moy » une démarche certaine à ma perte, & que je n'y puis trou- » ver de seûreté. J'adjouste, que je ne pourois me rendre à » vos instances, sans interesser ma réputation, mon honeur » & ma gloire ; & puisqu'en homme sage, vous avez préten- » du, Minucius, m'engager par ces motifs ; apprenez à vostre » tour, que je ne puis, sans me couvrir de honte & d'infamie, » déferer à vostre autorité. J'ay fait la guerre autrefois aux » Volsques, & par le zéle que j'avois, pour avancer les inte-

rests & la gloire de ma patrie, je leur ay fait beaucoup de tort. N'estoit-il pas naturel que je receûsse des amitiez pour mes importants services, & que la haine fust la récompense des maux que j'avois causez? La justice asseûrément demandoit de pareils retours. Mais une fatale destinée a renversé les loys de l'équité, & j'ay trouvé dans les cœurs des dispositions toutes contraires à celles que je devois éprouver. Vous, que j'avois servis aux dépends des Volsques, vous m'avez dépouillé de mes biens, vous m'avez chassé honteusement, & reduit aux plus fascheuses extrémitez. Eux, qui n'avoient receû de moy que des injures, dans le déplorable estat où j'estois, sans secours, sans appuy, errant à l'avanture, exilé de mon pays, m'ont receû dans leurs villes à bras ouverts, & non contents de cette marque de leur générosité, ils m'ont fait joüir dans tous leurs Estats des droits de leurs citoyens, ils m'ont élevé aux plus brillantes charges de la Magistrature, ils m'ont comblé de gloire & d'honeur, & pour ne point descendre dans un plus long detail, ils m'ont créé Général de leurs troupes, ils m'ont mis à la teste de leurs armées, & ils m'ont confié à moy seul & sans reserve le gouvernement de leur République. Pourois-je donc accablé de leurs bienfaits, sans nul mécontentement de leur part, les payer de la plus noire trahison, à moins de vous ressembler, & de m'offenser de leurs faveurs comme vous vous estes offensez des miennes. Belle gloire pour moy dans tout l'Univers, si l'on sçavoit que je fusse devenu traistre une seconde fois! Quelle estime pourois-je prétendre, si après avoir reconnu pour mes ennemis, ceux dont je ne devois attendre que de l'amitié, après avoir au contraire trouvé des amis, dans ceux, dont je méritois les ressentiments, j'allois par une conduite monstrueuse, aimer ceux que je dois haïr, & haïr ceux que je dois aimer?

XXXIII. Faites encore réflexion, Minucius, je vous conjure, sur la protection que me donnent aujourd'huy les Dieux, & jugez ce que j'aurois dans la suite à craindre de leur colére, si par vos conseils je venois à manquer aux Volsques de fidelité. Ils m'ont esté favorables jusques icy dans tout ce que j'ay tenté contre vous: nul de mes desseins n'a échoué. Pensez-vous que ce soit une preuve légére de la jus-

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

» tice de ma cause, & que les Dieux se fussent déclarez pour » moy dans tant de rencontres, si j'eûsse soustenu un mauvais » party? Mais puisque la fortune seconde mes vœux & que » mes armes sont suivies d'un heureux succès, peut-on douter » de la droiture de mes intentions & de l'équité de mes pro- » jets? Que seroit-ce donc, si j'avois le malheur de changer » de sentiment? Si j'entrois dans vos interests pour ruiner » ceux de mes bienfaiteurs, n'éprouverois-je pas une desti- » née toute contraire, & les Dieux indignez de ma perfidie » tarderoient-ils à se déclarer les vengeurs de ceux que je vou- » drois opprimer? C'est par leur secours, que de la bassesse je » suis monté au plus haut point d'élevation; mais je retombe- » rois bien-tost dans mon premier estat, pour servir d'exem- » ple aux traistres & aux perfides. Voilà, Minucius, l'idée » que j'ay de nos Dieux, & je suis parsuadé que ces furies, » dont vous m'avez menacé, si redoutables aux scélérats, s'at- » tacheroient à moy, pour me tourmenter le corps & l'ame, » si j'estois capable d'abandonner & de trahir des peuples, qui » m'ont tiré de l'opprobre, où vous m'aviez jetté; & qui non » contents d'asseûrer ma destinée, m'ont prévenu de leurs » bienfaits; qui m'ont comblé de biens & de gloire; qui m'ont » crû sur la parole, que je leur ay donnée en présence des » Dieux, que je ne venois point chez eux dans le dessein de » leur nuire, & qui m'ont reconnu jusques à ce jour fidelle » dans mes promesses & dans mes serments.

» XXXIV. Quand vous voulez que je regarde comme » mes amis des gens qui m'ont chassé; que je reconnoisse pour » ma patrie une ville qui m'a méconnu pour son citoyen: » quand vous prenez à témoin les loys de la nature, & que » vous discourez avec tant d'emphase de la pieté, n'est-il pas » déplorable, Minucius, que vous paroissiez ignorer, ce qui » n'est inconnu de personne, que ce ne sont ni les apparences » ni les noms, qui distinguent l'ami de l'ennemi; mais qu'on » ne juge de l'un & de l'autre, que par l'expérience & par les » effets. Nous aimons naturellement ceux qui nous font du » bien, & nous haïssons par la mesme raison ceux qui nous » causent du mal. C'est une loy (9) que nous n'avons pas re- 9. R. » ceûë des hommes, ou qu'ils soient maistres d'abolir, quoy- » qu'ils puissent penser: nous naissons tous avec ce sentiment,

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat 226. Var. 228.

& c'est un droit establi par la nature, contre lequel on ne prescrira jamais. C'est pourquoy nous renonçons à nos amis, quand ils nous ont fait quelque injure, & nous nous reconcilions avec nos ennemis quand nous en recevons des faveurs. Nous avons de mesme de l'attachement pour nostre patrie, tant que nous en retirons de l'avantage; aussi-tost qu'elle nous est contraire, nous l'abandonnons, parce que ce n'est pas le lieu, où nous sommes nez, que nous aimons par luy-mesme, mais l'utilité seule qui nous en revient. Nous pensons chacun en particulier de la mesme maniere, & toutes les nations dans leur gouvernement ne suivent point d'autre régle dans la pratique. Ainsi se conduire par cette maxime, ce n'est ni violer les loys divines, ni choquer le droit des gens. Je suis donc bien éloigné de croire, qu'en ménageant mes interests, je fasse rien, ni contre la justice, ni contre la pieté, ni contre le respect que je dois aux Dieux; & je n'ay pas besoin de consulter là-dessus les hommes, dont les jugements sont sujets à l'erreur, dés que je suis convaincu, que je ne fais rien qui ne soit agréable aux Dieux. Ce sont eux qui me servent de guides dans mes entreprises, & l'expérience du passé me promet un pareil succès pour l'avenir.

XXXV. Pour répondre aux avis que vous me donnez, & aux instances que vous me faites, d'user de modération envers les Romains; d'avoir pitié d'un peuple dont il semble que j'ay conspiré la perte, & d'épargner une ville, que je veux renverser de fond en comble. Je pourois vous dire, Minucius, que je ne suis pas le maistre de ce que vous me demandez; que ce n'est point à moy à qui vous devez addresser de telles prieres: que je suis à la vérité le Chef de ces troupes, dont vous craignez les efforts, mais qu'il ne m'appartient pas de décider de la guerre ou de la paix: que c'est à elles que vous devez avoir recours, & qu'il dépend de leur volonté de vous accorder une tréve, ou mesmes de vous donner la paix. Néanmoins je ne m'en tiens point à cette réponse. La vénération que m'inspirent les Dieux de ma patrie & les sepulcres de mes ancestres; la compassion, que j'ay d'une ville, où j'ay pris naissance, de vos femmes & de vos enfants, qui ne méritent pas de porter la peine deûë à leurs maris & à leurs peres; la considération particuliere que j'ay pour vous,

Period. Jul. 4228 Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3/4. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

» Minucius, & pour ceux que Rome m'a deputez, m'obligent à vous parler autrement. Si donc le peuple Romain » veut rendre aux Volsques toutes les terres qu'il leur a enlevées, s'il consent à leur remettre les villes qu'il leur a prises » & à en rappeller ses colonies ; s'il est prest à lier avec eux une » éternelle alliance aux mesmes conditions & avec les mesmes » droits dont il est convenu avec les peuples Latins : enfin s'il » est content de souscrire à ces propositions en présence des » Dieux avec les imprécations ordinaires contre les infracteurs » des Traitez, je vous accorde la paix. Allez-donc avant tou- » te chose faire à Rome vostre rapport : soustenez-y les prin- » cipes du droit avec le mesme zéle que vous l'avez fait icy : » montrez que rien n'est plus beau, que de voir un chacun » dans une possession paisible de ses biens, sans avoir rien à » craindre ni des ennemis, ni de la révolution des temps ; » qu'il n'est rien au contraire de plus honteux, que de se met- » tre dans la nécessité de soustenir une guerre, avec risque de » perdre tout ce qu'on a, plustost que de rendre le bien d'au- » truy. Faites bien comprendre aux Romains les suites funestes » d'une aveugle convoitise, qui porte à envahir les terres de » ses voisins ; lorsque par un revers de fortune on vient à » échoüer dans ses projets. Adjoustez-leur encore, si vous le » jugez à propos, qu'en voulant envahir par des voyes injustes » le pays étranger, il arrive souvent, quand on ne réussit pas, » qu'on est chassé du sien : qu'on expose des femmes à d'indi- » gnes traitements, des enfants à l'opprobre & à l'ignominie, » des peres & des meres avancez en âge à une cruelle servitu- » de. Enfin remontrez au Sénat, qu'il a tort de s'en prendre » à Marcius, & de luy imputer la cause de ses calamitez : » qu'il ne doit accuser que son imprudence, puisqu'estant le » maistre de garder les loys de l'équité, & par-là de se garantir » des maux, dont il se plaint, il aime mieux courir le péril » d'une ruine entiére, que de se contenir dans les bornes d'une » domination légitime. Voilà toute ma réponse : retirez-vous, » & voyez ce que vous avez à faire. Je vous donne trente jours » pour y penser. Et pour vous marquer, Minucius, la considé- » ration que j'ay pour vous & pour les autres Députez, je dé- » campe avec mon armée, dont la présence causeroit icy beau- » coup de dommage. Mais le terme, que je vous accorde, ex-

piré,

piré, comptez que je reviens en personne m'instruire de la « résolution que vous aurez prise. «

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73 ½. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

XXXVI. Après que Marcius eût ainsi parlé, il se leva & il congédia l'assemblée. La nuit suivante il décampa vers la troisiéme veille, & il mena ses troupes du costé du pays Latin, soit qu'il eûst appris, que ces peuples envoyoient du secours aux Romains, ce que Minucius avoit insinué dans son discours; soit que luy-mesme il eûst répandu ce bruit, soit enfin qu'il ne voulûst point paroistre avoir accordé de tréve à ses ennemis. Il commença par Longule qu'il prit sans peine, & qu'il reduisit sous sa puissance. Il traita cette ville comme il avoit fait les autres : elle fut pillée & les habitants conduits en captivité. De-là il vint à Satricum, où il ne trouva pas beaucoup plus de résistance. Là il fit un détachement de ses troupes, qu'il chargea de transporter à Ecétre les dépouilles qu'il avoit remportées de ces deux conquestes, & il marcha avec l'autre partie de son armée vers une autre ville nommée Setie. S'en estant rendu maistre avec la mesme facilité & l'ayant abandonnée au pillage, il se jetta sur les terres des Poluscaniens, sur lesquels il prit Polusque, qui n'estoit pas en estat de se défendre. Les Albietes & les Mugillaniens eûrent le mesme sort. Pour Corioles il la receût à composition, après qu'elle luy eût presté serment. Les trente jours expirez, pendant lesquels ils mit sept villes sous son obéissance, il revint vers Rome avec des troupes beaucoup plus nombreuses que la premiere fois. Il campa à trente stades de la ville dans la route qui mene à Tusculum. Pendant qu'il fut occupé à subjuguer les villes des Latins, les Romains eûrent de longues conférences sur les propositions de Marcius, & ils résolurent enfin de ne rien faire qui fust indigne de la majesté du peuple Romain. Ils adjousterent, que si les Volsques commençoient par retirer leurs troupes des terres de l'Empire & de celles de ses Alliez, & qu'après avoir mis bas les armes, ils vouloient envoyer à Rome leurs Ambassadeurs, pour traiter de la paix & de l'union entre les deux peuples; qu'alors le Sénat délibéreroit sur les conditions de la nouvelle alliance, & qu'il porteroit au peuple le résultat de la délibération. Mais que tandis qu'ils resteroient ou sur les terres des Romains, ou dans le pays de leurs Alliez, ils ne devoient point esperer de résolution qui leur pûst plaire. Le peuple Ro-

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73 ½. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

main s'est toujours maintenu dans la possession de ne recevoir la loy de personne, & de ne jamais rien céder par crainte à ses ennemis. Dès qu'il trouvoit dans eux de la soumission, & que l'alliance estoit une fois concluë, il n'y avoit rien de raisonnable qu'il ne fust prest à accorder. Cette grandeur d'ame que nuls périls ne pouvoient ébranler, & qui estoit toujours la mesme tant dans les guerres étrangeres, que dans les troubles domestiques, a conservé cette nation dans l'estat florissant où elle est aujourd'huy.

Seconde Députation des Romains à Marcius.

XXXVII. Sur cette résolution le Sénat choisit dix autres Députez parmi les Consulaires pour envoyer à Marcius, & pour l'engager par leurs prieres à ne rien exiger de préjudiciable à la Majesté de l'Empire, à retirer les Volsques de dessus les terres des Romains & à mettre fin à ses inimitiez, s'il vouloit procurer une paix solide entre les deux nations. Il les chargea de représenter à Marcius, que tout autre accord seroit de peu de durée; parce que les Traitez tant publics que particuliers, que la contrainte & la nécessité des temps a fait faire, sont sujets au changement, dès que les mesmes raisons ne subsistent plus. Aussi-tost que les Députez chargez de cette commission eûrent appris l'arrivée de Marcius, ils allerent le trouver, & sans sortir du caractére qu'ils soustenoient, ils n'oublierent ni artifices ni flateries pour le persuader. Mais Marcius ne leur fit d'autre réponse, sinon qu'ils eûssent à prendre des sentiments plus conformes à leur estat, & qu'il ne leur donnoit que trois jours de tréve pour s'y résoudre. Comme ils voulurent faire quelque replique, Marcius les interrompit & leur ordonna de se retirer, avec menaces de les traiter comme des espions s'ils n'obéïssoient aussi-tost. Les Députez sortirent à l'heure mesme sans rien dire & retournerent à Rome: où le Sénat ayant appris la fierté avec laquelle Marcius les avoit traitez, il ne crut pas néanmoins devoir mettre des troupes en campagne, soit que comptant peu sur les nouvelles levées qu'il avoit faites & sur la foiblesse des Consuls, qui n'avoient nulle expérience, il n'osast pas hazarder une bataille; soit qu'il en fust détourné par les réponses peu favorables que rendirent les Dieux consultez par les auspices & dans les livres des Sibylles; soit enfin qu'il fust retenu par quelque autre motif de Religion, sur laquelle en ces temps on estoit beaucoup

plus scrupuleux qu'on ne paroist l'estre aujourd'huy. Ainsi le party que prit le Sénat fut d'employer toutes ses forces à bien garder la ville, & de se préparer à une vigoureuse défense, en cas que l'ennemi entreprist de l'attaquer.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

XXXVIII. Cependant on ne perdoit point l'esperance dans Rome de fléchir Marcius ; & l'on se flattoit, qu'en luy envoyant une plus respectable Ambassade on viendroit à bout de le desarmer. On luy fait donc une nouvelle Députation composée des Pontifes, des Augures, des Prestres & de ceux généralement qui estoient chargez du soin des sacrifices & de tout ce qui concernoit le culte des Dieux. Cette compagnie estoit fort nombreuse & n'estoit remplie que de personnes les plus distinguées de la République par leur naissance & par leurs vertus, auxquelles seules on avoit égard en les élevant à cette dignité. Ils ont ordre d'aller en corps trouver Marcius revestus de leurs habits de cérémonie, caractérisez par les differents Symboles des Dieux qui sont en vénération chez les Romains. Leur commission ne portoit autre chose que ce qu'avoient déja dit les premiers Députez. Arrivez au camp des ennemis ils exposent le sujet de leur Ambassade. Marcius les renvoye sans les écouter, & proteste qu'il va mettre le siége devant Rome si l'on ne souscrit à ce qu'il demande. Les ayant ainsi congédiez, il défend qu'on admette personne à son audiance. Les Romains frustrez une troisiéme fois de leur attente, & ne voyant plus de jour à la paix se disposent à soustenir le siége. Ils mettent à la garde des portes & des fossez ce qu'ils ont de plus vigoureuse jeunesse, & ils donnent aux véterans & aux vieux soldats qui estoient encore en estat de faire le service, le soin de défendre les remparts.

Troisiéme Députation composée de ceux qui estoient chargez du culte divin.

XXXIX. Sur ces entrefaites les Dames Romaines effrayées du péril, dont la ville estoit menacée, sortent de leurs maisons en desordre, & courent aux Temples des Dieux embrasser leurs images & leurs autels. Tous les lieux saints & sur tout le Capitole sont bien-tost remplis de femmes éplorées & retentissent de leurs cris & de leurs gemissements. Au milieu de ce tumulte & de cette consternation, une Dame respectable entre toutes les autres, non-seulement par son âge, par sa noblesse & par son rang, mais encore par une prudence singuliere ; (elle se nommoit Valerie, & elle estoit sœur de ce Vale-

Period. Jul. 4228 Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

rius Publicola, qui avoit plus contribué que personne à délivrer Rome du joug de ses Roys.) Cette Dame inspirée tout d'un coup d'un mouvement divin monte au haut du degré, qui conduisoit au Capitole, & de-là assemblant toutes ses compagnes, elle les console d'abord, elle les rasseûre, & elle les prie de ne se point laisser abbatre par la grandeur du péril; puis elle leur déclare qu'il reste encore quelque ressource dans leur malheur, & que c'est d'elles qu'on la doit attendre, pourveû qu'elles veüillent faire leur devoir. „ Une de la troupe prenant „ alors la parole: Eh le moyen, dit-elle, que nous autres fem- „ mes nous puissions sauver la patrie, dès que les hommes sont „ incapables d'y apporter du secours; & quel fonds peut-on „ faire sur la foiblesse de nostre sexe? Il ne s'agit point, re- „ prend Valerie, d'employer la force des armes, dont la natu- „ re nous a refusé l'usage, mais de mettre en œuvre nos char- „ mes & nos paroles. Aussi-tost il s'éleve un cri de toute l'assemblée; on la prie de s'expliquer & de déclarer publiquement, quelle sorte de service elles peuvent rendre. „ Allons „ toutes ensemble, negligées comme nous sommes, s'écrie „ Valerie, prenons nos enfants entre nos bras, portons-les aux „ pieds de Veturie mere de Marcius; conjurons-la les larmes „ aux yeux d'avoir pitié de nous & de la patrie dans le funeste „ estat où elle est reduite: engageons-la par les motifs les plus „ pressants à venir à nostre teste au camp des ennemis; qu'elle „ y mene ses petits-fils avec leur mere, qu'elle se présente en ce „ triste appareil devant Marcius, qu'elle embrasse ses genoux, „ & que baignée de ses pleurs elle desarme sa colére en fa- „ veur de tant d'innocentes victimes qui vont estre enveloppées „ dans la cruelle destinée qu'il prépare à sa patrie. N'en dou- „ tez pas, il sera touché de ses prieres & de ses larmes: il a le „ cœur trop bien placé, pour souffrir sa mere à ses pieds, & ne „ prendre point de part à sa douleur.

XL. Ce conseil généralement approuvé, Valerie s'addresse aux Dieux, & les prie de donner à ses paroles la force & la grace de persuader, & dans le moment elle part pour se rendre chez Veturie avec un grand nombre de matrones qui la suivent. Volomnie femme de Marcius, qui estoit assise auprès de sa belle-mere les voyant arriver fut surprise de cette visite impreveûë: „ Helas, leur dit-elle, que venez-vous faire icy

en si grand nombre, & que souhaitez-vous d'une famille désolée? C'est à vous, Veturie, que nous en voulons, repartit Valerie. Dans le pitoyable estat où nous sommes, toutes ces Dames viennent avec leurs enfants, implorer vostre secours, comme la seule esperance, qui leur reste dans leur malheur. Elles vous demandent d'abord avec instance d'avoir compassion de nostre commune patrie, d'empescher par vostre credit, que les Volsques ne luy enlevent sa liberté, qui n'a jamais souffert aucune atteinte, si cependant ils doivent épargner une ville infortunée, & s'ils ne sont pas assez cruels, pour la renverser de fond en comble. Elles vous supplient ensuite pour elles-mesmes, & pour ces malheureux enfants, que vous voyez, de les garantir d'un ennemi fier & insolent, dont elles n'ont pû mériter les insultes. Ah! pour peu que vous soyez sensible à nostre disgrace; si vous avez encore quelque bonté pour un sexe, qui doit vous estre cher; qui vous est uni par les liens d'une mesme Religion & des mesmes sacrifices; faites-nous ressentir, Veturie, les effets de vostre protection. Joignez-vous à Volomnie cette femme incomparable, & à ses enfants; souffrez que nous vous accompagnions toutes avec ces chers objets de nostre tendresse: allez trouver vostre fils; priez-le, conjurez-le en nostre faveur, & ne cessez point de le presser, jusques à ce qu'attendri par le souvenir des obligations qu'il vous a, il se détermine à donner la paix à ses citoyens, & à remplir leurs vœux par son retour. Non, Veturie, il ne vous rebutera pas: plein de respect & d'amour pour sa mere, il ne poura vous voir à ses pieds sans estre touché. Quelle gloire pour vous, si vous fléchissez vostre fils, & si vous le reconciliez avec Rome, d'avoir délivré vostre patrie du plus grand péril, qu'elle ait jamais couru? Quel triomphe pour nous autres femmes, & dans quelle estime serons-nous désormais auprès de nos maris, pour avoir écarté nous seules une tempeste, qu'ils n'ont pû eux-mesmes appaiser? Nous serons regardées comme les dignes héritieres du courage de ces femmes fortes, qui furent autrefois les mediatrices de la paix entre les Romains & les Sabins, & qui, par l'union des deux nations qu'elles procurerent, contribuerent plus que personne à ce haut point de grandeur, où Rome s'est élevée. Est-il rien de plus beau,

Period. Jul. 4228.
Avant J. C. 486.
Olymp. 73. 3.
Fond. de R.
Cat. 226.
Var. 228.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 216. Var. 218.

„ Veturie, que de recouvrer son fils, de délivrer sa patrie, de
„ sauver ses citoyens & de s'acquerir une loüange immortelle
„ dans toute la posterité ? Rendez-nous ce service, Veturie ;
„ partez ; il n'y a point de temps à perdre, & le danger qui
„ nous menace, ne souffre ni déliberation ni retardement.

XLI. Valerie finit son discours en répandant beaucoup de larmes ; elle fut suivie des cris & des gémissements des autres femmes, qui joignirent leurs prieres aux siennes, pour engager la mere de Marcius à la démarche qu'elles en attendoient. Veturie, après quelques moments, qu'elle abandonna à la vivacité de leur douleur, prit la parole, & leur répondit ainsi.
„ Quel fonds faites-vous sur nous, Valerie, & de quoy vous
„ paroissons-nous capables, infortuneés que nous sommes ?
„ Nous ne manquons ni de tendresse pour nostre patrie, ni de
„ bienveillance pour nos citoyens, tout indignes qu'ils sont
„ peut-estre de nostre compassion. Mais, helas ! c'est le pou-
„ voir qui nous manque pour une pareille entreprise ! Marcius
„ est déchaisné contre les Romains, depuis l'injuste Arrest
„ qu'ils ont prononcé contre luy ; & sa famille enveloppée dans
„ leur disgrace n'est point exempte de sa haine : croyez-nous-
„ en sur nostre parole ; c'est de luy-mesme que nous le sçavons.
„ Quand, après sa condamnation, ses amis l'eûrent reconduit
„ chez luy, & qu'il nous eût apperceües, son épouse & moy
„ penetrées de la plus vive douleur, baignant de nos larmes
„ ses chers enfants, que nous tenions entre nos bras, & déplo-
„ rant nostre destinée de nous voir à jamais séparées de luy, il
„ se tint pendant quelque temps à l'écart, immobile comme
„ un rocher, les yeux secs & fixes sur nous : puis s'approchant
„ de nous : c'en est fait, nous dit-il, vous n'avez plus de Mar-
„ cius, ô ma mere, & vous Volomnie ma fidelle épouse : son
„ courage, son amour pour la patrie, l'éclat de ses glorieux ex-
„ ploits luy ont attiré la haine de ses citoyens, & le font chas-
„ ser pour toujours. Servez-vous de toute vostre sagesse, pour
„ porter vostre disgrace en patience & pour ne rien faire qui
„ soit indigne de vostre naissance & de vostre rang. Ces jeu-
„ nes enfants, que je vous laisse, vous consoleront de mon ab-
„ sence : donnez-leur une éducation qui réponde à la digni-
„ té du sang dont ils sont sortis ; & quand ils seront parvenus à
„ la maturité de l'âge, que les Dieux les rendent plus heureux.

que leur pere, & non moins vertueux que luy. (10) Adieu ; " Period.
je vous quitte ; j'abandonne une ville, qui ne souffre plus de " Jul. 4228.
gens de bien. Et vous, mes Dieux Penates, sacrez Genies de " Avant J. C. 486.
ma famille, divins Protecteurs de cette maison, recevez " Olymp.
aussi mes adieux. A ces mots, il nous échappe. Nous, frap- " 73. 3/4.
pant nostre poitrine, & jettant des cris lamentables, nous " Fond. de R.
courons après luy pour recevoir ses derniers embrassements. " Cat. 226. Var. 228.
Je tenois par la main l'ainé de ses deux enfants, & la mere " 10. R.
portoit le plus petit sur son sein : Marcius alors se retourne, "
& nous repoussant l'une & l'autre : Ma mere, nous, dit-il, "
ne me comptez plus pour vostre fils ; la patrie vous enleve le "
soustien de vostre vieillesse. Et vous, ne me regardez plus, "
Volomnie, comme vostre époux : cherchez-en un autre, "
qui soit plus heureux que moy, & qui vous rende plus heu- "
reuse. Je ne seray plus aussi vostre pere, mes chers enfants : "
je vous laisse orphelins, sans secours & sans appuy : croissez "
sous les soins de celles à qui je confie vostre jeunesse. Après "
ces tristes paroles, il nous quitte & sans pourvoir à ses affai- "
res domestiques, sans donner aucun ordre, sans dire où il "
alloit, sans emporter de ses biens de quoy fournir aux frais "
d'une seule journée, il sort de chez luy pour ne nous plus re- "
voir. Voicy la quatriéme année qu'il passe dans son exil, & "
qu'il nous traite comme des étrangers. Depuis ce temps-là "
nous n'avons point eû de ses lettres ; il n'a chargé personne de "
nous dire de ses nouvelles, & il a affecté mesmes de ne se "
point informer des nostres. Hélas ! Valerie, quel effet peu- "
vent avoir nos prieres sur un cœur aussi dur & aussi cruel que "
le sien ? Quel égard aura-t-il pour nous, luy qui n'a pas dai- "
gné, en se séparant de sa famille, ni nous faire ses derniers "
adieux, ni nous consoler par ses embrassements, ni nous "
donner aucune marque de tendresse ou d'humanité ? "

XLII. Si néanmoins malgré mes remontrances vous per- "
sistez à nous presser ; si vous voulez absolument que j'expose "
à vos yeux toute la honte d'une telle entreprise ; imaginez- "
vous que nous sommes Volomnie & moy & ces enfants in- "
fortunez en présence de Marcius ; dans ce triste estat que "
prétendez-vous que je luy dise, moy qui suis sa mere ; ensei- "
gnez-moy, je vous conjure, quelles prieres je dois employer "
auprès de mon fils ? L'exhorteray-je à pardonner à ses ci- "

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

„ toyens, qui l'ont par la plus grande injustice chassé de sa pa-
„ trie? Le toucheray-je de compassion en faveur des Ple-
„ beiens, dans lesquels il n'a éprouvé pour luy que de la ri-
„ gueur & de la dureté? L'engageray-je à quitter & à trahir les
„ Volsques, qui l'ont receû avec bonté dans sa retraite, qui
„ malgré les pertes sensibles qu'il leur avoit causées, au lieu de
„ le traiter en ennemi, luy ont marqué toute la bienveillance
„ qu'il auroit pû attendre de ses amis & de ses proches? Avec
„ quel front prieray-je mon fils d'aimer ceux qui l'ont perdu,
„ & de faire tort à ceux qui l'ont sauvé? Sont-ce là des prieres,
„ qu'une mere sensée puisse faire à son fils, ou qu'une femme
„ raisonable doive porter à son mary? Et vous, mes Dames,
„ est-il de la justice de nous engager dans une démarche, qui
„ ne peut estre approuvée ni des hommes ni des Dieux.
„ Laissez-nous plustot, dans l'estat où la fortune nous a mises,
„ déplorer nostre malheur, que de rien faire qui soit indigne
„ de nous.

XLIII. Quand Veturie eût cessé de parler, il s'éleva de si grands cris, & des gémissements si déplorables, de la part de toutes les femmes qui accompagnoient Valerie, que non-seulement toute la maison en retentit, mais que le bruit s'en fit entendre fort au loin dans le voisinage, & qu'il attira un concours infini de peuple. Alors Valerie, sans se rebuter redouble ses instances & ses prieres, & toutes les femmes qui avoient des liaisons de sang & d'amitié avec l'une ou avec l'autre se jettent à son exemple aux pieds de Veturie, & embrassant ses genoux, la pressent si vivement, qu'obligée enfin de céder à leurs empressements, elle se charge d'aller trouver son fils en faveur de la patrie, d'y conduire sa belle-fille, ses petits-fils, & tous les citoyens, qui voudroient la suivre. Les Dames Romaines contentes de leur succès s'en retournent pleines d'espérance, priant les Dieux de favoriser leurs desseins, & vont rendre compte aux Consuls de ce qu'elles venoient de faire. Ceux-cy, après avoir loüé le zéle ardent, qu'elles marquoient pour la patrie, assemblent le Sénat, exposent le fait, & demandent l'avis de chacun en particulier sur une telle Ambassade; & s'il estoit à propos d'y donner les mains. Il fut dit beaucoup de choses pour & contre, & la délibération dura jusqu'au soir. Les uns disoient, que de permettre aux femmes d'aller

au camp des ennemis avec leurs enfants, c'eſtoit expoſer la ville à un danger évident : que, pour s'en rendre maiſtre ſans tirer l'épée, Marcius n'avoit qu'à les retenir contre les droits des Ambaſſadeurs & la conſidération que l'on doit aux ſuppliants : qu'au moins, ſi l'on jugeoit à propos de tenter encore une Députation de cette nature, on n'y devoit envoyer que les ſeules parentes de Marcius. Les autres ſouſtenoient qu'on ne devoit pas laiſſer à celles-là-meſmes la liberté de ſortir ; qu'il falloit au contraire s'en aſſeûrer & les garder ſoigneuſement, comme autant d'otages de la part des ennemis, qui pouvoient détourner le tort qu'on voudroit faire à la République. Les autres enfin ne trouvoient aucune difficulté à donner un congé général à toutes celles qui voudroient eſtre de l'Ambaſſade, perſuadez que la famille de Marcius ſouſtenuë de la préſence des autres femmes parleroit avec plus de force & d'autorité en faveur des intereſts communs. A l'égard des inconvenients qui paroiſſoient à craindre, ils adjouſtoient, qu'ils avoient de bons garands & dans le ſecours des Dieux, ſous la protection deſquels eſtoient les ſuppliantes, & dans la perſonne meſme de Marcius, dont toute la vie ne laiſſoit voir aucune tache ni d'injuſtice ni d'impieté. Ce dernier avis l'emporta, & fut la matiere d'un double éloge ; premierement pour le Sénat, qui par ſa ſageſſe raſſeûré contre la grandeur du péril, sembla prévoir alors ce qui devoit arriver ; ſecondement pour Marcius, de l'équité duquel on avoit une ſi haute eſtime, qu'on eſtoit convaincu, que, tout ennemi qu'il eſtoit, il n'abuſeroit point de ſa puiſſance contre la partie la plus foible de la République. Ainſi l'on fit un Decret, ſur lequel les Conſuls ſe rendirent dans la place publique, où ayant convoqué le peuple, quoyqu'il fuſt déja fort tard, ils déclarerent la délibération du Sénat, avec ordre à tous de ſe trouver aux portes de la ville dès le grand matin, quand les femmes en ſortiroient ; ſe chargeant eux-meſmes de pourvoir au reſte.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 266. Var. 268.

XLIV. Le lendemain avant le jour les femmes conduiſant leurs enfants vinrent aux flambeaux à la maiſon de Veturie & ſe rendirent aux portes avec elle. Les Conſuls y avoient fait préparer quantité de mules, de chariots & d'autres eſpeces de voiture, ſur leſquels les ayant toutes placées, ils les accompagnerent fort loin. Quelques Sénateurs & pluſieurs au-

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. $\frac{2}{3}$. Fond. de R. Var. 266. Cat. 228.

tres citoyens se joignirent à elles, & par les loüanges & les vœux dont ils honorérent leur marche, ils la rendirent plus glorieuse. Quand elles furent assez avancées pour estre apperceüës du camp, Marcius dépescha quelques cavaliers pour s'informer quelle estoit cette troupe, qui venoit de sortir de Rome, & ce qu'elle vouloit. Ayant sceü que c'estoit des femmes Romaines chargées de leurs enfants, & que sa mere, sa femme & ses deux fils marchoient à leur teste, il fut surpris d'abord du courage, qui leur faisoit hazarder l'entrée d'un camp ennemi, sans avoir d'hommes à leur suite, & de l'asseûrance avec laquelle elles osoient se présenter devant des gens inconnus, sans estre arrestées ni par les loys de la pudeur, qui fait l'honeur de leur sexe, ni par la crainte du péril où elles s'exposoient, si le soldat préferant ses avantages à l'amour de la justice eûst voulu profiter de l'occasion pour satisfaire sa convoitise. Comme elles commençoient à s'approcher, il sortit de sa tente avec peu de personnes, & il vint au-devant de sa mere, donnant ordre aux Licteurs, qui selon la coustume portoient devant luy les haches & les faisceaux, de les baisser, dès qu'il auroit joint Veturie. C'est ce qui se pratique encore aujourd'huy chez les Romains, lorsque des Magistrats d'un rang inferieur viennent à la rencontre des Magistrats du premier ordre. Marcius crut devoir observer cette loy comme s'il eûst reconnu dans sa mere une puissance superieure à la sienne, tant il avoit de respect & de vénération pour elle.

XLV. Quand ils furent en présence l'un de l'autre, Veturie s'avança la premiere pour salüer son fils, dans le triste appareil qui convenoit à sa douleur, negligée dans ses vestements, les yeux baignez de ses larmes, le visage triste & abbatu & tout propre à s'attirer la compassion. Marcius qui jusques-là s'estoit fait voir insensible, ne peut tenir contre une telle attaque; il paroist oublier sa fierté, & se laissant emporter aux mouvements les plus doux, il la releve, il la soustient, il l'embrasse, il pleure sur elle, & il luy parle en des termes, qui font éclater toute sa tendresse. Après avoir satisfait à ses premiers empressements, il se tourne du costé de Volomnie, & l'ayant saluée elle & ses enfants: „ Vous avez, luy dit-il, rempli les „ devoirs d'une sage & fidelle épouse, en demeurant auprès de „ ma mere, pour adoucir par vostre présence les ennuis de sa

solitude. C'est la marque la plus sensible que je pusse attendre de vostre bon cœur. Puis ayant embrassé ses enfants il revient à sa mere, & il luy demande ce qu'elle souhaite de luy. Véturie luy répond que n'ayant point d'injustes prieres à luy faire, elle est bien-aise de s'en expliquer publiquement, & qu'elle le conjure de prendre sa place dans le Tribunal, d'où il rendoit la justice. Cette réponse fut agréablement receuë de Marcius : elle luy fit esperer, qu'il auroit plus de liberté d'éluder par de bonnes raisons les instances de sa mere, & que la présence des Volsques justifieroit ses refus. Il s'avance donc vers son Tribunal ; mais il commence par en faire oster le siége, qui y estoit élevé, & il le fait mettre à terre, ne voulant pas garder avec sa mere aucun air de superiorité ; puis ayant fait placer à ses costez les principaux officiers des Volsques, les Centurions, & tous ceux qui voulurent estre les témoins de cette entreveüe il permit à Véturie de parler.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73 3/4. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

XLVI. Elle s'approche de Marcius accompagnée de sa belle-fille, de ses petits enfants & des Dames Romaines les plus qualifiées, qui entourerent le Tribunal ; & là s'estant recueillie pendant quelques moments les yeux baissez & attachez à terre, elle répandit beaucoup de larmes, dont les assistants furent touchez. Ensuite ayant rappellé toute sa force, elle parla dans ces termes. Ces Dames que vous voyez en vostre « présence, Marcius mon fils, épouvantées des affronts & des « malheurs qu'elles ne peuvent éviter, si Rome vient à tomber « sous la puissance de ses ennemis ; & ne voyant plus d'ailleurs « de ressource dans leur disgrace depuis les réponses fieres & « dures, que vous avez faites aux Députez, qui sont venus « vous demander la paix, sont accouruës chez moy vostre « mere & chez Volomnie vostre chere épouse dans le triste ap « pareil où elles paroissent devant vous. Elles nous prient de « détourner de dessus leurs testes la tempeste dont elles sont me- « nacées : elles protestent non-seulement de n'avoir point eû « de part dans nostre infortune par aucun mauvais service « qu'elles nous ayent rendu, mais encore d'avoir esté aussi tou- « chées de nostre décadence, qu'elles avoient montré d'atta- « chement pour nous dans l'estat le plus florissant de nostre « élevation. Nous pouvons mesmes leur rendre cette justice, « que depuis la funeste situation où nous a reduites vostre dé- «

Period Jul. 4228 Avant J.C. 485. Olymp. 73. 4. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

„ part, elles n'ont point cessé de nous rendre de frequentes vi- „ sites pour nous consoler des rigueurs de nostre sort, & pour „ partager avec nous nos peines & nos afflictions. C'est en re- „ connoissance de leurs tendres amitiez dont nous avons esté „ témoins vostre épouse & moy, que nous n'avons pû rejetter „ leurs instantes prieres en faveur de la patrie, & que nous „ avons osé les porter à vostre Tribunal.

XLVII. Marcius à ces mots interrompit Véturie, & luy répondit. „ Vous me demandez une chose impossible, ma „ mere, en me voulant obliger à trahir les interests d'un peu- „ ple, qui m'a donné retraite, pour prendre les interests de „ ceux qui m'ont honteusement chassé. Puis-je me déclarer „ pour les uns, qui m'ont dépouillé de tous mes biens, au pré- „ judice des autres, qui m'ont comblé de leurs bienfaits? En „ recevant de la main des Volsques le commandement de leurs „ troupes, j'ay pris les Dieux & les Genies pour garands de ma „ fidelité. J'ay fait un serment solennel, de ne faire jamais „ aucun tort à leur République, & de ne quitter les armes, „ que de leur commun consentement. Ainsi je ne puis faire la „ paix avec les Romains, tant par la crainte que j'ay d'offen- „ ser les Dieux témoins & responsables de mes promesses, „ que par la fidelité que je dois à des peuples avec lesquels je „ suis engagé de reconnoissance & d'honeur. Si néanmoins „ Rome consent à rendre aux Volsques, les terres qu'elle a pri- „ ses sur eux; si elle est preste à les recevoir dans son alliance „ aux mesmes conditions & avec les mesmes droits qu'elle a „ receû les Latins; c'en est fait, je luy accorde la paix; autre- „ ment elle ne la peut esperer. Allez mes Dames, rendez cet- „ te réponse à vos maris; persuadez-leur de modérer cette am- „ bition demesurée, qui les porte contre les loys de la justice à „ retenir le bien d'autruy. Qu'ils se contentent de ce qui leur „ appartient de droit, & qu'ils ne mettent point les Volsques „ dans la nécessité de leur enlever les armes à la main, ce qu'ils „ ne possedent aujourd'huy, que pour s'en estre emparez par „ les mesmes voyes. Adjoustez-leur, que les vainqueurs ne „ borneront pas leurs conquestes à reprendre ce qui leur est „ dû; qu'ils envahiront à leur tour les biens des vaincus, s'ils „ s'obstinent plus long-temps à ne pas faire la justice qu'on „ leur demande; & que de tous les maux qui pouront suivre

leur défaite, ils n'auront à s'en prendre, qu'à leur arrogan- « ce, sans en accuser ni les Volsques ni Marcius. Pour vous, « ma mere, permettez aussi à vostre fils de vous addresser sa « priere & de vous conjurer avec plus d'équité, que vous n'a- « vez fait, de ne vous point engager dans la plus haute de tou- « tes les injustices. Cessez de vous interesser pour vos ennemis « & les miens, & ne vous déclarez point contre un party qui « nous est entierement attaché. Demeurez auprès de moy; « est-il rien de plus raisonable? Reconnoissez pour vostre pa- « trie celle que j'ay choisie pour la mienne : joüissez en paix de « l'establissement que je me suis ménagé : partagez avec moy « mes biens, mes honeurs, & ma gloire, & ne comptez plus « désormais pour vos amis ou pour vos ennemis, que ceux que « j'ay jugé dignes de mon amour ou de ma haine. Il est temps « d'essuyer des larmes, que mon absence a fait couler jusques « icy, & de quitter le deüil & la tristesse, que vostre tendresse « pour moy vous a fait prendre. Les hommes & les Dieux « m'ont fait, il est vray, plus de graces que je n'en pouvois ja- « mais esperer; mais le chagrin de ne pouvoir m'acquitter « dans vostre vieillesse des soins, qui vous sont dûs, me rend « la vie dure & desagréable, & m'empesche de gouster les « fruits de mon heureuse destinée. Il ne manque plus à mon « bonheur, que la douceur de vostre compagnie; & je n'auray « plus rien à desirer, dès que je pouray répandre sur vous tous « les biens dont je suis aujourd'huy le maistre. «

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73 3. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

XLVIII. Cette réponse de Marcius fut suivie de loüanges & d'applaudissements de la part des Volsques. Pour n'en point interrompre le cours, Veturie resta quelque temps sans rien dire, & dès qu'on eût fait silence, elle repliqua de cette maniere. Aux Dieux ne plaise, mon fils, que je veüille vous « engager à trahir les Volsques, qui vous ont receû avec tant « de bonté, & qui, pour comble d'honeurs vous ont confié le « commandement de leurs troupes. Je n'exige point, qu'in- « fracteur des Traitez que vous ayez fait avec eux, en rece- « vant de leurs mains le souverain pouvoir, ou qu'infidelle à « vos serments vous fassiez une paix particuliere sans avoir « leur consentement. Non, ne vous imaginez pas, que les « Dieux ayent tellement renversé le sens à vostre mere, qu'elle « soit capable de porter son cher & unique fils à commettre «

Period. Jul. 4228 Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

» les crimes les plus énormes. Tout ce que je vous demande, » est de faire consentir les Volsques à finir la guerre, & par » l'autorité que vous avez sur leurs esprits, de les engager à » faire la paix avec nous à des conditions convenables à l'une » & à l'autre Nation. Le moyen de réussir est de retirer vos » troupes & de nous accorder une tréve, pendant laquelle » nous puissions de part & d'autre terminer à l'amiable nos » differends par nos Ambassadeurs, & conclure entre nous » une paix solide, & une alliance qui soit à l'épreuve des » changements. Je puis vous répondre de la part de nos Ro- » mains, que tout ce qui se poura faire, sans interesser l'ho- » neur & la gloire de la République, vous l'obtiendrez par » les voyes de la douceur : Mais que si l'on prétend les forcer, » comme vous le faites aujourd'huy, ils sont incapables de flé- » chir sur la moindre chose. Jugez-en par la conduite qu'ils » garderent avec les Latins, sans qu'il soit besoin de vous ci- » ter d'autres exemples. Ce ne fut qu'aprés qu'ils eûrent mis » bas les armes que Rome voulut bien se relascher en leur fa- » veur. Les Volsques sont devenus fiers par la fatale destinée » des grands succès. Mais quand vous leur aurez fait enten- » dre, qu'il n'est point de paix de quelque nature qu'elle soit, » qu'on ne doive préferer à la guerre : que les réconciliations » qui se font de bon gré, sont plus seûres, que celles où la » contrainte seule a eû part : qu'il est de la sagesse de garder » la modération dans la bonne fortune, & de ne se point lais- » ser tellement abbattre dans la mauvaise, qu'on fasse une las- » cheté. Enfin quand, par l'experience que vous avez acquise » dans le gouvernement, vous leur aurez fait faire les réfle- » xions capables d'inspirer des sentiments de douceur & d'é- » quité, ils rabbatront beaucoup de leur orgueil, & ils re- » mettront à vostre discretion tout le soin de leurs interests. » S'ils refusent de se rendre à vos avis, & si, ennuiez de la » prospérité de leurs armes, dont ils ne sont redevables qu'à » vous, ils s'imaginent que la Fortune ne puisse changer à leur » égard, renoncez publiquement à la puissance dont ils vous » ont reveſtu, & ne devenez pas par une double impieté, ni » l'ennemi de vos proches, ni traistre à l'égard de ceux, qui » ont en vous toute leur confiance. Voila, Marcius mon fils, » ce qui m'amene, voila la grace que je vous demande. Je

crois avoir levé toutes les difficultez que vous m'avez faites, & je ne vois point de crime dans la priére que je vous fais, dont vous deviez rougir.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. 4 Fond. de R. Cat. 216. Var. 228.

XLIX. Quoi donc craindriez-vous de passer pour un ingrat, si vous abandonniez les Volsques, parce que leur ayant fait la guerre, ils n'ont pas laissé de vous offrir chez eux un azyle, & qu'ils vous ont fait entrer dans tous les droits de la Nation? mais n'avez-vous pas assez signalé vostre reconnoissance, & n'avez-vous pas fait beaucoup plus pour eux, qu'ils n'ont fait pour vous? Ils se croyoient trop heureux, avant que vous fussiez à leur teste, de n'estre point inquietez, & toute leur ambition se bornoit à gouster paisiblement dans leur patrie les douceurs de la liberté. Non seulement vous avez asseûré cette liberté, l'unique objet de leurs vœux, mais vous les avez rendus si puissants, qu'aujourd'huy ils osent mettre en délibération s'ils renverseront de fond en comble l'empire du Peuple Romain, ou si, faisant grace à la République, ils se contenteront de la partager avec nous. Je ne parle point des précieuses dépoüilles que vous avez abandonnées à leurs troupes, ni des biens immenses dont vous les avez enrichis. Chargez de vos bienfaits, élevez par vostre moyen à la félicité la plus complete, pensez-vous qu'ils ne seront pas contents de leur sort; ou qu'ils vous sçauront mauvais gré, si vous ne leur sacrifiez vostre patrie, & si vous ne répandez par leurs mains le sang de vos citoyens? C'est ce que je ne puis me persuader. Il me reste encore une chose à vous dire, qui peut faire beaucoup d'impression sur vostre esprit, si vous ne consultez que la raison; mais qui vous touchera peu, si vous n'écoutez que vos ressentiments. Vous haïssez vostre patrie; mais permettez-moy de vous représenter, que vous avez tort de la haïr. Estoit-elle dans son estat naturel, & se gouvernoit-elle par ses principes, quand elle vous a condamné? Attaquée d'une maladie dangereuse, agitée du trouble & de la tempeste, elle avoit peine à se connoistre elle-mesme. Cependant elle ne se déclara pas toute contre vous. Ce ne fut que la partie la plus gastée & conduite par de mauvais chefs. Mais quand ce qu'il y avoit de plus sain dans la Patrie, entraisné par une cabale infectée eût conspiré à vous exiler, comme un citoyen qui

Period. Jul. 4228 Avant J. C. 486. Olymp. 73 ½. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

" s'étoit mal comporté dans le gouvernement de la Républi-
" que, deviez-vous porter si loin vostre colere & vostre haine?
" Combien d'autres que vous aprés les plus importants servi-
" ces ont eû le mesme sort? Il s'en trouve peu, qui ne se soient
" veûs exposez à la jalousie de leurs citoyens, & dont le méri-
" te n'ait esté persecuté. Tous les grands hommes, Marcius,
" souffrent leur disgrace avec patience, & passent en d'autres
" Villes, où ils vivent tranquillement, sans faire tort à leur
" Patrie. Telle fut la conduite de Tarquin surnommé Colla-
" tin: cet exemple domestique doit vous suffire. Il avoit tra-
" vaillé avec plus de zele que personne à soustraire ses citoyens
" à la tyrannie. Bien tost aprés accusé luy-mesme d'avoir eû
" dessein de rappeller les Tyrans, il fut condamné au bannisse-
" ment. Il ne crut pas néanmoins devoir se venger de ceux,
" qui l'avoient chassé: il ne s'unit point avec les ennemis de
" la République pour faire la guerre à sa Patrie. Content d'a-
" voir confondu par sa modération la calomnie de ses envieux,
" il se retira à Lavinium nostre ancienne demeure, & il y passa
" le reste de ses jours, sans donner à ses citoyens la moindre
" marque de son ressentiment.

" L. Mais je veux qu'on ne puisse oublier une injure, &
" que sans examiner, si ceux dont on la receüe, sont coupa-
" bles ou non, on ait droit d'étendre sa haine & sa colere sur
" tous. Ne sommes-nous pas assez punis du mal que nous vous
" avons fait par la vengeance que vous en avez tirée? Vous
" avez abandonné aux bestiaux nos plus fertiles campa-
" gnes; vous avez pillé les Villes de nos Alliez, dont la con-
" queste nous avoit cousté tant de travaux: voicy la troisiéme
" année que vous nous coupez les vivres, & que vous nous re-
" duisez à la derniére disette. Vous poussez encore plus loin
" vostre fureur; vous venez les armes à la main, pour faire
" de vos citoyens autant d'esclaves, & pour mettre Rome en
" combustion. Vous n'avez point respecté les Ambassadeurs,
" gens d'honeur & de vos amis, que vous envoyoit le Sénat
" pour vous relever de l'Arrest porté contre vous, & pour
" vous offrir un retour honorable en vostre Patrie. Vous
" n'avez pas eû plus d'égard pour les Prestres & pour les Pon-
" tifes, que le peuple entier vous a députez, si respectables
" par leur âge & par le sacré ministére dont ils portoient les
marques:

marques : vous les avez rebutez avec mépris ; vous ne leur " avez point donné d'autre réponse que celle qu'on donneroit " à des ennemis vaincus. Comment voulez-vous que j'approu- " ve des manieres si dures & si fieres, & si fort éloignées de " l'humanité ? On a toujours eû des ressources pour réparer " les offenses. Les supplications & les prieres ont esté dans tous " les temps des moyens de réconciliation : c'est un azyle, qu'on " n'a jamais refusé aux coupables ; c'est un usage estabIi par " les Dieux mesmes, pour appaiser la colere & faire renais- " tre entre les plus mortels ennemis des sentiments d'amitié : " & nous sçavons par une funeste expérience, que de rejet- " ter avec arrogance les satisfactions d'un ennemi repentant " & humilié, c'est encourir l'indignation des Dieux, & se " livrer aux plus grands malheurs. Les Dieux eux-mesmes les " premiers auteurs d'un si saint usage nous apprennent par " leur exemple avec quelle indulgence nous devons recevoir " nos ennemis : ils pardonnent aisément les offenses les plus " griéves, & quelque irritez qu'ils soient contre les hommes, " ils se laissent fléchir par les prieres & par les sacrifices. Pré- " tendez-vous, Marcius, que les inimitiez des hommes soient " éternelles, tandis que celles des Dieux ne sont que passa- " geres ? Ainsi le meilleur & le plus glorieux party, que vous " puissiez suivre, est de prendre les Dieux pour modéle, & " de pardonner à vostre Patrie, qui ne souhaitte rien tant, que " de rentrer en grace avec vous : qui vous témoigne le regret " qu'elle a de vous avoir causé du chagrin, & qui est preste " à vous restablir dans tous les biens dont elle vous a dé- " pouillé. "

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73 ½. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

L I. Si la considération de la Patrie ne peut avoir d'effet " sur vostre cœur, du moins rendez-vous, mon fils, aux ins- " tances d'une mere, à laquelle vous estes plus redevable qu'à " personne, & qui en vous donnant la vie, vous a donné le " plus grand de tous les biens, & la source des autres avanta- " ges dont vous jouissez. C'est de moy de qui vous tenez un " don si précieux : les lieux & les temps ne prévaudront point " contre une faveur si singuliere. Quelque chose que les Vols- " ques & tout ce qu'il y a d'hommes sur la terre puissent faire " pour vous, de quelque prix que soient leurs bienfaits, ils " n'égaleront jamais la grandeur du mien ; & les droits que "

Period. Jul. 4228 Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3/4. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

„ me donne sur vous la nature sont d'un caractére à ne pou„ voir estre effacez. Vous serez toujours mon fils, quoy qu'il „ arrive : tant que vous respirerez vous me devrez la vie pré„ férablement à tout autre; c'en est assez pour ne point essuyer „ vos refus. Le pouvoir d'une mere sur son fils est une loy „ gravée par la nature dans le cœur de tous les hommes, & „ c'est sur cette loy que je m'autorise en m'opposant à vostre „ cruauté, & en vous arrachant les armes des mains. Ouy, „ mon fils, il faut que vous m'immoliez la premiere à vos fu„ reurs, avant que vous portiez le coup fatal à vostre Patrie; „ ou si vous avez horreur d'un tel parricide, rendez-vous à „ mes prieres, & accordez-moy la grace que je vous deman„ de. Qu'il me seroit honteux, Marcius, si ayant pour moy „ une loy si sainte & si inviolable dans tous les siecles, j'estois „ la seule par vostre dureté, privée des droits & des honeurs „ qu'elle accorde au reste des meres. Mais vos obligations ne „ se bornent pas à la vie que je vous ay donnée; considérez „ par combien d'autres titres je puis exiger des marques de „ vostre reconnoissance. Vous n'estiez encore qu'un enfant, „ quand vous perdistes vostre pere : vous devinstes alors l'uni„ que objet de ma tendresse, & sans songer à prendre d'au„ tres engagements, je mis tous mes soins à vous élever. Non„ seulement j'ay rempli les devoirs d'une bonne mere, mais je „ vous ay tenu lieu de pere, de frere, de nourrice, de sœur „ & de tout ce que vous pouviez attendre de la parenté la „ plus chere. Quand vous eûstes atteint l'âge viril, & que dé„ livrée des soins, que m'avoit donné vostre jeunesse, je fus „ libre de choisir un autre époux, & de me procurer d'autres „ enfants, dont je pusse tirer de nouveaux secours dans ma „ vieillesse, je préferay l'estat de mon veuvage & de ma soli„ tude à toutes les esperances d'une condition plus fortunée, „ bornant toute la douceur de ma vie au seul plaisir de vous „ posséder. Vous m'en avez privée, partie malgré vous, partie „ de vostre plein gré, & vous m'avez renduë la plus malheu„ reuse de toutes les meres. Que de peines, helas! m'avez„ vous causées, depuis que vous estes sorti de mes mains? „ Quand ay-je vécu sans crainte & sans allarme? Quand ay„ je eû sujet de m'applaudir à vostre sujet, en vous voyant „ sans cesse entreprendre de nouvelles guerres, toujours au

milieu des sanglants combats, toujours couvert de cruelles " Period. Jul. 4228.
blessures. " Avant J. C. 486.

LII. Mais peut-estre que je devins enfin une mere plus " Olymp. 73. 3/4.
heureuse, lorsque vous pristes en main les resnes du gou- " Fond. de R. Cat 226. Var. 228.
vernement. Ah! c'est alors au contraire que je sentis aug- "
menter mon mal parmi les dissensions de nos citoyens aux- "
quelles vous estiez exposé. Plus j'admirois vostre courage, "
& plus vous me paroissiez briller par l'appuy que vous don- "
niez à la Noblesse, & la haine que vous marquiez pour le "
peuple, plus j'estois saisie de frayeur. Je faisois de tristes "
réflexions sur les promptes révolutions de la vie humaine : "
je rappellois le souvenir de tant de tragiques évenements "
dont les histoires sont remplies : je ne pouvois m'oster de "
l'esprit que les Grands sont toujours l'objet de l'indignation "
des Dieux, ou de la jalousie des hommes. Je ne pensois que "
trop juste sur les malheurs qui vous devoient arriver ; & plust "
au ciel que je me fusse trompée dans mes conjectures : vous "
succombastes sous l'envie de vos citoyens, & leur fureur "
ne pût estre assouvie que par vostre exil. Quelle vie ay-je "
menée depuis ce moment, si c'est vivre que d'estre séparée "
de vous, & chargée de ces malheureux orphelins, que vous "
me laissastes en partant? Quelle vie, dis-je, ay-je menée; "
livrée à ma douleur & à mes larmes, condamnée à passer "
mes jours dans l'obscurité de ma retraite, & dans le lugu- "
bre appareil où vous me voyez? Pour toutes ces marques "
de ma tendresse, je ne vous demande qu'une seule grace, "
moy qui ne vous ay jamais causé de chagrin, & qui ne vous "
en causeray jamais ; reconciliez-vous avec vos citoyens ; "
faites cesser la haine qui vous anime contre vostre Patrie, "
& rendez-nous par vostre retour un service à vous & à nous "
également avantageux. Si vous m'écoutez favorablement; "
si fléchi par mes prieres vous renoncez au pernicieux dessein "
qui arme vostre bras, vostre conscience exempte de crime "
vous fera gouster des douceurs, que la crainte des hommes "
ni des Dieux ne troublera point. Pour vostre mere, honorée "
de ses citoyens le reste de ses jours, elle aura le temps d'ou- "
blier ses anciennes disgraces, & sa gloire vivra dans toute "
la posterité. J'ay sujet mesmes de me flater, que s'il y a "
quelque lieu destiné à recevoir les ames des hommes au "

Period. » ſortir de cette vie, la mienne ne paſſera point ni dans les
Jul. 4228. » ſombres priſons des enfers, où les impies, dit-on, ſont tour-
Avant J. C. 486. » mentez, ni meſmes dans ces campagnes qui bordent le fleu-
Olymp. » ve Lethé; mais qu'élevée dans la plus pure region de l'air,
73. 3. Fond. de R. » elle ira joüir avec les Heros d'une heureuſe immortalité.
Cat. 226. » C'eſt-là que publiant voſtre pieté, & les bienfaits dont vous
Var. 228. » l'aurez gratifiée, elle ne ceſſera point d'attirer ſur vous de
» la part des Dieux les dignes recompenſes de vos vertus.

» LIII. Que ſi au mépris de voſtre mere vous me ren-
» voyez honteuſement, ſans avoir rien gagné ſur la dureté
» de voſtre cœur; je ne puis dire ce que vous avez à craindre,
» mais je n'ay rien à augurer pour vous que de funeſte. Je
» ſçay, qu'en ſuppoſant meſmes que vous pûſſiez d'ailleurs
» vous applaudir, le ſeul regret de n'avoir point eû pitié de
» mes malheurs, & d'avoir eſté la cauſe de mon déſeſpoir,
» ſuffira pour troubler la proſperité de vos ſuccès, & pour en
» corrompre toutes les douceurs. Non, n'eſperez pas que Vétu-
» rie, après le plus ſanglant outrage qu'elle aura receû de vous,
» en préſence de tant de témoins, puiſſe un moment ſurvivre
» à ſa honte. Elle aura aſſez de courage pour ſe donner à elle-
» meſme la mort à la veûe de vos amis & de vos ennemis,
» & elle ne vous laiſſera pour héritage que de fatales impré-
» cations, & d'horribles furies qui la vengeront de voſtre in-
» humanité. Dieux protecteurs de cet Empire ne me redui-
» ſez point à cette cruelle néceſſité. Inſpirez pluſtoſt à Mar-
» cius des ſentimens dignes de ſa pieté & de ſon bon cœur.
» Et puis qu'à mon arrivée il a commencé par mettre bas ſes
» haches & ſes faiſceaux; qu'il eſt deſcendu de ſon Tribunal,
» pour m'entendre; qu'il a fait diſparoiſtre devant moy les
» marques les plus éclatantes de ſa puiſſance; qu'il a voulu
» faire entendre à tout le monde que ſa mere devoit avoir
» ſur lui la meſme autorité, qu'il exerçoit ſur les autres;
» qu'il continuë de m'honorer, & qu'en donnant en ma fa-
» veur la paix à ſa Patrie, il change mon triſte ſort, & qu'il
» me rende la plus heureuſe de toutes les femmes. S'il faut
» pour mériter cette grace, mon fils, que voſtre mere ſe jette
» à vos pieds, j'y conſens, & tout autre devoir, quelque humi-
» liant qu'il puſt eſtre, me ſembleroit glorieux quand il s'agit
» de ſauver ma Patrie.

LIV. En prononçant ces paroles elle se prosterne, elle embrasse les genoux de Marcius, elle luy baise les pieds. Cette action de Véturie fut accompagnée d'un cri général de toutes les femmes & des plus lamentables gemissements. Les Volsques mesmes, qui estoient de cette assemblée, touchez au vif d'un spectacle si extraordinaire, n'en pûrent souffrir la veuë & détournerent les yeux. Pour Marcius, il sort aussi-tost de son siége; il s'approche de sa mere, il la releve, il l'embrasse, il verse des larmes sur elle & il luy parle ainsi. Vous l'emportez, ma mere; mais vostre victoire sera funeste à vous & à vostre fils. Vous avez sauvé vostre Patrie, mais en la sauvant vous me perdez moy-mesme par trop de respect & de complaisance pour vous. Aprés avoir proferé ces paroles, il rentre dans sa tente & il s'y fait suivre par sa mere, par sa femme & par ses enfants. Il passa tout le reste du jour avec sa famille, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire, & voicy ce qui fut résolu. Que le Sénat ne parleroit point au peuple de son retour, & qu'il ne termineroit rien là-dessus, que le Traité & la paix qu'on devoit faire avec les Volsques ne fussent reglez: qu'il décamperoit au plustost, & qu'il reconduiroit ses troupes, sans faire aucun tort sur les terres, par lesquelles il seroit obligé de passer. Qu'aprés avoir rendu compte aux Volsques de la conduite qu'il avoit gardée parmi eux depuis qu'il avoit receû le commandement de leurs armées, & leur avoit rappellé le souvenir des avantages qu'il leur avoit procurez, il les prieroit de se réconcilier avec les Romains, à des conditions qui fussent honorables de part & d'autre, & dont il tascheroit qu'on s'en remist à sa bonne foy, pour que la fraude & l'artifice n'y eûssent point de part. Que si les Volsques trop vains de leurs succès refusoient de consentir à la paix, il leur remettroit les pouvoirs, dont ils l'avoient revestu. Par-là ils se flattoient que les Volsques n'oseroient confier leurs troupes à un autre, faute d'avoir parmi eux personne capable de les commander; ou que s'ils se hasardoient de créer un Général de leur Nation, ils ne seroient pas longtemps sans se repentir de leur choix. Ces articles arrestez, ils crûrent, qu'estant faits selon toutes les régles de la droiture & de l'équité, ils seroient approuvez universellement, ce que Marcius avoit fort à cœur. Cependant ils sentirent naistre

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

Period. Jul. 4228 Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

quelques soupçons qui leur firent apprehender, que les Volsques n'estant point entrez dans cette délibération, & se voyant frustrez des espérances qu'ils avoient conçuës d'abbattre les Romains, ne prissent de dangereux ombrages de ce changement, & qu'irritez du procedé de Marcius, ils ne le regardassent comme un traistre, & qu'ils ne le fissent mourir sans luy donner le temps de l'entendre. Ils ne purent se dissimuler à eux-mêmes, qu'ils s'exposoient à ce danger, & à quelque autre peut-estre plus considérable, en exécutant fidellement les paroles qu'ils s'estoient données. Néanmoins ils se séparérent sur le soir, & après les plus tendres embrassements, Véturie & les autres femmes de sa suite sortirent de la tente de Marcius, & reprirent le chemin de Rome. Pour luy il manda les Volsques, & leur ayant exposé les raisons qu'il avoit de finir la guerre, il conjura ses troupes de l'excuser, & de se souvenir, quand ils seroient retournez chez eux, des services qu'il leur avoit rendus, si l'occasion se présentoit où il eust besoin de leur protection. Il adjousta plusieurs autres choses capables de gagner leur bienveillance, & il leur donna l'ordre enfin de lever le camp la nuit prochaine, & de se préparer au retour.

L V. La nouvelle bien-tost se répandit dans Rome, qu'on n'avoit plus rien à craindre de l'ennemi, avant mesmes que les Dames Romaines fussent arrivées. On sortit de la ville & l'on vint à leur rencontre les complimenter sur leur victoire. La joye commune éclatta par des chants d'allegresse, par les éloges publics & particuliers, qu'on fit de leur courage, & par toutes les démonstrations d'estime & de reconnoissance, qu'on pouvoit attendre de gens, qui passoient tout d'un coup du danger évident de leur perte au bonheur le plus inesperé. Ce ne furent toute la nuit que festins & que réjoüissances, & dès le lendemain les Consuls assemblerent le Sénat pour déliberer des honeurs qu'on rendroit à Marcius. Mais on remit l'affaire à un autre temps; on y resolut seulement qu'on s'acquitteroit au plustost envers les Dames Romaines des actions de graces que méritoient leurs services & leur zéle pour la République. Que pour conserver à la posterité la mémoire d'une action si belle, on l'inscriroit dans les Registres publics, & qu'on adjousteroit à ces marques d'honeur

toute autre recompenſe qui leur feroit plaiſir. Ce Décret du Sénat fut confirmé par les ſuffrages du Peuple. Les Dames après avoir conſulté entre elles, furent d'avis de ne rien exiger, qui puſt leur attirer la jalouſie; elles ſe contenterent de demander au Sénat qu'il leur fuſt permis de baſtir un Temple à la Fortune Feminine, où elles ſeules auroient droit de venir (11) faire leurs prieres pour le ſalut de la République, & d'y faire chaque année des ſacrifices le meſme jour qu'elles avoient arreſté la guerre, qui menaçoit Rome. Le Sénat conjointement avec le Peuple fit une Ordonnance, par laquelle il eſtoit porté qu'on achepteroit des deniers publics la place qui ſeroit conſacrée à cette Divinité; qu'on y éleveroit un Temple & un autel ſous la direction des Pontifes, dont la République feroit les frais, ainſi que des ſacrifices, & qu'une des Matrones à leur choix commenceroit la Feſte, & ſeroit cenſée la modératrice de ce glorieux miniſtére. Par cet Arreſt du Sénat, Valerie, qui avoit engagé cette Ambaſſade, & qui avoit déterminé la mere de Marcius à s'en faire le Chef, fut déclarée la premiere Preſtreſſe de cette ſainte Cérémonie. Reveſtuë de cette dignité elle fit le premier ſacrifice ſur un autel placé dans le lieu où l'on devoit baſtir le Temple, & dreſſer la ſtatuë de la Déeſſe: ce fut dans le mois de Decembre de l'année ſuivante, en la nouvelle Lune que les Grecs appellent *Noumiman*, (a) (12) & les Romains *Calendes*, parce que c'eſtoit ce jour-là qu'on avoit mis fin à la guerre. L'année ſuivante le Temple fut achevé, & conſacré le ſixiéme du mois de Juillet, (13) ſelon le cours de la Lune, qui eſt pour les Romains le jour avant les Nones de Juillet. Proculus Virginius, l'un des Conſuls fit la dédicace du Temple & de la ſtatuë.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat 226. Var. 228.

11. R.

(a) Νουμηνίαν.

12. R.

13. R.

LVI. Je ne crains point de m'écarter des régles de l'Hiſtoire, je crois meſme qu'il eſt à propos, pour détruire l'opinion de ceux qui s'imaginent que les Dieux ne ſont point touchez des honeurs que leur rendent les hommes, & qu'ils ne prennent aucune part aux crimes des impies, de rapporter icy un effet viſible de leur protection, qui ſe fit ſentir alors par deux fois, comme il eſt eſcrit dans les livres des Pontifes. Un prodige de cette nature ne ſervira pas peu à confirmer les gens de bien dans les ſentiments raiſonables qu'ils ont de la divini-

Sentiment de Denys d'Halicarnaſſe ſur la providence.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Car. 226 Var. 228.

té, & ramenera peut-estre de leur erreur ceux, qui, renonçant à la créance de leurs peres, nient dans le monde une providence; ou s'ils persistent dans leur aveuglement, ils en deviendront plus coupables devant les Dieux, & plus dignes des chastiments dont ils sont menacez. On dit donc que le Sénat ayant ordonné que les frais du Temple & de la statuë de la Fortune seroient payez des deniers publics, & que les femmes ayant voulu élever un seconde statuë à leurs dépens, le jour qu'on fit la dédicace de l'une & de l'autre, la derniere se fit entendre de ceux qui estoient présents, & prononça d'une voix claire & intelligible ces paroles en latin. (*a*) *Dames Romaines, vous avez bien fait* (14) *de m'ériger une statuë à vos dépens* Ce qu'ont coustume de produire les visions & les voix extraordinaires, arriva en cette rencontre. Les femmes, qui entendirent la voix, douterent si c'estoit la statuë mesme de la Fortune qui avoit parlé. Celles entre autres qui estoient occupées aux fonctions de leur ministere, n'ayant pas remarqué d'où venoit la voix, n'en pouvoient croire au témoignage de leurs compagnes, qui protestoient avoir veû la statuë parler. Quelques moments après que le Temple se trouva plus rempli de monde, & que par un autre espece de prodige, on prestoit un profond silence; la mesme statuë répéta ce qu'elle avoit déja dit d'une voix si distincte, que personne n'en pût douter. Le Sénat informé de ce qui s'estoit passé establit des sacrifices annuels & des cérémonies particulieres dont les Pontifes firent les réglements. Les Dames de leur costé, par l'avis de leur premiere Pretresse, ne permirent point aux femmes mariées en secondes nopces, ni de poser les couronnes sur la teste de la Deesse, ni de toucher en quelque sorte que ce fust à la statuë. Elles voulurent que cet honeur fust reservé aux jeunes mariées, & qu'elles fussent chargées elles seules du sacré ministere. Voilà ce que je trouve escrit dans les Historiens Romains. Je me serois fait un scrupule, ou de le passer sous silence, ou de le raconter plus au long. Revenons à la suite de nostre histoire.

(*a*) RITE ME MATRONÆ DEDICASTIS

14. R.

LVII. Après le départ des Dames Romaines, Marcius décampa dès le point du jour & ramena son armée par le pays des Romains avec les précautions qu'il auroit prises sur les terres de ses amis. Quand il fut sur celles des Volsques, il distribua liberalement aux soldats tout le butin qu'il avoit fait, sans

se

se reserver la moindre chose, & il les renvoya tous chacun chez eux. Les troupes qui avoient fait la guerre sous luy chargées de richesses parurent fort contentes de se voir licentiées, & ne trouverent point à redire, qu'il se fust laissé fléchir par les prieres & les larmes de sa mere. Mais la jeunesse qui estoit restée dans les villes, jalouse de la bonne fortune de ses camarades, & frustrée des grandes esperances qu'elle avoit conceuës, si Rome eûst succombé sous les armes des Volsques, s'indigna contre Marcius & ne pût dissimuler ses ressentiments. Elle porta si loin sa colére & sa haine, qu'ayant fait passer son dépit dans le cœur des plus considérables de la nation, ils conspirerent tous à commettre la plus horrible impieté. Attius Tullus entre les autres, qui avoit à sa disposition un corps de Volsques, qu'il commandoit, les fit entrer dans ses interests & les anima contre le Général Romain. Jaloux au-delà de ce qu'on peut dire des grands succès & de la gloire de Marcius, il s'estoit long-temps auparavant déterminé à se défaire de luy par artifice, si Marcius fust venu à bout de subjuguer Rome, & de la reduire sous la puissance des Volsques; ou s'il eûst manqué son coup, de le traiter comme un traistre, & de le livrer à la mort par ceux de sa faction. Ce fut le dernier party que prit Tullus. Il suscita contre son ennemi une troupe de gens à sa dévotion; & l'ayant accusé devant eux sur des mensonges qu'il luy supposa, & de vains soupçons qu'il sçeût colorer de vray-semblance, il luy ordonna de se demettre du pouvoir qu'il avoit receû, & de rendre compte de la guerre dont il avoit eû la conduite. Tullus qui s'estoit réservé, comme nous l'avons déja dit, le commandement des troupes qui estoient restées pour la seûreté des places, avoit droit de les assembler & d'assigner Marcius à comparoistre en leur présence pour subir leur jugement.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

LVIII. Marcius ne pouvant se défendre ni de remettre sa commission, ni de se justifier sur la maniere avec laquelle il l'avoit exercée, se retranchoit seulement sur l'ordre qu'il avoit à garder dans ce qu'on exigeoit de luy. Il prétendoit d'abord rendre compte de son administration & se démettre ensuite du commandement, si tous les Volsques en estoient d'avis; mais il contestoit aux villes particulieres qu'il sçavoit estre corrompuës par les artifices de Tullus, le droit de décider

Period. Jul. 4228. Avant J. C 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

sur l'un ou sur l'autre, & il vouloit que le jugement en fust remis dans une assembleé générale de la nation, qui dans les affaires d'importance avoit coustume d'envoyer des Députez de toutes les villes pour résoudre les differends. Tullus au contraire s'y opposoit fortement. Connoissant l'éloquence de son adversaire, & le mérite de ses belles actions, il prévoyoit, que tant qu'il seroit revestu de l'autorité, il n'auroit pas de peine à justifier sa conduite, ni à persuader le plus grand nombre de la droiture de ses intentions : qu'ainsi bien loin d'encourir la peine de sa trahison prétenduë, il n'en deviendroit que plus puissant & plus accredité parmi les Volsques, & qu'on le laisseroit le maistre absolu de faire la paix, comme il le jugeroit à propos. Un temps infini se passa en disputes & en contestations dans les assemblées qui se tinrent à cette occasion, sans que l'un ni l'autre pust user des voyes de fait, parce qu'ils avoient tous deux un pouvoir égal. Enfin comme on ne finissoit point, Tullus assigna Marcius à comparoistre, pour se demettre de son pouvoir, & pour se purger du crime de trahison. Puis ayant engagé par de belles promesses une troupe de déterminez à donner aux autres le signal de l'action tragique qu'il méditoit, il vient aux Comices le jour marqué ; il déclame contre Marcius ; il l'accuse de perfidie ; il exhorte le peuple à le déposer de force, en cas qu'il refuse de se demettre volontairement.

LIX. Marcius ayant voulu parler pour sa défense, la faction de Tullus fit un grand bruit pour l'interrompre. Les conjurez aussi-tost prenant ce tumulte pour le signal de leur parricide, s'écrient de toutes leurs forces, *frappe, tuë* ; & fondant de tous costez sur Marcius, ils l'assomment, ils l'accablent de pierres, & le font expirer sous leurs coups. (15) Quand on le vit sans vie étendu sur la poussiere, on ne put s'empescher de le plaindre ; & tant ceux qui avoient esté témoins de ce meurtre, que les autres qui vinrent après, rappellant à leur souvenir les bienfaits, dont il les avoit comblez, & les services importants qu'il avoit rendus à la nation, regretterent un si grand homme, & voulurent se saisir des assassins, pour ne pas laisser impuni le mauvais exemple qu'ils avoient donné aux autres villes, en sacrifiant à leurs fureurs un homme de ce caractére, & sur tout un Général d'armée sans l'avoir entendu. Les soldats qui

Mort de Marcius.

15. R.

avoient servi sous luy firent encore paroistre plus d'indignation que personne, & affligez de n'avoir pû luy sauver la vie, ils voulurent au moins après sa mort luy donner des marques de leur reconnoissance. Ils apporterent donc chacun dans la place publique, leur part de ce qui estoit nécessaire, pour honorer ses funerailles; & après avoir fait tous les préparatifs, ils l'étendirent revestu de ses habits de Général sur un lit magnifique, devant lequel ils placerent les dépouilles, qu'il avoit remportées sur les ennemis & les représentations des villes qu'il avoit conquises. Ensuite la plus brillante jeunesse, qui s'estoit distinguée sous ses ordres, chargea le lit sur ses épaules & le porta dans un des fauxbourgs le plus considérable de la ville, où l'on avoit élevé un bûcher sur lequel il fut mis, tandis que tout le peuple donnoit des marques de sa douleur & de ses regrets par ses pleurs & ses gémissements. Enfin on luy immola des victimes & on luy offrit les prémices, qu'on fit consumer par le feu, comme on le pratique aux funerailles des Roys & des plus grands Capitaines. Ceux qui luy avoient esté les plus attachez resterent auprès du bûcher, jusques à ce que la flamme fust éteinte: puis ramassant ses cendres ils les enterrerent sous une éminence faite de mains d'hommes qu'ils décorerent d'un magnifique tombeau.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 226. Var. 228.

Funerailles faites à Marcius.

LX. Telle fut la fin de Marcius l'homme de son temps, dont la valeur ne trouva point d'égal. Il fut au-dessus des plaisirs, qui dominent la jeunesse: il aima la justice, non par la nécessité qu'imposent les loys; ou par la crainte des chastiments; mais par inclination & par un heureux panchant avec lequel il sembloit estre né. Il ne comptoit pas l'innocence pour une vertu, tant il sentoit d'horreur pour le vice, & tant il avoit de zéle pour en inspirer aux autres de l'éloignement. Il fut libéral & magnifique, & jamais il ne laissa languir ses amis dans l'indigence. Il eût un talent merveilleux & incomparable pour la guerre, & sans les terribles obstacles qu'il éprouva de la part des séditieux, l'Empire Romain sous sa conduite eûst fait de prodigieux accroissements. Mais toutes les vertus ne peuvent estre rassemblées dans un seul homme, & jamais on ne verra de mortel qui soit parfaitement accompli.

Eloge de Marcius.

LXI. Parmi tant d'excellentes qualitez dont le Ciel en-

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R Cat. 226. Var. 228.

Defauts de Marcius

richit ce grand homme, il eût des imperfections & des defauts très dangereux. Il manquoit de douceur & de politesse : il n'avoit point ces airs gracieux, ces manieres engageantes, qui préviennent, & qui gagnent les cœurs. Il estoit au contraire dur de son naturel & difficile à revenir, quand on l'avoit choqué. Incapable de modération dans ses ressentiments, il portoit sa colére aux plus fâcheuses extrémitez. En un mot il ne connoissoit point ces ménagements, & ces complaisances, qui font tout l'agrément de l'homme dans le commerce de la vie. Toûjours chagrin & intraitable, il faisoit essuyer sa mauvaise humeur sans distinction & sans égard pour personne. Rien ne lui fit plus de tort dans ses campagnes, qu'un génie si peu convenable à la société. Sa rigueur outrée à maintenir les Loys & la discipline, qui n'admit jamais de temperament, son amour excessif pour l'équité, sur laquelle il fut toujours inflexible, contribuerent plus que tout le reste à aigrir les esprits & à les éloigner de luy. Quelques anciens Philosophes ont eû raison de dire, que les vertus morales & principalement la Justice consistent dans un certain milieu, & non pas dans les extrémitez. La Justice en effet n'est point avantageuse aux hommes, non-seulement lorsqu'elle se trouve au-dessous de ce juste milieu, mais encore lorsqu'elle excede au-delà : ces sortes d'excès causent quelquefois les plus grand malheurs & conduisent à des morts funestes, & à des pertes irréparables. L'éxil de Marcius en est une preuve évidente. Ce ne fut que l'observation trop exacte de la Loy, qui le priva du fruit de ses travaux, & qui le fit chasser de sa Patrie. Il ne tenoit qu'à lui de gagner les Plébeïens, & de s'en rendre le maistre, pour peu qu'il eûst voulu relascher de sa séverité, & dissimuler pour un temps leurs déréglements. Au lieu de le faire, criant sans cesse contre l'injustice, il s'attira leur haine, & il se vit proscrire par ses propres citoyens. Il ne luy étoit pas moins aisé d'éviter le coup, que luy préparoient les Volsques ; s'il s'estoit démis du gouvernement dès que la guerre fut finie, & s'il eûst esté attendre quelque autre part les nouvelles de son retour dans sa Patrie, sans s'exposer aux embusches de ses ennemis, & se fier aux caprices d'un peuple inconstant, dont il connoissoit assez la legéreté. Mais sa trop grande droiture luy fit croire qu'il devoit aban-

donner sa personne à la discrétion des Volsques ; & qu'ayant receû de leurs mains le commandement, il estoit obligé de leur rendre compte de son administration, & de subir mesmes les peines portées par les loys si on pouvoit le convaincre de malversation.

Period. Jul. 4228. Avant J. C. 486. Olymp. 73. 3. Fond. de R. Cat. 216. Var. 218.

L X I I. Si l'ame, de quelque nature qu'elle soit, périt avec le corps, & demeure absolument anéantie ; je ne sçay pas comment on peut appeller heureux ceux, qui, sans avoir receû dans cette vie la récompense de leurs vertus, meurent pour la défense de la vertu mesme. Mais si nos ames sont immortelles au sentiment de quelques-uns, ou si séparées qu'elles sont de leurs corps, elles subsistent au moins pendant un certain temps (16) les unes plus, les autres moins, selon qu'elles ont bien ou mal vécu ; il me semble que c'est faire assez d'honneur à ceux qui ont fait profession de la vertu, quoyqu'ils ayent esté maltraitez de la Fortune, que de les louër après leur mort, & de rendre leur mémoire vénérable à la posterité. C'est ce qui est arrivé à Marcius ; non-seulement les Volsques pleurerent sa mort, & l'honorent encore aujourd'huy, comme un homme du premier mérite ; mais les Romains, dès qu'ils eûrent appris sa triste destinée, donnerent des marques en particulier & en public de l'estime qu'ils faisoient de ce grand homme, & regarderent sa mort comme un des plus funestes coups, qu'eûst jamais receû la République. Les Dames firent paroistre autant de regret & de douleur, qu'elles ont coustume d'en témoigner, quand elles perdent leurs plus proches parents. Elles quitterent l'or & la pourpre & leurs autres ajustemens, & elles porterent un deüil général pendant toute une année. Depuis plus de cinq cents ans que Marcius n'est plus, sa mémoire n'est point effacée. Sa pieté & sa justice sont encore l'objet de la vénération publique, & servent de matiere à nos éloges. Jamais Rome n'avoit couru de si grand danger & ne s'estoit veuë si proche de sa ruine, que lorsqu'elle vit les Volsques & les Eques à ses portes sous la conduite de Marcius.

Sentiment de Denys d'Halicarnasse sur l'immortalité de l'ame.

16. R.

L X I I I. Quelques jours après les Romains se mirent en campagne avec de nombreuses troupes, commandées par les deux Consuls, qui s'estant avancez jusques aux extrémitez des terres de l'Empire, camperent séparément sur deux

Period. Jul. 4228. Avant J. C 486. Olymp. 73. 2/3. Fond. de R Car. 226. Var. 228.

éminences très bien fortifiées. Mais ils revinrent aussi-tost à Rome, sans rien faire de considérable, quoyque les ennemis leur eûssent présenté l'occasion la plus favorable. Les Volsques & les Eques avoient fait irruption dans le pays des Romains, esperant qu'ils en auroient bon marché, & que Rome n'estant point encore revenuë de la crainte & de la consternation, où l'avoient jetté les conquestes qu'ils avoient faites sous la conduite de Marcius, elle seroit enfin contrainte de se rendre. Tandis qu'ils se repaissoient de ce grand projet, la sédition se mit parmi eux au sujet du commandement; & les esprits s'échaufferent si fort, qu'ils tournerent leurs armes les uns contre les autres, & qu'ils se livrerent une sanglante bataille sans ordre & sans discipline avec beaucoup de perte des deux costez. L'acharnement fut si furieux entre ces deux peuples, que s'ils n'eûssent esté sur la fin du jour, ils se seroient tous égorgez de part & d'autre, sans qu'un seul eûst échappé. La nuit qui survint les sépara malgré eux, & les fit rentrer dans leur camp. Dès le matin du jour suivant ils décamperent, & ils se retirerent chacun chez soy. Les Consuls qui furent informez par des transfuges & des prisonniers, qui s'estoient sauvez du combat, de la rage & de l'opiniastreté avec laquelle ils s'estoient battus, ne sceûrent pas profiter de cet avantage, quoiqu'ils ne fussent éloignez que de trente stades du lieu où l'action s'estoit passée. Ils ne daignerent pas mesme les poursuivre dans leur retraite. Blessez ou fatiguez qu'ils estoient, & reduits à un petit nombre, des troupes fraisches pouvoient les attaquer dans les régles, & achever sans aucun risque la défaite de leurs ennemis. Mais les Consuls, soit qu'ils fussent assez contents de s'estre tirez du péril où ils s'estoient veûs; soit qu'ils comptassent fort peu sur la nouvelle milice qu'ils commandoient; soit qu'ils crussent avoir beaucoup fait de ramener leur armée sans aucune perte, décamperent de leur costé, & reprirent le chemin de Rome. Ils y furent receûs avec de fascheux reproches: on traita leur conduite de lascheté; & sans rien avoir fait depuis pour réparer leur honte, ils remirent le Consulat en de meilleures mains.

LXIV. L'année suivante C. Aquilius & T. Siccius très habiles l'un & l'autre dans le métier de la guerre, furent

créez Consuls. Sur les propositions qu'ils firent de prendre les armes, le Sénat résolut d'envoyer aux Herniques des Ambassadeurs pour leur demander justice, comme à leurs amis & à leurs alliez des excursions & du dégast qu'ils avoient fait sur les terres des Romains pendant la guerre des Volsques & des Eques. En attendant leur réponse, les Consuls leverent la plus considérable armée qu'ils pûrent; ils firent demander du secours aux peuples qui estoient dans leur alliance; ils amasserent du bled, des armes, de l'argent, & ils préparerent avec le plus de vitesse qui fût possible toutes les choses nécessaires pour une grande expédition. Les Députez revenus de chez les Herniques rapporterent que ces peuples nioient avoir jamais fait de Traité avec les Romains par aucun acte public: que celuy qu'ils avoient fait autrefois avec le Roy Tarquin estoit rompu, depuis qu'on l'avoit chassé de ses Estats, & qu'il estoit mort dans un pays étranger: qu'à l'égard des courses dont on se plaignoit, on ne devoit pas les rendre responsables de quelques maraudeurs, qui sans estre autorisez avoient butiné pour leur compte; que c'estoit au plus la faute des particuliers, & non pas celle de la nation: qu'il n'estoit pas en leur pouvoir d'en faire justice, ni de les livrer aux Romains: qu'ils avoient de leur costé des plaintes pareilles à faire sur le dommage qu'ils avoient souffert sur leurs terres: qu'en un mot, si l'on n'estoit pas content de leur réponse, qu'ils estoient prests à soustenir la guerre dont ils se voyoient menacez. Le Sénat connoissant la disposition de l'ennemi divisa les nouvelles levées en trois corps: il mit à la teste du premier C. Aquilius avec ordre d'aller au devant des Herniques, qu'on sçavoit estre déja sous les armes: le second commandé par l'autre Consul T. Siccius fut envoyé contre les Volsques: le troisiéme sous la conduite de Sp. Largius, que les Consuls avoient créé Gouverneur de la Ville, fût destiné à tenir la campagne qui estoit la plus proche de Rome. On donna aux véterans, que leur âge exemptoit de la milice, & qui estoient encore en estat de porter les armes, le soin de demeurer sous le drapeau à la garde & à la défense des remparts & des murailles, pour obvier aux insultes de l'ennemi pendant l'absence de la jeunesse. Aulus Sempronius Atratinus homme Consulaire

Guerre des Romains contre les Volsques & les Herniques sous le Consulat de C. Aquilius & de T. Siccius.

Period. Jul. 4229. Avant J. C. 485 Olymp. 73. ¼. Fond. de R. Cat. 267. Var. 269.

Period. Jul. 4229. Avant J. C. 485. Olymp. 73. 4. Fond. de R. Cat. 267. Var. 269.

fut nommé Chef de cette garnison. Tous ces ordres s'exécuterent en fort peu de temps.

LXV. Aquilius l'un des Consuls ayant trouvé dans le terrain de Preneste, l'armée des Herniques qui l'y attendoient, campa vis-à-vis des ennemis le plus près qu'il pût, à plus de deux cents stades de Rome. Trois jours après qu'il eût establi son camp, les Herniques sortirent du leur, & s'étant étendus dans la plaine, ils se rangerent en bataille, & donnerent le signal du combat. Aquilius fit faire à ses troupes la mesme manœuvre. Ils s'approchent les uns des autres, & des deux costez poussant de grands cris, ils en viennent aux mains. L'attaque commence par l'Infanterie armée à la legere : les Frondeurs & les gens de trait, font de toutes parts voler les pierres & les javelots, & causent une infinité de blessures. Ensuite la Cavalerie vient à la charge : les Escadrons entiers se meslent ; on se dispute l'avantage, & le combat s'échauffe de plus en plus. Le reste de l'Infanterie entre dans la carriere ; les bataillons se joignent de près : la mesme ardeur paroist dans les deux partis : on ne plie ni de part ni d'autre, & la résistance égale les plus violents efforts. Néanmoins le corps de bataille des Romains s'ébranle à la longue, parce que depuis un temps considérable ils se battoient pour la premiere fois. Aquilius qui s'en apperçoit fait venir du corps de reserve des troupes fraisches pour les soutenir, & renvoye à l'arriere-garde ceux que la fatigue, & leurs blessures avoient mis hors d'estat d'agir. Ce mouvement fait croire aux Herniques que les Romains songeoient à la retraite. Alors ils r'animent leur courage & s'exhortant mutuellement, ils tombent avec impetuosité serrez dans leurs rangs, où les ennemis sembloient faire moins bonne contenance. Les Romains renforcez par le secours qui leur estoit venu, les reçoivent avec fermeté. Le combat recommence avec plus de vigueur & d'opiniastreté qu'auparavant, les Herniques de leur costé se relevant sans cesse, à mesure que l'ardeur des premiers se rallentissoit. Le jour baissoit cependant, lorsque le Consul, qui commandoit l'aile gauche, pique d'honeur la cavalerie, & l'excitant à le suivre, il fond sur l'aile droite de l'ennemi, & après quelque légére résistance, il l'oblige à plier, il l'enfonce, & y fait beaucoup de carnage. Tandis que l'aile droite des

des Herniques abandonne son poste en désordre, leur aile gauche tient ferme, & commence à incommoder l'aile droite des Romains. Aquilius, qui sent le danger, y court aussi-tost avec l'élite de la jeunesse; il les appelle chacun par leur nom; il les fait souvenir de leur valeur & de leurs premiers exploits; il les encourage à en soustenir la gloire : puis ayant remarqué que ses escadrons ne faisoient pas leur devoir, il pénétre au milieu d'eux, il arrache les drapeaux des mains des Porte-enseignes, il les jette dans le fort des escadrons ennemis, menaçant des peines portées par les Loys, quiconque reviendroit de la meslée sans son étendart. Aprés avoir remis le cœur aux plus lasches par la crainte du chastiment, son activité le rend attentif à tout; il vole de tous costez où sa présence est nécessaire; il pourvoit aux endroits les plus foibles par les renforts qu'il y fait trouver : en un mot son aile droite gagne le dessus, la gauche des Herniques céde à la force, & laisse par sa défaite le corps de bataille dénué de ses ailes. Il ne restoit plus qu'un dernier effort, pour rendre la victoire des Romains complette; mais l'ennemi malgré sa déroute ne laissa pas de faire achepter bien cher ce troisiéme avantage. A la faveur de ses bataillons, il soustint long-temps toute la superiorité d'une armée victorieuse, jusques à ce qu'enfin ne voyant plus de ressource que dans une prompte fuite, il se débande, & rompu de toutes parts, il ne songe plus qu'à regagner son camp. Le Romain à ses trousses le poursuit l'épée dans les reins jusques dans ses retranchements, prest à monter à l'assault, pour mettre le comble à sa victoire, tant ses succès lui enflent le cœur, & ne font rien voir d'impossible à son courage. Le Consul jugeant l'entreprise peu utile & trop hazardeuse, parce qu'il craignit que l'ennemi du haut des remparts n'accablast les assiégeants de ses traits, & ne leur fist perdre tout l'honeur de cette journée, en les obligeant de se retirer avec perte, réprima l'ardeur de ses troupes, & fit sonner la retraite. Ainsi les Romains retournerent dans leur camp au soleil couché, pleins de joye, & triomphants de leurs succès.

LXVI. La nuit suivante il s'éleva un grand bruit du camp des Herniques : on y apperceût une lueur extraordinaire de feux & de flambeaux. C'estoit l'effet de la crainte

Period. Jul. 4229. Avant J. C. 485. Olymp. 73. 4. Fond. de R. Cat. 267. Var. 269.

Period. Jul. 4229 Avant J. C. 485. Olymp. 73 4. Fond. de R. Var. 267. Cat. 269.

& de l'épouvante de ces peuples, qui se voyant trop foibles pour hazarder une seconde action, décampoient précipitemment sans l'ordre de leurs Généraux, & sans avoir égard aux malades & aux blessez, qui par leurs prieres & leurs gémissements demandoient en vain du secours. Les Romains qui ignoroient la cause de ce tumulte & de ce fracas, & qui avoient appris des prisonniers, que les ennemis attendoient du secours, crûrent qu'il estoit en effet arrivé, & que la joye qu'il avoit apportée dans le camp estoit le sujet de ce nouveau mouvement. Craignant donc que les Herniques ne vinssent à l'improviste les attaquer pendant la nuit, ils courent aux armes, & s'estant répandus le long de leurs retranchements, ils frappent leurs boucliers de leurs épées, & jettent de grands cris, comme des gens qui se préparent au combat. Les Herniques de leur costé prennent l'allarme, & croyant que les Romains venoient fondre sur eux, ils hastent leur fuite par diverses routes, & ils taschent d'échapper aux vainqueurs. Quand il fit jour, & que les cavaliers qu'on avoit envoyez pour observer leur démarche rapporterent qu'il n'estoit point venu de nouvelles troupes, & que les ennemis, contre lesquels on s'estoit battu le jour précédent, estoient délogez, Aquilius fait sortir son armée, & s'empare du camp qu'ils avoient abandonné. Il estoit rempli de chevaux, de provisions, & d'un plus grand nombre de soldats blessez, que de ceux qui avoient pris la fuite. En mesme temps il dépesche de la cavalerie à la queuë des fuyards, dont elle fit beaucoup de prisonniers dans les bois & les routes inconnuës, où ils estoient dispersez. Enfin le Consul tomba sur leurs terres, qu'il désola sans trouver personne qui osast lui resister. Voilà ce que fit Aquilius.

LXVII. Siccius l'autre Consul, qu'on avoit envoyé contre les Volsques à la teste de ce qu'il y avoit de meilleures troupes parmi les Romains, fit irruption dans les campagnes de Veliternes, où Accius Tullus Chef des Volsques s'estoit avancé avec une florissante armée dans le dessein de fatiguer les alliez du peuple Romain à l'exemple de Marcius, comptant que la consternation, où l'avoient jetté les dernieres guerres, le mettoit hors d'estat de leur envoyer du secours. Dès que les deux armées furent en présence, on ne tarda

point à en venir aux mains. Le lieu qui devoit servir de champ de bataille, estoit un pays montagneux plein de pierres & de mauvais pas, où la cavalerie ne pouvoit estre d'aucun usage ni pour les uns, ni pour les autres. La Cavalerie Romaine, qui vit la difficulté, & qui crut qu'il y alloit de sa gloire de n'estre pas inutile dans cette rencontre, va trouver en corps le Consul, & le prie de luy permettre de mettre pied à terre, & de combattre dans l'infanterie, s'il avoit leur service pour agréable. Siccius, après l'avoir loüé de son courage, la fit descendre de cheval, & la mit en bataille autour de luy, afin qu'elle fust plus à portée de voir ce qu'il y avoit à faire, & de recevoir ses ordres au besoin. Cette précaution fit gagner aux Romains la victoire insigne qu'ils remporterent sur les ennemis. L'infanterie Volsque & Romaine estoit alors sur le mesme pied. Elles estoient composées l'une & l'autre d'un égal nombre de troupes: elles avoient de pareilles armes & une pareille addresse à les manier: elles gardoient le mesme ordre de bataille: elles faisoient les mesmes mouvements, soit qu'il fallust avancer ou reculer, soit qu'il s'agist d'attaquer, ou de défendre. Les Volsques, depuis qu'ils avoient servi sous Marcius, avoient changé leur maniere de faire la guerre, & ils avoient pris celle des Romains; d'où vient qu'on se battit une grande partie du jour sans aucun avantage de part ni d'autre: outre que l'inégalité du terrain donnant la facilité de se mettre à couvert de l'ennemi, pour peu qu'on se vist pressé, tint long-temps la victoire en balance, & partagea le succès des deux partis. Mais les cavaliers Romains se divisant en deux corps; l'un vient prendre en flanc l'aile droite des Volsques; l'autre faisant le tour de la montagne les prend en queuë. En mesme temps ils font pleuvoir une gresle de javelots, que les ennemis taschent en vain de parer. Les cavaliers à coups de sabres plus longs que les épées de l'infanterie, leur abbattent les bras, dont ils tenoient leurs boucliers; tandis que ceux qu'ils avoient à dos, leur coupent les jarrets, & les mettent hors de combat. Les Volsques pressez de toutes parts, & par l'infanterie Romaine qu'ils avoient en teste, & par les cavaliers qui les chargeoient en flanc & en queuë, après beaucoup de preuves d'addresse & de valeur, furent enfin taillez en pieces.

Period. Jul. 4229. Avant J. C. 485. Olymp. 71 3. Fond. de R. Cat. 267. Var. 269.

Period. Jul. 4229. Avant J. C. 485. Olymp. 73 ¾. Fond. de R. Cat. 267. Var. 269.

Le corps de bataille & l'aile gauche voyant l'aile droite rompuë, & les cavaliers Romains venir à eux avec la mesme asseûrance, font défiler leurs troupes peu à peu, & reprennent le chemin de leur camp. Les Romains les suivent en bon ordre, & arrivent à leurs retranchements, résolus d'en forcer l'entrée, & déja montent à l'assault par differents costez. Les Volsques font un nouvel effort, renoüent la partie, & se battent avec plus de vigueur qu'ils n'avoient fait. L'action fut chaude, & le succès long-temps incertain, jusqu'à ce que le Consul sentant les Romains s'affoiblir, s'avance avec son infanterie, & ayant fait combler le fossë dans l'endroit qui donnoit passage à la porte du camp la mieux fortifiée, il s'y rend luy-mesme avec quelques cavaliers des plus intrépides; il chasse ceux qui en défendoient l'entrée; il enfonce la herse; il se fait jour dans les retranchements; & il y fait entrer avec luy son infanterie. Accius Tullus meilleur soldat qu'il n'estoit bon Capitaine, fait en cette occasion des prodiges de valeur: secondé de toute l'élite des Volsques, il dispute long-temps la victoire aux troupes Romaines, & tombe enfin accablé de fatigue & de blessures. En vain le reste des Volsques persiste encore à se défendre. Les uns signalant leur courage, ne quittent les armes qu'avec la vie; les autres ne voyant plus de ressource implorent la clémence du vainqueur. Un petit nombre échappé au péril prend la fuite, & va porter la nouvelle de la défaite entiere de l'armée. Les couriers despechez à Rome par les Consuls, pour donner avis de leurs succès, mirent la joye dans toute la Ville. Aussi-tost on prépara des sacrifices, pour rendre graces aux Dieux de cette double victoire: on décerna les honeurs du triomphe aux vainqueurs; mais on mit quelque difference entre les deux Consuls. Siccius fut jugé digne du grand Triomphe, pour avoir délivré la République du plus grand fleau qu'elle eûst à craindre par la ruine entiere des Volsques, & par la mort de Tullus leur Général. Il entra dans Rome au milieu des dépoüilles des ennemis, suivi de son armée victorieuse, monté sur un superbe char attelé de chevaux enharnachez d'or, revestus des habits royaux selon la coustume, & traisnant après soy un grand nombre de captifs. Aquilius ne fut honoré que du petit Triomphe, que les Ro-

Les Consuls triomphent des Volsques & des Herniques.

mains nomment *Ovation*. J'ay déja rapporté ailleurs la difference de l'un & de l'autre. Ce Consul fit son entrée à pied avec toutes les autres marques d'honeur convenables à cette cérémonie. L'année finit par cette action.

Victoire remportée sur les Eques, les Volsques & les Herniques sous le Consulat de Proculus Virginius & Sp. Cassius III.

Period. Jul. 4230. Avant J. C. 484. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 268. Var. 270.

LXVIII. La suivante, Proculus Virginius & Spurius Cassius pour la troisiéme fois declarez Consuls se mirent en campagne avec toutes les forces de Rome, & celles des Alliez. Ils partagerent ensemble les Provinces. Virginius fut envoyé contre les Eques, Cassius fit la guerre aux Volsques & aux Herniques. Les Eques se bornerent à fortifier leurs places, & y ayant transporté tout ce qu'ils avoient de meilleur dans la campagne, ils laisserent ravager leurs terres, & bruler leurs villages en leur présence; en sorte que Virginius, ayant désolé autant de pays qu'il voulut, sans trouver la moindre résistance, ramena ses troupes à Rome. Les Volsques & les Herniques contre lesquels marchoit Cassius, avoient pris aussi le party d'abandonner la campagne, & s'estoient retirez dans les villes. Mais ils changerent de sentiment, tant par le regret qu'ils avoient de voir ruiner un terrain fertile, dont ils desesperoient de pouvoir jamais réparer le dommage, que par le peu de fonds qu'ils faisoient sur leurs places mal fortifiées pour la pluspart, & hors d'estat d'arrester l'ennemi. Ils résolurent donc d'envoyer des Ambassadeurs demander la paix au Consul. Les Volsques furent les premiers: ils obtinrent d'autant plus aisément ce qu'ils souhaitoient, qu'ils payerent au Consul la taxe qu'on leur avoit imposée, & qu'ils fournirent à l'armée Romaine toutes les provisions dont elle avoit besoin. Ils promirent outre cela d'obéir aux Romains, & ils renoncerent aux prétentions qu'ils avoient de s'égaler à eux. Les Herniques suivirent les Volsques de près, & se voyant abandonnez de leurs Alliez, ils traiterent de paix & d'alliance avec le Consul. Cassius commença par faire de grands reproches à leurs Députez : ensuite il leur répondit, qu'on ne pouvoit les écouter, qu'ils ne se missent dans la disposition, qui convenoit à des peuples vaincus & subjuguez : sur quoy les Députez ayant répondu que les Herniques estoient prests de se sousmettre à tout ce qu'on voudroit leur prescrire de juste & de raisonnable, on les condamna à faire pendant un mois subsister l'armée, & à donner une somme d'argent de

Period. Jul. 4230. Avant J. C. 484. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 268. Var. 270.

quoy payer la solde de quelques mois. On convint en mesme temps avec eux d'un certain nombre de jours après lesquels ils seroient obligez de satisfaire à leurs engagements, & pour leur en faciliter les moyens, on leur accorda une suspension d'armes. Les Herniques renvoyerent bien-tost après leurs Ambassadeurs, pour payer les contributions & pour presser la conclusion du Traité. Cassius leur sceût bon gré de leur soumission, & les addressa au Sénat, qui après une longue délibération consentit à les recevoir dans son alliance. A l'égard des conditions, il en laissa Cassius absolument le maistre, s'engageant à ratifier tout ce qu'il auroit fait.

LXIX. Après que le Sénat eût fait expédier cet Arrest, Cassius retourna à Rome, & fier d'avoir subjugué deux grands Peuples, il demanda les honeurs du grand Triomphe, comme une gratification & non pas comme un droit, n'ayant ni pris de villes, ni gagné de batailles, ni fait de prisonniers, ni remporté de dépouilles, qui pussent servir selon la coustume à décorer la pompe triomphale. Une proposition de cette nature le fit d'abord soupçonner d'arrogance & d'ambition, & lui attira la jalousie de ses citoyens, au-dessus desquels il prétendoit s'élever. Néanmoins il obtint ce qu'il souhaittoit. La cérémonie finie, il produisit les articles de paix qu'il avoit accordées aux Herniques, & qu'il avoit transcrits mot à mot du Traité fait autrefois avec les Latins. Les plus âgez & les plus honestes gens trouverent mauvais son procedé, & conceûrent mesmes des soupçons desavantageux de Cassius, de ce qu'il avoit eû pour les Herniques, peuples estrangers, qui n'avoient rendu aucun service à la République, les mesmes égards & les mesmes bontez qu'on avoit eû pour les Latins, dans lesquels Rome avoit toujours respecté les liaisons du sang & l'ancienne affection, qu'ils avoient marquée dans tous les temps pour le Peuple Romain. On l'accusoit hautement de fierté, sur ce que le Sénat luy ayant fait l'honeur de s'en rapporter à luy, il n'avoit pas eû pour le Sénat la mesme déference, & de ce qu'au lieu de luy renvoyer l'affaire, pour ne rien décider que du sentiment commun, il n'avoit suivi que son caprice & son jugement particulier. Tant il est vray, qu'une trop grande félicité est souvent préjudiciable à l'hom-

me, & qu'elle est la source presques inévitable de l'orgueil & de ces passions immodérées, qui lui font oublier les plus essentiels devoirs. Telle fut la destinée de Cassius, ce grand homme qui remplissoit alors son troisiéme Consulat, qui avoit triomphé deux fois, & qui de tous les Romains de son temps le plus comblé de gloire commençoit à concevoir de grands desseins, & à s'ouvrir un chemin à la tyrannie. Mais convaincu que le plus seûr moyen pour y arriver estoit de gagner l'amitié du peuple par des liberalitez, & de l'accoustumer à n'attendre les secours de la vie que de la main de celuy qui dispense les graces, il suivit cette route, & sans en rien communiquer à personne, il résolut de partager entre le Peuple un terrain qui estoit du domaine de Rome, & dont quelques riches particuliers s'estoient attribué la jouissance. Si Cassius s'en estoit tenu là, il auroit peut-estre réussi dans ses projets: mais ayant poussé les choses plus loin, il fut cause d'une sédition dont il devint la victime. Non content de donner part aux Latins dans la distribution, il voulut y faire entrer les Herniques, ausquels on venoit d'accorder le droit de bourgeoisie, & par là se les attacher.

Period. Jul. 4230. Avant J. C. 484. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 268. Var. 270.

Cassius fait des tentatives pour s'ouvrir un chemin à la tyrannie.

LXX. Pour y réussir, le lendemain de son entrée triomphante dans Rome, il fit assembler le Peuple, & montant sur la Tribune, par le droit attaché à ceux qu'on avoit honoré du Triomphe, il commence par rendre compte de sa conduite dans les differents employs auxquels la République l'avoit élevé. Il dit que dans son premier Consulat il avoit dompté les Sabins qui prétendoient l'emporter sur Rome, & qu'il les avoit contraints de rendre obéissance au Peuple Romain: que dans le second il avoit éteint le feu de la sédition, & ramené le peuple dans sa Patrie: qu'il avoit de plus réconcilié les Latins avec les Romains, & qu'en accordant à ceux-là les mesmes droits dont jouissent les citoyens de Rome, il avoit terminé avec tant de succès de vieilles querelles entre deux peuples unis par le mesme sang, que les Latins bien loin de regarder la République Romaine avec des yeux jaloux, ils ne la traitoient plus que de leur chere patrie. Qu'enfin dans son troisiéme Consulat, il avoit obligé les Volsques à rechercher l'amitié des Romains; qu'il avoit sousmis à leur obéissance toute la nation des Herniques, dont le nombre & les

Period. Jul. 4230. Avant J.C 484. Olymp. 73. 4 74. 1 Fond. de R Cat. 268. Var. 270.

forces estoient d'autant plus formidables, qu'ils étoient dans le voisinage de Rome & toujours en estat de l'incommoder. A la suite de ce récit & de plusieurs choses semblables, il conjure le Peuple de faire attention, que personne n'estoit plus zélé que luy pour la République, & que son zéle ne se ralentiroit jamais. Il finit en leur promettant de répandre sur eux tant de bienfaits, qu'il effaceroit tous ceux qui s'estoient distinguez par leur affection pour le Peuple; qu'ils pouvoient compter sur sa parole, & que bien-tost ils en verroient les effets. Là-dessus il les congédie, & sans perdre de temps, dès le lendemain il assemble le Sénat, que sa harangue du jour précedent avoit déja frappé, & qui attendoit avec impatience ce qu'il avoit encore à dire. Cassius, qui devant le peuple ne s'estoit point ouvert de son dessein, commence par l'exposer en plein Sénat: il le prie de considérer, que le Peuple méritoit quelque récompense pour les services qu'il avoit rendus à la République, soit en défendant les droits de sa liberté, soit en sousmettant à l'Empire de nouveaux pays: qu'on ne pouvoit mieux les reconnoistre, qu'en luy abandonnant des terres, qui estoient le fruit de ses conquestes, & qui appartenoient au public, quoyque par avarice quelques Patrices se les fussent appropriées: que d'ailleurs il estoit de la justice de rembourser le peuple aux dépens du thrésor commun de l'argent que les pauvres d'entre les citoyens avoient mis à achepter les bleds, dont Gelon Roy de Sicile avoit fait présent à la République pendant la cherté.

LXXI. Il n'avoit pas fini de parler, qu'il s'éleva un bruit confus dans l'assemblée, & que tout le monde se récria contre un discours de cette nature. Mais à peine eût-il achevé, que Virginius son collegue prit la parole & lui reprocha amerement, qu'il ouvroit dans la République une porte à la sédition. Il fut appuyé de ce qu'il y avoit de plus anciens, & de plus honestes gens dans le Sénat, & sur tout d'Appius Claudius. Toute la conférence se passa en disputes très-vives, où les injures les plus sanglantes ne furent point épargnées de part ni d'autre. Les jours suivants Cassius continua de faire de nouvelles assemblées, de se concilier le Peuple de plus en plus, en luy faisant part du dessein qu'il avoit de le mettre en possession des terres, que les Patrices avoient usurpées, & de se répandre

répandre en cruelles invectives contre ceux qui traversoient ses projets. Virginius de son costé conferoit tous les jours avec le Sénat, & prenoit avec lui des mesures, pour faire parler les Loys, & pour rompre les intrigues de Cassius. L'un & l'autre se firent un party, & s'attacherent des créatures qui les suivoient par tout, pour veiller à leur seûreté. Une bande de gueux & de misérables, déterminez aux crimes les plus noirs, servoit d'escorte à Cassius : la Noblesse, & les plus gens de bien estoient déclarez pour Virginius. La faction de Cassius l'emporta quelque temps dans les assemblées sur celle de son Collegue, parce qu'elle estoit plus nombreuse ; mais enfin la partie devint égale, parce que les Tribuns se rangerent du costé de l'équité ; soit qu'ils craignissent que le peuple trop à son aise après la division des terres ne se livrast à l'oisiveté & au libertinage au grand préjudice de la République ; soit qu'ils eûssent de la jalousie qu'un autre qu'eux se meslast d'achepter la faveur du peuple par ses liberalitez ; soit enfin qu'ils prissent de l'ombrage du crédit & de la puissance d'un seul homme par rapport à la liberté. Ils s'opposerent donc de toutes leurs forces aux Loys que vouloit porter Cassius : ils représenterent qu'il n'estoit pas juste que les conquestes du Peuple Romain, qui n'appartenoient qu'aux citoyens, fussent également partagées non-seulement entre les Latins qui n'avoient point subi les travaux, ni couru les hazards de la guerre, mais encore entre les Herniques, qu'on venoit de reduire sous l'obéissance, & qui se devoient croire trop heureux, qu'on leur eûst laissé leurs terres dans le droit où on estoit de les en dépouiller. Le peuple touché de ses interests tantost panchoit du costé des Tribuns, voyant bien qu'il reviendroit à chacun peu de chose de la distribution, si les Latins & les Herniques y avoient part : tantost agréablement flatté par les discours séduisants de Cassius, il changeoit d'avis en faveur du Consul, s'imaginant que les Tribuns s'entendoient avec les Patrices, & qu'ils ne cherchoient que de spécieux prétextes de s'opposer aux liberalitez qu'on lui vouloit faire. En effet Cassius luy faisoit entendre, qu'en establissant par une loy le droit des Latins & des Herniques à partager également avec le Peuple Romain la distribution des terres, il ne prétendoit autre chose que de le lier de societé avec ces

Period. Jul. 4230. Avant J. C. 484. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 268. Var. 270.

Les Loys Agraires.

Period. Jul. 4230. Avant J. C 484. Olymp. 71. 1. Fond. de R Cat. 268. Var. 270.

deux Nations, & par-là de mettre les citoyens indigents à couvert de l'oppression des Grands ; en sorte que si l'on songeoit un jour à leur oster ce qu'on leur accordoit alors, ils fussent en estat de soustenir leur possession. Qu'ainsi il valoit mieux pour eux se contenter de peu de chose, avec asseûrance qu'on ne les en pouroit dépouiller, que nourrir de grandes espérances qui ne manqueroient pas de s'évanouir.

LXXII. Ces raisons maniées avec beaucoup d'artifice faisoient impression sur l'esprit du peuple, & entraisnoient le plus grand nombre dans la faction de Cassius, lorsque C. Rabuleius un des Tribuns, homme d'esprit, s'avança au milieu de l'assemblée, & se fit fort, si on vouloit l'écouter, de mettre bien-tost les deux Consuls d'accord, & de faire voir au peuple ses véritables interests. Chacun applaudit à sa voix, & ces applaudissements furent suivis d'un profond silence. Rabuleius addressa la parole aux Consuls & les pressa en cette „ maniere : Dites-nous Cassius, & vous, Virginius ; la Loy „ qui fait le sujet de vos contestations ne se reduit-elle pas à „ ces deux chefs. L'un, s'il est à propos de faire par teste la „ distribution des terres qui sont au public ; l'autre, si les La- „ tins & les Herniques y doivent avoir part ? Les Consuls en estant convenus : „ Eh bien, reprend Rabuleius, ce principe „ establi, souffrez que je vous demande, Cassius, si vous con- „ sentez que le peuple ratifie l'un & l'autre par ses suffrages ? „ Et vous, au nom des Dieux, répondez-nous, Virginius, „ condamnez-vous l'avis de Cassius au sujet des Latins & des „ Herniques, persuadé qu'ils ne doivent point estre compris „ avec nous dans la distribution dont il s'agit ? Ou mesmes „ vous opposeriez-vous absolument à la grace qu'on veut nous „ faire de partager entre nos citoyens les terres que nos armes „ nous ont acquises ? Parlez nettement, Virginius, & faites- „ nous connoistre vostre sentiment. Virginius ayant répondu qu'il consentoit volontiers que les terres en question fussent distribuées au Peuple Romain, pourveû que les Latins & les Herniques n'y eussent point de part, le Tribun se tourne „ vers l'assemblée, & élevant la voix : Puisque les deux Con- „ suls, dit-il, sont d'accord sur le premier chef, & que le se- „ cond est contesté par l'un des deux, le respect que nous de- „ vons à l'un & à l'autre ne nous permet pas de les forcer à estre

de mesme avis. Ainsi prenons toûjours ce qu'ils conviennent « ensemble de nous accorder, & remettons à un autre temps « ce qui fait la matiere de leurs contestations. Le peuple satis- « fait de cette voye d'accommodement, s'écrie que le Tribun pense juste, & demande qu'on supprime de la Loy, ce qui causoit la division. Cassius ne sçachant à quoy se déterminer, parce qu'il ne vouloit point changer d'avis, & qu'il ne pouvoit exécuter son dessein contre lequel les Tribuns avoient formé leur opposition, ne vit rien de meilleur à faire que de congédier l'assemblée. Les jours suivants il feignit une indisposition, à l'ombre de laquelle il ne parut point en public. Pendant qu'il se tint chez luy à songer aux moyens de faire passer la Loy, malgré qu'on en eûst, il fit inviter sous main les Latins & les Herniques à se rendre à Rome en plus grand nombre qu'ils pouroient. Bien-tost ils y arriverent en foule, & la ville se trouva remplie de ces nouveaux hostes. Virginius, qui en fut averti, fit publier par un Herault dans les carrefours, que tous ceux qui n'avoient point dans Rome de domicile, eûssent à en sortir incessamment. Cassius pour contrequarrer son Collegue, donna un ordre contraire, & défendit que personne de ceux qui avoient le droit de bourgeoisie ne sortist de la ville avant que la Loy fust portée.

Period. Jul. 4230. Avant J. C. 484. Olymp. 74. 1. Fo. d. de R. Car. 268. Var. 270.

LXXIII. Ces mouvements de part & d'autre croissant de jour en jour, le Sénat eût peur qu'on ne prist les armes, & qu'on n'en vînt aux mains. Pour remédier à ce désordre, & prévenir les maux des Comices tumultuaires, où l'on use de violence, pour faire passer des Loys, il s'assembla, résolu de terminer une bonnê fois tous ces différends. Appius Claudius prié de dire le premier son avis, s'opposa fortement à la Loy Agraire, & remontra, que nourrir le peuple aux dépends du public, c'estoit le rendre oisif & paresseux: qu'en l'accoustumant à vivre sur le commun, il se croiroit bien fondé à demander sa part des fonds de terre, de l'argent & des autres choses qui sont du domaine de la République: que d'ailleurs il estoit honteux, que, condamnant Cassius comme l'auteur d'une Loy pernicieuse, & le corrupteur de la populace, ils eûssent la foiblesse de laisser passer cette mesme Loy, comme un establissement équitable & avantageux: qu'ils devoient enfin faire attention, que, s'ils consentoient à la répartition

Period. Jul. 4230. Avant J.C. 484. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 268. Var. 270.

des terres, ce ne seroit point au Sénat qu'on en auroit l'obligation, mais uniquement à Cassius, qui avoit ouvert cet avis, & forcé le Sénat à l'approuver malgré luy. Après ces représentations, il conclut à choisir les plus considérables de leur corps, à les charger de faire la visite des terres, à en reconnoistre les bornes; & s'ils trouvoient des particuliers, qui par addresse ou par force en eûssent usurpé la jouissance, à les obliger d'en faire la restitution à la République. Il adjousta que ces mesmes Commissaires auroient soin de diviser ces fonds en plusieurs héritages; qu'on distingueroit les uns des autres par des colonnes qu'on feroit élever; qu'ils en vendroient une partie, & celles sur tout qui pourroient fournir des contestations entre les particuliers: que les acquereurs auroient action contre ceux qui s'en voudroient emparer: que le reste seroit donné à loüage pour cinq ans, & que l'argent qu'on en retireroit seroit employé à payer les troupes & à faire „ les préparatifs de la guerre. Il n'est pas surprenant, disoit-il, „ que les pauvres ayent de la jalousie contre les riches, qu'ils „ sçavent avoir usurpé les biens du public, & qu'ils aiment „ mieux, qu'on les leur distribue, que de les voir possédez „ par un petit nombre de gens, qui n'ont point d'autre mé- „ rite, qu'un grand fonds d'avarice & d'impudence. Mais „ quand ils verront que les possesseurs injustes de ces terres „ seront contraints d'y renoncer, & que le public rentrera dans „ ses droits, ils cesseront de nous porter envie, & l'ardeur qu'ils „ ont d'en devenir les maistres, pourra peut-estre se rallentir, „ persuadez qu'il est plus de leur avantage, que toutes ces ter- „ res restent dans le domaine de la République, que s'ils „ en avoient chacun une légére portion. C'est à nous à leur „ faire entendre de combien peu de conséquence il est pour „ eux, d'avoir en propre un petit morceau de terre, s'ils tom- „ bent dans le voisinage de gens brouillons & chicanneurs; „ & si, n'estant pas en estat de le cultiver à cause de leur pau- „ vreté, ils ne peuvent en tirer de fruit, à moins que de trou- „ ver par hazard un voisin commode qui le veuille loüer. Au „ contraire un fonds considérable de terres entre les mains de „ la République, que des laboureurs aisez prendront à ferme, „ peut produire de gros revenus, qui servent à fournir du „ bled, & à payer la solde aux citoyens pauvres, quand il

leur faudra se mettre en campagne. Seûrs par-là de trouver « toujours des secours dans le thresor & dans les greniers « publics, leur condition sera beaucoup meilleure, que si possé- « dant des fonds en leur particulier, ils estoient obligez mal- « gré leur indigence à contribuer de leur part à grossir l'é- « pargne. «

Period. Jul. 4230. Avant J. C. 484. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 268. Var. 270.

LXXIV. Appius ayant achevé de parler, & receû les loüanges de la Compagnie pour la droiture de ses sentiments, Aulus Sempronius Atratinus prié de dire son avis, le fit en ces termes. » Je dois avant toute chose rendre justice à Ap- « pius, dont la prudence à prévoir les évenements les plus « éloignez, la discrétion à prendre bien son party, & les « mesures les plus convenables, la constance & la fermeté « à ne se point laisser fléchir ni par la crainte, ni par la fa- « veur, sont au dessus de tous nos éloges. Pour moy je ne « puis me taire sur le mérite de ce grand homme; sa sagesse « & son courage dans les plus évidents périls ont toujours « fait l'objet de mes admirations. Ainsi sans m'éloigner de « son sentiment, que je fais gloire de suivre, j'adjousteray « seulement à ce qu'il a dit trés peu de choses qu'il me pa- « roist avoir omises. Dans la distribution de nos terres, il « n'est point question ni des Latins, ni des Herniques, aux- « quels nous avons donné depuis peu le droit de bourgeoisie. « Ce n'est point un bien que nous ayions acquis depuis que « nous les avons admis dans nostre alliance; c'est une con- « queste que nous avons faite sur nos ennemis long-temps « auparavant avec les seules forces de nostre Empire sans le « secours des étrangers. Nous n'avons donc point d'autre ré- « ponse à leur rendre là-dessus, sinon que tout ce que nous « possedions avant le Traité d'union, que nous avons fait « avec eux, nous appartient à nous seuls, sans qu'ils ayent « droit de le partager avec nous. A l'égard des nouveaux « acquests que nous pourons faire dans la suite, il est juste « qu'ils y ayent part dès qu'ils auront contribué à nous en « rendre maistres. Nos Alliez ne peuvent s'offenser de cette « conduite, ni reprocher avec justice au peuple Romain, « qu'il a eû plus d'égard à ses propres interests qu'aux régles « de la bienséance. J'approuve fort les Commissaires, dont « Appius veut qu'on fasse choix, pour distinguer les terres «

Period. Jul. 4238. Avant J. C. 484. Olymp. 73. 4. 74. 1. Fond. de R. Cat. 268. Var. 270.

» du public d'avec celles des particuliers. C'est le moyen de trouver le peuple d'autant plus traitable, que les deux chefs de ses plaintes sont, qu'il ne tire aucun avantage des biens communs, tandis que quelques-uns de nous en joüissent sans y avoir plus de droit que luy. Mais quand il verra la République maitresse de ces biens, & que les revenus seront employez aux besoins communs & aux nécessitez du public, il se mettra peu en peine de posséder les fonds, ou de joüir seulement des revenus. Je n'insiste point sur une remarque, qu'il est aisé de faire, qu'il se trouve parmi les pauvres de certains esprits, qui prennent plus de plaisir aux disgraces d'autruy qu'ils n'en reçoivent de ce qui peut flatter leurs interests. Mais ce n'est pas assez, à mon avis, que le Sénat fasse un décret de ces deux articles. Je crois qu'il est à propos d'adoucir & de gagner le peuple par un bon office que je vais vous proposer, quand je vous auray montré les raisons & la nécessité que nous avons de le faire.

» LXXV. Vous vous souvenez de ce que dit le Tribun dans sa harangue, lorsqu'il demanda à Virginius l'un de nos Consuls ce qu'il pensoit de la distribution des terres, s'il estoit d'avis qu'on en fist le partage entre les citoyens Romains, sans y donner part à nos alliez, ou s'il croyoit qu'on ne dust pas mesme changer la nature de ces biens communs pour en gratifier des particuliers. Vous sçavez que le Consul ayant répondu qu'il ne s'opposoit point à la distribution qui en seroit faite, si l'on jugeoit qu'il fust à propos de la faire; cette réponse nous attacha les Tribuns, & nous rendit le peuple plus favorable. Quel moyen de refuser maintenant ce que nous avons accordé? ou que nous servira-t'il de faire de beaux réglemens & dignes de la majesté de cet Empire, si nous n'en persuadons la pratique? Cependant pouvons-nous esperer de mettre en exécution ce que nous aurons establi par nos Ordonnances? Vous en voyez aussi bien que moy la difficulté. Quand on se verra frustré de ses esperances, & que nous ne tiendrons pas les paroles que nous avons données, on nous sçaura beaucoup plus mauvais gré que si nous n'avions rien promis. Qu'il vienne quelqu'un après nous, qui, dans

Period. Jul. 4230. Avant J. C. 484. Olymp. 73. 4. / 74. 1. Fond. de R. Cat 268. Var. 270.

la place que nous tenons, pour s'accommoder au génie du peuple, porte des Loys qui soient de son goust, se trouvera-t'il un seul Tribun qui veüille s'y fier, & qui désormais ose prendre nostre party ? Quel conseil vous imaginez-vous que j'ay à vous donner dans ces conjonctures, & que puis-je adjouster à ce qu'a dit Appius ? Ecoutez, je vais vous l'apprendre ; mais je vous conjure de demeurer à vos places, & de ne point faire de bruit que vous ne m'ayiez entendu jusqu'au bout. Ceux que vous aurez choisis pour visiter les terres & pour en faire l'arpentage, soit qu'on commette les Décemvirs, soit qu'on en donne la charge à d'autres ; souffrez qu'ils déterminent & qu'ils séparent la quantité de terrain que la République se réserve, & qu'elle doit donner à loüage pendant cinq ans, pour augmenter ses revenus, d'avec le terrain dont on est convenu de faire la répartition entre nos citoyens. Quand on vous aura fait le rapport de la portion qui nous regarde, je vous conseille d'en faire un partage général entre tous les citoyens, ou seulement entre ceux qui n'ont aucun fonds de terre, & qui n'ont qu'un revenu très modique, ou de quelque maniere enfin que vous le jugerez à propos. Mais à l'égard, soit de la création des Officiers, qui assigneront à chacun sa part, soit de l'Ordonnance qui doit establir la division des terres, soit des autres réglements qui concernent cette mesme affaire ; differez tout cela, si vous m'en croyez, & réservez-en l'exécution aux Consuls, qui succederont à ceux qui gouvernent aujourd'huy. Le temps de leur Magistrature devant bien-tost expirer, il n'est pas à croire, qu'avant le terme auquel ils doivent finir, ils puissent terminer des affaires de cette importance, & que divisez qu'ils sont de sentiments, ils soient en estat de pourvoir au bien de la République avec autant de prudence que le feront leurs successeurs, si, comme nous l'esperons, ils sont parfaitement d'accord. Le délay dans bien des rencontres est d'un grand secours, & n'apporte aucun préjudice. Il ne faut souvent qu'un jour pour causer de grands changements ; & la bonne intelligence des Magistrats a produit dans la République une infinité de biens. Voilà quelle est mon opinion ; si quelqu'un de vous a quelque chose de meilleur à dire, nous l'écouterons avec plaisir.

Period. Jul. 4230. Avant J. C 484. Olymp. 73 4. Fond. de R Cat. 268. Var. 270.

LXXVI. Ce discours de Sempronius fut suivi des applaudissements de toute l'assemblée, & tous ceux qui parlerent après luy furent de son avis. Sur cela l'Arrest du Sénat fut dressé, & portoit, qu'on créeroit des Decemvirs du corps des plus anciens Consulaires, qui, après estre descendus sur les lieux, prononceroient sur la quantité de terres que la République pouvoit affermer, & sur ce qu'on distribuëroit aux citoyens : qu'à l'égard des Alliez & de ceux à qui on avoit donné le droit de Bourgeoisie, on garderoit les conventions des Traitez qu'on avoit faits avec eux, & qu'ils entreroient en partage des conquestes qu'on feroit désormais sur les ennemis à la faveur de leur secours. Que pour la création des Décemvirs, la répartition des terres & les autres réglements qui concernoient cette affaire, tout cela seroit renvoyé aux nouveaux Consuls, qui prendroient la place de ceux qui en faisoient alors les fonctions. Ce décret du Sénat signifié au peuple ferma la bouche à Cassius, & étoufa les semences de la sédition que la populace avoit jettées.

Cassius est assigné devant le peuple, & condamné pour crime de tyrannie sous le Consulat de Q. Fabius & de Servius Cornelius.

Period. Jul. 4231. Avant J. C. 483. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 269. Var. 271.

LXXVII. L'année suivante, qui fut le commencement de la soixante-quatorziéme Olympiade, dans laquelle Astyllus de Syracuse remporta le prix, pendant que Leostrate exerçoit à Athenes la Magistrature, & que Quintus Fabius & Servius Cornelius remplissoient le Consulat ; deux jeunes Seigneurs des plus illustres familles de Rome, distinguez par leurs richesses, par le nombre de leurs créatures, & par une habileté pour les affaires, qui passoit la portée de leur âge, dont l'un se nommoit Ceso Fabius frere du Consul, qui estoit alors en charge, & l'autre Lucius Valerius Publicola frere de celuy qui avoit chassé les Roys, (17) se trouvant Questeurs en mesme temps, & par le droit de leur Charge ayant pouvoir de convoquer le peuple, ils luy déférerent Sp. Cassius, qui avoit esté Consul l'année précédente & l'auteur indiscret de la Loy Agraire ; ils l'accuserent d'avoir parû tendre à la tyrannie, & ils l'assignerent à venir rendre compte de sa conduite dans une assemblée du peuple. Une foule infinie de citoyens accouruë au jour de l'assignation, les deux Questeurs prennent Cassius à partie, & par des faits que personne ne pouvoit révoquer en doute, rendent suspect son gouvernement. Ils luy reprochent d'abord d'avoir gratifié

17. R.

fié les Latins, non seulement du droit de bourgeoisie, qu'ils se croyoient trop heureux d'obtenir, & qui estoit la seule grace à laquelle ils aspiroient; mais outre cela de leur avoir accordé la troisiéme partie du butin qu'on feroit sur l'ennemi, quand ils auroient servi dans les troupes. Ils luy font ensuite un nouveau crime au sujet des Herniques, qui, après avoir esté sousmis par la force des armes, & devant selon les loys de la guerre perdre une partie de leurs biens, & estre traitez comme une nation subjuguée & tributaire, avoient esté affranchis par le Consul de ces servitudes, & receûs au nombre des amis & des citoyens du Peuple Romain, avec promesse de leur céder le tiers des dépoüilles qu'on enleveroit désormais conjointement avec eux. Ainsi que des sujets & des étrangers ayant droit aux deux tiers des fruits de la guerre, il n'en restoit plus qu'un tiers pour les naturels & les maistres du pays. De cet injuste partage, ils font voir deux inconvenients facheux, dans l'un desquels il faut nécessairement tomber, si jamais les Romains pour reconnoistre de grands services vouloient faire à d'autres peuples les mesmes avantages dont ils viennent de gratifier les Latins & les Herniques, qui n'ont rien fait pour la mériter. N'ayant plus qu'un tiers dont ils puissent disposer, ou leurs amis & leurs bienfacteurs demeureront sans récompense, ou si, pour ne point manquer à la gratitude, ils leur abandonnent le dernier tiers, il ne reste plus rien pour eux.

Period. Jul. 4231. Avant J. C. 483. Olymp. 74. 2. Fond. de R. Cat. 269. Var. 271.

LXXVIII. Ces jeunes Romains adjoustent que Cassius ayant formé le projet de disposer des fonds publics en faveur du peuple, sans estre autorisé par un Arrest du Sénat, & sans le consentement de son Collegue, avoit eû recours à la violence, pour faire passer la loy, dont seul il estoit l'auteur: que cette loy estoit injuste & pernicieuse, non seulement parce qu'on devoit commencer par consulter le Sénat, & que si la chose eûst esté faisable, il estoit de la bienséance que tous les Magistrats parussent avoir part à la grace qu'on prétendoit faire, au lieu que Cassius s'en estoit réservé toute la gloire; mais encore, ce qui méritoit plus d'attention, parce que sous prétexte de distribuer gratuitement des terres aux citoyens, c'estoit les dépoüiller en effet d'un bien qu'ils

Period. Jul. 4231. Avant J. C. 483. Olymp. 74. 2. Fond. de R. Cat. 269. Var. 271.

avoient acquis, puisque dans la repartition qui s'en faisoit, ils n'en devoient avoir qu'un tiers, les deux autres estant abandonnez aux Latins & aux Herniques, qui n'y avoient aucun droit. Un autre chef d'accusation, qu'ils intentent à Cassius est de n'avoir point obéï aux Tribuns, qui s'estoient expressement opposez à une partie de la loy, qui admettoit les étrangers à partager également avec les citoyens Romains, & de s'estre opiniastré malgré eux & contre le sentiment du Sénat, de son Collegue, & des gens bien intentionnez pour la République à la faire valoir dans tous ses chefs. Après s'estre étendus fort au long sur cette matiere, & avoir pris toute la Ville à témoin de la justice de leurs plaintes, ils passent aux secrettes menées qu'avoit tenuës Cassius, pour s'ouvrir une voye seûre au souverain pouvoir. Ils l'accusent d'avoir amassé des armes, d'avoir receû de l'argent des Latins & des Herniques, de s'estre fait parmi eux un gros party de la plus vigoureuse jeunesse, que l'on voyoit continuellement à sa suite, avec laquelle il s'ouvroit de ses desseins, dont il prenoit conseil dans des conférences, qu'il tenoit à l'insceû des Magistrats, & dont il se servoit pour exécuter ses detestables desseins. Toutes ces accusations furent prouvées par le témoignage irreprochable de plusieurs citoyens & de celuy des villes confédérées. Le peuple se laissa persuader à leurs discours, & ne fit plus aucune attention aux réponses étudiées de Cassius : il conceût dès lors une telle indignation contre luy, que ni la considération de trois de ses enfants, ni l'affliction de ses proches & de ses amis, qui se présenterent en grand nombre pour l'appuyer, ni le souvenir de ses belles actions, qui l'avoient élevé aux premieres dignitez, ne purent adoucir les esprits, ni arrester d'un moment sa condamnation, tant le peuple estoit prévenu contre la tyrannie, & s'effarouchoit des moindres soupçons qu'on luy en faisoit naistre. Il poussa si loin ses ressentiments en cette occasion, que, sans garder de mesures ni de modération dans la qualité de la peine, il condamna le coupable à perdre la vie. Il eût peur, que, si on se contentoit de le punir de l'exil, comme il estoit le plus habile homme de guerre de son temps, il n'imitast l'exemple de Marcius, & qu'ayant recours aux ennemis pour perdre jusqu'à ses amis,

il ne renouvellast une guerre sanglante contre sa patrie. La sentence prononcée contre Cassius, les Questeurs le menerent sur un rocher élevé qui donnoit sur la place publique, & en présence de toute la ville, ils le précipiterent de haut en bas. C'estoit le supplice en usage parmi les Romains.

Period. Jul. 4231. Avant J. C. 483. Olymp. 74. 2. Fond. de R. Cat. 269. Var. 271.

LXXIX. Voilà ce que je trouve de plus vrai-semblable au sujet de Cassius, sans dissimuler ce que d'autres personnes dignes de foy en ont pensé & en ont escrit avec moins de probabilité. Il y en a qui disent, que le pere de Cassius ayant eû les premiers soupçons des pernicieux desseins que tramoit son fils contre la liberté publique, voulut, avant qu'ils eûssent éclaté, s'en asseûrer par luy-mesme, &, qu'après d'exactes recherches, l'ayant reconnu coupable, il le conduisit au Sénat, en présence duquel il découvrit ses intrigues, il le fit condamner par tout le Conseil, & le ramena chez luy, où il luy osta la vie. La rigueur & la dureté dont les Romains en usoient dans ces temps-là envers leurs propres enfants, quand ils estoient convaincus de trahison, rendent cette opinion moins incroyable. C'est ainsi que Brutus, qui avoit proscrit la Royauté, avoit long-temps auparavant traité ses deux fils, qu'il jugea dignes de mort, & auxquels il fit trancher la teste, pour avoir favorisé le retour des Roys. Manlius dans la suite, qui commandoit les troupes Romaines dans la guerre des Gaules (18) exerça la mesme sévérité sur son fils, qui 18. R.
dans un combat avoit fait des prodiges de valeur. Il luy mit sur la teste les couronnes que méritoit son courage; mais il punit sa desobéïssance, pour estre sorti contre son ordre d'un poste où il l'avoit placé, & il le fit mourir comme un déserteur. Plusieurs peres à leur exemple n'ont point épargné leurs enfants pour d'autres fautes plus ou moins légéres, & n'ont sceû se laisser fléchir à la voix de leur propre sang. Je rapporte ce sentiment tout improbable qu'il me paroist par luy-mesme; (19) mais j'ay des raisons beaucoup plus fortes pour 19. R.
le rejetter absolument, & m'en tenir au récit que j'en ay fait. Premierement la maison de Cassius fut démolie après sa mort, & la place depuis est restée vuide. On la voit aujourd'huy presques toute entiere, & les Romains n'en ont pris qu'une petite partie, quand ils bastirent le Temple de la Terre, situé dans la voye qui mene aux Carines. En second

Period. Jul. 4231. Avant J. C. 483. Olymp. 74 3. Fond. de R. Cat 269. Varr. 271.

20. R.

lieu, on vendit ses biens à l'encan, & l'argent qui en provint fut employé à fonder des prémices dans differents temples des Dieux, & à élever à Cerès une statuë d'airain. L'inscription, qu'on y mit, (20) montre de quels biens ont esté faits ces présents. Mais si le pere de Cassius eûst esté le délateur, l'accusateur & l'assassin de son fils, sa maison n'eûst point esté razée, ni ses biens confisquez. Les enfants chez les Romains n'ont rien en propre du vivant de leurs peres. Les peres sont les maistres absolus, non-seulement de tous les biens de la famille, mais encore de la vie de leurs enfants. Comment donc le Peuple Romain eût-il pû se resoudre (21) à priver Cassius de ses biens pour le crime de son fils, si le pere en eûst esté luy-mesme le dénonciateur? C'est ce qui fait que je préfere le premier sentiment au second. J'ay crû devoir rapporter l'un & l'autre, pour laisser aux lecteurs la liberté de s'en tenir à ce qu'ils jugeront le meilleur.

21. R.

LXXX. On voulut étendre la punition de Cassius jusques sur ses enfants, & leur oster à tous la vie; les peres s'opposerent à cet acte de cruauté, & le jugerent d'un exemple très pernicieux. On les fit paroistre en plein Sénat, & par un Arrest fait en leur faveur, on les exempta du supplice. On ne voulut pas mesmes les exiler, ni les noter d'infamie, ni préjudicier en rien à la seûreté qu'on leur accorda. Cette Loy s'est depuis perpetuée parmi les Romains, & jamais on ne punit les enfants pour les fautes des peres de quelque nature qu'elles soient, ou de tyrannie, ou de parricide, ou mesme de trahison, qui passe pour le crime le plus énorme. Ceux qui de nos temps vers la fin de la guerre des Marses & des guerres civiles ont voulu prescrire contre cette coustume, & éloigner du Sénat & de la Magistrature les enfants des peres qui avoient esté proscrits par Sylla, ont esté regardez comme auteurs d'une cruauté digne de la colére & de la vengeance des hommes & des Dieux. Aussi n'ont-ils pû éviter dans la suite des temps la peine qu'ils méritoient. On les a veûs tomber du faiste de la gloire dans l'opprobre & dans la bassesse, & leur race éteinte ne subsiste plus que par les femmes. Le Prince (a), qui en purgea le monde, restablit l'ancien usage. Tous les Grecs n'ont pas les mesmes sentiments d'humanité. (22) Quelques-uns jugent dignes de mort

(a) Auguste.

22. R.

les enfants de ceux qu'ils ont reconnus coupables de tyrannie : d'autres les exilent à perpetuité, comme s'il n'estoit pas naturel que de bons enfants pussent naistre de mauvais peres; ou que de bons peres pussent mettre au jour de méchants enfants. Je ne prétends point icy décider si la conduite des Grecs est préferable à celle des Romains, je laisse à d'autres à porter là-dessus leur jugement; pour moy, je reprends le fil de mon histoire.

Period. Jul. 4231. Avant J. C. 483. Olymp. 74. 2. Fond. de R. Cat. 269. Var. 271.

LXXXI. Après la mort de Cassius, la faction des Grands devint plus puissante & plus fiere, & commença à mépriser les Plebeiens. Ceux-cy au contraire perdirent courage, & n'ayant plus le zélé défenseur de leurs interests, ils se repentirent de leur imprudence, & du jugement précipité qu'ils avoient porté contre Cassius. Ce qui fit encore plus d'impression sur eux, c'est que les Consuls n'exécutoient point le décret qu'avoit porté le Sénat pour la division des terres, & qu'on n'avoit point encore créé de Decemvirs, qui devoient estre chargez de faire leur rapport au Sénat de ce qui pouvoit appartenir au peuple, & de la portion qui en devoit revenir à chacun. On s'assembloit déja de tous costez, & on se plaignoit hautement qu'on n'agissoit pas de bonne foy. On accusoit les Tribuns de l'année précédente d'avoir trahi la République. Ceux qui estoient alors en charge amusoient le peuple par leurs discours, & demandoient qu'on leur tînt ce qu'on leur avoit promis. Les Consuls informez de ces menées, songeoient à éloigner les séditieux, sous prétexte de mettre des troupes en campagne; & comme on eût avis que les ennemis estoient entrez sur les terres de la République, où ils faisoient des excursions, ils penserent à remédier au mal, & à lever pour cela des troupes, qui pussent arrester le désordre & venger l'affront qu'on faisoit à Rome. Il ne fut donc plus question, que de se préparer à marcher: on arbora l'étendart de la guerre, & les Consuls s'empresserent de faire des soldats. Mais les pauvres d'entre les citoyens refuserent de s'enroller, & l'on fit en vain parler les loys pour vaincre leur opiniastreté. Les Tribuns appuyoient leur revolte, prests à faire leurs oppositions, si l'on s'avisoit de contraindre le peuple par corps ou par la saisie de ses biens. Les Consuls, après bien des menaces contre ceux qui fomen-

Period. Jul. 4231. Avant J. C. 483. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 269. Var. 271.

toient la desobéïssance du peuple, firent naistre des soupçons qu'ils avoient dessein de créer un Dictateur, qui abrogeant dès là les autres Magistrats, réuniroit dans sa personne toute l'autorité Royale, sans estre obligé de rendre compte de son gouvernement. Le peuple en fut intimidé, & craignant que le choix ne tombast sur Appius, dont il redoutoit la séverité, il se montra disposé à tout faire, plustost que de s'exposer à un reméde si violent.

LXXXII. Ainsi les troupes bien-tost levées, les Consuls se mettent en campagne. Cornelius fait irruption dans le territoire de Veientan, & enleve tout le buttin qu'on y avoit laissé. Les Veients à cette nouvelle envoient des Ambassadeurs & demandent à rachepter leurs prisonniers. Le Consul y consent, & convenu avec eux du prix de leur rançon, il les met en liberté, & il accorde à la nation une tréve d'un an. Fabius à la teste d'une seconde armée entre dans le pays des Eques, & de là, dans celuy des Volsques. Ceux-cy laissent quelque temps ravager leurs terres; mais ennuyez enfin de se voir piller impunément, & esperant d'avoir bon marché des troupes Romaines, qui leur paroissoient en très-petit nombre, ils courent aux armes, & sortant brusquement des campagnes d'Antium, plustost que par un dessein prémedité, ils se présentent en disposition de faire ferme contre les Romains. Ils estoient en estat de les chasser honteusement, s'ils eûssent sçeû les surprendre pendant qu'ils estoient dispersez çà & là: mais le Consul, qui apprit par les espions l'arrivée de l'ennemi, rappella de tous costez les fourageurs, & rangea son armée en bataille. Les Volsques cependant qui venoient avec confiance, & mesmes avec quelque espece de méptis pour leurs ennemis, les voyant en bonne contenance & préparez à les bien recevoir, sont saisis de frayeur, & sans pourvoir à leur seûreté par une retraite réglée, ils rebroussent chemin avec le plus de vitesse qu'ils peuvent. La meilleure partie se refugie dans Antium sans aucune perte; un seul peloton qui ne s'estoit point desuni gagne une colline, s'y campe, & y passe toute la nuit. Le jour suivant le Consul les investit, & ferme tous les passages, qui pouvoient favoriser leur sortie, de sorte que pressez de la faim ils sont obligez de mettre bas les armes & de se rendre à composition. Fabius maistre de

tout le butin fait vendre par les Questeurs les dépouilles & les captifs, & porter à Rome l'argent de la vente. Quelques jours après il décampe du pays ennemi, & ramene ses troupes sur la fin de l'année. Le temps des Comices approchoit. Le Sénat qui s'apperçeût, que le peuple n'estoit pas content, & qu'il paroissoit plus affligé que jamais d'avoir condamné Cassius, crut qu'on ne pouvoit apporter trop de précaution dans la création des nouveaux Consuls, pour ne mettre personne en cette place, qui pust estre occasion de trouble, & qui par trop de complaisance pour le peuple fust homme à réveiller ses prétentions, & à ranimer ses esperances au sujet de la loy Agraire. Que le moyen au contraire de prévenir la sédition, ou de l'arrester dans sa naissance estoit de n'élever au Consulat que des gens incapables de menager les Plebeiens, & de donner dans leurs caprices. Après avoir délibéré sur cette affaire, le Sénat convint d'engager Cæso Fabius l'un des accusateurs de Cassius, & frere de Quintus qui estoit alors Consul; & Lucius Æmilius de famille Patricienne & declaré pour la faction des Grands, à demander le Consulat. Le peuple ne put empescher leur élection, & fut obligé de se retirer sans faire aucun mouvement, parce que dans les assemblées par Centuries toute la force & l'autorité des suffrages résidoient dans la premiere classe, qui n'estoit composée que de la Noblesse; & qu'il n'arrivoit que très-rarement, que pour la décision d'une affaire il fallust avoir recours aux classes inferieures. D'ailleurs la derniere classe, qui renfermoit toute la populace, n'avoit, comme nous l'avons dit, qu'une seule voix.

Period. Jul. 4231. Avant J. C. 483. Olymp. 74. 2. Fond. de R. Cat. 269. Var. 271.

LXXXIII. C'est pourquoy la deux cent soixante-dixiéme année depuis la fondation de Rome, sous le gouvernement de Nicodéme, Archonte d'Athenes, L. Æmilius fils de Mamercus, & Cæso Fabius fils de Cæso furent créez Consuls. Leur Consulat, comme on l'avoit souhaitté, ne fut traversé d'aucun trouble, parce que les guerres étrangeres tinrent toujours la ville en haleine. C'est une experience dont conviennent toutes les nations Grecques & Barbares, que, dès que la paix regne au dehors, on ne peut éviter au dedans les dissensions & les guerres civiles, & personne n'est plus exposé à cette fatale alternative de guerres & de divisions, que ceux

Guerre contre les Volsques sous le Consulat de L. Æmilius & de Cæso Fabius.

Period. Jul. 4232. Avant J. C. 482. Olymp. 74. 3. Fond. de R. Cat. 270. Var. 272.

Period. Jul. 4232. Avant J. C 482. Olymp. 74. 2/3. Fond. de R. Cat. 270. Var. 272.

qui sont également possédez de l'amour de la liberté & de l'envie de dominer. On ne gouverne pas aisément ces esprits fiers & ambitieux, quand on les retire de leurs exercices ordinaires. Pour cette raison les plus habiles politiques ont crû nécessaire d'entretenir continuellement quelques inimitiez avec les étrangers, afin de ne jamais manquer de sujets de faire la guerre, & d'avoir toujours en reste quelques nouvelles expéditions; persuadez qu'il vaut mieux faire la guerre dans le pays ennemi, que de l'avoir chez soy. Il arriva donc, ainsi que je viens de dire, à la grande satisfaction des Consuls, que les Volsques déja soumis par les Romains secouërent le joug, & se revolterent. Ces peuples reprenant courage & ranimant leurs esperances, soit qu'ils comptassent sur les brouilleries, qui divisoient Rome entre les Magistrats & le peuple, soit qu'ils eûssent honte de s'estre laschement rendus sans se défendre, soit que le nombre de leurs troupes leur donnast des présentiments d'un heureux succés, soit enfin que toutes ces raisons ensemble fissent de fortes impressions sur leurs esprits, prennent la résolution de faire la guerre aux Romains, & ramassant la jeunesse de toutes leurs villes, ils viennent avec une partie de leur monde contre les Herniques & les Latins, & marchent avec l'autre qui estoit beaucoup plus forte pour arrester l'ennemi qui en vouloit à leurs places. Les Romains par une mesme manœuvre diviserent leur armée en deux corps, l'un pour soustenir les Herniques & les Latins, l'autre pour ravager le pays des Volsques.

LXXXIV. Les Consuls selon leur coustume ayant tiré au sort, le commandement de l'armée qu'on envoyoit aux Alliez tombe sur Cæso Fabius; Lucius à la teste de l'autre va droit à Antium. Arrivé qu'il est aux montagnes, d'où il apperceût l'armée ennemie, il campe d'abord à l'opposite sur une hauteur : mais comme les jours suivants les Volsques eûrent étendu leurs troupes en pleine campagne & parurent présenter le combat, Lucius dans un moment favorable range les siennes en bataille, & avant que d'en venir aux mains, ayant fortement harangué ses gens, il fait sonner la charge. Les soldats aussi-tost jettent un grand cri : on s'avance de part & d'autre en bataillons serrez; on fait une rude décharge de lances & de javelots; & après avoir épuisé tous les traits,

on

On met l'épée à la main avec une égale fierté & une pareille ardeur de vaincre. Les Volsques, comme je l'ay déja remarqué, gardoient dans le combat le mesme ordre & la mesme discipline que les Romains. Ainsi la prudence des Romains, leur sçavoir dans l'art de la guerre, & leur constance infatigable, qui les rendoient superieurs à leurs ennemis, & qui estoient pour eux presques toujours des gages asseûrez de la victoire, ne leur donnerent point dans cette rencontre d'ascendant sur les Volsques, qui depuis qu'ils avoient servi sous Marcius, le plus habile Capitaine qui fust à Rome, avoient pris toutes les manieres des Romains, & s'estoient si bien moulez sur leurs exemples, qu'ils en avoient toutes les vertus. Il y parut dans cette action, où les deux armées se battirent avec tant de régle & de courage, qu'elles furent longtemps sans se céder à l'une ni à l'autre, & qu'après s'estre signalées des deux costez par des prodiges de valeur, elles se trouverent dans la mesme place, où elles avoient commencé le combat. Néanmoins les Volsques parurent battre en retraite, mais en si bon ordre, que sans rompre leurs rangs, ils soustenoient toujours les efforts de l'ennemi. Aussi n'estoitce qu'une feinte pour engager les Romains à se débander par l'ardeur de donner sur les fuyards, & les exposer à la portée de leurs traits par l'avantage du lieu qu'ils avoient sur eux.

Period. Jul. 4232. Avant J. C. 482. Olymp. 74. 3. Fond. de R. Cat. 270. Var. 272.

LXXXV. En effet les Romains crurent que les Volsques commençoient à lascher pied; ils les suivent en bataille, & donnent dessus à toute outrance : quelque temps après s'estant apperceûs qu'ils gagnoient leur camp avec beaucoup de vitesse, ils se détachent de leur costé, pour estre plus en estat de les atteindre. Cependant les dernieres Centuries & toute l'arriere-garde des Romains s'amusant à dépoüiller les corps morts, & ne songeant qu'à piller la campagne avec la mesme asseûrance que s'ils eûssent remporté la victoire, les Volsques, qui ne cherchoient en fuyant qu'à attirer l'ennemi, ne sont pas plustost proches de leurs retranchements, qu'ils s'arrestent & font volte-face. En mesme temps ceux qui estoient restez dans le camp ouvrent leurs portes, & viennent de tous costez à l'appuy de leurs camarades. Une irruption si inopinée change le sort des armes.

Period. Jul. 4232. Avant J. C. 482. Olymp. 74. 3. Fond. de R. Cat. 270. Var. 271.

Les fuyards deviennent les assaillants, & ceux qui poursuivoient l'ennemi avec le plus de chaleur sont obligez de s'enfuir. Bien de braves gens parmi les Romains enveloppez par un plus grand nombre, & poussez vivement dans une descente, perdirent la vie. Ceux pareillement qui s'estoient arrestez à butiner, n'ayant pû se rallier, périrent pour la plusspart, ou furent faits prisonniers. Tout ce qui pût se sauver des uns & des autres rentra dans le camp à la faveur d'un gros de cavalerie, qui vint sur le soir, & qui facilita leur retraite. Le ciel mesme en cette rencontre parut s'interesser pour les Romains, & empescha qu'ils ne fussent tous taillez en piéces. Un temps noir suivi d'une horrible pluye meslée de gresle dérobant aux Volsques la connoissance de ce qui se passoit plus loin les arresta tout court, & les obligea de rebrousser chemin. La nuit suivante le Consul décampe à petit bruit, pour n'estre point apperceû des Volsques, & arrive avant le jour à Longule, proche de laquelle il s'establit sur une éminence, où il se crut à couvert de l'insulte. Ses premiers soins furent de faire panser les blessez, & de consoler ses troupes sur le desavantage du jour précedent.

LXXXVI. Telle estoit la situation des Romains. Pour les Volsques, dès qu'ils virent à la pointe du jour qu'on estoit décampé, ils quitterent leur poste, & après avoir dépoüillé les morts qui estoient restez sur la place du costé des Romains, & fait emporter les blessez qui donnoient quelque esperance de guérison, ils firent enterrer leurs gens, & se rendirent à la Ville voisine d'Antium. Là s'abandonnant à la joye pour l'heureux succès de leurs armes, & faisant dans tous les Temples des sacrifices en action de graces de leur victoire, ce ne furent pendant quelques jours que rejouissances & que festins. S'ils eûssent sceû se contenter de cet avantage, sans porter plus loin leurs conquestes, ils eûssent fini la campagne de la maniere du monde la plus glorieuse. Les Romains estoient hors d'estat de sortir de leur camp, pour tenter une bataille, & ils s'estimoient trop heureux de se tirer du pays ennemi, préferant une fuite honteuse au danger évident d'une mort inévitable. Mais pour avoir voulu pousser leur fortune au de-là des bornes, les Volsques perdirent tout le fruit de cette expédition. Informez par leurs espions, & par les

transfuges, qui vinrent se rendre à eux, qu'il ne restoit de l'armée Romaine qu'un très petit nombre, dont la plusspart n'estoient pas guéris de leurs blesseûres, ils conceûrent un mépris extresme de leurs ennemis, & ils partirent pour les attaquer. Plusieurs mesmes sortirent d'Antium, sans daigner prendre des armes, pour estre témoins de cette entreprise, & plus à portée d'avoir part au butin. Les Volsques rendus au pied de la montagne, où estoit le camp des Romains, commencerent par en former le blocus: ensuite ils tenterent d'en renverser la closture, pour se faire jour dans les retranchements. La Cavalerie Romaine, obligée de combattre à pied par la nature du lieu, tombe la premiere sur les assiégeants. Aussi-tost elle est suivie de plusieurs bataillons serrez de ceux qu'on nomme Triaires. Ce sont des véterans d'une vigueur & d'un courage à l'épreuve, qui composent le corps de reserve destiné à la garde du camp, tandis que l'armée est aux prises avec l'ennemi, & qui sont la derniere ressource, quand toute la jeunesse se trouve aux abois après une sanglante défaite. Les Volsques soustiennent d'abord le premier choc avec beaucoup de fermeté, & font une assez longue résistance. Mais enfin ne pouvant tenir contre le desavantage du terrain, ils battent insensiblement en retraite, & se jettent dans la plaine avec plus de perte de leur part qu'ils n'en avoient causée aux Romains. Là s'estant campez en face de l'ennemi, ils passerent les jours suivants à se mettre en ordre de bataille, dans l'esperance d'engager le combat. Les Romains ne faisant aucun mouvement, les Volsques rassemblerent des villes voisines de nouvelles troupes, pour venir attaquer leur camp, & les accabler par la multitude. Ils seroient venus à bout de leur dessein, & de se rendre maistres du Consul & de son armée, ou par force, ou par composition dans la disette des vivres, où estoient les Romains, s'il ne leur estoit venu fort à propos du secours. Cæso Fabius, l'autre Consul, informé de l'estat où estoient les troupes de son Collegue, depuis le mauvais succès qu'elles avoient eû contre les Volsques, voulut venir en diligence avec toute son armée tomber sur celle des ennemis, qui assiégeoient le camp d'Æmilius; mais ayant esté effrayé des funestes présages qu'il receût du Ciel, en immolant les victimes, & consul-

Period. Jul. 4232. Avant J. C. 482. Olymp. 74. 3. Fond. de R. Cat. 270. Var. 272.

Period. Jul. 4232 Avant J. C. 482. Olymp. 74. 3. Fond. de R. Var. 270. Cat. 271.

tant les auspices, il n'osa se mettre en marche luy-mesme contre la volonté des Dieux, & il se contenta d'envoyer à son Collegue ses meilleures troupes. Elles prirent des routes inconnuës, & après avoir marché toute la nuit, elles pénétrerent dans le camp à l'insceû de l'ennemi. Ce nouveau renfort ranima le courage du Consul. Les Volsques de leur costé plus fiers que jamais de voir leurs forces accruës, & de sentir toujours dans les Romains la mesme timidité, qui leur faisoit éviter le combat, prennent la résolution d'assaillir le camp, & grimpent en foule sur la montagne. Les assiégez leur donnent tout le loisir de monter & de renverser les barrieres qui en fermoient l'entrée. Aussi-tost qu'ils sont à portée, on sonne la charge. Les Romains alors fondent de toutes parts sur les Volsques. Les uns l'épée à la main les repoussent & les culbutent; les autres font pleuvoir sur eux une gresle de traits, dont aucun ne porte à faux, parce qu'ils combattoient fort serrez; d'autres lancent d'enhaut de grosses pierres, dont plusieurs sont accablez. L'ennemi ne tient plus contre ces efforts: contraint d'abandonner la montagne, il se retire en désordre, & ne regagne son camp qu'avec une extresme peine. Les Romains en seureté par la fuite des Volsques descendent dans la plaine, & maistres de toute la campagne ils enlevent des provisions de bouche & de guerre, dont ils avoient une grande disette.

LXXXVII. Cependant le jour des Comices approchoit. Æmilius n'osant retourner à Rome par la honte de sa défaite, où la fleur de son armée avoit péri, resta dans le camp. Son Collegue, ayant commis la garde du sien aux Tribuns, se rendit à Rome. Il y convoqua le peuple pour l'élection des Consuls, sans ouvrir la voye des suffrages en faveur de ceux que le peuple souhaittoit élever au Consulat, parce qu'ils n'estoient pas portez eux-mesmes à le demander. Les Centuries ne furent appellées à donner leurs voix qu'aux prétendants, qui avoient ordre du Sénat de briguer la Magistrature, gens peu agréables aux Plebeiens. De ceux-cy on choisit pour Consuls de l'année suivante M. Fabius fils de Cæso frere cadet du Consul, qui présidoit à l'assemblée, & L. Valerius fils de Marcus, qui avoit condamné Cassius à la mort pour crime de tyrannie tout respectable qu'il estoit par trois Consu-

Nouveaux troubles dans Rome sous le Consulat de M. Fabius & de L. Valerius.

lats. Les nouveaux Magiſtrats ayant pris poſſeſſion de leurs charges, demanderent qu'on levaſt des ſoldats pour remplacer ceux qui eſtoient morts dans la guerre contre les Antiates, & rendre complets les regiments. Sur cette requeſte, le Sénat fit un Arreſt par lequel il aſſignoit tous ceux qui eſtoient en eſtat de porter les armes à ſe préſenter à un certain jour. Cet Arreſt cauſa de grands mouvements dans la populace. On y tenoit des diſcours inſolents & ſéditieux : on refuſoit d'obéïr au Sénat, & de ſe rendre aux ordres des Conſuls, parce qu'ils n'avoient point gardé les paroles qu'ils avoient données touchant la diſtribution des terres. Ce n'eſtoit plus qu'aſſemblées tumultueuſes chez les Tribuns, qu'on accuſoit de trahiſon, & qu'on ſollicitoit ouvertement à preſter main-forte contre l'oppreſſion des Magiſtrats. Les Tribuns n'eſtoient pas d'avis, pendant qu'on avoit la guerre au dehors, d'entretenir au dedans des ſéditions. Le ſeul C. Manius proteſta qu'il ſouſtiendroit les intereſts du peuple, & qu'il ne ſouffriroit point que les Conſuls fiſſent de nouvelles levées, qu'ils n'eûſſent avant toutes choſes créé des Commiſſaires pour la répartition des terres, qui devoient luy appartenir, & qu'ils n'eûſſent publié l'Arreſt que le Sénat en avoit fait. Les Conſuls repréſentant, que la guerre qu'on avoit ſur les bras, ne permettoit pas qu'on ſongeaſt à d'autres affaires, le Tribun, ſans ſe rendre à ces remontrances, s'oppoſoit opiniaſtrément à la levée des troupes, & déclaroit qu'il feroit tous ſes efforts pour l'empeſcher. Cependant il ne pût en venir à bout, & voicy l'expédient que prirent les Conſuls pour exécuter leur deſſein. Ils ſortent hors de la Ville, & ils eſtabliſſent leurs Tribunaux dans la campagne prochaine : là ils enregiſtrent ſur les roſles la nouvelle milice, & parce qu'ils ne pouvoient faire de violence aux refractaires, ils les condamnent à des amendes. Ils retranchent aux uns une partie des fonds dont ils eſtoient proprietaires, & ils démoliſſent leurs fermes : ils enlevent aux autres, qui n'eſtoient que ſimples fermiers, leurs bœufs, leurs troupeaux, leurs charruës, & tous les inſtruments propres à cultiver la terre & en ramaſſer les fruits, ſans que le Tribun, qui ſe déclaroit oppoſant, pûſt y mettre obſtacle, parce que la Juriſdiction des Tribuns ne s'étend point dans la campagne, & que leur pouvoir eſt

Period. Jul. 4233. Avant J. C. 481. Olymp. 74. 4. Fond. de R. Cat. 271. Var. 273.

Period. Jul. 4233. Avant J. C. 481. Olymp. 74. 4. Fond. de R. Cat. 271. Var. 273.

borné dans l'enceinte de la Ville mesme. Bien plus, il ne leur est pas permis de passer la nuit hors de Rome, excepté certains jours marquez, où les Magistrats de la République sont obligez de se trouver sur le mont Albain, pour y faire tous ensemble des sacrifices à Jupiter en faveur de la nation Latine. Cette Loy s'observe si régulierement, qu'une des causes principales des guerres civiles de mon temps, les plus funestes que les Romains eûssent jamais soustenuës, fut celle-cy, qui seule porta la division dans Rome à de plus fascheuses extrémitez. Quelques Tribuns du peuple s'estant plaints que pour les dépoüiller de leur pouvoir, ils avoient esté chassez de la Ville avec violence par celuy qui commandoit alors dans l'Italie (23), ne sçachant plus où se refugier, allerent demander justice au Gouverneur des Gaules qui y étoit à la teste d'une puissante armée. Celui-cy profitant d'une occasion si favorable, & croyant qu'il estoit juste de prester main forte à des Magistrats d'un si grand crédit sur l'esprit du Peuple, qu'on avoit privez de la magistrature contre la foy des serments si respectables chez les anciens Romains, vint luy mesme à Rome les armes à la main les restablir dans leurs charges.

23. R.

LXXXVIII. Les Plebeiens, n'ayant plus l'appuy de leurs Tribuns, rabattirent beaucoup de leur fierté, & devenus enfin plus dociles, ils vinrent s'offrir à prester serment entre les mains de ceux qui tenoient les rolles; & après avoir donné leurs noms, ils se rangerent sous le Drapeau. De ces recruës les Consuls fournirent les Légions & tirerent au sort le commandement des Armées. Fabius eût pour son partage l'intendance des troupes, qu'on avoit envoyées aux Alliez; Valerius se rendit au pays des Volsques avec les nouvelles levées. Les ennemis informez de son arrivée firent venir du secours, & s'establirent dans un lieu plus avantageux, que celuy où ils estoient campez la derniere année, résolus de se mieux ménager qu'ils n'avoient fait, & de ne pas s'exposer par une trop grande confiance aux mesmes dangers. Tout cela s'exécuta avec beaucoup de promptitude. Les Chefs des deux Nations garderent les mesmes alleûres : ils mirent leur principal soin à se bien retrancher, pour estre en estat de se défendre, si on venoit les attaquer, sans songer de part ni d'autre à deve-

Continuation de la guerre contre les Volsques.

nir assaillants : ce qui fit qu'ils se regarderent long-temps, sans oser faire aucunes avances. Enfin on se lassa de passer ainsi toute la campagne : Et comme on ne se pouvoit dispenser de détacher des partis, pour aller chercher du bled & faire les autres provisions nécessaires à la subsistance des deux camps, il falloit se battre toutes les fois qu'on se rencontroit, & plusieurs périssoient dans ces combats particuliers, ou en revenoient blessez. La victoire se déclaroit tantost pour les uns & tantost pour les autres, mais toujours avec des pertes considérables dont les deux armées se trouverent à la fin fort affoiblies, avec cette différence, que les Romains n'avoient pas de quoy remplacer leurs morts ni leurs blessez, tandis que les Volsques recevoient continuellement de nouveaux secours. Cette superiorité leur enfla le courage ; ils sortirent de leurs retranchements, & ils rangerent leurs troupes en bataille.

Period. Jul. 4233. Avant J. C. 481. Olymp. 73 ¾. Fond. de R. Cat. 271. Var. 273.

LXXXIX. Les Romains en firent autant de leur costé, de sorte qu'on en vint aux mains. Le combat fut rude & sanglant. La Cavalerie, l'Infanterie pesamment armée & les soldats armez à la légére donnerent d'égales preuves d'adresse & de bravoure ; & de l'air dont chacun s'y prenoit, il sembloit n'attendre la victoire que de luy seul. On vit bientost le champ de bataille couvert de corps morts dans le mesme endroit où les uns & les autres avoient esté placez. Le nombre des blessez & des mourants estoit encore plus grand, & le peu qui restoit de combattants, n'estant presques plus en estat d'agir, parce que leur main gauche succomboit sous le poids de leurs boucliers percez d'une infinité de javelots, & que les épées qu'ils tenoient dans la droite estoient rompuës ou émoussées : harassez d'ailleurs des fatigues de tout un jour qu'avoit duré le combat, épuisez de forces, & ne portant plus que de foibles coups, brulez de soif par les plus ardentes chaleurs de l'Esté, ils furent contraints de quitter prise, sans que le sort eûst décidé pour l'un ou pour l'autre peuple, & d'obeïr à la voix des Généraux qui les rappelloient au Camp. On ne parut plus depuis pour renoüer la bataille ; on s'observoit seulement & on espioit les moments qu'il falloit sortir pour les besoins des troupes. Cependant on répandoit dans Rome avec affectation ; & le bruit n'estoit que trop bien receû, que l'armée Romaine, ayant eû la victoire entre les mains, n'avoit fait aucune action

Period. Jul. 4233 Avant J. C. 481. Olymp. 74. ½. Fond. de R. Cat. 273. Var. 271.

de vigueur, par haine pour le Consul, & par ressentiment contre le Sénat, qui l'avoit frustrée de ses esperances au sujet de la division des terres. Il se trouva mesme des soldats, qui dans des lettres particulieres qu'ils écrivoient à Rome à leurs amis, accusoient le Consul de manque d'expérience & de nulle habileté pour commander. Telle estoit la situation des affaires au dehors. Dans la ville on estoit troublé par divers prodiges, qu'on regardoit comme autant de signes certains de la colére des Dieux. On entendit des voix de funeste augure; on vit des Spectres extraordinaires, sur lesquels les Devins & les Interpretes de la Religion consultez repondirent, après avoir mis en œuvre toutes les connoissances de leur Art, qu'il y avoit des Dieux mécontents du culte peu religieux qu'on leur rendoit, & du manque d'innocence & de pieté dans les ministres de leurs Autels. Sur cette réponse on fit d'exactes recherches, & enfin on vint dénoncer aux Pontifes, qu'une des Vestales commises à la garde du feu sacré, nommée Opimia, deshonoroit le sacerdoce par la perte de sa pudeur. Le crime averé par la force des tourments & par d'autres preuves incontestables, la Vestale fut dépoüillée de ses habits de cérémonie; on luy osta la couronne de dessus la teste; on la conduisit à travers la place publique, & on l'enterra toute vive dans une fosse sousterraine, pratiquée dans l'enceinte des murailles mesmes. Deux citoyens, convaincus de l'avoir séduite, furent battus de verges en présence de tout le peuple, & aussi-tost après mis à mort. Les Dieux vengez par ces chastiments se montrerent plus favorables dans les sacrifices; & les Devins rendirent témoignage que leur colére estoit appaisée.

Contestations au sujet des nouveaux Consuls.

X C. Le temps de tenir les Comices estant arrivé, les Consuls s'y trouverent. Il y eût alors de grandes contestations entre les Patrices & le peuple au sujet des nouveaux Magistrats. Les Patrices s'efforçoient de faire tomber le choix sur des gens de moyen âge, qui fussent actifs & peu favorables au peuple; & dans cette veüe ils faisoient demander le Consulat par le fils de cet Appius Claudius, qui passoit pour l'ennemi le plus déclaré des Plebeiens. Son fils estoit un homme fier & entreprenant, qui avoit à sa dévotion plus de clients & de créatures qu'aucun Romain de son temps. Le peuple au contraire

contraire se portoit pour les plus anciens, dont la probité reconnuë pûst répondre de l'attachement qu'ils auroient pour la République. Les Magistrats mesmes estoient divisez entre eux, & ne cherchoient qu'à se détruire en rendant inutile leur autorité. Quand les Consuls assembloient le peuple, pour luy faire approuver ceux qui briguoient le Consulat, les Tribuns s'y opposoient, & par le droit attaché à leurs charges, ils rompoient les assemblées. Eux pareillement, lorsqu'ils convoquoient les Comices, pour faire élire ceux de leur faction, trouvoient les Consuls prests à intervenir & à traverser les desseins & les mesures des Tribuns, en refusant d'admettre le peuple à donner son suffrage. Ainsi toutes les assemblées se passoient en cruels reproches de part & d'autre. Chacun appuyé d'une troupe de séditieux se rendoit redoutable à ses concurrents; les coups ne s'épargnoient pas dans la chaleur de la dispute, & peu s'en fallut qu'on ne prist les armes. Le Sénat, qui ne vouloit pas que le peuple lui fist la loy, & qui n'estoit pas le maistre de le reduire, délibera long-temps sur les moyens de remédier au mal. L'avis le plus violent alloit à créer un Dictateur, homme sans reproche & reconnu pour tel; qui, revestu de l'autorité souveraine, fist cesser les troubles des Comices; qui bannist de Rome les plus séditieux & les plus mutins; qui reformast ce qu'il jugeroit à reprendre dans le gouvernement; & qui, après avoir tout réglé à sa discrétion, travaillast à donner de bons Magistrats à la République. Un autre avis plus doux & plus moderé estoit de faire des Interregnes, qu'on choisiroit dans les plus anciennes & les plus illustres familles, pour avoir soin de présider à l'élection des Magistrats, & de faire en sorte que tout s'y passast dans les régles, ainsi qu'on l'avoit pratiqué autrefois, quand on proscrivit la Royauté. Ce dernier sentiment ayant prévalu, le Sénat nomma d'abord Aulus Sempronius Atratinus, & aussi-tost tous les autres Magistrats furent abrogez. Il gouverna la République avec sagesse & sans bruit pendant un certain nombre de jours qu'il fut en charge, après lesquels il se choisit selon la coustume un successeur, qui fut Sp. Largius. Celui-cy assembla le peuple par Centuries, & recueillit les suffrages par l'ordre des Classes. Les deux partis se réunirent & s'accorderent à nommer pour Consuls

C. Julius de la faction du peuple, & Q. Fabius fils de Cæso déclaré pour les Grands. Le peuple, qui n'avoit point eû sujet de se plaindre de luy pendant son premier Consulat, ne mit point d'oppositions au second par la haine qu'il portoit à Appius, & par la joye qu'il avoit de le voir exclus avec honte de la Magistrature. Les Grands mesmes qui souhaitoient avoir un Consul, qui eûst de la fermeté, & qui fust incapable de mollir en faveur du peuple, paroissoient contents de cette élection, & crûrent que la sédition estoit finie heureusement.

Troubles au dedans & au dehors sous le Consulat de C. Julius & de Q. Fabius. Period. Jul. 4234. Avant J. C. 480. Olymp. 75. 1. Fond. de R. Cat. 272. Var. 274.

XCI. Sous le Consulat de ces deux Magistrats, les Eques firent irruption dans le pays Latin, d'où ils enleverent un grand nombre d'esclaves & beaucoup de bestail. Les Veients, partie de la nation des Hétrusques, firent aussi quelques courses dans la campagne de Rome, & y causerent quelque désordre. Le Sénat remit à un autre temps à faire la guerre aux Eques & fit demander aux Veients la restitution du butin qu'ils avoient enlevé. Les Eques enflez de leurs premiers succès, & ne voyant personne qui pût s'opposer à leurs entreprises, conceûrent de plus grands desseins, & sans s'amuser désormais à commettre des brigandages, ils vinrent avec une grosse armée assiéger Ortone, (24) & la prirent de force. Ils pillerent la Ville & les villages voisins, & en remporterent de riches dépoüilles. Les Veients de leur costé ne firent aucune justice aux Romains, & ne répondirent autre chose aux Ambassadeurs qu'on leur avoit envoyez pour se plaindre, sinon qu'ils n'estoient point en faute, & que c'estoit de quelque autre canton des Hetrusques qu'estoit venu le dommage. Cependant les Ambassadeurs à leur retour trouverent les Veients qui faisoient voiturer les prises qu'ils avoient faites sur les Romains. Sur le rapport des Ambassadeurs, le Sénat résolut d'envoyer les deux Consuls avec une armée contre les Veients. On se récria contre cette délibération : on rappelloit au peuple le souvenir du décret au sujet de la distribution des terres, qui, depuis cinq ans qu'il estoit porté, n'avoit point encore esté mis en exécution par les artifices du Sénat, qui n'avoit cherché qu'à le tromper. Ils adjoustoient, que de faire la guerre aux Veients, c'estoit s'attirer sur les bras toute l'Hétrurie, si la nation venoit à prendre party pour eux. Mais toutes ces représentations n'eûrent aucun effet, & l'Arrest du

24. R.

Sénat fut confirmé par une Ordonnance du peuple à la sollicitation de Sp. Largius. Ainsi les Consuls se mirent en marche, & allerent camper auprès de Veies séparément l'un de l'autre. Ils y resterent quelques jours ; mais l'ennemi ne paroissant point, ils ruinerent le plus de pays qu'ils pûrent, & ils ramenerent leurs troupes à Rome. Il ne se passa rien de plus mémorable sous leur Consulat.

Period. Jul. 4234. Avant J. C. 480. Olymp. 74. 1. Fond. de R. Cat. 272. Var. 274.

Fin du Livre huitiéme.





LES ANTIQUITEZ ROMAINES DE DENYS D'HALICARNASSE.

LIVRE NEUVIEME.

Nouveaux troubles au dedans & au dehors sous le Consulat de Cæso Fabius & de Sp. Furius.

Period. Jul. 4235. Avant J. C. 479. Olymp. 75 $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 273. Var. 275.

I. L'ANNE'E suivante il y eût encore des broüilleries entre le peuple & le Sénat sur la création des Consuls. Les Patrices prétendoient qu'on les tirast de leur corps : le peuple vouloit qu'ils fussent de famille Plebeienne. Enfin aprés des mouvements de part & d'autre, les deux partis convinrent ensemble qu'ils en feroient chacun un de leur costé. Ainsi le Sénat nomma de sa part Cæso Fabius, qui dans son premier Consulat avoit fait le procès à Cassius : le peuple choisit de la sienne Sp. Furius. Ce fut la soixante-quinziéme Olympiade sous l'Archontat de Calliade dans le temps que Xercès se mit en marche contre les Grecs. Dès que les nou-

veaux Magistrats eûrent pris possession de leur charge, les Ambassadeurs des Latins se présenterent au Sénat, & demanderent un des Consuls avec une armée pour réprimer l'insolence des Eques, dont ils se voyoient insultez. D'ailleurs on apprehendoit à Rome d'avoir bien-tost sur les bras toute l'Hétrurie. Dans une assemblée générale de la nation des Hétrusques, les Veients estoient venus les prier de se joindre à eux contre les Romains, & sur leurs représentations on avoit permis de prendre les armes à ceux qui voudroient servir; de sorte que les Veients avec ce renfort de leurs Alliez comptoient de mettre sur pied de nombreuses troupes. Le Sénat dans ces conjonctures donna un Arrest, pour lever une armée, dont une partie conduite par un des Consuls marcheroit contre les Eques au secours des Latins; l'autre iroit faire la guerre dans l'Hétrurie sous les ordres de l'autre Consul. Sp. Icilius un des Tribuns s'opposoit de toutes ses forces à l'Arrest du Sénat, & protestoit devant le peuple qu'il assembloit tous les jours, qu'on n'exécuteroit rien ni au dedans ni au dehors, qu'on n'eût créé des Decemvirs pour faire l'arpentage des terres, & qu'on ne se fût acquitté envers le peuple des promesses qu'on luy avoit faites depuis si long-temps. Le Sénat fort embarassé de cette opposition, & ne sçachant à quoy se déterminer, Appius Claudius remontra que le seul moyen d'arrester les poursuites d'Icilius, estoit de soulever les autres Tribuns contre luy, qu'autrement l'appel d'un Tribun estoit une chose sacrée; qu'il estoit autorisé par les loys à empescher toutes les délibérations contre lesquelles il avoit reclamé: qu'ainsi l'addresse des Consuls estoit de se faire toujours un party dans la compagnie des Tribuns, qui fût à leur dévotion, & qu'il n'y avoit point d'autre secret d'affoiblir la puissance de cette Magistrature que de faire naistre la division entre eux.

Period. Jul. 4235. Avant J.C. 479. Olymp. 75. 2. Fond. de R. Cat. 273. Var. 275.

II. Ce conseil d'Appius fut extrémement approuvé des Consuls & des Grands. Persuadez qu'il auroit un bon effet, ils dressent si bien leurs batteries, qu'ils mettent dans les interests du Sénat quatre Tribuns, qui sous differents prétextes arrestent les instances d'Icilius au sujet de la Loy Agraire, jusqu'à ce qu'on eût mis fin à la guerre. Icilius néanmoins poursuivit sa pointe comme un furieux malgré les menées

Period. Jul. 4235. Avant J. C. 479. Olymp. 75. 2. Fond. de R. Cat. 273. Var. 275.

de ses Collegues, jusqu'à protester avec serment devant le peuple, qu'il aimoit mieux voir les Hétrusques & les autres ennemis de la République au milieu de Rome, que de laisser plus long-temps dans une possession paisible ceux qui joüissoient de terres du Public. Les autres Tribuns releverent cette parole, dont le peuple mesme se sentit offensé, & profitant d'une occasion si belle de réprimer l'arrogance d'Icilius, ils n'oublient rien pour donner aux Consuls & au Sénat toute la satisfaction qu'ils attendoient. De sorte qu'Icilius abandonné de ses Collegues, & privé du droit de se faire obéïr, on leva une armée & l'on fit les préparatifs nécessaires pour la campagne aux frais du public & des particuliers, qui fournirent volontiers leur cotte part. Les Consuls ne tarderent point à partir, quand ils eurent tiré au sort le commandement. Spurius Furius fut envoyé contre les Eques, Cæso Fabius contre les Hétrusques. (1) L'expédition de Furius fut heureuse: l'ennemi n'osa paroistre devant luy, si bien qu'il fit un butin considérable d'hommes & d'argent dans tout le pays qu'il eût le loisir de parcourir. Le desinteressement qu'il fit paroistre en partageant entre les soldats toutes les dépoüilles augmenta de beaucoup l'attachement que le peuple avoit déja pour luy. La campagne faite, il ramena ses troupes sans nulle disgrace & comblées de biens.

1. R.

III. Cæso Fabius l'autre Consul n'eût pas le mesme bonheur, quoy qu'il eûst rempli avec honeur les devoirs d'un excellent Capitaine. Il fut privé de la gloire qu'il pouvoit attendre, non pas à la vérité par sa faute, mais par la seule raison qu'il estoit haï des troupes pour avoir fait mourir Cassius convaincu de tyrannie. On ne vit dans les soldats pendant tout le temps qu'il fût à leur teste, ni de promptitude à exécuter les ordres du Général, ni de vigueur dans les coups de main, ni de vigilance à surprendre des postes avantageux, ni d'ardeur & de zéle pour les actions d'éclat, qui font honeur & qui rendent illustre le chef de l'entreprise. Tout indociles néanmoins que furent les troupes dans le service, elles auroient moins causé de chagrin à Fabius & de dommage à la République, si la derniere faute qu'elles commirent, n'eust couvert le soldat & le Général d'ignominie, & ne les eûst exposez au plus grand péril. Les deux armées rangées en bataille

dans une plaine située entre deux collines, où l'une & l'autre avoient leur camp, estant aux mains, & se battant avec beaucoup de courage, les Romains font plier les ennemis & les obligent à lascher le pied. Mais au lieu de suivre leur pointe, d'aller attaquer les fuyards jusques dans leur camp, & d'obéir au Consul, qui les en pressoit, ils laissent la victoire imparfaite, & se retirent dans leurs retranchements. Ils poussent plus loin l'insolence, & quelques-uns rendant justice à la valeur & à la sagesse de leur chef, les mutins se recrient hautement, ils le chargent d'injures, ils luy reprochent son peu d'expérience dans le métier de la guerre, & ils lui attribuënt la perte qu'ils avoient faite de beaucoup de braves gens. En un mot, après mille paroles outrageantes, ils demandent qu'on leve le camp, & qu'on les ramene à Rome, sous prétexte qu'ils ne sont pas en estat de renoüer le combat, si l'ennemi les venoit insulter. Le Consul a beau leur faire les plus sensibles remontrances, les conjurer les larmes aux yeux de rentrer dans le devoir, les menacer de son ressentiment, si jamais ils retomboient entre ses mains; rien ne les touche; ils ne font que s'opiniastrer de plus en plus dans leur revolte, jusques à ce que portant la desobéissance aux dernieres extrémitez, ils plient bagage vers le milieu de la nuit, ils emportent leurs blessez, & se disposent sans ordre au retour.

Period. Jul. 4215. Avant J. C. 497. Olymp. 71. ½. Fond. de R. Cat. 273. Var. 275.

IV. Le Général voyant tout à craindre de leur rebellion & de leur témerité, fait donner le signal du départ. Le soldat aussi joyeux, que s'il s'estoit tiré du plus évident péril, s'échappe à la haste, & arrive proche de la ville à la petite pointe du jour. La garde qui estoit postée sur les murailles trompée par leur approche precipitée, & ne reconnoissant point l'armée Romaine, court aux armes, avertit ses camarades, & fait passer l'alarme dans tous les quartiers de Rome, comme si l'on estoit au moment du plus funeste malheur. Ce ne fut qu'au grand jour qu'on revint de sa frayeur, & que distinguant enfin les Légions, on leur ouvrit les portes. Outre l'opprobre de la désertion la plus coupable, les rebelles exposerent les troupes à une entiere défaite en fuyant de nuit à la débandade par le pays ennemi: & si les Hétrusques avertis de ce désordre se fussent mis aux trousses des fuyards, l'armée n'eûst pû éviter d'estre taillée en pieces. La cause d'une fuite si honteuse

Period. Jul. 4235. Avant J. C. 479. Olymp. 75. 3. Fond. de R. Cat. 273. Var. 275.

ne fût autre, comme je l'ay déja dit, que le déchainement des troupes contre Fabius, qui craignirent de contribuer à sa gloire, en luy fournissant la matiere d'un magnifique triomphe. Les Hetrusques qui le lendemain virent les Romains décampez dépoüillerent les corps morts que les ennemis avoient laissez sur le champ de bataille, emporterent les blessez qui n'avoient pû suivre, se saisirent d'un gros bagage, dont leur camp se trouva rempli, dans les veües qu'ils avoient de faire une longue guerre; & après avoir desolé les terres voisines qui appartenoient aux Romains, ils revinrent chez eux aussi triomphants, que s'ils eûssent remporté la victoire la plus complette.

Guerre des Veiens sous le Consulat de C. Manlius & de Marcus Fabius.

Period. Jul. 4236. Avant J. C. 478. Olymp. 75. 3. Fond. de R. Cat. 274. Var. 276.

V. Les Consuls de l'année suivante C. Manlius & M. Fabius pour la seconde fois autorisez par un Arrest du Sénat, portant qu'on leveroit de nombreuses troupes contre les Veients, marquerent le jour qu'on le mettroit en exécution. Mais Tib. Pontificius un des Tribuns du peuple s'opposa à cette levée, & mit encore en avant l'ordonance de la division des terres. Les Consuls firent la mesme manœuvre que leurs prédecesseurs : ils gagnerent dans leur party quelques Tribuns, ils mirent la division dans le reste de la compagnie, & par là ils firent cesser toutes les oppositions. Ainsi l'armée fut bientost sur pied. Ils partirent l'un & l'autre avec deux Légions chacun, que Rome seule avoit fournies, & un pareil nombre de troupes, qu'ils tirerent de leurs colonies & des peuples qui leur estoient sousmis. Les Latins & les Herniques envoyerent une fois plus de secours qu'on n'en avoit démandé; mais on se contenta de la moitié & on leur renvoya le reste avec bien des marques de reconnoissance de leur attachement. On fit un troisiéme corps composé de deux Légions de la plus jeune milice, qui eût ordre de camper hors des murs de Rome pour défendre la campagne contre les surprises de quelque nouvel ennemi, auquel on ne s'attendroit pas. Ceux enfin que leur âge exemptoit d'aller à la guerre, & dont on pouvoit encore tirer du service, resterent dans la ville à la garde des remparts & des forteresses. Les Consuls à la teste de leur armée marcherent à Veïe & camperent sur deux collines assez près l'un de l'autre. Les ennemis de leur costé avoient de puissantes troupes, & s'estoient campez devant la ville

ville. Tout ce qu'il y avoit de considérable dans l'Hétrurie estoit accouru à cette guerre : on y avoit mené jusques aux esclaves, ensorte que l'armée des Hétrusques se trouvoit beaucoup plus nombreuse que celle des Romains. Les Consuls à la veüe de cette multitude & de l'éclat de ses armes commencerent à craindre pour le succès par rapport à la division qui regnoit dans les troupes Romaines & à l'union de celles des ennemis. Ils crurent donc à propos de se bien fortifier, & de traisner autant qu'ils pouroient la guerre en longueur, jusqu'à ce que les Hétrusques imputant à foiblesse les ménagements des Romains, vinssent par quelque coup téméraire leur ouvrir eux-mesmes un chemin seûr à la victoire. La Cavalerie des deux armées se rencontroit néanmoins de temps en temps, mais tout se passoit en de légéres escarmouches qui ne décidoient de rien.

Period. Jul. 4236. Avant J. C. 478. Olymp. 75. 3. Fond. de R. Cat. 274. Var. 275.

VI. Les Hétrusques enfin ennuyez de ces retardements reprochoient aux Romains de n'oser paroistre en pleine campagne, & ils se vantoient hautement de les tenir enfermez dans leur camp. L'opinion mesme qu'ils eûrent que les Dieux leur estoient favorables, augmenta le mépris qu'ils faisoient paroistre de l'armée Romaine & de ses Consuls. En effet la foudre estant tombée (2) sur la tente de C. Manlius y causa un étrange désordre. Elle mit en pieces le pavillon, elle renversa tous les meubles, elle endommagea les armes, elle en consuma une partie, elle tua quelques-uns des domestiques du Consul & le cheval de bataille qu'il montoit. Les Devins consultez sur ce prodige l'ayant regardé comme un présage de la prise du camp, & de la perte des plus considérables de l'armée, Manlius décampa vers le milieu de la nuit, & vint joindre ses troupes à celles de son Collegue. Les Hétrusques voyant le Consul décampé, & ayant sceû par des prisonniers les raisons qui l'y avoient obligé, en devinrent plus fiers ; & persuadez que les Dieux se déclaroient contre les Romains, conceûrent de nouvelles esperances de la victoire. Les Devins Hétrusques plus attentifs & plus versez qu'aucune autre nation dans tous les signes qui viennent du Ciel, qui examinent de plus près d'où la foudre part, où elle aboutit, après avoir frappé son coup, à quels Dieux on en rapporte les effets, ce quelle prédit de bien ou de mal, exhor-

2. R.

Period. Jul. 4236 Avant J. C 478. Olymp. 75 ½. Fond. de R Cat. 274. Var. 276.

toient leurs compatriotes à livrer le combat aux ennemis, & raisonnoient ainsi sur le prodige qui venoit d'arriver. Ils disoient que par la foudre qui estoit tombée dans la tente du Général, au lieu mesme où il faisoit sa demeure, & par le renversement qu'elle y avoit causé, les Dieux annonçoient à l'armée Romaine qu'elle auroit le mesme sort; que son camp emporté de force seroit abandonné, & que les plus grands hommes y perdroient la vie. Si ceux qui estoient dans le lieu que la foudre a frappé y fussent demeurez, adjoustoient-ils, & s'ils n'eussent point avec eux fait passer à d'autres le sort fatal de ce prodige, le Dieu qui le poursuit se seroit contenté de livrer un camp & de faire perir une armée. Mais pour avoir voulu paroistre plus prévoyants que les Dieux mesmes, pour avoir quitté leur poste, & s'estre transportez dans un autre, comme si le lieu seul & non pas les hommes estoient l'objet de leur vengeance, la colere divine se fera sentir également & à ceux qui se sont enfuis, & à ceux qui leur ont donné retraite; & parce que, disoient-ils encore, au lieu d'attendre leur destinée, qui les condamnoit à perdre un de leurs camps, ils ont mieux aimé l'abandonner eux-mesmes à l'ennemi; celuy qui reste, & qui les a receûs subira la peine destinée à l'autre & sera emporté comme le premier l'eûst esté.

VII. Sur ces réponses des Devins, les Hétrusques détacherent une partie de leur armée pour occuper le premier camp que les Romains avoient abandonné, & pour s'en servir comme d'un rempart contre les efforts de l'autre camp, parce que la colline fortifiée par elle-mesme, fermoit le passage au secours qu'on pouvoit envoyer de Rome à l'armée des Romains. Aprés avoir fait toutes les dispositions capables de leur donner l'avantage sur l'ennemi, ils sortent de leurs retranchements, & s'étendent en raze campagne. Comme les Romains ne faisoient aucun mouvement, les plus hardis d'entre les Hétrusques viennent les insulter jusques aux portes; ils traitent les soldats de femmes & les chefs de bestes les plus timides: ils les somment, ou de se montrer, s'ils ont du cœur, & de venir vuider leur querelle dans un combat décisif, ou s'ils n'ont pas le courage de se battre, de rendre les armes aux vainqueurs, & faisant

trêve pour jamais à leurs injustices, de ne s'en plus faire accroire à l'avenir. C'estoient les sanglants reproches qu'ils répetoient tous les jours. N'avançant rien néanmoins par ces invectives, ils se déterminent à bloquer le camp des Romains, pour les obliger par la faim à se rendre à composition. Les Consuls souffrirent long-temps ces insultes, non par foiblesse ou par lascheté, estant braves l'un & l'autre, & très-habiles Capitaines, mais par la défiance qu'ils avoient de leurs troupes, dont ils connoissoient les mauvaises dispositions, & qu'ils sçavoient aussi animées que jamais à faire éclater le dépit & le ressentiment que la Loy Agraire avoit fait naistre. Leurs yeux & leurs oreilles estoient encore frappez de ce qui s'estoit passé l'année précédente à la honte de la Majesté Romaine, lorsque ces esprits mutins, pour enlever l'honeur du triomphe à leur Général qu'ils haïssoient, céderent de plein gré la victoire qu'ils avoient gagnée, & soustinrent sans rougir toute l'ignominie d'avoir fui; quoyque leur fuite ne fust point l'effet de leur lascheté.

VIII. Voulant donc avant que de hazarder rien, étouffer dans le camp les semences de la division, & restablir dans les cœurs une parfaite intelligence, ils penserent sérieusement aux moyens d'y réussir. L'entreprise avoit ses difficultez: il estoit dangereux d'user de sévérité à l'égard de quelques-uns pour rendre les autres plus sages, parce que les rebelles estoient en grand nombre, & que d'ailleurs ils avoient les armes à la main. Les ramener au devoir par les voyes de la douceur & de la raison, estoit le moyen le plus convenable; mais les esprits paroissoient trop échauffez & trop opiniastres pour esperer de les adoucir. Voicy enfin la maniere dont ils s'y prirent pour mettre le calme & la paix parmi les troupes. Ils crûrent gagner les plus moderez, qui estoient meslez avec les mutins, par la honte qu'ils auroient de se voir insulter tous les jours, & ils ne désespererent pas, que la nécessité, à laquelle tous les hommes sont obligez de céder, ne reduisist les plus intraitables. Pour cela ils résolurent de se laisser outrager par les plus piquantes injures des ennemis, qui traitoient leur inaction de lascheté, & de ne point s'opposer aux ouvrages qu'ils avançoient à force pour serrer les Romains de plus près; afin

Period. Jul. 4236. Avant J.C. 478. Olymp. 75. 3. Fond. de R. Cat. 274. Var. 276.

qu'augmentant par-là leur mépris & leur insolence, ils missent le camp dans l'obligation de montrer du courage & de la vigueur. En gardant cette conduite, ils se flaterent que les Romains poussez à bout viendroient en foule crier aprés les Consuls, & demander qu'on les menast au combat ; ce qui arriva en effet. Dès qu'on s'apperceût dans le camp que les Hétrusques en fermoient toutes les issuës par des fossez & des barricades, les Romains piquez de cet affront viennent d'abord en petit nombre, & bien-tost en troupe trouver les Consuls dans leurs tentes ; ils jettent d'horribles cris, ils se plaignent qu'on les trahit, ils menacent de prendre les armes, & que si personne ne se veut mettre à leur teste, ils iront sans chef donner bataille à l'ennemi. Les Consuls voyant l'émeute générale, ne doutent point que le temps qu'ils attendoient ne soit venu ; ils donnent ordre aux Licteurs d'assembler les troupes, & Fabius s'avançant vers elles leur tint ce discours.

» IX. Soldats, & vous, Officiers, c'est vous y prendre » bien tard à ressentir les injures des ennemis; & l'ardeur que » vous montrez à les attaquer, ayant dû naistre dans vostre » cœur beaucoup plustost, est une ardeur hors de saison. » Vous deviez prendre ces sentiments, lorsque l'ennemi pa- » rut dans la plaine, & qu'il eût l'audace de vous défier au » combat : il estoit beau alors & digne de la valeur Romai- » ne de luy faire sentir la superiorité que vous avez sur luy. » Maintenant que nous sommes obligez de nous défendre » par nécessité, quelque heureux que puisse estre le succès » de nos armes, il ne sera jamais si glorieux. Cependant vous » faites bien de réparer au moins à présent vostre premiere » lenteur, & de ranimer vos forces & vostre courage. Si cette » noble impatience est un effet de vostre amour pour la ver- » tu, elle mérite nos loüanges : il vaut mieux encore se ran- » ger tard à son devoir, que de n'y rentrer jamais. Et plust » aux Dieux que vous n'eûssiez tous en veûë que l'utilité » commune, & que nous pussions nous flater, que le mesme » empressement d'aller droit à l'ennemi regne dans tous les » cœurs. Mais nous n'avons que trop de raisons de craindre, » que les Plebeiens toujours irritez contre les Magistrats au » sujet des Loys Agraires, ne fassent bien du tort à la Ré-

publique, & que ces clameurs avec lesquelles ils demandent " Period.
d'estre mis aux prises avec les Hétrusques, jusqu'à s'offen- " Jul. 4236.
ser du moindre retardement, ne tendent pas toutes à une " Avant J. C.
mesme fin. Je sçay qu'il y en a parmi vous, qui n'aspirent " 478.
qu'à punir un ennemi téméraire & insolent; mais d'autres " Olymp.
aussi ne cherchent peut-estre à sortir du camp, que pour " 75. ½.
signaler par une fuite honteuse leur dépit & leur aigreur. " Fond. de R.
Ces soupçons au reste ne sont point fondez sur des con- " Cat. 274.
jectures, ni sur les réponses des Devins; nous avons des " Vat. 276.
faits aussi recents que manifestes dans ce qui s'est passé "
l'année derniere, & personne de vous ne peut l'ignorer. "
Nous avions une puissante armée avec laquelle nous avions "
gagné l'avantage: Ceson mon frere Consul alors & vostre "
Général estoit en estat de forcer le camp des Hétrusques, "
& de retourner en sa patrie chargé de dépoüilles & de lau- "
riers. Quelques-uns jaloux de sa gloire, parce qu'il n'estoit "
pas favorable aux Plebeiens, & qu'il ne gouvernoit pas la "
République à leur gré, plierent bagage la nuit d'après le "
combat, & prirent la fuite sans faire attention à quel pé- "
ril ils s'exposoient, courant la nuit comme des bandits à "
travers le pays ennemi, & n'ayant personne à leur teste "
pour les conduire & les soustenir. Ils n'eûrent point de "
honte de l'opprobre dont ils seroient couverts, & d'avoir "
avili, autant qu'il estoit en leur pouvoir, la dignité de l'Em- "
pire, en cédant à ceux qu'ils venoient de vaincre. Dans "
la crainte où nous jettent ces sortes de gens, qui sans sça- "
voir ni commander ni obéïr, ne laissent pas d'estre redou- "
tables, parce qu'ils sont en grand nombre, & qu'ils ont "
les armes à la main, nous n'avons pas voulu, Tribuns, "
Centurions & soldats, hazarder une bataille. Nous n'osons "
pas mesme à présent commettre en de telles mains une "
action décisive, de peur que par leur désobéïssance ils ne "
rendent inutile le zéle de ceux qui sont prests à se sacri- "
fier pour la République, & qu'ils ne deviennent la cause "
de nostre perte. Si néanmoins quelque Dieu favorable les "
avoit heureusement changez; si faisant tréve de leurs con- "
testations si dommageables à la République, ils en remet- "
toient la discussion en un temps de paix; & s'ils estoient dé- "
terminez à réparer leur honte par des preuves présentes de "



Period. Jul. 4236. Avant J. C. 478. Olymp. 75. 3. Fond. de R. Car. 274. Var. 276.

» leur valeur, je ne vois rien qui doive troubler nostre con-» fiance, & nous empescher de venir aux prises avec les Hé-» trusques. Quelques raisons que nous ayons d'ailleurs de » nous promettre la victoire, nous en avons des gages certains » dans l'imprudence de nos ennemis. Superieurs de beaucoup » en nombre, au lieu de profiter de cet avantage, qu'ils » pouvoient seul opposer à nostre valeur & à nostre expé-» rience, ils s'en sont privez eux-mesmes par le détache-» ment qu'ils ont fait d'une grande partie de leur armée, » qu'ils ont envoyée dans des garnisons : ils ont encore man-» qué de prévoyance dans leur conduite, sçachant qu'ils » avoient à faire à des gens comme nous, dont ils ont éprou-» vé tant de fois la superiorité : ils ont esté assez témeraires » pour nous présenter le combat : ils ont crû nous intimider » par leur audace, & n'avoir rien à craindre en se mesurant » avec nous. Je n'en veux point d'autres preuves que les tra-» vaux qu'ils ont fait pour nous enfermer ; que ces courses » fréquentes de leur cavalerie autour de nostre camp, qui » ne tendoient qu'à nous insulter & à nous charger d'inju-» res pour marque du mépris qu'ils faisoient des Romains. » Faites attention à toutes ces circonstances : souvenez-vous » de tant de victoires que vous avez remportées sur eux ; & » seûrs de les vaincre encore, marchez à eux avec la mesme » intrépidité. Que chacun de vous regarde le poste, où on » l'aura placé comme sa maison, son champ, & sa patrie. » Quiconque dans le combat aura sauvé la vie à son cama-» rade, qu'il croye se l'estre sauvée à luy-mesme ; & celuy » qui seroit assez malheureux pour l'abandonner, qu'il sça-» che qu'il s'est livré luy-mesme à l'ennemi. Mais sur-tout » n'oubliez pas qu'il meurt peu de braves soldats dans la » meslée, & qu'il ne s'en sauve guéres de ceux qui plient & » qui laschent pied.

X. Fabius parloit encore, pour piquer de plus en plus le courage de ses soldats, qu'il voyoit ébranlez ; il mesloit son discours de beaucoup de larmes ; il appelloit les Tribuns & les Centurions par leur nom ; il les faisoit souvenir des belles actions qu'ils avoient faites ; il promettoit de magnifiques récompenses, des honeurs, des richesses, des priviléges à ceux qui dans le combat signaleroient leur bravoure. Il est



enfin interrompu par un cri général des troupes, qui le rassûrent, & qui demandent qu'on donne bataille. A peine avoit-il fini, que du milieu de la multitude s'avance un certain M. Flavolejus Plebeien de naissance, artisan de sa profession, mais respectable par sa valeur, dont il avoit donné d'illustres marques, & sur-tout excellent homme de guerre: Ces rares qualitez l'avoient élevé à un employ distingué dans une des Légions, qu'il commandoit comme Colonel, ou (a) premier Capitaine, c'est le nom que les Romains leur donnent. Il avoit sous luy soixante Centurions avec leurs compagnies, obligez par la loy de prendre ses ordres & d'y obéïr. Ce Flavolejus d'une taille avantageuse, & bien fait de sa personne, s'estant placé pour estre veû & entendu de tout le monde, parla en ces termes. Quoy donc apprehendez-vous, « Consuls, que les faits ne répondent pas à nos paroles? Eh « bien je vais le premier vous confirmer mes promesses, & « vous en donner des asseûrances dont vous ne puissiez dou- « ter. Et vous, citoyens, compagnons de ma destinée, si vous « estes résolus de soustenir par vos actions les paroles que « vous avez données, vous ne sçauriez mieux faire que de « suivre mon exemple, & de m'imiter. Aussi-tost il tire son « épée, & l'ayant levée, il prend à témoin la bonne foy, qui chez les Romains est le serment le plus solennel, & il jure par elle de ne point retourner à Rome, que les ennemis ne soient défaits. Ce serment de Flavolejus fut receû avec de grands applaudissements, & fut suivi de celuy des deux Consuls (3), & des autres Officiers subalternes, Préteurs, Tribuns, Centurions, & enfin de tous les soldats. Une nouvelle ardeur remplie d'allegresse, de bienveillance, de courage, & de confiance, se répand parmi les troupes: on sort de l'assemblée dans les plus favorables dispositions. Les cavaliers brident leurs chevaux; l'infanterie affile ses lances & ses épées, polit ses boucliers, & en moins de rien toute l'armée est preste à livrer le combat. Pour mettre les troupes sous la protection des Dieux, & pour engager le Ciel à favoriser leur sortie, les Consuls s'obligent par des vœux & des sacrifices: ensuite ils font défiler l'armée en bon ordre, & ils la rangent en bataille. Les Hétrusques surpris de ce mouvement se préparent de leur costé, & viennent au devant des Romains.

Period. Jul. 4236. Avant J. C. 478. Olymp. 75. 3. Fond. de R. Cat. 274. Var. 276.

(a) Primipilus.

3. R.

Period. Jul. 4236. Avant J. C. 478. Olymp. 75. 3. Fond. de R Cat. 274. Var. 276.

XI. Quand les deux armées furent en présence, les trompettes sonnerent la charge, & le combat commença. La cavalerie & l'infanterie donnerent en mesme temps de part & d'autre. Le carnage fut grand, & la perte égale des deux costez. Les Romains, qui estoient à l'aile droite sous les ordres du Consul Manlius, pousserent vivement l'aile gauche des ennemis, & les cavaliers estant descendus de cheval combattirent long-temps pied à terre. Ceux qui tenoient l'aile gauche commencerent à se voir enveloppez par l'aile droite des Hétrusques, qui avoit ses flancs plus étendus de ce costé-là. Ils se soustenoient néanmoins malgré l'inégalité de leurs forces, & les blesseûres dont ils estoient atteints de toutes parts. Quintus Fabius qui avoit esté deux fois élevé au Consulat, & qui commandoit alors l'aile gauche en qualité de Propréteur & de Lieutenant du Consul, faisoit une vigoureuse résistance, tout percé qu'il estoit de coups; jusqu'à ce que frappé à l'estomac d'une lance dont la pointe pénétra dans le bas ventre, il tomba sans signe de vie. Cette nouvelle portée au Consul M. Fabius, qui conduisoit le corps de bataille, il mande Cæso Fabius son autre frere, & prenant avec luy l'élite de ses bataillons, il passe au de-là de l'aile droite des Hetrusques, dont les siens estoient investis. Il fond dessus avec violence, il renverse, il tuë tout ce qui se présente à luy, & il oblige les plus éloignez à prendre la fuite. Là trouvant son frere, qui respiroit encore, il le releve sans autre consolation que de recevoir ses derniers soupirs. Mais le soldat plus animé par la mort de son Chef veut en tirer vengeance à quelque prix que ce soit. Une poignée de gens des plus résolus se jette à travers les Hétrusques dans l'endroit où ils estoient les plus serrez, & par le carnage qu'ils y font, ils restablissent les affaires de l'aile gauche, & regagnent le dessus sur ceux qui les avoient enfoncez. Pendant ce temps-là l'aile droite, que commandoit Manlius, profitoit toujours de son avantage, & faisoit de nouveaux progrès: l'ennemi ne résistoit plus que foiblement, & ne cherchoit son salut que dans la fuite, lorsqu'un javelot lancé au hazard vient blesser Manlius au genou, luy traverse le jarret, & le renverse. On l'enleve de la meslée, & on le transporte au camp. Les Hétrusques qui le croyent mort, se rallient & reprennent

reprennent cœur : des troupes fraisches qui les joignent augmentent leur confiance : ils font à leur tour reculer les Romains dans l'absence de leur Général. Les Fabius appercevant le désordre quittent l'aile droite & passent à l'aile gauche : l'ennemi qui les voit venir avec un renfort considérable cesse de poursuivre les fuyards, & se remet en bataille ; le combat se rechauffe & se rallume, & la tuërie devient plus grande de part & d'autre.

Period. Jul. 4236. Avant J. C. 478. Olymp. 75 1. Fond. de R. Cat. 274. Var. 276.

XII. Pendant ce carnage les Hétrusques, qui s'estoient emparez du camp qu'avoit abandonné Manlius, reçoivent ordre de marcher à celuy que les Romains occupoient alors : ils y courent avec d'autant plus de joye, qu'ils le croyoient mal gardé, & ils ne se trompoient pas. On n'avoit laissé pour le défendre que des Triaires (a), & quelque jeunesse à laquelle on avoit donné des armes ; le reste n'estoit composé que de marchands, de valets, & d'artisans. Le combat se donna aux portes du camp. Comme l'endroit estoit fort serré, le choc fut rude, & la perte considérable des deux costez. Le Consul Manlius, qui avec sa cavalerie estoit venu au secours des siens, estant tombé de cheval, & n'ayant pû se relever à cause de sa blesseûre, mourut dans cette action, après avoir veû périr autour de luy une brave jeunesse, qui s'estoit signalée pour sa défense. La prise du camp fut bientost suivie de la perte du Consul, & la prédiction des Hétrusques ne fut que trop vérifiée. Les Romains n'avoient plus qu'à battre honteusement en retraite, si l'ennemi eût sceû profiter de sa fortune : il estoit le maistre du camp & du bagage ; mais pour s'estre amusé à piller des bagatelles & à faire bonne chere, il perdit de véritables biens. Le Consul Fabius informé que le camp estoit pris y accourt avec un bon nombre de cavalerie & d'infanterie. Les Hétrusques, qui en sont avertis, font environner le camp de leurs troupes. Il fallut se battre de nouveau ; les uns pour recouvrer leur perte ; les autres pour conserver ce qu'ils avoient pris. Le combat fut long, & les Hétrusques avoient l'avantage, parce qu'ils combattoient de haut, & qu'ils avoient en teste des gens épuisez de la fatigue de tout le jour. Sur ces entrefaites T. Siccius Lieutenant de l'armée & Propréteur fait battre la retraite, après en avoir communiqué avec

(a) Les Triaires estoient une sorte de soldats fantassins qui estoient armez d'une pique & d'une rondache avec le casque & la cuirasse. On les appelloit ainsi, parce qu'ils faisoient la troisiéme ligne.

Périod. Jul. 4236. Avant J. C. 478. Olymp. 75. 3. Fond. de R. Cat. 274. Var. 277.

le Consul, & rassemblant toutes ses troupes forme l'attaque du camp d'un seul costé par lequel il estoit plus foible, & abandonne celle des portes. Sa pensée estoit, que laissant à l'ennemi une libre issuë, il quitteroit prise dès qu'il se sentiroit pressé; que l'enfermant au contraire de toutes parts, c'estoit l'obliger à vendre bien cher sa vie. L'évenement justifia la conduite de Siccius; l'attaque ne fut pas plustost commencée, que les Hétrusques ouvrent les portes, desemparent le camp des Romains, & se retirent dans le leur.

XIII. Le Consul s'estant heureusement tiré d'un si mauvais pas, retourne à l'appuy de ceux qui combattoient dans la plaine. Les Romains n'avoient point encore donné de bataille plus considérable, soit par la multitude des combattans, soit par la durée du combat, soit par les vicissitudes de la fortune, qui tantost parut estre pour les uns, & tantost pour les autres. L'armée estoit composée de vingt mille fantassins, la fleur & l'élite de la jeunesse de Rome; de douze cents chevaux incorporez dans les quatre Légions; & d'un nombre égal de troupes tirées des colonies & des Alliez. Le combat commença avant midy, & ne finit qu'au soleil couché. La victoire fut long-temps balancée entre les Romains & les Hétrusques, & se déclara bien des fois en faveur de l'une & de l'autre nation. Enfin dans cette guerre périrent un Consul, un Propréteur élevé deux fois au Consulat, quantité d'autres Officiers, Tribuns, & Centurions, plus qu'il n'en estoit mort jamais dans aucune bataille. L'armée Romaine néanmoins parut avoir eû le dessus par la seule démarche des Hétrusques qui décamperent la nuit suivante & qui se retirerent. Le lendemain les Romains enleverent ce que les ennemis avoient laissé dans leur camp, & après avoir enterré les morts, ils resterent dans le leur. Là dans une assemblée générale des troupes, on donna des éloges à ceux qui s'estoient distinguez par leur courage. On commença par Cæso Fabius dont on releva les grandes actions: on vint ensuite à T. Siccius aux conseils duquel on estoit redevable d'avoir repris le camp sur les ennemis: enfin on rendit au Colonel Flavolejus les honeurs qu'il méritoit pour le serment dont il avoit donné l'exemple, & pour les preuves de valeur qu'il avoit faites dans les plus grands

périls. Les Romains camperent encore quelques jours, après lesquels ne voyant point paroistre d'ennemis, ils retournerent chez eux. Le peuple content du succès de cette guerre voulut couronner la victoire du Consul par les honeurs du Triomphe. Mais ce Magistrat refusa cette grace, disant qu'il n'estoit pas de la bienséance qu'il parust en cette cérémonie la couronne sur la teste au milieu des funérailles de son frere & de celles de son Collegue. Ainsi ayant fait serrer les drapeaux, & licentié les troupes, il se démit du Consulat deux mois avant que sa Magistrature fust expirée, parce que les blesseûres dont il n'estoit pas guéri, l'obligeant de rester au lit, il estoit hors d'estat de faire les fonctions de sa charge.

Period. Jul. 4237. Avant J. C. 477. Olymp. 75. 1/4. Fond. de R. Cat. 275. Var. 277.

Guerre des Eques & des Veients sous le Consulat de Cæso Fabius III. & de T. Virginius.

XIV. Le Sénat à son défaut créa des Magistrats pendant l'interregne, & le second qui fut choisi ayant assemblé le peuple dans le champ de Mars, on fit Consul pour la troisiéme fois Cæso Fabius frere de celuy qui avoit abdiqué le Consulat, ce grand homme si digne des éloges dont on avoit honoré sa valeur : on luy donna pour Collegue T. Virginius. Quand on eût décidé par le sort des troupes qu'ils devoient commander, Fabius fut mis à la teste de celles qu'on envoyoit contre les Eques, qui désoloient le pays des Latins. Virginius fut chargé de faire la guerre anx Veients. Dès que les Eques apprirent qu'on venoit à eux, ils se retirerent au plus viste du pays ennemi, & se renfermerent dans leurs villes. Ils souffrirent mesmes qu'on pillast leurs campagnes, d'où le Consul rapporta de grosses sommes d'argent, grand nombre de captifs, & beaucoup d'autre butin. Pour les Veients, ils ne sortirent point d'abord de chez eux; mais bien-tost après sçachant les Romains dispersez çà & là dans la campagne, & uniquement occupez à ramasser les prises qu'ils avoient faites, ils viennent en bon ordre avec de nombreuses troupes, ils enlevent des dépoüilles, ils font main-basse sur quiconque ose leur résister, ils mettent les autres en fuite; & si T. Siccius Lieutenant général n'eûst arresté leurs progrès avec un corps de cavalerie & d'infanterie, qu'il amena fort à propos, l'armée estoit en danger d'estre entiérement défaite. Mais sa présence & sa fermeté donna le temps aux Romains de se rallier & de se réunir tous ensemble vers

Period. Jul. 4237. Avant J. C. 477. Olymp. 75. ½. Fond. de R. Cat 275. Var. 277.

la fin du jour sur une éminence où ils passerent la nuit. Les Veients fiers de leurs succès campent à quelques pas de-là, & font venir de Veie un nouveau renfort, croyant tenir les Romains enfermez & les contraindre bien-tost de rendre les armes, en leur coupant les vivres & le secours. Leur nombre augmenté considérablement, ils se partagent en deux camps, qu'ils placent aux deux costez de la colline, qui paroissoient les plus aisez à forcer ; dans les autres endroits moins favorables, ils font des retranchements, & ils y font passer des garnisons. Cependant Fabius apprend par les lettres de son Collegue l'estat où se trouve l'armée, & le danger qu'elle court de périr de faim si l'on n'envoye du secours. Il décampe sur l'heure, & marche contre les Veients : cette diligence fut le salut de l'armée : un jour plus tard il n'estoit plus en estat de rendre service, & la défaite de son Collegue estoit inévitable. Les troupes, qui campoient sur la montagne reduites à la derniere disette, descendent par un dernier désespoir résoluës de vendre leur vie bien cher, & de faire au moins une fin glorieuse. Ils estoient aux prises avec l'ennemi malgré les extresmes fatigues que leur avoient causées la faim, la soif, & de longues veilles, lorsqu'ils apperçoivent la nombreuse armée de Fabius qui accouroit à leur aide. Cette veüë redouble leur audace, & répand la crainte parmi les Hétrusques, qui, se défiant de leurs forces incapables de soustenir l'effort de ces nouvelles troupes, abandonnent leur camp & se retirent. Les deux armées Romaines réunies ensemble s'establirent dans un poste avantageux à quelque distance de Veie, où ayant passé quelques jours à ravager une riche campagne des ennemis, ils retournerent à Rome. Les Veients sçachant les Romains décampez, reparoissent avec un camp volant composé de leur jeunesse & de celle de leurs Alliez, & fondent sur les terres des Romains contiguës aux leurs. Elles estoient remplies de moissons, d'hommes & de bestiaux de tous les villages voisins, qui s'y estoient rendus à cause de la commodité des paturages, croyant estre en seûreté, tandis que l'armée Romaine estoit campée dans le pays ennemi, & ne s'estant point pressez de se retirer depuis son départ par la confiance où ils estoient, que les Veients avoient trop souffert pour revenir à la charge. Cette irrup-

tion ne dura guéres ; mais elle causa beaucoup de dommage, parce qu'ils ravagerent tout le terrain qui s'étend jusqu'au Tibre & au Janicule, & qu'ils vinrent à moins de vingt stades de Rome. Une perte de cette importance fut fort sensible aux Romains ; ils eûrent encore plus de honte d'avoir veû l'ennemi si près de chez eux, sans pouvoir arrester ses courses ; mais le dommage estoit fait avant qu'on eûst des troupes à luy opposer.

Period. Jul. 4237. Avant J. C. 477. Olymp. 75 ¼ Fond. de R. Cat. 275. Var. 277.

X V. Les Consuls assemblerent ensuite le Sénat pour délibérer des moyens qu'on prendroit de rompre les entreprises des Veients. Il fut résolu qu'on establiroit des garnisons sur les confins des terres de Rome, qui seroient toujours sous les armes pour la seûreté du pays. Cependant les grandes dépenses, qu'il falloit faire pour l'entretien de ces garnisons, causoient beaucoup d'embarras. Le thresor public estoit épuisé par les continuelles expéditions qu'on avoit esté obligé de faire, & les particuliers ne se trouvoient plus en estat de fournir aux impositions. On estoit encore plus en peine de trouver des soldats pour cette nouvelle milice, faute de gens qui voulussent s'engager dans un service qui demandoit de continuelles fatigues sans interruption ni soulagement. Le Sénat embarassé par quel moyen on pouroit lever ces empeschements, les Fabius assemblerent toute leur famille & leur parenté, & après avoir délibéré sur cette affaire, ils s'offrirent à fournir ces garnisons avec leurs clients & leurs amis, & à en soustenir tous les frais, pendant que dureroit la guerre. Le Sénat, qui n'attendoit la victoire que de ce nouveau secours, charmé de leur générosité accepta avec reconnoissance les offres de leur service. Après les vœux & les sacrifices qu'on fit aux Dieux pour le succès d'une entreprise si glorieuse, on vit sortir sous les armes la famille de Rome la plus illustre & la plus nombreuse. M. Fabius, qui avoit esté Consul l'année précédente, & qui avoit vaincu les Hétrusques, commandoit cette noble milice, composée d'environ quatre mille hommes (4), dont la pluspart estoient ses clients & ses amis, & trois cents six ses parents, qui portoient tous le nom de Fabius. Ils furent bien-tost suivis de l'armée Romaine, qui entra en campagne sous la conduite de Cæso Fabius l'un des Consuls. Quand elle fut arrivée pro- 4. R.

Period. Jul. 4237. Avant J. C. 477. Olymp. 75. 4. Fond. de R. Cat. 275. Var. 277.

che du fleuve Cremere, qui n'est pas éloigné de Veie, on bastit une forteresse sur une montagne fort roide & fort escarpée pour la seûreté des troupes : on l'entoura d'un double fossé : on y éleva quantité de tours, & cet ouvrage, auquel on donna le nom du fleuve, fut achevé en bien moins de temps qu'on n'esperoit, par le grand nombre d'ouvriers qu'on y employa, & par les soins du Consul qui y présidoit. Ensuite il mena son armée sur les terres des Veients, qui regardent le reste de l'Hétrurie. Ces peuples y avoient fait passer leurs troupeaux, bien persuadez que l'armée Romaine n'en approcheroit jamais. Le Consul y saisit un ample butin, qu'il fit aussi-tost transporter dans la nouvelle forteresse. Ce succès luy causa d'autant plus de joye, qu'il tiroit une prompte vengeance des ennemis, & qu'il avoit de quoy fournir la garnison d'une grande abondance de toutes sortes de provisions. Il voulut qu'elle profitast elle seule de cette prise, sans permettre ni de réserve pour les besoins généraux de l'armée, ni de distribution particuliére aux soldats. Tout le bestail, les chevaux, les charruës, & les instruments propres au labourage furent donnez aux nouvelles troupes, qui veilloient à la garde & à la défense du pays. Les Veients se trouverent fort incommodez de cet establissement, qui les empeschoit de vacquer à la culture de leurs terres, & qui ruinoit le commerce qu'ils avoient avec les étrangers. Les Fabius avoient divisé tout leur monde en quatre corps. Un seul restoit dans la forteresse pour la mettre à couvert de l'ennemi, tandis que les trois autres répandus dans les campagnes voisines désoloient tout le pays. Les Veients firent de vains efforts pour les détruire, ou les attaquant ouvertement avec de puissantes forces, ou taschant de les attirer dans des embusches. Les Romains avoient toujours l'avantage sur eux, ils en tuoient un très grand nombre, & ils rentroient ensuite dans leur retraite comme dans un azyle impénétrable. De sorte que l'ennemi n'osant plus paroistre se tenoit renfermé dans les villes, ou n'en sortoit qu'à la dérobée. On ne fit rien autre chose pendant tout l'hyver.

Guerre contre les Eques, les Volsques & les Veients

XVI. L'année suivante sous le Consulat de L. Æmilius & de C. Servilius, on receût la nouvelle à Rome que les Volsques & les Eques s'estoient liguez, & qu'ils devoient

avec toutes leurs forces faire irruption sur les terres des Romains. La nouvelle estoit véritable, & on les vit plûtost que l'on n'avoit crû inonder le pays voisin du leur, dans la confiance où ils estoient, que les Romains occupez de la guerre des Hétrusques n'estoient point en estat de résister à la fois à deux si grandes puissances. Le bruit se répandit en mesme temps que toute l'Hétrurie s'armoit à la defense des Veients. Ces peuples en effet ne se trouvant pas assez forts pour ruiner la forteresse que les Romains avoit élevée s'estoient veûs obligez de recourir aux Hétrusques, & par la considération de l'étroite alliance & de l'amitié qui estoient entre eux, par le souvenir des guerres qu'ils avoient soustenuës sous les mesmes auspices, ils avoient demandé du secours contre les Romains pour arrester les entreprises de ce peuple imperieux qui en vouloit à toute l'Hétrurie. Les Hétrusques gagnez par leurs remonstrances leur avoient promis autant de troupes qu'ils en demandoient. Le Sénat informé de cette ligue fit diligence, & mit trois armées sur pied. L. Æmilius fut envoyé contre les Hétrusques : on lui associa Cæso Fabius qui peu de temps auparavant s'estoit demis du Consulat, & qui depuis avoit obtenu d'aller joindre ceux de sa famille, qui estoient en garnison à Crémere, pour y faire le mesme service, & courir les mesmes dangers. Le Sénat en partant, l'honora de la dignité de Proconsul. L'autre Consul C. Servilius fut commandé contre les Volsques, & le Proconsul Ser. Furius contre les Eques. Chaque armée estoit composée de deux Légions, & d'autant de troupes des Latins, des Herniques & des Alliez. Le Proconsul Furius finit le premier la guerre avec succès. Dans une seule bataille il défit les Eques, & les mit en fuite, & après les avoir chassez il ravagea leurs campagnes. Le Consul Servilius eût du dessous contre son attente, par trop de précipitation & de confiance à attaquer l'ennemi. Les Volsques, auxquels il avoit à faire, tinrent ferme, & luy résisterent avec vigueur. Il perdit dans la meslée quantité de braves gens, & n'osant plus en venir aux mains, il se contenta dans la suite de traisner la guerre en longueur par de légeres escarmouches, & par des combats de simples partis. Pour Æmilius envoyé contre les Hétrusques ayant trouvé l'armée des Veients postée devant Veie &

Sous le Consulat de L. Æmilius & de C. Servilius.
Period. Jul. 4238
Avant J. C. 476.
Olymp. 75. 1.
Fond. de R. Cat. 276.
Var. 278.

Period. Jul. 4238. Avant J. C. 476. Olymp. 76. 1. Fond. de R. Cat. 276. Var. 278.

soustenue des troupes auxiliaires de la nation, il résolut de tenter aussi-tost une action, & sans differer que d'un jour depuis son campement, il livre bataille à l'ennemi. Les Veients le reçoivent avec vigueur, & l'avantage devient égal de part & d'autre. Le Consul alors fait venir sa cavalerie & tombe sur l'aile droite des Veients. L'ayant mis en desordre, il passe à la gauche, où combattant tantost à cheval & tantost à pied, selon que la nature du terrain le permettoit, il la rompt & la fait plier. Le corps de bataille ne se soustient pas mieux. L'infanterie Romaine l'enfonce & l'oblige de reculer. Enfin toute l'armée prend la fuite, & pesle mesle rentre dans le camp. Æmilius les suit en bon ordre, & en tuë une grande partie. Arrivé à leur camp, il en forme le siége, & tout le jour & toute la nuit il le fait attaquer par ses troupes, qui se relevoient tour à tour, pour ne pas donner un moment de relasche à l'ennemi. Il y entra le lendemain. Les Hétrusques fatiguez de veilles & de leurs blessures s'en estoient retirez. Les uns s'estoient refugiez dans la ville, les autres avoient gagné les montagnes voisines, lorsqu'ils virent les Romains maistres des retranchements. Æmilius passa tout le jour suivant dans le camp des Veients, où il recompensa de présents magnifiques le courage de ceux qui s'estoient distinguez dans le combat. Les soldats profiterent des dépouilles par la liberalité du Général, qui fit partager entre eux tout ce qui se trouva d'esclaves, de chevaux & de meubles, dont les tentes estoient richement fournies. Jamais l'armée n'avoit fait un plus gros butin. Les Hétrusques menent une vie molle & somptueuse à la guerre aussi-bien que dans les villes, & non contents des choses nécessaires à la vie, ils traisnent après eux tout ce qui peut flater l'amour du luxe & du plaisir.

XVII. Les jours suivants les Veients ennuyez des maux qu'ils avoient à souffrir, dépescherent à Æmilius les plus âgez de leurs Citoyens, avec toutes les marques de suppliants, & les chargerent de traiter avec luy de paix. Ils n'oublierent ni prieres ni larmes, & ils mirent si heureusement en usage ce qui estoit le plus capable d'exciter la compassion, qu'il leur fut permis d'envoyer à Rome leurs Ambassadeurs, pour demander au Sénat la fin d'une guerre si funeste. En attendant leur retour, ils obtinrent une cessation d'armes & d'hostilitez

d'hostilitez dans toute l'étendue de leurs terres, moyennant qu'ils fourniroient l'armée de bled pendant deux mois, & qu'ils payeroient la solde pour six. Dès que le Consul eût receû ces contributions, qu'il fit sur l'heure distribuer aux soldats, il leur accorda une tréve. Pour le Sénat ayant entendu les Ambassadeurs & leû les lettres pressantes du Consul qui conseilloit de finir au plûtost la guerre avec les Hétrusques, il leur donna la paix, laissant au Consul à régler les conditions. Sur cette réponse, Æmilius passa le traité avec les Veients, sans les priver de la moindre partie de leur domaine, sans exiger d'amende pécuniaire, & sans mesme les obliger à donner des ostages pour garands de leur bonne foy. En quoy il eût plus d'égard à sa douceur naturelle qu'aux droits de la victoire, & à l'avantage du peuple Romain. Cette indulgence à contretemps fut mal receûe du public, & le Sénat pour l'en punir le priva de la récompense qu'il avoit meritée. Rome indignée qu'il se fust rendu l'unique arbitre du traité, & que de son autorité particuliere, il eust remis aux vaincus les peines portées par les loys, luy refusa l'honeur du triomphe. Cependant comme il estoit reconnu pour homme du premier merite, on voulut luy adoucir la rigueur de ce traitement & luy donner l'occasion de réparer sa faute en l'envoyant contre les Volsques porter du secours à son Collegue. Mais Æmilius outré de la honte dont l'avoit couvert ce refus, ne put contenir ses ressentiments. Il se plaignit hautement devant le peuple du chagrin que faisoit paroistre le Sénat de voir finir la guerre des Hétrusques, & pour l'animer contre les Patrices, il lui fit entendre, que toute cette intrigue n'alloit qu'au préjudice des pauvres d'entre eux, qu'on estoit bien aise d'amuser dans des guerres étrangeres, crainte que pendant la paix ils ne redemandassent la distribution des terres, que depuis si long-temps on leur faisoit vainement esperer. Quand il eût déchargé son cœur, & qu'il eût rendu les Grands odieux par les soupçons qu'il fit naistre contre eux, il licentia les troupes qui avoient servi sous luy, & il rappella celles que commandoit le Proconsul Furius dans le pays des Eques, pour leur donner pareillement leur congé. Par là il ouvrit aux Tribuns une ample carriere de déclamer contre le Sénat & de

Period. Jul. 4238. Avant J. C. 476. Olymp. 75. 1. Fond. de R. Var. 276. Cat. 278.

R 5 Guerre des Hétrusques sous le Consulat de C. Horatius & de T. Menenius.

Period. Jul. 4239. Avant J. C. 475. Olymp. 76. 1. Fond. de R. Cat. 277. Var. 279.

semer de nouvelles divisions entre les pauvres & les riches.

XVIII. L'année suivante on créa Consuls C. Horatius & T. Menenius (5) dans la soixante & seiziéme Olympiade, où Scamander remporta le prix sous le gouvernement de Phedon Archonte d'Athenes. Le commencement de leur Magistrature fut troublé par les dissensions civiles ; le peuple ne voulant point entendre parler des affaires qui regardoient la République, qu'on n'eûst terminé avant toutes choses celle qui concernoit les terres du public qu'on luy devoit adjuger. Cependant les plus mutins & les plus séditieux furent obligez de céder à la nécessité, & de partir pour une nouvelle expédition. Onze villes de la nation des Hétrusques qui n'estoient point entrées dans le traité, qu'on avoit fait avec eux, s'assemblerent entre elles, & firent un crime aux Veients d'avoir fait la paix avec les Romains sans leur participation. Les Veients s'excusoient sur l'impossibilité où ils s'estoient trouvez de faire autrement, & pour marque de leur sincerité, ils laissoient à leurs Alliez à leur fournir un honneste prétexte de rompre la paix qu'ils avoient signée. Alors un de la troupe leur suggera qu'ils n'avoient qu'à se plaindre du fort de Crémere, que les Romains n'avoient élevé que pour les dominer, & où ils tenoient encore une grosse garnison ; que c'estoit à eux à sommer Rome d'évacuer cette citadelle, & que si on refusoit de le faire, ils estoient en droit d'y mettre le siége, & de se faire raison par la force. Ce conseil unanimement approuvé on se sépara. Peu de temps aprés, toute l'Hétrurie estant déja sous les armes, les Veients dépescherent des Ambassadeurs aux Fabius, demandant qu'on leur livrast le fort de Crémere. Les Romains informez de cette insulte, par la lettre des Fabius, résolurent d'envoyer les deux Consuls, l'un pour chastier les Hétrusques qui renouvelloient la guerre, l'autre pour continuer celle qu'on faisoit aux Volsques. Horatius partit avec deux Légions, & un assez bon nombre de troupes auxiliaires, pour se rendre au pays des Volsques ; Menenius avec de pareilles forces eût ordre d'aller contre les Hétrusques. Mais pendant que celuy-cy fait ses préparatifs & traisne les choses en longueur, les ennemis en moins de rien emportent le chasteau de Crémere, & taillent en pieces toute la famille des Fabius. Il y a deux sentiments au sujet de leur

défaite, le premier eſt moins probable, le ſecond a plus de vray-ſemblance; je rapporteray l'un & l'autre. Period. Jul. 4239. Avant J. C. 475. Olymp. 76. 1. Fond. de R. Cat. 277. Var. 279.

XIX. Quelques-uns diſent que vers le temps d'un ſacrifice, que la famille des Fabius devoit offrir ſelon ſa couſtume, ils ſortirent de Crémere ſuivis d'un petit nombre de leurs clients, pour s'aller acquitter de ce devoir. Mais que n'ayant pas eû la précaution, ni de faire viſiter les chemins, ni de marcher en ordre de bataille, ils avoient paſſé par le pays ennemi, avec la meſme confiance que ſi l'on eûſt eſté dans un temps de paix, & qu'on n'eûſt point eû à craindre d'hoſtilitez; que les Hétruſques qui avoient preſſenti leur départ avoient mis ſur la route une partie de leurs troupes en embuſcade, & qu'avec l'autre ils eſtoient venus ſur eux en marche réglée; que les Fabius eſtant tombez dans le piége, les ennemis les attaquerent de front & en flanc, tandis que les autres qui ſuivoient de près les prirent par derriere: qu'alors inveſtis de toutes parts, ils furent accablez ſous une greſle de pierres, de fléches & de javelots qu'on lançoit ſur eux. J'ay de la peine à me rendre à cette opinion. Eſt-il à croire que tant de gens qui eſtoient en faction fuſſent ſortis de leur poſte ſans un ordre exprès du Sénat, & eûſſent oſé paroiſtre dans Rome ſous prétexte d'un ſacrifice, que tant d'autres perſonnes de la meſme famille, exempts par leur grand âge de faire le ſervice pouvoient aiſément accomplir? Et quand meſme on ſuppoſeroit que toute la race des Fabius eûſt été enfermée dans Crémere, ne ſuffiſoit-il pas que trois ou quatre de la famille ſe détachaſſent pour faire les ſacrifices au nom des autres, ſans que toute une garniſon laiſſaſt ſans défenſe une fortereſſe ſi néceſſaire à la ſeûreté des Romains?

XX. D'autres rapportent autrement la perte qu'on fit de Crémere & de la garniſon, & je ſuis plus volontiers de leur ſentiment. Les Fabius, diſent-ils, flattez par les grands ſuccès des courſes continuelles qu'ils faiſoient dans le pays ennemi s'avançoient de jour en jour plus avant. Les Hétruſques profiterent de leur aſſeûrance, & ayant aſſemblé une puiſſante armée, ils camperent dans le voiſinage, ſans eſtre apperceûs des Romains. Là pour les attirer dans l'embuſcade, ils faiſoient laſcher des villages voiſins des troupeaux

Period. Jul. 4219. Avant J. C 475. Olymp. 76. 2. Fond. de R Cat 277. Var. 279.

de bœufs & de moutons, & certaine quantité de chevaux qu'on menoit paistre. La garnison sortoit à l'heure mesme, & saisissoit les pasteurs & les bestiaux. Les Hétrusques par cet artifice les engagent insensiblement à s'éloigner de leur camp de plus en plus, & fournissant toujours un nouvel appas à leur confiance, ils les poussent enfin jusques à leur fermer les yeux sur le danger qu'ils couroient. Les Hétrusques voyant l'occasion favorable, dressent pendant la nuit des piéges en divers endroits, & s'emparent de toutes les hauteurs qui dominoient sur la plaine. Le lendemain ils détachent quelques gens armez comme s'ils n'avoient d'autre veüe que de soustenir les bergers qui gardoient leurs troupeaux, & au mesme temps ils répandent dans la campagne plus de bestiaux qu'ils n'avoient encore fait. Les Fabius avertis que la plaine estoit couverte de bestail, qui n'estoit défendu que d'un très-petit nombre de troupes, & qu'ils n'avoient qu'à passer les montagnes voisines pour s'en rendre maistres, sortent de la forteresse, & n'y laissent qu'autant de monde qu'il en falloit pour la défendre. L'esperance d'un gros butin diligente leur marche: ils arrivent en bataille, & ils se présentent comme à l'improviste devant la garde avancée des ennemis. Ceux-cy qui avoient le mot, sans attendre qu'on tombast sur eux, prennent la fuite: les Fabius se croyant en seûreté saisissent les bergers & se mettent en devoir d'enlever les troupeaux; les Hétrusques alors sortent en foule de leur retraite, & fondent de toutes parts sur les Romains, qui la pluspart dispersez çà & là, ne purent se rallier & firent une triste fin; le peu qui se trouva réuni gagne les hauteurs au plus viste pour trouver un lieu d'asseûrance; mais ils sont arrestez par d'autres partis qui les attendoient de pied ferme à la faveur d'un bois. Là il falloit livrer bataille: l'action fut chaude, & la perte considérable de part & d'autre. Les Romains néanmoins viennent à bout de repousser l'ennemi, & traversant la plaine qui estoit jonchée de morts, ils grimpent sur une montagne dont l'abord difficile pouvoit les mettre à couvert. Ils y passent la nuit dépourveûs de vivres & de toute autre provision.

XXI. Le lendemain ceux qui estoient restez à la garde du fort ayant appris qu'une grande partie de la garnison

avoit esté défaite à plate-couture, en cherchant à butiner dans le pays ennemi, & que ce qui avoit pû échapper à la déroute estant investi dans un lieu desert, ne pouvoit manquer de périr de faim, si on ne luy portoit au plûtost du secours, se mettent tous en marche en diligence excepté une poignée de gens reservez à la seûreté du chasteau. Les Hétrusques qui en eûrent le vent, se rassemblent des environs & les coupent avant qu'ils puissent joindre leurs camarades. On se bat avec plus de fureur qu'auparavant. Le Romain ne se soustient que par sa bravoure, & tant qu'il reste au dernier un souffle de vie, l'ennemi ne compte point sur la victoire. La troupe qui estoit campée sur la montagne pressée de la faim & de la soif, ne voit point de ressource que dans une bataille. Malgré son petit nombre, elle attaque une armée entiere : le choc dure depuis le matin jusques à la nuit : le carnage qu'elle fait des ennemis entassez les uns sur les autres devient le seul obstacle à sa valeur. Les Hétrusques ont déja perdu la troisiéme partie de leurs troupes, & craignant d'exposer le reste à une semblable boucherie, arrestent les combattants de leur part, & font sonner la retraite. Pendant cet intervalle ils envoyent des Héraults aux Fabius, leur promettant un libre passage sur leurs terres, en cas qu'ils mettent bas les armes, & qu'ils consentent à évacuer le chasteau de Crémere. Ceux-cy offensez de ces conditions, plûtost que d'y souscrire, aiment mieux mourir les armes à la main, & reviennent à l'attaque sur l'ennemi, qui n'osant plus combattre de main à main se contente de lancer de loin une gresle de pierres, de fléches & de javelots, dont l'air est obscurci. Les Romains se ramassent en pelotons & s'avancent à travers les traits, qui leur portent mille blessures ; mais la plûpart ne faisant plus d'usage de leurs épées émoussées ou rompuës à force de frapper, n'ayant pour leur défense que des boucliers percez & fracassez, inutiles d'ailleurs de tous leurs membres, & pouvant à peine se soustenir d'épuisement ; les Hétrusques qui les apperçoivent en cet estat, commencent à ne plus craindre, & viennent à la charge avec vigueur. Les Romains, au lieu de céder, se jettent sur eux comme des forcenez, & pires que des bestes farouches, ils arrachent aux uns leurs épées, ils brisent aux autres leurs

Period. Jul. 4239. Avant J. C. 475. Olymp. 76. ½. Fond. de R. Cat. 277. Var. 279.

Period. Jul. 4219. Avant J C 475. Olymp. 76. 2. Fond. de R Cat. 277 Var. 279 Défaite des Fabius, & prise de Crémere.

lances & leurs javelots, & soustenus plûtost de leur valeur que de leurs forces, ils obligent encore l'ennemi à quitter prise, & à ne plus combattre que de loin. Accablez enfin de fatigues & de la multitude des traits, qui ne cessoient de pleuvoir sur eux, ils laissent par leur mort le champ de bataille à l'ennemi. Les Hétrusques sans perdre de temps volent au Chasteau, faisant porter devant eux les testes des vaincus, & ne doutant point qu'au premier abord, ils n'obligent la garnison à se rendre; mais ils trouverent plus de difficultez qu'ils n'espéroient. Le peu de monde, qui restoit dans la place, jaloux de la fin glorieuse de tant de braves guerriers du sang & du nom des Fabius, se présente avec asseûrance, résolu de disputer la place jusqu'au dernier soupir. Ils ne dégenererent point en effet de la vertu de leurs camarades, & pas un d'eux ne survécut à la prise de la citadelle. La mort des Fabius racontée de cette maniere me paroist plus vray-semblable, quoyque la premiere ait de bons Escrivains pour garands.

XXII. Je ne veux pas mesmes passer icy sous silence, ni négliger la discussion d'un fait que quelques-uns ont avancé sans aucune apparence de vérité, & qu'on doit regarder comme une pure fiction. Ils disent qu'après la mort des trois cents six Fabius, il ne resta plus de toute cette famille qu'un jeune enfant (6); chose qui paroist non-seulement incroyable, mais en quelque maniere impossible. Autrement il faudroit penser que tous les Fabius, qui composoient la garnison de Crémere, n'avoient point d'enfants, & n'estoient point mariez; ce qui estoit expressément défendu par la loy, qui obligeoit les hommes à un certain âge de prendre une femme, & d'élever avec soin les fruits de leur mariage. Est-il à croire que les seuls Fabius se fussent dispensez d'une loy si réligieusement gardée jusqu'à leur temps: & quand mesmes on pouroit le croire, seroit-il probable qu'ils n'eûssent point eû de freres que leur extresme jeunesse empeschoit de porter les armes? Ces sortes de fables sont plus propres du théatre que de l'histoire. D'ailleurs les peres, dont la plupart estoient encore en âge d'avoir des enfants, pouvoient-ils se dispenser de réparer leur perte, tant pour conserver les sacrifices attachez à leur famille, que pour perpetuer leur nom. Si néanmoins on supposoit que tous, sans en excepter un seul, se fussent

6. R.

expoſez à cette guerre, au moins n'eſtoit-il pas poſſible qu'ils n'euſſent laiſſé ou des enfants ſous l'aile des meres, ou des femmes enceintes, ou des freres qui n'eſtoient pas en âge de ſervir. Toutes ces raiſons détruiſent abſolument une opinion ſi inſouſtenable : elle ne peut avoir aucune apparence de vérité, qu'en ſuppoſant que ce jeune Fabius, dont il eſt parlé, fuſt l'unique rejetton qui reſta des trois freres Cæſo, Marcus, & Q. Fabius, dans la maiſon deſquels pendant ſept années paſſa le Conſulat. Pour moy par les réflexions que j'ay faites ſur ce point d'Hiſtoire, je crois, que ce qui a pû donner lieu à cette erreur populaire, eſt, que ce jeune Fabius fut le ſeul de ſa race & de ſon nom, qui dans la maturité de l'âge ſe diſtingua par l'éclat de ſes belles actions. On a donc pû dire que ce fut le reſte de la famille des Fabius, non pas qu'il n'y en euſt point d'autre que luy, mais parce qu'il fut le ſeul de ce nom, qui dans la ſuite leur reſſembla par ſes vertus, & qu'on ne reconnoiſſoit perſonne de cette illuſtre famille qu'à l'épreuve de la valeur. Cela doit ſuffire pour l'éclairciſſement du fait que je viens d'examiner.

Period. Jul. 4239. Avant J. C. 475. Olymp. 76. 2. Fond. de R. Cat. 277. Var. 279.

XXIII. Les Hétruſques, après la mort des Fabius & la priſe de Crémere, tournerent leurs armes contre l'autre armée des Romains. Le Conſul Menenius, qui la commandoit, eſtoit campé à quelque diſtance de-là dans un lieu qui n'eſtoit pas des plus ſeûrs, & quand toute la race des Fabius fut défaite, il n'eſtoit éloigné que de trente ſtades ou environ du champ de bataille, où cette action ſanglante s'eſtoit paſſée. Ce qui fit croire à pluſieurs, qu'il ne feignit d'ignorer le preſſant péril où cette glorieuſe famille eſtoit expoſée, que par l'extreſme jalouſie qu'il luy portoit. Les juſtes ſoupçons qu'on en conceût, furent les ſeules cauſes qui le firent aſſigner devant les Tribuns, par leſquels il fut condamné. Le Peuple Romain parut très ſenſible à la perte de ces grands hommes, & perſonne n'échappa à ſa haine & à ſa vengeance de tous ceux qui devinrent ſuſpects d'y avoir contribué. Le jour de leur mort fut mis au nombre des jours les plus triſtes & les plus funeſtes ; & l'on ſe fit un ſcrupule de rien entreprendre de bon à pareil jour, par l'horreur qu'on eût du carnage horrible dont il avoit eſté le témoin. Quand l'ennemi fut à portée de l'armée Romaine, il conceût un

Period. Jul. 4239. Avant J. C. 475. Olymp. 76. 2. Fond. de R. Cat. 277. Var. 279.

grand mépris de l'imprudence du Consul, qui avoit adossé son camp contre une montagne, & il profita de l'occasion favorable que luy présentoit la fortune. Il gagne avec sa cavalerie le costé de la montagne opposé à l'armée Romaine, & sans trouver personne qui défendist le passage, il monte au sommet, il s'en empare, il s'y campe avec le reste de ses troupes qu'il y fait venir, il s'y met à couvert par de bons retranchements, & par un fossé profond qu'il y creuse, & de-là domine l'armée Romaine, qui campoit au dessous. Si Menenius eûst eû assez de bonne foy pour reconnoistre qu'il estoit cause de l'avantage que l'ennemi avoit pris sur luy, & que pour réparer son imprudence, il eûst voulu changer de situation, il eûst remédié par sa sagesse à l'inconvenient dans lequel il estoit tombé. Mais la honte de faire voir qu'il avoit failli, & sa fierté à ne point se rendre à de bons conseils, le jetterent dans de plus fascheuses extrémitez, que celles qu'il prétendoit éviter. L'ennemi mit à profit la supériorité de son poste; il faisoit de fréquentes sorties, dans lesquelles il avoit toujours le dessus; il surprenoit les convoys que les marchands conduisoient aux Romains; il attaquoit les fourageurs, & ceux qui alloient à l'eau. Enfin il reduisit le Consul à l'impossibilité de choisir à son gré le temps & le lieu du combat, qui sont les plus grandes marques d'incapacité dans un Capitaine. Les Hetrusques au contraire estoient maistres de l'un & de l'autre. Menenius dans ces circonstances s'obstine encore à ne point changer de place, malgré les remontrances des plus sages Officiers, & fait sortir ses troupes pour les ranger en bataille. L'ennemi plein d'esperance, sur les imprudentes démarches du Consul, descend de ses retranchements avec deux fois plus de monde que n'en avoient les Romains. Quand on fut aux prises, ceux-cy ne pouvant garder leurs rangs, parce qu'à mesure qu'ils avançoient ils estoient renversez par les Hetrusques soustenus de l'avantage de la colline, dont la profondeur s'étendoit fort loin, & des troupes qu'ils avoient derriere, font une perte infinie de leurs meilleurs soldats & des plus braves Centurions. Toute l'armée, obligée bien-tost de plier, reprend le chemin du camp en désordre; l'ennemi les suit à toute outrance, enleve les drapeaux, saisit les blessez, assiége le camp, continuë

continuë l'attaque pendant le reste du jour, & la pousse bien avant dans la nuit. Les Romains contraints de l'abandonner, les Hétrusques y entrent victorieux, s'emparent des esclaves, de l'argent, & de tout le bagage, les vaincus n'ayant pû rien emporter, pas mesme leurs armes, trop contents de mettre leur vie en seûreté.

Period. Jul. 4239. Avant J. C. 476. Olymp. 76. 1. Fond. de R. Cat. 277. Var. 279.

XXIV. Quand on sceût à Rome par ceux qui y arriverent les premiers avant le jour la défaite générale de l'armée & la prise du camp, le trouble & la terreur se répandirent par toute la ville, & on se crut au moment de se voir assiégé par les ennemis. Aussi-tost chacun court aux armes; les uns se placent autour des murailles; les autres font la garde aux portes; ceux-cy s'emparent des lieux les plus élevez de la ville; ceux-là montent sur les toits des maisons, résolus à se défendre de leur mieux. On ne voit que des gens courir de tous costez sans ordre & sans discipline; Rome retentit d'un bruit confus & lamentable, & reluit des feux & des flambeaux qu'on allume au dedans & au dehors au milieu des ténebres de la nuit; en sorte qu'on eûst dit de loin que la ville estoit en combustion. Si les Hétrusques, au lieu de s'arrester à piller le camp, eûssent poursuivi les fuyards, nul de ceux qui restoient de l'armée Romaine n'auroit échappé aux vainqueurs. Mais l'amour du gain & du repos leur enleva la gloire d'un succès entier & complet. Le lendemain les ennemis s'approchent à seize stades de Rome, & se placent sur la montagne du Janicule, d'où l'on voyoit toute la ville à découvert. De là ils font des courses dans la campagne, pillant & emportant impunément tout ce qu'ils trouvent, sans que personne fasse mine de s'y opposer. Dans ces conjonctures, on apperceût l'armée d'Horatius l'autre Consul qui revenoit de l'expédition des Volsques. Ce nouveau secours remit la confiance dans Rome. La jeunesse sous les armes sort des barrieres, va livrer le combat aux ennemis à huit stades de la ville auprès du Temple de l'Esperance, & remporte sur eux la victoire. Elle revient à la porte Colline, où les Hétrusques s'estoient rendus en plus grand nombre; elle donne une seconde bataille avec le mesme succès que la premiere fois, & par-là elle calme les allarmes, & restablit dans Rome la tranquillité. Cet évenement termina l'année.

Troubles & disette au dedans, Guerre au dehors contre les Hétrusques sous le Consulat de Sp. Servilius & d'A. Virginius.

Period. Jul. 4140. Avant J. C. 474. Olymp. 76 3. Fond. de R Cat. 278. Var. 280.

XXV. La suivante, vers les plus chaux jours de l'esté au mois d'Aoust (7) Sp. Servilius & A. Virginius très habiles l'un & l'autre dans l'art militaire furent élevez au Consulat. La guerre qu'on avoit alors avec les Hétrusques, toute épineuse qu'elle estoit, leur parut moins à charge que les troubles domestiques. Comme l'hyver précédent on n'avoit pû ensemencer les terres, parce que les ennemis estoient maistres des montagnes voisines, d'où ils faisoient des excursions dans la campagne, & que les marchands avoient cessé d'apporter des bleds à Rome, on se trouva dans une extresme disette, qui se fit d'autant plus sentir, que le peuple estoit nombreux, & que la cherté des vivres avoit amené bien des gens de tous les villages d'alentour. Le dernier dénombrement qu'on avoit fait de tous les citoyens Romains montoit à cent dix mille hommes, sans compter les femmes, les enfants, les valets, les marchands, les artisans, & une infinité d'autre petit peuple, qui gagnoit sa vie du travail de ses mains, qui n'avoit point le rang de citoyens, & auquel il n'estoit pas permis de négocier publiquement, ni d'exercer aucun métier. Il estoit difficile de soulager tant de monde, qui alloit à trois fois autant que les citoyens mesmes. Ainsi toute cette populace causoit beaucoup de tumulte. La place publique estoit continuellement remplie de ces sortes de gens: on n'y entendoit que des plaintes contre les Magistrats; les maisons des riches estoient assiégées, & l'on alloit jusques dans les celliers enlever les provisions. Les Tribuns de leur costé augmentoient le désordre de ces assemblées séditieuses par leurs invectives contre les Patrices, sur lesquels ils faisoient retomber les accidents les plus impréveûs, comme sur les auteurs des calamitez publiques. Le peuple naturellement insolent, & toujours disposé à la revolte, s'autorisoit des sentiments qu'on lui inspiroit, & devenoit tous les jours plus insupportable & plus à craindre. Dans ces tristes conjonctures, les Consuls envoyerent dans tout le voisinage achepter des bleds, & firent un ordre que tous ceux, qui avoient chez eux plus de grains, qu'il ne leur en falloit pour vivre, les missent en vente; & ils fixerent le prix qu'on en donneroit, Par cette conduite, ils appaiserent l'orage, & disposerent insensiblement les esprits à de nouvelles expéditions.

XXVI. Cependant le bled, qu'on estoit allé chercher au dehors, n'arrivoit point, & ce qu'on avoit pû ramasser dans Rome estoit épuisé. Il falloit ou faire un effort pour chasser les ennemis du pays Romain, ou se resoudre à voir périr la ville par la faim & par une guerre civile, si l'on se tenoit dans l'inaction. De ces deux maux, on choisit le moindre, & on se résolut de marcher à l'ennemi. Les troupes se mettent en campagne, & vers le milieu de la nuit ayant passé le Tibre sur des batteaux, ils viennent au point du jour se camper proche des ennemis. Le lendemain l'armée se range en bataille commandée par les deux Consuls, Virginius à la droite, & Servilius à la gauche. Les Hétrusques au comble de leurs vœux de voir les Romains prests à se battre, ne se flatent de rien moins que de la conqueste entiere de leur Empire, si le succès de ce combat, où Rome avoit rassemblé toutes ses forces, répondoit à leurs esperances. Une vaine présomption va mesmes jusqu'à leur faire compter sur une victoire facile, enflez qu'ils estoient de la défaite de Menenius, que le seul desavantage du lieu avoit causée. Enfin on en vient aux mains. Le combat fut rude & de longue durée; plusieurs Romains y perdirent la vie ; mais les Hétrusques beaucoup plus maltraitez reprirent le chemin de leur camp. Virginius, qui commandoit l'aile droite, arreste les siens qui vouloient suivre l'ennemi, & les engage à rester sur leur avantage ; mais Servilius, qui conduisoit l'aile gauche, emporté par le succès se met à la queuë des fuyards, & les pousse l'épée dans les reins jusques sur le penchant de leur montagne. L'ennemi, qui se trouve alors dans son fort, fait volte face, & appuyé d'un renfort accouru du camp, retourne à la charge sur les Romains, qui après quelque résistance ne pouvant soustenir les Hétrusques, qui les commandoient des hauteurs, prennent la fuite à leur tour, & dans leur désordre perdent un grand nombre de leurs gens. Virginius voyant la déroute de l'aile gauche s'avance en bataille avec ses troupes, & prenant la traverse de la montagne, vient se poster derriere les Hétrusques, qui estoient à la suite de Servilius. Là il laisse une partie de son monde, pour empescher le secours qui pouvoit venir du camp, & il fond avec l'autre sur les ennemis. Les soldats de Servilius à l'approche de leurs

Period. Jul. 4240. Avant J. C. 474. Olymp. 76. 3. Fond. de R. Cat. 278. Var. 280. 7. R.

Period. Jul. 4140. Avant J. C 474. Olymp. 76. 3. Fond. de R. Cat. 278. Var. 280.

camarades reprennent cœur, & tournent teste aux Hétrusques. Ceux-cy enveloppez par les Romains, qu'ils avoient en teste & en queuë, ne peuvent ni avancer, ni reculer, & restent presques tous à la mercy des vainqueurs, qui en font une sanglante boucherie. Les Consuls peu contents d'une victoire, qui leur avoit cousté si cher, campent dans le champ de bataille en face des corps morts dont il estoit jonché, & y passent toute la nuit. Le lendemain les ennemis, qui occupoient le Janicule, ne voyant paroistre aucun secours de chez eux, prennent la résolution de l'abandonner. Ils en décampent en effet la nuit suivante, & se rendent à Veie la plus prochaine ville de la nation. Les Romains maistres du camp des ennemis, en enlevent tout le bagage qu'ils y avoient laissé, & recouvrent leurs blessez, qui estoient partie dans les tentes, partie étendus dans la campagne, où quelques-uns s'estoient traisnez par le desir de revoir encore leur patrie; mais épuisez de forces, & obligez de céder à la vivacité de la douleur, ils n'avoient pû avancer plus loin. On envoya devant la cavalerie avec ordre de s'en charger. Ensuite comme il ne paroissoit plus d'ennemis, on ruina le chasteau, & l'on rentra dans Rome avec les dépoüilles & les corps de ceux qui estoient morts dans la bataille. Ce fut pour toute la Ville le spectacle du monde le plus funeste & le plus lugubre par la quantité & le mérite de ceux qu'on avoit perdus. Aussi le peuple ne donna aucune démonstration de joye, ne croyant pas se devoir réjouir d'une victoire si fatale. D'un autre costé, il ne marqua point cette douleur, que cause une perte irréparable. Le Sénat néanmoins fit rendre aux Dieux des actions de graces; mais il refusa l'honeur du Triomphe aux Consuls, & leur victoire ne fut point jugée digne de récompense. Quelques jours après il arriva dans Rome une grande quantité de bleds, que les Ambassadeurs envoyez par la République en differents endroits, & les négociants chargez des mesmes ordres avoient amenez: en sorte que les vivres revinrent à un aussi si bas prix qu'ils estoient avant la cherté.

XXVII. Les guerres du dehors ainsi terminées, les dissensions domestiques se rallumerent dans Rome à l'instigation des Tribuns. Les Patrices néanmoins par les soins

qu'ils se donnerent, arresterent les actions civiles. Mais quelques efforts qu'ils fissent, ils ne purent empescher qu'on ne fist le procès à Menenius, qui l'année derniere avoit esté Consul. Deux des Tribuns Q. Considius & T. Genucius l'assignerent à venir rendre compte du mauvais succès qu'avoit eû l'armée Romaine sous sa conduite, & de la honte qu'elle avoit soufferte. On luy fit sur-tout un crime de la perte des Fabius & de la prise de Crémere, & le peuple le condamna presques tout d'une voix dans les Comices assemblez par Tribus, quoyqu'il fust fils de ce Menenius Agrippa, qui avoit ramené le peuple après sa retraite, & qui l'avoit réconcilié avec les Patrices : de ce Menenius Agrippa à qui le Sénat après sa mort fit aux dépends du public de magnifiques funerailles, & que les Dames Romaines pleurerent une année entiere, jusqu'à changer leur parure en habit de deüil. L'arrest prononcé contre Menenius n'alla point jusqu'à la mort. On se contenta de le condamner à une amende de deux mille As, jugement qui paroistroit aujourd'huy ridicule par rapport aux mœurs de nostre siécle ; mais qui dans ce temps-là, où les hommes vivoient du travail de leurs mains, pouvoit passer pour un jugement plein de sévérité. Il l'estoit en effet pour Menenius, qui n'avoit d'autre patrimoine que la pauvreté. L'As Romain estoit une piece de cuivre pesant une livre ; en sorte que deux mille As montoient à seize Talents (*a*) d'airain. (8) Cette somme parut alors excessive, & l'indignation avec laquelle ce jugement fut receû, fit que les Magistrats mesmes abolirent ces amendes pecuniaires, & qu'ils substituerent en leur place des payements en bœufs & en moutons, dont ils limiterent le nombre, au-delà duquel il n'estoit pas permis de pousser les taxes des particuliers. La condamnation de Menenius irrita plus que jamais les Patrices contre le peuple : ils ne voulurent plus qu'on parlast de la distribution des terres, & ils résolurent de ne plus molir sur les desmeslez qu'ils avoient avec luy. Le peuple se repentit bien-tost de la rigueur dont on avoit usé envers ce grand homme, quand on eût appris sa mort. Depuis qu'il eût esté condamné, on ne le vit plus dans aucune assemblée, ni paroistre mesmes en public ; & quoyqu'il eûst droit d'entrer dans les charges après avoir payé sa taxe, que ses amis estoient

Period. Jul. 4240. Avant J. C. 474. Olymp. 76. 3. Fond. de R. Cat. 278. Var. 280.

(a) Ainsi le talent d'airain estoit de 125 As. 8. R.

prests de fournir pour luy, il refusa constamment de se présenter, se regardant comme un homme condamné à mort, & se renfermant chez luy, sans vouloir avoir de commerce avec personne : ce qui fit que peu de temps après il mourut de chagrin & de desespoir. Voilà ce qui se passa cette année.

Period. Jul. 4241. Avant J. C. 473. Olymp. 76 ¼. Fond. de R Cat. 279. Var. 281.

Ajournement de Sp. Servilius sous le Consulat de Valerius Publicola & de C. Nautius.

XXVIII. Sous le Consulat de Valerius Publicola & de C. Nautius, Sp. Servilius autre Patrice, qui avoit esté Consul l'année précédente, après avoir abdiqué la Magistrature, fut accusé comme coupable de mort. Il fut ajourné pardevant les Tribuns Lucius Cedicius & T. Statius à se justifier devant le peuple, non pas d'aucun crime qu'il eûst commis, mais de la déroute de l'armée dont il avoit esté cause, lorsque dans la bataille qu'il livra contre les Hétrusques, s'estant avancé jusqu'à leur camp avec plus de vigueur que de prudence, il avoit esté repoussé avec perte de la plus florissante jeunesse. Le danger, où l'on exposoit Servilius, parut aux Patrices de la plus terrible conséquence. Ils s'assemblerent entre eux le dépit & la rage dans le cœur ; ils crierent hautement à l'injustice ; ils représenterent comme la chose du monde la plus indigne de faire un crime à des Généraux d'armée de n'avoir pas eû les Dieux favorables, de recevoir pour accusateurs & pour témoins des gens, qui ne s'estoient point trouvez à l'action, & de faire passer pour négligence & pour lascheté, ce qui n'estoit qu'un effet du courage & de la valeur. Ils adjousterent, que de resserrer dans des bornes trop étroites la bravoure de ceux qui sont à la teste des troupes, c'estoit leur oster la liberté de rien entreprendre de grand contre les ennemis : que c'estoit ruiner tous les stratagesmes qu'on pouvoit inventer pour les surprendre : en un mot que c'estoit reduire l'Empire aux plus fascheuses extrémitez. Ces remontrances furent suivies de vives prieres : ils conjurerent le peuple de ne point condamner un homme, qui n'estoit coupable que pour avoir esté malheureux, & de ne pas exposer la République aux tristes conséquences dont elle estoit menacée, s'il falloit que les Chefs fussent responsables des évenements, & qu'il en dust couster la vie pour n'avoir pas réussi. Quand le jour de l'assignation fut arrivé, & que Servilius obligé de comparoistre se présenta pour subir le jugement du peuple, L. Cedicius un des Tribuns s'avança au mi-

lieu de l'assemblée, & l'accusa d'avoir mis par son imprudence & son incapacité l'armée de la République dans le danger évident d'une ruine entiere, & de luy avoir fait perdre les plus belles & les meilleures troupes dont elle estoit composée. Il adjousta qu'on estoit redevable à son Collegue d'avoir empesché une partie du mal, & que s'il n'estoit venu apporter un prompt secours, c'estoit fait de toute l'armée, & que la République auroit une fois moins de forces qu'elle n'avoit. Il produisit pour témoins tout ce qu'il y avoit de Centurions échappez à cette déroute, & beaucoup de soldats, qui, pour couvrir la honte de leur défaite & de leur fuite, ne demandoient pas mieux que d'en rejetter la faute sur le Général. Il finit par émouvoir la compassion au sujet d'une infinité de braves gens qu'on avoit perdus dans la bataille, & par exagerer cette perte d'une maniere à faire naistre de l'indignation & du mépris pour les Patrices, & à fermer la bouche à ceux qui auroient voulu parler en faveur du coupable : de sorte que Servilius fut seul à défendre sa cause, & voicy comment il s'y prit.

Period. Jul. 4241. Avant J. C 473. Olymp. 76. 4. Fond. de R. Cat. 279. Var. 281.

XXIX. Si vous m'avez fait venir à ce jugement, « Romains, pour entendre ce que j'ay à dire pour ma défense, « & pour justifier la conduite que j'ay gardée dans le gou- « vernement des troupes que vous m'aviez confiées, je suis « prest à vous obéir. Mais si vous avez déja résolu mon sup- « plice, & qu'il n'y ait rien à gagner pour moy à vous prou- « ver mon innocence, je m'abandonne dès à present entre « vos mains ; traitez-moy comme vous le jugerez à propos. « Il m'est plus avantageux de mourir sans rien dire, que de « me servir de la liberté, que vous me donnez de parler, sans « esperance de pouvoir vous persuader. Du moins je paroist- « tray mériter le rigoureux arrest que vous aurez prononcé « contre moy, & vous serez plus excusables d'avoir satisfait « vos ressentiments sans m'entendre, parce que j'auray tou- « jours à mon préjudice la funeste prévention de m'estre at- « tiré vostre colere. Permettez-moy donc de juger de vos « dispositions à mon égard par l'attention que vous me don- « nerez. Vostre silence ou vostre tumulte me seront une mar- « que certaine, si vous m'appellez pour me rendre justice, ou « si vous estes déterminez à me condamner. Après avoir dit

Apologie de Servilius.

Period. Jul. 4241. Avant J. C. 473. Olymp. 76. 4. Fond. de R. Cat. 279. Var. 281.

ces paroles, il se tut. Il se fit un grand silence dans l'assemblée, qui fut aussi-tost suivi d'une infinité de voix qui luy crierent de prendre courage, & de parler avec confiance. Sur ces asseûrances il reprit son discours, & il continua de la sorte. » Si je puis me flater, Romains, que j'ay à faire à des juges » équitables & non pas à mes ennemis, je n'auray pas de pei- » ne à vous convaincre de mon innocence. Je commence mon » apologie par des faits qui vous sont connus. Je fus créé Con- » sul avec Virginius, dans le temps que les Hétrusques for- » tifiez sur une montagne, qui commandoit cette ville, estoient » les maistres de toute la campagne de Rome, & se faisoient » fort de reduire bien-tost nostre Empire sous leur puissance. » Cependant nous souffrions icy une cruelle famine, & la sé- » dition plus allumée que jamais nous jettoit dans un terrible » embarras, sans sçavoir à quoy nous résoudre. Dans des con- » jonctures aussi difficiles & aussi facheuses, je défais les enne- » mis en deux batailles avec le secours de mon Collegue, & » je les contraints d'abandonner le poste qu'ils occupoient. J'ap- » paise la famine dans Rome, par les vivres que j'y fais ve- » nir du dehors: je laisse à mes successeurs le pays libre d'en- » nemis, & la ville dans un assiette tranquille, malgré les trou- » bles qu'y avoient excitez ceux qui soulevoient le peuple par » des discours séditieux. Quel est donc le crime dont je suis » coupable, à moins qu'on ne m'en fasse un auprès de vous de » vaincre les ennemis? Si quelques soldats perdent la vie en » combattant avec succès pour la patrie, quel tort Servilius » fait-il à la République? Les Généraux d'armée ont-ils quel- » que Dieu qui leur réponde de la vie de tous leurs soldats, » & reçoivent-ils le commandement aux conditions de ne » rien perdre de leurs troupes en remportant la victoire? Est- » il quelque homme aussi seûr des évenements de la fortune » que de ses desseins; & les grandes actions s'acheptent-elles » autrement que par des grands périls?

» XXX. Je ne suis pas le premier qui ay fait des pertes » dans un combat. C'est le sort ordinaire de tous ceux, qui » avec de moindres forces ont le courage d'en attaquer de » superieures: il arrive mesmes souvent, que ceux qui ont » mis en fuite les ennemis, sont obligez de fuir à leur tour, & » qu'après en avoir tué plusieurs, ils en perdent ensuite un plus grand

Period. Jul. 4241. Avant J. C. 473. Olymp. 76. $\frac{3}{4}$. Fond. de R. Cat. 279. Var. 281.

grand nombre. Je ne diray point pour ma décharge, qu'on a veû de grands Capitaines retourner chez eux chargez de honte après une sanglante défaite, sans qu'on se soit avisé de leur faire porter la peine de leur infortune. On a crû qu'une pareille disgrace estoit par elle-mesme un assez grand supplice, & que le regret d'avoir manqué la victoire, quoyqu'il ne traisnast point d'autre mal après soy, n'estoit que trop sensible pour un grand cœur. Cependant bien loin de prétendre sur ces exemples, que je ne dois point rendre compte de mon malheur, comme je pourois le faire avec justice; bien loin de refuser de courre le risque, que nul autre que moy n'a jamais tenté, je suis prest de justifier ma triste destinée, & de prouver la régularité de ma conduite. Mais qu'il me soit permis de faire remarquer, qu'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais succès d'une entreprise par les mesures particulieres qu'on a prises pour la faire réussir, quelles qu'elles puissent estre, mais par l'évenement. S'il arrive qu'il soit heureux, quelque desagrément qui ait précédé, ces mesures sont approuvées, on se les propose pour modele, & on rapporte à celuy qui en est l'auteur tout le mérite de l'action. Il suffit au contraire, que l'évenement soit malheureux, pour que ces mesmes mesures qui peut-estre avoient réussi d'abord, soient exposées à la censure, & deviennent un sujet de blâme pour quiconque en a fait l'épreuve. Sur ce principe, Romains, jugez de mon sort en bonne ou en mauvaise part, si vous trouvez que j'aye esté vaincu par les ennemis: croyez-moy malheureux à la bonne heure; mais si j'ay remporté la victoire, faites-moy la justice de me croire heureux. Je pourrois adjouster quantité d'autres choses; mais sçachant que les longs discours sur la fortune sont toujours ennuyeux, je n'en parleray pas davantage.

XXXI. Mes accusateurs attaquent aussi ma conduite, & s'ils n'ont pas la temerité de me faire passer, ni pour un lasche, ni pour un traistre, qui sont les seuls crimes qui rendent coupable un Général d'armée, ils me chargent d'incapacité & d'imprudence, pour m'estre exposé, disent-ils, au péril sans nécessité, & pour avoir mené les troupes jusques au camp de l'ennemi. C'est sur quoy il faut

Period. Jul. 4241. Avant J.C. 473. Olymp. 76. 4. Fond. de R. Cat. 279. Var. 281.

" que je me justifie; & je le fais d'autant plus volontiers, " que si je voulois, j'en serois quitte pour dire, qu'il n'est „ rien plus aisé que de condamner de sang froid une action „ de vigueur, mais que la difficulté est de l'entreprendre, » & que peu de gens en sont capables : qu'il n'en est pas de » l'avenir comme du passé : que tout le monde est à portée » de juger de l'un, & que les conjectures de l'autre sont très " incertaines & fort trompeuses. Qu'il est bien facile en un " mot de discourir sur les affaires de la guerre, comme font „ mes accusateurs, quand on est éloigné du péril; mais que „ c'est tout autre chose, lors qu'on se trouve engagé dans » une action. Je n'insiste pas davantage sur ces réflexions, venons au fait. Dites-moy, je vous conjure, au nom des Dieux, " suis-je le seul ou le premier, qui aye osé forcer l'ennemi " dans ses retranchements & l'insulter sur des hauteurs? Ay-je " fait autre chose en cela, que de suivre l'exemple d'une infinité de Généraux, dont les uns ont eû le bonheur de réussir, „ les autres ont échoué dans leur dessein? Pourquoy suis-je le » seul que vous condamniez, tandis que tant d'autres ont » échappé à vos ressentiments? Si vous croyez que j'aye manqué " dans cette rencontre, ou de sçavoir, ou de prudence, combien de grands Capitaines ont tenté des coups plus hardis „ dans des circonstances où il falloit se déterminer sur l'heure, & prendre party sans déliberer? On a veû les uns arracher les drappeaux des mains de leurs soldats, & les jetter » au milieu des ennemis, pour reveiller le courage des plus " lasches par la nécessité, ou de les recouvrer, ou de subir " une mort honteuse qui devoit estre le prix de leur lascheté. " D'autres ont fait rompre les ponts sur lesquels leurs troupes „ estoient passées dans le pays ennemi, pour oster toute esperance de retour aux ames timides, & ne leur faire attendre leur salut que de leur valeur. D'autres ont fait » mettre le feu à leurs tentes & à leur bagage, pour ne " laisser au soldat d'autre ressource, que dans le pillage du " camp des ennemis. Je passe sous silence une infinité d'exemples semblables de résolutions & d'entreprises extraordinaires, dont sont pleines toutes les Histoires, où nous ne „ lisons point, que pour n'avoir pas réussi quelquefois, „ on ait esté la victime du mauvais succès ; si ce n'est

peut-estre qu'on pust m'accuser de m'estre soustrait du péril pendant que j'y exposois les autres. Mais en me rendant la justice d'avoir payé de ma personne, d'avoir toujours parû au fort de la meslée, & de n'estre sorti que le dernier du combat, quel reproche à-t-on à me faire? Je n'ay point d'autre chose à dire pour ma défense.

Period. Jul. 4141. Avant J.C. 473. Olymp. 76. 3. Fond. de R. Cat. 279. Var. 281.

XXXII. Ce qui me reste, est de justifier le Sénat & les Patrices contre lesquels vous ne cessez de vous déclarer, parce que vous les regardez comme un obstacle à la distribution des terres, après laquelle vous soupirez. Vostre haine pour eux, je vous l'avoüe, m'est très-sensible, & mon accusateur a bien sceû me le reprocher & en faire le fond des invectives dont il m'a chargé. Souffrez que je vous dise là-dessus ma pensée avec toute la liberté, que je dois, & qu'il vous convient de m'entendre. Vous estes dans vostre tort, Romains, de manquer de reconnoissance pour le Sénat, qui vous a comblez de tant de biens, & de prendre si fort au criminel un refus, qu'il n'a pû se dispenser de vous faire, non par aucun éloignement qu'il eûst de vous, mais par des raisons importantes aux interests de la République. Vostre devoir vous engageoit à déferer avec joye à ses décisions, dans lesquelles il n'a jamais eû d'autres veûës que celles du bien public. Il falloit vous désister de vos poursuites; ou si la passion du gain plus forte que toutes les raisons du monde l'emportoit sur vos esprits, vous aviez la voye honeste des remontrances, sans employer la violence & la revolte. Il est beaucoup plus agréable de donner librement & volontiers, que de se voir arracher le présent des mains; & ceux auxquels on le fait de bonne grace, s'en doivent tenir plus asseûrez, que s'ils l'obtenoient par contrainte. C'est à quoy, j'en atteste les Dieux, vous n'avez jamais fait d'attention. Livrez à vos ressentiments & à vos fureurs, vous avez semé le trouble & la division dans la ville, sans nous donner le moment de respirer. Vous nous avez rendu par vostre conduite la guerre plus souhaitable que la paix, puisque pendant la guerre nous ne faisons du mal qu'à nos ennemis, & que pendant la paix nous n'épargnons pas mesme nos amis. Si vous estes persuadez, Romains, que toutes les résolutions du Sénat sont sages &

Period. Jul. 4241. Ava t J. C. 473. Olymp. 76. 4. Fond. de R. Cat. 279. Var. 281.

" avantageuſes, comme elles le ſont en effet, pourquoy deſ-
" aprouvez-vous celle-cy? Si vous croyez au contraire qu'il
„ néglige les intereſts publics, & qu'il s'acquitte mal du gou-
„ vernement, que n'aboliſſez-vous une bonne fois cet illuſtre
» corps? que ne vous chargez-vous vous-meſmes de la Magiſ-
» trature, & que ne décidez-vous en arbitres ſouverains de la
» guerre & de la paix, pluſtoſt que de miner & de ruiner peu
" à peu une autorité ſi reſpectable, en luy enlevant par vos ju-
„ gements, ſes meilleurs ſujets? Il vaudroit bien mieux le-
„ ver le maſque, & nous attaquer tous enſemble, que
„ de nous déchirer chacun en particulier par vos calom-
» nies. Mais ce n'eſt point à vous, Romains, que je m'en
» prends, comme aux auteurs de tous nos maux; c'eſt la fau-
» te de ceux qui vous conduiſent, & qui par leurs conti-
» nuelles déclamations allument le feu de la ſédition; gens
„ qui ne ſçavent ni obéïr, ni commander. Il n'a pas tenu à
„ leur imprudence & à leur incapacité, qu'ils n'ayent ren-
„ verſé le vaiſſeau de l'Eſtat, dans lequel vous eſtes embar-
» quez: ſi le Sénat qui en tient le gouvernail, & contre le-
» quel vous eſtes ſi fort déchaiſnez, n'eûſt corrigé par ſa ſa-
" geſſe leurs égarements, & n'eûſt relevé la République.
" En quelque part que vous preniez ce que je viens de dire;
„ ſoit que vous m'en ſçachiez ou bon, ou mauvais gré, je
„ n'ay dit que la vérité; & quand la liberté avec laquelle je
„ me ſuis expliqué, devroit me couſter la vie, j'aime mieux
» mourir que de diſſimuler mes ſentiments, & de ne vous
» rien dire que d'agréable.

XXXIII. Quand il eût parlé avec cette fermeté, on ne le vit point, pour exciter la compaſſion, ni déplorer ſon malheur, ni former d'indignes prieres, ni embraſſer les genoux des aſſiſtants, ni donner la moindre marque de foibleſſe. Il ſe tut ſimplement, & il laiſſa le champ libre à ceux qui voudroient dire quelque choſe en ſa faveur, & rendre témoignage à la vérité. Alors pluſieurs ſe leverent, & le déclarerent innocent. Virginius entre tous les autres, qui avoit eſté Conſul avec luy, & auquel on ſe croyoit redevable de la victoire, non ſeulement le mit à couvert de tout reproche, mais il en parla comme d'un Capitaine d'une prudence, & d'une habilité reconnuë, qui méritoit

l'estime, & les applaudissements d'un chacun. Il adjousta à cet illustre témoignage, que si l'on s'applaudissoit d'avoir heureusement terminé la guerre, on en avoit la mesme obligation aux deux chefs ; ou que si l'on se croyoit en droit d'en condamner le succès, ils méritoient l'un & l'autre d'estre également punis, n'ayant agi que de concert, & ayant eû une pareille destinée. On fut touché du discours de Servilius ; & l'estime universelle, où il estoit d'une probité qui ne s'estoit jamais dementie, fit beaucoup d'impression sur les esprits. L'air modeste mesme, & l'appareil dans lequel il parut, convenable à son estat, & digne des malheurs qu'il avoit courus, & de ceux qu'il avoit à craindre, acheverent de gagner les cœurs ; ensorte que les parents de ceux qui avoient esté tuez dans la bataille, ses plus irréconciables ennemis, s'adoucirent en sa faveur, & luy donnerent des marques de bienveillance. L'affaire mise en délibération, & abandonnée au jugement du peuple, Servilius fut absous tout d'une voix, & déclaré innocent. C'est ainsi qu'il évita le péril, dans lequel on l'avoit jetté.

Period. Jul. 4241. Avant J. C. 473. Olymp. 79. ¼. Fond. de R. Cat. 279. Var. 281.

Servilius est renvoyé absous.

XXXIV. Quelque temps après, on fit marcher une armée contre les Hétrusques, commandée par P. Valerius, l'un des Consuls. Les Veients avoient assemblé des troupes, & avoient engagé les Sabins dans leurs interests. Ces peuples résisterent long-temps à prendre les armes contre les Romains, dans la crainte que cette ligue ne réussist pas. Mais après la défaite de Menenius, sçachant que les Hétrusques s'estoient fortifiez sur une montagne voisine de Rome, & que les affaires des Romains estoient en mauvais estat, ils entrerent en societé avec les Veients, & ils leur envoyerent un grand secours. Ceux-cy appuyez des forces des Sabins, & attendant tous les jours un nouveau renfort des Hétrusques, se disposoient à venir droit à Rome avec la plus grande partie de leur armée, persuadez qu'ils ne trouveroient aucun obstacle à leurs projets ; qu'ils prendroient la ville de force, ou qu'ils la reduiroient par la famine. Mais Valerius les prévint, avant qu'ils se missent en campagne, & qu'ils eûssent receû le secours qu'ils attendoient des confédérez. Il sortit de Rome le plus secretement qu'il put à la teste de la jeunesse Romaine la plus florissante,

Expédition contre les Hétrusques, les Sabins & les Veients.

Period. Jul. 4241. Avant J. C. 473. Olymp. 76 ½. Fond. de R Cat. 279. Var. 281.

ſouſtenuë d'un bon nombre des Alliez. Il fit défiler ſes troupes ſur la fin du jour, & ayant paſſé le Tibre, il vint camper aſſez près de la ville. Vers le milieu de la nuit, il rangea ſes troupes en bataille, & avant la pointe du jour, il tomba ſur l'un des camps des ennemis. Les Sabins & les Hétruſques eſtoient campez ſut une meſme ligne à quelque diſtance les uns des autres. Les Sabins qu'il attaqua d'abord, eſtoient la pluſpart endormis, & ne s'eſtoient pas empreſſez de ſe fortifier. Ils ſe croyoient en pays de ſeûreté, & ils n'apprehendoient rien moins que d'eſtre ſurpris par les Romains, de la marche deſquels ils n'avoient eû aucune nouvelle. Ainſi Valerius en vint aiſément à bout. Les uns furent égorgez dans leur lit, les autres ſe levant à la haſte & courant aux armes peſle-meſle, & ſans ordre, firent peu de réſiſtance : la plus grande partie cherchant à ſe refugier dans le camp voiſin fût coupée par la cavalerie Romaine, & taillée en pieces.

XXXV. Valerius maiſtre du camp des Sabins, mena ſes troupes à celuy des Veients, qui occupoient un poſte mal fortifié. Il ne put cacher ſa marche, parce qu'il faiſoit déja grand jour, & que ceux des Sabins, qui eſtoient échappez du danger, avoient déja porté la nouvelle de leur défaite, & menacé les Veients d'une pareille deſtinée. C'eſtoit donc une néceſſité pour eux de ſe préparer à ſouſtenir vigoureuſement l'aſſault. Les Hétruſques en effet firent leur devoir pour la défenſe de leur camp, & ils ſe battirent en gens de cœur. Le combat fut rude & long-temps incertain avec une grande perte des deux coſtez, la victoire ſe déclarant tantoſt pour les uns, & tantoſt pour les autres. Enfin ils furent obligez de céder à la cavalerie Romaine, & de ſe retirer dans leur camp. Le Conſul les ſuivit de près. Arrivé qu'il fut à leurs retranchements, qui, comme je l'ay déja dit, eſtoient mal en ordre & dans un lieu deſavantageux, il les attaqua par differents endroits tout le reſte du jour, ſans meſmes diſcontinuer l'aſſault pendant la nuit. Les Hétruſques fatiguez des travaux du jour précédent décamperent dès le grand matin, & ſe retirerent les uns dans Veie, les autres dans les bois. Valerius après cette double victoire, laiſſa repoſer ſes troupes tout le reſte du jour. Le lendemain ayant ramaſſé

les riches dépoüilles des deux camps, il les partagea entre les soldats, & il distribua des couronnes militaires à ceux qui s'estoient distinguez par leur valeur. Servilius qui avoit esté Consul l'année précédente, & qui avoit esté déclaré innocent par le jugement du peuple, faisoit alors les fonctions de Lieutenant général du Consul, & mérita les récompenses les plus éclatantes, pour avoir montré plus de courage, & contribué plus que personne à la défaite des Veients. Valerius fit dépoüiller les morts du costé des ennemis, & donner aux siens la sépulture. Puis il vint à Veie avec son armée, & présenta la bataille aux habitans. Mais voyant qu'on n'acceptoit pas le défi, & ne voulant point hazarder l'attaque de la ville, dont il connoissoit la force, il se répandit dans la campagne, & ruina la meilleure partie des terres des Sabins. De-là il ramena son armée chargée de butin & de bagage. Le Peuple Romain couronné de fleurs, la cassolette à la main, & suivi de rafraichissements sortit bien loin au devant de luy. Le Sénat luy décerna les honeurs du triomphe. C. Nautius l'autre Consul, qui pour son partage avoit esté chargé de mettre à couvert les Latins & les Herniques, différa quelque temps son départ, non par faute de desseins, ou par crainte de s'exposer au péril, mais voulant attendre l'évenement de la guerre des Veients, afin que si l'armée Romaine avoit du dessous, il eûst une armée toute preste à opposer aux ennemis, & qu'en cas qu'ils vinssent à se retrancher au voisinage de Rome, comme ils avoient déja fait, il pust garantir le pays de leurs insultes. Dans cet intervalle la guerre des Eques & des Volsques contre les Latins fût heureusement terminée à l'avantage des derniers, & on eût nouvelle, que les ennemis défaits dans un combat, s'estoient retirez, & que les Alliez n'avoient plus besoin de secours. Nautius ne laissa pas de se mettre en campagne, voyant les affaires qu'on avoit avec l'Hétrurie finies avec succès. Il fit irruption dans le pays des Volsques qu'il trouva fort abandonné. Il ne profita que de quelques esclaves & de peu de bestail. Enfin personne n'ayant osé se présenter sur sa route, il se contenta de mettre le feu aux moissons qui estoient prestes à couper, & de ramener son armée. Ainsi finit l'année de son Consulat & de celuy de Valerius.

Period. Jul. 4241. Avant J. C. 473. Olymp. 76 ¼ Fond. de R. Cat. 279. Var. 281.

Valerius triomphe des Veients & des Sabins.

Les Veients soumis sous le Consulat d'A. Manlius & de L. Furius

Period. Jul. 4242
Avant J. C. 472
Olymp. 76/77 1/4.
Fond de R Cat. 280. Var. 282.

XXXVI. On créa Consuls l'année suivante Aulus Manlius & Lucius Furius. Le Sénat ayant résolu d'envoyer un des deux contre les Veients, ils tirerent au sort selon la coustume, & le sort estant tombé sur Manlius, il se dépescha de partir, & il alla camper devant Veies. Les Veients resserrez dans l'enceinte de leurs murailles, après quelque résistance, envoyerent chez les Sabins & tous les peuples de l'Hétrurie solliciter un prompt secours; mais n'en ayant pû obtenir, & se voyant au bout de leurs provisions, ils ne trouverent d'autre moyen de se garantir de la faim, que de députer au Consul les plus honorables de la nation, & de demander la paix avec toutes les marques de suppliants. Manlius les condamna à payer la solde d'une année, & à fournir des bleds de quoy nourrir ses troupes pendant deux mois. A ces conditions, il leur permit d'envoyer à Rome leurs Ambassadeurs, pour traiter de leur pardon avec le Sénat. Les deputez contents de cette réponse, apporterent sans retardement la somme imposée, & payerent en argent avec l'agrément du Consul, les provisions de bouche qu'ils ne purent fournir en espéce. Aussi-tost après ils partirent pour Rome, où ayant eû audiance du Sénat, ils prierent avec beaucoup d'instance, qu'on oubliast le passé, & qu'on cessast de leur faire la guerre. On délibéra long-temps sur leur requeste, & la conclusion fut enfin de passer un traité avec eux & de leur accorder une tréve de quarante ans. Touchez d'une réception si favorable, ils marquerent au Peuple Romain leur reconnoissance. Manlius de retour à Rome obtint les honeurs du petit triomphe en qualité de Pacificateur. On fit cette mesme année un dénombrement des Citoyens & de leurs enfants en âge de puberté, qui montoit à cent trois mille hommes & quelques-uns de plus.

Nouveaux troubles dans Rome sous le Consulat de L. Æmilius III & de Vop. Julius.

XXXVII. L'année suivante, qui fut la soixante-dix-septiéme Olympiade dans laquelle Datés Argien remporta le prix sous la Magistrature de Charete Archonte d'Athenes, on fit Consuls L. Æmilius Mamercus pour la troisiéme fois, & on luy donna pour Collegue Vopiscus Julius. Ils eûrent l'un & l'autre beaucoup à souffrir dans l'administration de leurs charges de la part des troubles domestiques, qui recommencerent avec plus de violence que jamais, depuis qu'on

Period. Jul. 4243. Avant J. C. 471. Olymp. 77. 2. Fond. de R. Va. 281. Cat. 283.

qu'on n'eût plus rien à desmesler au dehors, & que toutes les guerres étrangeres furent pacifiées. Le feu de la dissension alla si loin, qu'ils furent en danger de perdre la vie, & d'entraisner avec eux la ruine entiere de la République. Dès que le peuple se vit en repos, il renouvella ses poursuites, & il demanda la répartition des terres du public avec plus d'instance qu'il n'avoit fait. Il y avoit alors parmi les Tribuns un homme hardi & d'une éloquence assez vive nommé Genucius, qui ne cessoit par ses discours d'animer les pauvres d'entre les citoyens, & qui, pour gagner leur bienveillance, s'estoit mis en teste d'obliger les Consuls à mettre le décret du Sénat en exécution. Ceux cy refusoient de se rendre à ses instances, & disoient que le décret en question ne les regardoit point, ayant esté fait sous le Consulat de Cassius & de Virginius, auxquels il estoit addressé : d'ailleurs qu'on ne devoit point mettre ces sortes d'Ordonnances au nombre des loys, qui ont toujours la mesme force, dès qu'elles sont une fois establies ; que ce n'estoit au plus que des réglements, dont l'autorité finissoit au bout de l'année. Genucius n'ayant rien à répondre à ces raisons, & ne pouvant obliger les Consuls à souscrire à ses volontez, parce qu'ils avoient une puissance superieure à la sienne, prit la voye du monde la plus insolente. Il intenta procès aux Consuls de l'année précédente Manlius & Furius ; il les assigna à venir répondre sur l'injustice qu'ils avoient faite au peuple, & il déclara publiquement que le crime dont ils estoient coupables, & sur lequel ils avoient à se justifier, estoit de n'avoir point créé suivant l'Ordonnance du Sénat des Decemvirs destinez à la répartition des terres. S'il ne fit tomber que sur deux Consuls le crime prétendu de n'avoir point tenu parole au peuple, quoyqu'il y eûst douze ans que le décret du Sénat avoit esté porté, il en rendit de bonnes raisons. Enfin il adjousta, que le seul moyen d'obliger les Magistrats, qui estoient en charge à travailler efficacement à la satisfaction du peuple, estoit de punir ceux qui les avoient précédez, & que la crainte d'une pareille peine les rendroit plus circonspects à remplir leurs fonctions.

XXXVIII. Après s'estre déclaré de la sorte, il convie toute l'assemblée à se trouver à ce jugement, & il fait les

Period. Jul. 4243. Avant J. C. 471. Olymp. 77. 2. Fond. de R. Cat. 281. Var. 283.

ferments les plus solennels de se porter pour accusateur de ceux qu'il avoit dénoncez : en mesme temps il détermine le jour que se traiteroit cette grande affaire. Les Patrices informez de cette entreprise furent saisis de crainte & d'inquiétude sur les mesures qu'ils prendroient pour soustraire les accusez à ce jugement, & réprimer l'audace du Tribun. Ils convinrent ensemble de s'opposer de toutes leurs forces aux fureurs du peuple, s'il osoit attenter à l'autorité Consulaire, & mesmes de prendre les armes, s'il estoit nécessaire, pour leur défense. Mais ces précautions furent inutiles par l'évenement le plus subit & le plus extraordinaire, qui dissipa la crainte, & qui fit cesser le péril. La veille que le jugement devoit se faire, Genucius fut trouvé mort dans son lit, sans aucune marque qui pûst faire croire (9) qu'on l'eûst ou assassiné, ou étranglé, ou empoisonné, ou qu'on eûst employé aucun artifice pour luy oster la vie. Dès qu'on eût nouvelle de cet accident, son corps fut exposé en public, & chacun regarda cette fin tragique comme un coup de la providence, qui vouloit empescher les maux dont on estoit menacé. Ainsi les Comices furent rompus sans parler d'affaire, & nul des Tribuns ne fut assez hardy pour réveiller la sédition. Alors si les Consuls se fussent tenus en repos, & n'eûssent point trop approfondi une intrigue, que les Dieux mesmes sembloient avoir assoupie, ils estoient à couvert de tout risque. Mais pour avoir traité le peuple avec beaucoup de hauteur, & fait trop valoir leur autorité, ils s'attirerent de très grands malheurs. Il s'agissoit de quelques levées pour lesquelles les Consuls avoient donné leurs ordres ; sur la résistance de quelques mutins, qui refusérent de servir, on voulut contraindre les uns par des taxes, on fit battre les autres de verges, & par-là on jetta le peuple dans le désespoir. Voicy entre autres choses ce qui donna lieu à la sédition.

9. R.

XXXIX. Un certain P. Voleron de famille Plebeienne, homme de cœur, qui dans les dernieres campagnes avoit fait l'office de Sergent, & qui dans la premiere devoit estre créé Centurion, se trouva dans le rolle des simples soldats. Se croyant deshonoré d'une place au dessous de celle qu'il avoit tenuë, & n'ayant rien à se reprocher dans le service qui pûst luy attirer cet affront, il témoigna publiquement son chagrin, & refusa d'obéir. Les Consuls offensez de sa résistance, & de

la liberté avec laquelle il soustenoit ses droits, ordonnerent aux Licteurs de le dépoüiller, & le condamnerent au foüet. Ce jeune homme reclame les Tribuns, & demande que la cause soit portée devant le peuple. Les Consuls, sans avoir égard à ses remontrances, réïterent aux Licteurs les ordres qu'ils ont donnez : le soldat picqué jusqu'au vif se fait justice par luy-mesme, & comme il estoit dans la force de l'âge & plein de vigueur, il reçoit le Licteur les points fermez, il le frappe rudement au visage, il le renverse, & il en fait autant au second, qui vient au secours de son camarade. Les Consuls sensibles à cet outrage commandent contre luy toute la cohorte, & ordonnent qu'on le saisisse. Le peuple s'oppose à cet ordre, il s'attroupe : de grands cris s'élevent de tous costez ; on se jette sur les Licteurs, on les maltraite, on les met en fuite, & sans épargner les Consuls mesmes, l'orage estoit prest de tomber sur eux, s'ils ne se fussent au plustost sauvez. Cette affaire partagea la Ville, & l'on prit party pour ou contre selon les differents interests d'un chacun. Les Tribuns, qui jusques alors n'avoient fait aucun mouvement, s'éleverent contre les Consuls, & formerent de très-vives plaintes. La sédition parut plus à craindre par le changement d'objet qui devint plus sérieux. Il ne s'agissoit plus des Loys Agraires, mais de l'estat mesme de la République. Les Patrices, qui regardoient l'insulte faite aux Consuls comme la ruine & l'aneantissement de la Magistrature, vouloient qu'on précipitast du haut du rocher celuy qui avoit osé porter la main sur les Licteurs. Les Plebeiens de leur part crioient tumultuairement, & s'exhortoient les uns les autres à ne point souffrir d'atteinte à leur liberté. Ils demandoient qu'on portast l'affaire devant le Sénat, qu'il leur fust permis d'y citer les Consuls, & de demander justice contre eux de l'indignité avec laquelle ils avoient traité un citoyen pour avoir reclamé l'assistance des Tribuns, & s'estre remis au jugement du peuple, content de subir la peine qu'il méritoit au cas qu'il eûst fait une faute. Que non-seulement on l'avoit privé de ses droits, mais que tout citoyen Romain qu'il estoit, on l'avoit condamné à estre fustigé comme un esclave. Les disputes s'échaufferent de part & d'autre, & par l'opiniastreté des deux factions tout le reste

Period. Jul. 4243. Avant J. C. 471. Olymp. 77. 2. Fond. de R. Cat. 281. Var. 283.

de cette année se passa en contestations, sans qu'on fist rien de remarquable ni au dedans ni au dehors.

Prodiges suivis de la peste arrivez à Rome. sous le Consulat de L. Pinarius & de P. Furius.

Period. Jul. 4244. Avant J. C. 470. Olymp. 77. $\frac{3}{4}$. Fond. de R. Cat. 282. Var. 284.

XL. Le temps qu'on devoit assembler les Comices estant venu, L. Pinarius & Q. Furius furent déclarez Consuls. Au commencement de cette année la crainte des Dieux fit de grandes impressions sur les esprits par les terribles prodiges qui arriverent, & qui furent regardez des Pontifes & des Devins comme des marques évidentes de la colére du Ciel. Quelques sacrifices à les entendre avoient esté défectueux faute de pieté & d'innocence dans les ministres chargez du culte divin. Les tristes évenements, qui suivirent bien-tost aprés, appuyerent leurs conjectures. Les femmes & celles sur-tout qui estoient enceintes furent attaquées d'une maladie contagieuse, qui les faisoit accoucher avant terme, & qui donnoit la mort à elles & à leur fruit. On vint en cérémonie dans les Temples & devant les Autels des Dieux faire des prieres au nom de la République & des familles particulieres pour arrester le mal, sans y trouver de soulagement. Enfin dans le temps que cette calamité causoit plus de ravage, un esclave vint dénoncer aux Pontifes une Prestresse nommée Urbinie du nombre des Vierges Vestales destinées à entretenir le feu sacré, qui s'estant deshonorée par la perte de sa pudeur, ne laissoit pas de faire ses fonctions dans les sacrifices. Les Pontifes sur l'heure la firent éloigner des autels, ils la poursuivirent en jugement, & aprés l'avoir atteinte & convaincuë de sa honte, ils la condamnerent au foüet & à estre enfoüie toute vive. L'un de ceux qui l'avoient séduite se tua de sa propre main : les Pontifes se saisirent de l'autre ; ils le firent battre de verges au milieu de la place publique, & ils le firent mourir à la maniere des esclaves. Ce chastiment fit cesser la contagion & la désolation qu'elle causoit parmi les femmes.

La dissension se rallume dans Rome.

XLI. Cependant les anciennes querelles des Patrices & des Plebeiens se rallumerent dans Rome à l'occasion de P. Voleron Tribun du peuple, qui l'année précédente avoit méprisé les ordres des Consuls Æmilius & Julius, parce qu'au lieu de le faire Centurion, ils ne l'avoient mis que dans le rang de simples soldats. C'estoit un homme d'une naissance obscure, élevé dans la pauvreté, que le peuple avoit poussé

Period. Jul. 4244. Avant J. C. 470. Olymp. 77. 3. Fond. de R. Cat. 282. Var. 284.

jusques au Tribunat, pour avoir esté le premier particulier, qui par sa désobéïssance eûst osé donner atteinte à l'autorité Consulaire aussi respectable que celle des Roys; & parce que briguant cette charge, il avoit promis de renverser la puissance des Patrices. Dès que la colére des Dieux fut appaisée, & qu'il eût pris possession du Tribunat, il convoqua le peuple pour publier une loy, qui changeoit les assemblées par Curies, ainsi que les Romains les appellent, en celles qu'ils nomment assemblées par Tribus. Voicy ce qui faisoit la difference des unes & des autres. Celles où le peuple se trouvoit divisé par Curies, n'avoient point de force, qu'elles ne fussent autorisées par un Arrest du Sénat, qui les eûst précedées, & par le consentement du peuple, dont on reciieilloit ensuite les suffrages, auxquels chaque Curie avoit droit. Il falloit de plus que les résolutions qu'on y prenoit fussent confirmées par de favorables auspices & d'autres signes de la volonté des Dieux. Les assemblées par Tribus se faisoient avec moins de façon; elles n'avoient besoin ni d'Ordonnance du Sénat, ni de sacrifices, ni d'aucune autre cérémonie sacrée. Les affaires s'y décidoient par les Tribuns, & tout devoit estre terminé dans un seul jour. Volcron, pour faire passer la loy qu'il méditoit, de quatre Tribuns, qui restoient, en avoit gagné deux; de sorte que son party se trouvoit le plus fort. Mais les Consuls, le Sénat, & tous les Patrices s'y opposoient fortement. Ils se trouverent aux Comices en grand nombre le jour que les Tribuns avoient marqué pour la publication de la loy: ils haranguerent avec beaucoup de vivacité, & ils montrerent les inconvenients qu'un tel établissement traisnoit après soy. Les Tribuns de leur costé ne demeurerent point sans replique; enfin les contestations allerent si loin, que la nuit estant survenuë on fut obligé de lever l'assemblée sans rien résoudre. Les Tribuns ayant remis les Comices au troisiéme jour de marché, on y vint en plus grande foule que la premiere fois, & l'on n'y avança pas davantage. Volcron, qui sentit la difficulté, se mit en teste d'oster aux Consuls le droit de s'opposer à la loy, & d'exclure les Patrices de l'assemblée, dans le temps qu'on porteroit les suffrages. Il avoit remarqué qu'ils se répandoient de toutes parts: que par leurs intrigues, & le grand nombre de

Period. Jul. 4244. Avant J. C. 470. Olymp. 77. 3. Fond. de R. Cat 281. Var. 284.

leurs créatures & de leurs clients ils animoient les opposants, qu'ils troubloient ceux qui vouloient parler en faveur de la loy, & qu'ils causoient une telle confusion, qu'ils empeschoient la liberté des suffrages.

XLII. Mais une seconde calamité, dont on reconnut les Dieux pour auteurs, mit des bornes au pouvoir tyrannique qu'il songeoit à mettre en usage. Rome fut attaquée d'une peste violente, qui gagna toutes les villes de l'Italie, mais qui n'y fit pas d'aussi grands ravages que dans la Capitale. Les secours humains ne purent garantir de la contagion, & soit qu'on usast de remédes pour arrester la force du venin, soit qu'on laissast agir la nature, on mouroit également. Ce fut en vain qu'on eût recours aux expiations publiques & particulieres, qui sont les dernieres ressources dans les plus grands malheurs; toutes ces précautions furent inutiles. Nul n'estoit à couvert de cette dangereuse maladie: elle n'épargnoit ni âge, ni sexe; les jeunes gens & les vieillards, les hommes, & les femmes, les santez les plus robustes comme les plus foibles succomboient sous la violence du mal. Si ce fleau eûst esté d'aussi longue durée qu'il fut violent, c'estoit fait absolument de Rome; mais il ne parut que comme un torrent impetueux, qui entraisne ce qu'il trouve à sa rencontre, & qui ne fait que passer. Quand le péril eût cessé, Publius, qui estoit sur le declin de son Tribunat, n'ayant pas assez de temps pour faire establir la loy, qu'il avoit si fort à cœur, fit d'étranges brigues pour se faire continuer dans la Magistrature; il flata le peuple de si belles promesses, qu'il fut conservé dans sa charge avec ses deux Collegues. Les Patrices de leur costé dresserent adroitement une contre-batterie en choisissant pour Consul un homme, qu'ils sçavoient n'estre pas porté pour le peuple, ni capable de rien relascher de la puissance des Grands. C'estoit Appius Claudius fils de cet Appius Claudius si fort opposé au retour du peuple. Il fut élevé au Consulat malgré ses refus & sa résistance, qu'il poussa jusqu'à s'absenter des Comices; de sorte qu'il fallut un décret du Sénat pour déroger à sa présence & suppléer au défaut.

XLIII. Les Comices n'ayant souffert aucune difficulté, parce qu'au seul nom d'Appius, les pauvres d'entre les citoyens se

Continuation des troubles domestiques sous le Consulat de Q. Capitolinus & d'Ap. Claudius.

Period. Jul. 4245. Avant J. C. 469. Olymp. 77. $\frac{3}{4}$. Fond. de R. Cat. 283. Var. 285.

retirerent du champ de Mars, T. Quintius Capitolinus & Appius Claudius Sabinus, furent reveſtus du Conſulat, deux hommes de genie & d'inclinations bien differentes. Appius pour remédier aux maux qui naiſſent de l'indigence & de l'oiſiveté vouloit occuper le peuple dans des guerres étrangeres utiles à la République, & l'accouſtumer à chercher ſa vie aux dépends des ennemis, perſuadé que c'eſtoit l'unique moyen d'en délivrer le Sénat, & de luy procurer la paix dans le gouvernement; il ſçavoit d'ailleurs que Rome ne manquoit jamais d'honeſtes prétextes de faire la guerre, dans l'idée qu'elle avoit de commander aux autres nations, & expoſée qu'elle eſtoit par là à la jalouſie de ſes voiſins. Enfin par le paſſé, il jugeoit de l'avenir, & des réflexions qu'il faiſoit faire, il prouvoit que les troubles domeſtiques qui avoient juſques alors déchiré la République, eſtoient les fruits pernicieux d'une languiſſante paix. Quintius au contraire d'une humeur plus pacifique, diſoit qu'il ne falloit faire la guerre à perſonne: que c'eſtoit aſſez qu'on puſt compter ſur la docilité du peuple, quand il s'agiroit de repouſſer les ennemis, & de ſe mettre à couvert de leurs inſultes; que de vouloir obliger les mutins à prendre les armes malgré eux, c'eſtoit les porter aux plus facheuſes extrémitez, & renouveller les troubles arrivez ſous les derniers Conſuls. Qu'ainſi on devoit s'attendre ou à éteindre la ſédition dans le ſang & le carnage des citoyens, ou à deſcendre aux plus honteuſes baſſeſſes pour les gagner. Quintius eſtoit alors dans ſon mois d'exercice & de commandement; ainſi l'autre Conſul ne pouvoit rien faire ſans ſes ordres. Cependant le Tribun Publius ſouſtenu de ſes Collegues s'empreſſoit d'eſtablir la loy, qu'il n'avoit pû publier l'année précédente. Il y avoit adjouſté un nouvel article, dans lequel il eſtoit dit, que la création des Ediles, & toutes les réſolutions generalement, qui demandoient la préſence du peuple ſe termineroient dans des Comices aſſemblez par Tribus; ce qui eſtoit ruiner de fond en comble la puiſſance du Sénat, & la faire paſſer entre les mains du peuple.

XLIV. Les Conſuls informez de cette entrepriſe eſtoient fort en peine des meſures qu'ils avoient à prendre pour prévenir la ſédition. Appius eſtoit d'avis de mettre ſous les armes tous

Period. Jul. 4245. Avant J. C. 469. Olymp. 77 ½. Fond. de R Cat 283. Var. 285.

les citoyens zélez pour le salut de la République, & de les engager à traiter comme ennemis tous ceux qui leur voudroient résister. Quintius aimoit mieux prendre avec le peuple la voye de la raison, luy faire entendre qu'on abusoit de sa simplicité, & qu'on ne cherchoit qu'à l'engager dans de mauvais pas par les pernicieux conseils qu'on luy inspiroit. Il prétendoit qu'il y avoit de l'imprudence & de la folie à vouloir par la violence exiger de ses citoyens, ce qu'on pouvoit aisément obtenir par la douceur. Le Sénat entra dans les sentimens de Quintius; de sorte que les Consuls estant entrez dans les Comices, demanderent aux Tribuns la liberté de parler, & jour pour se faire entendre : l'un & l'autre leur fut accordé avec peine. Le jour venu qu'ils devoient haranguer pour dissuader la loy, une foule infinie de monde se rendit à la place, attirée par les soins des Magistrats des deux partis, qui ne cherchoient qu'à s'appuyer du grand nombre de leurs créatures. Quintius personnage plein d'équité & d'une éloquence gratieuse, toute propre à s'insinuer dans l'esprit du peuple, ayant eû la permission de parler, fit un discours si convenable au sujet, qu'il fut receû avec l'agrément de toute l'assemblée, & qu'il reduisit ses adversaires préparez de longue main en faveur de la loy, à ne pouvoir rien dire de raisonnable pour la faire passer; enfin il eût un succès si complet, que si son Collegue n'eûst gasté l'affaire par ses hauteurs ordinaires, le peuple convaincu de l'injustice de sa cause eûst absolument abrogé la loy. Mais il parla avec tant de fierté, & d'une maniere si odieuse pour le peuple, qu'il ranima l'animosité des petits contre les grands, & qu'il releva les anciennes querelles avec plus de vivacité que jamais. On eûst dit à l'entendre, qu'il traittoit non pas avec d'honestes citoyens qui fussent les maistres de rejetter ou de recevoir les loys, mais avec des étrangers vils & méprisables; usant contre eux des termes les plus durs & les plus injurieux; les dominant avec empire; leur reprochant l'injustice de leurs banqueroutes & la honte de leur trahison; lorsqu'ils enleverent les drapeaux, qu'ils se séparerent des Consuls, & qu'ils se condamnerent eux-mesmes à l'exil. Il rappella le souvenir des serments qu'ils avoient violez, en tournant contre leur patrie les armes qu'ils avoient prises pour sa défense. Il dit qu'il n'estoit

n'estoit pas étonnant qu'après avoir esté parjures envers les Dieux, infidelles à leurs Généraux, déserteurs de leur patrie, ils n'y fussent rentrez, que pour en troubler le repos, renverser les loys, & corrompre la forme du gouvernement : qu'il n'estoit point extraordinaire qu'au lieu d'user de modération, & de se comporter en bons citoyens, ils s'abandonnassent à leurs fureurs, & ne gardassent plus aucunes mesures ; que tantost ils demandassent des Magistrats de leur corps qui ne fussent que pour eux, qui gouvernassent avec indépendance sans estre responsables à personne, & sans qu'on pûst donner aucune atteinte à leur autorité ; tantost ils s'usurpassent le droit de traisner des Patrices à leurs Tribunaux, & de se faire les seuls arbitres de la mort, ou du bannissement des premiers citoyens, abandonnant à la plus vile populace un jugement, que les anciens Romains avoient reservé à la plus saine partie de la Republique : que des mercenaires & des fugitifs se meslassent de porter contre les Patrices des loys injustes & tyranniques, sans permettre au Sénat d'en connoistre pour les autoriser par ses Arrests, privilége qu'on ne luy avoit jamais disputé depuis la fondation de Rome, & dont il avoit joüi sous les Roys & sous les Tyrans. Il adjousta plusieurs autres choses avec beaucoup de fiel & d'amertume, n'épargnant ni les injures, ni les termes les plus outrageants ; & il conclut enfin par un trait dont le peuple se sentit vivement picqué. Il dit qu'on ne manqueroit jamais dans Rome de sujets de divisions, & que l'ancienne maladie causeroit toujours des recheûtes, tant qu'on souffriroit la puissance du Tribunat : que dans toutes les affaires civiles & publiques il falloit remonter aux commencements, & tascher de les rectifier : que de bonnes semences produisoient naturellement de bons fruits, & que d'une semence corrompuë on n'en devoit attendre que de mauvais.

Period. Jul. 4245. Avant J. C. 469. Olymp. 77. 4. Fond. de R. Cat. 283. Var. 285.

X L V. Si donc, poursuivoit Appius, cette Magistrature « eûst esté introduite dans la République sous d'heureux aus- « pices & favorables à la Religion ; si dans cette nouvelle créa- « tion on n'eûst eû en veûë que le bien public, & d'entretenir « la paix & l'union entre les citoyens, elle n'eûst pû manquer « d'estre la source d'une infinité de biens ; elle auroit produit « parmi nous la bonne intelligence, la concorde, de salutai- «

Period. Jul. 4245. Avant J. C. 469. Olymp. 77. 4. Fond. de R. Cat. 283. Var. 285.

» res loys, une ſainte confiance en la protection des Dieux. » Mais dès qu'elle traiſne après ſoy la violence, l'injuſtice, » la ſédition, la crainte des guerres civiles, & mille autres » peſtes ſemblables, qui ſont des objets d'horreur & d'abo- » mination, que doit-on juger de ſes commencements; & » s'ils ont eſté mauvais, pouvoit-on en eſperer aucun bon ef- » fet? Ainſi c'eſt en vain que nous cherchons des remédes à » ce déluge de maux, qui en ſont ſortis, tant que la funeſte » ſource ſubſiſtera. Non n'eſperons point que la colére des » Dieux ait de fin, & que nous puiſſions l'appaiſer juſqu'à » ce que nous ayions purgé la République de cette furie & » de ce chancre, qui gaſte & qui pourrit tout ce qu'il y a » de ſain. Mais nous traiterons une autre fois ce ſujet plus » à loiſir. Maintenant dans la ſituation où ſont les choſes, » puiſqu'il s'agit de prendre une réſolution, je ne vous diſſi- » muleray point, que ni la loy, dont il s'agit, ni quelque » autre que ce puiſſe eſtre ne paſſera jamais tant que je ſe- » ray Conſul, que le Sénat n'en ait connu, & qu'il ne l'ait » confirmée par un Arreſt. Je ſouſtiendray les intereſts des » Grands & de parole & de fait, s'il eſt néceſſaire. On ne me » verra point plier ſous l'autorité de mes ennemis; & ſi vous » ne ſçavez pas encore juſqu'où doit aller la puiſſance Con- » ſulaire, vous l'apprendrez pendant mon Conſulat.

XLVI. Tel fut le diſcours d'Appius. Après luy, C. Lectorius le plus âgé & le plus conſidérable des Tribuns, d'une valeur reconnuë dans les combats, & d'un rare génie en matiere de politique, ſe leva pour répondre au Conſul; & prenant l'affaire de plus haut, il dit pluſieurs choſes en faveur du peuple. Il fit voir que ce peuple, contre lequel Appius s'eſtoit ſi fort emporté, avoit fait de glorieuſes campagnes, non ſeulement ſous les Roys, dans un temps qu'il ne luy eſtoit pas libre de s'en diſpenſer; mais qu'après qu'ils eûrent eſté chaſſez, il avoit rendu d'importants ſervices par le zéle qu'il avoit montré pour la liberté & pour la gloire & l'agrandiſſement de la Patrie. Que néanmoins il n'avoit jamais receû la moindre récompenſe des Patrices, ni partagé les fruits des conqueſtes qu'il avoit faites avec eux: qu'on avoit toujours traité les Plebeiens comme des eſclaves: qu'on les avoit dépoüillez de leur liberté: que le ſeul deſir de la recouvrer leur

avoit fait abandonner leur patrie, pour en aller chercher une autre, où ils pussent estre à couvert des mauvais traitements, & joüir en paix du bonheur qu'ils avoient d'estre nez libres. Qu'ils n'avoient point fait de violence au Sénat; qu'ils n'avoient point pris les armes pour l'obliger à consentir à leur retour; que c'estoit à ses instantes prieres qu'ils s'estoient rendus, & qu'ils estoient rentrez dans leurs maisons & dans leurs biens. Il rappelle la memoire de leur serment, il cite les loys de leur retour, par lesquelles on leur accordoit l'amnistie, & le pouvoir de se créer parmi eux des Magistrats, qui soustinssent leurs interests contre la puissance de leurs ennemis. Il fait ensuite la lecture des loys, que le peuple avoit portées peu de temps auparavant du consentement du Sénat; l'une qui transportoit du Sénat au peuple les jugements, & qui luy donnoit le pouvoir de faire le procès aux Patrices de quelque qualité qu'ils fussent; l'autre qui reformoit la coustume de demander dans les Comices les suffrages par Centuries, & qui établissoit celle de les ramasser par Curies.

Period. Jul. 4245. Avant J. C. 469. Olymp. 77. 4. Fond. de R. Cat. 283. Var. 285.

XLVII. Après avoir ainsi prouvé les droits du peuple, il se tourne vers Appius; & vous, luy dit-il, vous osez « couvrir d'injures & d'opprobres ceux à qui Rome si petite « & si méprisable dans ses commencements est redevable de « sa grandeur & de sa gloire? Vous traitez les uns de séditieux; « vous reprochez aux autres la honte de leur fuite, « comme si on ne sçavoit pas en remontant à vostre origine, « que vos ancestres s'estant broüillez avec les Grands de leur « pays, abandonnerent leur patrie, & vinrent icy se refugier. « Prétendez-vous donc vous faire honeur d'estre sortis « de chez vous, pour conserver vostre liberté; & que les Romains « sans ignominie n'ayent pû vous imiter? Vous avez « blamé la puissance du Tribunat; vous la traitez de nouveauté « pernicieuse à la République: vous prétendez, ennemi « juré du peuple, s'il en fut jamais, Tyran plus cruel « que ceux dont nous abhorrons la mémoire, vous prétendez « oster à nos citoyens, qui souffrent de la pauvreté, un « azyle si saint & si respectable, que les hommes & les Dieux « leur ont ouvert dans leur misere, & vous ne voyez pas, « tel est vostre aveuglement, que vos outrages retombent «

Period. Jul. 4245. Avant J. C. 449. Olymp. 77 ½. Fond. d. R Cat. 283. Var. 285.

» sur le Sénat, & sur le Consulat dont vous estes revestu.
» Quand le Sénat fatigué de la tyrannie eût conspiré contre
» les Roys, avant que de les chasser, il establit le Consulat,
» & il luy confia l'autorité Royalle. Ainsi quand vous parlez
» du Tribunat comme d'un establissement préjudiciable à la
» République, parce qu'il est né de la dissension & de la dis-
» corde, vous ne faites pas réflexion, que vous vous élevez
» en mesme temps contre le Consulat, qui n'a esté estabili
» que par la division des Patrices avec les Roys? Mais pour-
» quoy m'arrester à discourir avec vous, comme si j'avois à
» faire à un citoyen moderé; vous que tout le monde con-
» noist pour un homme naturellement cruel, emporté, en-
» nemi déclaré du peuple, feroce au-delà de ce qu'on peut
» dire, & incapable de s'adoucir. Les paroles avec vous sont
» inutiles, il faut venir aux voyes de fait. Je vais vous faire
» sentir la force de ce peuple que vous affectez de mécon-
» noistre, en le traitant de gueux & de bandi. Il vous ap-
» prendra quelle est la puissance du Tribunat, en vous obli-
» geant malgré vous à le respecter, & à vous y sousmettre.
» Je commence donc sans feindre & sans me cacher.

XLVIII. Quand il eût ainsi parlé, & fait le serment le plus autentique qu'il feroit passer la loy, ou qu'il mourroit à la peine; il se fit un grand silence, & tout le monde appliqué à cette contestation & dans l'attente de ce qu'il alloit faire, il commande à Appius de sortir de l'assemblée. Le Consul, au lieu d'acquiescer à cet ordre, se reserre entre ses Licteurs; & toute la troupe qu'il avoit amenée de chez luy fermant le passage, Lictorius se fait faire silence par un Hérault, & prononce que le corps des Tribuns ordonne qu'on mene le Consul en prison. Aussi-tost un Huissier s'avance pour se saisir d'Appius: un Licteur l'arreste & le repousse. Les assistants jettent de grands cris: Lictorius demande au peuple main-forte, & va droit luy-mesme au Consul. Celuy-cy luy fait teste soustenu d'un choix de jeunes gens: on s'injurie de part & d'autre, on se débat, on se pousse: la querelle enfin s'échauffe, on en vient aux mains, on lance des pierres. Alors Quintius l'autre Consul accompagné des plus graves Sénateurs se jette à la traverse, prie, conjure les deux partis de ne pas pousser les choses plus loin, & vient à

bout d'appaiser l'émeute. Le jour estoit sur son déclin, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on se sépara. Les jours suivants se passent en récriminations de la part des Magistrats : les Consuls accusent les Tribuns d'avoir voulu anéantir la puissance Consulaire en faisant mettre un Consul en prison. Les Tribuns de leur costé se plaignent d'avoir esté blessez par les Consuls, sans égard aux loys qui vouloient qu'on eûst pour leurs personnes le mesme respect qu'on doit aux choses sacrées ; Lictorius montre sur son visage les meurtrisseûres des coups qu'il avoit receûs. Cependant toute la ville, que la seule fureur domine & gouverne, se partage en factions. Le peuple & les Tribuns s'emparent du Capitole, & y font la garde nuit & jour. Le Sénat dans ce désordre cherche tous les moyens de rendre le calme, également allarmé & de la grandeur du péril, & de la division des Consuls ; dont l'un plus indulgent que son Collegue croyoit qu'il falloit fléchir en faveur du peuple, qu'il ne jugeoit pas si coupable ; l'autre toujours inflexible aimoit mieux mourir que de céder.

Period. Jul. 4245. Avant J. C. 469. Olymp. 77. 4. Fond. de R. Cat. 283. Var. 285.

XLIX. Le trouble néanmoins ne cessoit point. Quintius va chez les Tribuns & chez Appius, il les voit tous séparément, il les presse, il les supplie de préferer le bien public à leurs interests particuliers, & s'appercevant que les Tribuns commençoient à s'adoucir, & que son Collegue persistoit avec opiniastreté dans ses sentiments, il engage Lictorius & les autres Tribuns à céder au Sénat la connoissance des causes criminelles, publiques, & particulieres ; ce qu'ayant enfin obtenu, il convoque le Sénat, il fait l'éloge des Tribuns en pleine assemblée, il exalte leur complaisance, il demande en grace à son Collegue de ne se point opposer au bien de la paix ; & il prend les avis de ceux qu'on avoit coustume de consulter. P. Valerius Publicola, qui fut prié le premier de parler, dit que les crimes que les Consuls & les Tribuns se reprochoient mutuellement, que les injures faites ou receûës de part & d'autre dans un temps de trouble & de sédition, n'estant point l'effet, ni d'un dessein prémédité, ni d'une querelle particuliere, mais d'un zéle trop ardent pour les interests de la République, devoient estre ensevelies dans un éternel oubli, sans estre portées à aucun Tri-

Period Jul. 4245 Avant J. C 469. Olymp. 77. 4. Fond. de R Cat. 283. Var. 285.

bunal. Qu'à l'égard de la loy, qui faisoit le sujet de la contestation, puisque le Consul Appius ne vouloit pas qu'elle fust publiée sans un Arrest exprès du Sénat, il falloit luy en faire le rapport, & la passer par ses ordres. Que du reste les Tribuns devoient s'unir avec les Consuls, pour restablir dans Rome l'union & la paix, & pour faire observer l'ordre & la bienséance quand on iroit aux avis. Ce party proposé par Valerius fut approuvé de tout le monde: Quintius aussi-tost fait reciieillir les voix des Sénateurs, & malgré les oppositions que formoit encore Appius à l'establissement de cette loy, il l'emporta d'un grand nombre de voix. Là-dessus le Sénat fait son décret: les Magistrats divisez se réunissent, & le peuple content que le Sénat se relaschast en sa faveur, approuve la loy par son suffrage. Depuis ce temps-là jusqu'à celuy où nous vivons, les Comices pour la création des Tribuns & des Ediles se tiennent sans prendre les auspices, & sans observer aucune cérémonie de Religion, & se terminent par le seul suffrage des Tribuns. Telle fut la fin de la sédition, où Rome se vit exposée à ce sujet.

L. Quelque temps après on résolut à Rome de mettre des armées sur pied, & d'envoyer les deux Consuls contre les Eques & contre les Volsques, parce qu'on apprit que les troupes de ces nations avoient déja parû en campagne, & commençoient à désoler le pays des Alliez. Les levées furent bien-tost faites, & les Consuls ayant tiré au sort les Provinces qui devoient estre le theâtre de la guerre, Quintius fut commandé contre les Eques, & Appius contre les Volsques. Le succès répondit au caractére de l'un & de l'autre; l'armée de Quintius charmée de sa douceur & de son équité se trouvoit disposée à tout sous ses ordres, & il n'y avoit point de si grands périls qu'elle n'affrontast avec joye, sans attendre le commandement, par le zéle qu'elle avoit pour son Général, & par le désir qu'elle sentoit de luy procurer de la gloire. De sorte que Quintius ravagea la meilleure partie du pays des Eques, qui n'oserent seulement paroistre, remporta de riches dépoüilles & beaucoup de butin, & revint à Rome avec ses troupes comblé d'honeurs & de prosperitez. L'armée d'Appius eût un sort tout différent. Les soldats, qui le haïssoient, ne garderent aucune discipline, & prirent plaisir à

le chagriner pendant toute la campagne par la lascheté qu'ils affecterent, & le mépris qu'ils montrerent pour sa personne. Quand il fallut combattre contre les Volsques, à peine furent-ils en présence qu'ils refuserent d'en venir aux mains. Les Centurions abandonnerent leurs compagnies; les Porte-Enseignes jetterent leurs drapeaux; les autres se débanderent & retournerent au camp avec tant de précipitation, que si l'ennemi n'eust pris leur fuite pour une feinte, & n'eust apprehendé de donner dans quelque piége, la plus grande partie de l'armée Romaine couroit risque d'estre taillée en piéces. Une retraite si honteuse ne fut point l'effet d'un manque de cœur, mais de l'envie qu'ils portoient au Consul, & de la crainte qu'une victoire ne luyméritast le Triomphe. Aussi le lendemain qu'Appius leur reprocha leur lascheté, & voulut ou les engager à réparer leur deshoneur par quelque action d'éclat, ou les menacer de la rigueur des loys, s'ils ne montroient plus de fermeté; ils s'obstinerent dans leur revolte, & ils demanderent avec de grands cris à sortir du pays. Ils alleguoient que leurs blessûres les mettoient hors de combat, & plusieurs d'entre eux montroient leurs membres, qu'ils avoient enveloppez de bandages pour luy insulter. Appius fut donc obligé de retirer ses troupes du pays des Volsques, qui se mirent à la queuë des Romains, & en tuerent un grand nombre. Dès que le Consul se vit en lieu de franchise, il assembla l'armée, & après de vifs reproches sur la conduite qu'elle avoit gardée, il déclare qu'il veut punir comme déserteurs ceux qui avoient quitté le champ de bataille; & sans avoir égard aux remontrances des plus anciens & des premiers Officiers, qui le portoient à la douceur, & qui le prioient de ne point augmenter par un excès de sévérité les pertes qu'ils avoient déja faites, il n'écoute que ses ressentiments. Tous les Centurions, dont les compagnies avoient lasché pied, & les Enseignes qui se trouverent sans drapeau sont condamnez; les uns à avoir la teste tranchée; les autres à mourir sous le baston. Il fait décimer le reste des fuyards, & les soldats sur qui tombe le sort sont envoyez au supplice. C'est la peine ordinaire dont on punit chez les Romains ceux qui quittent leur rang, ou qui perdent le drapeau par lascheté. Cette cruelle expédition achevée, Appius

Period. Jul. 4245. Avant J. C. 469. Olymp. 77. 4. Fond. de R. Cat. 283. Var. 285.

l'objet de la haine publique rentre dans Rome avec le triste & le honteux débris de ſon armée, dans le temps qu'on alloit tenir les Comices.

On reparle de la Loy Agraire ſous le Conſulat de L. Valerius II & de Tib. Æmilius.
Period. Jul. 4246. Avant J. C 468. Olymp. $\frac{77}{78}$ $\frac{1}{4}$ Fond. de R Cat. 284. Var. 286.

LI. On y créa Conſuls L. Valerius pour la ſeconde fois, & Tib. Æmilius. Quelque temps aprés les Tribuns remirent ſur le tapis la Loy Agraire, & préſenterent leur requeſte aux nouveaux Magiſtrats, les priant inſtamment de ratifier le décret qu'avoit porté le Sénat ſous le Conſulat de Sp. Caſſius & de Proculus Virginius. Les deux Conſuls leur eſtoient aſſez favorables, Tib. Æmilius par de juſtes reſſentiments qu'il couvoit contre le Sénat, depuis qu'il avoit refuſé l'honeur du Triomphe à ſon pere: Valerius, par l'envie qu'il avoit d'adoucir le peuple en ſa faveur. Il s'en eſtoit attiré la haine, parce que n'eſtant encore que Queſteur, il avoit accuſé de tyrannie & fait condamner à mort Sp. Caſſius, l'homme de ſon temps le plus habile à commander une armée, & à manier les affaires de la République. Caſſius avoit eſté le premier Auteur de la Loy Agraire: par-là il avoit gagné les bonnes graces du peuple, & il s'eſtoit rendu odieux aux Patrices. Comme donc les Conſuls eûrent promis aux Tribuns, qu'ils parleroient au Sénat de la répartition des terres, & qu'ils travailleroient à faire publier la loy, les Tribuns ſur ces aſſeûrances ſe rendirent au Sénat, & firent leurs repréſentations avec beaucoup de modération & de douceur. Les Conſuls, pour ne point reveiller les anciennes querelles, ne firent aucune oppoſition, & ſe contenterent de demander l'avis des plus anciens. L. Æmilius pere d'un des Conſuls, dit qu'il eſtoit de l'intereſt de la République que tous les citoyens eûſſent part aux biens communs, & non pas ſimplement un petit nombre de particuliers; qu'on devoit favorablement écouter le peuple; qu'en luy accordant ce qu'il ſouhaitoit, cette indulgence luy tiendroit lieu de grace, dont il ſe croyroit redevable au Sénat, au lieu qu'il ne luy ſçavoit aucun gré de pluſieurs autres choſes, ſur leſquelles il ne s'eſtoit relaſché que par néceſſité: que ceux qui avoient poſſedé juſques alors les biens du public, devoient eſtre obligez au Sénat, de n'avoir point eſté troublez dans une joüiſſance, ſur laquelle on avoit fermé les yeux, ſans ſe plaindre, ſi dans la ſuite on la leur oſtoit. Il adjouſtoit, qu'outre la juſtice

justice, qui de l'aveu d'un chacun est le mieux fondé de tous les droits, les biens publics sont de leur nature de droit commun, & que les droits particuliers ne sont appuyez que sur des loys particulieres. Il montroit encore l'obligation indispensable, qu'avoit le Sénat de partager entre le peuple les terres du public, par l'Arrest qu'il en avoit donné dix-sept ans auparavant : il faisoit voir les motifs de cette Ordonnance, qui n'avoit en veüë que le bien public : qu'on avoit voulu mettre en valeur un terrain inculte & abandonné, pour tirer de Rome une infinité de gens oisifs, pour leur inspirer l'amour du travail, & pour remédier à leur indigence, source éternelle de jalousie contre les riches, dont on voyoit tous les jours de si tristes effets. Que par-là on fournissoit les moyens d'élever honestement la jeunesse de Rome dans la maison & sous l'œil des peres, & de luy donner une éducation capable d'inspirer un jour de nobles sentiments, & de relever le courage. Qu'il n'est que trop ordinaire, quand on manque de patrimoine, & qu'on vit durement de ce qu'on gagne chez autruy, d'estre peu sensible aux fruits du mariage, ou, s'il arrive qu'on en soit touché, de n'en produire que de mauvais, dignes d'une basse alliance & d'une éducation plus malheureuse. Je suis donc d'avis, conclut Æmilius, " que l'Arrest du Sénat, dont les temps de troubles ont fait " différer jusques icy l'exécution, soit confirmé par les Con- " suls, & que l'on crée des Decemvirs, qui travaillent à la di- " vision des terres.

Period. Jul. 4246. Avant J. C. 468. Olymp. 77. 4. / 78. 1. Fond. de R. Cat. 284. Var 286.

LII. Le discours d'Æmilius fut suivi de celuy d'Appius Claudius, qui avoit esté Consul l'année précédente, & qui ouvrit un sentiment tout contraire. Il prétendit que le Sénat n'avoit jamais pensé à faire la répartition des terres, & que, s'il avoit eû ce dessein, il l'auroit depuis long-temps exécuté : qu'il n'avoit traisné l'affaire en longueur que pour se donner le temps d'assoupir la sédition, qu'un seul Consul suspect à bon droit de tyrannie avoit excitée, & pour laquelle il avoit esté puni selon ses mérites : que les premiers Consuls, qui luy avoient succedé, n'avoient tenu aucun compte de l'Arrest du Sénat, dont ils prévoyoient les inconvenients, si l'on establissoit la coustume de partager entre les particuliers les biens qui tomberoient en commun : que les autres Consuls,

Period. Jul. 4246. Avant J. C. 468. Olymp. $\frac{77}{78}$ $\frac{4}{1}$. Fond. de R. Cat. 284. Var. 286.

qui depuis quinze ans avoient tenu la Magiſtrature, n'avoient pû ſe déterminer à faire cette playe à la République, quoyqu'ils euſſent gouverné dans des temps bien difficiles, & menacez des plus évidents périls. Qu'ils n'avoient pas crû meſmes eſtre aſſez autoriſez par cet Arreſt anterieur du Sénat à faire des Decemvirs : que les ſeuls Conſuls, ſous leſquels il avoit eſté porté, eſtoient en droit de le faire. » Ainſi, dit il,
» vous n'avez pas droit, Valerius, ni vous, Æmilius, de
» faire voſtre rapport au Sénat de cette affaire, ſans en avoir
» receû un ordre exprès ; & la commiſſion, dont vous vous
» chargez, eſt indigne de vous & de ceux dont vous ſortez.
» Je n'en dis pas davantage, pour vous montrer, que ce
» n'eſt point à vous à faire exécuter un ordre, que le Sénat a
» porté tant d'années avant voſtre Conſulat. Il ne me reſte
» qu'un mot au ſujet de ceux, qui par violence, ou par frau-
» de joüiſſent des biens du public. S'il en eſt quelqu'un de
» ce caractére, qui ne puiſſe prouver les droits de ſa poſſeſ-
» ſion, qu'on le défere aux Conſuls, & qu'on le juge ſelon
» les loys, non pas à faire, mais qui ſont déja faites, &
» contre leſquelles la longueur des temps n'a point preſcrit.
» Enfin puiſqu'Æmilius a fait entendre que la diviſion des
» terres ſeroit avantageuſe à tout le monde, je ne veux pas
» laiſſer ce point ſans replique. Ce grand homme n'a fait
» attention qu'au temps préſent des affaires, & n'a point
» porté ſes veûës ſur l'avenir : il n'a pas préveû qu'en vou-
» lant remédier à l'indigence & à l'oiſiveté d'un petit nom-
» bre de citoyens par la diviſion des terres, qui ſont aujour-
» d'huy de peu d'importance, il ouvroit la porte à de grands
» maux. Cette couſtume une fois eſtablie, de quel préjudice
» ne ſera-t'elle point un jour pour la République ? Fournir
» l'aliment à de mauvaiſes paſſions, ce n'eſt pas les éteindre,
» mais les enflammer davantage. Jugez-en par les faits, &
» ne vous en rapportez point, ni à ce que vous dit Æmilius,
» ni à ce que je vous dis moy-meſme.

» LIII. Perſonne de vous n'ignore, combien nous avons
» défait d'ennemis, la quantité de terres que nous avons rava-
» gées, les riches dépoüilles que nous avons remportées de tant
» de villes que nous avons priſes. Par toutes ces conqueſtes nous
» avons ruiné une infinité de peuples, qui vivoient dans l'opu-

Period. Jul. 4246. Avant J C. 468. Olymp. 77. 4 / 78. 1. Fond. de R. Cat. 284. Var. 286.

lence ; nous avons profité de leurs débris, & ceux mesmes, qui se plaignent aujourd'huy de leur pauvreté, n'ont point esté frustrez de leurs droits, ni de la part du butin qui leur estoit deûë : leur condition en est-elle devenuë meilleure, & pour avoir esté comblez de biens, sont-ils sur un autre pied qu'ils n'estoient ? Il seroit à souhaiter, je vous l'avouë, & la plus grande grace que les Dieux nous pouroient faire, seroit qu'il n'y eûst point de mécontents parmi nos citoyens. Cependant ils se plaignent de leur extresme pauvreté, sans nous laisser aucune esperance qu'ils en fussent plus à leur aise, quand mesmes on leur accorderoit ce qu'ils desirent. La source de leur indigence n'est pas dans leur estat, mais dans leurs mœurs. Qu'est-ce qu'une légére portion de terre pour des gens, que les thrésors des Roys, les richesses des plus superbes Tyrans ne seroient pas capables d'assouvir ? Vouloir par une molle complaisance flater leurs passions, ce seroit imiter ces medecins qui traitent les maladies au gré des malades ; & bien loin de guérir cette partie mal affectée de nos citoyens, on courroit risque d'infecter celle qui est encore saine. En un mot, Peres Conscripts, vous ne sçauriez prendre trop de soin des mœurs de cette ville qui commencent à se corrompre. Vous avez veû jusques à quel point le peuple a porté son insolence. Il n'a plus de respect pour les ordres des Consuls. C'est peu d'avoir fait éclater au dedans sa désobéïssance par les traits les plus injurieux ; il n'a point eû de honte de la marquer au dehors. Il a mis bas les armes, il a rompu ses rangs, il a livré ses drapeaux à l'ennemi, il a fuï laschement avant la meslée, sans avoir égard qu'en m'enviant l'honeur de la victoire, il privoit la patrie du plaisir que luy eûst donné la défaite des ennemis. Depuis une revolte si ouverte, les Volsques érigent des trophées de nos dépoüilles, leurs temples sont ornez de nos drapeaux ; & ceux qui peu de temps auparavant faisoient à nos Généraux les plus humbles instances, pour sauver leur vie, & n'estre point reduits à la servitude, triomphent aujourd'huy de nostre foiblesse, & nous insultent impunément. Est-il donc de nostre gloire & de nostre équité de récompenser des exploits de cette nature ? Donnerons-nous en présent les terres du public à ceux auxquels il n'a pas tenu qu'elles ne fussent

Period. Jul. 4246. Avant J. C. 468. Olymp. 77. 4. Fond. de R. Cat. 284. Var. 286.

" ſous la puiſſance de l'ennemi ? Mais pourquoy m'en prendre " à des ames baſſes ſi peu ſuſceptibles des ſentiments d'honeur „ par l'obſcurité de la naiſſance & le malheur de l'éducation ? „ Prenons-nous-en à nous-meſmes, dans qui l'on ne voit plus „ cette ancienne probité, qui nous rendoit autrefois ſi reſpec- „ tables ; nous qui condamnons ſouvent la gravité d'arrogance, „ la juſtice de folie, le courage d'emportement, la prudence „ de ſimplicité : nous qui faiſons gloire au contraire de ce „ que nos anceſtres avoient en horreur ; qui mettons au nom- „ bre des vertus, l'indolence, la plaiſanterie, la malignité, la „ fraude, un courage à l'épreuve pour entreprendre le mal, „ une foibleſſe infinie pour ſouſtenir le bien, défauts, qui ont „ cauſé la ruine des plus puiſſantes villes, & dont nous n'avons „ que trop d'exemples parmi nous. Voilà, Sénateurs, mes vé- „ ritables ſentiments, que j'ay crû devoir déclarer avec liber- „ té, de quelque maniere que vous deviez les prendre, ſoit en „ bonne, ſoit en mauvaiſe part. Ceux qui me feront l'honeur „ d'y déferer, s'il en eſt parmi vous qui les approuvent, les „ trouveront utiles pour le temps préſent, & ſeurs pour l'ave- „ nir. Pour moy, qui n'ay jamais apprehendé d'encourir la „ haine & l'envie pour le bien public, je n'ignore pas les mal- „ heurs auxquels je me dois attendre, & je prévois aſſez par les „ exemples & les avantures de tant d'autres, ce qui m'en doit „ arriver.

L I V. Ce diſcours d'Appius fit de grandes impreſſions dans l'aſſemblée, & preſques tous furent de ſon avis. On ſe ſépara auſſi-toſt après. Mais les Tribuns dans une furieuſe colere du refus qu'ils avoient receû, ne ſongent plus qu'à ſe venger ſur l'auteur de cette diſgrace. Le dépit qui les anime, ne leur permet pas de differer plus long-temps les meſures qu'ils avoient à prendre. Au ſortir du Sénat ils ſe donnent un rendez-vous, ils ont enſemble une longue conférence, dont le reſultat eſt d'aſſigner Appius comme coupable des derniers crimes & digne de mort. Là deſſus on ſe preſſe de convoquer la multitude ; on luy défere le criminel ; on exhorte un chacun à venir au jour marqué, pour porter ſon jugement ſur les faits dont on l'accuſe, & qu'on reduit à ces chefs : d'avoir ouvert de pernicieux avis contre le peuple ; d'avoir allumé le feu de la ſédition, d'avoir oſé porter la main con-

tre la personne sacrée des Tribuns; d'avoir ramené l'armée Periol.
Romaine, couverte d'opprobre & d'ignominie après une Jul. 4246.
sanglante défaite, que sa mauvaise conduite avoit causée. Avant J. C. 468.
Ces cruelles invectives se terminent par déclarer le jour qu'on Olymp.
avoit choisi pour faire le procés à Appius, & par le citer $\frac{77}{78}$. $\frac{4}{1}$.
luy-mesme à comparoistre à ce jugement pour y défendre sa Fond. de R. Cat. 284.
cause. Les Patrices indignez de l'outrage qu'on faisoit à ce Var. 286.
grand homme, & résolus de tout entreprendre pour le tirer d'un si mauvais pas, taschent de l'engager à faire quelque démarche pour luy-mesme, à ceder à l'orage pour un temps, à calmer les esprits irritez par un appareil humble & modeste & convenable à sa situation. Mais Appius ennemi d'une complaisance, qu'il jugeoit indigne de sa fermeté, & qui paroistroit démentir la déclaration publique qu'il avoit faite de ses sentiments, ne peut se laisser fléchir à leurs remontrances. Prest à mourir plustost mille fois, que de demander grace à personne, il les prie de ne point redoubler sa honte, en les voyant entreprendre en sa faveur, ce qu'il ne croyoit pas pouvoir faire luy-mesme sans se deshonorer. A ces raisons il en ajouste plusieurs autres de cette nature, pour arrester leurs empressements, & loin de changer ni d'habit,
ni de visage (10) ou de rien rabattre de son asseûrance or- 10. R
dinaire & de sa premiere fierté, lorsqu'il vit toute la ville dans l'attente du jugement, dont il devoit estre l'objet, il
prévint cette funeste journée, par une mort volontaire (11). Ses 11. R.
amis néanmoins répandirent dans le public qu'il estoit mort de maladie. Son fils ayant exposé le corps de son pere dans la place, va trouver les Tribuns & les Consuls, & demande une assemblée du peuple devant laquelle il luy soit permis de faire l'oraison funebre d'Appius, & de luy rendre un devoir autorisé de tous les temps par l'usage du peuple Romain, pour honorer la memoire des gens de bien. Les Consuls consentent à luy accorder une chose aussi juste que celle-là, mais les Tribuns s'y opposent de toutes leurs forces, & veulent obliger le jeune homme à transporter ailleurs le corps de son pere: mais le peuple plus équitable ne souffrit point une telle injure: il laissa au fils d'Appius toute la liberté de faire pour son pere ce qui estoit receû par les loys. Telle fut la fin d'Appius.

Guerre contre les Eques & contre les Sabins. Period. Jul. 4246. Avant J. C. 468. Olymp. 77/78. 4/1. Fond. de R. Cat. 284. Var. 286.

LV. Cependant les Consuls entrerent en campagne avec les troupes qu'ils avoient levées dans Rome ; Lucius Valerius pour faire la guerre aux Eques, & Tiberius Emilius, pour aller contre les Sabins. Ceux-cy profitant des troubles & des divisions des Romains avoient fait irruption sur les terres de l'Empire ; ils y avoient causé beaucoup de dégast, & ils s'estoient retirez avec un butin considérable. Les Eques dans quelques rencontres s'estant mesurez avec l'armée Romaine, & ayant eû grand nombre de leurs gens blessez, s'estoient refugiez dans une forteresse avantageusement située, d'où ils n'avoient pas parû depuis. Valerius fit des tentatives pour les y assiéger, mais des prodiges extraordinaires traverserent son entreprise. Comme il s'avançoit pour commencer l'attaque de cette place, le ciel se couvrit d'un épais nuage & fit tomber une horrible pluie meslée de foudres & de tonnerres qui obligerent l'armée de se séparer pour se mettre à l'abri. La lumiere reparut aussi-tost, & la tempeste cessa. Le Consul par l'avis des Devins qui furent consultez sur cet incident, l'ayant pris pour un signe de la volonté des Dieux, qui luy défendoient de passer outre, se contenta de ravager la campagne où il fit quantité de prises qu'on distribua sur le champ aux soldats. Puis il mena son armée à Rome. Pour Tiberius Emilius, il s'avança d'abord avec trop de confiance dans le pays ennemi, où il croyoit n'avoir rien à craindre. Il fut assailli des troupes Sabines, lorsqu'il s'y attendoit le moins, & il fallut en venir aux mains. Le combat commença sur le midy, & ne finit qu'après le soleil couché. La nuit sépara les deux armées, sans que la victoire parust s'estre déclarée, ni pour l'une, ni pour l'autre. Les jours suivants se passerent à enterrer les morts & à se retrancher. Les Romains & les Sabins qui n'avoient d'autre veuë que de se mettre hors d'insulte, & de se tenir sur la défensive, se lasserent bien-tost de cette manœuvre & se retirerent chacun chez eux.

12. R. Guerre des Volsques, des Eques & des Sabins sous le Con-

LVI. L'année suivante qui fut celle de la soixante-dix-huitiéme Olympiade, dans laquelle Possidoniate (12) remporta le prix de la lice sous le gouvernement de Théagene Archonte d'Athenes, A. Virginius Cœlimontanus & T. Numicius Priscus furent élevez au Consulat. Au commencement

ſulat de Virginius & de Numicius. Period. Jul. 4247. Avant J. C. 467. Olymp. 78. 2. Fond. de R. Cat. 285. Var. 287.

de leur Magiſtrature, on receût nouvelle à Rome que les Volſques s'approchoient avec une puiſſante armée. Quelques temps aprés ils ſurprirent une fortereſſe hors de l'enceinte de la ville, & ils y mirent le feu. On n'apprit ce deſaſtre à Rome que par la fumée que cauſoit l'embraſement. Comme il eſtoit encore nuit, les Conſuls dépeſcherent quelques cavaliers à la découverte ; cependant ils poſerent des corps de garde le long des remparts, & s'eſtant mis à la teſte d'une troupe d'élite, ils ſe poſterent à l'entrée des portes, attendant le retour des coureurs. Le jour venu, ils ramaſſerent à la haſte toute la milice Romaine, & marcherent à l'ennemi, qui s'eſtoit déja retiré aprés avoir pillé la place, & y avoir mis le feu. Les Conſuls arreſterent l'incendie, & aprés avoir laiſſé une garniſon pour la ſeûreté de ce poſte, ils revinrent à Rome. Auſſi-toſt ils ſe diſpoſerent à entrer en campagne avec toutes leurs forces & celles des Alliez. Virginius fut envoyé contre les Eques, Numicius fut chargé de la guerre des Volſques. Le ſuccès fut heureux pour l'un & pour l'autre. Virginius ravagea le pays des Eques ſans trouver perſonne ſur ſon paſſage : il eût meſme le bonheur de faire retomber ſur eux les piéges qu'ils luy avoient dreſſez. Dans l'eſperance de ſurprendre les troupes Romaines tandis qu'elles eſtoient occupées au pillage, ils avoient mis en embuſcade à la faveur d'un bois un gros party de leurs gens. Mais le Conſul, qui de bonne heure avoit découvert la ruſe, ſe trouva en eſtat de les recevoir. Le combat fut vif & ſanglant. Les Eques n'en ſortirent qu'avec une perte conſidérable, & n'oſerent hazarder une ſeconde action. Numicius traverſa le pays des Volſques & vint avec ſon armée juſques à Antium, l'une des principales villes de la nation. Ces peuples qui s'eſtoient bornez à la défenſe de leurs villes, ne firent aucun mouvement au dehors ; de ſorte que le Conſul fit impunément le dégaſt dans une grande partie de leurs terres, & prit une petite ville maritime, (13) qui leur ſervoit de port, & où ils faiſoient 13. R.
un grand commerce de leurs denrées, & de tout ce qu'ils enlevoient tant ſur terre que ſur mer. Numicius fit largeſſe à ſes troupes de tout ce qui ſe trouva d'eſclaves, d'argent, de beſtiaux & de marchandiſes. Les ſeules perſonnes libres, qui reſterent de la défaite, furent venduës à l'encan. On

prit aussi sur les Antiates vingt-deux vaisseaux de long bord avec leur équipage. On mit le feu aux maisons, on détruisit le port, on renversa les murailles pour empescher que désormais cette place fust d'aucun service aux ennemis. Tels furent les Exploits des deux Consuls; qui pour terminer la campagne ayant réuni leurs armées tomberent sur le territoire des Sabins qu'ils ravagerent. Enfin ils ramenerent à Rome leurs troupes comblées de gloire & de biens.

Continuation de la guerre des Eques, des Volsques & des Sabins sous le Consulat de Quintius II. & de Q Servilius.

Period. Jul. 4248 Avant J. C 466. Olymp. 78. 3. Fond. de R Cat. 286. Var. 288

LVII. L'année suivante T. Quintius Capitolinus & Q. Servilius Priscus furent revestus de la Magistrature. Dès l'entrée de leur Consulat les troupes Romaines se trouverent sur pied, & celles des Alliez les suivirent de près, avant mesmes qu'ils eussent receû l'ordre de faire des levées. Ainsi les Consuls partirent aussi tost qu'ils se furent acquittez de leur devoir envers les Dieux, & qu'ils eûrent fait la reveuë de la nouvelle milice. Les Sabins contre lesquels Servilius estoit commandé, n'oserent hazarder de bataille, ni mesmes se montrer au dehors. Ils se resserrerent dans l'enceinte de leurs murailles, d'où ils virent tranquillement ruiner leurs campagnes, bruler leurs villages, déserter leurs esclaves & l'armée Romaine sortir du pays ennemi chargée de riches & de glorieuses dépoüilles. Servilius ne fit rien autre chose. Quintius qui avoit à faire aux Eques & aux Volsques, qui réunis dans un mesme corps composé de l'élite de ces deux peuples, s'estoient campez proche d'Antium par une marche précipitée, se vit en présence de l'ennemi plustost qu'il n'avoit pensé. Cependant pour ne point paroistre effrayé de leur nombre beaucoup superieur au sien, il laissa son bagage à quelque distance de leur camp, dans le lieu mesme où ils s'estoient reciproquement apperceûs, & il s'avança au fort de la plaine, où quand tout fut prest de part & d'autre, on commença le combat. Les deux partis le soustinrent jusques au milieu du jour avec tant de vigueur & d'habilité, qu'ayant toujours des troupes fraisches à fournir aux endroits les plus foibles, ils se disputerent l'avantage, & tinrent du temps la victoire en balance. Les Eques & les Volsques qui sentoient leur superiorité sur les Romains, dont le nombre estoit petit, mais plein de courage, se faisoient fort d'emporter enfin le dessus. D'ailleurs Quintius, qui avoit déja

déja perdu beaucoup de monde, estoit sur le point de faire sonner la retraite; mais craignant que les ennemis ne la prissent pour une fuite, il se résout de tout risquer plustost que d'encourir cette infamie. Il prend avec soy une troupe d'élite de sa cavalerie & court à son aile droite, qui commençoit à plier: il reproche aux Officiers leur lascheté, il leur rappelle le souvenir de leurs anciens exploits, il leur remontre la honte & le péril qu'ils ne peuvent éviter, s'ils viennent une fois à lascher pied: enfin meslant à propos la feinte à la vérité, il ranime le courage de ses soldats, & jette l'effroy parmi les ennemis. Il leur dit que son aile gauche par un heureux effort, a mis en fuite les Volsques & les Eques, qu'elle les a poussez jusques dans leur camp, & descendant aussi-tost de cheval, il fond l'épée à la main, soustenu d'un nouveau secours qu'il avoit amené, sur les troupes des Volsques avec lesquels son aile droite estoit aux prises. Dans le moment les Romains reprennent cœur, & changez tout à coup en d'autres hommes, ils se jettent à corps perdu sur ceux qui les avoient ébranlez, & les font plier à leur tour, malgré toute la vigueur avec laquelle ils se défendent. Quintius voyant les affaires restablies de ce costé-là, & les Volsques dans une déroute manifeste, remonte à cheval & retourne à son aile gauche où combattoit l'infanterie; il leur fait voir la défaite des ennemis par le courage de leurs camarades, & il fait naistre parmi eux l'émulation de ne leur point céder en bravoure.

Period. Jul. 4248. Avant J. C. 466. Olymp. 78. 3. Fond. de R. Cat. 286. Var. 288.

LVIII. L'infanterie piquée d'honeur redouble son activité, & bien-tost tout disparoist devant elle. L'ennemi abandonne le champ de bataille, & regagne au plus viste ses retranchements. Les Romains par discrétion ne s'exposerent point à les poursuivre. Epuisez de fatigues & de blessures, & n'ayant la pluspart que des armes brisées, ils se retirent de leur costé. On fit une tréve de quelques jours, pendant lesquels on ensevelit les morts; on pensa les blessez de part & d'autre, & on se prépara à une seconde action.

Ce fut au camp des Romains que se donna la bataille. Le Chef des Volsques & des Eques ayant receû un nouveau renfort des peuples du voisinage, qui rendoit ses troupes cinq fois plus nombreuses que celles des Romains, & ju-

Period. Jul. 4248. Avant J. C. 466. Olymp. 78. 3. Fond. de R. Cat. 286. Var. 288.

geant leur camp peu capable de résistance par le desavantage du lieu où il estoit situé, crut avoir l'occasion la plus favorable de les attaquer avec succès. Pour cela il se rendit à leur camp au milieu de la nuit, & l'ayant entouré de tous costez, pour qu'ils ne pussent luy échapper, il fit faire une exacte garde. Quintius informé du grand nombre des ennemis fut bien-aise qu'ils eûssent pris ce party; il laissa tranquillement venir le jour, & il attendit encore trois heures après. Alors s'appercevant que les ennemis estoient fatiguez des veilles de la nuit précedente, & des différentes courses qu'on leur avoit fait faire : qu'ils ne gardoient aucun ordre de bataille, & qu'ils estoient postez indifferemment & à l'avanture, il fait ouvrir les portes de son camp. Il en sort le premier à la teste de sa meilleure cavalerie, soustenuë de toute l'infanterie, & il fait une vigoureuse sortie sur les assiégeants. Les Volsques qui ne s'attendoient pas à une pareille audace, font d'abord quelque résistance; mais obligez bien-tost de céder à la vivacité des assiegez ils levent le siége, & gagnent une éminence voisine, pour avoir le temps de se reconnoistre, & de remettre leurs troupes en estat de livrer bataille avec plus de bonheur. Les Romains encouragez par ce premier avantage, ne donnent point à l'ennemi le loisir de prendre haleine, & de réparer sa défaite : ils le suivent l'épée dans les reins, ils pénétrent jusques dans son azyle, & se soustenant sur ce penchant de la montagne à l'appuy de leurs bataillons serrez, ils luy donnent un nouvel assault. L'action fut chaude & de longue durée, & il y eût beaucoup de sang répandu des deux costez. Cependant ni le grand nombre, ni la situation du lieu ne furent d'aucun secours pour les Volsques contre l'ardeur & la bravoure Romaine : il leur fallut déserter la colline & reprendre le chemin de leur camp par une fuite précipitée, dans laquelle ils perdirent beaucoup de monde. Les Romains les suivent sans quitter prise, & ne cessent de les harceller, qu'ils ne se soient rendus maistres du camp. Ils y firent plusieurs prisonniers & un gros butin de chevaux, d'armes, & d'argent que l'ennemi fut contraint d'abandonner au vainqueur. Les Romains passerent la nuit dans le camp ennemi, & se préparerent le jour suivant au siége d'Antium. Le Consul

Defaite des Volsques & des Eques.

vint avec son armée dans la plaine où cette ville est située à trente stades environ du lieu d'où ils estoient partis. Les Antiates avoient fait venir des troupes du pays des Eques pour la garde & la défense de cette place : mais ces peuples effrayez de la terreur qu'avoient répandu les Romains, ne cherchoient qu'à se retirer. Sur l'opposition qu'y mirent les Antiates, ils firent complot de livrer la ville aux Romains. Les habitants qui furent avertis de leur dessein, ne voyant point de moyen de parer le coup, résolurent enfin de se rendre, & de concert avec les Eques, ils ouvrirent leurs portes à Quintius, qui y entra en conquerant paisible à ces conditions; que les Eques sous sauf-conduit retourneroient chez eux ; que les Antiates recevroient garnison Romaine, & que de plus ils se sousmettroient aux Loys qu'on leur voudroit imposer. Le Consul content des Antiates, laissa garnison dans la ville, exigea des secours d'argent & de vivres, & ramena son armée à Rome. Il y fut receû avec toutes les marques d'honeur; le Sénat vint en corps à sa rencontre, & luy accorda le Triomphe.

Prise d'Antium

Triomphe de Quintius.

LIX. L'année suivante, on créa Consuls T. Æmilius pour la seconde fois, & Q. Fabius fils d'un des trois freres de ce nom, (14) qui furent envoyez à la défense de Crémere, & qui y périrent avec toutes leurs créatures. Les Tribuns sous ce Consulat, firent de nouvelles intrigues au sujet de la Loy Agraire, persuadez qu'ils estoient appuyez d'Æmilius un des deux Consuls, qui par ce soulagement qu'il procuroit aux citoyens, cherchoit à se concilier leurs bonnes graces. Le Sénat ne put se défendre d'accorder au peuple une partie des terres qu'on avoit prises la derniere campagne sur les Antiates. On créa donc des Triumvirs pour présider à la répartition de ces terres. T. Quintius Capitolinus qui avoit reduit les Antiates, fut de ce nombre avec L. Furius & A. Virginius. Mais les Plebeiens & les pauvres de Rome, qui par là se regarderent comme releguez de leur patrie, ne furent pas contents de cette résolution. Peu d'eux en effet s'estant fait inscrire, le Sénat pour rendre complete la colonie permit aux Latins & aux Herniques de joüir du privilége. Les Triumvirs envoyez pour faire le partage des terres, les distribuerent aux nouveaux habitants,

14. R.

Distribution des terres prises sur les Antiates. Degast dans les pays des Sabins.

Traité fait avec les Eques sous le Consulat de T. Æmilius II. & de Q. Fabius.

Perio J. Jul. 4249. Avant J. C. 465. Olymp. 78. 4 Fond. de R. Cat 287. Var. 289.

excepté une certaine portion qu'on rendit aux Antiates. Cependant les deux Consuls faisoient la guerre, Æmilius aux Sabins, & Fabius aux Eques. Æmilius ravagea beaucoup de pays sans trouver personne qui lui fist teste, & revint aussi-tost à Rome, parce que le temps des Comices approchoit. Les Eques sans attendre la défaite de leurs troupes & la ruine de leurs remparts, envoyerent un Hérault demander la paix à Fabius & l'amitié des Romains. Le Consul s'estant fait donner des vivres pour deux mois, la solde de six mois, & deux habits pour chaque soldat, fit une tréve avec eux jusques à ce qu'ils eûssent envoyé à Rome, pour traiter de paix avec le Sénat. Sur ces nouvelles, le Sénat remit à la discretion de Fabius de faire la paix avec les Eques aux conditions qu'il voudroit; ensuite à la priere du Consul, le traité fut conclu entre les deux peuples, à ces conditions : que les Eques seroient désormais sous l'obéissance de l'Empire, sans rien perdre, ni de leurs terres, ni de leurs villes; qu'ils ne payeroient aux Romains aucunes contributions; mais qu'ils seroient obligez seulement de leur envoyer du secours, quand ils en seroient requis, & de l'entretenir à leurs frais. Ce traité passé, Fabius ramena son armée à Rome, où conjointement avec son Collegue, il désigna les Consuls pour l'année suivante.

Traité fait avec les Eques.

LX. Ce furent Sp. Postumius Albinus & Q. Servilius, pour la seconde fois. Sous leur Consulat, les Eques eûrent la hardiesse de violer le Traité qu'ils venoient de faire avec les Romains; voicy quelle en fût l'occasion. Les Antiates qui avoient des fonds de terres & des maisons, ou à la ville, ou à la campagne, y demeurerent après la paix, & continuerent de cultiver les héritages, non seulement qui leur appartenoient, mais ceux encore que les Tribuns avoient assignez à la nouvelle Colonie, en sorte néanmoins qu'ils rendoient une certaine quantité de fruits aux propriétaires de ces biens. Ceux qui se trouverent sans aucuns fonds, sortirent d'Antium, & allerent se refugier chez les Eques qui les receûrent à bras ouverts. De là se répandant sur les terres des Latins, ils y exercerent des brigandages. Bien-tost une troupe des plus déterminez & des plus pauvres parmi les Eques, se joignirent en party avec eux, & causerent de

Traité violé par les Eques. Dedicace du temple de Jupiter sur le mont Quirinal sous le Consulat de Sp. Postumius & de Q. Servilius II.

Period. Jul. 4250. Avant J. C. 464. Olymp. 79. 1. Fond. de R. Cat. 288. Var. 290.

Period. Jul. 4250. Avant J. C. 464. Olymp. 78. 4. 79. 1. Fond. de R. Cat. 288. Var. 290.

nouveaux désordres. Les Latins porterent leurs plaintes au Sénat, & demanderent, ou qu'on leur envoyast des troupes pour arrester ces hostilitez, ou qu'on leur permist de se faire justice par eux-mesmes. Le Sénat n'écouta point ces propositions, il se contenta d'envoyer trois Ambassadeurs, dont Q. Fabius qui avoit fait la paix avec les Eques fut le chef, avec ordre de sçavoir des principaux de la nation, s'ils autorisoient ces courses sur les terres des Alliez de l'Empire, & mesmes sur celles du peuple Romain, que les refugiez d'Antium n'avoient point épargnées, ou s'ils n'y avoient aucune part. Que si on leur répondoit que c'estoit la faute des particuliers, dont le peuple n'approuvoit point la conduite, ils eûssent à demander la restitution de ce qu'ils avoient enlevé, & qu'on leur remist les coupables pour punir leur témerité. Sur les remonstrances des Ambassadeurs les Eques ne donnerent que des réponses ambigües. Ils nierent à la vérité, que la nation fûst entrée dans le tort qu'on avoit fait, soit aux Latins, soit au peuple Romain, mais ils refuserent de livrer des malheureux, que l'indigence avoit contraints d'abandonner leur patrie, & qui, ne sçachant où se refugier, s'estoient mis sous leur protection. Fabius indigné de leur mauvaise foy, protesta contre les infracteurs de la paix ; ne voyant d'ailleurs que dissimulation dans les Eques qui demandoient du temps pour délibérer, & qui sous ombre d'exercer envers luy l'hospitalité, ne cherchoient qu'à traisner l'affaire en longueur, il parut se rendre à leurs instances, & il prolongea son séjour pour mieux s'instruire de leurs desseins. Ainsi sous prétexte de visiter leurs travaux, il se fit conduire dans tous les lieux publics, sacrez & profanes, il examina leurs remparts & leurs arsenaux ; & par l'estat de leurs ouvrages, dont les uns estoient achevez & les autres fort avancez, il pénetra dans leur projet. Dès qu'il fut de retour à Rome, il fit son rapport de ce qu'il avoit appris, & de ce qu'il avoit veû de ses propres yeux. Le Sénat sans plus differer envoya ses Héraults déclarer la guerre aux Eques, s'ils ne renvoyoient de chez eux les refugiez d'Antium, & s'ils ne satisfaisoient les Romains & leurs Alliez, sur le dommage qu'ils avoient souffert. Les Eques répondirent sans balancer qu'ils estoient prests à soustenir la guerre.

Les Romains cependant n'envoyerent point d'armée contre eux, soit par l'ordre exprès de quelque Dieu, soit qu'une maladie populaire, qui regna dans Rome une bonne partie de l'année, y eûst mis empeschement. On se contenta d'envoyer un petit corps sous la conduite de Q. Servilius l'un des Consuls, qui establit son quartier sur les confins du pays Latin, pour l'asseûrance des Alliez. Pendant ce temps-là Sp. Postumius fit dans Rome le cinquiéme de Juin la dédicace du Temple de Jupiter Fidius sur le mont Quirinal.
15. R. (15) Il avoit esté basti par Tarquin le Superbe; mais n'ayant point esté consacré jusques alors avec les cérémonies Romaines, Postumius par un ordre du Sénat fut chargé de le faire, & l'inscription du Temple qui porte son nom, en est un fidelle témoignage.

LXI. La soixante-dix-neufviéme Olympiade, dans laquelle Xenophon de Corinthe remporta le prix sous le gouvernement d'Archedemide, Magistrat d'Athenes, T. Quin-
16 R. tius Capitolinus & Q. Fabius Vibulanus, (16) furent faits Consuls, Quintius pour la troisiéme fois, & Fabius pour la seconde. Ils furent mis l'un & l'autre à la teste de deux puissantes armées. Le premier fut envoyé aux extrêmitez des terres des Romains pour les mettre à couvert de l'insulte des ennemis: le second eût ordre d'aller ravager le pays des Eques. Fabius trouva ce peuple à l'entrée de leurs terres qui l'attendoient avec une grosse armée. Les Romains & les Eques, après avoir establi leur camp dans des lieux fort avantageux, s'avancerent dans la plaine, & sur les premieres démarches que firent les Eques, on en vint aux mains. L'action dura la plus grande partie du jour, & fut si vigoureuse de part & d'autre, qu'on eûst dit qu'ils n'attendoient la victoire les uns & les autres, que de leur courage. Leurs armes enfin rompuës & fracassées par les rudes coups qu'ils se porterent, devinrent inutiles, & obligerent les Généraux à faire sonner la retraite, & à rentrer dans le camp. Depuis cette bataille, il ne se donna plus de combat général: tout se passa en de continuelles escarmouches, ou dans des rencontres d'infanterie armée à la légere en allant à la provision, ou du bled, ou de l'eau, & pour l'ordinaire, on ne sortoit qu'à armes égalles. Dans ces conjonc-

Guerre des Romains contre les Eques sous le Consulat de T. Quintius III. & de Q. Fabius.

Period. Jul. 4251. Avant J. C. 463. Olymp. 79. 1. Fond. de R. Cat. 289. Var. 291.

tutes une partie de l'armée des Eques, ayant trouvé un passage libre, fit irruption sur les terres des Romains, qui pour estre plus éloignées du pays ennemi, estoient mal défenduës; ils y firent plusieurs prisonniers, & ils enleverent un gros butin qu'ils conduisirent chez eux, sans que ceux que Quintius avoit commis à la garde de ce poste s'en apperceûssent. Comme l'ennemi revint plusieurs fois à la charge avec un pareil succès, les Consuls en receûrent beaucoup de confusion. Fabius enfin ayant sceû par quelques prisonniers, & par ses espions, que les Eques estoient sortis de leur camp avec ce qu'ils avoient de meilleures troupes, il sortit du sien pendant la nuit avec l'élite de sa cavalerie & de son infanterie, & il n'y laissa gueres que les soldats les plus âgez. Les Eques qui revenoient chargez du butin qu'ils avoient fait dans les lieux qu'ils avoient ravagez, trouverent à leur rencontre Fabius, qui, malgré la résistance qu'ils firent, & le courage avec lequel ils soustinrent l'attaque, enleva leur proye, & les battit à plate-coûture. Ceux qui échapperent au vainqueur à la faveur des lieux, dont ils connoissoient les routes, regagnerent leur camp. Les Eques désolez de cette perte, mirent toute la nuit à ruiner leurs retranchements, & retournerent chez eux, d'où ils n'oserent plus paroistre, quoy qu'ils vissent ruiner leurs campagnes, emmener leurs bestiaux, emporter leur argent, brûler leurs villages, & faire une infinité de prisonniers. Fabius après cette expédition ramena ses troupes à Rome, où le temps s'approchoit de remettre la Magistrature en d'autres mains. Quintius de son costé se rendit au mesme terme.

Guerre contre les Eques & contre les Volsques sous le Consulat d'A. Postumius & de Sp. Furius. Period. Jul. 4252. Avant J. C. 462. Olymp. 79. 3.

LXII. Quand ils furent de retour l'un & l'autre, ils désignerent pour nouveaux Consuls A. Postumius Albus, & Sp. Furius. A peine eûrent-ils pris possession du Consulat, qu'il vint à Rome des Députez du pays Latin, pour avertir le Sénat que les Antiates paroissoient ébranlez, & tout prests de rompre avec le Peuple Romain à la sollicitation des Eques, dont ils avoient receû les Ambassadeurs: qu'on ne voyoit que gens aller & venir de la part des Volsques, que les refugiez d'Antium, sous prétexte de trafic & de négoce, y conduisoient tous les jours; depuis que dépoüillez de leurs terres, la pauvreté les avoit fait retirer chez les Eques; que

Fond. de R Cat. 190. Var. 192.

par leurs intrigues non seulement ils avoient corrompu les naturels du pays, mais encore tout ce qui y arrivoit d'estrangers : que si l'on ne prévenoit leurs démarches, on devoit s'attendre à se voir une guerre fascheuse sur les bras, lorsqu'on y penseroit le moins. Quelque temps après les Herniques firent sçavoir à Rome, que les Eques estoient sortis de chez eux avec une armée nombreuse, & qu'ils estoient venus camper sur leurs terres, d'où ils désoloient tout le pays : que les Volsques s'estoient joints à eux, & leur avoient fourni une grande partie de leurs gens. Sur ces nouvelles, le Sénat redoubla la garnison qu'on avoit laissée chez les Antiates. Ces peuples avoient envoyé à Rome, pour se justifier des menées qu'on leur imputoit, & quoyqu'on fust convaincu qu'ils agissoient de mauvaise foy, on leur envoyoit ce nouveau secours, pour arrester les troubles dont ils se plaignoient, & pour contenir la ville dans le devoir. En mesme temps on chargea Sp. Furius de marcher contre les Eques. Les troupes furent incontinent en campagne. Les Eques n'eûrent pas plustost appris ces mouvements, qu'ils décamperent & vinrent au devant des Romains. Lorsque les deux armées furent en présence, elles se posterent le mesme jour à peu de distance l'une de l'autre. Le lendemain l'ennemi s'approcha du camp des Romains pour sonder leurs dispositions ; mais ceux-cy n'ayant fait aucun mouvement, tout se termina à quelque légeres escarmouches, d'où les Eques revinrent triomphants. Le jour suivant, le Consul se trouvant mal situé décampa, & vint se placer dans un lieu plus avantageux, qu'il munit d'un fossé profond & d'un rempart fort élevé. Cette démarche enfla le courage de l'ennemi, qui bientost après voyant son armée accruë d'un renfort arrivé du pays des Eques & de celuy des Volsques, ne délibera plus sur le party qu'il avoit à prendre, & vint insulter le camp des Romains.

LXIII. Le Consul, qui ne se crut point assez de forces, pour résister à deux nations unies ensemble, dépescha à Rome quelques cavaliers avec des lettres, par lesquelles il représentoit le danger où estoit son armée, & demandoit un prompt secours. Postumius son Collegue ayant leû les lettres, qui arriverent à minuit, envoya des Héraults sur le champ

chez

chez tous les particuliers pour faire assembler le Sénat ; en sorte que dès la pointe du jour il y eût un Arrest par lequel il estoit ordonné, que T. Quintius qui avoit esté trois fois Consul partiroit incessamment à la teste de toute la jeunesse, qui servoit dans la cavalerie & dans l'infanterie, & marcheroit en qualité de Proconsul contre les ennemis : qu'Aulus Postumius l'autre Consul rassembleroit au plustost tout ce qu'il pouroit trouver d'autres troupes ; & comme il luy falloit plus de temps pour les mettre sur pied, qu'il n'iroit au secours qu'après le départ de Quintius. Ces ordres donnez, Quintius dès le point du jour ramasse environ cinq mille volontaires, & part avec eux. Les Eques, qui eûrent le vent du secours qui venoit aux Romains, & qui s'y attendoient, songent à le prévenir ; & dans l'esperance qu'avec le grand monde qu'ils avoient, ils viendroient à bout de les forcer, ils partagent leur armée en deux corps, & sortent pour livrer l'assault. Ils attaquent le camp par divers endroits avec une vigueur, qu'une gresle de javelots, de fléches, & de pierres, qui pleuvoient de tous costez de la part des assiégez, ne peut rallentir. Le Consul alors & son Lieutenant résolus de faire un coup d'éclat, ouvrent leurs portes, & fondent sur l'ennemi des deux costez, où l'attaque estoit la plus violente, & le repoussent loin des remparts, où il commençoit à monter. Le Consul content d'avoir chassé les assiégeants ne s'arreste point à les poursuivre, & rentre aussi-tost dans son camp. Mais P. Furius son frere & son Lieutenant emporté par son courage & le succès de cette sortie ne quitte point prise ; il charge l'ennemi en queuë, & en fait un grand carnage. Cependant comme il n'avoit avec luy que deux régiments de cinq cents hommes chacun, l'ennemi qui s'apperceût d'une troupe si modique, sort de son camp au nombre de cinq mille, & attaque les Romains de front, tandis que la cavalerie les prend à dos. Publius enveloppé de tous costez, abandonné de ceux qui estoient rentrez avec le Consul, sans secours & dans l'impossibilité d'en recevoir, au lieu de rendre les armes, & par-là d'éviter sa perte & celle de ses gens, disposé qu'estoit l'ennemi à luy faire quartier, dans l'esperance qu'ayant mille Romains sous sa puissance, il feroit une paix plus honorable ; il aima mieux périr avec toute sa trou-

Period. Iul. 4252. Avant J. C. 462. Olymp. 79 3. Fond. de R. Cat. 290. Var. 292.

Defaite de Furius frere du Consul.

Period. Jul. 4252. Avant J. C. 462. Olymp. 79. 3. Fond. d. R. Cat. 290. Var. 292.

pe, & vendre bien cher sa vie, que de rien faire qui fust indigne du nom Romain.

LXIV. Les Eques fiers de cette victoire vinrent au camp des Romains; portant au bout de leurs piques la teste de Publius & celles de toute la noblesse qui avoit esté tuée dans le combat. Ils se flattoient qu'un spectacle si funeste jetteroit la terreur dans les esprits, & les obligeroit à se rendre. Les Romains furent touchez de compassion, & pleurerent le sort de leurs camarades; mais cette perte redoubla leur ardeur, & tous se sentirent animez à réparer ce dommage par une victoire, ou du moins à périr glorieusement, plustost que de se sousmettre à l'ennemi. Se voyant donc assiégez de l'armée des Eques, ils passerent toute la nuit à restablir les endroits foibles du camp, & à se préparer à une vigoureuse défense, s'ils venoient à livrer un second assault. Ils le donnerent en effet dès le lendemain, & renverserent en bien des endroits les retranchements. Les Romains de leur costé firent sur eux plusieurs sorties, & les repousserent avec succès; mais s'estant quelquefois avancez trop loin, ils rentrerent dans le camp avec quelque perte. On ne cessa point de se battre tout le jour, l'action fut vive & sanglante, & le Consul fut blessé à la cuisse d'une demie pique à travers de son bouclier. Plusieurs autres personnes de remarque, qui combattoient autour de luy, furent aussi très maltraitez. Sur le soir que les Romains estoient épuisez de fatignes, on vit paroistre Quintius à la teste des volontaires, qui apportoit du secours, lorsqu'on l'attendoit le moins. Les ennemis, qui en furent informez, leverent le siége & se retirerent sans rien faire. Les Romains ranimant alors un reste de vigueur tomberent sur leur arriere-garde: mais ne pouvant aller aussi loin qu'ils eûssent voulu par l'incommodité que leur causoient leurs blesseûres, ils revinrent au camp, où ils se tinrent long-temps avec autant de reserve que les ennemis.

LXV. Un autre party d'Eques & de Volsques crut devoir profiter de l'inaction des Romains: il sortit de nuit, & fit irruption sur leurs terres dans un endroit fort éloigné, où la campagne sembloit n'avoir rien à craindre. Au retour de cette expédition, d'où les ennemis emmenoient un gros butin & beaucoup de prisonniers, Postumius l'autre Consul,

qui portoit du secours à son Collegue, qu'il supposoit encore assiégé dans son camp, apprenant ce qui venoit d'arriver, court à la rencontre des ennemis. Ceux-cy sans se troubler, ni perdre courage à la veuë des troupes, qu'ils n'attendoient pas, mettent à l'abri les dépoüilles qu'ils emportoient, & laissant une forte garnison pour asseûrer le bagage, reviennent en ordre de bataille se présenter aux Romains. Ils donnerent dans cette rencontre des preuves signalées de leur courage, & quoyqu'ils ne fussent ni en si grand nombre, ni si avantageusement armez que les Romains, parce que dispersez dans la campagne, & occupez à butiner, il n'avoient que des armes légeres avec lesquelles ils s'estoient réunis à la haste; cependant ils firent un si grand carnage des troupes Romaines, que peu s'en fallut, que dans une terre étrangere ils n'y élevassent un monument des dépoüilles de ceux qu'ils y avoient attaquez. Mais le Consul avec sa cavalerie estant tombé à brides abbatuës sur leur corps de bataille, l'ayant enfoncé & mis en désordre, le reste de l'armée ne tint plus contre ce nouvel effort, & prit la fuite. Ceux qui estoient restez au bagage ne voyant plus de jour à se défendre, se refugierent sur les montagnes voisines. La perte qu'ils firent dans la meslée fut peu considérable; mais ils perdirent beaucoup de monde dans leur fuite, tant à cause des routes qui leur estoient inconnuës, que de la cavalerie Romaine qui les suivoit de près.

Period. Jul. 4252. Avant J. C. 462. Olymp. 79. 3. Fond. de R. Cat. 290. Var. 292.

LXVI. Tandis que Postumius estoit aux prises avec l'ennemi, Sp. Furius son Collegue ayant appris qu'il venoit à son secours, & craignant que l'ennemi n'allast à sa rencontre pour luy fermer le passage, résolut de l'assiéger dans son camp, pour l'amuser. Mais son dessein fut prévenu par la fuite volontaire de l'ennemi, qui par le rapport de ceux qui estoient échappez de la derniere défaite, informé de la destinée de son party, décampa au commencement de la nuit, aprés avoir ruiné ses retranchements, & se retira chez luy. Son entreprise fut moins heureuse qu'il ne l'avoit esperé. Outre ceux qu'il avoit perdus tant dans le combat que dans les troupes, il en perdit un plus grand nombre dans sa fuite. Les uns retardez par leurs blesseûres moururent en chemin de défaillance; les autres cherchant à étancher leur soif dans

les fontaines & les rivieres tomberent dans la cavalerie Romaine, qui ne leur fit aucun quartier. Les Romains mesmes n'eûrent pas sujet de s'applaudir du succès de cette guerre, tout victorieux qu'ils revinrent en leur patrie ; tant la perte de Furius & d'une infinité de braves gens, qui estoient morts à ses costez, causa de deüil & de chagrin. C'est tout ce qui se fit sous ce dernier Consulat.

Peste furieuse au dehors & au dedans de Rome, guerre contre les Eques & contre les Volsques sous le Consulat de L. Ebutius & de P. Servilius.

Period. Jul. 4253. Avant J. C 461 Olymp. 79 ¼. Fond. de R. Cat. 291. Var. 293.

LXVII. L'année suivante sous celuy de L. Ebutius & de P. Servilius Priscus, les Romains ne firent rien de mémorable, ni au dehors, ni au dedans, la peste s'estant fait sentir à Rome avec plus de vigueur que jamais. Elle commença par les chevaux & les bœufs ; elle attaqua les chevres & les moutons, & fit périr toutes les bestes à quatre pieds. Ensuite elle saisit les bergers & les gens de la campagne, & après avoir désolé toutes les terres des Romains, elle passa dans la Ville. Il est inconcevable combien elle enleva d'esclaves, de mercenaires, & de petit peuple. D'abord on emportoit les morts sur des chariots ; mais le nombre en devint si prodigieux, qu'on fut obligé de jetter dans les eaux les personnes d'une moindre conséquence. On compta parmi ceux qui moururent de cette maladie, jusqu'à la quatriéme partie du Sénat, dont les deux Consuls furent du nombre, & plus de la moitié des Tribuns. La contagion commença vers les Calendes de Septembre, & dura tout le reste de l'année, sans épargner ni sexe, ni âge. Quand la nouvelle de ce desastre fut répanduë dans les pays voisins, les Eques & les Volsques crurent avoir l'occasion la plus favorable de ruiner l'Empire Romain. Ils firent une ligue qu'ils ratifierent avec serment, & ils sortirent de leur pays en toute diligence, pour venir assiéger Rome. Mais afin d'oster aux Romains toute esperance de secours de la part de leurs Alliez, ils commencerent par faire irruption sur les terres des Latins & des Herniques. Le jour que les Députez de ces peuples arriverent pour implorer du secours, L. Ebutius l'un des Consuls estoit mort, & P. Servilius son Collegue estoit à l'extrémité. Il ranime néanmoins le peu de forces qui luy restoient pour convoquer le Sénat : la plupart des Sénateurs plus morts que vifs se font porter dans des litieres, & chargent les Députez de dire aux deux nations, que le Sénat leur permettoit d'user

de toutes leurs forces pour se défendre, en attendant que le Consul fust en estat de lever une armée en leur faveur. Les Latins sur cette réponse transporterent dans les villes tout ce qu'ils avoient à la campagne, & se bornerent à la défense de leurs remparts sans s'embarasser du dehors. Pour les Herniques ne pouvant souffrir de voir piller & ravager leurs terres, ils prirent les armes, & ils eûrent le courage de donner bataille. Ils en sortirent avec beaucoup de perte; mais ils la firent payer encore plus cher à l'ennemi. Après cet effort, ils se resserrerent dans leurs villes pour éviter les risques d'un second combat.

Period. Jul. 4253. Avant J. C. 461. Olymp. 79. 4. Fond. de R. Cat. 291. Var. 293.

LXVIII. Les Eques & les Volsques ayant ruiné tout ce canton, passerent dans le Tusculan, qu'ils désolerent avec la mesme facilité. De-là ils traverserent impunément tout le pays des Sabins, & ils vinrent enfin jusques à Rome, où leur arrivée répandit l'épouvante; mais ils ne la purent entamer. Les Romains tout affoiblis qu'ils estoient par la maladie, sans avoir de Consul à leur teste depuis la mort de Servilius, qui avoit suivi de près son Collegue, firent beaucoup plus que ne comportoient leurs forces. Ils monterent sur leurs murailles, dont l'enceinte estoit alors aussi grande que celle d'Athenes. Comme elles estoient d'une part basties sur des collines escarpées de rochers, & fortifiées naturellement, il ne falloit pas grand monde pour les défendre: d'une autre part elles avoient le Tibre pour barriere, dont la largeur est près de cent soixante toises, & la profondeur capable de porter les plus grands vaisseaux: son courant est aussi rapide qu'aucun autre fleuve; de sorte qu'il n'est pas possible de le passer sans le secours d'un pont. Il n'y avoit alors qu'un pont de bois qu'on avoit soin de rompre pendant la guerre. Le seul endroit par où la ville paroissoit plus accessible, estoit toute l'étenduë depuis la porte Esquiline jusques à la porte Colline, qui est munie & fortifiée de main d'homme. Il s'y trouve un fossé de plus de cent pieds de large & de trente pieds de profondeur. Il est bordé d'une muraille soustenuë en dedans d'un haut & d'un large rempart à l'épreuve du belier & des ouvrages sousterrains. Cet espace avoit près de sept stades de longueur, & cinquante pieds de largeur. Ce fut là où les Romains se mirent en bataille & repousserent

Period. Jul. 4255. Avant J. C. 461. Olymp. 79. 1. Ford. de R. Cat 291. Var. 293.

les ennemis. On n'avoit point encore en ce temps-là l'usage des madriers qu'on fait de terre, & qui mettent les travailleurs à couvert, ni des autres machines qui servent à renverser les Villes. Ainsi les ennemis, perdant l'esperance de prendre Rome d'assault, se retirerent chez eux, & ruinerent tout ce qu'ils trouverent sur leur passage.

LXIX. Les Romains n'avoient point de Consuls, qui pussent assembler les Comices depuis la mort de Postumius & de Servilius. Dans ces conjonctures ils créerent des Magistrats de l'Interregne, comme on le pratique en de semblables rencontres, qui éleverent au Consulat L. Lucretius & T. Veturius Geminus. La peste cessa sous leur Consulat, & toutes les contestations civiles tant publiques que particulieres furent remises à un autre temps. Un seul Tribun nommé Sextus Titus voulut remettre sur le tapis la publication des Loys Agraires; mais le peuple n'en voulut point entendre parler, & rejetta cette affaire à des circonstances plus favorables. Toute la passion des Romains fut de tirer une prompte vengeance de ceux qui avoient profité de la maladie populaire, pour faire la guerre à la République. Ainsi il fut résolu par un Arrest du Sénat & une Ordonnance du peuple, qu'on leveroit au plustost des troupes; & personne de ceux qui estoient en âge de porter les armes ne refusa de servir, pas mesmes ceux qui en estoient exempts par les loys. Toutes les forces Romaines furent divisées en trois corps. On en laissa un pour la défense de la Ville sous la conduite de L. Fabius homme Consulaire : les deux autres commandez par les Consuls furent envoyez contre les Eques & contre les Volsques. Les ennemis avoient déja fait les mesmes dispositions de leurs troupes : les deux peuples estoient partagez en deux campements sous deux Généraux, & ils avoient commencé par ravager le pays des Herniques, sur lequel ils estoient, & ils continuoient leurs courses sur les terres qui estoient sous l'obéïssance du Peuple Romain. Tout le reste de leur milice moins capable de servir au dehors estoit destiné dans les garnisons, pour mettre leurs villes à couvert de l'invasion des ennemis. Les Consuls après avoir déliberé sur la maniere dont ils feroient la guerre, furent d'avis d'aller droit aux Villes des Eques & des Volsques, persuadez qu'ils dé-

membreroient leur armée par l'interest qu'ils prendroient à défendre chacun leur patrie, & qu'ils aimeroient mieux conserver leurs biens que de ravager ceux de l'ennemi. Ainsi Lucretius se jetta sur les terres des Eques, & Veturius sur celles des Volsques. Les Eques abandonnerent sans peine leurs terres au pillage, & ne songerent qu'à garantir leurs villes & leurs forteresses.

Period. Jul. 4255. Avant J.C. 461. Olymp. 79. 4. Ford. de R. Cat. 291. Var. 293.

LXX. Mais les Volsques plus hardis & plus fiers mépriserent l'armée Romaine, & convaincus qu'elle ne tiendroit pas contre leur grand nombre, s'avancerent pour défendre leur pays, & se camperent proche Veturium. Ce qui arrive d'ordinaire à une armée composée de nouveaux soldats, qu'on tire des Villes & de la campagne, & qu'on leve à la haste, dont la plusspart sont sans armes, ou ne les sçavent pas manier, ne manqua pas d'arriver aux troupes des Volsques, qui n'oserent se commettre avec les Romains. A peine les virent-elles approcher, & eûrent-elles entendu leurs cris & le bruit de leurs armes, qu'elles se mirent à gagner la ville avec tant de vitesse & tant de confusion, que la cavalerie Romaine à leurs trousses en tua plusieurs dans les défilez, & en fit un plus grand carnage quand elles furent arrivées aux portes par l'empressement où chacun estoit d'y entrer. Les Volsques après leur défaite se reprocherent les uns aux autres leur imprudence, & se garderent bien de tenter un second combat. Mais les Chefs des Volsques & des Eques, qui campoient à l'air, apprenant que les Romains estoient occupez à presser leurs villes, voulurent de leur costé faire un coup d'éclat, & sortirent aussi viste qu'ils purent du pays des Herniques & des Latins pour se rendre à Rome, esperant, ou qu'ils la trouveroient sans défense, & qu'ils s'en empareroient, ou qu'ils obligeroient les Consuls de sortir du pays ennemi pour secourir leur patrie. Pleins de cette grande entreprise, ils se mettent en marche, & se pressent d'arriver pour surprendre la ville, & s'ils pouvoient, y donner assault.

LXXI. Déja ils estoient à Tusculum, lorsqu'ils apperceûrent les remparts couverts de soldats, & quatre régiments qui gardoient les portes composez chacun de six cents hommes. Des dispositions si contraires à leur esperance leur font changer de dessein, & n'ayant rien de mieux à faire, ils se

Period. Jul. 4255 Avant J. C. 461. Olymp. 79 ¾ Fond. de R Cat. 291. Var. 293.

campent dans une partie du terrain de Tusculum, qu'ils n'avoient point fourragé dans leurs premieres courses, résolus de le ravager. Dans ces circonstances L. Lucretius l'un des Consuls paroist à l'improviste, & se poste assez près des ennemis. Leurs Chefs croyant avoir l'occasion belle de livrer bataille, avant que Veturius se fust joint à son Collegue, laissent leur bagage sur une éminence, & deux régiments pour le garder; puis s'avançant dans la plaine avec le reste de leurs troupes, ils en viennent aux prises avec les Romains, & se battent long-temps en gens de cœur. Mais appercevant derriere eux un gros party qui descendoit d'une forteresse située sur une colline, ils ne doutent point que ce ne soit l'armée de Veturius, & craignant d'estre enveloppez par les deux Consuls, ils prennent au plustost la fuite. Les deux Chefs des ennemis, & quantité de braves gens périrent dans ce combat en donnant d'illustres preuves de leur courage. Ceux qui échapperent aux vainqueurs se retirerent en désordre chacun dans leur patrie. Lucretius après cette victoire, resta jusques au temps des Comices dans le pays des Eques, & Veturius dans celuy des Volsques à ravager la campagne, sans trouver personne qui les arrestast. Ensuite ils revinrent à Rome avec leur armée, où ils furent honorez du Triomphe. Lucretius entra dans la ville monté sur un char attelé de quatre chevaux. Veturius ne fit son entrée qu'à pied. C'est la seule distinction, qui, comme je l'ay déja dit, mettoit de la différence entre ces deux espéces de Triomphe, dont le Sénat récompensoit les vainqueurs. Dans le reste, l'un & l'autre avoient les mesmes marques d'honeur.

Defaite des Volsques.

Fin du Livre neuviéme.

LES





LES ANTIQUITEZ ROMAINES DE DENYS D'HALICARNASSE.

LIVRE DIXIÉME.

I. DANS l'année suivante, qui fut celle de la quatre-vingtiéme Olympiade, où Torymbre né dans la Thessalie remporta le prix sous le gouvernement de Phrasicle Archonte d'Athenes, on créa Consuls à Rome P. Volumnius & Ser. Sulpicius Camerinus. Ces deux Magistrats ne leverent point de troupes, ni pour venger les injures que le Peuple Romain & ses Alliez avoient receûës, ni pour mettre le pays à couvert des insultes des ennemis. Ils bornerent tous leurs soins & toutes leurs attentions à remédier aux maux du dedans, & à prévenir les entreprises du peuple contre le Sénat. Les Tribuns recommençoient leurs intrigues, & ranimoient les anciennes querelles : ils faisoient entendre par leurs discours,

Troubles domestiques, & divers prodiges sous le Consulat de P. Volumnius & de Ser. Sulpicius.

Period. Jul. 4255. Avant J. C. 459. Olymp. 80. 1. Fond. de R. Cat. 293. Var. 295.

Period. Jul. 4255. Avant J. C. 459. Olymp. 80. 2. Fond. de R. Cat. 293. Var. 295.

que dans une République comme la leur composée de personnes libres, chacun devoit avoir une égale liberté de parler, & que toutes les affaires tant publiques que particulieres ne se devoient décider que par les loys. Il n'estoit pas encore permis chez les Romains à toutes sortes de personnes de parler, & l'on n'avoit point ramassé tout ce qu'il y avoit de droit escrit. Dans les premiers temps, les Roys rendoient eux-mesmes la justice, & leurs jugements avoient la force de loy. Depuis que l'autorité royalle fut passée aux Consuls, qu'on créoit tous les ans, parmi les fonctions de la Royauté celle de rendre la justice leur fut attribuée, & tout ce qui avoit autrefois servi de régle dans les décisions devint autant de loys, sur lesquelles on terminoit les differends qui naissoient entre les citoyens. Les premiers Magistrats qu'on choisissoit entre les plus notables estoient les dépositaires de la plus grande partie de ces loys, & conservoient dans la Magistrature le ministére de la justice. Le reste estoit escrit dans les livres des Pontifes, dont la connoissance estoit reservée aux seuls Patrices, parce qu'ils sortoient rarement de Rome. Tout ce qu'il y avoit de négotiants & de gens de la campagne, ne venant à la ville pour leur commerce qu'à de certains jours n'avoient aucune part à ces mystéres. C. Terentius Tribun du peuple avoit esté le premier l'année précédente qui eûst fait des efforts pour introduire un nouveau droit; mais il avoit laissé la chose imparfaite, parce que le peuple faisoit la guerre au dehors & que les Consuls, pour se débarasser de cette affaire, avoient retenu les troupes dans le pays ennemi jusqu'à la fin de leur Magistrature.

II. A. Virginius, qui estoit pour lors Tribun du peuple, vouloit finir ce qu'avoit commencé Terentius; mais les Consuls, le Sénat, & les plus considérables citoyens s'opposoient de toutes leurs forces à cette nouveauté, & ne pouvoient souffrir que dans le gouvernement de la Républqiue on fust obligé d'avoir recours aux loys. On tint quantité d'assemblées dans le Sénat; on y parla souvent avec beaucoup de feu de part & d'autre, & les Magistrats des deux factions n'oublierent rien pour l'emporter. Il estoit aisé de concevoir, que de pareilles disputes n'aboutiroient enfin qu'à des maux qu'on ne pouroit guérir. Ces conjectures furent appuyées de divers

prodiges envoyez de la part des Dieux, & remplis de tant de terreur & dépouvante, qu'on ne lisoit point d'avantures pareilles dans les histoires, & qu'on ne se souvenoit de rien, qui en eûst jamis approché. Des éclairs extraordinaires parurent briller dans les airs; on apperceût au ciel des feux fixes & permanents; on entendit des gemissements sousterains; on sentit de continuels tremblements de terre; on vit des spectres de formes differentes voler de tous costez; on fut frappé de voix effrayantes, qui porterent le trouble & l'allarme. Tout cela néanmoins, quelque terrible qu'il fûst, n'estoit pas absolument sans exemple, mais ce qui suivit, & ce qui fit plus d'impression dans Rome que tout le reste n'estoit jamais arrivé. Il tomba sur terre une pluye effroyable, non pas de neige ou de gresle, mais de morceaux de chair, les uns plus grands, les autres plus petits. Au mesme-temps des oyseaux de toutes les espéces fondant sur cette proye en dévorerent une partie: ce qui en resta dans la ville & dans la campagne y demeura long-temps sans changer de couleur, sans se corrompre & sans causer de mauvaise odeur. Les Devins du pays interrogez sur ce prodige, ne purent en donner d'explication. Mais les livres des Sybilles, qui furent consultez, firent entendre, que la ville estoit menacée d'une irruption d'ennemis étrangers qui la reduiroient à deux doigts de sa perte: que ce malheur seroit précédé d'une dissension civile qu'il falloit étouffer dès sa naissance, en chassant les séditieux & en appaisant les Dieux par des vœux & par des sacrifices: que c'estoit l'unique moyen de détourner la tempeste, & de remporter la victoire sur les ennemis du dehors. Ces réponses renduës publiques, les Pontifes qui estoient chargez du sacré ministére, commencerent par immoler des victimes aux Dieux, que les Romains ont coustume d'invoquer dans leurs calamitez. Le Sénat s'assembla en présence des Tribuns pour délibérer des moyens de mettre la République à couvert des malheurs qu'on avoit à craindre.

Period. Jul. 4255. Avant J. C. 459. Olymp. 80. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 293. Var. 295.

III. Tous convinrent qu'il falloit travailler de concert à faire cesser toutes les querelles, & à procurer l'union & la paix dans le gouvernement. Mais l'embarras fut sur les moyens qu'on devoit prendre pour y réussir, & sur les avances que le deux factions seroient obligées de faire de part

Period. Jul. 4255. Avant J. C. 459. Olymp. 80. ½. Fond. de R. Cat. 293. Var. 295.

& d'autre, pour mettre fin à la sédition. Les Consuls & les Principaux du Sénat, rejetterent la cause des troubles & des divisions sur les Tribuns, qui vouloient introduire des nouveautez dans la République, & changer l'estat du gouvernement. Les Tribuns de leur costé prétendoient n'estre point en faute, ni rien faire d'injuste & de dommageable, en introduisant dans Rome l'usage des loys, qui rappelloient tous les citoyens à l'égalité. Ils disoient qu'il falloit plustost s'en prendre aux Consuls & aux Patrices, comme aux auteurs de la mesintelligence, qu'ils fomentoient par leurs injustices, par leur ambition, & par le pouvoir tyrannique qu'ils exerçoient. Quelques jours se passerent dans ces reproches & ces invectives sans rien décider, & sans parler d'autres affaires, qui regardassent le public ou le particulier. Les Tribuns enfin, las de faire des remontrances, & de s plaintes qui n'avoient aucun effet, prennent d'autres mesures, & ayant convoqué le peuple, ils luy promettent de porter une loy, telle qu'il la souhaitoit. Cette proposition receüe avec toute la satisfaction qu'ils pouvoient esperer, les Tribuns aussi-tost font la lecture de la loy, qu'ils avoient déja toute minutée. „ Voicy quels en estoient les chefs. Que le peuple dans „ des Comices legitimement convoquez choisiroit des De„ cemvirs respectables par leur âge & par leur sagesse, „ & capables de soustenir leur rang & le choix quon „ auroit fait d'eux : que ces Magistrats seroient chargez de „ faire des loys, pour servir de régle dans les affaires tant „ publiques que particulieres ; qu'ils en feroient leur rap„ port au peuple, & qu'ensuite elles seroient affichées dans „ la place publique, avec ordre aux Magistrats & aux ci„ toyens de s'y conformer dans tous les différends, & les „ contestations qui arriveroient. Les Tribuns ayant proposé cette loy, laisserent la liberté de faire des représentations, & remirent aux trois premiers jours de marché à entendre ceux qui auroient quelque chose à dire contre la vérification de la loy. Il se trouva quantité de personnes de distinction parmi les Sénateurs, tant des plus anciens que des plus jeunes, qui firent leurs oppositions dans des harangues fort étudiées, ce qui dura plusieurs jours. Les Tribuns impatients des retardements qu'on apportoit à la promulgation

de la loy, ne voulurent plus écouter perſonne, & marquerent un jour pour finir cette affaire, exhortant tous les citoyens à ne point manquer de s'y trouver, non pour eſtre encore fatiguez par de longues remonſtrances, mais pour porter leur ſuffrage, par chaque Tribu. Après cette déclaration ils congédierent l'aſſemblée.

Period. Jul. 4255. Avant J. C. 459. Olymp. 80. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 293. Var. 295.

IV. Sur cela les Conſuls & les plus puiſſants des Patrices vont trouver les Tribuns, & ſe plaignent de leur procédé : ils proteſtent qu'ils ne permettront jamais qu'on publie des loys, où le Sénat n'ait point eû depart, & qui n'ayent eſté dictées que par les Tribuns : ils remonſtrent que les loys ſont des conventions, dans leſquelles toute une ville doit entrer, & non pas ſimplement une partie : que c'eſtoit la ruine des villes & des familles, lorſque ceux qui devoient recevoir la loy, s'élevoient juſques à la donner. Quel droit, « diſoient-ils, avez-vous, Tribuns, ou d'introduire de nouvel- « les loys, ou de caſſer les anciennes ? N'eſt-ce pas du Sénat « & à de certaines conditions que vous avez receû le pou- « voir attaché à vos charges ? L'avez-vous demandé vous- « meſmes ſous d'autre titre, que de ſouſtenir les pauvres « d'entre les citoyens contre la violence prétenduë des grands ; « & vous flattiez-vous alors qu'elle duſt s'étendre à d'autres « ſoins ? Si depuis ce temps-là reveſtus d'une autorité que vous « nous avez arrachée, vous avez pû vous en prévaloir, n'en eſtes « vous pas décheûs depuis les changements que vous avez faits « dans la tenuë des Comices. Ce n'eſt plus un arreſt du Sénat « qui vous eſtablit dans vos charges : le peuple dans ces aſſem « blées ne donne point ſon ſuffrage par Centuries : avant cette « élection, on ne fait point les ſacrifices preſcrits par les loys « & par la couſtume ; en un mot on proſcrit du Tribunal tou- « tes les céremonies les plus capables d'inſpirer des ſenti- « ments de Religion pour les Dieux, & de reſpect pour la « Magiſtrature. Eſt-ce donc à vous d'entrer dans un miniſtére « auſſi redoutable que le ſont les loys, par les ſacrifices & le « culte ſacré qui les accompagne, vous qui n'avez que du « mépris pour les plus ſaintes loys ? C'eſtoit-là les diſcours, « que les anciens & les jeunes Patrices appuyez de leur faction répandoient dans toute la ville contre les Tribuns. D'un autre coſté, ils n'oublioient, ni careſſes, ni complaiſances

Period. Jul. 4255. Avant J. C. 459. Olymp. 80. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 293 Var. 295.

pour gagner les esprits de ce qu'il y avoit de plus moderé & de plus raisonable parmi les citoyens : ils intimidoient les broüillons & les séditieux par de terribles menaces, s'ils venoient à s'échapper & à sortir de leur devoir : ils eûrent mesmes assez de fermeté, pour chasser à force ouverte de la place publique une infinité de canaille, qui avoit plus à cœur ses interests particuliers que ceux de la République.

V. Parmi la jeunesse Patricienne, celui qui avoit alors plus de partisans & plus de crédit dans Rome estoit un nommé Cæso Quintius fils de L. Quintius Cincinnatus. Sa naissance & ses grands biens le rendoient plus respectable qu'aucun de son rang. D'ailleurs il estoit bien fait de sa personne, d'une bravoure & d'une capacité sans égale dans le métier de la guerre, & d'un heureux genie pour haranguer. Il ne cessoit d'invectiver contre les Plebeiens, sans épargner les paroles les plus dures, ni les traitements les plus outrageux. Les Patrices pour cette raison en faisoient beaucoup de cas, & l'encourageoient à ne se point étonner du péril, luy promettant de le soustenir de tout leur pouvoir. Les Plebeiens au contraire le haissoient cruellement. Les Tribuns résolurent de le faire périr, esperant que sa mort intimideroit la jeunesse Patricienne, & l'obligeroit à garder plus de mesure. Le dessein pris, ils dressent contre luy un procès criminel; ils ramassent quantité de témoins, & ils l'accusent d'avoir attenté sur la République jusques à mériter la mort. Ils le citent après à comparoistre pour plaider sa cause. Le jour de l'assignation venu, ils convoquent le peuple, & après avoir déclamé fortement contre le prétendu coupable, après avoir fait un long dénombrement des violences qu'il avoit commises, & avoir produit pour témoins ceux mesmes qui avoient esté maltraitez, ils laissent à l'accusé la liberté de parler pour sa défense. Le jeune homme refuse de répondre à ce Tribunal, & s'offre à satisfaire aux plaintes des particuliers devant le Consul, qui seul estoit en droit de connoistre de cette affaire. Cependant le pere de Ceson, voyant le peuple indigné des refus de son fils, n'oublie rien pour le justifier; il convainc de faux ses accusateurs sur une infinité de crimes qu'ils luy reprochoient; il traite de bagatelles les autres chefs d'accusation, qu'il ne pouvoit desavoüer,

& il fait voir que le peuple avoit tort de s'en allarmer : qu'il falloit regarder tous ces faits, comme autant d'emportements d'une jeunesse fiere & ambitieuse, où le mépris, ni la trahison n'avoient aucune part : que dans ces rencontres, il estoit aisé de s'oublier & de s'attirer des coups facheux, faute d'assez de prudence & de discretion, qui sont les fruits de la maturité de l'âge. Il conjure ensuite les Plebeiens non seulement d'oublier les paroles dures qui estoient échappées à son fils, mais de se souvenir des services importants, qu'il avoit rendus au public depuis qu'il portoit les armes, dont il ne s'estoit jamais servi, que pour asseûrer la liberté des particuliers, pour étendre l'empire de la Patrie, & pour mériter les bonnes graces du peuple, qui devoit par reconnoissence luy sacrifier de légers ressentiments. De là passant aux glorieux exploits par lesquels son fils avoit signalé sa valeur, il fait le récit du grand nombre de campagnes qu'il avoit faites, des combats où il s'estoit trouvé, des marques de distinction qu'il y avoit méritées des citoyens, auxquels il avoit sauvé la vie, du courage avec lequel on l'avoit veû tant de fois monter le premier à l'assault. Il tasche enfin de calmer les esprits, & de les porter à la douceur par les plus instantes prieres, demandant pour toute grace la vie & la seûreté en faveur d'un fils, dont la vie jusques alors innocente & sans reproche estoit digne de compassion.

Periode Jul. 4255. Avant J. C. 459. Olymp. 80. 2. Fond. de R. Cat. 293. Var. 295.

VI. Son discours plut infiniment au Peuple, & l'on estoit prest de luy rendre son fils, lorsque Virginius, craignant que la jeunesse ne devînt encore plus insolente & plus insupportable per l'impunité de Ceson, se leva & dit : « Nous avons, Quintius, d'illustres preuves de vostre mérite & de vostre affection pour le peuple ; mais la fierté de vostre fils, & la hauteur avec laquelle il nous traite, nous rendent inflexibles à vos prieres, & nous autorisent à luy refuser le pardon. Il est d'autant plus indigne de grace, qu'élevé sous le pere le plus populaire & le plus moderé, bien loin d'estre sensible aux impressions d'une éducation si belle, il n'a pris que l'orgueil des tyrans, & la férocité des barbares, dont il a fait passer dans Rome les exemples pernicieux. Si donc vous n'avez pas connu jusqu'icy le naturel violent de vostre fils, maintenant que vous le voyez à découvert,

Period. Jul. 4255. Avant J. C. 459. Olymp. 80 ½. Fond. de R. Cat. 295. Var. 295.

„ vous devez entrer dans nos sentiments, ou si sçachant ses „ mauvaises qualitez, vous estes entré dans les insultes qu'il „ a faites à la misere de nos citoyens, vous estes aussi méchant „ que luy, & vous ne méritez pas la reputation que vous avez „ parmi nous. Mais non ; vous avez ignoré qu'il ne vous res- „ sembloit nullement : c'est un témoignage que je ne crains „ point de vous rendre. Cependant en vous pardonnant de ne „ l'avoir pas connu, & estant persuadez que vous n'avez „ aucune part à tout le mal qu'il nous a fait, nous avons sujet „ de nous plaindre, de ce que vous ne partagez point avec „ nous nos ressentiments. Mais afin que vous compreniez mieux „ quel poison pour la République vous avez nourri, sans le „ sçavoir, dans la personne de vostre fils, apprenez un de „ ses forfaits dont on ne peut estre capable, sans avoir des in- „ clinations tyranniques, & sans en vouloir au sang de ses ci- „ toyens. Comparez-le à la bonne heure avec ces exploits fa- „ meux par lesquels il s'est acquis tant de gloire dans les com- „ bats, & jugez de la préférence. Pour vous, citoyens, „ que la harangue du pere a si fort touchez en faveur du fils, „ voyez s'il mérite que vous ayiez pour luy tant d'indulgence.

VII. Après avoir ainsi parlé, il fait signe à un de ses Collegues nommé M. Volscius de se lever & il luy ordonne de dire ce qu'il pensoit du jeune Ceson. Celuy-cy s'estant recüeilli quelques moments, pendant lesquels on fit un grand silence, dans l'attente de ce qu'il avoit à dire, parla de la sorte. « Que n'ay-je pû, Romains, autorisé que je suis par les » loys, me faire raison moy-mesme du plus sanglant outrage, » qu'on puisse jamais recevoir ! Mais la foiblesse & l'indi- » gence jointes à l'estat de simple citoyen m'ont osté jusques » icy les moyens de me venger. A présent qu'il m'est per- » mis de le faire, je prends le personnage de témoin au de- » faut de celuy d'accusateur. Ecoutez donc la maniere in- » digne & cruelle avec laquelle Ceson m'a traité. J'avois un » frere nommé Lucius, le plus cher objet de ma tendresse. » Nous avions souppé ensemble chez un ami : comme nous » nous retirions vers la nuit, nous passâmes par la place pu- » blique où Ceson faisoit la débauche avec d'autres jeunes » gens aussi insolents que luy. Nous nous vismes assaillis sur le champ de mille railleries piquantes, & de termes inju-

rieux

Period. Jul. 4255. Avant J.C. 459. Olymp. 80. 2. Fond. de R. Cat. 293. Var. 295.

rieux, tels qu'une jeunesse pétulante & pleine de vin, » a coustume de vomir contre de petites gens comme nous. » Fatigué de leur insolence, mon frere s'échappa en quelques » paroles un peu fortes. Ceson qui n'est point endurant, se » jette sur luy avec fureur & à coups de poings & de pieds » le terrasse & le tuë. Je criois cependant de toutes mes forces, » & je me défendois de mon mieux; Ceson quitte mon frere » qui avoit déja rendu l'ame, & vient sur moy: il m'insulte » avec la mesme cruauté & ne cesse point de m'outrager qu'il » ne m'ait étendu sur la poussiere, & qu'il ne m'ait crû » sans respiration & sans vie. Il retourne à ses camara- » des, & il s'applaudit de sa victoire. Ceux qui estoient accou- » rus à nos cris, nous relevent tout couverts de sang que nous » estions, & nous emportent. Mon frere estoit déja mort, » comme je l'ay dit: & moy brisé & meurtri de coups, je » n'esperois gueres d'en rechapper. Ce fut sous le Consulat de » P. Servilius & de L. Ebutius qu'arriva une action si noire, » l'année que la contagion causa dans Rome tant de ravage, » dont mon frere, ni moy ne fusmes point à couvert. Je ne » pus alors me faire rendre justice, faute des deux Consuls » que la maladie avoit enlevez. Je voulus le citer au Tribu- » nal de Veturius & de Lucretius, qui l'année suivante fu- » rent revestus de la Magistrature; mais l'un & l'autre fu- » rent obligez de porter la guerre chez nos ennemis. A » leur retour à Rome, je fis de nouvelles tentatives; je me » présentay plusieurs fois, je citay Ceson devant les Consuls; » pour toute justice, je ne receûs de luy que des coups, dont » j'appelle à témoins plusieurs de nos citoyens. Voilà, Romains, » le récit fidelle de mes infortunes & de la cruauté de Ceson.

VIII. Le narré de Volscius fut suivi des clameurs de la populace, qui sans autre procédure couroit déja sur Ceson pour le mettre à mort. Les Consuls arresterent leur emportement, & furent soustenus de la pluspart des Tribuns, qui virent le danger d'introduire dans la République une si pernicieuse coustume. La partie mesme du peuple la plus saine ne put souffrir, que dans des affaires, où il y alloit de la vie, on ostast aux coupables le droit de plaider leur cause. Ainsi la justice dans cette occasion l'emporta sur le ressentiment & sur la fureur, & l'on différa ce jugement à un

autre jour. Un seul point fut contesté, sçavoir, si l'on retiendroit en prison le criminel jusqu'à la décision de son procès, comme le demandoit sa partie, ou si à la requeste de son pere on le laisseroit aller sous caution. Le Sénat prononça sur ce differend, que ceux qui cautionneroient le coupable, déposeroient une somme d'argent, & que luy seroit mis en liberté jusques au jour que son affaire seroit jugée. Le lendemain, les Tribuns assemblerent le peuple dans la place, où Ceson ne s'estant point trouvé, il fut condamné par défaut, & ses cautions qui estoient au nombre de dix contraints à payer l'argent, dont on estoit convenu. Ainsi ce jeune Seigneur par les intrigues des Tribuns & les artifices de Volscius, qui rendoit un faux témoignage contre luy, comme on le reconnut dans la suite, fut relegué de Rome, & se refugia dans l'Hétrurie. Son pere obligé de vendre la plus grande partie de ses biens, pour dédommagér les cautions de l'argent qu'ils avoient livré, se retira dans un village au-de-là du Tibre, où il avoit une pauvre cabane & un petit champ, les seuls biens qu'il sauva du naufrage. Là vivant du travail de ses mains avec un petit nombre d'esclaves qui luy aidoient à cultiver sa terre, il passa les restes malheureux d'une vie obscure & penible, sans que sa douleur & sa pauvreté luy permissent d'aller à Rome quelquefois, ni de revoir ses amis, ni d'assister aux jours de Festes, ni de se trouver à aucune partie de divertissement. Les Tribuns au reste n'en furent pas mieux pour s'estre défaits de Ceson. La jeunesse n'en devint que plus fiere & plus téméraire, & les oppositions qu'elle ne cessa de mettre à leurs desseins, firent que durant tout ce Consulat ils ne purent venir à bout de faire promulguer la loy. Le peuple continua les mesmes Tribuns l'année suivante.

Condamnation de Ceson.

IX. Sous le Consulat de P. Valerius Publicola & de C. Claudius Sabinus, Rome se vit sur les bras la plus terrible guerre qu'elle eûst eû jusques alors à soustenir de la part des étrangers. Les troubles du dedans donnerent naissance à ceux du dehors, ainsi que les livres des Sybilles l'avoient prédit, & les prodiges arrivez l'année précédente de la part des Dieux l'avoient annoncé. Je vais raconter l'origine de cette guerre, & la conduite que garderent les Consuls pen-

Troubles plus furieux que jamais dans Rome sous le Consulat de P. Valerius & de C. Sabinius.

dant tous ces mouvements. Les Tribuns qu'on avoit continuez, dans l'esperance qu'ils feroient enfin passer la loy, voyant dans la personne de C. Claudius l'un des Consuls le plus grand ennemi du peuple (inimitié qu'il avoit héritée de ses ancestres) & le plus disposé à tout entreprendre pour empescher la promulgation de la loy; désesperant d'ailleurs de reduire la puissante faction de la jeunesse Patricienne, que le dépit des derniers évenements rendoit plus implacable que jamais; & pour comble de disgrace ne remarquant plus la mesme ardeur pour leurs interests dans la plus considérable partie du peuple, que les Patrices avoient adoucie par leurs bons offices & des demonstrations de bienveillance, les Tribuns dis-je résolurent de prendre des mesures plus outrées pour intimider le peuple, & pour faire éloigner Claudius. Ils commencerent par répandre divers bruits dans toute la ville; puis s'attroupant à la veûë de tout le monde, ils consultoient ensemble depuis le matin jusques au soir, sans recevoir dans leur compagnie d'autres gens que ceux de leur cabale. Enfin quand ils crurent les circonstances favorables à l'exécution de leur projet, ils contrefirent des lettres, qu'ils se firent donner par un homme inconnu pendant qu'ils estoient assis dans la place publique. Après qu'ils les eûrent leües, ils se levent aussi-tost, se frappant le front & prenant un air affligé. On accourt à l'heure mesme à eux; la foule croist en un moment, chacun se persuadant que ces lettres contenoient quelque facheuse nouvelle. Les Tribuns alors se faisant faire silence par un Hérault: „ Romains, leur dirent-ils, vostre ville est menacée des derniers malheurs, & si “ la bonté des Dieux n'eûst détourné la tempeste, en faveur “ de ceux qui ne méritoient point d'estre punis, nous estions “ tous enveloppez dans la mesme calamité. Nous vous con- “ jurons d'attendre quelque temps, que nous ayions fait part “ au Sénat de ce que nous venons d'apprendre, & que nous “ ayions déliberé de ce que nous avons à faire pour le bien “ de la République. A ces mots ils vont trouver les Con- “ suls. Pendant qu'on assembloit le Sénat, on débitoit differents bruits dans la place: les uns faisoient valoir avec artifice ce qu'ils avoient déja semé dans les compagnies par l'ordre des Tribuns: les autres asseûroient comme des veritez

Period. J. 4256.
Avant J.C. 458.
Olymp. 80. 3.
Fond. de R. Cat. 294.
Var. 296.

Il estoit fils d'Appius Claudius.

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458 Olymp. 80. 3 Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

ce qu'ils craignoient le plus qui n'arrivast en effet. L'un disoit que Cæso Quintius banni par le peuple s'estoit retiré chez les Eques & chez les Volsques, qui l'avoient mis à la teste de leurs troupes, & qu'il estoit prest de tomber sur Rome avec une puissante armée : l'autre que les Patrices avoient des intelligences avec les étrangers, pour le restablir par leur moyen, & pour sapper à jamais les fondements de la puissance des Plebeiens : celuy-cy exemptoit de blame les anciens Patrices, & ne faisoit tomber la conspiration que sur la jeunesse ; celuy-là protestoit que Ceson estoit caché dans Rome, & que bien-tost on le verroit maistre des postes les plus avantageux. Enfin toute la ville dans l'attente des plus grandes calamitez, estoit saisie de surprise & de crainte. On se regardoit avec de cruels soupçons, & on se défioit mutuellement les uns des autres. Les Consuls ayant assemblé le Sénat, on y admit les Tribuns qui firent leur rapport des prétenduës nouvelles qui leur estoient venuës. A. Virginius parla de la sorte au nom de tous.

» X. Tant que nous n'avons eû que des nouvelles incer-
» taines des maux dont nous sommes menacez, & que nous
» ne les avons regardées que comme des bruits, sur lesquels
» on ne pouvoit faire beaucoup de fonds, nous n'avons
» pas osé, Peres Conscripts, vous en faire part, dans la crainte
» de faire naistre le trouble que toute nouvelle fascheuse
» porte avec soy, & de paroistre avoir pris l'allarme avec
» plus de précipitation que de prudence. Nous n'avons pas
» crû néanmoins devoir tout-à-fait mépriser ces sortes d'a-
» vis, & nous nous en sommes servis utilement pour décou-
» vrir la vérité. Mais puisque la providence des Dieux qui
» veillent continuellement à la seûreté de cet Empire, par
» un effet de leur bonté pour nous, met en évidence les per-
» nicieux desseins, & les entreprises impies des ennemis des
» Dieux ; & que les lettres que nous venons de recevoir des
» étrangers nos amis rendent des témoignages, qui s'accor-
» dent parfaitement avec les indices que nous avons au de-
» dans, nous nous croyons obligez dans une affaire qui ne
» souffre aucun retardement, de vous faire part de ces in-
» jurieux projets, avant que d'en informer le peuple. Sça-
» chez donc que des gens de nom ont conspiré contre les

Plebeiens ; que parmi les conjurez il s'en trouve quelques-uns des plus anciens de vostre corps, & un grand nombre de Chevaliers qui ne sont point encore receûs parmi vous. Je ne vous les nomme point ; vous le connoistrez en temps & lieu. Ils ont juré la perte des Plebeiens, & pour exécuter seûrement leur détestable projet, ils ont choisi, comme nous l'avons appris, le temps d'une nuit obscure, pendant laquelle personne ne peut se reconnoistre, ni pourvoir à sa seûreté. Ils doivent les armes à la main entrer dans nos maisons, égorger tous les Tribuns, & verser sans exception le sang de tous ceux, qui pour soustenir les droits de la liberté, se sont élevez contre eux, & peuvent nuire dans la suite à leurs desseins. Ils se flatent après s'estre défaits des Tribuns, d'obtenir le reste aisément de vous, & d'arracher de vos suffrages une ordonnance qui abolisse les priviléges que vous avez accordez au peuple ; & parce qu'ils ont bien preveû, qu'ils ne pouvoient venir à bout de cette entreprise sans des secours étrangers, ils ont fait entrer dans leurs complots, & ils ont establi pour leur Chef un homme proscrit & condamné au banissement. C'est Cæso Quintius, qui, tout convaincu qu'il est d'avoir allumé le feu de la sédition, & d'avoir souillé ses mains du sang de nos citoyens, a trouvé assez de protection auprès de quelques-uns de vous pour échapper à la mort. Ce sont ceux-là mesmes, à l'ombre desquels il s'est sauvé du péril, qui luy offrent aujourd'huy de le rappeller, de le combler d'honeurs & de biens, & de l'élever aux premieres charges. Il leur a promis de son costé de leur amener de chez les Eques & les Volsques autant de troupes, qu'ils en auroient besoin. Il viendra bien-tost à la teste des plus déterminez, qu'il introduira secretement dans Rome les uns après les autres, & aussi-tost qu'il aura immolé les Tribuns à sa fureur, il fera main basse sur tout ce qu'il y a de pauvres parmi les citoyens, & sur quiconque osera reclamer la liberté. Voilà, Sénateurs, la terrible conspiration qu'on trame contre nous, sans respecter la colére des Dieux & l'indignation des gens de bien.

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. ½. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

XI. Dans un danger aussi pressant que celuy où nous nous trouvons, nous avons recours à vous, Peres Conscripts,

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. 3. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

» & nous vous conjurons par les Dieux & par les Genies, » auxquels nous faisons les mesmes sacrifices, par tant de » guerres & de dangers que nous avons soustenus avec vous, » & que vous ne pouvez oublier; nous vous conjurons, dis- » je, de ne point nous abandonner contre toute justice à la » cruauté de nos ennemis. Secourez-nous plustost dans nos » besoins: que vostre zéle de concert avec le nostre s'al- » lume à la vengeance de ceux qui nous persecutent: n'é- » pargnez aucun des conjurez, ou du moins que les auteurs » d'un attentat si horrible ne puissent éviter la peine deüe » à leur inhumanité. La grace sur tout dont nous vous prions, » Peres Conscripts, est que par un de vos Arrests, vous dé- » livriez aux Tribuns la commission d'informer contre les » coupables. Outre l'équité de nostre demande, dans la » nécessité de faire une exacte recherche, est-il personne » plus interressé que nous à s'en acquitter avec soin, nous » que le péril regarde de si près? S'il y en avoit quelques- » uns parmi vous, disposez à ne rien accorder à nos prieres, » & déterminez toujours à se déclarer contre les partisans » du peuple, je me ferois un plaisir de leur demander, ce » qui leur fait peine dans nostre requeste, & les mesures quils » nous conseillent de prendre. Veulent-ils, que nous ne fas- » sions aucune enqueste & que nous méprisions le plus dange- » reux complot qu'on ait pu former contre le peuple? Mais » y auroit-il de la raison dans un conseil de cette nature? & » parler de la sorte, ne seroit-ce pas déclarer ouvertement » qu'on s'est laissé corrompre, qu'on a part à la conjuration, » & que dans la crainte qu'on a d'estre découvert, on ne fuit » rien tant que la recherche de la vérité? Ne donnez point » dans l'avis de ceux, qui voudroient qu'on se reposast sur » le Sénat & sur les Consuls du soin de connoistre de cette » affaire. Les Tribuns ne seroient-ils pas en droit de gar- » der la mesme conduite, s'il arrivoit, que le Plebeiens » vinssent à conspirer contre le Sénat & les Consuls, & à » vouloir renverser la Magistrature? Ne pourroient-ils pas » dire à leur tour, que ce seroit aux patrons du peuple à faire » informer contre les Plebeiens? Mais qu'arriveroit-il de-là, » je vous prie, sinon qu'on ne pouroit jamais instruire de pro- » cès, dès qu'une intrigue seroit secrette? Pour nous dans

de telles circonstances, nous serions bien éloignez de faire « des propositions si injustes, qui nous rendroient suspects « de cabale & de faction. Voyez de vostre costé ce que vous « avez à craindre, si vous écoutez des gens qui sont toujours « prests à combattre nos sentiments, & si vous ne les regardez « pas comme les ennemis du bien commun. Au reste, Pé- « res Conscripts, la diligence est sur tout nécessaire; le pé- « ril est pressant. Quand il s'agit de mettre sa vie en seûreté, « & de remédier à un mal, qui fait à tous les moments de « nouveaux progrés, les moindres délays sont dangereux. « C'est pourquoy, sans tant de contestations & de longs « discours, prenez vostre résolution, & jugez ce qu'il est à « propos de faire, pour le plus grand bien de la Républi- « que. «

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. 3. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

XII. Ce discours surprit fort le Sénat, & le jetta dans un grand embarras. Après avoir beaucoup délibéré sur cette importante affaire, ils trouverent d'égalles difficultez à refuser les Tribuns, & à se remettre à leur discrétion du soin de faire seuls des informations qui interessoient tout le public. Sur ces entrefaites C. Claudius, un des Consuls qui se défioit des Tribuns, & qui les croyoit de mauvaise foy, se leva, & parla de la sorte. » Je ne crains point, Virginius, que personne me soupçonne d'avoir part à la conjuration, « que vous dites avoir esté formée contre les Tribuns & « contre le peuple, & qu'apprehendant pour moy & pour « les miens d'estre découvert, je vienne m'opposer à vos « interests. J'ay vécu jusques icy sans reproche, & ma con- « duite me met à couvert de ces injustes soupçons. Je par- « leray donc avec asseûrance, & sans rien dissimuler de ce « que je pense, je n'auray d'égard qu'au bien du Sénat « & du Peuple Romain. Virginius se trompe fort, s'il croit « aucun de nous si peu raisonnable & assez ennemi du peu- « ple, pour empescher qu'on ne fasse les perquisitions néces- « saires dans une affaire de cette consequence, ou pour en « oster la connoissance aux Tribuns. Si l'on veut donc sça- « voir par quelles raisons je viens combattre des sentiments « que je trouve pleins d'équité, & ce qui m'engage à parler « dans cette rencontre, je vais vous le dire, & je prends « Jupiter à témoin de la droiture de mes intentions. Je «

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. 3. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

» crois que dans la discussion des affaires, tout homme sage » doit remonter jusques à la source, pour en parler judi- » cieusement. Sur ce principe, permettez-moy de vous re- » mettre devant les yeux ce qui fait agir les Tribuns, & » les veûës qu'ils ont eûës d'abord. N'ayant pû venir à bout » de ce qu'ils avoient entrepris dès l'année précédente par » les oppositions que vous y avez mises, & que vous conti- » nuez d'y mettre, & par les dispositions du peuple mesme, » qu'ils n'ont plus trouvé si favorable à leurs desseins, ils » ont inventé de nouveaux stratagesmes pour vaincre vostre » résistance, & pour engager le peuple à les soustenir. Mais » comme ils n'ont point trouvé de voye légitime de réussir » dans leurs projets, après beaucoup de mouvements qu'ils » se sont donnez, après bien des consultations & des intri- » gues, ils ont abouti enfin à cet artifice. Accusons, ont- » ils dit, un certain nombre d'honestes gens d'avoir con- » juré la perte du peuple, & la mort de ceux, qui veil- » lent à sa défense : quand nous aurons semé ces bruits dans » Rome, & qu'à force de les répandre, nous aurons fait » assez d'impression sur les esprits qui se persuadent aise- » ment ce qu'ils apprehendent, subornons un inconnu qui » nous mette des lettres entre les mains en présence de plu- » sieurs témoins; de-là courons au Sénat, portons-y nos » plaintes, faisons éclater nos ressentiments, & demandons » qu'il nous soit permis d'en informer. Si les Patrices nous » le refusent, nous prendrons occasion de leur faire un cri- » me auprès du peuple, nous l'animerons contre eux, & » nous le disposerons à nous servir. Si le Sénat condescend à » nos remontrances, nous ferons tomber sur les premieres » testes de cette compagnie, que nous connoissons pour nos » adversaires, toute la haine du crime que nous avons in- » venté; & quoy qu'il arrive nous nous en déferons. Pour » éviter d'estre condamnez, ou ils composeront avec nous & » deviendront à l'avenir plus dociles, ou s'ils sont incapa- » bles de plier, nous les obligerons de sortir. Par cet arti- » fice, nos ennemis reduits à un petit nombre, seront hors » d'estat de nous nuire.

» XIII. Voilà, Peres Conscripts, les grands desseins que » rouloient les Tribuns dans ces fréquentes assemblées, que vous

vous leur avez veû tenir depuis un certain temps ; ce sont là les intrigues qu'ils noüoient contre les premiers membres du Sénat ; c'est dans ces filets qu'ils prétendoient surprendre tant de braves Chevaliers. Et pour vous convaincre de la vérité du fait ; dites-nous, Virginius, & vous tous, qui vous croyez menacez de si grands périls, de quels étrangers vous viennent les lettres, que vous avez receûës ? dans quel pays habitent-ils, d'où les connoissez-vous, & de qui ont-ils appris les desseins dont vous nous accusez ? Qui vous arreste ? Pourquoy remettez-vous à un autre temps de nous dire leur nom, ou pourquoy ne les avez-vous pas déja nommez ? Qui est celuy, qui vous a mis les lettres entre les mains ? que ne le produisez-vous icy ? C'est par luy, qu'il faudroit sçavoir d'abord si, ce que vous dites, sont des véritez, ou plustot des mensonges que vous avez controuvez. Avançons ; quels sont ces indices du dedans qui s'accordent si bien à ce que vous dites, avec les témoignages du dehors ? de quelle nature sont-ils, & par qui les avez-vous découverts ? Pourquoy dissimuler toutes ces preuves, & ne les pas mettre en leur jour ? Je conçois vostre embarras ; il n'est pas aisé de prouver ce qui n'est point, & ce qui ne sera jamais. Reconnoissez à ces traits, Peres Conscripts, non pas une conjuration tramée contre les Tribuns, mais le noir artifice qu'ils ont inventé contre vous & qu'ils s'efforcent en vain de cacher. La chose parle d'elle-mesme : mais ne vous en prenez qu'à vous & à la molle complaisance que vous avez eûë d'abord. Vous avez mis des armes entre les mains de ces Magistrats furieux, en souffrant qu'ils condamnassent Quintius Cæso, sous de faux crimes qu'ils luy avoient imputez, & en vous laissant enlever dans sa personne le plus ferme appuy de la noblesse que vous eûssiez. Depuis ce temps-là, ils ne gardent plus de modération ; ce n'est plus aux seuls particuliers qu'ils s'attachent, ils en veulent à tout ce qu'il y a de gens de bien : leur haine ne sera point assouvie, qu'ils ne nous ayent tous chassez à la fois ; & par la plus criante de toutes les injustices, ils prétendent nous fermer la bouche. Ils intimident, quiconque oseroit parler contre eux : ils font tomber sur luy les plus noirs soupçons, ils luy sup-

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. 3. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

Period. Jul. 4256. Avant J. C 458. Olymp. 80. 3. Fond. de R Cat. 294. Var. 296.

„ posent des crimes, ils le rendent coupable de trahison, „ ils le déclarent l'ennemi du peuple, ils l'assignent à se justi- „ fier devant luy, & c'est assez d'avoir dit icy avec liberté „ ses sentiments pour devenir criminel au premier chef. Je „ reserve à une autre occasion, à m'étendre davantage sur „ cette matiére, j'acheve en deux mots ce qui me reste à „ dire. Le party que nous avons à prendre est de nous défier „ des Tribuns, & de les regarder comme les perturbateurs „ du repos public, & les auteurs de tous nos maux. Ce que „ je déclare en vostre présence, je le diray avec la mesme „ asseûrance devant le peuple: je feray entendre à tout „ ce qu'il y a de citoyens, que nous n'avons point de péril à „ craindre que de la part de ces perfides & dangereux Tri- „ buns, qui sous des apparences de bienveillance cachent „ les démarches de la haine la plus outrée. Ce discours du Consul fut receû avec les loüanges & les applaudissements de tout le Sénat, qui ne voulut plus permettre aux Tribuns de parler. Virginius alors assemble le peuple, & se déchaisne contre le Sénat & les Consuls. Claudius le réfute avec la mesme force qu'il avoit déja fait en plein Sénat; en sorte que les plus sensez d'entre les Plebeiens s'apperceûrent assez, qu'on vouloit les intimider par de vaines terreurs. Les moins raisonnables donnerent aisément dans ces faux bruits, & les prirent pour des véritez. Mais ce qu'il y avoit d'esprits malins parmi eux qui ne cherchoient que les occasions de remüer, profitoient avec joye de celle-cy, sans se mettre en peine d'éclaircir le fait, ou d'examiner s'il méritoit qu'on y fist beaucoup de fonds.

XIV. Pendant ce temps de trouble & de tumulte, un certain App. Herdonius Sabin de nation, homme de naissance & puissant par ses grands biens, fit d'étranges efforts, pour renverser l'Empire Romain, soit qu'il cherchast à s'en rendre le maistre, soit qu'il voulust travailler pour son pays, soit enfin qu'il n'eûst d'autre veûë que de se faire connoistre & d'acquerir de la gloire. Ayant fait part de son projet à plusieurs de ses amis, & leur en ayant tracé le plan, quand il vit qu'ils entroient dans sa pensée, il ramasse tous ses clients, & ce qu'il avoit de plus déterminé parmi ses esclaves, dont il fait un corps de quatre mille hommes qu'il embarque sur le Tibre, fournis d'armes & de provisions né-

cessaires pour une expedition. Il les amene par le courant du fleuve, & il arrive bien-tost à l'endroit de Rome, où est situé le Capitole, qui n'est au plus éloigné du Tibre que d'un stade. Comme c'estoit le milieu de la nuit, & que toute la ville estoit alors ensevelie dans un profond sommeil, la descente lui fut aisée. Ses troupes débarquées en peu de temps, il entre dans le Capitole par la porte sacrée qu'on nomme Carmentale, & qui est toujours ouverte par un ordre exprès de l'Oracle; il s'y establit avec ses gens, & de-là s'estant avancé à une autre forteresse, qui luy est contigüe, il s'en rend pareillement le maistre. Son dessein fut en s'emparant de ces deux postes avantageux, d'ouvrir un asyle aux exilez, & d'attirer dans son party les esclaves par l'appas de la liberté, de fournir à une infinité de gens accablez de debtes les moyens de frustrer leurs créanciers; en un mot d'engager dans ses interests tout ce qu'il y avoit de citoyens du dernier estage naturellement jaloux de la fortune des Grands, ennemis de l'élevation, & toujours prests à se déclarer partisans de la nouveauté. Les broüilleries qui regnoient alors dans Rome, la division du peuple & des Patrices, entre lesquels il ne paroissoit plus d'esperance d'accommodement, flattoient agréablement Herdonius, & sembloient luy répondre d'un heureux succès: ou si l'affaire venoit à manquer, il estoit résolu d'appeller à son secours les Sabins & les Volsques, & toutes les nations voisines, qui ne cherchoient qu'à s'affranchir de la domination des Romains.

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. $\frac{2}{3}$. Fond. de R. Cat 294. Var. 299.

XV. Mais il ne réussit dans aucun de ses projets. Ni les esclaves, ni les exilez, ni les citoyens chargez de debtes, ni le menu peuple ne fit aucune démarche en sa faveur, & tous ne préfererent point leurs interests particuliers à ceux du public. Les étrangers mesmes, sur lesquels il comptoit le plus, ne se trouverent pas en estat de faire aucun mouvement, & ne se crurent pas assez de temps pour s'y préparer. D'ailleurs en moins de quatre jours, les troubles de Rome s'appaiserent, & ce qui avoit causé le plus de crainte & de tumulte fut terminé dès qu'on s'apperceût que le Capitole & la forteresse qui le joint estoient en puissance de l'ennemi. Aussi-tost il s'éleva de grands cris, qui firent déserter tout ce qui avoit sa demeure dans le voisinage, & ce qui put

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. 3. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296

échapper au premier effort d'Herdonius, courut aux armes sans sçavoir encore, pour la plufpart, le mal dont on estoit menacé. Les uns gagnerent les postes les plus élevez de la ville; les autres remplirent les places d'armes, qui sont en grand nombre; les autres sortirent de Rome & occuperent la campagne; les vieillards & les femmes monterent sur les toits des maisons, pour combattre de-là selon leur pouvoir, contre les ennemis qu'on croyoit estre répandus de tous costez. Mais quand il fit jour, & qu'on connut celuy auquel on avoit à faire, les Consuls se rendirent dans la place publique, & inviterent les citoyens à prendre les armes pour la défense de la patrie. Les Tribuns de leur costé ayant convoqué le peuple, déclarerent qu'ils ne s'opposoient point au service que la République demandoit d'eux; mais qu'il estoit juste qu'ayant à courir de grands dangers pour le bien commun, ils ne s'y exposassent point, qu'à de certaines conditions, dont il falloit convenir auparavant. « Si donc les Patrices, „ disoient-ils, veulent nous promettre & s'engager avec ser„ment qu'après la guerre, il nous sera permis de créer des „ Législateurs, dont les loys nous servent de régle & de con„duite aux uns & aux autres, aidons-les à la bonne heure à „ chasser l'ennemi. Que s'ils ne veulent s'obliger à rien, ni „ écouter aucune proposition, qu'avons nous à faire de hazar„ der nostre vie sans en retirer aucun fruit? Le peuple flaté par ses interests, se rend aisément aux discours des Tribuns, & ne souffre pas qu'on les contredise. Claudius alors prenant la parole, proteste qu'il ne veut point de gens qui vendent leurs services si cher à la patrie; qu'il n'a besoin que des Patrices & de leurs clients; qu'avec eux & quelques autres qui voudront s'y joindre, il assiégera l'ennemi dans le Capitole, ou que, si ce secours ne lui suffit pas, il appellera les Latins & les Herniques; qu'en cas de nécessité, il aura recours aux esclaves mesmes, & qu'il leur promettra la liberté; en un mot qu'il tentera plustost tout autre moyen, que d'employer à la défense de la République des citoyens, qui profitoient de ses malheurs, pour assouvir leurs ressentiments. Cependant Valerius son Collegue estoit d'un avis contraire, persuadé qu'il falloit ménager les Plebeiens, & ne pas fomenter leurs divisions: que dans des conjoctures si fa-

cheuses, les Patrices devoient céder quelque chose de leurs droits : que la derniere rigueur estoit permise avec des ennemis étrangers, mais qu'il falloit ménager des citoyens, & les traiter avec plus de douceur. La plus grande partie du Sénat s'estant renduë à ces conseils dans lesquels il luy parut plus de modération, que dans les premiers, Valerius vint aux Comices, où après un discours fort éloquent & fort étudié, il s'engagea par serment de permettre aux Tribuns la promulgation de la Loy, qui devoit establir tous les citoyens dans les mesmes droits, & d'employer son autorité pour l'exécution parfaite de ce que le peuple auroit résolu là-dessus, pourveu qu'il signalast son courage dans la situation présente, & qu'il délivrast la patrie de la crainte de l'ennemi. Mais il estoit arresté qu'il ne garderoit pas sa parole, la mort devant prévenir tous ses grands desseins.

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. $\frac{3}{4}$. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

XVI. Quand il eût congédié l'assemblée, dès le mesme soir, tous se rendirent avec empressement au lieu destiné pour se faire inscrire & donnèr leur engagement. Le reste du jour & la nuit suivante, se passerent à mettre les troupes sur pied. Le lendemain les Consuls placerent les Centurions dans leurs postes, & chacun se rendoit à l'envy sous le drapeau, sans excepter les gens de la campagne, qui venoient en foule pour servir. Toutes choses ainsi préparées en très-peu de temps, les Consuls se partagérent & tirérent au sort leur employ. Celuy de Claudius fut de veiller à la garde des murailles, dans la crainte qu'il ne vînt du secours à l'ennemi, qui estoit déja dans la ville. Le bruit en effet s'en estoit déja répandu, & l'on s'attendoit à une conspiration générale de tous les ennemis des Romains, contre laquelle on ne pouvoit prendre trop de précautions. Valerius eût pour son partage la commission d'assiéger le Capitole. On mit des commandants dans les autres lieux de défense, qui sont dans l'enceinte de Rome, & toutes les ruës qui conduisent au Capitole, furent soigneusement gardées pour fermer aux esclaves & à la canaille, dont on apprehendoit la revolte, le passage vers les ennemis. Les Romains ne receûrent alors aucun secours de leurs Alliez, que des habitants de Tusculum, qui, la nuit que les ennemis arriverent, ayant entendu beaucoup de fracas coururent aux armes, & vinrent en diligence, conduits par L.

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. 2/1. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

Mamilius homme de mérite & d'une bravoure reconnuë, qui gouvernoit alors toute la nation. Ils furent les seuls étrangers, dont Valerius éprouva le courage & l'attachement dans le recouvrement du Capitole. Ce poste fut attaqué de toutes parts avec une extresme vigueur : les uns du haut des maisons lançoient des pots enflammez de poix & de bitume, les autres grimpoient sur le roc chargez de grosses fascines, & prenant le vent favorable y mettoient le feu. Ceux-cy l'emportant sur leurs camarades, & s'ouvrant des sentiers par les endroits les plus raboteux & les plus inpraticables, faisoient des efforts, pour arriver jusques au sommet. Mais les Romains malgré leur monde beaucoup plus considérable que celuy des ennemis, n'en tiroient pas grand avantage, parce que ne pouvant monter plusieurs ensemble par les routes étroites qu'ils se frayoient, ils estoient aussi-tost accablez sous la gresle des pierres que les assiégez faisoient pleuvoir sur eux. Le courage mesme leur estoit d'un foible secours. Obligez de se roidir contre le panchant d'une montagne escarpée, ils n'avoient pas la liberté de se mesurer de près avec l'ennemi, & tout ce qu'ils pouvoient faire estoit de se battre de loin à coups de fléches & de javelots. Mais les traits qui partoient d'en-bas perdoient en montant beaucoup de leur force, au lieu que ceux qui venoient d'en-haut tombant avec impetuosité faisoient tout un autre effet. Les assiégeants néanmoins, sans se rebuter des difficultez, sembloient s'endurcir au travail, & ne cessoient jour & nuit de harceller les ennemis. Enfin au bout de trois jours d'une attaque opiniastre, ils forcerent les assiégez épuisez d'armes & de vigueur, & ils emporterent le Capitole d'assault. Les Romains perdirent à ce siége quantité de braves gens, & le Consul entre autres le plus distingué de tous sans contredit. Tout percé qu'il estoit des blessures qu'il avoit receûës, il fit toujours bonne contenance, jusques à ce qu'estant prest de mettre le pied sur le rempart, il fut écrasé d'une grosse pierre qui lui enleva la victoire avec la vie. Les Romains maistres de la place eûrent encore à soustenir toute la bravoure d'Herdonius, qui vendit bien cher sa vie, & qui ne plia sous la multitude qu'après un horrible carnage des vainqueurs. Les Romains firent peu de prisonniers ; la pluspart se donnerent la mort de leur propre main, ou se précipiterent du haut du rocher.

XVII. Ces bandits heureusement exterminez, les Tribuns aussi-tost recommencerent leurs mouvements, & sommerent Claudius de la parole que Valerius leur avoit donnée au sujet de la Loy. Le Consul les amusa d'abord & traisna l'affaire en longueur, sous prétexte des sacrifices d'expiation & d'actions de graces qui demandoient tous ses soins, & des spectacles, & des jeux dont il donnoit au peuple le divertissement. Quand toutes ces festes furent terminées, & qu'il ne put éluder leurs instances & leurs poursuites, il déclara qu'il falloit avant toutes choses substituer un Consul à la place de Valerius : que les décisions qu'il feroit luy seul n'auroient ni la mesme force, ni la mesme autorité que celles qui seroient portées par les deux Consuls. Au moyen de cet artifice ayant évité leurs importunitez, il indiqua l'assemblée des Comices, dans lesquels on luy devoit donner un Collegue. Cependant les principaux du Sénat délibérerent secretement sur le choix qu'ils avoient à faire & prirent leur résolution. Le jour de l'élection arrivé, on appelle par un Hérault la premiere Classe composée de dix-huit Centuries de cavalerie, & de quatre-vingt autres de gens de pied. Toutes ces Centuries avancées dans le lieu ordinaire donnerent leurs suffrages, & nommerent pour Consul L. Quintius pere de Quintius Cæso, que les Tribuns voulant condamner à mort avoient obligé de se retirer pour mettre sa vie en seûreté. On n'eût plus recours aux suffrages des autres Classes, parce que la premiere elle seule estant d'accord, comptoit trois Centuries de plus que toutes les autres classes ensemble. Ainsi le peuple se retira fort chagrin d'avoir un Consul qui n'estoit point dans ses interests. Le Sénat aussitost dépescha vers Quintius pour l'inviter à venir prendre possession de la Magistrature. Il estoit alors occupé à labourer son champ & à le préparer à recevoir le grain. Il conduisoit luy-mesme la charrüe, n'estant vestu que depuis les reins jusques aux genoux & d'un bonnet qui luy couvroit la teste. Lorsqu'il vit venir les Deputez qu'on luy avoit envoyez, il arresta ses bœufs, fort surpris de cette foule de monde, & ne sçachant ce qu'on luy vouloit, un de la troupe s'avança, & l'advertit de se mettre dans un estat plus convenable. Il entra dans sa cabane où il prit ses habits, & comparut en-

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. 3/4. Fond. de R. Cat 294. Var. 296.

Period. Jul. 4256 Avant J.C. 458. Olymp. 80. 3/4 Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

suite devant ceux qui l'attendoient. Il fut aussi-tost salué en qualité de Consul, on le revestit de la pourpre, on luy présenta les Faisceaux, & on le pria de se rendre à Rome. A ces mots il se tut quelque temps, & il repandit des larmes : puis rompant le silence, il ne dit que ces paroles : » Mon champ ne sera donc point ensemencé cette année, » & nous serons en danger de manquer de vivres. Ensuite il prit congé de sa femme, & l'ayant chargée du soin du ménage, il s'achemina vers la ville. Je n'ay fait récit de toutes ces particularitez, que pour faire connoistre les mœurs des premiers Magistrats de ce temps-là, qui labouroient eux-mesmes leurs terres, qui menoient une vie frugale, qui n'avoient point d'horreur de la pauvreté, qui ne briguoient point la Magistrature, & qui avoient assez de courage pour la refuser. De-là je laisse à juger combien les Romains de nos jours ressemblent peu à ces premiers Romains ; quel changement il s'est fait dans leurs mœurs; qu'il est rare d'en trouver qui soustiennent encore la dignité de l'Empire, & dans qui on puisse reconnoistre toute la grandeur de ceux dont ils sont descendus. Mais c'en est assez sur cette matiére.

XVIII. Quintius estant entré en charge commença par arrester les menées des Tribuns, & par réprimer la fureur qu'ils avoient de porter de nouvelles loys, menaçant d'ouvrir la campagne, & d'obliger tous les citoyens Romains à marcher contre les Volsques, s'ils ne cessoient de mettre le trouble & la division dans Rome. Les Tribuns se récriant qu'ils ne souffriroient pas qu'on fist des levées, le Consul assemble le peuple, & déclare qu'ils s'estoient tous engagez avec serment à suivre les Consuls dans quelque guerre que ce fust, où ils seroient appellez, à ne jamais quitter le drapeau, & à ne rien faire qui fust contraire à leurs engagements : que puisqu'on l'avoit chargé du Consulat, il useroit de tous ses droits, & qu'il les obligeroit à soustenir la foy de leurs serments. Après avoir parlé de la sorte, & juré de faire agir les loys contre les rebelles, il fit tirer des Temples les étendarts ; » & afin, adjousta-t'il, que personne de vous ne » puisse compter sur les intrigues des Tribuns, tandis que je » seray Consul, tenez pour certain que je ne rameneray point » les troupes du pays ennemi que le temps de ma Magistra-

ture

Period. Jul. 4256. Avant J. C. 458. Olymp. 80. 1. Fond. de R. Cat. 294. Var. 296.

tuire ne soit expiré. Ainsi pourvoyez-vous de tous vos besoins, « & disposez-vous à camper pendant tout l'hyver. Ces mena- « ces ayant jetté la terreur dans les esprits, & ayant reduit les rebelles à demander en grace qu'on les exemptast de faire la guerre, Quintius, qui les vit plus radoucis, leur promit de les exempter de servir, à condition qu'ils ne causeroient plus de trouble; qu'ils le laisseroient gouverner à sa discrétion tout le temps de son Consulat, & qu'on décideroit par le droit les différends qui arriveroient entre eux.

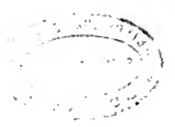
XIX. Le tumulte appaisé, Quintius restablit la voye ordinaire des jugements interrompuë depuis bien des années. Il rendoit la justice à tous ceux qui se présentoient; il terminoit luy-mesme à l'amiable la plupart des contestations. Assidu tout le jour à son Tribunal, on le trouvoit toujours d'un accès facile, & quelque affaire qu'on eûst à démesler, il avoit pour chacun beaucoup de douceur & de bonté. Par une conduite si sage, il rendit le gouvernement des Grands si agréable, que les pauvres, le menu peuple, & les gens les plus méprisables par leur estat n'avoient plus besoin, ni d'avoir recours aux Tribuns contre l'oppression des Grands, ni de demander de nouvelles loys pour establir l'égalité dans les jugements, tant on se trouvoit content de celles que l'équité du Consul mettoit entre tous. Un gouvernement si paisible ne pouvoit manquer d'applaudissements; aussi le peuple ne cessa pas d'en donner : mais ce qui le charma davantage, fut que Quintius, ayant fait son temps, refusa aussi constamment d'estre continué dans sa charge, qu'il avoit eû de peine à l'accepter d'abord. En effet le Sénat n'oublia rien pour l'engager à ne se point démettre de la Magistrature, & il le fit avec d'autant plus d'empressement, que les Tribuns s'estant fait continuer pour la troisiéme fois, il estoit bien aise d'avoir à leur opposer un homme capable de leur imprimer du respect & de la crainte, & de les empescher de poursuivre leurs tentatives au sujet des nouvelles loys; outre que le peuple content de son Consulat, se faisoit un plaisir de prolonger son gouvernement. Mais Quintius répondoit à toutes leurs instances, que n'approuvant point cette continuité de pouvoir dans les mesmes Tribuns, il ne vouloit point qu'on eûst dans sa personne un pareil exemple. Il



fit donc assembler le peuple pour luy faire entendre ses sentiments ; & après un fort long discours, dans lequel il invectiva contre ceux qui manquoient à se démettre de la Magistrature, il jura qu'il ne consentiroit jamais à un second Consulat, qu'il n'eûst abdiqué le premier. Ensuite il annonça le jour des Comices, où ayant designé les Consuls de l'année suivante, il retourna dans sa cabane, & il y vécut comme auparavant du travail de ses mains.

On fait la guerre aux Eques & aux Volsques sous le Consulat de Q. Fabius III & de L. Cornelius. Period. Jul. 4257. Avant J. C. 457. Olymp. 80. 4. Fond. de R. Cat. 295. Var. 297.

XX. Les Consuls, qui luy succederent, furent Q. Fabius Vibulanus pour la troisiéme fois, & L. Cornelius. Tandis que ces Magistrats estoient occupez à donner le divertissement des jeux selon l'usage de la patrie, les Eques avec un corps d'élite composé d'environ six mille hommes armez à la légere sortent sur la brune de leur pays ; & ayant marché toute la nuit, arrivent à Tusculum ville du nom Latin éloignée de Rome de près de cent stades. Ayant trouvé les portes ouvertes dans un temps de paix, ils prirent la place d'emblée par dépit contre les Tusculans, de ce que dans toutes les rencontres, ils avoient signalé leur attachement pour le Peuple Romain, & sur tout au siége du Capitole. En effet ils accoururent d'eux-mesmes à Rome ; ils furent les seuls qui amenerent du secours, & ils se comporterent pendant le siége avec tant de valeur que ce fut de leurs mains que périrent la plufpart des ennemis. Tandis que les Eques se rendoient maistres de la ville, les habitants s'échapperent par une fausse porte, & ne laisserent que les vieillards & les malades qui ne pûrent suivre. Les ennemis se dédommagerent de cette fuite sur l'argent qu'ils pillerent, & sur les femmes, les enfants, & les esclaves qu'ils emmenerent en captivité. Les Consuls informez de cette perte par ceux qui s'estoient sauvez, résolurent d'envoyer incessamment du secours, & de restablir dans leur patrie les amis du Peuple Romain, que les Eques en venoient de chasser. Les Tribuns toujours entestez des nouvelles loys qu'ils vouloient porter, refuserent de souffrir la levée des troupes, qu'on ne les eûst satisfait sur leurs prétentions. Pendant ce retardement, qui fit beaucoup de peine au Sénat, il vint de nouveaux députez du pays Latin, qui rapporterent que les Antiates s'estoient ouvertement soulevez du commun consentement des Volf-



ques anciens habitants d'Antium, & des nouvelles colonies Romaines qu'on y avoit envoyées, & qu'ils avoient partagé toutes les terres entre eux. Les Herniques presques en mesme temps firent sçavoir que les Volsques & les Eques estoient sortis de leur pays avec une grosse armée, & qu'ils paroissoient déja sur leurs terres. Le Sénat effrayé de tous ces bruits, ne crut pas devoir différer plus long-temps de remédier au mal. La résolution fut prise de faire partir les deux Consuls avec toutes les forces de l'Empire, pour les opposer aux efforts de tant d'ennemis. Et afin que personne ni des citoyens Romains, ni des Alliez ne se dispensast de prendre les armes, on arresta de traiter comme ennemis de la patrie ceux qui refuseroient de marcher. Les Tribuns mesmes n'oserent plus faire de remontrances; ainsi les Consuls rangerent sous l'étendart tout ce qui estoit en estat de servir; & ayant joint leurs troupes à celles des Alliez, ils entrerent en campagne, sans laisser dans Rome pour la défense de la ville que le tiers de la milice qu'ils en avoient tirée. Fabius fit diligence, & marcha contre les Eques, qui occupoient le pays de Tusculum: mais à son arrivée, l'ennemi après avoir pillé la ville, estoit déja décampé, & n'avoit laissé qu'une foible garnison pour défendre la citadelle, qui, forte assez par elle-mesme, n'avoit pas besoin d'un plus grand secours. Quelques-uns disent néanmoins que, dès qu'à la faveur de ce poste, qui dominoit toute la campagne, l'ennemi vit sortir les Romains, il se retira sans oser les attendre: d'autres asseûrent au contraire qu'il soustint assault, & qu'il ne se rendit à Fabius prisonnier de guerre, qu'à condition qu'il n'useroit point d'autre violence. Fabius luy promit l'impunité, sans luy donner d'autre caution que la foy publique.

Period. Jul. 4257. Avant J. C. 457. Olymp. 80. 4. Fond. de R. Cat. 295. Var. 297.

XXI. Fabius ayant restabli les habitants de Tusculum, décampa après le soleil couché, & vint le plus viste qu'il put joindre les Volsques & les Eques, sur la nouvelle qu'il receût qu'ils s'estoient rassemblez proche d'Alcidum. Ayant marché toute la nuit, il fut à la pointe du jour en présence des ennemis. Ils estoient campez dans la plaine, n'ayant pour défense ni fossez ni retranchements, parce qu'ils estoient sur leurs terres, & qu'ils méprisoient les Romains. Fabius sans perdre de temps, après avoir animé ses troupes à bien

Period. Jul. 4257. Avant J. C. 457. Olymp. 80. 3/4. Fond. de R. Cat. 295. Var. 297.

faire, fond à la teste de sa cavalerie dans le camp ennem. L'infanterie le suit de près avec de grands cris, & se fait jour par tout sans résistance, tant on s'attendoit peu à une pareille surprise. Les uns endormis encore sont égorgez dans leur lit; les autres se réveillant en sursault, & courant aux armes pour se défendre sont prévenus par les Romains, & ne peuvent éviter la mort: une grande partie prend la fuite & se retire en désordre. Fabius maistre du camp à peu de frais partagea entre les soldats les dépoüilles & les prisonniers qu'avoit laissez l'ennemi, excepté les Tusculans qui furent renvoyez chez eux. De là il conduisit ses troupes à Ecetre, l'une des plus considérables villes du pays des Volsques, & des plus avantageusement situées. Il campa devant la place, & il y demeura plusieurs jours, attendant que l'ennemi sortist pour donner bataille: mais personne ne se présentant, il ravagea la campagne, & profita d'un grand butin d'hommes & de bestail, que les Volsques surpris par l'armée Romaine n'avoient pas eû le temps de mettre à couvert. Fabius fit encore à ses troupes largesse de ces dépoüiiles, & après avoir achevé de ruiner le pays, il reprit le chemin de Rome. Pour Cornelius l'autre Consul, ayant pris sa marche du costé d'Antium pour chercher les Volsques & les Romains que ceux-là avoient entraisnez dans leur revolte, il trouva leur armée qui l'attendoit dans le voisinage, & il présenta aux Volsques la bataille qui lui réussit heureusement. Il les chassa avec beaucoup de perte de leur part, & il campa devant Antium. Les habitants n'osant plus paroistre pour tenter un second combat, Cornelius commença par désoler leurs terres: il bloqua ensuite la ville, & il la serra par un large fossé & de bons retranchements. Les assiégez contraints enfin de sortir de leur retraite parurent avec toutes leurs troupes sans ordre & sans discipline, & vinrent aux mains avec plus d'ardeur que la premiere fois: mais repoussez encore avec honte, ils rentrerent dans l'enceinte de leurs murailles. Le Consul, sans leur donner le loisir de respirer, plante les échelles au pied du mur, enfonce les portes à coups de bellier, & prend la ville d'assault sans beaucoup de résistance de la part des ennemis, que la perte de deux batailles avoit extrémement affoiblis. Tout ce qui se trouva d'or & d'argent fut confisqué au pro-

fit du thréfor public. Les esclaves & les autres dépouilles furent vendus par les Questeurs ; les vivres, les habits, & les ustencilles à l'usage du soldat luy furent abandonnées. Le butin ainsi partagé, Cornelius fit prendre les auteurs de la rebellion, qui estoient en grand nombre, tant parmi les anciens habitants d'Antium, que ceux qui composoient la colonie Romaine, & les ayant condamnez à estre cruellement foüettez, il leur fit ensuite trancher la teste. Après une campagne si glorieuse, il revint à Rome avec son armée. Le Sénat sortit de la ville au devant des deux Consuls, & décerna à l'un & à l'autre l'honeur du Triomphe. Les Eques envoyerent des Ambassadeurs demander la paix, qui leur fut accordée. On fit avec eux un nouveau traité à ces conditions, que les villes & les terres dont ils se trouvoient en possession au temps du nouveau traité leur seroient conservées, subordonnées néanmoins à l'Empire du Peuple Romain ; qu'ils seroient exempts de tributs, mais avec obligation d'envoyer des troupes auxiliaires toutes les fois qu'ils en seroient requis. Ainsi finit cette année.

Troubles domestiques, guerre au dehors contre les Eques & les Sabins sous le Consulat de C. Nautius II & de L. Minucius.

Period. Jul. 4258. Avant J. C. 456. Olymp. 80. 1. Fond. de R. Cat. 296. Var. 298.

XXII. Les Consuls de l'année suivante furent C. Nautius pour la seconde fois, & L. Minucius. Ils eûrent d'abord quelques différends au sujet des anciennes contestations avec Virginius & ses Collegues, qui retenoient le Tribunat pour la quatriéme année : mais les nations voisines s'estant soulevées contre le Peuple Romain, dans le danger pressant où se trouva Rome, les Consuls profiterent de cette occasion pour lever des armées tant de chez eux, que des troupes des Alliez. Ils diviserent toutes leurs forces en trois corps. L'un fut réservé pour la garde de la ville sous le commandement de Q. Fabius Vibulanus : les Consuls menerent les deux autres corps, Nautius contre les Sabins, Minucius contre les Eques. Les Sabins ouvertement déclarez s'estoient avancez déja jusques à Fidenes, ville éloignée de Rome de quarante stades, & soumise à l'obéïssance du Peuple Romain. Les Eques gardoient encore des mesures, & sauvoient les apparences depuis le dernier traité qu'ils avoient fait avec Rome : mais ils le violoient en effet, & commettoient des actes d'hostilité. Ils avoient déclaré la guerre aux Latins, sous prétexte qu'ils n'avoient point d'alliance avec eux. Le Chef

Period. Jul. 4258. Avant J. C. 456. Olymp. 81. 1. Fond. de R. Cat. 296. Var. 298.

qui les conduisoit estoit un certain Gracchus Clelius homme entreprenant & résolu, qui avoit porté le commandement qu'on luy avoit commis jusques à la souveraineté. Ce Clelius vint avec son armée aux environs de Tusculum, que les Eques avoient pris & pillé l'année précedente, & d'où les Romains les avoient chassez : il emmena quantité d'esclaves & de bestiaux, & il ruina dans la campagne les moissons qui estoient prestes à couper. Le Sénat surpris de cette conduite luy dépescha des Ambassadeurs, pour sçavoir ce qui obligeoit les Eques à inquiéter les Alliez du Peuple Romain, n'estant rien arrivé qui dust les aigrir depuis le Traité sur tout qu'ils avoient fait avec Rome. Ils estoient chargez outre cela d'avertir Clelius, qu'il eûst à relascher tous les Alliez du Peuple Romain qu'il avoit fait prisonniers, à retirer au plustost son armée, & à venir répondre à Rome sur les dommages qu'il avoit causez aux Tusculans. Gracchus fut long-temps sans donner audiance aux Ambassadeurs, feignant toujours quelque affaire qui ne luy permettoit pas de les écouter. Enfin les ayant mandez, & ayant entendu les ordres qu'ils estoient chargez de luy signifier de la part du Sénat ; « Je vous admire, leur répondit-il, vous » autres Romains, de porter la furieuse passion que vous avez » de dominer, jusques à regarder comme ennemis, des » gens qui ne vous ont fait aucun tort, & de ne pouvoir souf- » frir que les Eques tirent vengeance des Tusculans, dont ils » ont sujet de se plaindre, & dont il n'est fait aucune men- » tion dans le Traité que nous avons passé avec vous. Si vous » avez quelque reproche à nous faire, & si vous pouvez nous » accuser d'avoir agi contre vos interests particuliers, nous » sommes prests à vous en faire raison dans toute la rigueur » du Traité. Mais s'il ne s'agit que des Tusculans, vous n'a- » vez pas plus à faire à moy qu'à ce hestre, adjousta-t'il, en » leur montrant un arbre qui estoit proche ; portez-luy vos » plaintes si vous voulez. »

XXIII. Les Romains tout picquez qu'ils estoient de cet affront, ne mirent pas d'abord leurs troupes en campagne : ils envoyerent à Gracchus une seconde ambassade, accompagnée de Héraults d'armes, personnes respectables par la sainteté de leur ministére, qui, prenant les Dieux & les Gé-

nies à témoins, déclarerent que puisqu'on refusoit de faire justice aux Romains, ils seroient obligez à se la faire par eux-mesmes dans une juste & sainte guerre. Après cette protestation, ils firent partir le Consul avec une armée. Gracchus informé que les Romains arrivoient, décampe, & voyant qu'ils marchoient sur ses pas, il s'avance plus loin, pretendant les attirer dans un lieu plus avantageux pour luy, & moins favorable pour eux : ce qui arriva. En effet appercevant un vallon tout entouré de montagnes, & l'armée Romaine qui le suivoit, s'y engager ; dès qu'il en est sorti, il tourne face & se campe au-delà. Les Romains, qui n'avoient point à choisir, sont contraints de se contenter de ce poste, où ils manquoient de fourage, serrez de toutes parts par des montagnes séches & inaccessibles, qui ne permettoient ni de tirer du pays ennemi de quoy nourrir les chevaux qui avoient consumé toutes les provisions, ni de changer la situation de leur camp, parce que tous les passages estoient fermez par celuy des ennemis. Le seul remede à de si fascheuses conjonctures, estoit de se faire jour par leur courage, & de donner bataille. C'est à quoy ils se determinerent ; mais ayant esté repoussez avec perte, il fallut rentrer dans le mesme camp. Clelius enflé de ce double succès, songe à les enfermer d'un fossé & d'un retranchement, esperant que par la famine il les reduiroit à mettre bas les armes, & à se rendre à discretion. Ces nouvelles portées à Rome, Q. Fabius, qui commandoit dans la ville, détache l'élite de ses troupes, & les envoye au Consul sous la conduite de T. Quintius homme Consulaire qui estoit Questeur. Il escrit en mesme temps à l'autre Consul qu'on avoit envoyé contre les Sabins, & il luy mande l'estat où estoit Minucius, le priant de se rendre au plustost à Rome. Nautius se met à la teste de sa cavalerie, & laissant la garde du camp à ses Lieutenants, il part en diligence & arrive au milieu de la nuit chez Fabius, où après avoir conferé des affaires présentes avec ce qu'il y avoit de plus anciens citoyens, on jugea que l'estat où se trouvoit la République demandoit un Dictateur, & Q. Cincinnatus fut choisi pour en remplir la charge. La chose terminée, Nautius reprit le chemin de son camp.

Period. Jul. 4258.
Avant J. C. 456.
Olymp. 81. 1.
Fond. de R. Cat. 296. Var. 298.

Period. Jul. 4258. Avant J. C. 456. Olymp. 80/81. 4/1. Fond. de R. Cat. 296. Var. 298.

L. Quintius Cincinnatus élu Dictateur.

XXIV. Fabius Gouverneur de Rome députe aussi-tost à Quintius, pour l'inviter à venir prendre la place qui luy estoit destinée. Ce grand homme estoit encore occupé à quelque ouvrage rustique. Quand il vit cette foule de monde qu'on luy avoit envoyé, jugeant bien qu'elle s'addressoit à luy, il se vestit plus proprement qu'il n'estoit, & vint au devant de la compagnie. Mais lorsqu'il distingua de plus près les chevaux superbement caparaçonnez, les vingt-quatre faisceaux armez de haches, & les autres marques d'honeur dont les Roys estoient autrefois revestus, il ne put douter qu'on ne l'eûst choisi pour Dictateur. Non seulement il ne s'applaudit point de son élevation, mais il s'écria avec quelque espéce » de dépit; mes occupations me feront donc perdre encore » les fruits de cette année, & nous serons obligez d'endurer » la faim. Arrivé à Rome, il commença dans un discours pathétique, qu'il fit au peuple, par rasseûrer les esprits, & faire renaistre l'esperance dans les cœurs. Puis ayant rassemblé toute la jeunesse de la ville & de la campagne, & fait venir des troupes auxiliaires de chez les Alliez, il establit Général de la cavalerie L. Tarquinius peu connu à cause de sa pauvreté, mais excellent homme de guerre. Avec ce nouveau renfort, le Dictateur ayant atteint le Questeur Quintius qui l'attendoit, & dont il joignit les troupes aux siennes, il marcha droit à l'ennemi. Après avoir consideré la nature du lieu où il estoit campé, il place une partie de ses gens sur les hauteurs, pour couper aux Eques tout secours d'hommes & de vivres, & s'avance vers eux en ordre de bataille avec le reste de son armée. Clelius qui avoit de bonnes troupes, & qui estoit brave de sa personne, ne s'étonne point de ses approches, & le reçoit avec fermeté. Le combat s'échauffe de part & d'autre, & devient sanglant par sa durée. Mais les Romains nez & nourris dans la guerre, & par une continuelle habitude endurcis au travail, sçeûrent si bien ménager leur cavalerie & leur infanterie dans les différents besoins, & se trouver à propos par tout où l'ennemi sembloit gagner le dessus, que paroissant toujours fournir de nouvelles forces, ils lasserent enfin l'armée de Clelius, ils la battirent à plate-couture, & l'obligerent à se refugier dans son camp, Le Dictateur animé de ce premier avantage fit enfermer

Period. Jul. 4258. Avant J. C. 456. Olymp. 80. 1. Fond. de R. Cat. 296. Var. 298.

fermer les ennemis d'un retranchement fort élevé, d'où il les harcelloit jour & nuit, lorsqu'il sceût qu'ils commençoient à manquer de vivres. Enfin pour leur oster toute esperance de ressource, il donne ordre à Minucius de s'étendre derriere eux, & de fermer tous les passages : de sorte que les Eques pressez de la faim, assaillis de toutes parts, & dans l'impossibilité de recevoir aucun secours, se déterminerent enfin à prendre les marques de suppliants, & à demander la paix au Dictateur. Quintius leur fait réponse, qu'il leur accorde la paix, & qu'il leur remet la punition corporelle qu'ils ont méritée, à condition qu'ils poseront les armes, & qu'ils passeront tous sous le joug. Que pour Gracchus auteur de la guerre, & les autres chefs de la rebellion, ils les livreront pieds & mains liez, pour estre traitez comme des ennemis. Les Eques consentant à tout, il exige d'eux outre cela, qu'en dédommagement de Tusculum ville alliée du Peuple Romain qu'ils avoient prise, pillée, & reduite en servitude, sans avoir receû aucune injure des habitants, ils céderont Corbion aux Tusculans, pour estre traitée par eux avec la mesme rigueur. Les Députez chargez de ces réponses revinrent bien-tost, & amenerent Gracchus & ses complices enchaisnez. Les Eques sortis sans armes de leur camp passerent en reveûë par celuy des Romains selon les ordres du Dictateur, & furent mis l'un après l'autre sous le joug. Corbion fut livrée aux Tusculans. La seule grace qu'on accorda à cette ville, avant que de l'abandonner au pillage, fut d'en laisser sortir les personnes libres, à condition qu'on relascheroit sans rançon les Tusculans qu'on y retenoit en captivité.

XXV. Le Dictateur fit porter à Rome tout ce qui se trouva dans Corbion de plus précieux. Il fit distribuer le reste par Centuries, tant aux troupes qui l'avoient accompagné, qu'à celles que commandoit le Questeur Quintius, & qu'il avoit envoyées devant. Quant à l'armée, qui sous la conduite du Consul Minucius avoit plié devant l'ennemi, & s'estoit laissée repousser jusques dans son camp, il crut luy faire beaucoup de grace de luy épargner le chastiment que méritoit une fuite si honteuse. Pour Minucius, il l'obligea à se démettre du Consulat. Ensuite il revint à Rome, où il receût

Periode Jul. 4258. Avant J. C. 456. Olymp. 80. 4. Fond. de R. Cat. 296. Var. 298.

les honeurs du plus éclatant Triomphe, dont aucun Général eût jamais esté gratifié, pour avoir dans l'espace de seize jours, depuis qu'il estoit revestu de la Dictature, sauvé le camp des Romains du plus évident péril, défait & taillé en piéces l'armée des ennemis, enlevé, pillé une de leurs plus belles villes, & y avoir laissé garnison; enfin pour avoir fait marcher devant luy chargé de chaisnes le Chef & les plus considérables de la nation. Mais ce qui parut en luy de plus admirable, c'est qu'ayant reçeû pour six mois le souverain pouvoir, au lieu de le retenir autant que le permettoit la loy, il y renonça avant le temps, & se démit de la Dictature en présence de tout le peuple, aprés luy avoir rendu compte de son administration. Le Sénat de plus luy ayant offert autant de terres de celles qu'il avoit conquises qu'il en souhaitteroit, le conjurant d'accepter une partie des esclaves, de l'argent, & des autres dépoüilles dont il avoit enrichi le thrésor public, pour luy rendre la vie plus douce & plus commode, & pour modérer les rigueurs de sa pauvreté: d'un autre costé ses proches & ses amis, qui n'avoient rien plus à cœur, que de procurer une fortune plus aisée à un homme d'un si grand mérite, faisant les derniers efforts pour l'obliger à recevoir des présents, il les remercia tous en des termes pleins de reconnoissance, sans empressement pour autre chose, que pour le champ qu'il cultivoit, & la vie dure qu'il avoit embrassée: plus glorieux & plus content de sa pauvreté que les plus riches ne le sont de leurs thrésors. A quelques jours de là, Nautius l'autre Consul ramena son armée à Rome aprés avoir défait les Sabins dans une bataille, & ravagé une bonne partie de leur pays.

Troubles domestiques. Guerres avec les Eques & les Sabins sous le Consulat de C. Horatius & de Q. Minucius.

XXVI. L'année suivante fut celle de la quatre-vingt-uniéme Olympiade, où Polymnastus né dans Cyrene remporta le prix sous le gouvernement de Callia Archonte d'Athenes; cette mesme année eût pour Consul C. Horatius & Q. Minucius. Sous leur Consulat, les Sabins ayant encore pris les armes contre les Romains, firent tant de dégast sur les terres de l'Empire, que ceux qui fuyoient par troupes de la campagne rapportoient, qu'ils s'estoient rendus maistres de tout le pays, depuis Crustumere jusques à Fidenes. Les Eques mesmes tout humiliez qu'ils avoient esté dans la der-

niere guerre s'estoient aussi revoltez. Avec l'élite de leurs gens, ils avoient surpris de nuit Corbion, qu'ils avoient livrée l'année précedente aux Romains, & ayant trouvé la garnison endormie, ils l'avoient toute égorgée excepté ceux qui en estoient absents. Le reste de leurs troupes encore assez considérable se rendit à Ortone ville du nom Latin, qu'ils prirent d'assault, & ne pouvant décharger leur colére sur les Romains, ils s'en dédommagerent sur leurs Alliez. Toute la jeunesse fut passée au fil de l'épée, & nuls n'échapperent à cette sanglante boucherie, que ceux qui s'enfuirent tandis qu'on prenoit la ville. Ils amenerent en esclavage les femmes, les enfants & les vieillards, & ils emporterent chez eux ce qu'ils purent d'argent, avant que les Latins fussent en estat de porter du secours à leur pays. Le Sénat qui fut informé de cette double perte, tant par les Latins, que par ceux qui s'estoient sauvez de Corbion, resolut d'armer les deux Consuls contre les rebelles. Mais Virginius & ses Collegues, qui pour la cinquiéme année s'estoient maintenus dans le Tribunat, s'opposerent à cette résolution comme ils avoient déja fait auparavant: ils ne souffrirent pas que les Consuls fissent des levées avant qu'ils eûssent appaisé les troubles domestiques en remettant au jugement du peuple la Loy, qui depuis si long-temps faisoit le sujet des contestations. Le peuple d'intelligence avec eux faisoit sentir au Sénat ses mécontentements dans les termes les plus durs & les plus injurieux. Les affaires cependant tiroient en longueur, le Sénat refusant toujours de permettre par un décret la promulgation de la Loy, & les Tribuns s'obstinant à ce qu'on ne levast point de troupes, & qu'on ne mist point d'armées en campagne. Les disputes s'échaufferent, & toutes les assemblées du peuple & du Sénat ne retentissoient que des invectives des deux partys. Enfin les Tribuns dresserent au Sénat un nouveau piége, qui à la vérité appaisoit la sédition, mais qui tourna dans la suite à l'avantage du peuple, & le rendit plus puissant que jamais. Il s'agit de raconter cette intrigue qui fut au peuple si favorable; c'est ce que je vas faire en peu de mots.

Period. Jul. 4259. Avant J. C. 455. Olymp. 81. ½. Fond. de R. Cat. 297. Var. 299.

XXVII. Tandis que les ennemis ravageoient les terres des Romains, & celles de leurs Alliez avec autant de con-

Period. Jul. 4259. Avant J. C. 455. Olymp. 81. $\frac{1}{2}$. Fond. de R. Cat. 297. Var. 299.

fiance, que s'ils eûssent marché dans des lieux inhabitez; persuadez qu'ils estoient, que Rome occupée de ses divisions n'avoit point d'armée à mettre sur pied, les Consuls convoquerent le Sénat pour délibérer des moyens de remédier aux maux présents. Après bien des choses qui furent dites sur ce sujet, L. Quintius, qui avoit esté Dictateur, l'année précédente, fut prié de dire le premier son avis. Ce grand homme qui ne primoit pas seulement dans la guerre, mais qui estoit le plus habile de son siécle à manier les affaires civiles, parla d'une maniere qui fit une égale impression sur les Tribuns & sur tout le monde. Il dit donc, que la loy dont il s'agissoit pouvoit se remettre en un autre temps, comme une affaire moins pressée, mais que la guerre qu'on avoit sur les bras & qui menaçoit la République des derniers malheurs, ne souffroit point de retardement: qu'il ne falloit pas s'exposer par une lascheté honteuse à perdre un Empire, qui avoit cousté tant de travaux. Que si le peuple refusoit d'obéir à la voix des Consuls, c'estoit aux Patrices, à leurs clients, & à tout ce qu'il y avoit de citoyens zélez pour l'honneur & la gloire de la patrie à prendre les armes, & à marcher contre les ennemis: qu'ils auroient pour guides tous les Dieux protecteurs & conservateurs de Rome: que sous leur conduite, ils ne pouvoient avoir que l'une de ces deux destinées également glorieuses, ou de gagner la plus belle victoire que leurs ancestres eûssent jamais remportée, ou de mourir à la peine en combattant généreusement. Que pour luy il se trouveroit des premiers à cette fameuse entreprise; qu'il y rempliroit les devoirs du plus vigoureux soldat, & que la vieillesse mesme céderoit en cette rencontre à l'amour de la gloire & de la liberté.

XXVIII. L'avis de Quintius ayant esté universellement approuvé, sans souffrir la moindre contradiction, les Consuls firent assembler le peuple. Toute la ville y vint en foule, dans l'empressement d'entendre de nouvelles propositions. Alors C. Horatius un des Consuls s'avance & s'efforce d'engager le peuple à souscrire de bonne grace aux résolutions du Sénat. Mais les Tribuns toujours entestez de leurs idées, & le peuple appuyant plus fortement que jamais leur sentiment, le Consul se leve une seconde fois, & s'addressant aux

Period. Jul. 4259. Avant J. C. 455. Olymp. 81. 2. Fond. de R. Cat. 297. Var. 299.

Tribuns, leur parla de la sorte. » Vous avez sujet de vous applaudir, Virginius, & vous, qui avez mis la division entre le peuple & le Sénat, & qui n'oubliez rien, pour nous dépoüiller des biens que nous avons héritez de nos ancestres & que nous avons acquis par nostre industrie & par nostre valeur. Nous sommes néanmoins résolus à ne nous pas laisser enlever tranquillement des biens si legitimes; nous les défendrons au péril de nostre vie, & soustenus du courage de tant de braves citoyens, qui sont aussi touchez que nous du salut de la Patrie, nous allons livrer le combat. S'il y a quelque Dieu qui régle le sort des batailles, & qui fasse pancher la victoire en faveur de l'équité: si la fortune qui a fait les accroissements de Rome, ne l'a pas encore abandonnée, nous reviendrons victorieux. Que si quelque Divinité combat nos desseins & s'oppose au salut de la République, elle subsistera toujours dans l'ardeur & la pieté qui nous animent, & la mort la plus glorieuse nous tiendra lieu de Patrie. Pour vous, illustres protecteurs & généreux défenseurs de Rome, demeurez avec les femmes à la bonne-heure & gardez la ville après nous avoir abandonnez; ou pour mieux dire laschement trahis: vous qui ne pouvez vivre desormais avec honeur, si nous domptons nos ennemis, & qui ne pouvez vous répondre d'éviter la mort, si nous sommes une fois vaincus: si ce n'est peut-estre que vous vous flattiez de cette frivole esperance, que les ennemis, après avoir exterminé la race des Patrices, vous tiendront compte d'y avoir travaillé de vostre part, & qu'en reconnoissance de cet important service, ils vous laisseront joüir en paix de vostre patrie, de la liberté, de l'Empire & des autres biens que vous possedez; vous qui mieux intentionnez autrefois pour la République, les dépoüilliez de leurs terres, renversiez leurs villes, reduisiez leurs citoyens à l'esclavage; vous qui avez élevé des monuments de vos inimitiez, que la posterité la plus reculée n'effacera jamais. Mais à quoy bon faire icy des reproches au peuple, qui n'est point coupable par luy-mesme? C'est à vous, Virginius, c'est à vos Collegues qu'il faut s'en prendre & à ces beaux réglements, que vous avez introduits dans la République. Si généreux aujourd'huy par nécessité nous sommes résolus de

Period. Jul. 4259. Avant J. C. 455. Olymp. 81. ½. Fond. de R. Cat. 297. Var. 299.

» tenter les plus grands hazards, sans que rien puisse nous ar- » rester ; vous déserteurs & traitres de la patrie, vous payerez » aux Dieux les peines deües à vostre lascheté ; & si les hom- » mes ne prennent soin de votre supplice, le Ciel ne peut » manquer de vous punir. Ne pensez pas au reste que je veuil- » le répandre icy de vaines terreurs. Soyez persuadez, je vous » conjure, que ceux de nous qui resteront à la garde de la » ville, prendront les sentiments qu'ils doivent avoir, si nos » ennemis ont le dessus. Si nous avons veû quelques barbares » obligez de céder à leurs ennemis, pousser leur cruelle ré- » solution jusques à répandre leur propre sang & à s'ensevelir » sous les ruines de leur patrie, plustot que de souffrir que » leurs femmes, leurs enfants, & leurs villes tombassent en- » tre les mains d'une puissance étrangere, croyez vous que » des Romains nez pour commander aux autres, ne soient pas » capables des mesmes sentiments, & par ce moyen de se » soustraire à la servitude ? Ils ont trop de cœur pour oublier » ce qu'ils se doivent à eux-mesmes ; ils commenceront par » vous leurs plus cruels ennemis, & leurs mains teintes de » vostre sang auront moins de peine à verser celuy qui leur » est le plus cher. Pleins de ces réflexions, allez, tenez vos » assemblées & faites de nouvelles loys.

XXIX. Après ce discours & plusieurs autres choses, qu'il ajousta, il fit avancer les Sénateurs les plus graves & les plus agez, qui parurent en pleine assemblée la tristesse pein- te sur le visage, & les yeux baignez de leurs pleurs. Tant de vieillesse & de dignité relevées par la douleur mesme fi- rent une si forte impression sur les cœurs, que plusieurs d'en- tre le peuple ne purent retenir leurs larmes. Le Consul qui s'estoit tû, pour laisser agir la compassion profite de ces heu- » reux moments, & rompant le silence, » N'avez-vous pas » de honte, dit-il, ô Romains ! & ne devriez vous pas vous » cacher dans les entrailles de la terre, tandis que ces ve- » nerables vieillards prennent les armes au défaut des jeunes » gens ? Aurez-vous le cœur au moins de ne vous pas joindre » à eux, & de laisser à l'abandon ceux que vous avez toujours » appellez vos peres ? Malheureux que vous estes, citoyens » indignes d'une patrie qui reconnoist pour ses fondateurs » des hommes qui ont porté leurs peres sur leurs épaules

& qui sous la protection des Dieux ont traversé sans rien craindre les escadrons ennemis, & les plus furieux embrasements? Alors Virginius qui vit le peuple touché, & qui craignit qu'il ne se laissast engager à prendre les armes malgré les oppositions des Tribuns, parut à son tour & fit cette réponse. « Nous ne vous abandonnons point, Peres Conscripts, nous ne vous trahissons point: nous ne sommes pas plus dans le dessein de le faire que nous l'avons esté jusques icy, toujours attachez à vous suivre dans toutes les guerres où vous avez eû besoin de nostre service: nous voulons vivre avec vous; & quelque disgrace que la fortune nous reserve, nous sommes prests à courir avec vous les mesmes risques; mais en reconnoissance de l'attachement fidelle que nous vous avons marqué, souffrez, que nous vous demandions une grace; & puisque nous partageons avec vous les mesmes dangers, que nous ayons part aussi aux mesmes droits. Qu'il y ait donc parmi nous des loys qui soient les garants de la liberté publique, & qui désormais deviennent communes à tous. Ou si vous estes determinez à refuser cette faveur à vos citoyens, si vous regardez l'égalité comme le souverain de tous les maux, nous sommes prests à nous désister de nos poursuites. Mais accordez-nous un autre bienfait, qui peut nous dispenser de la nécessité de demander de nouvelles loys. Peut-estre aurez-vous encore de la peine à nous écouter, quoyque le Sénat n'en doive souffrir aucun préjudice, & que le peuple en puisse estre assez honoré pour estre content.

Period. Jul. 4259. A. avant J.C. 455. Olymp. 81. 2. Fond. de R. Cat. 279. Var. 299.

XXX. Le Consul à cela répond, que si de l'agrément des Tribuns, la chose se peut faire par l'autorité du Sénat, on est disposé à leur rendre justice, & qu'ainsi il ne leur reste qu'à s'expliquer. Virginius en confere avec ses Collegues, & revenant bien-tost après, déclare qu'il veut proposer l'affaire en plein Sénat. Les Consuls s'assemblent à l'heure mesme. Virginius y vient avec tous les priviléges du peuple dont il fait l'exposition, & il demande qu'on double ses Magistrats, & qu'au lieu de cinq Tribuns on en crée dix tous les ans. On ne s'apperceût pas d'abord que cette nouvelle création deûst porter aucun dommage à la République & on crut qu'on la pouvoit accorder sans difficulté. L. Quintius

Period. Jul 4259. Avant J.C. 455. Olymp 81. 1. Fond. de R. Cat 297. Var 299.

d'une autorité respectable à tout le Sénat fut le chef de cet avis. C. Claudius se trouva seul d'un sentiment contraire; il estoit fils de cet Appius, toujours prest à se roidir contre le peuple, dès qu'il s'agissoit d'introduire des nouveauté, où la justice estoit intéressée. Instruit à l'école de son pere il empescha, lorsqu'il estoit Consul, que les Tribuns n'informassent contre des Chevaliers, qu'on avoit à tort soupçonnez d'infidelité. C. Claudius fit voir en peu de mots, que bien loin qu'on dûst esperer que le peuple devinst plus traitable & plus docile, quand on auroit multiplié ses Magistrats, il en seroit plus farouche & plus insolent. Que les nouveaux Magistrats ne s'en tiendroient pas aux conditions dont on seroit convenu avec eux: qu'ils auroient toujours d'autres propositions à faire au sujet des Loys Agraires, ou des privileges, par lesquels ils prétendoient à l'égalité, & qu'ils remüeroient ciel & terre pour augmenter la puissance du peuple & diminuer l'autorité du Sénat. Ce discours de Claudius entraisna plusieurs à son sentiment. Mais Quintius les fit revenir à son avis; il montra qu'il seroit avantageux au Sénat qu'il y eûst plusieurs Tribuns, qu'il y auroit moins d'union entre eux, quand ils seroient un plus grand nombre; que c'estoit l'unique moyen, qu'Appius Claudius pere de Caius eûst trouvé, pour remédier aux desordres du Tribunat, que de multiplier leur compagnie, parce qu'il estoit par-là plus aisé de la desunir. Cette opinion prévalut & fut confirmée par un Arrest du Sénat, qui permettoit au peuple de créer dix Tribuns toutes les années, pourveû qu'on n'en fist aucun de ceux qui l'estoient alors. Virginius & ses Collegues receûrent cet Arrest & le publierent. Ensuite cette mesme loy fut confirmée par une ordonnance du peuple en vertu de laquelle ils désignerent dix Tribuns pour l'année suivante. Par cet accommodement les troubles appaisez, les Consuls mirent des troupes sur pied. Minucius fut chargé de porter la guerre chez les Sabins, & Horatius chez les Eques. Les Sabins se tinrent dans leurs villes sur la défensive; les Eques envoyerent une armée au devant des Romains; mais malgré toute la vigueur qu'ils montrerent à défendre une petite ville qui servit de champ de bataille, ils furent obligez de céder & de se retirer chacun chez eux. Le Consul après les avoir

battus

battus & mis en fuite, ravagea beaucoup de leurs terres, démolit Corbion de fond en comble, & revint à Rome avec son armée.

XXXI. L'année suivante sous le Consulat de M. Valerius & de Sp. Virginius, le peuple Romain n'eût aucune guerre au dehors; mais les disputes recommencerent à Rome entre les Consuls & les Tribuns au desavantage & au rabaissement de la puissance consulaire. Avant ces nouveaux troubles, les Tribuns n'avoient droit que d'assembler le peuple : il ne leur estoit pas permis de convoquer le Sénat, ni d'y dire leur avis; cet honeur n'appartenoit qu'aux Consuls. Les Tribuns de cette année furent les premiers qui usurperent ce droit par le manége d'Icilius chef de cette compagnie, homme adroit & beau parleur. Il eût assez d'asseûrance pour entreprendre d'introduire une nouveauté dans la République, & pour demander, que dans un quartier qu'on nomme Aventin, on cédast au peuple un terrain pour y bastir des maisons. C'est une colline d'une mediocre hauteur, & de douze stades de tour, dans l'enceinte de la ville. Ce lieu n'estoit pas alors entierement habité; on y voyoit une place plantée d'arbres qui servoit à la commodité du public. Le Tribun donc se l'estant adjugée de sa propre autorité, va trouver le Sénat & les Consuls de cette année, & requére sur sa demande, qu'il en soit fait une loy, & qu'elle soit homologuée. Les Consuls différant de répondre, & taschant de gagner du temps, le Tribun dépesche un Huissier aux Consuls, pour leur signifier d'assembler le Sénat, avec ordre de les conduire eux-mesmes au Tribunal des Tribuns. Les Consuls surpris d'une démarche si nouvelle, font repousser l'Huissier par un Licteur. Icilius & ses Collegues piquez de cette insulte se saisissent du Licteur, & l'entraisnent pour le faire précipiter. Les Consuls plus outrez encore de cette audace, n'oserent néanmoins user de violence, ni arracher de leurs mains le Licteur qu'ils enlevoient. Le seul party qu'ils prirent fut d'implorer le secours des autres Tribuns, n'estant permis à personne d'empescher ce qui s'exécute par un ordre du Tribunat, à moins que quelqu'autre Tribun n'y mette opposition. Mais les Tribuns avoient pris les devants, & estoient convenus ensemble, que personne d'eux ne feroit

Paix au dehors. Mouvements au dedans sous le Consulat de M. Valerius & de Sp. Virginius.

Period. Jul. 4160. Avant J. C. 454. Olymp. 81 $\frac{3}{4}$. Fond de R. Cat 298. Var. 300.

Period. Jul. 4260 Avant J. C. 454. Olymp. 81. 3. Fond. de R Cat. 298. Var. 300.

aucune démarche en particulier, qui ne fust approuvée de tout le corps, & qu'on ne pouroit s'opposer à ce qui auroit esté une fois résolu dans leur conseil. Ce furent les régles qu'ils se prescrivirent en entrant dans la Magistrature ; & dans les sacrifices qu'ils firent à ce sujet, ils se promirent une fidelité mutuelle qu'ils confirmerent par des serments, persuadez que, pour mettre hors d'atteinte la puissance du Tribunat, il falloit bannir de leur societé la mesintelligence & la différence des sentiments. Establis sur ce principe, tous les Tribuns conspirerent à faire arrester le Licteur, & déclarerent, que c'estoit par ordre du Tribunat. Cependant ils se relascherent après de la sentence qu'ils avoient portée, & à la priere des plus considérables du Sénat, ils sauverent la vie au coupable, soit pour éviter la haine publique, s'ils avoient fait mourir les premiers un homme, qui n'avoit fait d'autre crime que d'obéïr aux Magistrats, soit pour ne pas obliger les Patrices dans leur désespoir à tenter quelque coup d'éclat.

XXXII. Les Consuls après cette affaire convoquerent le Sénat, & s'emporterent en de furieuses plaintes contre les Tribuns. Icilius ne répondit autre chose, & n'apporta d'autre excuse de la rigueur avec laquelle on avoit traité le Licteur, que les seuls termes de la loy qui portoit qu'il ne seroit permis à aucun Magistrat ni à aucun homme privé de résister en quoy que ce soit aux Tribuns. A l'égard du Sénat qu'il avoit voulu convoquer, il montra qu'il n'avoit rien entrepris contre les régles, & il le prouva dans un long discours qu'il avoit préparé à cet effet. S'estant justifié sur ces premiers chefs, il vint à exposer la requeste de laquelle „ il prétendoit faire une Loy : elle estoit ainsi conceûë. » Que „ les biens légitimement acquis par les particuliers, demeu„ reroient à leurs maistres : que ceux qui se trouveroient „ avoir basti sur des fonds qu'ils auroient usurpez, ou par „ force ou par artifice, seroient tenus de les rendre pour „ estre appliquez au peuple, à condition qu'ils seroient dé„ dommagez, selon l'estimation des arbitres, des frais qu'ils „ auroient faits dans leurs bastiments : que le reste du ter„ rain qui estoit au public seroit partagé entre le peuple „ sans qu'on pust en rien exiger. Il fit voir les grands avan-

tages de cette Loy pour la République : il dit en particulier, que c'estoit le moyen de faire cesser les revoltes des petits contre les grands, qui joüissoient des terres du public, sans vouloir s'en désaisir : que les Plebeiens seroient contents d'avoir un place à eux dans Rome, & qu'elle leur tiendroit lieu des biens, qu'ils ne pouvoient obtenir à la campagne, parce que les Patrices les retenoient. Ce discours eût tout son effet. C. Claudius le combattit ; mais il fut le seul : la plus grande partie du Sénat y souscrivit, de sorte qu'on fit un décret, par lequel on accordoit au peuple une place sur le mont Aventin. Ensuite en présence des Pontifes, des Augures & de deux Sacrificateurs, après les prieres & les cérémonies ordinaires, les Comices assemblez par Centuries à l'ordre des Consuls, la Loy fut portée & gravée sur une colonne d'airain, qui fut placée dans le Temple de Diane sur le mont Aventin. Après la promulgation de la Loy, les Plebeiens s'assemblerent & tirerent au sort entre eux les places du terrain qu'on leur avoit accordé. Chacun y bastit selon ses pouvoirs. Quelques-uns se joignirent deux & trois ensemble, & firent à frais communs les dépenses d'une maison, dont les uns occupoient les premiers, les autres les derniers étages. Ainsi toute cette année se passa à construire des bastiments.

Period. Jul. 4260. Avant J. C. 454. Olymp. 81. 3. Fond. de R. Cat 298. Var. 300.

On abandonne au peuple une place sur l'Aventin pour y bastir des demeures.

XXXIII. L'année suivante, qui eût pour Consuls T. Romilius & C. Veturius, & pour Tribuns L. Icilius avec ses mesmes Collegues, fut remarquable & meslée de divers événements. D'abord les dissensions civiles, qui paroissoient assoupies se rallumerent par les nouveaux mouvements des Tribuns : elles furent suivies de guerres étrangeres qui bien loin de causer aucun dommage à la République ne servirent qu'à la délivrer de la sédition. Rome estoit alors le théatre des révolutions : la concorde & la division se succédoient l'une à l'autre ; l'union regnoit dans la ville quand on estoit en guerre au dehors, & si-tost qu'on estoit en paix, les troubles recommençoient au dedans. Les premiers Magistrats accoustumez à cette vicissitude, ne souhaitoient rien tant que d'avoir quelque occasion de prendre les armes, & de faire quelque expédition : & quand les ennemis ne faisoient aucun mouvement, ils cherchoient des prétextes pour les

Nouveaux troubles à Rome, Guerre avec les Eques sous le Consulat de T. Romilius & de C. Veturius.

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat 299. Var. 301.

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

faire souslever, persuadez par leur expérience que la guerre servoit au bonheur & à l'agrandissement de la République, & que la paix estoit une source de séditions, qui contribuoient à son humiliation & à sa ruine. Dans ces principes les Consuls de cette année résolurent de mettre des troupes en campagne, crainte que, s'ils laissoient le peuple dans l'oisiveté, les pauvres & la canaille n'en abusassent pour troubler la paix. Ils avoient raison de vouloir tenir la populace en haleine, en luy suscitant toujours des ennemis; mais ils ne prenoient pas de justes mesures dans l'exécution. Au lieu de la modération, qu'ils devoient garder en levant des milices dans une ville encore malade, qui demandoit des ménagements, ils usoient de violence à l'égard de ceux qui refusoient de servir, & sans marquer d'indulgence, ni recevoir d'excuses, ils faisoient agir toute la rigueur des loys sur leurs biens & sur leurs personnes. Les Tribuns profiterent de ces mauvais traitements, pour ameuter & souslever le peuple; ils le firent assembler; ils n'oublierent rien pour l'aigrir contre les Consuls; ils se plaignirent de leur dureté; ils leur firent un crime d'avoir emprisonné des citoyens, qui avoient reclamé la puissance du Tribunat; ils déclarerent ouvertement, qu'ils les exemptoient de l'obligation de servir, & qu'ils avoient droit d'en user ainsi. Mais comme ils ne gagnoient rien par leurs invectives, & que les Consuls ne se relaschoient point de leur premiere sévérité, ils tenterent les voyes de fait, & il fallut plusieurs fois en venir aux mains. Les Consuls soustenus de la jeunesse Patricienne l'emporterent ce jour-là sur les Tribuns, qui n'avoient de leur costé qu'une troupe de gueux & de faineants : mais les jours suivants beaucoup de gens de la campagne estant venus à la ville, & les Tribuns se croyant assez forts pour résister à la noblesse, ils recommencent leurs assemblées, ils produisent leurs Huissiers, dont ils font remarquer les contusions & les meurtrissures, & ils menacent de renoncer à leurs charges, si le peuple ne leur preste un prompt secours.

XXXIV. Les Tribuns, trouvant les esprits disposez en leur faveur, assignent les Consuls à venir se justifier devant le peuple de la conduite qu'ils avoient gardée. Les Consuls ne tenant aucun compte de semblables ordres, les Tribuns

vont trouver le Sénat qui délibéroit alors sur cette affaire : ils le prient de ne pas souffrir qu'on les outrage, & qu'on prive le peuple de la protection que les loys luy ont accordée : ils font un long récit des injures qu'ils ont receûës des Consuls & de leur faction, qui, non contents d'attenter à leur autorité, poussent l'insulte jusqu'à maltraiter leurs personnes. Ils demandent que, si les Consuls ont l'asseûrance de nier qu'ils ayent, sans égard aux loys les plus sacrées, porté la main sur les Tribuns, ils soient tenus de le protester avec serment en présence de tout le peuple, ou que, s'ils n'osent se parjurer dans un jugement public, ils soient obligez à se justifier sur ce fait, & que le peuple assemblé par Tribus juge de la validité de leurs raisons. Les Consuls répondent à ces reproches, que les Tribuns ont commencé les premiers à outrager les Magistrats ; qu'ils ont eû l'insolence de saisir les Consuls avec violence, & de les faire traisner en prison par des Huissiers & des Ediles : que dans le dernier soulevement, dont ils estoient les auteurs, ils estoient venus à la teste d'une populace mutinée se jetter sur eux, & qu'ils les avoient traitez avec une extresme indignité : ils adjoustent qu'il falloit mettre beaucoup de différence entre les Tribuns & les Consuls : que ceux-cy estoient revestus de l'autorité Royalle ; que le pouvoir de ceux-là estoit borné à défendre les citoyens contre l'injustice & la violence ; que tant s'en faut qu'il soit permis aux Tribuns de faire assigner les Consuls, & de les sousmettre au jugement du peuple, ils n'ont pas droit d'en user ainsi envers le moindre des Patrices sans un ordre exprès du Sénat. Enfin ils menacent les Tribuns de faire prendre les armes aux Patrices, s'ils sont assez téméraires pour commettre les Consuls à la décision d'un Tribunal dont ils ne reconnoissoient point l'autorité. Tout le jour se passa dans ces sortes de contestations, sur lesquelles le Sénat ne voulut point prononcer, de peur de préjudicier à l'un ou à l'autre party, qu'il estoit également dangereux de choquer.

Period. Jul 4261. Avant J.C. 453. Olymp. 81. ¼. Fond de R. Cat. 299. Var. 301.

XXXV. Les Tribuns obligez de se retirer sans avoir rien fait, retournerent au peuple pour prendre langue sur ce qu'ils avoient à résoudre. Quelques-uns des plus turbulents conseilloient aux Plebeiens de prendre les armes, de se sé-

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81 4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

parer une seconde fois des Patrices, & d'aller camper sur le mont Sacré, qui seroit le théatre de la guerre qu'ils auroient à soustenir contre eux, puisqu'ils violoient le traité qu'on avoit fait avec eux en donnant atteinte au pouvoir du Tribunat. D'autres en bien plus grand nombre n'estoient pas d'avis qu'on se séparast, ni qu'on rejettast sur tous la faute de quelques particuliers, pourveû qu'on leur fist justice, & qu'on mist en exécution les loys qui condamnent à la mort ou à l'exil ceux qui osent frapper un Tribun. Les plus raisonnables ennemis des extrémitez n'approuvoient point qu'on abandonnast la ville, ni qu'on fist mourir personne sans l'oüir, sur tout des Consuls qui estoient les premiers Magistrats. Ils estoient d'avis seulement qu'on s'en prist aux fauteurs d'un si dangereux party, & qu'on leur fist subir les peines portées par les loys. Rome avoit à craindre une funeste destinée, si les Tribuns avoient écouté leurs ressentiments, jusques à faire quelque entreprise contre les Consuls & contre le Sénat, tant les esprits parurent animez ce jour-là, & disposez de part & d'autre à vuider leur querelle par la voye des armes. Mais ayant differé l'affaire, & pris du temps pour délibérer avec plus de loisir, ils s'adoucirent eux-mesmes, & ils contribuerent à modérer les plus furieux. Peu de jours aprés ils indiquerent l'assemblée du peuple au premier jour de marché, jour auquel ils prétendoient condamner les Consuls à une amende pécuniaire. Néanmoins ils changerent encore de résolution, quand le terme fut prest d'expirer, disant qu'ils s'estoient relaschez en faveur des plus anciens & des plus honestes gens du Sénat qui les en avoient priez. Ensuite ils déclarerent publiquement, qu'à la considération de quantité de bons citoyens, auxquels ils ne pouvoient rien refuser, ils oublioient volontiers ce qu'on avoit fait contre eux; mais qu'ils vengeroient le peuple des injures qu'il avoit receûës, & qu'ils le mettroient déformais hors d'insulte: qu'ils rappelleroient les Loys Agraires, dont on différoit l'exécution depuis trente ans: qu'ils renouvelleroient ce qui devoit establir dans Rome l'égalité proposée tant de fois par leurs prédécesseurs, & dont on n'avoit pû encore obtenir la publication.

XXXVI. Leur parole ainsi engagée par des serments,

ils annoncent le jour des Comices, où l'on devoit traiter de cette affaire devant le peuple, & remettre la décision à son jugement. Le jour venu, on commence par les Loys Agraires, sur lesquelles les Tribuns s'estant étendus fort au long, ils laissent à quiconque la liberté de parler en faveur de ces mesmes loys. Plusieurs se présentent, & racontent les grands services qu'ils ont rendus dans la guerre; ils s'écrient qu'il estoit indigne, que de tant de terres qu'ils avoient enlevées aux ennemis, ils n'en eûssent aucune part, & que tous ces nouveaux héritages, qui appartenoient de droit au public, fussent possédez par de riches particuliers, dont le crédit & la violence estoient les seuls titres qu'ils eûssent pour en joüir. Ils demandent, que partageant avec les Patrices les travaux & les périls, où les engageoient les besoins & les interests de la République, ils puissent aussi partager avec eux les avantages & les douceurs qui en sont les fruits. Le peuple écoutoit ces discours avec plaisir; mais rien ne le toucha plus que celuy d'un certain L. Siccius surnommé Dentatus, qui par le récit pathétique qu'il fit de ses grands exploits, remüa si fort l'assemblée, qu'on ne voulut plus entendre personne qui s'offrist à le contredire. C'estoit un homme fait à peindre, dans toute sa force & dans toute sa vigueur, quoyqu'âgé de cinquante-huit ans, sage, avisé, & assez éloquent pour un soldat. Il s'avança au milieu de tous, & il parla de la sorte. « Je n'aurois jamais fait, Romains, si je voulois raconter en détail tout ce que j'ay fait pour le « bien & la gloire de cet Empire; je ne toucheray qu'en peu « de mots les actions principales de ma vie, pour ne vous « point estre ennuyeux. Voicy la quarantiéme année que je « sers ma patrie, & la trentiéme que je suis Officier; tantost « à la teste d'une compagnie; tantost Commandant d'une « légion, depuis le Consulat de C. Aquilius & de T. Siccius, « sous lesquels le Sénat résolut la guerre contre les Volsques. « J'avois alors vingt-sept ans, & je n'estois encore que simple soldat sous l'obéïssance d'un Centurion. On donna dans « ce temps un sanglant combat, où nos gens furent mis en « fuite; le Centurion qui nous commandoit y perdit la vie, « nos drapeaux furent enlevez, & je me trouvay seul qui « m'exposay pour réparer nostre honte. Je me jette à travers «

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

» des bataillons, je reprends les drapeaux sur les ennemis, » je les mets en fuite, & j'empesche l'opprobre éternel qui » eûst couvert nos Centurions, supplice plus redoutable que » la mort, comme ils l'avoüerent eux-mesmes, en me ré- » compensant d'une couronne d'or. Siccius me rendit un té- » moignage pareil lorsqu'il me fit Centurion. Il arrive dans » une autre bataille que le Lieutenant de nostre légion est » renversé par terre, & que l'aigle Romaine est prise par les » ennemis. Je m'avance à la teste de nostre troupe, je cours » à celuy qui emportoit l'aigle, je la luy arrache des mains, » & je garantis de la mort nostre Lieutenant. Il m'offrit par » reconnoissance sa charge de premier Capitaine & de Porte- » enseigne; mais je ne pus me résoudre à priver de son rang » un homme à qui javois sauvé la vie. Le Consul me sceût » bon gré de ma générosité, & pour honorer en mesme temps » ma valeur, il me fit premier Capitaine de la premiere lé- » gion à la place de celuy qui venoit d'estre tué.

» XXXVII. Voilà, Romains, les actions qui m'ont » rendu célébre, & qui m'ont élevé à l'honeur de comman- » der dans les armées. Je n'ay point dégeneré dans la suite, » & j'ay tasché de soustenir par de nouvelles actions d'éclat » l'idée qu'on avoit eüë de moy en m'élevant aux premiers » rangs. J'ay toujours servi depuis; j'ay soustenu les plus pé- » nibles travaux; j'ay couru les plus grands périls, sans crain- » dre de risquer ma vie. Que de récompenses, que de dé- » poüilles, que de couronnes, que d'honeurs n'ay-je point » receûs? Pendant quarante ans, que j'ay porté les armes, je » me suis trouvé à six vingt batailles; j'y ay receû quarante- » cinq blesseûres toutes honorables, & nulles qui puissent » me deshonorer; j'en fus atteint de douze en un seul jour, » dans le temps qu'Herdonius s'empara du Capitole; je suis » sorti de peu de combats que je n'aye remporté le prix de » la valeur; j'ay esté couronné quatorze fois de la main de » mes citoyens pour leur avoir sauvé la vie en differentes ren- » contres; j'ay mérité la couronne Obsidionalle, après avoir » fait lever le siége à l'ennemi; trois fois on m'a récompensé » de la Muralle, pour estre monté le premier à l'assault: » j'en ay huit autres dont m'ont gratifié les Généraux de nos » armées. Je compte parmi les preuves de mon courage qua-

tre-vingt

tre-vingt-trois colliers d'or, soixante brasselets de mesme métal, dix-huit picques, vingt-cinq harnois, dont il y en a neuf qui sont les prix de la victoire que j'ay remportée sur autant d'ennemis qui nous avoient provoquez à des combats singuliers, & que j'ay eû seul le courage de soustenir. Cependant, Romains, ce Siccius qui a porté les armes tant d'années pour vostre service; qui s'est signalé dans tant de batailles; qui a receû tant d'illustres témoignages de sa bravoure; qui n'a jamais ni craint, ni reculé devant le péril; qui a passé toute sa vie dans les siéges & dans la meslée; tantost fantassin, & tantost cavalier, quelquefois avec toute l'armée, bien d'autres avec un petit nombre, & souvent luy seul: ce Siccius qui n'a pas un endroit dans tout son corps qui ne soit couvert de cicatrices, qui au prix de ses sueurs & de son sang, de concert avec ses camarades a acquis à la patrie tant de riches terres enlevées aux Hétrusques, aux Sabins, aux Eques, aux Volsques, aux Pometiniens, & aux autres ennemis du nom Romain; ce Siccius, dis-je, ne posséde pas un seul pouce de terre, non plus que vous, Romains, qui avez esté les compagnons de ses travaux. La plus belle & la meilleure partie de ces héritages est entre les mains de citoyens effrontez & violents, qui en joüissent depuis plusieurs années, sans les avoir jamais receûës de vous, sans en avoir payé le prix, sans pouvoir montrer aucun droit d'une possession si injuste. Quand ils auroient autant travaillé que nous à procurer à cet Empire de si grands biens, quoyqu'il fust contre toute justice, qu'un petit nombre s'appropriast ce qui appartient au public; du moins auroient-ils quelque prétexte pour colorer leur insatiable avarice? Mais n'ayant par devers eux aucune action éclatante qui puisse servir de voile à la violence avec laquelle ils se sont emparez de nos biens, & ne laissant pas d'en joüir impunément, tout convaincus qu'ils sont de n'y avoir aucun droit, peut-on souffrir leur insolence?

XXXVIII. Si jusques icy j'ay dit quelque chose qu'on puisse convaincre de mensonge, qu'on me le reproche à la bonne-heure; que je voye icy paroistre quelqu'un de ces grands hommes qui se font rendre des respects in-

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

finis ; qu'ils fassent parade de ces exploits glorieux, qui leur donnent sur moy la préférence, & qui leur méritent des privileges dont je doive estre privé. Comptent-ils plus d'années de service que je n'en ay ? se sont-ils trouvez plus de fois aux prises avec l'ennemi ? peuvent-ils montrer plus de blesseûres que je n'en ay receûës ? ont-ils remporté plus de couronnes, plus de dépoüilles, plus d'autres marques illustres, dont on récompense le mérite du vainqueur ? En un mot, ont-ils plus fait pour affoiblir les ennemis, ou pour attirer à la patrie plus de puissance & plus de gloire que je n'ay fait moy-mesme ? Qu'ils nous apportent des preuves qui puissent approcher de celles que j'ay produites. En est-il quelqu'un parmi eux qui ose me le disputer ? Que j'en vois au contraire qu'on ne mettroit qu'à leur honte en compromis avec le plus vil soldat. Aussi toute leur grandeur consiste dans des paroles, & non pas dans des actions : ils mesurent leurs forces contre leurs amis, & non contre les ennemis : ils regardent la patrie, non comme un bien commun, mais comme une terre qui leur est propre, & cela avec autant de confiance, que si le recouvrement de la liberté n'estoit pas nostre ouvrage, & que nous fussions un patrimoine qu'ils eûssent hérité des Tyrans. Je passe sous silence toutes les injures qu'ils nous ont faites, de quelque nature qu'elles puissent estre : vous ne les connoissez que trop : ils ont poussé leur arrogance jusques à nous fermer la bouche, & à nous oster la liberté de parler en faveur de la patrie : ils ont fait plus : Sp. Cassius cet homme si respectable par trois Consulats & par deux Triomphes, le plus habile Capitaine, & le plus sage politique de son siecle, pour avoir eû le courage de faire les premieres propositions des loys, ne fut-il pas accusé de tyrannie, opprimé par de faux témoins, & aussi-tost précipité du haut d'un rocher, victime infortunée de la bienveillance qu'il avoit montrée pour le peuple ? C. Genucius un de nos Tribuns ayant onze ans aprés remis cette mesme loy sur le tapis, & assigné les Consuls, qui avoient précédé son Tribunat, à rendre compte de l'ordonnance du Sénat touchant la division des terres qu'ils avoient négligé de publier, fut-il traité avec moins de rigueur ? Et s'ils n'o-

ſerent le faire mourir publiquement, ne s'en défirent-ils pas en ſecret la veille qu'on ſe devoit aſſembler pour porter le jugement ? Quelle autre raiſon, je vous prie, que la crainte d'un traitement pareil a retenu les Tribuns qui luy ont ſuccedé depuis ? Voicy cependant la trentiéme année que nous ſouffrons ces injuſtices, comme ſi la tyrannie nous eûſt dépoüillez de noſtre pouvoir.

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. ¾. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

XXXIX. Je ne m'arreſte point à une infinité d'autres choſes ; mais faites réflexion, je vous conjure, ſur les indignitez qu'on a fait ſouffrir à nos Tribuns, lorſqu'ils ſe ſont mis en devoir de preſter main forte aux Plebeiens contre la violence des Grands. A quels outrages ont eſté expoſez ces Magiſtrats, dont vos loys ont voulu que les perſonnes fuſſent ſacrées & inviolables ? Ne les avez-vous pas veûs chaſſez à coups de pieds & de poings de la place publique ? Serez-vous donc toûjours inſenſibles à de ſi ſanglants affronts, & ne chercherez-vous point enfin à vous en venger ? Si vous n'avez pas le courage de le faire d'une autre maniere, faites-nous voir du moins par vos ſuffrages que vous eſtes libres. Commencez, Romains, à ſignaler voſtre liberté : donnez à la Loy Agraire, dont vos Tribuns ſont les auteurs, toute la force qu'il ne tient qu'à vous de leur donner, & ne ſouffrez pas ſeulement que perſonne ouvre la bouche pour vous contredire. Pour vous, Tribuns, il eſt inutile de vous exhorter à bien faire : c'eſt à vous que nous ſommes redevables de ces loys ſalutaires : vous faites voſtre devoir de tenir ferme, & de ne point plier ſous l'autorité de vos ennemis. Si quelque jeuneſſe pétulante oſe renverſer les urnes, ou ſe jetter ſur les bulletins, ou cauſer du trouble pendant que vous recüeillerez les voix ; faites-luy ſentir toute la puiſſance du Tribunat ; & parce qu'il ne vous eſt pas permis d'attenter à l'autorité des Conſuls, ſi les miniſtres de leurs ordres viennent à uſer de violence, ſaiſiſſez-les auſſi-toſt, abandonnez-les au jugement du peuple, & condamnez-les comme infracteurs des plus ſaintes loys, & coupables d'avoir entrepris d'abroger nos Magiſtrats.

XL. Le peuple fut tellement touché du diſcours de Siccius, & conceût tant d'indignation contre ſes adverſaires,

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 3/4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301

qu'il ne voulut plus, comme j'ay dit d'abord, prester l'oreille à aucune replique. Mais le Tribun Icilius s'estant levé là-dessus fit de grands éloges de son Collegue, & approuvant tout ce qu'il avoit dit d'ailleurs, il le reprit d'une seule chose, d'avoir osté la liberté de parler à ceux qui auroient à objecter quelque chose contre la loy. Il dit que cette entreprise estoit injuste & contraire aux mœurs de la République, sur tout quand il s'agissoit d'une loy, qui n'estoit faite que pour soustenir les droits de l'équité : que c'estoit donner occasion à ceux qui avoient des sentiments peu favorables pour le peuple de causer de nouveaux troubles dans Rome, & d'y semer de dangereuses divisions. Après s'estre expliqué de la sorte, il congédia le peuple, & il remit à l'assemblée du lendemain à entendre les remontrances de ceux qui s'opposoient à la loy. Les Consuls de leur costé font venir les personnes les plus distinguées du Sénat par leur courage & par leur crédit dans la République : ils leur font entendre toutes les raisons qu'ils avoient d'empescher la promulgation de la loy ; premierement par de vives représentations, & s'ils ne pouvoient venir à bout de persuader le peuple, d'employer mesmes les voyes de fait. Pour cela ils leur donnent ordre de se trouver dès le matin dans la place publique avec tout ce qu'ils pouroient ramasser d'amis & de clients, de se tenir en plus grand nombre qu'ils pouroient autour du Tribunal, & du gros de l'assemblée, d'occuper par troupes tous les endroits de la place, pour empescher le peuple dispersé de part & d'autre de se réunir. Ce conseil fut universellement approuvé ; & dès le point du jour les Patrices se trouverent saisis des postes dont on estoit convenu.

XLI. Les Tribuns & les Consuls se rendirent ensuite, & l'on fit crier par un hérault, que ceux qui avoient quelque chose à dire eûssent à s'avancer. Bien d'honestes gens se présenterent ; mais la populace causa tant de bruit & de tumulte, qu'il fut impossible de les entendre. Les uns leur applaudissoient & leur donnoient courage ; les autres s'en mocquoient, & par des huées continuelles s'efforçoient de les interrompre. Le désordre estoit égal de part & d'autre, & l'on ne pouvoit dire qui l'emportoit de la haine ou de la faveur. Les Consuls indignez de ces débats & de ces contes-

tations protestent de violence, & se plaignent que le peuple commençoit le premier à prendre des voyes injustes, en refusant d'écouter ceux qui avoient droit de parler. Les Tribuns répondent que fatiguez depuis cinq ans d'entendre les mesmes choses, il ne falloit pas s'étonner si l'on ne pouvoit plus soustenir ces ennuyeux desmeslez. Ainsi la plus grande partie du jour s'estant écoulée en ces disputes, & le peuple criant qu'on luy mist en main de quoy donner son suffrage; les Patrices poussez à bout s'opposent aux Plebeiens, qui vouloient s'unir en Tribus: ils se jettent sur les urnes, ils arrachent les bulletins qui devoient servir aux suffrages, repoussent rudement, & frappent ceux qui les portoient. Les Tribuns faisant des cris horribles accourent à l'aide de leurs gens & fendent la presse. Les Patrices leur cédent le passage & les laissent aller où bon leur semble; mais la troupe qui les suit se trouve arrestée de tous costez, en sorte que les Tribuns ne peuvent donner au peuple aucun secours. Les Patrices donc s'estant trouvez les plus forts empeschérent que la loy ne fust publiée. Ceux qui marquerent en cette rencontre plus de zéle pour les Consuls, furent les Postumius, les Sempronius, & les Clelius, trois familles Patriciennes distinguées par leur naissance, leurs richesses, le grand nombre de leurs créatures, & l'éclat de leurs belles actions. De l'aveu public on leur fut redevable de ce que les Loys Agraires ne furent point confirmées par une ordonnance du peuple.

Period. Jul 426. Avant J. C. 453. Olymp. 81 ½. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

XLII. Le jour suivant les Tribuns & les plus notables Plebeiens consulterent ensemble quel air ils donneroient à cette affaire. On convint d'un sentiment unanime de ne point assigner les Consuls; mais de s'en prendre à ceux qui les avoient soustenus, parce qu'estant personnes privées, on risquoit moins, comme l'avoit remarqué Siccius, à procéder contre eux. Ensuite on agita jusques où l'on porteroit le nombre des coupables, de quel nom l'on qualifieroit leur crime, & à quelle sorte de peine on les condamneroit. Les plus emportez estoient d'avis d'en user avec la derniere rigueur, persuadez qu'on ne pouvoit jetter trop de crainte dans un party dangereux. Les plus modérez au contraire pensoient qu'il falloit traiter cette affaire avec plus de ménagements,

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 3. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

& Siccius luy-mesme, qui avoit parlé si fortement pour les Loys Agraires, ouvrit cette opinion, & la rendit la plus plausible. On résolut donc de n'attaquer de tous les Patrices que les Clelius, les Postumius, & les Sempronius, de les ajourner personellement à plaider leur cause devant le peuple, de les déclarer criminels, en ce que contre les saintes loys portées en faveur du Tribunat du consentement du Sénat & du Peuple Romain, par lesquelles il estoit expressément défendu à tout citoyen de faire aux Tribuns aucune violence, ils les avoit empeschez de rendre le peuple arbitre des Loys Agraires. A l'égard de la peine qu'on imposeroit aux coupables, il fut arresté qu'on ne les condamneroit ni à la mort, ni à l'exil, ni à tout autre chastiment qui pourroit paroistre odieux, & faire naistre quelque prétexte de les tirer d'affaire; mais qu'on se contenteroit de consacrer leurs biens à Cerés, qui estoit la plus douce peine où s'estoit restrainte la loy. Toutes ces choses ainsi réglées, & le jour arrivé qu'on avoit choisi pour exécuter ce jugement, les Consuls & tout ce qu'il y avoit de Patrices se rendirent au Sénat, où après avoir déliberé sur les circonstances présentes, on convint de laisser faire les Tribuns, de peur qu'en les contredisant on ne les engageast à porter plus loin leurs ressentiments. On espera que les Plebeiens mutinez, après avoir déchargé leur bile sur les biens des coupables, & assouvi leur vengeance par la condamnation de leurs ennemis, deviendroient enfin plus traitables. On prit encore ce party d'autant plus volontiers, qu'il estoit aisé de dédommager les interessez d'une amende pecuniaire, en leur rendant ce qui leur auroit cousté, comme il arriva. En effet les prétendus coupables ayant manqué à l'assignation, & s'estant laissez condamner par défaut, le peuple parut content de cette satisfaction, & les Tribuns s'applaudirent se croyant en possession d'exercer un pouvoir légitime & moderé. Les Patrices de leur costé rachepterent des deniers publics les biens des coupables, & les leur rendirent. Par une si sage conduite ils détournerent de dessus la République les maux dont elle estoit

13 R. menacée. (13)

XLIII. Les Tribuns quelque temps après estant revenus sur la Loy Agraire, la nouvelle imprévеüe de l'irruption des

ennemis sur les terres de Tusculum rompit leurs mesures. Les habitans de cette ville arrivez à Rome en grand nombre se plaignirent que les Eques avec une grosse armée estoient en présence de Tusculum, qu'ils avoient déja ravagé la campagne, & que la ville estoit en danger d'estre bien-tost prise, si l'on n'y envoyoit un prompt secours. Le Sénat sur ces remontrances donne ordre aux Consuls de se préparer à marcher. Les Consuls font leurs diligences pour lever au plustost des troupes. Les Tribuns forment encore de nouveaux obstacles; & prennent sous leur protection ceux qu'on vouloit punir pour les obliger à partir. Sur cela le Sénat fait prendre les armes aux Patrices & à leurs clients, il asseûre de la protection des Dieux les citoyens qui se joindront aux Consuls pour le service de la patrie, & il menace de leur colére ceux qui les abandonneront. Cette déclaration du Sénat publiée dans un décret fit une merveilleuse impression sur les plus obstinez; un grand nombre de Plebejens s'offrit à servir dans cette guerre, & tout ce qu'il y avoit d'esprits bien faits eût honte d'estre insensible aux besoins d'une nation confederée, qui ne souffroit persécution que par son attachement pour le Peuple Romain. Siccius fut de ce nombre; ce Tribun qui avoit si fort déclamé contre les Patrices qui retenoient les biens du public. Il commandoit un régiment de huit cents hommes, que leur âge exemptoit aussi-bien que luy de l'obligation de servir; mais la déference qu'ils eûrent pour leur Colonel, & les bons offices dont ils luy estoient redevables ne permirent pas à leur reconnoissance d'user de leurs droits, & de le laisser partir sans le suivre. Ce corps par sa valeur & sa longue expérience le plus respectable qui fust dans les troupes entraisna par son exemple & par ses exhortations beaucoup de gens aprés luy. D'autres par l'attrait du butin, qu'ils esperoient faire sur l'ennemi, entrerent dans les mesmes engagements; de sorte qu'en très-peu de temps l'armée se trouva complete & en très-bon ordre. Les ennemis, qui pressentirent l'arrivée de l'armée Romaine, se retirerent; mais les Consuls les suivirent de près, & firent si bonne traite, qu'ils les atteignirent auprès d'Antium, où ils estoient campez sur une éminence fort escarpée. Les Romains assirent leur camp à peu de distance, & s'estant

Petio 3.
Jul. 4261.
Avant J.C.
453
Olymp.
81. 4.
Fond. de R.
Cat. 299.
Var. 301.

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R Cat. 299. Var. 301.

tenus renfermez quelque temps sans se montrer au dehors, les Eques conceûrent du mépris pour eux, de ce qu'ils n'estoient pas les premiers à livrer bataille, & jugeant par cette contenance du petit nombre de leurs troupes, ils sortent de leurs retranchements; ils saisissent les passages par où les Romains alloient au fourage & aux provisions de bled & de l'eau, & tombant à diverses fois sur les munitionaires, ils semblent défier leurs ennemis au combat.

XLIV. Les Consuls étonnez de leur audace crûrent ne devoir pas differer davantage à les attaquer. Ce jour-là Romilius avoit le commandement : c'estoit à luy à ranger l'armée en bataille, à donner le signal du combat, à prescrire le commencement & la fin de la meslée. Quand il eût rempli ses fonctions, que ses troupes furent en présence, & que chacun par ses ordres eût pris le poste qui luy convenoit, il fait appeller Siccius, & il luy parle en cette maniere. » Nous » allons, Siccius, combattre icy l'ennemi; vous en attendant » que nous commencions, & que les deux armées soient » prestes d'en venir aux mains, montez par ce tournant sur » la montagne, où les ennemis ont leur camp, & attaquez » ceux qui sont restez à le garder. Par cette manœuvre, l'en- » nemi craignant pour son camp, & voulant y porter du se- » cours prendra la fuite, & nous facilitera la victoire; comme » il est à présumer d'une retraite précipitée, & du désordre » d'une armée qui n'a qu'une route pour se sauver. Ou si les » Eques tiennent ferme à nous disputer icy l'avantage, ils per- » dent infailliblement leur camp, où selon toutes les apparences » ils ont laissé peu de forces dans la confiance qu'ils ont en la si- » tuation du lieu. D'ailleurs les huit cents hommes que vous » commandez, tous gens d'une expérience consommée & » d'une bravoure à l'épreuve viendront aisément à bout d'un » petit nombre de troupes, que la surprise & la crainte de » la mort auront jettées dans la consternation. Siccius répon- » dit à cette proposition. Il n'y a rien que je ne sois prest de » faire à vos ordres; mais ce que vous me commandez n'est » pas si aisé qu'il vous le paroist. La montagne, sur laquelle » est placé le camp, est d'une grande hauteur & fort escar- » pée, & je n'y vois qu'un seul chemin, par où l'ennemi » tombera sur nous. Il n'est pas à croire que la garde soit aussi foible

foible que vous le dites ; & quand elle seroit en très-petit " nombre, elle peut se défendre contre de plus fortes trou- " pes que ne sont les miennes par le seul avantage du poste, " qui se soustient par luy-mesme. Ainsi vous feriez mieux, " ce me semble, de prendre un autre dessein ; celui-cy est " d'une entreprise trop hazardeuse. Si vous voulez faire une " double attaque en mesme-temps, donnez-moy quelques " troupes d'élite pour appuyer les miennes, nous irons alors " assaillir le camp à force ouverte, & j'espere que nous l'em- " porterons.

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

XLV. Siccius voulant adjouster d'autres choses pour faire gouster au Consul les raisons de son projet, Romilius l'interrompit, & lui dit : « Il ne s'agit point de discourir ; " marchez au plus viste, exécutez ce que je vous ordonne, " si vous en avez le courage, & ne tranchez point icy du " Général. Si vous refusez de le faire, & que le péril " vous étonne, j'ay d'autres gens qui rempliront ce devoir. " Pour vous, qui avez quarante années de service, qui vous " estes trouvé à six-vingt batailles, qui estes tout cousu de " coups, puisque vous n'estes venu que de vostre plein gré, " partez, sans approcher de l'ennemi, & mesme sans l'avoir " veû, allez, au lieu de vos armes, aiguiser encore une fois " vostre langue contre les Patrices. Où sont donc toutes ces " marques d'honeur, ces dignes récompenses de vostre cou- " rage, que vous nous vantiez dernierement, jusques à lasser " nostre patience ? Que sont devenus ces coliers, ces bra- " celets, ces piques, ces couronnes, ces riches dépoüilles " remportées sur les ennemis dans des combats singuliers ? " C'est dans cette journée, où le péril est pressant, s'il en " fut jamais, que nous avons connu qui vous estes, & que " vous avez montré vous-mesme, que vous aimez mieux la " réputation de brave que de la mériter. Siccius picqué au " vif de ces reproches, je vois bien, dit-il, Romilius, que " vous avez pris l'un ou l'autre de ces deux partis, ou de me " faire mourir de chagrin en m'ostant la gloire qui m'est deûë, " ou de me faire périr d'une mort obscure en me livrant à une " boucherie manifeste, parce que j'ay le malheur d'estre un " de ceux, qui disent plus librement leurs sentiments. Mais " j'exécuteray vos ordres, tout injustes qu'ils sont, & je feray "

Period. Jul. 4261.
avant J.C. 453.
Olymp. 81. 4.
Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

» voir si je suis un lasche. J'emporteray le camp, à ce que » j'espere, ou si je me flate envain, je sçauray mourir glorieu- » sement à la peine. Je vous prends à témoins, mes cherscom » pagnons, rendez-moy cette justice auprès de nos citoyens, » si vous apprenez ma mort, que la grandeur de mon cou- » rage, & trop de sincerité à dire ce que je pense, ont esté » la cause de ma perte. Ayant fait cette réponse au Consul, il versa quelques larmes, il dit adieu à ses amis & partit avec ces huit cens hommes pénétrez de tristesse & de douleur, comme s'ils eûssent marché à une mort inévitable. Toute l'armée fut touchée de compassion, dans le desespoir de les revoir jamais.

XLVI. Siccius prit un autre chemin que celuy que luy avoit marqué le Consul, & mena sa troupe par le costé de la montagne qui estoit couvert d'un bois fort épais. Il y entre, & là s'estant arresté quelque temps, il tint ce discours à ces soldats. » Romilius cherchoit à nous faire périr, comme vous » voyez; il croyoit que nous prendrions nostre route par ce » tournant, où si nous estions entrez, nous ne pouvions ca- » cher nostre marche à l'ennemi. Mais je veux vous condui- » re par un endroit qui nous dérobe à sa veûë, & j'ay lieu » d'esperer que je trouveray des sentiers qui nous meneront » jusques au sommet, où leur camp est situé. Après ce peu de paroles il enfile la forest, dont ayant traversé une partie, il fit rencontre sur le chemin d'un jeune homme, qu'il fit prendre par ses gens, pour luy servir de guide. Celuy-cy par un long circuit autour de la montagne le mene enfin sur une éminence qui commandoit le camp, & qui y conduisoit par une pante fort douce & très-courte. Pendant ce temps-là, l'armée des Eques & celle des Romains estoient aux prises & se battoient avec beaucoup de vigueur; & comme les forces & l'ardeur estoient égales de part & d'autre, la victoire fut long-temps balancée entre l'infanterie & la cavalerie, qui se succedoient tour à tour. Un grand nombre de braves gens périrent des deux costez en se disputant l'avantage, lorsqu'enfin la bataille fut terminée de cette maniere. Siccius à la teste de ses soldats arrivé au camp des Eques trouve le costé de ses approches sans défense, parce que la garde, pour estre témoin du combat, s'estoit

avancée du costé qui regardoit en face le champ de bataille. Il profite de ce moment & fond à l'improviste dans le camp de l'ennemi. Ses gens en mesme-temps jettant un grand cri, tombent de revers sur la garnison, qui effrayée de ce coup impreveû, & croyant avoir à dos toute l'armée de l'autre Consul, se précipite de ses retranchements sans songer seulement à prendre ses armes. La troupe de Siccius maistresse du camp se met à la queüe des fuyards, & les poussant jusques dans la plaine en fait un étrange carnage. Les Eques instruits par la fuite & les cris de la garnison, & bientost après par ceux qui la poursuivoient à toute outrance, que les Romains s'estoient emparez du camp, n'ont plus le courage de se défendre. Toute l'armée se débande les uns d'un costé & les autres de l'autre, & ne songe qu'à sa seûreté. Ce fut dans cette déroute que les Eques perdirent plus de monde, les Romains n'ayant cessé d'estre à leurs trousses jusques à la nuit, & de donner sur les fuyards. Mais personne ne se signala davantage & ne causa plus de perte à l'ennemi que Siccius. Quand les tenebres luy eûrent dérobé les restes de sa victoire, il revint dans le camp qu'il avoit pris suivi de ses braves guerriers sans avoir perdu un seul homme. Un succès si différent de celuy qui estoit à craindre, remit la joye dans les cœurs : ce n'estoit qu'applaudissements, que tendres embrassades, que titres glorieux, dont chacun à l'envy combloit le chef d'une si heureuse entreprise, qu'ils n'appelloient plus que leur pere, leur libérateur & leur Dieu. L'armée Romaine de son costé ayant fait disparoistre les Eques, reprit le chemin de son camp.

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 299. Var 301.

XLVII. Vers le milieu de la nuit, Siccius plein de colére & de vengeance contre les Consuls, qui avoient cherché à le perdre, prend la résolution de leur enlever tout l'honneur & le fruit de la victoire. Il en confere avec ses fideles compagnons, qui tous ayant approuvé son dessein par la haute estime qu'ils avoient de sa prudence & de son courage, courent aux armes à ses ordres, font main-basse sur les Eques, qui estoient restez dans le camp : ils egorgent ce qu'il y avoit de chevaux & de bestail : ils mettent le feu dans toutes les tentes remplies de riches magazins d'armes, & de provisions de bouche : ils brulent sans reserve tout le butin que les en-

Period. Jul. 4261. Avant J. C 453. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 299. Var. 301.

nemis y avoient transporté du pillage de Tusculum, & chargez de leurs seules armes, ils reprennent le chemin de Rome, & s'y rendent à la pointe du jour. Dès qu'on apperceût ces braves soldats couverts de sang & de poussiere avec cet air de complaisance & de gayeté que donne la victoire, on vint en foule au devant d'eux dans l'impatience de les revoir, & d'apprendre de leurs bouches le récit de leurs avantures. Ils entrent dans la ville, ils vont droit à la place publique, & racontent aux Tribuns le succès de leur expédition. Les Tribuns assemblent aussi-tost le peuple pour l'instruire de ce qu'ils venoient d'apprendre, & toute Rome estant accouruë pour entendre ces nouvelles, Siccius s'avance au milieu de la multitude, & fait le narré de la victoire qu'il avoit remportée sur les Eques, dont il avoit surpris le camp & défait l'armée, avec le secours de ses huit cents hommes, malgré la jalousie des Consuls qui n'avoient rien oublié pour les faire périr. Il fait comprendre, qu'on n'est redevable qu'à leur courage de cette double défaite, & que pour tout fruit de la victoire, ils n'apportoient que leurs personnes, & que leurs armes. Le peuple touché jusques aux larmes, de la maniere indigne, dont on avoit traité des gens de cet âge & de ce mérite, & fremissant contre les Consuls, qui avoient voulu priver la République d'un si puissant secours; conceût pour eux, comme l'avoit préveû Siccius, toute la haine que méritoit une action si noire. Le Sénat mesme eût horreur d'un si cruel artifice, & ne décerna pour les Consuls, ni Triomphe, ni aucune des marques d'honeur, dont on a coustume de couronner le gain d'une bataille. Pour Siccius le peuple le créa Tribun, quand le temps des Comices fut arrivé, & luy donna tous les autres témoignages de bienveillance qui estoient en son pouvoir. Voilà ce qui se passa de plus mémorable pendant cette année. (14)

14. R.

Condamnation des Consuls de l'année précedente. Ambassade des Romains en Grèce pour

XLVIII. La suivante eût pour Consuls Sp. Tarpeius & A. Terminius, qui se montrerent en tout dévouez aux volontez du peuple, & principalement dans le décret du Sénat qu'ils procurerent en confirmation de la loy, que les Tribuns avoient dressée. Le peu de succès qu'avoient eû jusques alors, les oppositions que cette compagnie avoit formées pour empescher l'execution de cette loy, la haine, l'en-

vie & les persecutions, qu'elle s'estoit attirées en voulant se roidir contre le torrent; le mépris & l'opprobre où estoient tombez les Consuls de la derniere année, que le Sénat avoit abandonnez au ressentiment du peuple, les dégousterent des nouvelles tentatives qu'ils auroient pû faire pour rompre ce coup. D'ailleurs Siccius, qu'on regardoit comme l'unique auteur de la défaite des Eques, devenu Tribun, comme je l'ay dit, le mesme jour qu'il prit possession de la Magistrature, quand il eût fait les sacrifices ordinaires en actions de graces de sa victoire, avant que de tenter toute autre affaire avoit assigné publiquement T. Romilius à venir se justifier devant le peuple, du tort qu'il avoit causé à la République. D'un autre costé L. Halienius, qui de Tribun qu'il estoit l'année précedente, estoit passé à la charge d'Edile, avoit pour la mesme raison cité C. Veturius, Collegue de Romilius à subir un jugement pareil. Cependant les deux Consulaires, n'oublierent ni brigues, ni sollicitations pour détourner la tempeste qui les menaçoit. Ils comptoient beaucoup sur la protection du Sénat, sçachant la disposition des plus anciens, comme des plus jeunes à mettre des oppositions à ce jugement. Les Tribuns qui avoient preveû toutes ces intrigues tenant ferme contre les menaces, & les plus évidents périls, dès que le jour destiné pour le jugement fut arrivé, eûrent soin de convoquer le peuple dans la place publique, où une infinité de mercenaires s'estoit déja renduë de la campagne & en obsedoit toutes les avenuës.

en ramasser les loys sous le Consulat de Sp. Tarpeius & d'A. Terminius.

Period. Jul. 4262. Avant J. C. 454. Olymp. 81. 3. Fond. de R. Cat. 300. Var. 302.

XLIX. On commença par la cause de Romilius, dans laquelle Siccius luy ayant reproché toutes les violences qu'il avoit exercées contre les Tribuns pendant son Consulat, il se plaignit hautement des embusches dans lesquelles il avoit voulu le faire périr, luy & les troupes qu'il commandoit. Il cita pour témoins des personnes des plus considérables, non du peuple, mais de l'ordre mesme des Patrices, qui s'estoient trouvez au champ de bataille. Il produisit entre autres un jeune homme de naissance, distingué par son courage & ses belles actions, nommé Sp. Virginius. Celuy-cy rendit témoignage, que voulant détourner M. Icilius autre jeune homme de son âge & de ses amis, fils d'un des soldats de Siccius de s'exposer à une occasion si dangereuse, d'où il n'estoit

Period. Jul. 4261. Avant J. C. 454. Olymp. 81. 4. Fond. de R Cat 300. Var. 302.

pas possible qu'il pust se tirer non plus que son pere ; & qu'ayant engagé Aulus Virginius son oncle qui servoit sous les généraux en qualité de Lieutenant, d'aller demander cette grace aux Consuls, il ne l'avoit pû obtenir, malgré les larmes que luy faisoit verser l'interest que prenoit son fils pour Icilius son ami. Qu'Icilius alors informé de ce qui se passoit à son sujet, estoit venu trouver les Consuls, & qu'ayant eû la liberté de s'expliquer, il avoit marqué sa reconnoissance à ceux qui avoient parlé en sa faveur, bien éloigné néanmoins de profiter d'une grace qui luy osteroit l'avantage de prouver à son pere toute sa tendresse : qu'il estoit d'autant plus résolu de ne le point abandonner, que la mort où il couroit estoit plus certaine, & que personne n'en pouvoit douter ; qu'il suivroit la destinée de son pere, qu'il le défendroit de tout son pouvoir, ou du moins qu'il auroit la consolation de mourir à ses costez. Un témoignage de cette nature attendrit toute l'assemblée ; mais quand on eût fait parler les deux Icilius, pere & fils, la pluspart du peuple ne put retenir ses larmes, de sorte que Romilius qui répondit à ces accusations d'une maniere fiere & hautaine, plus convenable à l'autorité consulaire, qu'à sa situation présente, ne fit qu'irriter davantage, & qu'allumer la colére de ses citoyens contre luy. Le peuple aussi-tost requis par Tribus de donner son avis, le déclara tout d'une voix coupable envers la République, &
15. R. le condamna à une amende de dix mille As. (15) Le dessein de Siccius, en se contentant d'une peine pécuniaire, fut d'une part de rallentir l'ardeur des Patrices pour la défense des coupables, & de ne les point engager à troubler la liberté des suffrages, sçachant que dans cette affaire il ne s'agissoit, ni de la mort ni de l'exil d'un homme consulaire, & d'animer d'un autre costé le peuple à exiger la somme à laquelle il estoit taxé. Quelques jours aprés la condamnation de Romilius, on fit le procés à Veturius, & on l'obligea à
16. R. payer quinze mille As. (16)

L. Les nouveaux Consuls effrayez d'un jugement si extraordinaire, pour ne point tomber dans le mesme cas, aprés qu'ils auroient abdiqué le Consulat, garderent avec le peuple beaucoup de ménagements & dans toutes les rencontres ils firent paroistre pour luy de la bienveillance. Premie-

Period. Jul. 4262. Avant J. C. 454. Olymp. [illegible] Fond. de R. Cat. 300. Var. 302. 17. R.

rement, ils déclarerent dans une assemblée du peuple par Centuries, qu'il seroit permis à tout Magistrat de punir quiconque auroit, contre la discipline & les loys de la République, attenté à son autorité. C'estoit un droit nouveau, contraire à l'ancien usage, qui ne donnoit ce pouvoir qu'aux seuls Consuls. Mais on ne laissa pas l'amende arbitraire, la plus forte fut restrainte à deux bœufs & à trente moutons. (17) Cette loy fut long-temps en vigueur chez les Romains. Les Consuls remirent à la décision du Sénat, ce qui concernoit les loys, dont les Tribuns souhaitoient avec le plus de passion l'établissement, pour servir de régle dans tous les troubles au peuple Romain. Les sentiments néanmoins furent fort partagez ; & il se trouva quantité d'honestes gens tant de ceux qui favorisoient cette institution, que de ceux qui s'y opposoient. L'avis de T. Romilius, qui, contre l'attente des Patrices & des Plebeiens appuya les interests du peuple, préferablement à ceux des grands, l'emporta sur tous les autres. On estoit persuadé que le souvenir de l'affront, qu'il venoit de recevoir de la part du peuple, l'engageroit à prendre des sentiments tout contraires. Cependant quand son tour fut venu de parler, après les plus anciens & les plus considérables du Sénat, il se leva, & il opina en cette maniere.

LI. *Sénateurs*, si je m'arrestois icy à me plaindre des « mauvais traitements, que m'a fait le peuple, sans les avoir « méritez par aucun autre endroit, que par trop d'attache- « ment pour vous, ce seroit rebattre des faits, qui vous sont « connus aussi-bien qu'à moy. Je ne puis cependant me dis- « penser d'en toucher icy quelque chose, afin que personne « de vous ne s'imagine, que, dans la résolution que je vais « prendre, j'aye d'autres veües que les interests de la Répu- « blique, bien éloigné de vouloir faire ma cour au peuple, « que je regarde comme mon plus grand ennemi. Ne soyez « donc pas surpris, si je parois aujourd'hui si different de « moy-mesme, & prest à combattre des sentiments que j'ay « soustenus toute ma vie, & pour lesquels je me suis si ouver- « tement déclaré pendant mon Consulat. Faites-moy de plus « la justice de croire que j'avois raison de penser alors de la « sorte, & que maintenant je suis bien fondé à penser autre- « ment. Tant que vous m'avez paru les plus forts, Sénateurs, «

Period Jul. 4262. Avant J. C. 454. Olymp. 81. 4. 82. 1. Fond. de R. Cat. 300. Var. 302.

« j'ay fait mon devoir pour vous appuyer, & pour augmenter vostre autorité au préjudice des Plebeiens, dont je méprisois la cabale; mais depuis que mieux instruit à mes dépends, j'ay reconnu dans vous moins de puissance, que de bonnes intentions, & qu'obligez de céder au temps, vous vous estes laissé enlever par le peuple vos plus zélez défenseurs, j'ay de mon costé changé d'avis. Plust aux Dieux que nous eussions évité mon Collegue & moy la disgrace à laquelle vous avez pris tant de part; mais puisque c'est une affaire finie, & qu'on peut se précautioner contre de pareils malheurs, je ne puis vous donner à tous de meilleur conseil, que de vous ménager avec sagesse dans les circonstances présentes, & de vous mettre à couvert d'une destinée semblable à la nostre. Le moyen de bien gouverner une République, est de sçavoir s'accommoder à la situation des affaires, & tout homme qui est obligé de donner son avis, pour remplir dignement ses fonctions, doit d'abord oublier ses inimitiez particulieres & sacrifier au bien commun, ses interests les plus chers: puis s'il veut ne se point tromper dans ses conjectures, il faut que les évenements passez luy servent de régle, pour juger de l'avenir. Dans tous les démeslez que nous avons eûs avec le peuple, Peres Conscripts, nous en sommes toujours sortis à nostre honte. Nous avons veû les premiers hommes de cette République couverts d'opprobres, trainez au supplice, ou condamnez à l'éxil. Quel désastre plus grand pour cet Empire, que de perdre peu à peu ses plus fermes appuys! Je vous conseille donc, par l'attachement sincére que j'ay pour vos interests, de vous épargner à vous-mesmes une fatale destinée, de ne point exposer les Magistrats de cette année à des périls évidents, pour les y abandonner, quand ils y seront tombez; de ne point négliger les moindres sujets, dont la République peut tirer quelque service. En un mot, je suis d'avis, qu'on envoye des Ambassadeurs chez les originaires de Gréce qui demeurent dans l'Italie; qu'on en fasse partir pour Athenes: que là estudiant les loys du pays, ils en rapportent celles qu'ils croiront les plus convenables à nos mœurs. Quand ils seront de retour, que les Consuls délibérent avec le Sénat du choix des Législateurs, du pouvoir qu'on

leur

leur confiera, & du temps qu'ils resteront en charge. En « attendant, finissez toutes les disputes & les contestations, « que vous avez avec le peuple, source éternelle de vos di- « visions. N'adjoustez point de nouveaux malheurs à ceux que « nous souffrons depuis si long-temps : songez qu'il s'agit de « faire des loys, qui, quand elles n'apporteroient point d'au- « tre avantage, contribueront beaucoup à la gloire & à la « majesté de la République. «

Period. Jul. 4262. Avant J. C. 454. Olymp. 81. 4. Fond. de R. Cat. 300. Var. 302.

LII. Après que Romilius eût ainsi parlé, les deux Consuls se rangerent de son opinion, & la confirmerent par des discours estudiez, qui entraisnerent dans les mesmes sentiments, la plus grande partie des Sénateurs. Comme on estoit prest de dresser sur ces resolutions un Arrest du Sénat, Siccius, qui peu de jours auparavant avoit assigné Romilius, en fit alors un magnifique éloge, dans lequel il vanta beaucoup son changement, il exalta sa droiture, qui lui faisoit préferer les interests de la République à ses propres ressentiments. En reconnoissance, adjousta-t-il, d'un procedé si généreux, je luy remets l'amende à laquelle le peuple l'a condamné; je luy demande ses bonnes graces, & je veux vivre desormais dans une parfaite intelligence avec un plus honeste homme que nous. Tous les autres Tribuns applaudirent à Siccius & se rendirent à sa décision; mais Romilius refusa la remise qu'on luy vouloit faire, & content de la bienveillance que luy marquoient les Tribuns, il protesta qu'il payeroit sa taxe, & que n'estant plus maistre d'un bien, qui de droit appartenoit aux Dieux, il ne pouvoit les en priver sans une criante injustice. Il tint sa parole, & il paya la somme à laquelle il estoit taxé. Enfin par une Ordonnance du Sénat autorisée du consentement du peuple, on fit choix de trois Ambassadeurs, qu'on chargea d'aller en Gréce chercher des loys. Ce furent Sp. Postumius, Servius Sulpicius (18) & A. Manlius. On leur 18. R. équipa trois galeres, dont la magnificence pust donner une haute idée de la majesté de l'Empire, & ce fut le thrésor public qui en fit les frais. Ainsi se passa l'année.

Peste furieuse dans Rome & dans le voisinage

LIII. La quatre-vingt-deuxiéme Olympiade, dans laquelle Lyens, né dans Larisse en Thessalie remporta le prix, sous le gouvernement de Cherephane Archonte d'Athenes, trois cents ans révolus depuis la fondation de Rome,

Sous le Consulat de P. Horatius & Sex. Quintilius

Period. Jul. 4263. Avant J. C. 451. Olymp. 82. 2. Fond. de R Cat. 301. Var. 303.

pendant le Consulat de Publius Horatius & de Sextus Quintilius, la peste se répandit dans la ville avec plus de violence, qu'elle n'avoit jamais fait. Elle emporta presque tous les esclaves, & la moitié des citoyens, sans que ni les médecins, ni les parents, ni les amis des malades pussent les soulager. Dès qu'on approchoit d'eux, ou qu'on leur rendoit quelque service; pour peu qu'on habitast avec eux, on estoit aussi-tost attaqué du mal; de sorte que faute de secours, on vit périr des familles entieres. La nécessité où l'on fut de laisser plusieurs corps sans sépulture augmenta la contagion, & la fit durer plus long-temps. On eût honte d'abord de manquer à des devoirs si pressants, & comme on avoit encore de quoy fournir aux frais des funerailles, on bruloit les corps, & on renfermoit les cendres; mais bientost après, soit par mépris de ses obligations, soit par impuissance d'y satisfaire, on se contenta de jetter les cadavres les uns dans les égousts de la ville, les autres en plus grand nombre dans le Tibre, source nouvelle & redoublement du mal. Les corps rejettez sur le rivage remplirent l'air d'une puanteur horrible, qui poussée de tout costez par les vents, s'attacha à ceux que le mal n'avoit point encore atteints & causa dans eux de mortels changements. Les eaux se ressentirent de la corruption: elles ne devinrent plus potables par la mauvaise odeur qu'elles contracterent, ni propres à bien cuire les viandes qu'on mettoit boüillir. La maladie passa de la ville à la campagne, & fit d'étranges ravages parmi les paysans & les bestiaux. On eût recours aux sacrifices & aux expiations, tant qu'on espera du soulagement de la part des Dieux: on introduisit mesme, quantité de pratiques extraordinaires, peu décentes & peu convenables à la majesté de la Religion. Quand on vit que les Dieux estoient insensibles aux prieres & aux vœux, qu'on leur addressoit, le désespoir fit abandonner le culte divin. Dans cette calamité Sextus Quintilius perdit la vie; Sp. Furius qui prit sa place, quatre Tribuns, plusieurs Sénateurs des plus gens de bien furent pareillement emportez. Tandis que Rome estoit ainsi traversée, les Eques se disposoient à luy faire la guerre, & sollicitoient par leurs Ambassadeurs toutes les villes ennemies du peuple Romain à se liguer contre luy.

Mais ils ne purent estre assez-tost prests, pour se mettre en campagne, & la maladie, qui se communiqua chez eux, rompit toutes leurs mesures. Le pays des Volsques & des Sabins eût la mesme destinée, & souffrit beaucoup du grand nombre de peuple qu'elle enleva. Le mal fut si violent de toutes parts, qu'on ne put cultiver les terres, de sorte que la peste fut suivie de la famine. Pour cette raison on ne fit rien cette année de remarquable, ni au dedans, ni au dehors.

Famine dans Rome. Requeste présentée pour la création des Législateurs, sous le Consulat de L. Menenius & de P. Sestius.

LIV. La suivante qui eut pour Consuls L. (19) Menenius & P. Sestius, mit fin à la contagion. On fit aux Dieux en action de graces, des sacrifices accompagnez de jeux & de festins, où le peuple, comme il est à croire, s'abandonnant à la joye, se dédommagea des maux passez. Tout l'hyver se passa dans ces sortes d'amusements. Vers le commencement du printemps, il vint à Rome de divers endroits quantité de bleds, qui furent acheptez des deniers publics. Plusieurs marchands en apporterent aussi sur leur compte, qui furent vendus aux particuliers, dont la disette estoit excessive, parce que la maladie contagieuse ayant emporté une grande partie des laboureurs, les terres estoient restées sans culture. Dans le mesme temps arriverent les Ambassadeurs, portant les loys qu'ils estoient allé chercher à Athenes & chez les autres peuples de Gréce qui habitoient l'Italie. Les Tribuns aussi-tost vont trouver les Consuls, & les somment en vertu de l'Arrest du Sénat de créer des Législateurs. Eux qui ne craignoient rien tant, que d'entrer dans une affaire aussi desagréable que celle de priver les Grands de leur autorité, se trouverent fort embarassez à éluder les continuelles importunitez des Tribuns. Ils ont recours à la feinte colorée d'honestes prétextes : ils disent, que le temps des Comices approchoit; qu'il falloit songer à désigner les Consuls pour l'année suivante, & qu'ils alloient incessamment y travailler : que, dès qu'ils seroient sortis de cette affaire, ils iroient au Sénat avec les nouveaux Magistrats, pour délibérer sur le choix des Législateurs. Cette réponse contenta les Tribuns. Les Consuls indiquerent les Comices beaucoup plustost, qu'on n'avoit coustume, & nommerent au Consulat Appius Claudius & T. Genucius. Puis se déchargeant du soin de la République, comme si le gouvernement re-

Period. Jul. 4264. Avant J. C. 450. Olymp. 82. 3. Fond. de R. Cat. 302. Var. 304. 19. R.

Period. Jul. 4264. Avant J. C. 450. Olymp. 82. 3. Fond. de R. Cat. 302. Var. 304.

gardoit desormais leurs successeurs, ils n'écouterent plus les Tribuns & ils ne songerent qu'à couler doucement le reste de leur Consulat, sans se vouloir mesler d'aucune affaire. Dans ces circonstances, Menenius un des Consuls vint à tomber malade, & son indisposition fut de longue durée. Quelques-uns l'attribuerent au chagrin qu'il prit de la situation présente. Quoyqu'il en soit, elle fut suivie d'une extresme langueur à laquelle on ne trouvoit point de reméde. Sestius profita de cet incident pour éluder les importunitez des Tribuns, & sous prétexte qu'il ne pouvoit rien résoudre tout seul, il les renvoyoit à ses successeurs. Les Tribuns fort embarassez sur l'exécution de leurs projets s'addressent à Appius & à son Collegue, qui n'estoient point encore en charge; & tant en public, qu'en particulier, ils les sollicitent vivement d'entrer dans leurs interests. Enfin ils viennent à bout de les persuader, & par les grandes esperances qu'ils leur donnent d'augmenter leur puissance & leur crédit, s'ils se déclaroient pour le peuple, ils les font condescendre à tout ce qu'ils desiroient. Appius avoit beaucoup d'ambition & n'aspiroit à prendre possession de la Magistrature, que pour avoir la gloire de rendre la paix à sa patrie en luy procurant des loys qui rappellassent les citoyens à l'uniformité. Mais quand il fut entré en charge, il ne persista plus dans de si louables sentiments: ébloui de l'éclat de sa puissance, il n'oublia rien pour la perpetuer, & peu s'en fallut qu'elle ne dégénérast en une manifeste tyrannie, comme nous le dirons en son lieu.

LV. Alors il n'avoit que de droites intentions : ayant fait entrer son Collegue dans ses sentiments, il fit plusieurs discours à la sollicitation des Tribuns, dans lesquels il fit paroistre beaucoup de bienveillance pour le peuple. Tout ce qu'il disoit, alloit à montrer qu'il falloit faire des loys; qu'il ne s'agissoit plus desormais de contestations & de disputes, pour mettre tous les citoyens en possession des mesmes droits: que les loys qu'on devoit porter par ses soins & ceux de son Collegue y pourvoyroient suffisamment: qu'ils n'avoient point encore le pouvoir de créer des Législateurs, parce qu'ils n'estoient point revestus de la Magistrature; qu'il ne tenoit qu'à Menenius & à Sestius d'exécuter le décret du Sénat : que non seulement ils ne s'y opposeroient

point, mais qu'ils leur seroient fort obligez de toutes les avances qu'ils auroient faites, & qu'ils les aideroient de tout leur crédit. Que si les Consuls s'en excusoient, sur ce qu'il ne leur estoit pas permis de créer d'autres Magistrats, qui devoient avoir l'autorité consulaire, depuis qu'ils avoient désigné des Consuls; il adjoustoit que, bien loin d'y mettre aucun empeschement de leur part, ils céderoient la Magistrature à ceux qu'on éliroit en leur place, pourveû que le Sénat y consentist. Le peuple charmé de ces démonstrations de bienveillance, se rendit en foule au Sénat. Sestius, quoyque seul de Consul par la maladie de son Collegue, se vit obligé d'assembler la compagnie, & de faire son rapport touchant les loys, qu'il s'agissoit d'establir. L'affaire fut encore contestée entre ceux, qui en approuvoient l'establissement, & ceux qui vouloient qu'on s'en tinst aux anciens usages. Mais l'avis des Consuls nommez pour l'année suivante l'emporta. Ap. Claudius, qui le premier fut prié de parler sur cette affaire ouvrit cet avis. Il dit qu'il falloit choisir des Decemvirs parmi les plus considérables Sénateurs, dont l'autorité dureroit une année; à commencer du jour qu'ils seroient élûs: qu'ils gouverneroient la République avec le mesme pouvoir qu'avoient alors les Consuls, & dont les Roys estoient autrefois revestus: qu'ils connoistroient de toutes les affaires tant publiques que particulieres: que toutes les autres Magistratures seroient abrogées, jusques à ce que les nouvelles loys les eûssent fait revivre.

Period. Jul. 4264. Avant J. C. 450. Olymp. 82. 3. Fond. de R. Cat. 302. Var. 304.

LVI. Les Tribuns ayant receû ce décret, ils le porterent au peuple: ils en firent la lecture publiquement, & ils donnerent de grandes loüanges au Sénat & à Appius, qui avoit donné un exemple si salutaire. Quand le jour destiné pour l'assemblée des Comices fut arrivé, les Tribuns y firent appeller le peuple & manderent les Consuls qui devoient entrer en charge, pour s'acquitter de la parole qu'ils avoient donnée. Ils y vinrent l'un & l'autre, & sans aucune répugnance, ils renoncerent tous deux au droit qu'ils avoient au Consulat. Ce fut pour le peuple un nouveau sujet d'admiration & de joye; & quand il fallut créer les Decemvirs, qu'on devoit charger de faire des loys, ils furent les premiers nommez. Le peuple donc assemblé par Centuries choisit pour cette nouvelle

Magistrature, Appius Claudius & T. Genucius, qui venoient de se démettre; P. Sestius qui cette année avoit exercé le Consulat, P. Postumius, Sex. Sulpicius, A. Manlius, qu'on avoit envoyez en Gréce, & qui en avoient rapporté les loys; T. Romilius, à qui Siccius avoit fait le procés, & qui avoit regagné les bonnes graces du peuple en changeant de sentiments en sa faveur. Les trois autres furent C. Julius, Veturius & P. Horatius, (20) tous Sénateurs & Consulaires. Les Tribuns, les Ediles, les Questeurs & les autres Magistrats d'ancienne institution furent abolis.

20. R.

Gouvernement des Decemvirs substituez en la place des Consuls. Period. Jul. 4265. Avant J. C. 449. Olymp. 82. 4. Fond. de R Cat. 303. Var. 305.

LVII. L'année suivante les Decemvirs créez pour l'establissement des loys prirent possession du gouvernement, & commencerent à donner une nouvelle forme à la République. Un seul d'entre eux avoit les faisceaux & les autres marques de l'autorité Consulaire; il avoit soin d'assembler le Sénat, de ratifier les résolutions qu'on y avoit prises, & de remplir les autres fonctions, qui naturellement appartenoient au Chef. Les autres Decemvirs, pour ne point donner au peuple de jalousie de leur pouvoir, n'avoient rien qui les distinguast du reste des citoyens. Un autre après un certain nombre de jours prenoit la place de celuy qui avoit primé, & jusques au bout de l'année, ils se succédoient chacun à leur tour dans la primauté. Ils se trouvoient tous dès le matin à leur Tribunal, où ils connoissoient des contracts passez avec la République & entre les particuliers: ils décidoient les contestations tant du dedans que du dehors, tant des peuples sousmis à l'obéïssance de l'Empire, que des Alliez & des nations dont on avoit sujet de se défier. La justice se rendoit avec toute l'exactitude & l'équité possible, & chacun sortoit de ce jugement avec une égalle satisfaction. Une telle conduite fit gouster toute cette année le gouvernement des Decemvirs; mais rien ne fut plus agréable que les égards qu'on eût pour le peuple, & la protection que les plus petits trouverent contre l'oppression des Grands. De sorte qu'on disoit hautement dans Rome, qu'on n'avoit plus besoin des Tribuns & des autres Magistrats, tant la modération & la sagesse de ce seul Conseil causoit d'admiration & de joye. Appius entre autres emporta toute la gloire du Decemvirat au jugement du peuple. Non seulement il avoit

trouvé le secret de se distinguer dans ce qu'il faisoit de concert avec les autres Decemvirs ; mais la douceur & l'affabilité avec laquelle il descendoit aux besoins des plus méprisables citoyens, l'attention qu'il avoit de les saluer & de les appeller chacun par leur nom, luy avoit gagné tous les cœurs. Les Decemvirs sur les memoires des Grecs, & sur les usages non escrits des Romains formerent des loys, qu'ils diviserent en dix Tables, (21) & qu'ils sousmirent à la critique de tous les particuliers, n'ayant d'autres veûës que de les rendre du goust d'un chacun. Elles furent long-temps exposées en public : on eût tout le loisir d'entendre les réflexions des personnes les plus sages ; & lorsqu'on n'y trouva plus rien à redire, & que tout le monde en parut content, le Sénat assemblé les approuva d'abord par un décret : ensuite elles furent portées dans le lieu des Comices, où le peuple distribué par Centuries en présence des Pontifes, des Augures, & des autres ministres du culte divin qui s'estoient acquittez des cérémonies ordinaires, eût la liberté de porter son suffrage. Ces loys ratifiées par le consentement unanime de tout le Peuple Romain furent gravées sur des colonnes d'airain, & posées dans l'endroit le plus apparent de la place publique. Ensuite comme le gouvernement des Decemvirs estoit sur le point d'expirer, ils proposerent au Sénat de délibérer dans les mesmes Comices à quelle sorte de Magistrature il falloit désormais s'en tenir.

Period. Jul 4265. Avant J.C. 449. Olymp. 82. ½. Fond de R. Cat. 303. Var. 305.

Les dix Tables des Loys. 21. R.

LVIII. Après quantité de raisons apportées de part & d'autre, on se réunit enfin à l'avis de ceux qui estoient pour créer de nouveaux Decemvirs, & pour leur continuer l'administration de la République. On crût qu'il manquoit encore quelques loys à celles qu'on venoit de faire, & que le peu de temps, qu'on avoit eû pour y vaquer, demandoit l'autorité libre & souveraine de la mesme Magistrature, afin de les mettre dans leur perfection, & de les faire observer inviolablement de tout le monde. Tel fut le résultat de plusieurs délibérations, qui fut approuvé d'autant plus volontiers du Sénat, qu'il se voyoit par-là délivré de la puissance des Tribuns qui luy estoit fort à charge. Les premiers membres de ce corps briguerent en particulier cette Magistrature, dans la crainte que si des gens factieux & turbulents estoient

Period. Jul. 4265. Avant J. C. 449. Olymp. 82. 4. Fond. de R. Cat 303. Var. 305.

une fois revestus d'un si grand pouvoir, ils ne causassent un dommage considérable à la République. Le peuple estant entré avec beaucoup de joye dans les sentiments du Sénat, les Decemvirs expirants indiquerent le jour des Comices pour la prochaine élection. Les plus distinguez Sénateurs par leur âge & par leur mérite demanderent d'estre du nombre des nouveaux Decemvirs. Appius, qui se trouvoit le Chef de ceux qui estoient encore en place, receût de grands éloges de toute l'assemblée; & le peuple charmé de la maniere dont il s'estoit conduit, le voulut retenir préférablement à tout autre. Appius fit semblant d'abord d'avoir de la répugnance à se charger une seconde fois d'un employ laborieux, & capable de luy attirer de la jalousie; mais pressé par les instances de la multitude, il demanda luy-mesme d'estre continué. Non content de sa promotion, il fit tomber sur ses amis le choix des autres Decemvirs, & il éloigna de ce rang les plus distinguez de ses competiteurs, supposant qu'ils ne luy estoient pas favorables par l'envie qu'ils avoient contre luy. Il fut donc créé Législateur par les Centuries du peuple avec Q. Fabius Vibulanus illustre par trois Consulats, homme irreprochable jusques alors, & doüé de toute sorte de vertus. Il eût aussi pour Collegues parmi les Patrices M. Cornelius, M. Servilius, L. Minucius, T. Antonius, & Manius Rabulejus, tous gens de peu de mérite, mais fort attachez à ses interests. Pour s'attirer de plus les bonnes graces du peuple, il tira les trois autres du corps des Plebeiens; sçavoir Q. Pœtelius, Cæso Duellius, & Sp. Oppius, disant qu'il estoit raisonable que le peuple eûst part à une Magistrature, à laquelle on confioit l'administration de toute la République. Tous ces artifices mirent le comble à la haute estime que le peuple avoit déja conceûë de luy, & le firent regarder comme le plus grand homme qui eûst gouverné tant du temps des Roys, que de celuy des Consuls. Voilà tout ce qui se passa de mémorable cette année que Rome fut sous la puissance des Decemvirs.

(a) Voyez la 16. R du L. I.

Gouvernement d'Appius créé Decemvir pour la seconde fois.

LIX. L'année suivante les nouveaux Decemvirs, Appius & ses Collegues prirent possession de la puissance Consulaire le jour des Ides de May (a) à compter les mois selon le cours de la lune qui estoit alors dans son plein. D'abord par un traité

secret

secret ils convinrent ensemble à l'insceû du peuple de n'estre jamais de différent avis sur aucune chose, & d'épouser tous les sentiments de chaque particulier de leur corps; de ne point se démettre de l'autorité qu'ils avoient receûë; de n'admettre personne qu'eux au gouvernement; de joüir tous des mesmes honeurs & d'un pouvoir égal; de n'avoir recours que très-rarement & dans la derniere nécessité aux Arrests du Sénat & aux ordonances du peuple, & de décider de toutes choses, autant qu'il se pouroit faire, par eux-mesmes. Le premier jour qu'ils devoient se montrer en cérémonie, jour solennel & sacré chez les Romains, où ils se font un scrupule de voir ou d'entendre quelque chose de chagrinant, ils parurent tous dès le matin revestus des ornements royaux. Dès que le peuple les apperceût dans cet équipage si éloigné de la modestie qu'ils avoient gardée jusques alors, & avec toutes les marques de la dignité Royalle, qu'ils ne devoient porter que tour à tour, la tristesse & la consternation se répandit dans les esprits. On fut sur tout effrayé de voir marcher à la teste de chaque Decemvir douze Licteurs portant des faisceaux armez de haches, & se faire place rudement à travers la foule comme on faisoit du temps des Roys; coustume que P. Valerius homme populaire avoit entiérement abolie, après avoir exterminé la Royauté, & pris en main les resnes du gouvernement. Les Consuls, qui luy succéderent depuis, suivirent un si bel exemple, & ne souffrirent plus de haches sur les faisceaux qu'on portoit encore devant eux, que lorsqu'ils se mettoient en campagne, & qu'ils alloient faire la guerre chez les étrangers, ou qu'ils visitoient les peuples sousmis à l'obéissance du Peuple Romain. S'ils employoient dans ces rencontres un spectacle si terrible, c'estoit pour intimider les ennemis, ou pour retenir dans le devoir les nations qu'ils avoient subjuguées, & non pas pour jetter l'alarme dans le cœur de leurs citoyens.

Period. Iul. 4266. Avant J. C. 448. Olymp. 83. 1. Fond. de R. Cat. 304. Var. 306.

LX. Quand donc on eûst veû marcher tous les Decemvirs dans un si superbe appareil, on crut que c'estoit fait de la liberté, & qu'au lieu d'un Roy, on s'en estoit donné dix. Eux au contraire fort contents de s'estre rendus formidables, & résolus d'entretenir les esprits dans la crainte, ils ne songerent plus qu'à se faire chacun leur faction, & à y en-

Period. Jul. 4266. Avant J. C. 448. Olymp. 82. 4. Fond. de R. Cat. 304. Var. 306.

gager beaucoup de jeunesse, pour s'en servir dans le besoin. Il n'est pas surprenant que parmi une populace remplie de canaille & de mendiants, ils trouvassent des créatures disposées à flater la tyrannie, & prestes à sacrifier le bien public à leurs interests particuliers. Mais on aura plus de peine à croire, que dans l'ordre des Patrices assez fiers de leur noblesse & de leurs grands biens pour se soustenir par eux-mesmes & n'avoir besoin de personne, il s'en présentast plusieurs qui se livrerent aux Decemvirs, pour opprimer avec eux la liberté, & qui n'eûrent point de honte de devenir les ministres d'autant de Tyrans abandonnez aux plus infames passions, qui teste levée dominoient avec violence dans la République; qui ne tenoient aucun compte ni du Sénat, ni du peuple Romain; qui faisoient des loys à leur gré, & qui s'en rendoient les Juges; qui disposoient impunément de la vie de leurs citoyens, & qui les dépoüilloient de leurs biens. Cependant pour colorer toutes ces cruautez par quelque apparence de justice, ils observoient des formalitez dans les jugements qu'ils rendoient; mais ils avoient soin en mesme-temps de suborner des accusateurs par les fauteurs de leur tyrannie, qui se prestant mutuellement la main, devenoient les maistres absolus de toutes les décisions. De sorte que, pour éviter d'estre condamné dans un Tribunal, où l'on estoit toujours le plus foible, à moins qu'on ne fust pour les Décemvirs, qui jugeoient en arbitres souverains des plus importantes affaires, il falloit nécessairement rechercher leur amitié & devenir partisan de leur brigandage. Il arriva de là que la corruption dans Rome prevalut à l'équité, & que la plusspart des gens de bien, qui condamnoient le gouvernement des Décemvirs, n'osant demeurer dans la ville, se retiroient à la campagne, en attendant le jour des Comices, où ils esperoient que les Décemvirs ayant fait leur temps, se démettroient de leur autorité & créeroient d'autres Magistrats. Mais Appius & ses Collegues, après avoir adjousté deux Tables de nouvelles loys aux dix premieres, entre lesquelles il y en avoit une qui défendoit aux Patrices de s'allier avec les Plebeiens, pour empescher selon toutes les apparences, que les droits du sang & de l'affinité ne restablissent la paix & l'union entre les deux Ordres; Appius,

dis-je, & ses Collegues, quand le temps des Comices fut arrivé, mépriserent toutes les régles & les coustumes de la Patrie, & au préjudice des mesmes loys, qu'ils venoient de porter, ils se confirmerent dans leur Magistrature, sans consulter ni le peuple, ni le Sénat.

LXI. Cette année fut suivie de la quatre-vingt-troisiéme Olympiade dans laquelle Crison d'Himera remporta le prix, sous le gouvernement de Philiscon Magistrat d'Athenes. Appius Claudius chef des Décemvirs pour la troisiéme fois, se soustenoit à Rome dans la possession de l'autorité Consulaire ; & ses Collegues, qui avoient gouverné avec luy l'année précedente, s'estoient maintenus dans les mesmes droits.

Quelques Interpretes font de ce dernier article le commencement du onziéme livre.

Fin du Livre dixiéme.

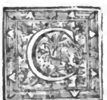




LES ANTIQUITEZ ROMAINES DE DENYS D'HALICARNASSE.

LIVRE ONZIÈME.

Le gouvernement tyranique des Decemvirs aboli.
Period. Jul. 4267.
Avant J.C. 447.
Olymp. 83. 2.
Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

I. ETTE année de la quatre-vingt-troisiéme Olympiade dans laquelle Crison d'Himera remporta le prix sous la Magistrature de Philiscon Magistrat d'Athenes, les Romains abolirent la puissance des Decemvirs, qui pour la troisiéme année s'estoient rendus les maistres de la République. J'ay maintenant à raconter de quels moyens on se servit pour renverser une autorité qui avoit déja jetté de profondes racines ; quels furent les chefs d'une entreprise qui restablit la liberté : enfin quels motifs & quelles occasions produisirent ce changement. Pour cela je reprends l'affaire dès ses commencements. Des révolutions de cette nature ne doivent estre ignorées de personne ; mais ceux qui se font

l'étude de la sagesse & de la politique ont encore des raisons plus pressantes de s'en instruire. Ce n'est pas assez, par exemple, pour bien des gens d'avoir appris de l'Histoire, que dans la guerre des Perses les Atheniens & les Lacédemoniens avec leurs Alliez, n'estant que cent dix mille hommes, gagnerent deux batailles sur mer, & une sur terre contre un ennemi qui en avoit trois cents mille ; ils ont encore la curiosité de s'y instruire des lieux où se passerent des actions si mémorables ; des causes qui rendirent les Grecs superieurs contre toute apparence, & malgré les dispositions de leurs troupes ; des chefs qui commandoient l'armée des Grecs & des Barbares : en un mot de toutes les particularitez de ces différents combats. Il n'y a point d'homme qui ne sçache bon gré à un historien fidelle qui le conduit comme par la main à la connoissance des choses, & qui non seulement le flatte agréablement par le récit des faits historiques, mais qui les luy remet devant les yeux, tels que s'ils se passoient véritablement en sa présence. Au contraire on n'est point content en entendant l'histoire des Républiques, de n'apprendre qu'en gros les principaux évenements ; comme de sçavoir précisément que les Lacédemoniens obligerent les Atheniens à démolir les murs de leur ville, à mettre en piéces leurs vaisseaux, à recevoir dans leur citadelle une garnison, à changer le gouvernement populaire, sous lequel ils avoient vécu, en s'abandonnant à celuy d'un petit nombre de personnes, qui seroient chargées de l'administration de la République ; & cela sans en estre venus aux mains avec eux. On veut aussi-tost entrer dans le détail ; on est bien-aise de sçavoir la cruelle nécessité où Athenes se trouva de souffrir ces extrêmitez ; les raisons qui eûrent assez de forces pour l'y résoûdre, & les personnes qui eûrent assez d'éloquence pour la persuader. Ceux qui sont dans l'intrigue & le maniement des affaires, du nombre desquels je mets les Philosophes, qui font consister la philosophie dans l'action plustost que dans la spéculation, prennent un plaisir infini à estre instruits de toutes les particularitez d'une histoire. Mais outre la satisfaction qu'on en tire, c'est encore un grand avantage pour les Républiques d'avoir une connoissance parfaite de tout ce qui est arrivé dans des temps

Period. Iul. 4267.
Avant J. C. 447.
Olymp. 83. 2.
Fond. de R. Cat. 305.
Var. 307.

Period. Jul. 4267. Avant J. C 447. Olymp. 83. $\frac{1}{2}$. Fond. de R Cat. 305. Var. 307.

fascheux de révolution & de décadence. Les esprits par-là deviennent plus faciles à manier, & mieux disposez à concevoir leurs véritables interests; & le discernement qu'ils ont acquis de ce qui a coustume de nuire, d'avec ce qui peut estre utile, par les exemples qu'ils ont devant les yeux, font qu'ils s'en rapportent plus volontiers à la prudence & à la sagesse de ceux qui sont chargez de leur remontrer leurs devoirs. Voilà ce qui m'engage à décrire exactement toutes les circonstances de l'abolition du Decemvirat. L'ordre que je garderay dans ce récit ne sera pas de m'attacher d'abord à ce qui fit en dernier lieu proscrire cette Magistrature, qui fut regardée comme la ruine de la liberté, dans la violence que commit Appius envers une jeune fille, dont il estoit éperduement amoureux. Ce crime, contre lequel le peuple se déchaisna, n'estoit que la suite & le comble d'une infinité d'autres qui avoient précédé. Je commenceray donc par les persécutions que les Decemvirs causerent à la République, & je raconteray tous les crimes qui se commirent dans Rome sous leur gouvernement.

II. Les premieres semences de jalousie & de haine que jetterent les Decemvirs, fut le droit qu'ils s'attribuerent de continuer leur Magistrature au mépris du peuple & du Sénat. On parut encore fort sensible aux mauvais traitements dont ils userent à l'égard de quantité d'honestes citoyens, qui desaprouvoient leur conduite; banissant les uns sous de vains prétextes; faisant mourir les autres sur de fausses accusations, qu'ils faisoient intenter par des gens de leur party, & dont ils s'establissoient les Juges souverains. Mais rien ne fit mieux sentir la cruauté de leur tyrannie, que la licence qu'ils autoriserent dans la jeunesse de leur faction, de ravir impunément les biens de quiconque trouvoit à redire à la forme de leur gouvernement. On les vit dans Rome les armes à la main, comme dans une ville livrée au pillage, non seulement dépoüiller les plus riches & les meilleures familles, mais outrager mesmes les femmes & les filles qu'ils trouvoient à leur gré, & n'épargner non plus que des esclaves ceux qui s'opposoient à leur brutalité. Ils pousserent si loin leur fureur, qu'ils contraignirent un grand nombre de noblesse d'abandonner Rome, & de s'aller refugier dans les villes

voiſines, où les Latins unis avec les Romains par les liens du ſang, & les Herniques par le droit de bourgeoſie qu'on leur avoit accordé depuis peu d'années, leur donnerent un azyle. De ſorte qu'il ne reſta plus gueres dans Rome que ceux qui eſtoient d'intrigue avec les tyrans, ou qui ne prenoient aucun intereſt au bien de la République. La pluſpart des Patrices ſe retirerent, ne pouvant ni s'aſſujettir à faire leur cour aux Decemvirs, ni réprimer leur violence. Ceux meſmes qui compoſoient le Sénat, & qui par leur rang devoient ſe trouver avec les Decemvirs, avoient abandonné leurs maiſons, & vivoient à la campagne avec leurs proches. La fuite volontaire de tant d'honeſtes gens fut pour les factieux un ſujet de gloire & de triomphe, & plus ils joignoient de fierté à la licence de leurs mœurs, plus ils avoient de plaiſir à ſe voir délivrez de témoins, qui les faiſoient rougir de leurs excès & de leurs dereglements.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

III. La ville ainſi deſtituée de ſes plus fermes appuys, & dépoüillée de ſa liberté, fit croire aux peuples qu'elle avoit ſouſmis, qu'il ſe préſentoit l'occaſion la plus belle de venger leur défaite, & de réparer les dommages qu'ils avoient ſouſferts. Ils s'imaginerent que la République n'eſtoit pas capable ni de rallier ſes forces que la haine de l'eſtat préſent avoit diſperſées, ni de réunir les eſprits diviſez par la cabale, ni de reprendre les reſnes du gouvernement qu'elle avoit abandonnées. Animez de ces eſperances ils levent de groſſes armées, & ſe préparent à tomber ſur Rome. Les Sabins d'un coſté ſe répandent ſur les confins de l'Empire, & après avoir fait un grand butin & versé beaucoup de ſang dans la campagne, ils viennent camper devant Erete petite ville ſituée ſur le Tibre à cent quarante ſtades de Rome. Les Eques d'une autre part ſe jettent dans le pays de Tuſculum, en déſolent une grande partie, & ſe poſtent près d'Algidum. Les Decemvirs informez de ces mouvements aſſemblent toutes leurs factions, pour délibérer des meſures qu'ils avoient à prendre. Tous ſont d'avis de mettre au pluſtoſt une armée ſur pied, & de la faire marcher au-delà des bornes de l'Empire, ſans donner le temps aux ennemis d'avancer leurs troupes juſques à Rome. Mais l'exécution du projet parut difficile par bien des endroits. On douta d'abord ſi l'on feroit

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83 3. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

prendre les armes à ceux qui estoient jaloux du gouvernement présent : puis on examina si les levées se feroient avec autant de rigueur & de sévérité que sous les Roys & sous les Consuls, ou si l'on s'y prendroit d'une maniere plus moderée. Enfin ce qui causoit le plus d'embarras, il falloit déterminer qui porteroit l'ordre pour l'enrollement des soldats; si l'on auroit recours au Sénat; si l'on s'addresseroit au peuple; ou si ces deux corps paroissant suspects, les Decemvirs useroient pour le faire de leur autorité. Après une longue délibération, on conclut à convoquer le Sénat, & à faire en sorte qu'il leur laissast le soin de faire la guerre & de lever une armée; ils crûrent que s'ils pouvoient obtenir l'un & l'autre, tout le monde seroit obligé de leur obéir, n'y ayant plus de Tribuns, qui seuls avoient droit de reclamer contre les ordres des Magistrats. D'ailleurs ils s'imaginerent qu'ils seroient assez autorisez à prendre le soin des troupes, dès qu'ils auroient consulté le Sénat, & qu'ils agiroient par ses ordonances.

IV. La résolution prise, ils vont trouver tout ce qu'ils avoient de parents & d'amis dans le Sénat, & leur ayant dicté ce qu'ils devoient dire en faveur du Decemvirat, & répondre à ses adversaires, ils se rendent dans la place publique, & faisant avancer un hérault, ils luy commandent d'appeller l'un après l'autre tous les Sénateurs par leur nom. Cependant ce qu'il y avoit encore de sain & de modéré parmi eux ne répondit point à la voix du hérault, & il avoit beau crier, personne ne se présentoit que les créatures des Decemvirs, gens décriez & corrompus, qui s'accommodoient d'un gouvernement où regnoit la licence & l'impunité. On eût une secrette joye dans la place, que pour la premiere fois que les Decemvirs s'estoient addressez au Sénat, ils eûssent appris qu'il y avoit encore à Rome des membres de cette compagnie, qu'on devoit consulter sur les interests de la République. En effet, ils envoyerent chez tous les Sénateurs, dont presques toutes les maisons s'estant trouvées désertes, il fallut remettre l'affaire au lendemain, & faire venir de la campagne ceux qui s'y estoient refugiez. Le Sénat rempli ce jour-là autant qu'il le pouvoit estre, Appius chef du Decemvirat s'avance au milieu de l'assemblée,

blée, & déclare que les Sabins & les Eques faisoient la guerre au Peuple Romain. Cette déclaration fut suivie d'un discours fort étudié, qui tendoit à montrer qu'il falloit incessamment mettre des troupes en campagne, & que l'approche des ennemis ne souffroit point de retardement. Comme il parloit encore, L. Valerius surnommé Potitus se leve pour luy répondre. C'estoit un homme plein de la grandeur de sa maison : il estoit fils de ce Valerius qui vainquit le Sabin Herdonius dans une bataille, & qui, ayant repris sur luy le Capitole, mourut les armes à la main comble de gloire & d'honeur : il avoit eû pour ayeul Valerius Publicola, qui chassa les Roys, & qui establit dans Rome l'Aristocratie (*a*). Dès qu'Appius le vit approcher, se doutant bien que c'estoit pour le contredire, ce n'est pas encore, luy dit-il, « vostre rang de parler, Valerius, vous aurez vostre tour de le faire « quand vous en serez requis, & que vos anciens, à qui vous « devez céder, auront dit leur avis : taisez-vous maintenant, « & tenez-vous en repos. Il ne s'agit point icy de vous répondre, repartit Valerius ; j'ay d'autres choses à dire beau- « coup plus importantes & plus nécessaires, qu'il faut que « le Sénat entende : quand il m'aura fait l'honeur de m'é- « couter, il sera le maistre alors de juger, si la matiere que « je dois traiter est plus interessante pour la République que « l'affaire pour laquelle vous nous avez assemblez. Souvenez- « vous, Appius, que je suis Sénateur, que je m'appelle Va- « lerius, que je veux parler pour le salut de la République ; « ne m'en ostez pas la liberté. Si vous continuez de nous trai- « ter tous avec la mesme arrogance, où sont les Tribuns dont je « puisse implorer le secours ? Vous nous l'avez enlevé cet azyle « establi en faveur des citoyens contre la violence. Que dis- « je ? n'est-ce pas encore le plus grand de tous les malheurs, « que moy, qui suis Valerius Potitus, je ne puisse user de « mes droits sans avoir recours à la puissance du Tribunat ? « Mais puisque vous nous avez privez de cette Magistrature, « c'est à vous tous que je m'addresse, c'est vous que j'im- « plore, vous qui de concert avec Appius avez réuni dans « vos personnes la puissance du Tribunat & l'Empire souve- « rain de la République. Mais je m'apperçois assez que je « n'ay point de grace à esperer de vous, dans le dessein où «

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

(a) Forme de gouvernement qui est entre les mains des personnes les plus distinguées de l'Estat.

Period. Jul. 4267 Avant J. C. 447 Olymp. 83. 1. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

» je suis de découvrir à tout le monde vostre cabale & vos » intrigues, les troubles que vous avez causez dans cette » ville, & la funeste résolution que vous avez prise de ren- » verser l'Estat. C'est donc de vous seul, Q. Fabius » Vibulanus, dont j'attends de la protection, vous que nous » avons honoré de trois Consulats. Si vous avez encore le » mesme zéle & des intentions aussi droites que celles que » nous vous avons connuës autrefois, levez-vous aujourd'huy, » tirez-nous de l'oppression où nous sommes : tout le Sé- » nat a les yeux arrestez sur vous comme sur leur unique » appuy.

V. Quand L. Valerius eût ainsi parlé, Fabius à qui la honte fermoit la bouche restant assis, Appius & tous ses Collegues se levent de leurs siéges, & s'attroupent autour de Fabius pour l'empescher de répondre. Cependant un affreux tumulte met tout le Sénat en désordre ; les uns indignez contre les Decemvirs ; les autres, qui en estoient les fauteurs, soustenant qu'ils avoient raison. Au milieu de cette dissension, M. Horatius surnommé Barbatus petit-fils de cet Horatius, qui après qu'on eût exterminé les Roys, avoit esté Consul avec P. Valerius Publicola, ce Romain grand homme de guerre assez éloquent, & ancien ami de Valerius ne pouvant plus retenir son indignation, se leve, & prenant la parole, » vous m'obligez, luy dit-il, Appius, de rompre le » silence plustost que je n'aurois voulu, puisque vous ne » gardez plus de mesures, & que vous prenez le personnage » de Tarquin en voulant fermer la bouche à ceux qui ont » droit de parler pour le salut de la République. Avez-vous » donc oublié qu'il y a encore des descendants de Valerius, » qui ont proscrit la tyrannie, & des successeurs des Horaces, » dans qui l'amour de la patrie est inséparable du sang, & » qui sont toûjours prests à faire ligue, ou mesmes à com- » battre seuls contre les oppresseurs de la liberté ? Nous » croyez-vous assez lasches, nous & tout ce qu'il y a de Ro- » mains, pour vous sçavoir gré de nous laisser vivre, sans » qu'il nous soit permis de rien dire ou de rien faire pour la » défense de la patrie ? Estes-vous jusques à ce point enyvré » de vostre puissance ? Qu'estes-vous, je vous prie, & par » quel droit nous ostez-vous, à Valerius & à tout ce que

nous sommes de Sénateurs, le pouvoir de dire nos senti- « ments? L'autorité que vous avez dans la République vous a « t'elle esté confiée pour plus d'une année? Le temps de vostre « Magistrature n'est-il pas expiré, & n'en estes-vous pas decheû « par les termes mesmes de la loy? Pensez seulement à rendre « compte au peuple de vostre conduite. Qui peut empescher « aucun de nous d'assembler tout ce qu'il y a de citoyens « dans Rome, & de vous faire un crime capital de l'auto- « rité que vous retenez contre les loys? Convoquez vous- « mesme les citoyens; qu'on sçache par leurs suffrages s'ils « approuvent qu'on continuë le Decemvirat, ou qu'on resta- « blisse l'ancienne Magistrature de la patrie. Si le peuple « pousse l'imprudence jusques à se déclarer en vostre faveur « & à justifier la tyrannie, demeurez les maistres à la bonne- « heure, & ne souffrez pas que personne ose parler pour la « République. Mais des sentiments si peu convenables à nos- « tre devoir, une lascheté qui nous couvriroit de honte, & « qui terniroit toute la gloire de nos ancestres, nous ren- « droient dignes d'une destinée plus cruelle que l'esclavage « mesme auquel vous nous reduisez. «

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

VI. A ces mots les Decemvirs l'interrompent par leurs clameurs; ils vont à luy, ils l'environnent, ils le menacent de la puissance du Tribunat, & de le faire précipiter, s'il ne se tait. D'une autre part toute l'assemblée se récrie, & se plaint qu'on en veut à sa liberté. Dans ce desordre, qui met tout le Sénat en rumeur, les Decemvirs s'apperçoivent, qu'ils ont esté trop loin, & l'indignation de tout le Sénat les fait repentir d'avoir fermé la bouche à ceux qui vouloient parler, & d'avoir adjousté des menaces. Appius au nom de tous appaise les plus irritez, & demande un moment de silence pour se faire entendre: puis prenant la parole, « nostre prétention n'est pas, dit-il, Peres Conscripts, d'em- « pescher personne de dire son avis; nous ne faisons seule- « ment qu'arrester la témerité de ceux qui veulent empieter « sur les droits des autres, & parler avant que d'en estre re- « quis. Ne vous offensez donc point de ce qui vient d'arriver, « nous laissons à Horatius, à Valerius & à tout autre, la liberté « de dire à leur rang selon l'ancienne coustume, tout ce qu'ils « trouveront à propos, pourveû qu'ils sçachent garder des me- «

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83 ½. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

« sures, & qu'ils ne s'écartent point du sujet qui nous rassem-« ble icy. Mais s'ils s'avisent de semer la division par des dis-« cours séditieux, sans rien toucher de l'affaire dont il s'a-« git aujourd'huy, sçachez, Horatius, que le peuple nous « a commis pour reprimer les perturbateurs du repos pu-« blic, puisque par ses ordonnances il a réuni dans nous « l'autorité Consulaire, & celle du Tribunat. Le temps « de nostre Magistrature n'est point expiré comme vous le « pensez. En nous créant Decemvirs, on ne nous a pas bor-« nez à une année, ni à aucun terme déterminé, nous avons « droit de l'estre jusques à ce que toutes les loys soient esta-« blies. Cette affaire une fois finie, nous abdiquerons la Ma-« gistrature, & nous serons prests à rendre compte, à qui le « voudra, de nostre gouvernement. En attendant nous sçau-« rons maintenir dans nos personnes tout le pouvoir des Con-« suls & des Tribuns. Revenons à nostre sujet, & puisque « nous ne pouvons nous dispenser de prendre les armes, « suggerez-nous les moyens les plus courts de nous venger « des ennemis; mais gardons la coustume. Que les plus « âgez parlent les premiers, nous entendrons ensuite ceux de « moyen âge, & les plus jeunes enfin, auront leur tour.

VII. Il n'eût pas plustost achevé, qu'il nomma C. Claudius son oncle, qui s'estant levé fit ce discours. Puisque C. « Appius me fait l'honeur, par déference aux liaisons du sang « qui nous unissent, de m'inviter à dire le premier mon senti-« ment, sur la guerre que nous avons à soustenir contre les « Eques & les Sabins, qu'il me soit permis, avant que de dé-« clarer ce que je pense, de vous demander ce qui peut en-« gager ces peuples à prendre les armes, & à porter la guerre « dans nos campagnes, eux qui jusques icy se croyoient trop « fortunez & trop redevables aux Dieux, de n'estre point « troublez dans la possession de leurs biens. Quand nous au-« rons une fois pénetré dans ce mystére, nous pourons pren-« dre de plus justes mesures, pour sortir heureusement de « cet embaras. Pour moy je suis persuadé, que nos enne-« mis informez des troubles domestiques qui regnent parmi « nous, & de l'éloignement que le peuple & les Patrices ont « pour ceux qui gouvernent la République, nouvelles, qui « ne sont que trop bien fondées, & dont je ne dis point les

raisons, que vous ne pouvez ignorer, ils ont crû, que si " les étrangers venoient à nous faire la guerre, & que les " Magistrats voulussent lever des troupes, ils ne trouveroient " plus de citoyens disposez à servir, par la haine qu'ils ont des " Decemvirs, & qu'on n'oseroit pas les y contraindre, en " usant des peines portées par les loys, dans la crainte de quel- " que plus grand malheur : que ceux mesmes qui paroistroient " obéïr, & qui s'engageroient dans cette milice, ou déserte- " roient bien-tost après, ou s'ils restoient sous le drapeau, " n'agiroient de concert que foiblement, lorsqu'il en fau- " droit venir aux mains. Voilà ce qui nourrit les esperances " de nos ennemis, & ces esperances ne sont pas vaines. Quand " une République est bien unie, & que tous ceux qui com- " mandent & qui obéïssent sont animez des mesmes senti- " ments, il n'y a point de travaux ni de périls où l'on ne " s'expose avec joye; mais lorsque la division regne dans " les esprits & dans les cœurs, rien n'est plus à craindre " que de marcher à l'ennemi dans une telle situation. Le " soldat d'une part n'envisageant d'autre fruit des hazards, " qu'il doit courir, que d'affermir une autorité, dont il re- " doute la puissance, les chefs d'un autre costé regardant " leurs troupes comme autant d'ennemis formidables, l'ar- " mée n'est plus qu'un corps sans ame, que les moindres " forces peuvent défaire & ruiner du premier effort. "

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 1. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

VIII. Les Sabins & les Eques sur ces principes n'ont " pû manquer de venir ravager nos terres. Si donc indi- " gnez de leur insolence & du mépris qu'ils font de nous, " nous nous déterminons à mener des troupes contre eux, " sans rémedier avant toute chose à ce qui cause nos divi- " sions, j'ay grand peur qu'ils ne réussissent dans leurs pro- " jets, & mesmes j'ay lieu de croire qu'ils réussiront. Au " contraire si nous commençons d'abord par restablir dans " Rome une bonne discipline, si nous faisons en sorte, " que tous les citoyens n'ayent que les mesmes interests, " si nous banissons en mesme-temps la fureur de nous entre- " nuire, & la passion de l'avarice, qui semble s'estre esta- " blie parmi nous, la République rappellée à son premier " estat, nous verrons nos ennemis, qui sont aujourd'huy si " fiers, consternez par nostre changement poser les armes, "

Period. Jul. 4267. Avant J.C. 447. Olymp. 83. 2. Fond de R. Cat. 305. Var. 307.

" & pour achepter la paix, s'offrir à nous dédommager des " pertes qu'ils nous ont causées. Par-là nous viendrons à bout, " au grand désir des personnes les plus sensées, de reduire " ceux qui nous font la guerre, sans estre obligez de met- " tre une armée sur pied. C'est pour cette raison, que dans " les troubles domestiques, qui nous occupent, je ne crois " pas qu'il soit à propos de parler de guerre; mettons plustost " en délibération les moyens de restablir la concorde & la " discipline parmi nos citoyens, & qu'il soit permis à cha- " cun de dire son avis là-dessus. Avant que l'estat présent " de la République eûst obligé les Magistrats de nous assem- " bler, pour traiter avec nous des moyens de repousser nos " ennemis, il ne nous estoit pas permis d'entrer dans la con- " noissance du gouvernement public, ni de porter nostre ju- " gement sur ce qui pouvoit avoir besoin de reforme. Main- " tenant que nous avons l'occasion de le faire, nous serions " inexcusables de n'en pas profiter sous prétexte d'en trou- " ver un jour une plus favorable; & pour peu que nous " voulions par le passé juger de l'avenir, peut-estre serons- " nous long-temps sans avoir la facilité de nous rejoin- " dre.

" IX. La grace que je vous demande, Appius, & vous " qui estes les chefs de la République, dont les interests " vous doivent estre plus chers que vos avantages particu- " liers, la grace, dis-je, que je vous demande, est de ne me " pas sçavoir mauvais gré, si par crainte de vous déplaire, " je ne sçay point déguiser la vérité. Mon dessein n'est point " ni de mépriser, ni d'insulter vostre Magistrature; je n'ay " d'autre but, que de vous exposer les troubles, dont la " République est agitée, de vous suggerer les moyens de les " appaiser, & de restablir le calme parfait, dont elle jouis- " soit autrefois. Tout citoyen sensible à l'amour de la pa- " trie ne peut se dispenser d'appuyer les interests communs: " pour moy j'ay des raisons particulieres de les soustenir. " On me fait l'honeur de me demander le premier mon avis, " puis-je manquer de me déclarer d'abord contre les abus, " qui regnent parmi nous, sans me couvrir de honte, & " donner des marques du plus déplorable aveuglement? " D'ailleurs je suis oncle d'Appius chef des Decemvirs, & si

personne n'a plus de plaisir que moy, quand la République « est bien gouvernée par leur ministére, personne aussi n'est « plus affligé, quand leur conduite est condamnable. Enfin « en matiere de gouvernement, c'est une maxime que j'ay « héritée de mes ancestres, de préferer toujours le bien pu- « blic à l'utilité particuliere au mépris des plus grands dan- « gers: j'en ay fait à leur exemple la régle de ma vie, ré- « solu de ne l'abandonner jamais & de ne point deshonorer « par mon changement la vertu de ces grands hommes. Au « reste je ne veux point d'autre preuve de l'estat funeste où « se trouve aujourd'huy la République & du mécontente- « ment général de nos citoyens, que la désertion de nos an- « ciens Magistrats. C'est la seule chose que vous ne pouvez « ignorer; nous en voyons tous les jours renoncer à la maison « de leurs peres, & aller chercher hors de Rome une demeu- « re plus paisible. Les Plebeiens les plus distinguez suivent « la mesme route. Les uns se refugient dans les villes voisines « avec leurs femmes & leurs enfants; les autres vont s'esta- « blir dans les villages les plus éloignez. Les Patrices ne sont « plus icy qu'en très-petit nombre: la plufpart se sont reti- « rez à la campagne, pour y trouver le repos & la paix, « qu'on ne gouste plus à la ville. Mais sans parler des au- « tres, combien nous reste-t-il à Rome de Sénateurs? Ceux « mesmes qui sont vos parents & vos amis, n'ont ils pas pré- « feré la solitude au sejour agréable de la Patrie? Vous avez « dû vous en appercevoir, lorsqu'il s'est agi de convoquer le « Sénat; il a fallu les arracher chacun de leur retraite, pour « les rassembler dans Rome, eux qui par leur rang sont les « gardes nez de la Patrie conjointement avec les Magistrats; « & qui doivent assister à toutes les délibérations qui la con- « cernent. Pensez-vous donc que les citoyens, qui s'enfuient « de chez eux, le fassent pour se priver d'un bien, & non « pas pour éviter un mal? Non, non, ce n'est que la crainte « du mal, je m'asseûre, qui les oblige à déserter; mais « quel plus grand mal pour une République comme la nostre, « qui a besoin d'un grand nombre de troupes domestiques, « pour maintenir cet air de superiorité qu'elle a sur ses voi- « sins, que de se voir abandonnée des Plebeiens & délaissée « des Patrices, sans que ni guerre, ni maladie contagieuse, «

Period. Jul. 4267.
Avant J. C. 447.
Olymp. 83. 1.
Fond. de R. Cat 305. Var. 307.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. ½ Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

» ni toute autre calamité envoyée du ciel les oblige à se re-
» tirer?
» X. Voulez-vous sçavoir ce qui peut contraindre des hom-
» mes à renoncer à leurs sacrifices, à s'éloigner des monuments
» de leurs ancestres, à quitter leurs maisons & leurs biens, à
» préférer toute autre demeure au séjour de leur Patrie? Ne
» vous y trompez pas; on ne fait point sans raison des démar-
» ches de cette nature; écoutez, je vais vous l'apprendre, &
» je ne prétends rien vous dissimuler. On vous fait auteurs,
» Appius, vous & vos Collegues de beaucoup de crimes: je
» n'examine point s'ils sont bien ou mal fondez; mais enfin
» on vous les impute, & pour vous dire tout en peu de
» mots, personne n'a de part au gouvernement présent, qui
» ne soit de vostre faction. Tout ce qu'il y a d'honestes
» gens, nez avec des droits au Sacerdoce, à la Magistra-
» ture & aux autres marques d'honeur, souffrent impatiem-
» ment de se voir éloignez de leurs fonctions, & dépoüil-
» lez d'un ministére, dont leurs ancestres ont toujours joüi.
» Les citoyens d'une condition moins relevée, qui n'ont
» point d'autre ambition, que de mener une vie tranquille
» hors de l'embarras des affaires, vous accusent de leur enle-
» ver leurs biens, de deshonorer leurs femmes & leurs filles,
» & de mille indignes traitements, dont vous usez à leur
» égard. Le petit peuple, qui se voit exclus de l'assemblée
» des Comices, qu'on n'appelle plus dans aucunes délibéra-
» tions à donner sa voix, & pour lequel on a la mesme in-
» différence, que s'il n'estoit point membre de la Répu-
» blique, n'a pour vous que des sentiments de haine, &
» regarde vostre domination comme une manifeste tyrannie.
» XI. Quel moyen de corriger ces abus, & d'appaiser
» le déchaisnement de tous les citoyens contre vous? C'est
» ce qui me reste à vous dire. L'unique chose que vous
» ayiez à faire, est d'obtenir un Arrest du Sénat, qui res-
» tablisse le peuple dans ses droits, & dans le pouvoir de
» décider, s'il faut créer des Consuls & des Tribuns, &
» les autres Magistrats qui sont en usage dans la Patrie,
» ou si l'on s'en tiendra à la forme de gouvernement que
» vous avez introduite. Si tout le Peuple Romain consent
» à ce que la République soit gouvernée par un petit nom-
bre,

bre, & que vous soyiez maintenus dans vostre Magistrature; alors vous ne serez plus soupçonnez de violence, & vostre autorité sera légitime. Mais si on est d'avis au contraire de créer de nouveaux Consuls, & de remettre en usage les anciennes Magistratures, la loy vous oblige à vous démettre de vostre pouvoir, & à ne vouloir pas dominer malgré vos égaux : autrement ce seroit vous déclarer Tyrans. La puissance ne devient légitime, que par le consentement de ceux qui sont en droit de l'approuver. C'est à vous, Appius, à donner l'exemple de cette reforme. Vous estes l'auteur de cette puissance que nous avons confiée à un petit nombre de citoyens; elle a pû nous estre utile pendant un temps; à présent qu'elle nous est nuisible, c'est à vous de nous en délivrer. Apprenez au reste, de quel avantage il est pour vous, de déferer à mes conseils, & de renoncer à une Magistrature qui vous rend odieux à tous. Vos Collegues suivront vostre exemple, vous aurez la gloire, vous qui estes leur Chef, de les avoir amenez à des sentiments si raisonnables; ou si la fureur de dominer les rend indociles, tout le monde vous sera redevable, d'avoir tenu vous seul pour l'équité, tandis que vos associez auront la honte & la confusion de se voir dépoüillez malgré eux, de leur autorité. Mais peut-estre avez-vous pris ensemble de secrets engagements; peut-estre vous estes-vous donné une foy mutuelle, dont vous avez pris les Dieux à témoins. Si cela est, comptez que de telles promesses, faites au préjudice de la Patrie & de vos citoyens, ne peuvent s'accomplir sans crime, & qu'on se doit faire un mérite d'y manquer. Les Dieux ne sont point responsables de l'injustice, & ne cautionnent que l'équité.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XII. Que si vous avez peine à déposer le Decemvirat dans la crainte que vos ennemis ne se liguent ensuite contre vous, & ne vous obligent à rendre un compte sévére de vostre administration; permettez-moy de vous dire, que vostre crainte est vaine & frivole. Le peuple Romain n'a pas assez de bassesse & d'ingratitude, pour se souvenir de vos fautes, & pour oublier vos bienfaits. Il vous fera la justice de comparer le présent avec le passé; & le jugement qu'il en portera, sera, d'excuser l'un, & de loüer

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

» l'autre. Vous avez encore pour vostre défense quantité de belles actions, par lesquelles vous vous estes signalé avant vostre derniere Magistrature : vous estes en droit de les faire valoir, & d'en tirer de puissants secours contre les efforts de ceux qui s'acharneroient à vostre perte. D'ailleurs, que de moyens n'avez-vous pas de vous justifier, & d'affoiblir les poursuites de vos accusateurs ? combien de fautes auxquelles vous n'avez point eû de part ? combien de violences que vous n'avez pas esté le maistre d'empescher, ayant à faire à des Collegues, qui avoient la mesme autorité que vous ? combien de malheurs qu'il vous a fallu tolerer malgré vous par les grands avantages que vous en esperiez ? Je serois infini, si j'estois obligé de faire le dénombrement de toutes les ressources que vous avez d'une défense légitime. S'il se trouvoit quelques fautes que vous ne pussiez colorer d'aucune excuse plausible ; le simple aveu, que vous en feriez accompagné de vives prieres, peut suppléer à de bonnes raisons, & les esprits les plus irritez se laissent toucher à la compassion. On cherche mesmes alors des motifs de pardonner. Les uns s'en prennent au feu de l'âge, qui ne laisse pas la liberté de faire toutes les réflexions : les autres rejettent le tort sur les conseils des méchants qui entraisnent les plus gens de bien ; ceux-cy se relaschent sur l'éclat d'une grande autorité, dont il est difficile de n'estre pas ébloui ; ceux-là rendent la fortune responsable des actions des hommes & luy attribuent leurs égarements. En un mot, quoyqu'il arrive, je puis vous répondre, que, pourveû que vous abdiquiez la Magistrature, on oubliera tout le passé, & que vous vous reconcilierez avec le peuple aussi agréablement, que la situation où vous estes, le peut permettre.

» XIII. Mais le danger, qui vous fait peur ne seroit-il point un prétexte spécieux, pour ne vous point défaire de vostre autorité ? L'experience que nous avons d'une infinité de personnes, qui n'ont couru aucun risque de la part de leurs citoyens, après s'estre démis d'une puissance tyrannique, pouroit fonder de justes soupçons des véritables motifs, qui vous obligent à ne point quitter. L'ambition d'une part, qui se cache sous le voile du point d'ho-

neur ; de l'autre, l'amour de la volupté, que le souverain « pouvoir autorise, sont, je crois, ce qui vous tient le plus « au cœur. Cependant si, sans vous laisser séduire aux vai- « nes esperances d'une fausse gloire, vous aspirez à des ho- « neurs vrays & solides, vous restablirez vostre Patrie dans « la liberté de se gouverner par ses principaux sujets, vous « n'accepterez des distinctions que de la main de vos égaux, « & vous préférerez la gloire immortelle d'avoir donné ce « bel exemple à la posterité, aux plaisirs frivols & passa- « gers, qui sont l'objet de vos désirs. La loüange que vous « remporterez d'une telle conduite, n'a rien qui ne vous « doive flater; c'est un bien seûr, & qui n'est point sujet « au repentir. Rendez cet important service à vostre Patrie; « délivrez-là d'un joug insupportable, & mettez vostre bon- « heur à luy procurer un avantage, dont elle vous recon- « noistra le premier auteur. Rappellez-vous le souvenir de « vos ancestres; prenez-les tous pour vos modelles; vous « n'en trouverez aucun, qu'on ait soupçonné de tyrannie, « ni qui se soit livré à d'infames plaisirs. Aussi ces grands « hommes ont-ils fait l'honeur de leur siécle, & sont-ils « encore aujourd'huy l'objet de la vénération publique. On « leur rend à tous le fidelle témoignage de s'estre montrez de « zélez défenseurs de la premiere forme de gouvernement, « que nous establismes dans Rome, depuis que nous eûmes « chassez les Roys. C'est à vous-mesme que j'en appelle : pou- « riez-vous avoir oublié les nobles sentiments & les belles « actions, dont nous avons esté les témoins. Les premieres dé- « marches de vostre vie ont esté le sujet de nos admirations, « & nous ont fait naistre de belles esperances des plus écla- « tantes vertus. Nous attendons de vous, que vous soustiniez « de si loüables commencements. Reprenez, jeune Appius, « vos premieres inclinations : ne suivez point les veûës d'un « petit nombre de Tyrans, qui déchirent la République; « laissez-en le gouvernement à ce qu'il y a de plus considé- « rable parmi nous : n'écoutez plus les conseils séduisants « de quelques flateurs, qui ont alteré la bonté de vostre na- « turel, & corrompu vostre cœur. Il ne se peut faire qu'à « leur école, vous rentriez dans les heureuses routes, dont « ils vous ont écarté. «

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

» XIV. Voilà ce que j'ay souvent tasché de vous faire » entendre dans les entretiens particuliers, que j'ay eûs avec » vous, soit pour vous instruire de vos devoirs, soit pour vous » reprendre de vos fautes. Je suis venu plusieurs fois chez » vous, pour vous réiterer mes remontrances : mais vos do- » mestiques m'ont renvoyé, disant que vous estiez trop oc- » cupé, & que vous n'aviez pas le loisir de me parler. Peut- » estre que, sans avoir receû de vous l'ordre de m'éconduire, » ils ne me refusoient l'entrée de vostre maison, que parce » qu'ils sçavoient vos intentions, & je souhaiterois que cela » fust. N'ayant donc pû vous entretenir seul à seul des cho- » ses, que j'avois à vous dire, j'ay esté obligé de le faire en » plein Sénat. Dans quelque lieu que se traitent des affaires » pressantes pour le bien de la République, il vaut toujours » mieux parler que se taire. En cela mesmes j'ay crû vous » rendre un service que vous devoit nostre famille, & j'en » prends à témoin les Dieux, dont nous reverons tous tant » que nous sommes de la race des Appius, les temples & les » autels par de communs sacrifices ; j'en atteste les Génies » de nos ancestres, dignes objets de nostre culte & de nostre » reconnoissance après les Dieux. Je veux encore, que cette » terre qui renferme dans son sein les cendres de vostre pere » & de mon frere, rende témoignage, que j'ay fait servir » ma vie & ma voix, à vous donner de salutaires conseils. » Ainsi après n'avoir rien épargné, pour remédier à vos éga- » rements, il ne me reste autre chose, que de vous prier in- » stamment de ne point guérir un mal par un autre mal, » & de ne vous point exposer par une ambition demesurée » à ruiner l'estat présent des affaires. En cherchant à vous » élever au-dessus du Sénat, & à faire la loy à ce qu'il y » a de plus grand dans la République, vous courez risque » de la recevoir vous-mesme, de ce qu'il y a de plus mépri- » sable. J'aurois bien d'autres choses à vous dire, si je ne » craignois de me rendre ennuyeux. J'en ay dit plus qu'il » ne faut, si vous estes capable de prendre un bon conseil; » mais si méprisant les Dieux qui vous inspirent, vous vous » obstinez à vostre perte, je perdrois mon temps à faire un » plus long discours. Je vous ay déclaré mes sentiments, Pe- » res Conscripts, & à vous Decemvirs, qui estes les chefs

de la République, sur les moyens d'empescher la guerre au " dehors; si vous avez quelque meilleur avis à ouvrir, nous " l'écouterons volontiers, & nous ferons gloire de le suivre. "

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. ½. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XV. Quand Claudius eût ainsi parlé, le Sénat conceût de bonnes esperances, que les Decemvirs se démettroient de la Magistrature. Pour Appius il ne voulut rien répondre: mais Cornelius, un des plus zélez fauteurs du gouvernement présent, s'estant avancé, prit la parole, & dit: « Nous sommes assez éclairez sur nos interests, Claudius, pour nous " passer de vos conseils: nous sommes dans un âge, où l'on " ne manque point de lumieres; & si nous avions besoin " de délibérer sur quelque chose, nous avons des amis prudents & sages, que nous pouvons consulter. Ainsi ne perdez point vostre temps en de vains discours, & ne vous " meslez point, quelque âge que vous ayiez, de donner des " avis à ceux qui ne vous les demandent pas. Si vous avez " des remontrances, ou plustost des reproches à faire à Appius, prenez un autre lieu que le Sénat, ou attendez que " nous en soyions sortis: il s'agit de délibérer icy sur la " guerre que nous font les Eques & les Sabins; c'est pour " ce sujet, que vous estes appellé, voyez ce que vous avez à " dire, & ne vous amusez point à traiter une autre matiére " qui n'y a point de rapport. A ces mots, Claudius se leve pour la seconde fois, la tristesse peinte sur le visage & les yeux baignez de pleurs, & recommence à parler ainsi. Appius, Peres Conscripts, se tait en vostre présence, & ne daigne pas me répondre un mot à moy, qui suis son oncle. Non " content de m'avoir fermé l'entrée de chez luy, il fait encore tout ce qu'il peut, pour m'exclure du Sénat. Disons " mieux, & ne dissimulons point la vérité, on me chasse " encore de la ville. Le moyen en effet que je puisse soustenir la veûë d'un homme qui deshonore ses ancestres, & qui " se livre à toutes les passions des Tyrans. C'en est fait, il faut " que je quitte Rome; que j'emporte mes meubles, & que " j'aille avec toute ma famille chez les Sabins demeurer à Regule, d'où nous sommes sortis: c'est là que je veux habiter désormais, tant que les Decemvirs seront les maistres " de la République, & je n'en reviendray point, que cette " Magistrature, n'ait eû la destinée, que je luy annonce, "

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. ½. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

„ & qui la menace de près. Ce que j'ay dit, doit suffire pour „ ce qui me regarde. Quand à la guerre, Peres Conscripts, „ je suis d'avis, que vous ne déterminiez rien, qu'on n'ait „ crée d'autres Magistrats. Après qu'il eût fait cette courte replique, & qu'il eût receû les applaudissements, & les loüanges que donna le Sénat au zéle qu'il avoit marqué pour la liberté, il s'assit. L. Quintius Cincinnatus, T. Quintius Capitolinus, L. Lucretius & les autres Sénateurs du premier ordre se leverent en suite & appuyerent le sentiment de Claudius.

XVI. Les Collegues d'Appius déconcertez d'une déclaration si ouverte, changerent l'ordre, qu'ils avoient suivi, & sans avoir égard, ni à l'âge, ni à la dignité des personnes dans le choix de ceux, qu'ils inviterent à parler, ils ne firent plus d'attention qu'aux liaisons qu'ils pouvoient avoir avec les gens leurs amis & de leur faction. C'est pourquoy M. Cornelius s'estant avancé, nomma, pour opiner L. Cornelius son frere, qui avoit esté Collegue de Q. Fabius Vibulanus dans son troisiéme Consulat, homme vif & éloquent dans les matieres civiles, qui s'estant levé, fit ce discours. „ Il est étonnant, Peres Conscripts, que des hommes avancez „ en âge, tels que ceux qui ont parlé avant moy, & qui „ veulent passer pour les chefs de vostre corps, ayent pris „ feu sur les divisions de quelques citoyens, & s'en soient „ fait des motifs de la haine implacable, qu'ils nourrissent „ contre nos Magistrats, eux, qui les devroient aider de „ toutes leurs forces, qui par le rang, qu'ils tiennent parmi „ nous, sont obligez d'encourager la jeunesse à soustenir „ avec vigueur le bon party, & de luy inspirer de favora- „ bles sentiments pour ceux qui travaillent sans relasche „ aux interests communs. Mais il est encore plus surprenant, „ qu'il étendent leurs inimitiez particulieres jusques à la Ré- „ publique, & qu'ils aiment mieux périr avec leurs enne- „ mis, que de se sauver avec leurs amis. Une conduite si „ extravagante dans les principaux membres de nostre Sénat, „ ne doit-elle pas estre regardée comme une folie, & ne di- „ roit-on pas que les Dieux les ont frappez d'aveuglement? „ Le déchainement, où ils sont aujourd'huy contre les De- „ cemvirs, n'est qu'un effet de leur jalousie; outrez de s'estre

veûs exclus d'une Magistrature qu'ils avoient briguée avec « passion, ils ne peuvent le pardonner à ceux qui leur ont « esté préferez dans l'assemblée des Comices : leur desespoir « les a portez jusques à la fureur : ils ne s'embarrassent point « de ruiner la Patrie, pourveû qu'ils enveloppent leurs en- « nemis dans sa ruine. Ils sçavent que les Eques & les Sa- « bins ravagent nos campagnes, qu'ils seront bien-tost à « nos portes, en estat de nous donner l'assault : au lieu d'ex- « citer nostre jeunesse à prendre les armes pour la défense de « la Patrie, & de se porter de leur part à la secourir, autant « que leur âge peut le permettre, ils s'amusent à vous pro- « poser de nouveaux réglements & de nouvelles créations de « Magistrats, occupez de tout autre chose, que du soin « d'exterminer nos ennemis. Faut-il qu'ils ayent si peu de « lumieres, pour ne pas voir au moins, que leurs avis sont « impraticables, & que les desseins qu'ils méditent, ne peu- « vent jamais réussir ? «

Period. Jul 4267. Avant J.C. 447. Olymp. 83. 3. Fond de R. Cat. 305. Var. 307.

XVII. Voyez en effet, Peres Conscripts, quelle peut estre « l'issuë de leurs projets. Le Sénat, selon leur idée, donnera un « Arrest pour tenir les Comices : les Décemvirs le signifie- « ront & convoqueront l'assemblée au premier jour de mar- « ché. Toutes ces formalitez sont nécessaires, pour que le « jugement du peuple fasse loy. Ensuite, quand les Tribuns « auront porté leurs suffrages, les nouveaux Magistrats pren- « dront en main le gouvernement de la République, & s'ad- « dresseront au Sénat pour délibérer avec luy au sujet de la « guerre. Mais si dans l'intervalle de la tenuë des Comices, « les ennemis font leurs approches & se présentent devant « nos murailles, que ferons-nous, Claudius ? Aurons-nous « autre chose à leur dire, sinon, attendez que les nouveaux « Magistrats soient créez ? Claudius nous a persuadé de ne « prendre aucune résolution dans le Sénat, de ne point faire « au peuple aucun rapport, de ne lever aucunes troupes, « que l'on n'eûst par son avis restabli le Consulat. Ainsi « retournez-vous en : quand nous vous aurons fait sçavoir, « que les Consuls & les autres Magistrats seront en exercice; « que nous sommes prests à vous faire la guerre, revenez « alors, pour nous demander la paix, puisque vous avez « esté les premiers à nous attaquer, sans vous en avoir «

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. ½. Fond. de R Cat. 305. Var. 307.

» donné sujet : préparez-vous cependant à réparer le dommage, que vous avez fait dans vos courses, & à nous payer en argent la valeur au juste des pertes que vous nous avez causées. A l'égard des meurtres que vous avez commis, des femmes que vos soldats ont deshonorées, nous n'en demandons point de raison, & nous n'exigeons point de réparation de quelque injure que ce soit, dont nous ayons droit de nous plaindre. Les ennemis apparemment se soumettront à de pareilles conditions ; ils nous laisseront vaquer en repos à l'élection des Magistrats ; nous les verrons revenir sans armes, & avec tout l'appareil de supplians se remettre à nostre discrétion !

» XVIII. Peut-on estre assez dépourveû de sens, pour imaginer de telles sottises ? Et nous, aurons-nous l'insensibilité de les entendre & de les souffrir ; comme si nous n'estions assemblez icy, que pour agir contre nos ennemis, & non pas pour menager les interests de nos citoyens & ceux de la Patrie ? Que ne nous défaisons-nous de ces diseurs de bagatelles ? que n'envoyons-nous un prompt secours, pour arrester le désordre, qui se commet sur nos terres ? que n'armons-nous toute la jeunesse de Rome ? que n'allons-nous porter le fer & le feu dans les villes de nos ennemis ? Quoy donc, resterons-nous icy à dire des injures aux Decemvirs ? à faire de nouveaux Magistrats, à donner une forme à la République, comme si nous estions en temps de paix, tandis que les ennemis s'emparent de nos biens, qu'ils sont à la veille de nous reduire en servitude, & de mettre cette ville en combustion ? Ce ne sont pas-là, Peres Conscripts, les conseils de gens sensez : on n'y reconnoist aucuns traits de cette sage politique, qui sacrifie des inimitiez particulieres aux interests du public. Je ne découvre dans leur procédé qu'esprit de contradiction, que malignité témeraire, que jalousie furieuse, qui les posséde & qui les domine, sans leur laisser la liberté de réfléchir. Mais laissons-les en proye à leurs vaines contestations. Pour nous, prenons des résolutions salutaires à la République, convenables à la situation où nous sommes, & nuisibles à nos ennemis. Déclarons une guerre ouverte aux Eques & aux Sabins, & levons au plustôt des

troupes

troupes contre l'une & l'autre nation. Quand nous aurons dompté les rebelles, & que nous aurons ramené nos armées, profitez alors de la paix, pour reformer la République, pour faire rendre compte aux Decemvirs de leur administration, pour créer de nouveaux Magistrats, pour establir des Tribunaux, pour élever à ces places ceux que vous en trouverez les plus dignes. Mais attendez que la victoire vous laisse les maistres de vacquer à ces soins, persuadez qu'il faut accommoder les affaires au temps, & non pas le temps aux affaires. Cornelius ayant ouvert cette opinion, ceux, qui parlerent après luy, se rangerent presques tous de son costé. Les autres partie par la nécessité des temps & des conjonctures présentes, partie par la crainte des Decemvirs se crurent obligez de fléchir, tant leur puissance s'estoit renduë redoutable dans le Sénat.

Period. Jul 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 3. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XIX. Après que le plus grand nombre des Sénateurs eût dit son sentiment, & que ceux qui se déclaroient pour la guerre se trouverent l'emporter de beaucoup sur les autres qui estoient d'un avis contraire; on vint à nommer Lucius Valerius auquel on avoit fermé la bouche, lorsqu'il voulut haranguer des premiers. Alors s'estant levé, il fit ce discours. Vous estes témoins, Peres Conscripts, des embusches que me dressent les Decemvirs : ils n'ont pû souffrir que je m'explicasse d'abord, quand je me suis présenté pour le faire; maintenant que presques tout le monde a pris sa résolution, ils me laissent la liberté de parler, prévoyant bien, comme il est aisé de voir, que je n'avanceray rien pour le bon party en m'attachant à Claudius, dont peu de gens ont suivi le sentiment; ou que, si j'en ouvrois un autre différent de ceux que vous avez entendus jusques icy, quelque avantageux qu'il pust estre, on le traiteroit de bagatelle. Il est facile en effet de compter ceux qui restent à parler après moy, & quand je pourois me promettre qu'ils déféreroient tous à mes conseils, qu'avancerois-je ayant encore contre moy tous ceux qui se sont rangez du costé de Cornelius? Malgré ces préventions, je ne laisseray pas de dire ce que je pense : vous serez toûjours les maistres de choisir ce que vous jugerez le meilleur. J'adopte avant toute chose ce qu'a dit Claudius du gouver-

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83 ½. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

» nement de la République par les Decemvirs, & je crois
» avec ce grand homme qu'il faut songer à créer de nouveaux
» Magistrats avant que de faire la guerre. Quant à ce que
» vous a représenté Cornelius que la chose estoit impratica-
» ble, & que dans la nécessité où l'on estoit de mettre au
» plustost des armées sur pied, on perdroit trop de temps à
» toutes les formalitez que demande une nouvelle création:
» pour répondre en mesme temps aux plaisanteries qu'il a
» faites sur une affaire aussi sérieuse, & qui, toutes fades
» qu'elles sont, ont éblouï quelques-uns de vous; je prétends
» vous prouver, que rien n'est plus faisable que ce que vous
» conseille Claudius; & puisqu'aucun de ceux, qui ont tour-
» né son projet en ridicule, n'a eû la témerité d'avancer
» qu'il fust desavantageux, je feray voir comment on peut
» s'y prendre pour mettre nos terres à couvert, pour punir
» ceux qui y ont causé du dommage, pour restablir l'ancien
» gouvernement de la République, & pour engager tous
» nos citoyens à faire réussir ces entreprises, sans que per-
» sonne y forme la moindre opposition. Au reste n'attendez
» pas que j'employe des raisonnements fort recherchez; je
» ne vous exposeray que vos seuls exemples devant les yeux.
» Quand on est fondé sur l'expérience, qu'est-il nécessaire
» d'aller chercher des preuves plus loin.

» XX. Vous vous souvenez que ces mesmes peuples il y
» a neuf ou dix ans, sous le Consulat de C. Nautius & de
» L. Minucius, firent des courses sur nos terres & sur celles
» de nos Alliez, comme ils en font aujourd'huy. Nous en-
» voyasmes contre eux une florissante jeunesse. Minucius
» avec les troupes qu'il commandoit fut obligé de camper
» dans un lieu desavantageux & resserré, où non seulement
» il ne put rien faire, mais où il se vit pressé de si près, que,
» faute de vivres, peu s'en fallut qu'il ne tombast sous la
» puissance des ennemis. Nautius, qu'on avoit opposé aux Sa-
» bins, dans les différents combats qu'il fut obligé de leur
» livrer, ne se trouva pas en estat de fournir du renfort aux
» endroits où ses troupes commençoient à s'affoiblir; & il
» est hors de doute, que si nostre armée, qui estoit dans le
» pays des Eques, eûst esté défaite, celle qui estoit chez les
» Sabins n'eûst jamais pû résister à toutes les forces de l'en-

Period. Jul. 4267.
Avant J. C. 447.
Olymp. 83 ½.
Fond. de R.
Cat. 305.
Var. 307.

nemi, dès qu'elles auroient esté réunies en un mesme corps. Dans les tristes conjonctures où nous estions, au milieu des dissensions civiles qui regnoient dans Rome, quel reméde trouvastes-vous à tant de maux? Vous vous assemblastes dans le Sénat vers le milieu de la nuit, & ce qui, de l'aveu public, restablit toutes nos affaires & soustint la République sur le panchant de sa ruine, c'est que vous cassates tous les Magistrats, & vous n'en fistes qu'un seul avec le pouvoir absolu de faire la guerre ou la paix, & avant la pointe du jour nous vismes un Dictateur dans la personne de L. Quintius, cet homme incomparable, qui pour lors estoit absent de la ville & demeuroit à la campagne. Vous sçavez ce que fit ensuite ce grand Magistrat; comme aussi-tost il leva des troupes; comme il sauva nostre armée du plus pressant danger; comme il fit payer cher aux ennemis leurs insultes témeraires, & comme il prit prisonnier leur Général. Tant de fameux exploits ne furent l'ouvrage que de quatorze jours, au bout desquels après avoir remis par tout le bon ordre, il déposa les Faisceaux. Il ne fallut qu'un jour, je vous en prends à témoins pour créer cette nouvelle Magistrature, & vous n'y trouvastes aucune difficulté. Suivez ce bel exemple, puisque vous ne pouvez rien faire de mieux, & avant que de sortir d'icy, choisissez un Dictateur; si vous laissez échapper une occasion si favorable, les Decemvirs ne nous assembleront plus pour nous consulter sur aucune affaire. Pour faire ce choix selon toutes les regles, establissez un Magistrat de l'Interregne, & prenez celuy de tous les citoyens que vous jugez le plus digne de cette place. C'est l'ordre que nous avons coustume de garder, quand nous n'avons ni Consuls, ni d'autres Magistrats autorisez par les loys, comme nous en manquons aujourd'huy, les Decemvirs ayant fait leur temps, & se trouvant par nos usages destituez de leur pouvoir. Voilà, Peres Conscripts, le conseil que je vous donne; voilà ce qu'il est important à la République que vous fassiez, & ce qu'il ne tient qu'à vous d'exécuter. L'avis, dont Cornelius est l'auteur, tend infailliblement à vous exclure à jamais du gouvernement. Si les Decemvirs deviennent une fois les maistres de nos troupes, je crains

Period. Jul. 4267. Avant J.C. 447. Olymp 83. 1/2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

» fort que sous le spécieux prétexte de faire la guerre aux » ennemis, ils ne tournent leurs armes contre vous. Des hom- » mes, qui ont tant de peine à se dépoüiller des Faisceaux, » se laisseront-ils plus aisément desarmer? Vous ne pouvez » faire là-dessus de trop sérieuses réflexions. Deffiez-vous de » leurs intrigues, & prévenez tout le mal qu'ils peuvent » vous faire: la prévoyance vaut mieux que le repentir, & » c'est un plus grand trait de prudence de ne se point fier » aux méchants, que de tomber sur eux après en avoir esté » la dupe.

XXI. Le nouvel avis qu'ouvroit Valerius fit plaisir à bien des gens, & les applaudissements dont il fut suivi, en furent une bonne preuve. Les plus jeunes du Sénat, qui ne s'estoient point encore expliquez, s'y conformerent hormis un très-petit nombre. Enfin après que tout le monde eût parlé, & qu'il fallut terminer la délibération, Valerius requit que les Decemvirs reprissent tout ce qui avoit esté dit, & qu'on opinast de nouveau sur les differents avis. La proposition fut receüë favorablement de quantité de Sénateurs, qui ne demandoient pas mieux que de revenir sur leurs premieres décisions. Mais Cornelius, qui avoit conclu à donner aux Decemvirs la commission de faire la guerre, s'opposoit fortement à Valerius, & disoit que l'affaire estoit jugée; qu'il ne s'agissoit plus de délibérer dès que chacun avoit opiné, & que la seule chose qui restoit à faire estoit de compter les voix sans laisser la liberté de se retracter. La dispute commençant à s'échauffer de part & d'autre, & le Sénat se trouvant partagé entre ceux qui estoient d'avis avec Valerius de reformer les abus du gouvernement, & ceux qui appuyoient Cornelius, tout mauvais qu'estoit son sentiment, par la crainte des inconvenients que pouvoit produire le changement; les Decemvirs profiterent de cette division, pour finir l'affaire à leur gré. Appius chef de la faction s'estant avancé, » nous vous avons assemblez, dit-il, Peres Conscripts, pour vous consulter sur la guerre où nous engagent » les Eques & les Sabins; nous vous avons demandé à tous » vos avis, & depuis le premier jusques au dernier chacun » a eû la liberté de dire ce qu'il a voulu. Claudius, Corne- » lius & Valerius ont esté les chefs de trois differentes opi-

» nions, sur lesquelles vous avez pris la résolution qu'il vous » a plû en présence de tous les assistants. Rien ne s'est fait » que dans les régles, & la plus grande partie du Sénat ayant » décidé pour Cornelius, & jugé que son opinion estoit la » meilleure, nous déclarons qu'il l'emporte sur les autres, & » nous vous en signifions l'Arrest par écrit. Que Valerius & » ceux qui tiennent pour luy, tout revestus qu'ils ont esté de » la puissance Consulaire, aillent contre vos jugements, si » bon leur semble, & cassent vos décisions. Puis ayant fait lire à haute voix l'ordonance du Sénat, qui donnoit aux Decemvirs le pouvoir de lever les troupes & le commandement des armées, il congédia le Conseil.

Period. Jul. 4267. Avant J.C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XXII. Les Decemvirs plus fiers & plus insolents que jamais par le nombre de ceux qui favorisoient leur domination s'applaudissoient de leur victoire, & se faisoient voir dans toute la ville avec une telle asseûrance, qu'ils sembloient n'avoir plus rien à craindre pour leur autorité, depuis qu'ils s'estoient rendus maistres des troupes. Les bien-intentionnez pour la République paroissoient au contraire fort consternez, ne voyant plus d'esperance d'avoir part désormais au gouvernement. Il y avoit des gens parmi eux de different caractére. Les uns naturellement timides ne s'embarrassoient de rien, & abandonnoient tout à l'ambition des vainqueurs. Les autres moins abbatus de leur destinée se consoloient de n'avoir plus de part aux affaires, & ne songeoient qu'à se faire un systême d'une vie douce & tranquille. D'autres, qui n'avoient rien oublié de leur ancienne fierté, travailloient secrettement à se faire des créatures, & ne cessoient de s'encourager à réunir leurs forces pour changer la forme du gouvernement. Les chefs de ce party estoient L. Valerius & M. Horatius, qui les premiers avoient opiné à casser le Decemvirat. Ils avoient chez eux bonne provision d'armes, grand nombre d'esclaves & de clients, pour repousser au besoin la violence, & pour faire connoistre au public qu'ils ne craignoient pas leurs ennemis. D'autres enfin, qui ne pouvoient se résoudre à faire leur cour aux Decemvirs, qui se mettoient peu en peine d'avoir aucune charge dans la République, quoyqu'ils regardassent comme une indignité d'estre sans rien faire, n'osant pas d'ailleurs

Period Jul. 4257 Avant J. C. 447. Olymp. 83 1. Fond. de R Cat. 305 Var 307

déclarer une guerre ouverte à des gens dont la puissance paroissoit trop bien establie, pour tenter de la renverser, se crurent obligez de sortir de Rome. L'auteur de cette résolution fut cet homme illustre Claudius oncle d'Appius chef des Decemvirs, qui voulut tenir la parole qu'il avoit donnée à son neveu, aprés avoir fait de vains efforts pour l'engager à se démettre du Decemvirat. Un grand nombre d'amis & de clients l'accompagnerent dans sa fuite : son exemple fut bien-tost suivi d'une infinité de citoyens qui leverent le masque, & qui sans plus se cacher abandonnerent la patrie, & emmenerent avec eux leurs femmes & leurs enfants. Appius & ses Collegues irritez d'une désertion si publique & si nombreuse, voulurent d'abord l'empescher, faisant fermer les portes & saisir les fuyards : mais craignant ensuite la violence de la part de ceux qu'on arrestoit, & jugeant qu'il estoit plus sage d'éloigner ses ennemis que de s'exposer à leurs insultes en les retenant, ils laisserent le passage libre à quiconque se voulut retirer. Cependant ils confisquerent leurs héritages, leurs maisons, & tout ce qui n'avoit pû s'emporter; & les ayant déclarez coupables de désertion, ils firent semblant de mettre leurs biens à l'encan : mais au lieu de les vendre, ils en gratifierent leurs créatures, comme s'ils les eûssent racheptez du peuple. Ces dernieres vexations rendirent les Decemvirs plus odieux que jamais aux Patrices & aux Plebeiens. S'ils eûssent eû la discrétion de ne point rappeller les anciens sujets de plaintes par de nouvelles persécutions, il y a grande apparence qu'ils fussent restez longtemps en possession de leur pouvoir. La faction qui les avoit maintenus estoit encore dans Rome, & s'augmentoit tous les jours, tant par la longueur du temps, que par plusieurs autres raisons. Les Patrices & les Plebeiens la fomentoient par leurs mutuelles jalousies. Ceux-cy avoient une joye maligne de voir la noblesse humiliée & le Sénat sans fonctions; ceux-là insultoient au peuple dépoüillé de sa puissance & de sa liberté, depuis qu'on luy avoit enlevé ses Tribuns. Mais les Decemvirs faisant sentir leur arrogance aux uns & aux autres, & ne gardant aucunes mesures ni au dehors, ni au-dedans, réunirent enfin les Patrices & les Plebeiens, qui des mesmes armes qu'ils avoient en main pour défaire les

ennemis, s'en servirent pour abbattre le Decemvirat. Les dernieres fautes, qui causerent la ruine de ces Magistrats imperieux, & qui obligerent le peuple à les abolir en revanche des cruels mépris qu'ils en avoient éprouvé, furent celles-cy.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 3. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XXIII. Les Decemvirs ayant confirmé l'Arrest du Sénat, leverent des troupes à la haste, & les diviserent en trois corps. On laissa dans Rome deux Légions pour la seûreté de la ville, & des habitants commandées par Claudius Appius, chef du Decemvirat, & par Sp. Oppius. Trois autres furent envoyées contre les Sabins, sous la conduite de Q. Fabius, de Q. Pœtelius & de M. Rabulejus. Les cinq autres Légions destinées à faire la guerre aux Eques, eûrent pour Commandants M. Cornelius, L. Minucius, M. Sergius, T. Antonius & Cœso Duellius. Toutes ces troupes furent soustenuës d'un grand nombre de Latins & de peuples alliez, qui égaloient les forces de Rome. Cependant avec un si puissant secours, les Romains ne réussirent dans aucune de leurs entreprises. D'abord ils eûrent le chagrin de sentir jusqu'où l'ennemi portoit le mépris de leurs troupes qui n'estoient composées que de jeunes gens sans expérience. Il se campa à l'opposite de leurs armées pour les insulter. De-là, il enlevoit les convoys qui leur portoient des vivres: il avoit en embuscade differents partis, qui tomboient sur leurs fourageurs aussi-tost qu'ils paroissoient. Dans toutes les rencontres où il fallut livrer bataille, soit de cavalerie, soit d'infanterie, les Romains eûrent toûjours le dessous, parce que la plupart ou estoit déterminée à faire mal son devoir, ou n'obéissoit point à ses Officiers, ou ne combattoit qu'à regret. Ceux qui avoient en teste les Sabins, en furent quittes pour quelques legers desavantages, qui les rendirent sages à leurs dépens, & leur firent quitter la partie. Ils décamperent de nuit dans le mesme désordre que s'ils eûssent pris la fuite, & se rendirent à Crustemerie qui n'est pas éloignée de Rome. L'armée qui campoit chez les Eques proche d'Algidum, eût des avantures plus facheuses; sensible à la honte d'avoir esté battuë plus d'une fois, elle crut qu'en tenant ferme malgré les périls qui la menaçoient, elle trouveroit enfin l'occasion de réparer ses pertes; mais une ruine entiere fut le seul fruit

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

de son courage & de sa constance. Elle se vit assaillie dans ses retranchements ; les vigoureux efforts qu'elle fit pour les défendre, n'empescherent pas l'ennemi de s'en rendre maistre, de pénétrer jusques dans le camp, & de faire une sanglante boucherie de tout ce qui s'opposa à son passage. Les Romains contraints de céder à la force, n'eûrent plus d'esperance que dans une prompte fuite : l'ennemi aussi-tost à leur queüe, redoubla l'épouvante & le carnage. Un petit nombre échappé à cette funeste déroute, gagna Tusculum avec peine & s'y refugia sans armes & couvert de blessures, tandis que les Eques pilloient le camp & faisoient un riche butin de ce que les Romains y avoient laissé. Ces nouvelles portées à Rome causerent moins d'affliction que de joye. Les ennemis du gouvernement présent s'applaudirent du mauvais succès des Decemvirs, & n'apprehenderent plus de se montrer. On vit grossir en moins de rien le party d'Horatius & de Valerius, qui tenoit pour les Grands, & qui haïssoit à mort le Decemvirat.

XXIV. Appius & Spurius cependant, qui estoient restez à la garde de la ville, & qui disposoient de tout avec un empire absolu, avoient un grand soin de fournir les armées de leurs Collegues, d'armes, d'argent, de vivres & des autres secours nécessaires. Dès qu'ils sceûrent le mauvais estat de leurs affaires, ils firent de nouvelles levées, & ils leur envoyerent des troupes pour restablir leurs régiments. Ils n'estoient pas moins attentifs à pourvoir à la seûreté de Rome, dans la défiance qu'ils avoient de la faction d'Horatius & de Valerius. Ils ne laisserent aucun poste de quelque conséquence, qui ne fust occupé par leurs créatures : ils pousserent plus loin leurs dangereuses précautions, & pour se défaire plus seûrement de ceux qui en vouloient à leur autorité, ils envoyerent aux deux camps des ordres secrets de les faire périr les uns par artifice, si l'on ne pouvoit les attaquer ouvertement, les autres en leur supposant des crimes qui méritassent la mort. De si dangereux projets eûrent tout leur effet. Quantité de gens de marque disparurent bientost, & commandez, ou pour des fourages, ou pour soustenir des convoys, ou pour quelque autre expédition militaire, tomberent dans les embusches qu'on leur avoit préparées.

parées. D'autres, dont la perte pouvoit causer moins de bruit, sous prétexte, ou d'avoir esté les premiers à fuir, ou d'avoir abandonné leur rang, ou d'avoir quelque intelligence avec les ennemis, estoient accusez publiquement, & livrez impitoyablement à la mort. Ainsi tout conspiroit à la ruine des troupes Romaines, les ennemis, par les frequents avantages qu'ils remportoient sur les Decemvirs; les Decemvirs par la vengeance qu'ils exerçoient sur leurs adversaires.

Period. Jul 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XXV. Appius de son costé soustenu de sa cabale, signaloit dans Rome sa cruauté, & faisoit mourir une infinité de gens, par la seule raison qu'il les croyoit contraires à ses interests. Le peuple néanmoins fut moins touché de leur perte, que de la mort d'un seul homme, le plus distingué des Plebeiens par son mérite & par l'éclat de ses belles actions. L'assassinat commis en sa personne dans le camp que les Romains avoient à Crustumerie, où commandoient trois Decemvirs, disposa les esprits à une revolte générale. Cet homme estoit le fameux Siccius, qui s'estoit trouvé à six-vingt batailles, & qui n'en estoit jamais sorti qu'avec d'illustres récompenses de sa valeur. C'est de luy que j'ay dit, qu'estant exempt par son grand âge d'aller à la guerre, il s'estoit offert à marcher contre les Eques, & avoit engagé à le suivre huit cents de ses camarades qui avoient déja fait leur service, & qui par la seule considération qu'ils avoient pour luy, n'avoient pas voulu l'abandonner. C'est ce mesme Siccius, qui commandé avec sa troupe par un des Consuls, moins pour attaquer le Camp de l'ennemi, que pour le faire périr dans l'action du monde la plus hazardeuse, s'estoit emparé de ses retranchements, & par une double victoire avoit retiré les Consuls d'un très-mauvais pas. Ce grand homme qui souffroit avec chagrin les fautes grossieres que commettoient tous les jours les chefs de l'armée Romaine, ou par ignorance, ou par lascheté, ne pouvoit s'en taire, & éclatoit publiquement contre leur conduite. Appius & ceux de sa faction en furent vivement piequez, & résolurent de le perdre; & pour le faire plus seûrement, ils employerent l'artifice. Ils l'inviterent à des conferences, & ils le prierent de les aider de ses conseils sur ce qui se passoit au dehors : ils luy demanderent les moyens de remédier aux fautes qu'on avoit

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83 ½ Fond. de R Cat 305. Var. 307.

faites, & ils l'engagerent enfin à se rendre luy-mesme au camp de Crustumerie avec l'autorité d'Ambassadeur. La qualité d'Ambassadeur est la plus honorable & la plus sacrée chez les Romains; celuy qui en est revestu a la mesme autorité qu'un Général d'armée, & son caractére est aussi respectable que celuy du Sacerdoce. En arrivant au Camp, il y fut receû avec toutes les marques de bienveillance: on le conjura d'y vouloir rester & de commander les troupes: on luy fit des présents, suivis des plus magnifiques promesses. Toutes ces démonstrations, qui ne tendoient qu'à le faire donner dans le piége, que ses ennemis luy dressoient, eûrent tout l'effet qu'ils pouvoient prétendre sur l'esprit d'un soldat, dont la droiture & la simplicité n'estoient point en garde contre la fourbe & la malice. Persuadé qu'on agissoit avec luy de bonne foy, entre plusieurs bons avis qu'il leur donna, il leur fit entendre qu'ils n'avoient qu'à perdre tant qu'ils seroient sur leurs terres, & qu'il falloit aller camper dans le pays ennemi, s'ils vouloient avoir leur revanche, & réparer les dommages qu'ils avoient soufferts.

XXVI. On fit semblant d'approuver ses conseils; eh bien, luy dit-on, soyez vous-mesme le chef de cette entreprise, " & choisissez un lieu favorable à vos desseins. Depuis le temps " que vous servez, vous connoissez le pays mieux que personne; " allez à la découverte avec une jeunesse d'élite, armée à la " légere, que nous vous donnerons pour escorte. A l'âge où " vous estes, vous la commanderez à cheval, & les armes " dont vous serez revestu, feront honeur à la troupe que " vous conduirez. Siccius n'eût pas plustost accepté la com- " mission, que sans aucun retardement on le fait partir avant le jour à la teste de cent jeunes gens des plus lestes & des plus déterminez, tous amis des Decemvirs: ils avoient ordre de tuer Siccius, avec promesse d'une magnifique récompense, s'ils rendoient ce service au Decemvirat. Quand ils furent éloignez du camp, & arrivez à un défilé escarpé de montagnes, que le cheval ne pouvoit passer qu'au pas, ils se donnent le signal, dont ils estoient convenus entre eux, & devançant Siccius, pour ensuite retomber sur luy, un valet de Siccius, homme de cœur & fort attaché à son maistre s'apperceût de la conspiration, & l'avertit d'estre sur ses

gardes. Siccius resserré de tous costez dans cette gorge, où il ne pouvoit pousser son cheval, met pied à terre, & monte sur une éminence, pour ne se point laisser envelopper; & de là soustenu seulement de son valet, il se dispose à recevoir ses ennemis. Ils viennent tous pour l'insulter, esperant de l'accabler par leur nombre; luy sans s'étonner, en étend quinze sur la poussiére, en blesse deux fois autant, & de l'air dont il les menoit, il auroit défait toute la troupe, s'ils eûssent eû le courage de combattre de près avec luy. Mais voyant qu'ils avoient à faire à la valeur mesme, & qu'ils ne viendroient jamais à bout de le faire périr, s'ils ne changeoient de batterie, ils n'osent plus l'attaquer que de loin. Ils font voler sur luy une gresle de javelots, de caillous & de gros bastons: d'autres gagnant le plus haut des montagnes qui dominoient l'éminence à la faveur de laquelle il se défendoit, font rouler de grosses pierres, & ne cessent point cette terrible manœuvre, qu'ils ne l'ayent veû expirer sous leurs coups. Ainsi finit le généreux Siccius.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XXVII. Les meurtriers de retour au camp avec leurs blessez, répandent le bruit qu'ils estoient tombez dans un détachement ennemi; que Siccius & plusieurs autres y avoient perdu la vie, & qu'ils s'estoient sauvez avec peine tout percez des coups qu'ils avoient receûs. On crut aisément cette nouvelle; mais leur crime ne fut pas long-temps caché, & quoyqu'ils l'eûssent commis dans un désert, où il n'y avoit aucun témoin, qui pust les déceler, la providence des Dieux & la Justice, qui veillent sur toutes les actions des hommes, firent naistre des preuves invincibles de leur attentat. Ceux qui estoient restez dans le camp, & qui n'avoient point eû de part à la conjuration, crurent qu'on devoit à Siccius les honeurs publics de la sépulture, & que les services qu'il avoit rendus à la Patrie, dans un âge sur tout, qui depuis long-temps l'exemptoit d'aller à la guerre, méritoient des distinctions qu'on ne pouvoit refuser à sa mémoire. Il fut donc arresté qu'on commanderoit trois Légions pour aller chercher le corps de ce grand homme & le rapporter au camp avec pompe. Les Chefs de l'armée n'oserent s'opposer à une demande si juste, & la crainte que par leur refus, ils ne donnassent sujet à des soupçons desavantageux, les

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. ½ Fond. de R Cat 305. Var 307.

fit consentir à l'empressement qu'on avoit d'honorer les funerailles de Siccius. Quand on fut arrivé à l'endroit où estoit le corps, qu'on n'apperceût aux environs, ni bois, ni caverne, ni aucune de ces retraites qui sont propres à favoriser les embuscades; qu'au contraire, on vit un terrain nud & découvert, un passage estroit coupé de montagnes & de rochers, on commença à prendre quelque défiance. Les soupçons s'accrurent en approchant du champ de bataille, où les morts parurent avec leurs armes & leurs habits; on ne conceût point ce qui eûst empesché de les dépoüiller, s'ils eûssent esté tuez de la main des ennemis. On poussa plus loin ses réflexions, à mesure qu'on fit attention sur d'autres circonstances plus incomprehensibles; on ne remarquoit de tous costez aucunes traces ni d'hommes, ni de chevaux hormis dans le défilé, de sorte qu'il falloit que les ennemis, comme des oyseaux, ou des hommes descendus du ciel fussent venus tout d'un coup fondre sur les Romains. Mais la plus évidente preuve que les ennemis n'avoient point de part à cette défaite, & que Siccius ne pouvoit avoir esté tué que par les siens, c'est que parmi les morts on ne reconnut que des Romains. On ne put jamais s'imaginer qu'un homme du courage & de la vigueur de Siccius, n'eust vendu bien cher sa vie aux ennemis; que son valet ne se fust signalé pour la défense de son maistre, & que dans une action, où l'on s'estoit veû de si près, tant d'autres braves gens étendus à ses costez se fussent laissez massacrer, sans qu'il en coustast la vie à plusieurs de leurs assassins. D'ailleurs en examinant les blessures des uns & des autres, on se confirma dans cette pensée. Celles de Siccius & de son valet paroissoient estre des coups d'épée, de javelots, & de pierres; celles de ses parricides faisoient voir qu'ils n'estoient morts que par l'épée. Il ne fallut point d'autres témoignages pour indigner les Légions contre les auteurs d'une action si noire: on se récria de toutes parts; on fit éclater ses ressentiments; on plaignit le sort d'un si vaillant homme, & aprés toutes les marques de la douleur la plus sensible, on enleva son corps, & on le transporta dans le camp. On ne s'en tint point à de simples démonstrations de dépit & de bienveillance: on s'éleva ouvertement contre les Decemvirs; on demanda jus-

tice des meurtriers ; on voulut que selon les loys de la guerre ils fussent livrez au supplice, ou que du moins on leur fist sur le champ leur procès, & déja plusieurs se présentoient pour les accuser. Les Decemvirs, qui commandoient l'armée, refuserent d'entendre leurs plaintes, ils firent mesmes disparoistre les coupables, & sous prétexte qu'on auroit à Rome la liberté de les accuser, ils différerent toûjours le jugement. On vit bien que les Decemvirs eux-mesmes avoient fait mourir Siccius ; c'est pourquoy on se contenta pour lors de luy faire de superbes funerailles, & de luy élever un magnifique bucher : mais après avoir satisfait à ce devoir, plein qu'on estoit de ressentiment contre les Decemvirs, on ne songea plus qu'à déserter. Ainsi toute l'armée, qui campoit à Crustumerie & à Fidenes, irritée du meurtre commis dans la personne de Siccius prit de terribles ombrages contre le gouvernement présent.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. ⅓. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XXVIII. L'autre armée des Romains, qui campoit à Algidum dans le pays des Eques, conceût pour les Decemvirs un éloignement pareil, & voicy quelles en furent les raisons. L. Virginius de famille Plebeienne, qui, par un rare génie & une expérience consommée dans la profession des armes, de simple Colonel d'un régiment estoit parvenu au commandement des cinq Légions qui faisoient la guerre chez les Eques, avoit une fille qui portoit le nom de son pere, la plus belle personne qui fust à Rome. Elle estoit promise en mariage à L. Icilius qui avoit esté Tribun, & qui estoit fils de cet Icilius qui avoit establi la puissance du Tribunat, & qui le premier en avoit rempli les fonctions. Appius Claudius chef des Decemvirs ayant apperceû Virginie parmi les jeunes filles qui apprenoient à lire dans les écoles situées proche de la place publique, fut épris de sa beauté, & l'amour, que dès-lors il conceût pour elle, l'ayant obligé de retourner souvent vers l'objet de sa passion, il en devint amoureux jusques à la fureur. Virginie estoit nubile ; mais Appius ne pouvoit l'épouser, parce qu'il estoit marié & qu'il sçavoit les engagements qu'elle avoit avec un autre. D'ailleurs une des Loys des douze Tables, dont il estoit luy-mesme l'auteur, défendant aux Patrices de s'allier avec les Plebeiens, il ne vit d'autre voye, pour en joüir, que de la surprendre & de

Period. Jul. 4267 Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R Cat. 305. Var. 307.

la corrompre par argent. Virginie avoit perdu sa mere, & vivoit sous la conduite de ses gouvernantes, qui prenoient soin de son éducation. Appius les fit tenter par des femmes qu'il leur envoyoit avec de riches présents, adjoustant les plus magnifiques promesses, si elles luy rendoient le service qu'il attendoit d'elles. Mais il leur recommanda sur toute chose de ne le point nommer, & de se contenter de faire entendre à leur éleve, que celuy qui la recherchoit estoit en estat de faire tout le bien & tout le mal qu'il luy plairoit. Ses intrigues néanmoins n'ayant point eû d'autre effet que de réveiller la vigilance des gouvernantes, & d'observer de plus près les démarches de leur pupille; Appius plus embarassé que jamais du feu coupable qui le dévoroit, se résolut à lever le masque & à mettre en usage la violence la plus outrée. Il mande un de ses clients nommé M. Claudius homme déterminé & capable des plus honteuses entreprises. Il luy fait confidence de ses amours; il l'instruit de ce qu'il exigeoit de son ministére; & il l'envoye avec une bande de gens aussi insolents que luy, pour exécuter les ordres dont il le chargeoit. Celuy-cy va droit aux écoles où estoit la jeune Virginie, il l'enleve avec violence, & déja il traversoit avec elle la place publique, lorsqu'un concours de peuple indigné de cette impudence l'arreste à son passage, & l'oblige à s'en désaisir. Claudius contraint de lascher prise, court au Tribunal, où Appius estoit seul, rendant la justice, & terminant les différends des particuliers. Comme il voulut parler, tout le monde se récria, disant qu'il falloit que les parents de la fille fussent présents. Appius de concert avec Claudius répond qu'il estoit raisonnable de les attendre. Peu de temps après arrive Publius Numitorius homme distingué parmi les Plebeiens, & oncle maternel de Virginie, accompagné d'un grand nombre de parents & d'amis: parut presques aussi-tost escorté de beaucoup de peuple, L. Icilius qui avoit parole de Virginius d'épouser la jeune fille, & s'approchant du Tribunal il s'écrie tout hors d'haleine, & somme le Magistrat de luy dénoncer celuy qui avoit osé porter la main sur une jeune Romaine sa future épouse, & de déclarer quel avoit esté son dessein.

XXIX. Sur sa Requeste on preste silence, & Marcus Claudius, qui avoit commis cet attentat, addressant la parole à Appius Claudius ; « Je n'ay rien fait, luy dit-il, que je n'aye dû faire, & je n'ay commis aucune violence à l'égard de Virginie : elle m'appartient, & les loys me donnent droit de l'emmener : j'en ay de bonnes preuves, faites-moy seulement la grace de m'écouter. J'ay une esclave chez moy, qui estoit autrefois à mon pere, & qui me sert depuis plusieurs années : elle eût l'avantage de luy plaire, & par le commerce qu'elle eût avec luy, elle en devint enceinte. La femme de Virginius, qui n'avoit point d'enfants, fit promettre à cette esclave de luy donner celuy dont elle accoucheroit : elle garda sa parole, & ayant eû la fille dont il s'agit aujourd'hy, elle la mit entre les mains de Numitorie, & elle nous fit accroire qu'elle n'avoit mis au monde qu'un enfant mort. Numitorie la fit passer pour sa fille, & l'éleva avec le mesme soin que si elle en eust esté la mere. J'ay long-temps ignoré ce fait ; mais ayant enfin découvert toute l'intrigue, & m'en estant instruit par l'aveu de l'esclave mesme, j'ay recours au droit commun, qui adjuge les enfants à leurs meres, & non pas à celles qui se les supposent, soit qu'ils naissent libres, soit qu'ils viennent dans l'esclavage. Leur sort en naissant suit la destinée de leurs meres, & les maistres de celles-cy le deviennent pareillement de leurs enfants. En vertu de cette loy, je prétends que la fille de mon esclave m'appartient, & je demande un jugement qui m'en confirme la possession. Si quelqu'autre la réclame & me la dispute, je donneray de bonnes cautions de la représenter, & de soumettre nos contestations à vostre jugement ; & si dès-à-présent on veut terminer l'affaire, je suis prest de plaider ma cause. Je laisse à mes adversaires le choix de l'une ou de l'autre condition. »

XXX. Quand Claudius eût achevé de parler, & que par d'instantes prieres il eût demandé par grace, que son estat de client & la bassesse de sa naissance ne fussent point des obstacles dont ses adversaires pussent se prévaloir ; l'oncle de la jeune fille répondit en peu de mots & avec toute la modération qu'il convenoit de parler devant un homme

Period. Jul. 4167. Avant J. C. 447. Olymp. 83 ½. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

revestu de la Magistrature, que Virginius de race Plebeienne actuellement sous les armes pour le service de la patrie estoit pere de Virginie; que Numitorie sa sœur femme d'une pudeur & d'une probité sans reproche, qui estoit morte depuis peu d'années, estoit la mere; que leur fille avoit receû par leurs soins une éducation digne de sa naissance, & de l'honeur qu'elle avoit d'estre citoyenne Romaine; qu'elle avoit esté promise solennellement à Icilius, & que la cérémonie des nopces eust esté déja terminée, si la guerre des Eques ne fust survenuë. Il adjoustoit que Claudius ayant laissé couler quinze ans sans former d'opposition auprès des parents de Virginie, il s'avisoit lorsqu'elle estoit devenuë nubile, & que sa rare beauté avoit pû le charmer, d'inventer une calomnie, pour servir la passion d'un autre, qui veut qu'on sacrifie tout à ses desirs dereglez. Il conclut en disant qu'il falloit attendre la fin de la campagne, pour entendre parler le pere en faveur de sa fille: que luy cependant en qualité

1. R. d'oncle, (1) il useroit du pouvoir que luy accordoient les loys, pour asseûrer la liberté de sa niece, dont il estoit prest de soustenir les interests: qu'il ne demandoit pour elle d'autre privilége que celuy dont joüissoit tout citoyen Romain, quoyqu'on pust le refuser à d'autres: qu'en vertu de ce privilége, quiconque dispute à un citoyen sa liberté, s'il se trouve un autre qui la defende, tant que l'affaire n'est point

2. R. jugée, l'accusateur n'a point droit sur sa personne (2), c'est le défendeur qui en est le maistre. Il montroit par plusieurs raisons qu'Appius ne pouvoit se dispenser d'appuyer cette loy de tout son pouvoir; premierement, parce qu'il en estoit l'auteur; secondement, parce qu'il estoit le chef des Decemvirs: enfin parce qu'il réunissoit dans sa personne l'autorité Consulaire avec celle du Tribunat, dont le plus important devoir estoit de proteger les citoyens opprimez, & de leur donner du secours dans leurs calamitez. Là-dessus il le conjuroit d'avoir compassion d'une fille infortunée, qui mettoit en luy toute sa confiance, qui depuis long-temps n'avoit plus de mere, qui estoit éloignée de son pere, qui se voyoit en danger non seulement d'estre dépoüillée de son patrimoine, mais encore de perdre son époux, sa patrie, & qui plus est, sa liberté le souverain de tous les biens. Après avoir

exposé

exposé de la maniere la plus pathétique l'injure atroce qu'on faisoit à Virginie, & avoir touché les cœurs par son discours, il vint aux circonstances du temps, dans lesquelles son adversaire prétendoit que le jugement se fist. Claudius, dit-il, qui fait paroistre tant d'empressement pour haster la décision de cette affaire, luy qui pendant quinze ans ne s'est jamais plaint qu'on luy ait fait aucun tort, s'il se trouvoit dans un cas pareil, où quelque autre luy suscitast un procès de cette conséquence, se croiroit fort offensé qu'on agist si précipitamment; il demanderoit que sa cause fust differée jusqu'après la paix; qu'on attendist que ceux qui sont à la guerre, revenus à Rome pussent rendre témoignage en sa faveur, & luy servir de Juges & d'amis; & il ne manqueroit pas de bons moyens, dont l'usage est autorisé dans la République, pour appuyer sa Requeste. Pour nous, Appius, nous pouvons nous passer de la paix & d'un plus grand nombre de Juges ou d'amis; nous ne prétendons point remettre l'affaire à un autre temps, où nous pourions esperer un jugement plus selon les régles & plus favorable. Nous sommes contents de plaider nostre cause pendant la guerre, qui nous prive de nos meilleurs amis, & devant un Tribunal qui nous est suspect. La seule grace à laquelle nous nous bornons est un délay de quelques jours, qui laisse assez de temps au pere de Virginie, pour venir estre témoin de ses malheurs, & pour défendre luy-mesme les interests de sa fille.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XXXI. Le discours de Numitorius fit beaucoup d'effet sur les assistans, & chacun se récria qu'il ne demandoit rien que de juste. Dès que le bruit fut appaisé, Appius prit la parole & répondit. » Je connois la loy qui traite des cautions de ceux dont on attaque la liberté; je sçay qu'elle ne permet pas que l'accusateur ait en sa puissance celuy qu'il prétend reduire à la servitude, tant que l'affaire est indécise: mon dessein n'est pas d'aller contre cette loy, dont je suis moy-mesme l'auteur; ainsi je crois que dans cette contestation, où le pere & le maistre se disputent la mesme personne, elle doit estre remise entre les mains du pere, jusques à ce qu'on ait prononcé sur le fait, pourveû que l'un & l'autre soient présents; mais si le pere

Period. Jul. 4267 Avant J.C. 447. Olymp. 83. ½. Fond de R. Cat. 305 Var. 307. 3. R.

» est absent, c'est au maistre à la retirer (3) sous de bonnes » cautions, qui l'obligent à la représenter aux Magistrats, » lorsque le pere sera de retour. Quant à la qualité des cau- » tions & à l'estimation des dépens, j'auray soin, Numito- » rius, que ni vous, ni vostre partie n'ayez point sujet de » vous plaindre. Mais en attendant, mettez Claudius en pos- » session de Virginie. Cette sentence prononcée par Appius fut suivie des pleurs & des gémissements de Virginie & des femmes qui l'accompagnoient. Tous ceux qui se trouverent à ce jugement, marquerent leur indignation par des cris horribles : mais Icilius, qui la devoit épouser s'en saisit, & la serrant de toutes ses forces : » Personne, dit-il, ne me » l'arrachera des mains tant que j'auray un souffle de vie. » Pour vous, Appius, si vous avez résolu d'enfreindre les » loys, de renverser la justice, & de nous enlever nostre li- » berté, levez le masque une bonne fois; déclarez-vous » pour Tyran; faites-moy couper la gorge, & rendez-vous » maistre non seulement de mon épouse, mais encore de » tout ce qu'il y a de filles & de femmes Romaines. Il est » temps que Rome apprenne qu'elle n'est plus libre, & » qu'instruite de son esclavage elle prenne des sentiments » conformes à sa destinée. Qu'attendez-vous? que ne versez- » vous mon sang en présence de tout ce peuple? Il faut du » moins que ma mort apprenne à nos citoyens ce qu'ils ont à » craindre ou à esperer.

XXXII. Comme il continuoit sur le mesme ton, les Licteurs eûrent ordre de l'éloigner & de le faire obéïr. Claudius sur ces entrefaites faisant ses efforts pour enlever Virginie d'entre les bras de son oncle & de son époux, ceux qui entouroient le Tribunal, touchez d'un spectacle si digne de compassion, jetterent de grands cris, &, sans respecter la Magistrature, repousserent la violence avec tant de fermeté, que Claudius craignant pour sa vie fut obligé de quitter prise, & de se mettre à l'abri du Tribunal du Decemvir. Appius, voyant les esprits échauffez, fit d'abord paroistre quelque trouble, puis ayant fait venir Claudius, & luy ayant dit quelques mots en particulier, il se fit faire silence de la main, & parla de la sorte. » Puisque le jugement que je viens » de rendre, Romains, vous offense & vous paroist trop ri-

goureux, je le retracte, & dans le desir de vous obliger, (4) « 4. R.
je viens de persuader à Claudius mon Client de souffrir que « Period.
les parents de cette fille donnent des cautions jusques à ce « Jul 4267
que son pere soit arrivé. Emmenez-la, Numitorius, & en- « Avant J.C. 447.
gagez-vous à nous la représenter demain. Vous avez au- « Olymp. 83. 2.
jourd'huy autant de temps qu'il en faut pour faire avertir « Fond de R.
le pere, & trois ou quatre heures du lendemain suffisent « Cat. 305.
pour le rendre à Rome. Ceux-cy faisant des instances pour Var. 307.
obtenir un plus long délay, Appius se leve sans donner d'autre réponse, & fait emporter le Tribunal.

XXXIII. Cependant outré de chagrin de cette avanture, & plus passionné que jamais, il sort de la place publique, résolu d'enlever la fille à ses proches dès que le terme de l'assignation seroit expiré. Mais pour se précautionner contre la violence, qu'il pouroit éprouver de la part de la multitude, il fit redoubler sa garde & entourer son Tribunal d'un grand nombre d'amis & de clients; & afin d'un autre costé d'avoir un prétexte honeste de prendre un défaut contre le pere, il dépesche au camp des cavaliers de sa confidence avec des lettres pour Antoine, qui commandoit la Légion dans laquelle servoit Virginius, le priant de tenir le pere sous bonne garde, de peur qu'apprenant l'estat de sa fille, il ne s'échappast de l'armée. Mais il fut prévenu par les parents de Virginie, qui dès les premiers mouvements envoyerent informer le pere de ce qui se passoit au sujet de sa fille. Un fils de Numitorius & le frere d'Icilius jeunes gens pleins de zéle & de courage se chargerent de cette commission. Ils firent tant de diligence, poussant à toute outrance leurs chevaux, qu'ils devancerent de beaucoup les courriers d'Appius, & donnerent à Virginius le loisir de prendre des mesures pour son départ. Il feignit la mort d'un de ses proches, auquel la loy l'obligeoit de rendre les devoirs de la sépulture, & par-là il obtint d'Antoine son congé, il partit le mesme soir après le soleil couché en compagnie des deux jeunes gens qui luy avoient porté la nouvelle, & il prit une route détournée afin d'éviter la rencontre de ses ennemis, qui viendroient du camp & de la ville pour l'arrester; ce qui arriva. En effet sur les lettres d'Appius que receût Antoine vers la premiere veille, il envoya après luy

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

un gros de cavalerie, tandis qu'il en vint un autre de la ville, qui garderent toute la nuit le chemin, qui du camp conduisoit à Rome. Lorsqu'Appius eût appris l'arrivée de Virginius qu'il n'attendoit point, outré de dépit & de rage, il se rendit à son Tribunal avec une nombreuse escorte, & manda les parents de la fille. Aussi-tost qu'ils parurent, Claudius rappella ce qu'il avoit déja dit, pressant Appius de porter sans délay son jugement, & produisant des témoins de ce qu'il avoit avancé, & la servante entre autres qu'il abandonnoit à la question. On voyoit dans luy & dans ses complices des airs affectez de ressentiment, si on ne luy faisoit plus de justice qu'on ne luy en avoit rendu la premiere fois, & s'il falloit que sa qualité de Client devînt un obstacle à luy accorder ce qu'on n'auroit pû refuser à d'autres. Enfin il conjuroit Appius d'avoir moins d'égard à la compassion que pouvoit exciter le discours de ses adversaires, qu'à l'équité de la cause qu'il défendoit.

XXXIV. Le pere de la fille & ses autres parents réfutoient par de bonnes & solides raisons la supposition prétenduë de Virginie : ils prouvoient que la sœur de Numitorius femme de Virginius n'avoit eû aucun motif vray-semblable de se supposer un enfant, ayant esté mariée fort jeune à un homme presques aussi jeune qu'elle, & ayant eû un fruit de son mariage peu d'années aprés son engagement : que quand elle auroit voulu faire passer dans sa famille une personne étrangere, il n'estoit pas probable qu'elle eûst adopté plustost la fille d'une esclave que celle d'une femme libre & de ses amies, sur la bienveillance & la fidelité de laquelle elle eût pû compter ; d'ailleurs qu'estant la maitresse de se choisir un enfant de l'un ou de l'autre sexe, elle eust mieux aimé se charger d'un garçon que d'une fille : qu'une femme qui n'a point d'enfants peut se contenter de tout ce que luy donne la nature, & se faire un devoir de l'élever & de s'y attacher ; mais que reduite à la dure nécessité de chercher dans une autre famille de quoy suppléer au défaut de la sienne, il n'estoit pas naturel que des deux sexes elle n'eust préferé le plus noble à celuy qui l'estoit le moins. Quant au dénonciateur & aux témoins que Claudius se faisoit fort de produire en bon nombre, & tous gens, disoit-il, dignes de

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 1. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

foy, on opposoit quantité de preuves tirées de la vray-semblance, qui convainquoient de faux les accusateurs. On disoit que dans une affaire qui demandoit le dernier secret, & qui n'avoit eû besoin que de la confidence d'une seule personne, il n'y avoit pas d'apparence que Numitorie s'en fust ouverte à plusieurs, au danger de se voir enlever une fille, après bien des soins qu'elle auroit pris de son éducation, par celuy qui avoit un droit acquis & légitime sur la mere. Les circonstances du temps estoient une autre raison bien forte contre les témoins qu'alléguoit Claupius. Pouvoit-on se persuader qu'ils eûssent pû garder le silence pendant quinze années entieres, & que personne d'eux n'eûst plustost révelé le secret? Après avoir démontré la mauvaise foy de leurs adversaires par le peu de fonds qu'on devoit faire sur leurs témoignages, ils demandoient qu'on entendist de leur part des témoins irréprochables prests à rendre justice à la vérité. Ils citoient quantité de femmes d'une probité reconnuë, qui disoient avoir veû Numitorie lorsqu'elle] estoit enceinte, & n'avoir pû douter du fruit qu'elle portoit dans son sein: ils en nommoient d'autres de ses parentes, qui avoient esté présentes à ses couches, & qui avoient veû naistre l'enfant: ils prioient qu'on les voulust interroger sur un fait, qui s'estoit passé sous leurs yeux. Enfin la plus forte & la plus claire de toutes les preuves qu'ils avançoient, & dont ils donnoient plusieurs garands, tant hommes que femmes de toute sorte de conditions, estoit que Numitorie avoit allaité sa fille de son lait; ce qu'il n'estoit pas possible qu'elle fist, si elle ne fust devenuë mere.

XXXV. Des témoignages si capables de persuader, & qui ne souffroient aucune replique joints à la compassion naturelle qu'excitoit le malheur de Virginie, faisoient qu'on ne pouvoit arrester les yeux sur elle sans estre sensiblement touché. L'air triste & négligé dans lequel elle paroissoit, son visage sombre & abbattu, ses yeux éteints & baignez de larmes, des rayons de beauté, qui à travers de ce triste appareil ne laissoient pas d'éclater, faisoient de puissants effets sur les cœurs. On plaignoit son sort, on accusoit la fortune, qui la reduisoit à un estat si déplorable. D'autres par de plus

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

tristes réflexions jettoient dans les esprits le trouble & la consternation. Ils craignoient avec raison, que si l'on n'avoit plus de respect pour les plus saintes loys, sur lesquelles estoit establie la liberté, rien ne pust dans la suite garantir leurs femmes & leurs filles de pareilles calamitez. De si cruelles pensées, que l'on se communiquoit de rang en rang, augmentoient l'épouvante, & faisoient répandre beaucoup de pleurs. Mais Appius, qui ne se possédoit plus, & que la grandeur de son pouvoir & la violence de son amour avoient tellement aveuglé, qu'il n'avoit aucune attention ni à l'estat pitoyable de Virginie, ni à ce qu'on disoit de plus sensé pour sa défense, s'offensoit mesmes que l'on prist part à ses malheurs. Tout occupé de sa passion, il se croyoit plus à plaindre qu'aucun autre, & l'esclavage, où l'avoit sousmis la beauté dont il estoit épris, luy paroissoit plus intolerable que les maux dont il estoit l'auteur. Ainsi se livrant à toute sa fureur, il employa les termes les plus honteux, qui confirmerent de trop justes soupçons, que l'insulte qu'on faisoit à Virginie estoit un effet de son artifice. Mais il ne se borna pas à de simples paroles : elles furent suivies de l'action la plus noire & la plus tyrannique qu'on eûst encore veûë.

XXXVI. Comme les défenseurs de Virginie continuoient à soustenir ses interests, Appius se fit faire silence : on se teût aussi-tost par la curiosité d'entendre ce qu'il alloit dire. Alors jettant les yeux de tous costez, pour observer le nombre de ses créatures, dont il avoit eû soin de remplir la place publique, il tint ce discours. « Pour moy, Virginius, „ & vous tous qui la soustenez, ce n'est pas d'aujourd'huy „ que je suis instruit de cette affaire : je l'estois long-temps „ avant que j'entrasse en charge ; donnez-vous le temps de

5. R. „ m'écouter. (5) Je vais vous apprendre de quelle maniere je „ l'ay sceûë. Le pere de ce M. Claudius, que vous voyez, „ prest de rendre les derniers soupirs, me pria d'estre le tuteur de son fils, qu'il laissoit dans une grande jeunesse. „ C'est un bon office que je luy devois, tous ses ancestres „ ayant esté clients de nostre famille. Pendant le temps de „ la tutelle, je fus informé que Numitorie s'estoit supposé une fille, dont l'esclave de Claudius estoit la mere : je „ fis d'exactes recherches du fait, & je connus qu'il estoit

véritable ; il ne me convenoit point d'entrer alors dans « cette affaire, & je crus qu'il estoit à propos de laisser Claudius le maistre, lorsqu'il seroit majeur, ou de retirer son esclave, ou de la vendre à ceux qui l'avoient nourrie, ou mesmes de la leur abandonner gratuitement. Depuis ayant esté chargé du gouvernement de la République, je ne me suis plus meslé de ce qui regardoit Claudius. Il est à croire, qu'en faisant la recherche de ses biens, on luy a donné connoissance, comme je l'avois eûë moy-mesme, & de son esclave, & de la fille qui luy appartenoit. Il use donc de ses droits en demandant son bien. Il seroit à souhaiter qu'on en fust venu à un accommodement ; mais puisque l'affaire est devenuë litigieuse, je suis obligé de rendre témoignage à la vérité. Ainsi je juge que Claudius est le maistre de son esclave, & d'en disposer à son gré. «

XXXVII. Tout ce qu'il y avoit de gens de bien & zélez pour la justice, ayant entendu cette Sentence, leverent les mains au Ciel, & pousserent d'horribles clameurs, qui firent sentir leur douleur & leur indignation. Les partisans du Decemvirat applaudirent de leur costé à ce jugement, & firent entendre à Claudius qu'il pouvoit compter sur leur protection. Cependant comme l'assemblée paroissoit fort animée par l'opposition des sentiments, Appius prit la parole, & s'addressant à ceux dont il apprehendoit les mouvements : » Gens inquiets & factieux, leur dit-il : membres inutiles à la République pendant la guerre & pendant la paix ; si vous ne cessez de semer la division parmi nous, & de nous troubler dans nos fonctions, nous vous apprendrons à estre sages à vos dépens, & nous sçaurons vous reduire dans les bornes de la soumission que vous nous devez. Ne croyez pas, que les troupes de reserve que nous avons dans le Capitole & dans la Citadelle, soient uniquement destinées contre les ennemis du dehors, & que nous soyions d'humeur à souffrir que vous mettiez Rome en combustion. Retirez-vous, & formez de meilleurs projets, vous que cette affaire ne regarde point ; meslez-vous seulement des vostres, pour peu que vous consultiez vos interests. Pour vous, Claudius, emmenez en seûreté vostre esclave, & faites-la passer à travers la place publique. Les douze Licteurs

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. ½. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

„ d'Appius armez de leurs haches, vous feront escorte. A ces mots chacun commençoit à se retirer, frappant son front de colére, & fondant en larmes, tandis que Claudius faisoit ses efforts pour arracher Virginie des bras de son pere, dont elle recevoit les embrassements & les adieux. Dans une séparation si cruelle, Virginius conceût un dessein affligeant à la vérité & déplorable pour un pere, mais digne de son courage & de son amour pour la liberté. Il demande pour derniere grace qu'il luy soit permis de parler à sa fille en particulier & sans témoins : il obtient d'Appius cette faveur : ses ennemis mesmes par un reste d'indulgence & de pitié s'éloignent de quelques pas. Virginius profitant de ces moments précieux releve sa fille qui n'avoit plus la force de se soustenir ; il l'embrasse, il la caresse, il essuye ses larmes, il luy dit les paroles les plus tendres, & l'entraisnant insensiblement vers la boutique d'un boucher ; il se saisit d'un affreux cousteau, & le lui enfonçant dans le sein, il ne dit que ce peu de mots. „ Je t'envoye, ma fille, joindre les manes de tes ancestres, „ sauve ta pudeur & ta liberté ; tu n'eûs pû conserver ni l'une „ ni l'autre obligée de vivre sous un Tyran. Il s'éleve à l'instant un horrible bruit. Luy, tout couvert du sang de sa fille qu'il venoit de répandre, & tenant en main le couteau qui fumoit encore, il court en furieux par toute la ville, animant ses citoyens au recouvrement de la liberté : puis se faisant jour aux portes, il monte un cheval qui l'y attendoit, & se va rendre au camp, où Icilius & Numitorius qui l'en avoient tiré, l'accompagnerent. Une grosse troupe de Plebeiens les suivit de près & arriverent tous au nombre environ de quatre cents hommes.

XXXVIII. Appius ayant appris la fin tragique de Virginie se leva de son Tribunal, & vomissant contre le pere les injures les plus atroces, il voulut le poursuivre les armes à la main. Mais ses amis le retinrent, & l'empeschant de commettre aucun acte d'hostilité, ils le reconduisirent chez luy outré de son malheureux sort, & s'en prenant à tout le monde. Aussi-tost qu'il y fut rendu, on luy vint dire qu'Icilius beaupere de la fille & Numitorius son oncle accompagnez d'un grand nombre d'amis estoient autour de son corps, qu'ils reveilloient dans les cœurs l'amour de la liberté

liberté, & qu'ils s'emportoient contre luy aux plus cruelles invectives. Appius n'écoutant plus que son desespoir commande une troupe de Licteurs, avec ordre de mettre aux fers tous ceux qui avoient osé l'outrager, & de transporter le corps de Virginie de la place publique dans un autre lieu. Ce fut un trait dans luy de la plus haute imprudence, & qui ne convenoit nullement dans les circonstances. Au lieu d'appaiser la multitude qui avoit sujet de se plaindre, & de paroistre fléchir sur l'heure pour se donner ensuite le temps de se justifier & de regagner par ses prieres & par ses bienfaits l'amitié de ses citoyens, il ne fit par ses manieres dures & violentes, que les porter aux dernieres extrêmitez. Ils ne purent souffrir qu'on leur enlevast le corps de Virginie, ni qu'on traisnast en prison ceux qu'on y avoit condamnez ; mais s'encourageant les uns & les autres à une vigoureuse résistance, ils receûrent avec fermeté les Licteurs, qui voulurent user de violence, & en ayant blessé plusieurs, ils contraignirent les autres de se retirer. Appius sur cette nouvelle ramasse un grand nombre d'amis & de clients, & se transporte sur le lieu, donnant ordre à ses gens de faire main basse sur tous ceux qui s'opposeroient à leur passage. Cependant Horatius & Valerius qui estoient, comme nous avons dit, les Chefs de ceux qui tenoient pour la liberté, informez des desseins d'Appius, assemblent de leur costé beaucoup de jeunesse, & s'attroupent autour du corps. Quand Appius fut arrivé avec ceux de sa faction, on en vint d'abord aux paroles les plus dures. On luy fit les reproches les plus sensibles sur l'abus qu'il faisoit de sa puissance. Des paroles on en vint aux mains, & tous ceux qui se présenterent pour prester main forte, furent si mal receûs, qu'Appius fut obligé de se retirer avec beaucoup de perte.

Period. Ju'. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

XXXIX. Ce coup auquel il ne s'attendoit pas, le jetta dans la derniere consternation, & après avoir beaucoup balancé sur les moyens de dompter ses ennemis, il prit enfin une resolution qui luy cousta cher. Comme il se flatoit que le peuple luy estoit toujours attaché, il monta au Temple de Vulcain, où ayant convoqué le peuple, il tascha de le soulever en sa faveur, par les plaintes qu'il fit des insultes qu'il avoit receûës : ne doutant point qu'à l'ombre de la

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olimp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

puissance du Tribunat qu'il réunissoit dans sa personne avec celle de Decemvir, il ne l'engageast à luy livrer les chefs de la faction contraire, pour les faire précipiter. Mais Valerius & ses associez par une contrebatterie s'emparerent de l'autre costé de la place publique, ils y éleverent le corps de Virginie dans un endroit d'où il pouvoit estre veû de tout le monde, & y ayant attiré le reste du peuple, ils firent de cruelles invectives contre Appius, & les fauteurs du Decemvirat. Il arriva de cette manœuvre, que cette partie de citoyens soit par respect pour la distinction des personnes qui leur parloient, soit par compassion pour celle, que sa beauté avoit reduite aux derniers malheurs, soit par l'esperance qu'on leur faisoit naistre de remettre la République dans son premier estat, devint si superieure à la faction des Decemvirs, qu'excepté un trés-petit nombre qui tenoit encore pour eux, & qui mesme se seroit soulevé, si la faction contraire se fust soustenuë, tout le reste les abandonna. Appius effrayé de cette désertion, fut obligé de se relascher, & de sortir de la place publique. La précaution estoit necessaire, & s'il ne se fust retiré promptement, il couroit risque d'estre accablé par la populace, & de porter la peine qu'il méritoit. Valerius & les siens, se voyant au-dessus de leurs affaires, ne garderent plus de mesures, & par leurs vives déclamations contre le Decemvirat, ils acheverent de déterminer ceux qui estoient encore irrésolus. Mais rien ne causa tant d'éloignement des Decemvirs, que le pompeux appareil, dont les parents de Virginie accompagnerent ses funerailles. Son corps élevé dans la place sur un lit magnifique, ensorte que tout le monde le pouvoit voir, fut porté comme en triomphe par toute la ville. Les filles & les Dames Romaines sortirent de chez elles à sa rencontre; les unes parsemoient le lit de fleurs & de couronnes, les autres y jettoient leurs ceintures & leurs brasselets, d'autres les ornements de leurs testes, d'autres les tresses de leurs cheveux. Les hommes acheptoient dans les boutiques, ou recevoient gratuitement de quoy décorer ses obseques. Elles se passerent avec tant d'éclat & causerent un si grand mouvement dans Rome, qu'un chacun paroissoit disposé à abolir le Decemvirat. Mais ceux qui panchoient encore à le défendre, ayant le commandement des troupes, Valerius ne

voulut point hazarder une affaire, qui ne se pouvoit vuider sans répandre beaucoup de sang.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. Cat. 305. Var 307.

X L. Telle estoit la situation de Rome, quand Virginius, qui avoit tué sa fille de sa propre main, partit à toute bride, & se rendit vers la nuit au camp des Romains, tout couvert de sang & tenant le couteau dont il avoit fait le coup. Les sentinelles avancées qui le virent dans cet estat, ne sçachant que penser de ce qui luy estoit arrivé, le suivirent dans l'empressement d'apprendre le triste récit de quelque funeste évenement. Virginius ne répondit d'abord que par ses larmes, invitant un chacun seulement à l'accompagner. Le bruit qu'excita ce premier aspect, fit sortir des tentes le soldat qui estoit à souper : à mesure qu'il s'avançoit, la foule croissoit de toutes parts, & l'obscurité de la nuit empeschant qu'on ne pust satisfaire sa curiosité, on accouroit avec des flambeaux, qui ne firent qu'augmenter le trouble & la consternation. Arrivé à la place d'armes, il monte sur une éminence, pour estre plus à portée d'estre veû de tout le camp, & de là, il raconte ses avantures, citant pour témoins ceux qui estoient venus de la ville avec luy. Les troupes donnant des marques de leur douleur par leurs soupirs & par leurs larmes, il les conjure de prendre en main sa cause & celle de la patrie, & de ne point laisser tant de crimes impunis. Ce discours excite de plus en plus la curiosité : on veut apprendre dans un plus long détail tous les malheurs qui interessoient le public. Virginius profite de ces heureuses circonstances, & se déchaisne avec plus de confiance contre les Decemvirs. Il fait connoistre leur avarice, leurs exactions, leurs cruautez ; il dit, qu'ils ont dépoüillé les uns de leurs biens, chargé les autres de coups & d'infamie, obligé quantité de braves citoyens d'abandonner leur maison & leur patrie, & de chercher ailleurs un azyle; qu'ils ont à la face de Rome abusé des Dames Romaines, enlevé leurs filles avec violence, porté le desordre & la corruption dans toute la jeunesse ; en un mot, qu'il n'est point de crime si détestable & si inoüi, qu'on ne puisse leur reprocher. Après une peinture aussi vive de la tyrannie des Decemvirs : Voilà, citoyens, continüe Virginius, les maux « que nous font souffrir des gens, qui ne tiennent leur auto- «

Period. Jul. 4267 Avant J. C. 447. Olymp. 83 ⅓. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

« rité, ni des loys, ni du Sénat, ni du consentement du peu-« ple; qui n'ayant receû la Magistrature que pour un an, « aprés lequel ils devoient remettre en d'autre mains le gou-« vernement de la République, s'y sont maintenus malgré « nous, & nous regardent tous tant que nous sommes, « comme des femmes sans force, sans courage & incapa-« bles de leur résister. Que chacun rappelle le souvenir « de ses disgraces particulieres, & des malheurs de tant d'au-« tres, dont il est instruit. Que s'il s'en trouve parmi vous, « qui gagnez par les caresses & les bienfaits des Decem-« virs croyent n'avoir rien à craindre de leur part, & s'i-« maginent estre á couvert dans la suite des calamitez com-« munes, qu'ils apprennent qu'on ne doit faire aucun fond « sur des Tyrans, & que toutes les graces qu'ils peuvent « faire ne sont point un effet de leur amitié. Ainsi ne « vous flattez point d'une vaine & trompeuse esperance, « & ne songez qu'à conspirer tous ensemble à délivrer la « patrie d'une injuste & cruelle domination. Souvenez-vous, « qu'elle renferme en son sein les Temples des Dieux, & « ce qu'aprés ces monuments sacrez, vous devez avoir plus « à cœur, les sepulchres de vos ancestres: que vous avez dans « Rome des peres & des meres, qui dans leur vieillesse « attendent la reconnoissance des peines qu'ils ont prises de « vostre éducation: que vous y avez laissé de cheres épouses, « des filles prestes à marier dont la pudeur vous est confiée, « des fils vos heritiers & les soustiens de vostre race. Je ne « parle point de vos maisons, de vos terres, & de vos au-« tres biens, dont vous ne pouvez vous promettre une « jouissance seûre & paisible tant que vous vivrez sous la « domination des Decemvirs.

« XLI. Est-il de vostre prudence & de vostre courage « de chercher à vous enrichir par des nouvelles conquestes, « tandis que vous estes assez lasches pour laisser emporter « vostre bien? A quoy bon faire continuellement la guerre « contre les Eques, les Volsques, les Sabins & les autres « Nations voisines, pour soustenir les droits de vostre Empire, « si vous n'osez prendre les armes contre ceux, qui vous do-« minent au préjudice des loys, & qui en veulent à vostre « liberté & à vostre vie? Pourquoy dégénerer de vostre an-

tienne vigueur ? Qu'est devenu ce courage si digne de vos anceſtres ? Ils s'éleverent contre le fils de Tarquin, pour avoir deshonoré une femme qui ne pût ſurvivre à ſa honte ; ils regarderent l'injure qu'on luy avoit faite, comme un opprobre qui retomboit ſur eux ; ils en furent ſi vivement touchez, que non ſeulement ils chaſſerent Tarquin de Rome, mais qu'ils abolirent pour jamais la puiſſance royalle, s'obligeant par un ſerment ſolennel à ne plus commettre à un ſeul homme une autorité perpetuelle & abſoluë, & donnant mille maledictions à quiconque entreprendroit de la reſtablir. Quoy donc ces braves Romains traiterent de tyrannie intolerable la violente paſſion d'un jeune homme, & vengerent avec tant d'éclat l'honeur outragé d'une Dame Romaine, & vous expoſez tous les jours à l'injuſtice & à la brutalité de pluſieurs Tyrans, voulez-vous par une coupable indolence qu'ils ne mettent plus de bornes à leurs abominables excès ? Je ne ſuis pas le ſeul, dont la fille par ſon excellente beauté ait eû le malheur d'enflammer la convoitiſe d'Appius : vous avez parmi vous les uns des femmes, les autres des enfants de l'un & de l'autre ſexe, dont les charmes ne cédent en rien à ceux qu'avoit Virginie. Qui vous répond que quelques-uns des Decemvirs n'en ſoient éblouïs à leur tour, & qu'Appius luy-meſme ne veüillle encore attenter à leur pudeur ? Pouvez-vous vous promettre de la protection de quelque Dieu, que ſi vous laiſſez ma diſgrace impunie, vous ſoyez à couvert d'une pareille infortune, & que cet amour déreglé, dont ma fille a ſenti toutes les horreurs, n'aille pas plus loin, & garde plus de ménagements à l'égard de celles ou de ceux de vos enfants, pour leſquels ils auront conceû des deſirs deſordonnez ? Vous flater d'une ſi frivole eſperance, croyez-moy, c'eſt mal connoiſtre le caractére & le génie d'un Tyran paſſionné, qui n'eſt retenu, ni par le reſpect des plus ſaintes loys, ni par la crainte des chaſtiments. Si donc vous ne voulez pas encourir la cruelle deſtinée dont vous eſtes menacez, vengez ma douleur & ma honte ; rompez une bonne fois les liens qui vous retiennent dans l'eſclavage ; & regardez voſtre liberté avec d'autres yeux que vous n'avez fait juſques icy. Quelle plus belle

Period. Jul. 4267. Avant J.C. 447. Olymp. 83. ½. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

Period. Jul. 4267. Avant J.C. 447. Olymp 83. 1/2. Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.

» occasion aurez-vous jamais de faire éclater vos justes ref-» sentiments, que lorsqu'il s'agit de se défendre contre les » fureurs de dix Tyrans, qui vous enlevent sous vos yeux » vos femmes & vos filles, & qui en joüissent à force de » coups ? Aujourd'huy que vous avez les armes à la main, » si vous ne profitez de ces heureuses circonstances, pour » vous tirer de la servitude, quand esperez-vous de recouvrer » vostre liberté ?

XLII. Il parloit encore, lorsque plusieurs s'écrierent qu'ils estoient prests à le venger, & s'addressant à chacun de leurs Officiers, ils les pressent de se mettre à leur teste. Sur ces entrefaites un grand nombre de mécontents vint à l'appuy de leurs camarades; tous déclarerent hautement les sujets de plainte qu'ils avoient des Decemvirs. Cependant les cinq Chefs principaux, qui commandoient les Légions, informez de ce qui se passoit, & craignant de devenir les victimes de la rebellion, s'assemblent sans perdre de temps dans la tente du Général, pour délibérer avec leurs amis s'ils estoient en estat de tenir en respect les séditieux. Mais ayant appris bien-tost après que les mutins s'estoient retirez dans leurs quartiers, & que le tumulte avoit cessé, sans sçavoir que la plus grande partie des Centurions avoit conspiré secretement de se revolter, & de s'unir de concert en faveur de la liberté, ils résolurent de se saisir au point du jour de Virginius, qui estoit l'auteur de ces mouvements, de l'enfermer sous bonne garde, & de décamper aussi-tost, pour aller se poster dans le pays ennemi & ravager la campagne; esperant par cette diversion occuper l'esprit du soldat, & le distraire des troubles domestiques, tandis qu'il ne songeroit qu'à profiter des dépoüilles des ennemis, & à veiller à sa seureté. Mais ils ne réussirent pas dans leur projet. Les Centurions, qui se défierent du mauvais party qu'on vouloit faire à Virginius, empescherent qu'il ne se présentast, lorsqu'il fut mandé par les Généraux; & ayant découvert le dessein où on estoit de les mener à l'ennemi, ils s'en mocquerent ouvertement, & ils firent aux Decemvirs ces cruels reproches. » Avec quel » succès nous avez-vous conduits cette campagne & les au-» tres qui l'ont précedée, pour nous faire bien esperer de » vostre entreprise, & nous engager à vous suivre ? Vous

avez tiré de Rome & de chez les Alliez la plus nombreu- « Period.
se & la plus florissante armée qu'aucuns Capitaines Ro- « Jul. 4267.
mains ayent commandée. Où sont les victoires que vous « Avant J. C. 447.
avez remportées, & quel tort avec de si puissantes forces « Olymp. 83. 1.
avez-vous fait à nos ennemis? Vous avez fait voir dans « Fond. de R. Cat. 305. Var. 307.
toutes les rencontres que vous estiez des lasches; vous avez «
signalé vostre ignorance en prenant mal vos campements; «
vous avez désolé nos terres au lieu de ravager le pays de «
l'ennemi, & vous nous avez tous reduits à la derniere «
mendicité. Ces peuples sur lesquels nous avions coustume «
de remporter de glorieux avantages, lorsque nous avions «
d'habiles Chefs qui nous commandoient, triomphent «
aujourd'huy de nostre foiblesse, & riches de nostre ba- «
gage, de nos esclaves, de nos armes, & de nostre ar- «
gent, ils érigent de nos dépoüilles de superbes trophées, «
qui nous couvrent de honte & d'infamie. «

XLIII. Virginius, qui ne voyoit plus rien à craindre de la faction des Decemvirs, redoubloit ses cris & ses invectives: il les traitoit de peste de la patrie: il animoit les Centurions à lever les étendarts, à plier bagage, & à ramener à Rome les troupes; & comme il s'apperceût que quelques-uns balançoient encore, retenus par la crainte de porter sans ordre la main aux sacrez drapeaux, & de commettre une impieté punissable, en abandonnant leurs Officiers & leurs Géneraux. En effet rien chez les Romains n'est plus respectable que l'engagement du soldat, qui s'oblige à marcher quelque part où on le mene; & les loys mesmes donnent droit aux Officiers de punir de mort sur le champ les desobéissants & les déserteurs. Comme, dis-je, Virginius s'apperceût qu'une timidité religieuse de violer la foy des serments faisoit impression sur les esprits, il s'efforça de leur persuader qu'ils n'estoient point dans l'obligation d'obéïr, depuis qu'ils n'avoient plus à leur teste un Géneral, qui fust autorisé par les loys, & qu'ils n'avoient à leur teste que les Decemvirs, dont la puissance obtenuë seulement pour une année estoit expirée depuis long-temps. Qu'ainsi, bien loin de se faire un mérite de Religion de leur obéïssance, en se sousmettant à des gens qui n'estoient point en droit de les commander, ils devoient condamner leurs scru-

Period. Jul. 4267. Avant J C 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R Cat. 305. Var. 307.

pules de superstition & de folie. Les soldats frappez de ce discours, qui leur parut plein de droiture, reprennent un nouveau courage, & se sentant mesmes inspirez par une vertu secrette, ils arrachent les enseignes, & sortent en foule du camp. Cependant la désertion ne fut point si générale, que, dans la diversité des sentiments, une partie des Centurions moins bien intentionnez que les autres, ne restast avec ses compagnies attachées aux Decemvirs. Mais le plus grand nombre les abandonna, & ayant marché tout le jour, se rendit à Rome sur le soir, sans avoir annoncé son retour. Une arrivée si impréveuë causa dans la ville une étrange surprise : on s'imagina que c'estoit l'ennemi, & le trouble & la consternation se répandirent bien-tost de tous costez. Mais le tumulte ne dura guéres, & ne fit aucun mauvais effet. Les nouveaux venus dispersez dans les differents quartiers se firent aisément reconnoistre, & leur entrée pacifique rassûra les plus timides. La tranquillité ainsi restablie, toute la milice se rendit en bon ordre sur le mont Aventin, qui de toutes les collines renfermées dans Rome est la plus propre à former un camp. Ils s'y posterent sur l'heure vis-à-vis le Temple de Diane, & le lendemain s'y estant retranchez, ils créerent dix Tribuns, dont ils firent Marcus Oppius le Chef, & le chargerent de l'Intendance des troupes, après quoy ils se tinrent paisibles dans leur camp.

XLIV. Au bout de quelques jours ils receûrent un nouveau renfort des Légions qui campoient à Fidenes. Les Centurions les plus distinguez suivis des meilleures troupes, qui composoient cette armée, vinrent joindre leurs camarades. Il y avoit déja long temps qu'ils estoient picquez contre les Decemvirs, depuis le meurtre commis dans la personne de Siccius leur Lieutenant, sans avoir osé néanmoins donner l'exemple de la revolte, parce qu'ils sçavoient que les cinq Légions, qui avoient leur camp à Algidum, estoient toutes dévoüées aux Decemvirs. Mais dès qu'ils eûrent appris la désertion de leurs compagnons, ils embrasserent avec joye le party que la fortune leur présentoit. Ils firent choix aussi parmi eux de dix Tribuns, qu'ils establirent dans leur marche, dont Sextus Manlius estoit le chef; & s'estant réunis avec les premiers, ils camperent avec eux, & ils remirent

le

le soin du gouvernement entre les mains des vingt Tribuns, les rendant les maistres de dire & de faire ce qu'ils croyroient le plus avantageux à la République. M. Oppius & Sextus Manlius les plus considérables de l'une & de l'autre troupe furent créez pour présider à ce conseil. Ceux-cy ayant fait un nouveau Sénat composé de Centurions régloient tout par leurs avis. Le peuple ne pénétroit point encore leurs intentions ; mais Appius qui sentoit assez qu'il estoit auteur de ce tumulte, & qu'on ne pouvoit manquer de faire tomber sur luy tous les maux auxquels on s'attendoit, n'osoit plus se mesler du maniement de la République, & demeuroit renfermé chez luy comme un simple particulier. Spurius Oppius, qui gouvernoit dans Rome conjointement avec Appius, fut troublé d'abord de quelque crainte, s'imaginant que la faction des rebelles en vouloit à luy, & qu'elle avoit pris des mesures pour le perdre ; mais informé qu'ils ne faisoient aucun mouvement, il se rasseûra, & il envoya chez tous les Sénateurs, pour les inviter à se rendre au Sénat. Pendant qu'on travailloit à les assembler, arriverent des Officiers du camp de Fidenes, pour se plaindre des déserteurs de l'une & de l'autre armée, & pour demander au Sénat qu'il fist une sévére justice des coupables. Chacun ayant à prononcer sur cette affaire, L. Cornelius prit la parole, & dit qu'il falloit que les rebelles, qui s'estoient postez sur le mont Aventin, retournassent chacun dans leur camp, & obéissent à leurs Commandants, qu'on leur épargneroit la peine qu'ils avoient méritée ; qu'on n'en feroit aucune recherche, & qu'on se contenteroit de punir les chefs de la sédition, dont on remettoit le jugement à la discrétion des Généraux. Que s'ils refusoient d'obéir, le Sénat leur feroit leur procès, & les traiteroit comme des déserteurs, qui avoient abandonné leur poste, & qui avoient violé la foy de leurs engagements. L. Valerius s'opposa à cet avis (6) *********. Mais s'il ne convenoit pas de ne faire aucune mention des loys Romaines (7) qui se trouverent escrites dans les douze Tables, estant aussi venerables par elles-mesmes, & si superieures à celles des Grecs, il n'en falloit point aussi pousser le récit plus loin que nous avons fait.

Period. Jul. 4267. Avant J. C. 447. Olymp. 83. 2. Fond. de R. an 305. Var. 307.

6. R.

7. R.

Nouvelles loys portées sous le Consulat de L. Valerius & de M. Horatius.

Period. Jul. 4168. Avant J. C. 446. Olymp. 83. 3/4. Fond. de R. Cat. 306. Var.**. (a)

X L V. Après qu'on eût abrogé la puissance des Decemvirs, & que le peuple assemblé par Centuries eût, comme je l'ay dit, élevé au Consulat L. Valerius Potitus & M. Horatius Barbatus, ces deux Magistrats fort populaires de leur naturel, & qui avoient hérité de leurs ancestres beaucoup de douceur dans le gouvernement de la République, voulant s'acquitter de ce qu'ils avoient promis au peuple, en l'engageant à mettre bas les armes, d'avoir un soin particulier de ses interests, ils porterent plusieurs loys, que les Patrices ne receûrent qu'à regret, quoyqu'ils n'osassent s'y opposer. Sans m'arrester icy à faire un dénombrement inutile de toutes ces loys, je ne parleray que d'une seule, qui ordonnoit que tout ce qui seroit arresté par le peuple assemblé par Tribus obligeroit tous les Romains, & auroit la mesme force que les délibérations faites par Centuries; que quiconque seroit convaincu de vouloir abroger cette loy, ou de refuser de s'y sousmettre, perdroit la vie, & que ses biens seroient confisquez. Cette nouvelle ordonnance terminoit tous les différends entre les Plebeiens & les Patrices, qui ne vouloient point déferer aux loys portées par le peuple; qui prétendoient que les délibérations des Comices tenus par Tribus n'obligeoient que les Plebeiens, & qu'il n'y avoit que les assemblées où le Peuple Romain estoit divisé par Centuries, qui pussent faire des loys générales qui s'étendissent à tous les citoyens. Nous avons déja fait remarquer, que dans les Comices où le peuple estoit partagé en Tribus, les Plebeiens l'emportoient toûjours sur les Patrices; & que dans les Comices au contraire, qui se tenoient par Centuries, les Patrices quoyqu'en plus petit nombre se trouvoient toûjours superieurs aux Plebeiens.

(a) Cette année, qui ne se trouve point marquée dans la Chronologie de Varron, le rapproche d'une année de celle de Caton.

Assignation donnée à Appius.

X L V I. Les Consuls soustenus des Plebeiens ayant publié cette loy, les Tribuns crûrent qu'ils n'auroient jamais d'occasion plus favorable de se venger d'Appius & de ses Collegues. Pour cela ils résolurent de les faire assigner, non pas tous ensemble, de peur qu'ils ne se prétassent mutuellement la main; mais les uns après les autres, persuadez qu'en les partageant ils en viendroient plus aisément à bout. Appius comme le plus odieux au peuple par ses vexations & par le rapt de Virginie, fut celuy qu'ils crûrent devoir at-

taquer le premier. Ils se flatoient, que s'ils pouvoient une fois l'arrester & luy faire son procès, ils auroient moins de peine à se défaire des autres. Ils craignoient au contraire, qu'en commençant par punir les plus foibles & les moins capables de faire impression, la haine & la colére du peuple ne se rallentist, comme il estoit souvent arrivé, quand il faudroit en venir à faire condamner les Chefs. La chose ainsi concertée, ils s'asseûrerent seulement des autres Decemvirs, & chargerent Virginius de se porter pour accusateur d'Appius sur des faits qui n'avoient point de rapport à ceux du Decemvirat. Appius déferé par Virginius au Tribunal du peuple, & accusé de beaucoup de crimes, demanda du temps pour se préparer à défendre sa cause; il obtint un délay; mais n'ayant pû faire accepter les cautions qu'il offrit pour la seûreté de sa personne, jusques au jour qu'on prononceroit son Arrest, il fut conduit en prison, où il mourut dans les fers avant le terme arresté pour son jugement. On accusa les Tribuns de luy avoir donné la mort; mais ceux qui avoient interest d'éloigner de pareils soupçons, répandirent le bruit qu'il s'estoit pendu luy-mesme par desespoir. Après luy Sp. Oppius fut cité devant le peuple par le Tribun P. Numitorius: il eût toute la liberté de parler pour sa défense; mais malgré ce qu'il pût dire en sa faveur, il fut condamné tout d'une voix, jetté dans un cachot, & puni de mort le mesme jour. Les autres Decemvirs prévinrent une semblable destinée par un exil volontaire: leurs biens furent vendus par les Questeurs: on en fit de mesme de ceux d'Appius & d'Oppius, auxquels on avoit osté la vie, & l'argent qui revint de la vente fut mis dans le thrésor public. M. Claudius, qui avoit enlevé Virginie sous prétexte qu'elle estoit son esclave, fut pareillement assigné par Icilius qui la devoit épouser; mais ayant rejetté toute la haine d'une action si noire sur Appius, qui l'avoit obligé à servir sa passion, il évita le supplice, & il en fut quitte pour estre banni. On ne fit aucune recherche de ceux qui s'estoient prestez à la tyrannie des Decemvirs; on aima mieux leur accorder une amnistie générale sur les remontrances de M. Duellius Tribun du peuple, qui sentit toute la répugnance que les citoyens avoient pour de si sanglantes exécutions,

Period. Jul. 4268. Avant J. C. 446. Olymp. 83. 3. Fond. de R. Cat. 306. Var. **.

Mort d'Appius.

Mort de Sp. Oppius.

Period. Jul. 4268. Avant J. C 446. Olymp. 83. 3. Fond. de R Cat. 306. Var **.

dont ils commençoient à craindre que les contre-coups ne vinssent bien-tost jusques à eux, & qu'à la fin on ne les mist au rang des ennemis.

Valerius entre en campagne peu: faire la guerre aux Eques & aux Volsques.

XLVII. Les troubles domestiques appaisez, il parut un décret du Sénat, pour lever des troupes & les envoyer incessamment contre les ennemis. Le peuple ayant ratifié cette ordonnance, Valerius l'un des Consuls partit avec la moitié de l'armée pour faire la guerre aux Volsques & aux Eques, qui s'estoient réunis en un mesme corps. Mais sçachant que ces peuples enflez de leurs derniers avantages avoient conceû beaucoup de mépris pour l'armée Romaine, bien loin de les détromper, il affecta de fomenter leur présomption, & de les rendre encore plus téméraires en usant de ménagement & de réserve, comme s'il eûst apprehendé d'en venir aux mains avec eux. Pour cette raison, il plaça son camp sur une éminence d'un très-difficile abord; il l'entoura d'un fossé profond, sur le bord duquel il fit construire un rempart fort élevé. Les ennemis le vinrent souvent défier au combat, jusques à luy insulter & à luy reprocher sa lascheté. Sans s'émouvoir de leur suffisance, il demeura tranquile à couvert de ses retranchements. Quelque temps après informé que les ennemis avoient fait un détachement de la meilleure partie de leurs troupes pour ravager le pays des Herniques & des Latins, & qu'il estoit resté peu de monde pour garder le camp, il mit à profit de si favorables conjonctures, & il sortit du sien en bataille, comme s'il eûst voulu présenter le combat. S'estant posté en face de l'ennemi, & ne voyant paroistre personne, il ne fit le reste du jour aucun mouvement: mais le lendemain il s'avança plus près de leur camp, qu'ils avoient négligé de fortifier. Sur ces entrefaites, les ennemis, qui s'estoient éloignez pour butiner dans les environs, ayant appris que le camp estoit assiegé, rebroussent chemin, non pas tous ensemble, ni en bonne ordonnance, mais écartez les uns des autres, & dans l'estat où ils s'estoient trouvez, quand ils avoient receû la nouvelle du mouvement des Romains. Les assiégez appercevant leurs camarades qui venoient à leur secours reprirent courage, & firent une sortie avec toutes leurs forces sur l'armée Romaine. Le choc fut rude de part & d'autre, & il y eût beau-

coup de sang répandu. Mais les Romains remporterent enfin la victoire : ils repousserent bien loin ceux avec lesquels ils combattoient de près, & s'estant mis à la suite des fuyards, ils en tuerent un grand nombre, & firent les autres prisonniers. Valerius, ayant nettoyé le pays, désola toute la campagne, sans trouver personne qui l'arrestast dans sa course.

Period. Jul. 4268. Avant J. C. 446. Olymp. 83. 3. Fond. de R. Cat. 306. Var. **.

XLVIII. M. Horatius, qui de son costé portoit la guerre chez les Sabins, ayant appris le succès de son Collegue, sortit aussi-tost de ses retranchements pour attaquer l'ennemi, dont l'armée aussi nombreuse que la sienne estoit composée de troupes fort aguerries. Les Romains éprouverent dans la meslée tout ce que peut la vigueur & le courage d'un ennemi soustenu par de grands succès. Tous en général, & chaque soldat en particulier se signalerent par leur bravoure ; mais leur Général entre autres, homme de teste & de main, fit des prodiges d'habileté & de valeur. Cependant la cavalerie Romaine rendit de si bons services dans cette rencontre, & seconda si bien le Consul, qu'il remporta une victoire complete sur les ennemis. Il en périt beaucoup dans le combat ; on en fit un plus grand nombre de prisonniers ; on s'empara de leur camp, qu'ils furent contraints d'abandonner avec le bagage, & tout le butin & les captifs que dans la derniere guerre ils avoient fait sur les Romains. Ces peuples par une confiance présomptueuse, & le mépris qu'ils faisoient de leur ennemi, n'avoient pas daigné mettre à couvert chez eux leurs richesses. Le Consul fit distribuer aux soldats tout ce qui appartenoit aux Sabins, sans en réserver autre chose que ce qu'il crût devoir consacrer aux Dieux en reconnoissance de sa victoire. Pour les dépoüilles faites au champ de bataille, chacun fut maintenu le maistre de ce qu'il avoit pris.

XLIX. Après cette expédition, Horatius ramena ses troupes à Rome, où Valerius se rendit en mesme temps, pleins d'esperance l'un & l'autre qu'une aussi glorieuse campagne leur mériteroit l'honeur du Triomphe. Mais le succès répondit mal à leur attente. Le Sénat, qui s'estoit assemblé, au sujet de ceux qui avoient campé hors de la ville dans le champ de Mars, ayant appris l'avantage que les deux Con-

Period. Jul. 4268. Avant J. C. 443. Olymp. 83 ½. Fond. de R. Cat. 306. Var. **.

ſuls avoient remporté ſur les ennemis, ne permit pas qu'ils fiſſent des ſacrifices aux Dieux en action de graces de leurs victoires. Parmi ceux qui s'oppoſerent à ce qu'on donnaſt aux vainqueurs la récompenſe qui leur eſtoit deûë, perſonne ne le fit plus fortement que C. Claudius, qui, comme j'ay dit, eſtoit oncle d'Appius, qui avoit eſtabli le Decemvirat, & que les Tribuns venoient de ſacrifier à leurs reſſentiments. Il fit valoir les loys, dont les Conſuls eſtoient les auteurs, & par leſquelles ils avoient affoibli l'autorité du Sénat : il fit des recherches odieuſes de ce qu'ils avoient fait dans l'adminiſtration de la République : il peignit avec les plus vives couleurs la violence prétenduë dont on avoit usé envers les Decemvirs : il les accuſa d'avoir trahi ces Magiſtrats, de les avoir livrez à la vengeance des Tribuns, qui avoient aux uns fait perdre la vie, qui avoient dépoüillé les autres de leurs biens contre la parole ſolennellement donnée, & contre la foy des ſerments : il ſouſtint que par l'accord fait à la face des Dieux entre les Patrices & les Plebeiens, on devoit joüir de l'impunité ; qu'il eſtoit dit que les injures paſſées ſeroient enſevelies dans un éternel oubli. Que nonobſtant tant de ſeûretez, Appius, qui ne s'eſtoit point défait luy-meſme, comme on l'avoit crû ſur les faux bruits qu'on avoit eû ſoin de répandre, avoit perdu la vie par les embuſches des Tribuns avant le temps qu'il devoit eſtre jugé : que par ce cruel artifice on luy avoit oſté les moyens de ſe juſtifier, & de trouver grace auprès du peuple ; ce qu'il ne pouvoit manquer d'obtenir, ſi un homme de ſa naiſſance & de ſon rang, qui avoit rendu de ſi grands ſervices à la République, ſe fuſt préſenté devant ſes Juges ; s'il eûſt imploré la foy des Traitez & des ſerments, à l'abri deſquels les ennemis les plus envenimez ſe rapprochent & ſe réconcilient ; s'il euſt parû avec ſes enfants, accompagné de ſa famille & de ſes amis ; s'il ſe fuſt montré dans l'habit de ſuppliant & avec tout cet appareil triſte & lugubre, ſi capable de faire impreſſion ſur les eſprits & ſur les cœurs. C. Claudius ayant fait ces vives remontrances en préſence des Conſuls meſmes, le Sénat prononça qu'ils devoient ſe croire trop heureux d'éviter le chaſtiment qu'ils avoient mérité ; mais que pour l'honeur du Triomphe & toute autre grace pareille, ils eſtoient indignes de l'obtenir.

L. Valerius & son Collegue, porterent ce refus avec peine, & picquez de l'affront dont on les avoit couverts, ils assemblerent le peuple & se plaignirent hautement du Sénat. Ils trouverent ensuite le secret d'engager les Tribuns dans leurs interests, & de faire demander par eux le triomphe qu'ils prétendoient avoir mérité. Ils obtinrent du peuple cet honeur, & ils furent les premiers Romains qui firent passer cette coustume dans la République. Peu de temps après les brouilleries recommencerent entre les Plebeiens & les Patrices à l'instigation des Tribuns, qui ne cessoient par leurs discours de les animer les uns contre les autres. Ils firent naistre au peuple de cruels soupçons, qu'ils eûrent soin d'aigrir par des bruits secrets & de plausibles conjectures, que les Patrices avoient formé le projet d'abolir les loys, que Valerius & Horatius avoient portées pendant leur Consulat; & cette opinion fit tant de progrès sur les esprits qu'on commençoit à n'en plus douter. Voilà ce qui se passa sous ces Consuls.

Period. Jul. 4268. Avant J. C. 446. Olymp. 83. 3. Fond. de R. Cat. 306. Var. ** Triomphe accordé par le Peuple à Valerius & à Horatius, au refus du Sénat.

LI. L'année suivante, Larus Herminius & T. Virginius furent élevez au Consulat (8) & eurent pour Successeurs M. Geganius Macerinus (9)

LII. (a) ***** (10) Comme ils ne répondoient rien, irritez de cette procedure, Scaptius s'avança une seconde fois & dit, en pleine assemblée. Romains vos propres adversaires sont « convenus avec vous, que ceux qui veulent s'emparer de « vostre terre n'y ont aucun droit. Déterminez-vous là-des- « sus & portez un jugement plein de droiture & d'équité. « Cette déclaration de Scaptius jetta les Consuls dans l'embar- « ras : ils apprehenderent que ce jugement ne parust injuste « & ne tournast à la honte du peuple Romain; si dans une contestation où on l'avoit choisi pour arbitre, il s'adjugeoit à luy-mesme, au préjudice des interessez, un héritage, sur lequel il n'avoit jamais formé de prétentions. Cette difficulté fut une source de plusieurs raisons, tant de la part des Consuls, que des principaux membres du Sénat, pour éviter une telle décision. Tout ce qu'ils purent dire néanmoins n'eût aucun effet. Le peuple appellé à donner son suffrage au sujet de ce différend, protestoit qu'il n'y avoit pas de prudence à laisser son bien entre les mains d'autruy,

Consulat de Larus Herminius & de T. Virginius.

Period. Jul. 4269. Avant J. C. 445. Olimp. 83. 4. Fond. de R. Cat. 307. Var. 308.

8. R.
9. R.
10. R.

(a) Nous n'avons point dans le texte Grec le commencement de cet Article.

Consulat de M. Geganius & C. Julius.

Period. Jul. 4270. Avant J. C. 440. Olymp. 84. 1. Fond. de R. Cat. 308. Var. 309.

& ne croyoit pas mesmes qu'il y eust de la justice d'attribuer auxAriciniens ou aux Ardeates le champ contesté, sous prétexte qu'il avoit fait serment de le remettre à ceux dans lesquels il auroit reconnu des droits légitimes. D'ailleurs il sçavoit mauvais gré aux auteurs de cette dispute, de ce qu'ils avoient choisi pour leurs juges le peuple Romain, qui les devoit condamner; ensorte que, si trahissant les interests de la République, il avoit une fois prononcé en faveur des prétendants, il ne pouvoit jamais revenir à demander un bien, que par un jugement solennel, il auroit décidé ne luy point appartenir. Le peuple plus aigri qu'auparavant, par ces réflexions, voulut qu'on distribuast des urnes dans toutes les Tribus, & que chacun pust donner son suffrage pour la troisiéme fois. Dans cette nouvelle déliberation, toutes les voix se trouverent réunies en faveur du peuple Romain, & le champ en question luy fut adjugé. Il ne se fit rien autre chose pendant ce Consulat.

Contestations sur les droits des seuls Patrices au Consulat sous les Consuls M. Genucius & C. Quintius. 11. R. Period. Jul. 4272. Avant J. C. 442. Olymp. 84. 3. Fond. de R. Cat. 310. Var. 311.

LIII. Sous celuy de Marcus Genucius & de C. Quintius, (11) on vit naistre de nouveaux troubles. Les Plebeiens demanderent que tout citoyen Romain pust estre élevé au Consulat. Jusques-là les seuls Patrices avoient droit de prétendre à cette Magistrature; & le peuple dans les Comices distribué par Centuries, choisissoit dans cet ordre, ceux qui devoient la remplir. Les Tribuns qui estoient alors en charge, appuyoient la Requeste des Plebeiens, & tous, excepté C. Furnius, produisoient une loy portée dans des Comices tenus pour l'élection des Consuls, par laquelle on mettoit le peuple en possession de décider tous les ans, qui, des Patrices, ou des Plebeiens, seroient admis au Consulat. Le Sénat qui voyoit par-là décheoir son autorité se sentit fort piqué de cette injure, & résolut de tout risquer plustost que de permettre la publication de cette loy. Ce ne fut depuis dans les assemblées publiques & particulieres qu'une picque perpetuelle entre les Plebeiens & les Patrices, où l'on n'épargna, ni les reproches, ni les invectives, qui causerent enfin une division totale entre les deux ordres. Les principaux membres de la noblesse firent beaucoup d'intrigues dans le Sénat pour détourner ce coup. Les uns néanmoins agissoient plus foiblement, persuadez que

les

les Plebeiens ne faisoient ces tentatives, que par ignorance de leurs véritables interests : mais les autres regardant cette entreprise comme une insulte des Plebeiens, qui en vouloient à leur autorité, prenoient les plus dangereuses mesures pour rompre ce projet.

Period. Jul. 4272. Avant J. C. 442. Olymp. 84. 3. Fond. de R. Cat 310. Var. 311.

LIV. Cette affaire traisnant en longueur, sans trouver d'accommodement, les Alliez envoyerent des Députez à Rome, pour faire part de la résolution qu'avoient prise les Eques & les Volsques de venir contre eux, avec une puissante armée, & pour demander du secours dans l'estat facheux, où les mettoit cette guerre. Les Veients d'un autre costé, paroissoient vouloir se détacher des Hétrusques. Les Ardeates aussi commençoient à secoüer le joug, indignez contre le peuple Romain, de ce que l'année précedente l'ayant establi juge des prétentions qu'ils avoient sur un champ qu'on leur contestoit, il se l'estoit adjugé. Le Sénat sur ces nouvelles, ordonna qu'on levast des troupes, & que les deux Consuls marchassent à la défense des Alliez. Les Tribuns qui poussoient à faire publier la loy en faveur des Plebeiens, usant du pouvoir que leur donnoit leur charge, traversoient la diligence des Consuls, enlevoient les soldats, qui s'engageoient à les suivre, & ne souffroient point, qu'on fist aucune violence à ceux qui refusoient de servir. Le Sénat alors en estant venu aux plus humbles prieres, pour porter les Tribuns à surseoir les différends, & ayant promis qu'à la fin de la guerre, il consentiroit à la publication de la loy, non seulement ils ne voulurent pas se relascher de la moindre chose dans les circonstances présentes, mais ils protesterent de ne laisser passer aucun acte du Sénat, jusqu'à ce qu'il en eûst fait un, pour autoriser la loy, dont il s'agissoit. Les Tribuns ne se contenterent pas de faire ces menaces en plein Sénat : ils assemblerent le peuple, & ils jurerent sur leur foy, qui est le plus grand serment qu'ils ayent parmi eux, de ne point démordre de leur résolution, quand bien mesmes quelques-uns de leur corps se laisseroient fléchir sur ce point.

LV. Sur de telles résolutions, les chefs & les plus anciens de la Noblesse tinrent un conseil particulier entre eux, pour délibérer sur ce qu'ils avoient à faire. C. Claudius, qui

Period. Jul. 4272. Avant J. C 442. Olymp. 84 3. Fond. de R. Cat. 310. Var. 311.

n'estoit rien moins que populaire, & qui avoit appris de ses ancestres à ne point plier dans le gouvernement de la République, portoit les choses à la derniere rigueur : il disoit, qu'on ne devoit ouvrir au peuple, ni l'entrée du Consulat, ni de quelque autre Magistrature que ce pust estre ; & que, sans faire grace à personne, il falloit reduire les opiniastres par la force des armes, si l'on ne pouvoit autrement les ramener à la raison ; que quiconque donnoit atteinte aux coustumes de la patrie, & à l'ancienne forme du gouvernement, devoit estre traité comme un étranger, & un ennemi déclaré de la République. T. Quintius au contraire n'estoit pas d'avis qu'on usast de violence, ni qu'on prist les armes contre le peuple, au danger de répandre le sang des citoyens ; il disoit, que dans cette affaire, où le peuple avoit pour luy les Tribuns, on devoit respecter leur caractére, qui depuis long-temps estoit en vénération parmi les Romains : qu'on ne pouvoit le violer, sans s'exposer soy & ses descendants à la colére des Dieux & des Génies, qu'on avoit pris à témoins par les serments les plus solennels des conventions qu'on avoit faites avec eux.

LVI. Quintius ayant entraisné dans son sentiment tout le Conseil, Claudius reprit la parole, & dit : » Je prévois déja de combien de malheurs vostre complaisance » sera suivie, en laissant au peuple le pouvoir de décider » par son suffrage du sort de la loy. Je n'ay rien à adjouster » à ce que je vous ay représenté, & ne pouvant résister à » tant de personnes qui sont d'un avis contraire, je suis » obligé de vous céder. Si tout homme a droit de dire ce » qu'il pense au sujet de la République, il doit se rendre » à l'avis le plus fort. Je ne puis cependant me dispenser » de vous avertir d'estre fermes dans les temps les plus » rudes & les plus fascheux à n'admettre au Consulat » que les Patrices, qui seuls peuvent y aspirer. Ou si réduits quelquefois, comme nous le sommes aujourd'huy, » à la dure nécessité de confier la premiere Magistrature à » de simples citoyens, & de tirer les Consuls du corps des » Tribuns, déterminez au moins un certain nombre de per- » sonnes, tel que vous jugerez à propos, sur lesquelles puisse » tomber le choix, & qui, si vous m'en croyez, ne passera

pas six ou huit. Taschez aussi que dans ce nombre il n'y " aït pas moins de Patrices que de Plebeiens. Par ce moyen " vous éviterez de donner le Consulat à des gens de basse naissance & sans mérite, & l'on ne vous accusera point, de vouloir seuls dominer en excluant de la Magistrature les Plebeiens. Tous ayant applaudi aux remontrances de Claudius: Ecoutez, adjousta-t-il, ce que je vous conseille encore, vous autres Consuls. Quand le jour, que vous aurez marqué, pour dresser & pour passer l'Arrest du Sénat, sera venu; donnez la liberté de parler à ceux qui tiennent pour la loy, & à ceux qui sont d'un avis contraire. Après que de part & d'autre, chacun aura dit ses raisons, & qu'il ne s'agira plus que de ramasser les voix, ne commencez pas par Quintius, ni par moy, ni par aucun des plus anciens, mais addressez vous d'abord à L. Valerius, qui est le plus déclaré de tous les Sénateurs pour les interests du peuple; puis demandez à Horatius, s'il a quelque chose à dire; ensuite vous reviendrez aux anciens. Pour moy je m'opposeray de toutes mes forces au sentiment des Tribuns, & je ne craindray point de soustenir avec liberté les droits de la République. Quand il s'agira de créer des Tribuns militaires, chargez T. Genucius de proposer ceux, dont on peut faire choix; rien n'est plus convenable que de luy donner cette commission; & je crois, M. Genucius, que vostre frere, en s'acquittant de cet employ, ne fera naistre aucun soupçon desavantageux. Cet avis fut encore approuvé de tout le Conseil: après quoy on se retira. Les Tribuns prirent ombrage de cette secrette entreveûë, qu'ils crûrent n'avoir esté ménagée que contre les interests du peuple, parce qu'elle s'estoit faite dans une maison particuliere, & qu'aucun des Tribuns n'y avoit esté appellé. Ils méditoient de leur costé une assemblée des citoyens les plus populaires, pour prendre ensemble des mesures contre les embusches qu'ils soupçonnoient les Patrices de vouloir leur dresser.

Period. Jul. 4672. Avant J. C. 442. Olymp. 84. 3. Fond. de R. Cat. 310. Var. 312.

LVII. Le jour venu que le Sénat devoit donner un Arrest, les Consuls firent l'ouverture de l'Assemblée par un long discours plein de vives exhortations à l'union & à la paix. Ensuite ils inviterent les Tribuns à parler les premiers

Period. Jul. 4272. Avant J. C. 442. Olymp. 84. 3. Fond. de R. Cat. 310. Var. 311.

sur la loy, dont ils estoient les auteurs, & sur laquelle il falloit prononcer. C. Canulejus un de leur corps prit la parole, & sans rien dire de l'équité & des avantages de la loy, ni mesmes en faire aucune mention, il se contenta de marquer son étonnement de ce que les Consuls remettoient en délibération une affaire qu'ils devoient avoir conclüe & décidée entre eux, & de ce qu'ils osoient encore aller aux avis, comme s'il s'agissoit d'une question nouvelle qui eûst besoin de consultation. Il les accusa d'avoir usé de dissimulation & d'artifice indigne de leur caractere & de la place qu'ils occupoient, & de vouloir introduire des nouveautez dans la République, en tenant chez eux des assemblées secrettes, où les seuls gens de leur confidence & de leur faction estoient appellez à l'exclusion des autres Sénateurs. Il adjoustoit encore qu'il estoit moins surpris, qu'ils eûssent banni de leur conseil tant de personnes de mérite, que de n'y avoir pas admis M. Horatius & L. Valerius hommes consulaires, à qui l'on estoit obligé de la suppression du Decemvirat, & qui estoient plus capables que personne de donner de sages avis pour le bien de la République : qu'on ne voyoit pas quel pouvoit estre le motif d'une telle conduite, à moins que déterminez à prendre de pernicieux desseins contre les interests du peuple, ils n'eûssent évité d'en faire part à des hommes qu'ils sçavoient luy estre devoüez ; & qui n'auroient pas souffert, qu'on fist rien à son préjudice.

LVIII. Ce discours de Canulejus fait avec beaucoup d'aigreur & receû de mesmes de la part des Sénateurs qui n'avoient point esté appellez à la déliberation ; Genucius l'un des Consuls entreprit de calmer les esprits & de justifier sa conduite, représentant, que s'il n'avoit fait choix que de ses amis, ce n'estoit point dans le dessein de rien tramer contre le peuple, mais de traiter plus paisiblement avec ceux de sa confidence des moyens de ménager à l'amiable les droits des deux partys ; & d'examiner s'il falloit plus tost ou plus tard abandonner au Sénat le jugement de la loy. Qu'à l'égard d'Horatius & de Valerius, il avoit crû se devoir passer d'eux, pour prévenir les soupçons avantageux, que les Plebeiens auroient pris de l'un & de l'autre,

Period. Jul. 4272. Avant J. C. 442. Olymp. 84. $\frac{2}{3}$. Fond. de R. Cat. 310. Var. 311.

jusques à croire qu'ils auroient changé d'avis au sujet du gouvernement, s'ils se fussent enfin rendus aux sentiments de ceux qui vouloient remettre à un temps plus favorable la décision de la loy. Mais puisque dans leur assemblée particuliere, on avoit esté pour avancer le jugement plustost que de reculer, il estoit prest à en venir à l'exécution. Quand il eût fait cette déclaration, & pris les Dieux à témoins qu'il ne disoit rien que de vray, il adjousta, que tous les Sénateurs qui avoient esté du Conseil, acheveroient son apologie, non pas par de simples paroles; mais par des effets réels. Que pour cela, dès qu'on auroit dit ses raisons, ou pour ou contre la loy, il iroit aux avis, en commençant non par les anciens & les plus respectables Sénateurs, à qui la préférence estoit deûë selon l'usage de la patrie, ni par les Plebeiens qui pouvoient estre suspects, & de qui l'on n'attendoit rien de favorable dans leur propre cause; mais en s'addressant d'abord aux plus jeunes du Sénat, & à ceux du peuple qui paroissoient les plus zélez pour ses interests.

LIX. Après de telles promesses, le Consul laissa la liberté de parler, ou pour appuyer, ou pour abroger la loy. Mais comme personne ne se présentoit de part ni d'autre, il s'avança, & addressant la parole à Valerius, il luy demanda ce qu'il jugeoit de plus à propos pour le bien de la République, & le party qu'il conseilloit au Sénat de prendre. Valerius ouvrit son discours par beaucoup de choses, qu'il dit de luy-mesme & de ses ancestres, qui s'estoient toujours déclarez en faveur du peuple, par le zéle qu'ils avoient pour la République : ensuitte remontant jusques à son premier establissement, il entreprit de montrer, que tous les malheurs, dans lesquels elle estoit tombée, n'estoient arrivez que par les intrigues de ceux qui estoient entrez dans des interests opposez. Il fit voir qu'il estoit dangereux de se faire l'ennemi du peuple, & que personne ne l'avoit haï impunément. Ensuite s'estant fort estendu sur les loüanges des Plebeiens, leur attribuant l'honeur, non seulement de la liberté, mais aussi de la primauté dont joüissoit la République, il conclut, que Rome ne seroit jamais libre, tant qu'on en banniroit l'égalité; & que

Period. Jul. 4272. Avant J. C. 442. Olymp. 84. $\frac{3}{4}$. Fond. de R Cat. 310. Var. 311.

pour luy, il ne voyoit rien plus juste, que la loy, par laquelle tous les citoyens seroient en droit de demander le Consulat, dès qu'ils auroient vécu sans reproche, & que par leurs services, ils se seroient rendu dignes de cette élevation. Mais après avoir flatté le peuple par l'endroit le plus sensible, il adjousta qu'il n'estoit pas temps de vaquer à la discussion de cette loy, tandis que la République avoit sur les bras une guerre importante, qui demandoit toute son attention. Ainsi il conseilloit aux Tribuns de laisser faire les levées nécessaires, & de ne point arrester celles qui avoient esté déja faites. D'un autre costé, il engageoit les Consuls, aussi-tost que la guerre seroit finie, à procurer un Arrest du Sénat pour la publication de la loy. Il vouloit mesmes, que ces résolutions fussent mises par escrit, & que de part & d'autre, on s'obligeast à les exécuter. Cet avis de Valerius, approuvé par Horatius, qui parla le second, fut receû differemment de l'assemblée. Ceux qui estoient opposez à la loy, furent bien aises qu'on remist l'affaire; mais l'obligation de faire un Décret en faveur de la loy, quand la guerre seroit terminée, ne leur plût pas. Ceux au contraire, qui poursuivoient la ratification de la loy parurent contents de la voir approuvée de bouche, mais ils estoient faschez qu'on differast à un autre temps de la confirmer par un Arrest.

LX. Ainsi le chagrin & des uns des autres, l'emportant sur ce qui pouvoit leur faire plaisir, il s'éleva du tumulte dans l'assemblée comme il ne pouvoit manquer d'arriver. Ce qui fit que le Consul s'addressa en troisiéme lieu à C. Claudius le plus puissant & le plus entesté de ceux qui estoient liguez contre le peuple, & il le pria de parler. Claudius, qui s'estoit préparé, déclama vivement & rapporta quantité de faits odieux, comme autant d'entreprises du peuple sur les loys & sur les coustumes de la Patrie. Le précis de tout son discours qui se réduisoit à ce qu'il avoit à conclure, fut que les Consuls n'abandonneroient point au Sénat, ni pour le présent, ni pour l'avenir le pouvoir de ratifier une loy, qui n'estoit faite, que pour détruire l'autorité des Grands, & pour renverser toute la discipline de la République. Cette nouvelle opinion ayant fait beaucoup

plus de bruit que la premiere, T. Genucius frere de l'autre Consul prit la parole, & commença par déplorer succintement les temps facheux où se trouvoit la République, & dit, qu'elle ne pouvoit éviter l'un de ces deux maux, ou de laisser aux ennemis le temps de se fortifier & de s'accroistre, tandis qu'elle seroit occupée à régler & à finir ses disputes & ses dissensions civiles; ou d'engager à faire une fausse paix dans le domestique, si on vouloit marcher contre les ennemis. Que dans la cruelle nécessité de souffrir l'une ou l'autre de ces disgraces, il valoit mieux que le Sénat tolerast quelque atteinte à son ancienne autorité, que d'exposer la République aux insultes des ennemis. Genucius appuya son sentiment de l'aveu de ceux qui s'estoient trouvez au Conseil particulier, dans lequel Claudius, comme je l'ay dit, avoit ouvert cet avis, sçavoir: qu'à la place des Consuls, on créeroit six Tribuns militaires, trois du corps des Patrices, & trois autres de celuy des Plebeiens; que tous seroient revestus de la puissance Consulaire; qu'après qu'ils auroient fini leur Magistrature, le Sénat & le peuple s'assembleroit de nouveau, pour juger, s'il estoit plus avantageux à la République d'estre gouvernée par les Consuls, ou par les Tribuns militaires: qu'on s'en tiendroit précisément à ce qui seroit décidé à la pluralité des voix; & que tous les ans le Sénat feroit un Arrest pour une pareille élection.

Period. Jul. 4272. Avant J. C. 442. Olymp. 84. 3. Fond. de R. Cat. 310. Var. 311.

LXI. L'avis de Genucius fut receû avec beaucoup d'approbation, & presques tous ceux qui parlerent après luy, avoüerent que c'estoit la meilleure résolution qu'on pust prendre. Les Consuls firent donc dresser une Ordonnance du Sénat, avec laquelle les Tribuns du peuple comblez de joye se transporterent à la place publique. Ils y convoquerent le peuple, & devant toute l'assemblée, ayant fait éclater l'extresme contentement qu'ils avoient du Sénat, ils déclarerent que les Plebeiens pourroient desormais avec les Patrices briguer la Magistrature. C'est quelque chose de si variable & de si sujet au changement, que les désirs inconsiderez, sur tout dans le peuple, que ceux, qui peu de temps auparavant vouloient à toute force estre admis à la Magistrature, & qui menaçoient d'abandonner la ville, comme

ils avoient fait autrefois, ou de prendre les armes pour s'en rendre maistres, si les Patrices ne consentoient à leur élevation ; quand ils eûrent obtenu ce qu'ils demandoient avec tant d'instance, ils s'en dégousterent aussi-tost, & prirent des sentiments tout opposez. En effet plusieurs Plebeiens s'estant présentez, & demandant avec ardeur d'estre receûs au nombre des Tribuns militaires, le peuple maistre de leur donner son sauffrage, ne jugea aucun d'eux digne de cet honeur, & ne nomma à cette charge, que des gens illustres parmi les Patrices, sçavoir, A. Atratinus, L. Attillius Longus, T. Clelius Siculus.

Period. Jul. 4273. Avant J. C. 441. Olymp. 84. 3. Fond. de R. Cat. 311. Var. 312.

LXII. Ce furent les premiers Magistrats, qui exercerent l'autorité Proconsulaire, la troisiéme année de la quatre vingt-quatriéme Olympiade, tandis que Diphilus remplissoit l'Archontat d'Athenes : mais ils ne jouirent que pendant soixante & treize jours de cete nouvelle puissance, dont ils se démirent de leur plein gré selon l'ancien usage de la Patrie, effrayez par les prodiges du Ciel, qui parut desapprouver dans la République cette forme de gouvernement. Quand ils eûrent abdiqué la Magistrature, le Sénat créa des Magistrats de l'Interregne, qui ayant assemblé les Comices laisserent au peuple la liberté de faire des Consuls, ou des Tribuns militaires. Le peuple s'en tint à l'ancien usage & permit aux seuls Patrices de demander le Consulat. Deux de leur corps furent élevez à cette Magistrature L. Papyrius Mugillanus, & L. Sempronius Atratinus, frere d'un des Tribuns militaires qui s'estoient déposez. Ainsi l'on vit successivement dans la mesme année deux sortes de Magistrats chargez du ministere de la République, avec un souverain pouvoir. Cependant toutes les annales Romaines ne
12. R. font pas mention, de l'une & de l'autre Magistrature (12) on ne parle dans quelques-unes que des Tribuns militaires, dans d'autres on n'y trouve que des Consuls. Peu d'escrivains à la vérité font foy de tous les deux ; je ne laisse pas néanmoins d'estre de leur sentiment, & je crois estre bien fondé, parce que j'ay pour moy le témoignage des sacrez mysteres & des livres les plus secrets : (13) il ne se passa rien de mé-
13. R. morable, ni au dedans, ni au dehors sous ce Consulat, excepté le traité d'alliance & de societé avec les Ardeates, qui

qui avoient envoyé des Ambassadeurs à Rome rechercher l'amitié des Romains, en donnant leur désistement des plaintes qu'ils avoient formées sur le terrain qu'on leur avoit enlevé.

Period. Jul. 4274. Avant J. C. 440. Olymp. 84. 1. Fond. de R. Cat. 312. Var. 313.

LXIII. L'année suivante le peuple continuant à vouloir estre gouverné par les Consuls, M. Geganius Macerinus pour la seconde fois, & T. Quintius pour la cinquiéme prirent possession du Consulat vers la pleine lune du mois de Decembre. Ces Magistrats firent renouveller dans le Sénat quantité d'anciennes coustumes qu'on avoit négligées, dans le temps que les Consuls estoient occupez à faire la guerre, entre autres celle qui paroissoit la plus nécessaire, à sçavoir de faire le dénombrement des biens. Ce moyen donnoit une connoissance des citoyens qui estoient en âge de porter les armes, & des secours qu'on pouvoit tirer d'un chacun pour les frais de la guerre. Cet usage interrompu pendant dix-sept ans depuis le Consulat de L. Cornelius & de Q. Fabius estoit cause qu'on ne connoissoit que les gens de bien, & qu'ils estoient les seuls qui servissent dans les troupes, tandis que les libertins, qui n'estoient point enregistrez, changeoient de demeure selon leur caprice, & vivoient dans l'indépendance.

C'est-à-dire les Ides ou le treiziéme de Decembre, parce que les Romains comptoient les jours du mois selon le cours de la lune, comme l'auteur l'a déja fait remarquer en plusieurs endroits.

Fin du onziéme Livre des Antiquitez de Denis d'Halicarnasse.









EXTRAITS TIREZ
DE
DENYS D'HALICARNASSE.

TOUCHANT LES VERTUS & les Vices, & les Ambassades.

MARCUS Furius Camillus (1) Dictateur fut l'homme de son siécle le plus éminent dans les affaires de la guerre & de la paix.

1 R. L'an de la Fond. de R. 374 Olymp. 100. 3.

Voicy un trait de la grandeur d'ame des Romains (2), que je n'ay jamais cessé d'admirer. Rien n'est plus ordinaire parmi les hommes, que de s'accommoder au temps, & que de régler leurs sentiments dans les affaires publiques & particulieres sur le différent succès qu'elles ont. On renonce aux inimitiez les plus mortelles par l'appas d'une légére récompense, & on oublie les plus vieilles amitiez sur de foibles mécontentements. Ce n'est pas ainsi que les Romains en agissoient avec leurs amis. Ils avoient pour maxime qu'il falloit pardonner sans peine les injures présentes en considération des anciens services. Dans ce principe ils donnerent aux Tusculans une illustre marque de leur clémence en leur remettant à tous les peines qu'ils estoient en

2. R.



L'an de la Fond. de R 374 Olymp. 100. 3.

droit de leur d'imposer. Non contents de cette amnistie générale, ils les comblerent de leurs bienfaits, & comme ils n'avoient rien plus à cœur que de maintenir ces peuples dans leur devoir, & de leur oster désormais toute occasion de trouble & de revolte, ils ne laisserent point de garnison dans leur ville; ils refuserent de recevoir des ostages pour asseûrance de leur foy; ils ne desarmerent point la jeunesse: en un mot, ils ne firent aucune démarche qui pust faire soupçonner qu'on se défiast de la sincerité de leur retour & de leur réconciliation. Au contraire persuadez que la communauté des biens est le moyen unique de conserver la paix & l'union entre les hommes unis déja par les liaisons du sang & de l'amitié, ils résolurent de donner le droit de bourgéoisie à une nation qu'ils venoient de subjuguer, & de luy accorder tous les priviléges dont joüissoient les citoyens Romains. Bien differents en ce point des Athéniens & des Lacedemoniens, qui chercherent autrefois à dominer dans la Gréce, sans parler des autres naturels du pays. On a veû les Atheniens sur quelques broüilleries rompre avec les Samiens colonie de leur nation. (3) Les Lacedemoiens foulerent aux pieds les engagements d'une parenté fraternelle (4) qu'ils avoient avec les Messeniens; & les uns & les autres, après avoir vaincu leurs ennemis, les traiterent avec une cruauté dont celle des barbares n'approche pas. Je pourois rapporter cent autres exemples d'une pareille inhumanité. J'aime mieux les passer sous silence, n'ayant déja que trop de confusion du récit que je viens de faire. Je souhaiterois que les Grecs se distinguassent des autres nations, non seulement par leur nom & par le langage qui leur est propre, mais plus encore par leur prudence, par de bonnes & innocentes mœurs, & sur tout par une union réciproque, qui les empeschast de se déchirer entre eux. Pour moy je ne reconnoistray jamais pour des Grecs que ceux qui sont nez avec ces sentiments, & qui soustiendront leur caractére par une conduite pleine de justice & d'humanité. Mais ceux que la férocité de leur naturel portera à des excès de rigueur & de cruauté, sans respecter ni leurs amis, ni leurs parents, je les regarderay toûjours comme des étrangers & des barbares. Au reste les Tusculans après la prise de leur ville non

3. R.
4. R.

L'an de la



seulement furent maintenus dans l'entiere possession de leurs bien, mais receûrent encore une infinité de graces de la main de leurs vainqueurs. Fond. de R. 378 Olymp. 101. ¾.

Sulpicius Rufus estoit un homme de mérite distingué dans le métier de la guerre, qui sceût toûjours tenir un certain milieu entre les differents partis. (5) 5. R. 6. R.

***** Mais encore parceque (6) ne pouvant ignorer les liaisons qu'avoit le Peuple Romain avec les Campaniens, ils ne laissoient pas de les tourmenter & de leur causer beaucoup de pertes. Le Sénat instruit par les Campaniens des sujets de plaintes qu'ils avoient contre les Néapolitains, leur envoyerent des Ambassadeurs, pour leur signifier qu'ils eûssent à faire cesser leurs vexations à l'égard d'un peuple qui estoit sous l'obéïssance de l'Empire Romain : qu'il attendoit qu'on luy fist justice là-dessus, s'ils vouloient qu'on leur rendist la pareille dans une autre rencontre : que s'ils avoient quelque différend à desmesler, ils pouvoient se servir des voyes d'accommodement, sans avoir recours à la violence : enfin qu'ils taschassent de vivre en bonne intelligence avec tous les habitants de la Coste Tyrrheniene, sans rien faire qui fust indigne des Grecs, ni prester la main à ceux qui s'oublieroient de leur devoir. Outre ces ordres dont le Sénat chargea les Ambassadeurs, il leur recommanda sur toute chose de gagner par des marques de bienveillance les Chefs de cette nation, de les détacher, s'il estoit possible, des Samnites, & de les faire entrer dans l'alliance des Romains. Dans le mesme temps les Néapolitains venoient de recevoir une autre Ambassade composée des plus illustres Tarentins avec lesquels ils estoient unis par les liens de l'hospitalité, que les ancestres de l'une & de l'autre nation avoient formez. Les habitants de Nole leurs voisins amis intimes des Grecs avoient député pareillement vers eux, & ces deux peuples sollicitoient les Néapolitains à faire tout le contraire de ce que demandoient les Ambassadeurs du Sénat : c'est-à-dire, à ne contracter aucune alliance avec les Romains ni avec leurs Alliez, & à ne se point séparer des Samnites. Que si Rome offensée de ce refus croyoit estre en droit de leur déclarer la guerre, qu'ils ne prissent aucunes allarmes de cette résolution, & qu'ils ne s'imaginassent pas que les forces de cette République L'an de la Fond. de R. 427 Olymp. 113. ¾.

L'an de la Fond. de R. 427 Olymp. 113. ½.

estoient insurmontables ; mais qu'ils demeurassent fermes dans l'alliance des Samnites, & qu'en braves Grecs ils soustinssent les armes de leurs ennemis, contre lesquels ils estoient en estat de faire bonne contenance, tant avec leurs propres troupes, qu'avec le secours que leur donneroient les Samnites. Qu'outre cela, ils pouvoient compter sur les Tarentins, qui dans le besoin auroient une bonne armée navale à leur service. Sur ces entrefaites les Néapolitains assemblerent leur Conseil, où les Ambassadeurs de Rome & ceux qu'ils avoient mis dans leurs interests furent oüis. Les sentiments se trouverent tellement partagez, que tout ce qu'il y eût de gens d'esprit & d'agréable humeur parmi les Néapolitains pancherent du costé des Romains. Néanmoins on n'arresta rien ce jour-là, & on remit à une autre assemblée à déliberer sur les propositions des Ambassadeurs. Cependant toute la noblesse des Samnites se rendit à Naples, où ayant gagné par de bons offices les chefs de la République, ils persuaderent au Sénat de remettre au jugement du peuple la décision de ce qui seroit plus convenable. Le peuple donc fut convoqué. Les Samnites admis à plaider leur cause commencerent par vanter les services qu'ils avoient rendus aux Néapolitains, & ils tomberent ensuite sur l'infidelité & sur les mauvais artifices des Romains. Ils conclurent leurs discours par flater les Néapolitains des plus belles esperances, s'ils avoient le courage d'entreprendre une guerre, dans laquelle ils promettoient de leur fournir autant de troupes qu'ils en pouroient souhaiter pour la défense de leur ville, & d'équipper en leur faveur tous leurs vaisseaux. Ils s'engageoient de plus non seulement à faire entrer dans leur querelle ce qu'ils avoient de soldats à leur commandement, mais encore de les entretenir à leurs frais & à leurs dépens. Ils s'obligeoient outre cela à chasser l'armée Romaine, à prendre Cumes dont les Campaniens estoient en possession depuis prés d'un siécle, à restablir dans leur ancienne demeure tout ce qui restoit encore de Cumins, auxquels les Néapolitains avoient donné retraite, & procuré toute sorte de secours, lorsqu'ils furent chassez de chez eux. Enfin ils se faisoient fort de recouvrer les terres dépendantes de Cumes, dont les Campaniens s'estoient emparez en prenant la

ville, & d'en faire joüir les Cumins. Ce qu'il y avoit de plus sages parmi les Néapolitains prévoyant les malheurs auxquels les exposeroit la guerre, estoient d'avis de s'en tenir à la paix : ceux au contraire qui ne cherchoient qu'à profiter du trouble & du tumulte, pour raccommoder leurs affaires, poussoient fortement à prendre les armes. Il arriva de-là de vives contestations entre les uns & les autres, qui des cris & des invectives passerent jusques aux voyes de fait, où les pierres & les coups ne furent point épargnez. Enfin le mauvais party l'emporta sur le bon ; de sorte que les Ambassadeurs de Rome estant retournez sans rien obtenir, le Sénat conclut à envoyer une armée contre les Néapolitains.

L'an de la Fond. de R. 428 Olymp. [illegible]

Cependant les Romains informez que les Samnites amassoient des troupes, dépescherent à Samos une Ambassade, qui ne fut composée que de Sénateurs. Ceux-cy introduits dans le Conseil parlerent ainsi. » Samnites, vous avez grand » tort de rompre l'alliance que vous avez faite avec nous. » Vous prétendez passer encore pour nos Alliez, & vous en » gardez toutes les apparences, tandis que vous agissez » en véritables ennemis. Vous sçavez néanmoins que vain» cus en plusieurs rencontres, vous n'avez obtenu qu'avec » d'instantes prieres que nous missions fin à une guerre si » préjudiciable à vos interests. Nous avons fait plus ; nous » avons conclu la paix aux conditions que vous avez voulu. » Vous avez souhaité d'entrer au nombre des amis & des » Alliez de nostre République, & en vous accordant cette » grace, vous avez juré que les ennemis & les amis du Peu» ple Romain tiendroient le mesme rang auprès de vous. » Malgré des raisons si fortes, qui devoient vous attacher à » nos interests, sans avoir égard à la foy de vos serments, » vous nous avez abandonné dans la guerre que nous avons » eüe à soustenir contre les Latins & contre les Volsques ; » dont nous ne nous sommes attiré l'inimitié que pour leur » avoir refusé du secours, lorsqu'ils estoient aux mains avec » vous. La derniere année sçachant que les Néapolitains ap» prehendoient de nous déclarer la guerre, vous n'avez rien » oublié pour les y engager, ou plustost vous les y avez con» traints ; vous avez fait pour eux tous les frais, & vous re-

L'an de la Fond. de R. 428 Olymp. [illegible]

tenez une ville qui nous appartient. Aujourd'huy vous n'estes occupez qu'à faire des préparatifs de guerre ; vous amassez du monde de tous costez, & de quelque beau prétexte que vous coloriez tous ces mouvements, vous n'en voulez qu'à nos campagnes, dont vous méditez de vous rendre maistres. Pour exécuter un dessein si injuste, vous avez tasché de corrompre les Fondaniens & les Formiens, & quelques autres peuples auxquels nous avons donné le droit de Bourgeoisie. Après une rupture si ouverte des traitez d'union & d'amitié, que vous avez faits avec nous, les Romains avant que d'agir ont voulu tenter la voye des remontrances dans l'Ambassade qu'ils vous envoyent ; & voicy ce qu'ils demandent de vous, si vous voulez qu'ils oublient les justes ressentiments qu'ils ont conceûs de vostre conduite passée. Il faut avant toute chose que vous rappelliez les secours que vous avez donnez aux Néapolitains : secondement que vous n'envoyiez point de troupes sur nos terres : troisiémement que vous cessiez de solliciter les peuples de nostre obéissance à s'enrichir par de mauvais artifices ; enfin que si quelques-uns d'entre eux se sont portez à la revolte de leur propre mouvement, sans y estre engagez par vos intrigues, vous nous les livriez pour en faire la justice que nous jugerons à propos. Passez-nous ces articles & nous sommes contents ; si vous refusez de le faire, nous prenons à témoins de vostre infidelité les Dieux & les Génies, que vous avez fait garands de vos serments, & pour vous le signifier dans toutes les régles, nous avons amené nos héraults d'armes.

Le Chef de l'Ambassade ayant fait cette protestation, les Samnites tinrent leur Conseil & firent cette réponse. Si le secours que vous nous avez demandé est arrivé trop tard, vous ne devez point vous en prendre à nostre République, qui avoit donné des ordres exprès pour le faire partir. Accusez-en ou la négligence des Chefs, qui estoient chargez de vous le conduire, & qui ont mis plus de temps qu'il ne falloit à le préparer ; ou plustost la précipitation de vos Généraux à donner le combat qui a fait que nos troupes n'ont pû joindre les vostres que quatre jours après. A l'égard des Néapolitains chez lesquels nous avons

L'an de la Fond. de R. 418 Olymp. 114. 1.

avons de nos gens, bien loin que nous ayions eû dessein « de vous offenser en soustenant une ville dans ses besoins, « & pourvoyant par-là à la seûreté publique, nous croyons « avoir sujet de nous plaindre nous-mesmes des reproches « que vous nous faites là-dessus. Ce n'est pas d'aujourd'huy, « ni depuis que nous sommes entrez dans vostre alliance; « c'est depuis près d'un siécle que nous avons des liaisons « étroites d'amitié & de reconnoissance avec Naples, que « vous avez reduite à la servitude, sans qu'elle eust mérité « ce traitement. Mais à juger mesmes des mécontentements « dont vous vous plaignez sur les rapports qu'on vous a faits, « vous avez tort de vous en prendre à toute la République des « Samnites: ce ne sont que de simples volontaires, qui se « sont livrez aux Néapolitains, ou par des raisons particu- « lieres de bienveillance & d'hospitalité, ou mesmes pour « gagner par leurs services de quoy se soustenir dans leur « pauvreté. Nous ne sommes pas dans la nécessité de débau- « cher les peuples qui vous sont sousmis: sans avoir recours « ni aux Fondaniens, ni aux Formiens, nous avons des for- « ces suffisantes pour nous défendre, si l'on nous oblige à « faire la guerre. Si nous en faisons les préparatifs, c'est « pour conserver nos biens, & non pas pour vous dépoüil- « ler des vostres. Après avoir satisfait à vos demandes, de « nostre costé nous en avons une à vous faire: sortez au « plustost de Fregelles, si vous avez quelque amour pour la « justice. Nous estions en possession de cette ville depuis « long-temps, & les droits incontestables de la guerre nous « en avoient rendus les maistres: vous qui n'y avez aucun « droit, vous la retenez depuis deux ans. Faites-nous raison « sur cet article, & nous n'aurons aucun sujet de nous plain- « dre. Sur cette réponse des Samnites, le Hérault de Rome prenant la parole dit: « Puisque vous avez violé si ouverte- « ment le Traité de paix que vous aviez fait avec nous, & « que vous aviez confirmé par vos serments, il n'y a rien « qui puisse empescher le Peuple Romain de vous déclarer « la guerre. Nous avons rempli tous les devoirs que la Re- « ligion & les loys de la patrie nous prescrivent: nous nous « sommes acquittez religieusement de ce que la pieté en- « vers les Dieux & la justice à l'égard des hommes peuvent «

L'an de la Fond. de R. 428 Olymp. 113. 1. » exiger. Nous laissons aux Dieux témoins & arbitres des » combats à décider, qui de vous ou de nous a mieux » gardé les Traitez par lesquels nous nous estions engagez » réciproquement.

Puis avant que de s'en aller, il retira sur sa teste le voile qui luy pendoit derriere le col, & levant les mains au Ciel selon la coustume, il poussa vers les Dieux de vives prieres, par lesquelles il les conjuroit eux & les Génies de bien inspirer Rome dans tout le cours de la guerre, & de luy donner l'avantage sur ses ennemis, s'il estoit vray qu'elle fust offensée par les Samnites, & qu'après avoir inutilement tenté toutes les voyes d'accommodement, elle fust obligée de prendre les armes. Que si au contraire coupable elle-mesme de quelque infraction des Traitez, elle prenoit de mauvais prétextes de faire la guerre, ils favorisassent les Samnites dans tout ce qu'ils entreprendroient contre elle. Quand les uns & les autres furent retournez chez eux, & qu'ils eûssent rendu compte de ce qui s'estoit passé dans leur entreveûë, les deux peuples jugeant par eux-mesmes de leurs ennemis, en penserent tout autrement qu'il n'arriva. Les Samnites fort longs selon leur coustume dans leurs préparatifs se persuaderent que les Romains ne seroient pas si-tost en estat de se mettre en marche. Les Romains au contraire plus expéditifs ne douterent point que les Samnites ne tombassent bien-tost sur Fregelles, qui faisoit valoir les terres de l'Empire. De là vint que les uns & les autres eurent le succès qu'ils devoient naturellement avoir. Les Samnites en temporisant mal à propos perdirent l'occasion de réussir. Les Romains qui avoient déja pourveû à leurs affaires, dès qu'ils eûrent appris la réponse des Samnites, prirent sur le champ leur résolution, firent partir les Consuls, & avant que les ennemis sceûssent que les troupes Romaines estoient en campagne, l'armée qu'ils avoient nouvellement levée, & celle qui estoit en quartier d'hyver dans le pays des Volsques sous le commandement de Cornelius s'estoient déja répanduës sur les terres de leurs ennemis.

(a) L'an de la Fond. de Rome 454. *** (a) Les Samnites eûrent encore une autre guerre sur les bras, & voicy quel en fut le commencement. Quelque temps après qu'ils eûrent fait la paix avec les Romains,

ils prirent les armes contre eux, sur une vieille querelle, qu'ils avoient avec les Lucaniens leurs voisins. Ceux-cy se croyant assez forts, soustinrent tout le poids de la guerre sans avoir recours à personne ; mais ayant eû du dessous dans plusieurs rencontres, & se voyant en danger, après des pertes considérables, d'estre dépoüillez du peu de terrain qui leur restoit, ils se crurent obligez d'implorer l'assistance des Romains. Ils avoient à la vérité à se reprocher l'infidelité qu'ils avoient commise (a) autrefois en violant un Traité d'alliance & d'amitié, qu'ils avoient fait avec Rome ; néanmoins ils ne désesperoient pas d'engager les Romains dans leurs interests, en leur envoyant des Ambassadeurs, & ce qu'ils avoient d'enfants distinguez dans toutes leurs villes, pour estre garands de leur foy. L'affaire leur réussit, comme ils s'en estoient flattez. Quand ils furent arrivez à Rome, & qu'ils eûrent fait de fortes instances, le Sénat consentit à recevoir les ostages qu'ils offroient, & à faire alliance avec eux. La résolution du Sénat fut approuvée du peuple : ainsi les Ambassadeurs ayant signé le Traité au nom de tous les Lucaniens, les Romains firent choix des plus anciens & des plus distinguez du Sénat, qu'ils députerent chez les Samnites, pour leur signifier que les Lucaniens estoient les amis, & les Alliez du peuple Romain, & qu'en consequence de cette alliance, ils eûssent à leur restituer les terres qu'ils leur avoient enlevées & à faire cesser tout acte d'hostilité contre eux ; la République n'estant pas d'humeur à souffrir, que ceux qui avoient recherché sa protection, fussent chassez de leur pays. Les Samnites indignez de cette proposition se mirent sur la défensive, & répondirent aux Ambassadeurs de Rome, qu'il n'estoit point specifié dans le traité d'alliance qu'ils avoient fait avec les Romains, qu'ils ne pouroient avoir personne pour ennemi que de leur aveu : que les liaisons des Lucaniens avec la République estoient toutes nouvelles, & posterieures aux differends qu'ils avoient à desmesler avec eux : qu'ainsi il paroissoit que les Romains ne cherchoient qu'un prétexte de rompre avec les Samnites : sur cela les Ambassadeurs repliquerent, que ceux qui s'estoient sousmis à l'obéïssance de l'Empire, & qui n'avoient obtenu la paix qu'à

Olymp. 110. 1. Il manque icy le recit de ce qui s'est passé pendant 26. ans depuis 428. jusques à 454.

(a) L'an 429. vingt-cinq ans auparavant.

L'an 429. vingt-cinq ans auparavant.

cette condition, devoient estre prests à obéïr, & que s'ils ne le faisoient de bonne grace, on sçauroit les y contraindre par la force des armes. Les Samnites outrez de ces menaces & de l'arrogance insupportable des Romains, renvoyerent les Ambassadeurs sans d'autre réponse, & porterent un ordre dans toutes les villes de leur obéïssance de faire des préparatifs de guerre. Ce fut la raison plausible & le prétexte honeste qu'eut le peuple Romain, de renouveller la guerre contre les Samnites; comme si Rome avoit un droit estabil de donner du secours à quiconque dans ses malheurs imploroit sa protection; mais les secrets & les véritables motifs, qui engagerent les Romains à renoncer à l'alliance, & à l'amitié des Samnites, furent l'estat florissant où ils estoient alors, & l'étenduë de leur puissance, qui paroissoit devoir croistre de plus en plus, depuis qu'ils avoient subjugué les Lucaniens, & les autres peuples voisins qui s'estoient joints à eux; ce qui leur faisoit esperer qu'ils pousseroient leurs conquestes jusques chez les nations barbares, qui n'en estoient pas éloignées. Les Ambassadeurs ne furent pas plustost de retour à Rome, qu'on rompit le Traité avec les Samnites, & qu'on leva deux armées.

7. R. L'an de la Fond de Rome 461. Olymp. 122. $\frac{1}{2}$.

(a) Il se trouve encore icy un interval de cinq années dont l'Historien ne dit mot. La fin de l'article précedent & le commencement de celuy-cy en sont une preuve.

(b) Ce Junius Brutus

(a) Le Consul Postumius, (7) qui se voyoit à la veille d'exercer le commandement, fier de sa haute naissance & de ses deux Consulats s'en faisoit beaucoup accroire aux dépens mesmes de Junius Brutus (b) son Collegue, sur lequel il prétendoit l'emporter. Brutus souffrit d'abord avec peine le mépris de Postumius, & s'en plaignit souvent dans le Sénat comme d'une insulte faite à son rang. Mais enfin faisant réflexion qu'il n'estoit que de famille Plebeienne & le premier de sa race qui eûst passé par la Magistrature; que son Collegue au contraire estoit un homme de qualité, qui avoit beaucoup de biens & d'amis, il luy céda la préference, & il consentit que, sans abandonner l'affaire au sort, il fust choisi pour faire la guerre aux Samnites. Une conduite si pleine de faste & d'arrogance fut la premiere cause de l'envie publique que s'attira Postumius; mais il se rendit encore plus odieux par une faute indigne d'un Général de l'armée Romaine. Il détacha de ses Légions deux mille hommes de choix qu'il relegua dans ses terres, & qu'il y fit con-

duire, enchaisnez comme des esclaves, pour défricher un terrain rempli de brouſſailles, où il les retint fort long-temps, ſans meſmes leur donner des inſtruments pour un travail ſi rebutant. Si cet orgueil, qu'il affecta dans Rome avant ſon départ, le fit haïr du Sénat & du peuple Romain, la dureté & l'indépendance qu'il fit paroiſtre dans le gouvernement des troupes, mit le comble à l'indignation publique. Le Sénat ayant jugé à propos de ſe ſervir de Fabius, qui l'année derniere pendant ſon Conſulat avoit défait un canton des Samnites, qu'on nomme Pentriens, & de luy faire continuer la guerre en qualité de Proconſul contre une autre partie de cette nation, Poſtumius luy eſcrivit de ſortir du pays des Samnites, prétendant qu'il n'y avoit que luy qui eûſt droit de commander dans toute cette contrée : & le Sénat l'ayant fait prier par des Députez, qu'il luy envoya, de ne ſe point oppoſer aux raiſons qu'on avoit de donner un corps de troupes au Proconſul, il fit cette inſolente réponſe, que, tant qu'il ſeroit Conſul, il n'avoit point d'ordre à recevoir du Sénat, & que c'eſtoit au Sénat à prendre les ſiens. Sur cela il congédia les Députez, & fit marcher auſſi-toſt ſon armée contre Fabius, pour l'obliger de force à ſortir de la Province, s'il refuſoit de le faire de bonne grace. L'ayant trouvé qui preſſoit le ſiége de Cominium, il entra dans un furieux emportement & il luy ordonna de quitter l'armée. Fabius fut contraint de céder, & ſe retira.

Il n'eſtoit point de la famille de Junius Brutus qui avoit eſté le premier Conſul de Rome après qu'il eût chaſſé les Roys. Celuy-cy eſtoit de race Patricienne, la famille de celuy-là eſtoit Plebeienne, comme le remarque noſtre Hiſtorien.

Poſtumius acheva luy-meſme le ſiége, & vint aiſément à bout de prendre la ville; de là il marcha à Venuſe, ville très-peuplée, & à pluſieurs autres qu'il prit d'aſſault. Il y eut dix mille hommes de tuez, & ſix mille deux cents qui ſe rendirent à compoſition. Après une expédition ſi glorieuſe, non ſeulement il ne receût du Sénat aucunes marques d'honneur, mais il fut meſmes privé de quelques-uns de ſes droits. On luy refuſa l'agrément de conduire une colonie de deux mille hommes, que le Sénat envoyoit à Venuſe, quoyque ce fuſt luy qui eûſt pris la ville, & qui eûſt fait la propoſition de la colonie. Il eût le chagrin de voir créer trois Triumvirs qui furent chargez de cette commiſſion. S'il eûſt eû aſſez de prudence & de modération, pour ſupporter en homme ſage ce ſujet de mécontentement, & pour adou-

L'an de la Fond. de Rome 461. Olymp. 121. 3. cir l'indignation du Sénat par des paroles douces & des manieres honestes, il eûst évité de plus grands malheurs joints avec beaucoup d'infamie : mais outré de l'affront qu'on luy avoit fait, & fremissant contre ceux qui en estoient les auteurs, pour s'en venger, il distribua aux soldats toutes les dépoüilles qu'il avoit enlevées aux ennemis, il congédia son armée avant qu'on luy eûst nommé un successeur, & malgré le refus du Sénat, il triompha de sa propre autorité. Cette conduite luy ayant attiré la haine de tout le monde, aussi-tost qu'il fut sorti de charge, les Tribuns le citerent devant le peuple qui luy fit son procés. Il fut condamné à cinquante mille pieces d'argent. (8)

V. R.

L'an de la Fond. de Rome 462. Olymp. 121. 3. J'adjousteray icy un exemple public, dont on ne peut assez relever le mérite, & qui fera comprendre aux Grecs la haine que les Romains portoient aux méchants, & la sévérité avec laquelle ils punissoient les infracteurs de la loy naturelle. C. Lætorius Mergus considérable par une illustre naissance, & le plus brave homme de son temps, ayant esté fait Tribun d'un régiment dans la guerre, que le peuple Romain eût contre les Samnites, conceût une forte passion pour un jeune homme de ses camarades d'une rare beauté, & tascha d'abord de le séduire par toutes sortes de caresses & d'artifices. Mais n'ayant pû en venir à bout, il résolut enfin emporté par le déréglement de ses desirs de luy faire violence. Le bruit de ce crime s'estant répandu dans le camp, les Tribuns du peuple regarderent l'injure faite à un particulier, comme un affront qui retomboit sur toute la ville, & ayant cité Letorius à comparoistre devant le peuple, il y fut condamné à perdre la vie. On ne crût pas devoir laisser impunie une licence de cette nature, qui couvroit de honte & d'opprobre une jeunesse libre & respectable, qui prodiguoit tous les jours sa vie, pour défendre la liberté de ses citoyens. Ce qui est encore plus admirable, c'est que ces mesmes Romains peu de temps auparavant avoient puni avec la mesme rigueur une pareille insolence commise dans la personne d'un esclave. Un jeune homme fils de Publius, un des Tribuns militaires, qui s'estoient rendus eux & leur armée aux Samnites, qui en avoient fait leurs esclaves, se voyant reduit à la derniere pauvre-

fut contraint d'emprunter d'un usurier de quoy faire les funerailles de son pere, esperant de s'acquitter bien-tost de sa debte, par le secours qu'il tireroit de sa famille; mais ce jeune homme, qui estoit d'une grande beauté, n'ayant pû payer au terme de l'echéance, fut mis en prison par son créancier, & obligé selon les loys, à luy rendre tous les services des plus vils esclaves. Il le fit avec beaucoup de courage & de patience; mais sur le généreux refus de s'abandonner à la brutalité de son maistre, ayant esté déchiré de coups, il trouva le moyen de gagner la place publique, & là s'estant fait voir de dessus une éminence, il prit des témoins de l'estat pitoyable où l'avoit mis la cruauté, & le libertinage de son créancier. Le peuple indigné d'un traitement si atroce, fit accuser le coupable par ses Tribuns, & porta contre luy sentence de mort. Un jugement si plein d'équité, fut suivi d'une loy, qui délivroit de prison tous ceux qui y estoient retenus pour debtes, & qui les exemptoit de payer.

L'an de la Fond. de Rome 471. Olymp. 124. ½.

(a) Postumius fût envoyé en Ambassade chez les Tarentins. Pendant qu'il leur expliquoit le sujet de sa commission, les Tarentins bien loin de faire attention à ce qu'il disoit, & à répondre en gens de bons sens dans le danger où ils estoient de perdre leur ville, n'estoient appliquez qu'à remarquer les fautes qui luy échappoient, contre l'exactitude & la pureté de la langue Grecque, & à en faire des railleries. Ils pousserent l'impolitesse si loin, que s'offensant des pauses, que de temps en temps il faisoit en parlant, ils le traiterent de barbare, & ne pouvant enfin le souffrir, ils le chasserent honteusement de leur audiance. Comme il se retiroit avec ceux qui l'accompagnoient, un Tarentin nommé Philonide, qui se trouva sur son passage, homme de néant & franc débauché, qu'on avoit surnommé Cotyla à cause de la vie qu'il menoit tous les jours dans les cabarets, (b) plein encore du vin, dont la veille il s'estoit rempli, releva immodestement sa robe, & s'estant mis dans une posture indécente, il sallit de ce qu'on n'oseroit nommer, les vestements sacrez de l'Ambassadeur. Une insolence de cette nature ayant fait rire toute la canaille, & frapper des mains, comme pour applaudir à une impudence si outrée; Postumius envisagea Philonide, & apostrophant cet yvrogne, nous recevons, luy dit-il, cet heureux présage, "

L'an de la Fond. de Rome 471. Olymp. 124. ½.

(a) Comme tous ces faits sont autant de morceaux détachez, il n'y faut plus chercher de suite d'Histoire.

(b) Cotyla estoit une espéce de pot & de mesure où l'on servoit le vin dans les cabarets.

L'an de la Fond de Rome 471 Olymp. 124 ¾.

„ puiſque tu nous donnes encore ce que nous n'avions pas „ demandé. Puis ſe tournant du coſté de ce peuple effronté, & montrant ſes habits tout gaſtez d'ordure, comme les éclats de rire redoublerent en meſme-temps, & qu'il entendit les railleries que l'on faiſoit à ce ſujet, riez maintenant, „ adjouſta-t-il, tant qu'il vous plaira, riez Tarentins, vous au„ rez dans la ſuite tout le temps de pleurer. Ces menaces ayant choqué l'aſſemblée, hé bien reprit alors Poſtumius, pour ſurcroiſt de facherie, ſçachez, qu'il ne vous en couſtera pas peu de ſang pour laver ces habits. Après avoir eſſuyé tant d'outrages, & publics & particuliers, & avoir fait ces prédictions, comme s'ils eûſſent eſté inſpirez des Dieux, les Ambaſſadeurs Romains ſortirent de la ville, & s'embarquerent. Poſtumius ſe rendit à Rome avec les compagnons de ſon ambaſſade, peu de temps après qu'Æmilius ſurnommé Barbula, eût pris poſſeſſion de la Magiſtrature. Ils ne rapporterent aucune réponſe de la part des Tarentins; ils ne firent autre choſe que de ſe plaindre des indignes traitements qu'ils avoient receûs, & pour preuve de ce qu'ils avançoient, ils expoſerent les veſtements de Poſtumius. On reſſentit vivement ces injures, ſur leſquelles Æmilius & ſon Collegue ayant aſſemblé le Sénat, délibérerent pluſieurs jours depuis le matin juſques au ſoir, des meſures qu'ils avoient à prendre. Il ne s'agiſſoit plus d'examiner, ſi les Tarentins avoient violé le Traité de paix, puiſqu'on n'en pouvoit douter; mais du temps qu'on marcheroit contre eux. Quelques-uns eſtoient d'avis, qu'on n'entrepriſt point cette guerre, tant que dureroit la revolte des Lucaniens & des Brutiens, & que les Samnites redoutables par leur courage, & l'Hétrurie ſituée aux portes de Rome ne ſeroient point ſouſmis. Qu'il falloit attendre que tant d'ennemis fuſſent tous reduits ſous l'obéiſſance, s'il eſtoit poſſible, ou du moins que ceux qui eſtoient plus à l'Orient, & plus proche des Tarentins, ne puſſent nuire à ce projet. Les autres penſoient au contraire, qu'il ne falloit pas differer d'un moment, & qu'on ne pouvoit trop promptement ſe mettre en campagne. Quand on vint à compter les voix, les derniers l'emporterent ſur les premiers, & le peuple ratifia la déciſion du Sénat.

L'an de

Quand Pyrrhus Roy des Epirotes, parut à la teſte de ſon

son armée, qu'il menoit contre Rome. Le Sénat luy député des Ambassadeurs pour traiter du rachapt des prisonniers, ou par échange, ou en payant une certaine somme pour chaque prisonnier. On chargea de cette négotiation C. Fabricius, qui trois ans auparavant avoit remporté de grands avantages sur les Samnites, les Lucaniens & les Brutiens, & qui avoit délivré les Thuriens, assiégez par leurs ennemis. Q. Æmilius Collegue de Fabricius dans le mesme Consulat, qui avoit commandé l'armée contre les Hétrusques; & P. Cornelius, qui quatre ans auparavant avoit esté Consul, & qui pendant sa Magistrature ayant défait la nation des Celtes, qu'on nomme Senonois, (9) les ennemis les plus déclarez des Romains, avoit fait passer toute leur jeunesse au fil de l'épée. Ces Députez arrivez devant Pyrrhus exposerent les raisons de leur ambassade, & dirent tout ce qui convenoit dans les circonstances présentes : que personne ne pouvoit compter sur les évenements de la Fortune; quelle se livroit tantost aux uns, tantost aux autres; que le succès des combats estoit un sécret impénétrable; qu'on luy laissoit le choix, ou de prendre de l'argent pour les Romains, dont il estoit le maistre, ou de les échanger pour les siens, que Rome retenoit prisonniers.

la Fond. de Rome 474. Olymp. 124. 1.

9. R.

Pyrrhus après avoir pris conseil de ses amis fit cette réponse aux Romains. Vous avez grand tort, Romains, tandis que vous me refusez la paix, de demander les prisonniers, que j'ay faits sur vous, pour vous en servir ensuite contre moy. Pour peu que vous ayiez à cœur vos véritables intereits, & que vous fassiez attention à ce qui nous convient aux uns & aux autres, dans les conjonctures où nous sommes, ne vaut il pas mieux que vous mettiez fin à la guerre, que vous faites à moy & à mes amis; & qu'en ce cas je vous remette sans rançon tout ce que j'ay de vos citoyens & de vos Alliez. C'est à cette seule condition que je puis relascher tant de braves gens, qui sont en mon pouvoir. Quand il eût ainsi parlé en présence des trois Ambassadeurs, il tira Fabricius à part, & il luy dit : Pour vous, Fabricius, je connois vostre mérite; je sçay la grande expérience que vous avez à conduire une armée. Vous avez beaucoup d'équité, vous menez une vie sobre, en un mot, vous passez

L'an de la Fond. de Rome 742. Olymp. [illegible]

» dans l'estime de tout le monde, pour un homme accompli en toute sorte de vertus. Mais je n'ignore pas que vous estes pauvre, & que c'est la seule disgrace, par laquelle la Fortune ait pû vous réduire au dessous d'une infinité de gens. Vos besoins mesmes vont si loin, qu'il n'y a point de si mince Sénateur, qui pour les commoditez de la vie ne soit plus à son aise que vous. Pour suppléer à ce défaut, je suis prest à vous donner de si grandes sommes d'or & d'argent, qu'il n'y aura point de Romain qui puisse égaler vos richesses, persuadé que je suis, qu'il n'est point de dépenses, qui fassent plus d'honeur à un Prince riche, que celles qui vont à soulager la misere des grands hommes, dont la vertu mérite une plus heureuse destinée; & que la gloire qui luy revient de ses libéralitez est plus éclatante, que celle qu'il pouroit tirer des plus magnifiques ouvrages & des plus superbes Palais: connoissant mes dispositions, n'ayez point de honte de venir avec nous partager mes biens. Je vous en auray autant d'obligation, que si vous m'apportiez le plus riche thrésor, & si je puis obtenir de vous cette grace, comptez, qu'il n'y aura personne chez moy, à qui je rendray plus d'honeur qu'aux Romains qui sont mes captifs. Ne croyez pas au reste que je veuille exiger de vous par reconnoissance aucun service qui vous deshonore, & qui ne serve mesmes à vous rendre plus considérable & plus puissant dans vostre Patrie. vous me servirez à fléchir le Sénat Romain, dans qui j'ay trouvé jusques icy si peu de complaisance, & que je trouve encore aussi dur & aussi difficile que jamais. Vous n'oublierez rien, pour luy inspirer des sentiments de paix, & pour l'engager à s'unir avec moy par un traité: vous luy représenterez, que c'est un malheur pour vostre République, que j'aye donné parole de secourir les Tarentins & les autres peuples de cette coste de l'Italie, que je ne puis plus abandonner avec gloire, estant à la teste d'une armée, qui m'a déja fait gagner une bataille. Cependant il m'est survenu quelques affaires, qui me rappellent dans mes Estats. Au reste vous pouvez compter pour vous & pour les compagnons de vostre ambassade sur un retour libre & facile, & je vous en donne les plus inviolables asseûrances, afin que vous travail-

L'an de la Fond. de Rome 742. Olymp. [illegible]

liez avec plus de confiance à me concilier l'amitié des Romains. Si la qualité de Roy, que je porte, faisoit naistre quelques soupçons, que je pourois manquer de parole, & n'estre pas plus religieux à garder la foy des Traitez, que quelques autres Princes qui n'ont point fait de scrupule de la violer; servez moy vous-mesme de garand, & quand vous aurez conclu la paix entre nous, joignez-vous à moy; je ne feray rien sans vos conseils; vous conduirez sous moy mes armées, & je me feray un plaisir de partager mon bonheur avec vous. J'ay besoin d'un homme habile & d'un ami fidelle; vous estes né pour gouverner un Royaume, & vous ne pouvez le faire, sans estre le maistre de mes thrésors: nous retirerons l'un & l'autre des avantages infinis de nostre union.

Quand Pyrrhus eût ainsi parlé, Fabricius se recüeillit quelques moments, & fit ensuite cette réponse. Il est inutile que je dise rien de l'usage, que je puis avoir dans le gouvernement des affaires publiques & particulieres, dès que vous en estes informé d'ailleurs. A l'égard de ma pauvreté, vous me paroissez aussi la connoistre assez, sans estre obligé de vous dire, que je n'ay ni argent que je fasse profiter, ni esclaves qui me produisent des revenus: que tout mon bien consiste dans une maison de peu d'apparence, & dans un petit champ, qui fournit à mon entretien. Si vous croyez néanmoins, que la pauvreté rende ma condition moins sortable, que celle d'aucun autre Romain, & que remplissant les devoirs d'un honeste homme, je sois moins considéré, parce que je ne suis pas du nombre des riches; permettez-moy de vous dire, que vous vous trompez dans le jugement que vous portez de ma personne, soit qu'on vous ait inspiré ces sentiments; soit que vous en jugiez ainsi par vous-mesme. Jamais je ne me suis mal trouvé d'avoir si peu de chose, & je suis encore à m'en ressentir. Dans quelques affaires publiques ou particulieres où j'aye esté employé, mon estat ne m'a point esté à charge, & quelle disgrace en ay-je receüe, pour m'en plaindre? Ma Patrie offensée de ma pauvreté, m'a t'elle éloigné de ces employs glorieux, qui se briguent avec tant d'ardeur, &

L'an de la Fond. de Rome 741. Olymp. 191. 4.

» qui sont l'objet d'une noble émulation? J'occupe les pre- » mieres charges de la Magistrature; je me vois à la teste » de la plus illustre ambassade; j'assiste aux plus augustes cé- » rémonies, & quand il s'agit de quelque importante délibé- » ration, j'ay ma place pour y dire mon avis; on me loüe, & » on m'admire: personne, quelque riche & quelque puissant » qu'il soit, ne me regarde au dessous de luy, & on me fait » l'honeur de me proposer comme un modele de probité. Il » ne m'en couste rien, non plus qu'aux autres Romains, pour » exercer les charges que la République nous confie: Rome » ne cherche point à incommoder nos familles, en nous éle- » vant à la Magistrature: elle garde en cela une conduite » bien différente des autres villes, où le thrésor public est peu » de chose, & les richesses des particuliers sont immenses. C'est » elle, qui fournit à ceux qu'elle employe tous les secours » nécessaires, pour bien remplir leurs fonctions, & sa libé- » ralité dans ces rencontres n'a point de bornes. Ainsi dans la » distribution des charges n'ayant égard qu'au mérite de ceux » qu'elle éleve, il importe peu d'estre riche ou d'estre pauvre, » & la vertu est la seule chose qui détermine son choix. Quel » sujet donc aurois-je de me plaindre de ma pauvreté, dès que » ma condition n'est pas pire que celle des plus riches? Dois-je » m'affliger de ne point égaler la fortune de vous autres Rois, » qui regorgez d'or & d'argent? Pour moy tant s'en faut, » que je me croye malheureux d'avoir peu de biens dans la » vie privée que je mene, je ne trouve que moy d'heureux » parmi ceux qui s'imaginent l'estre; & quand je me compare » avec tant d'autres, qui possédent de grandes richesses, je » me sçay bon gré de ne leur pas ressembler. Mon petit champ » tout maigre & sec qu'il est, pourveû que je le cultive avec » soin, & que j'en conserve les fruits, me suffit pour me nour- » rir. La nature se passe aisément du superflu, tout aliment » fait plaisir, quand il est assaisonné de la faim, tout breû- » vage devient agréable, lors qu'on ne boit, que pour étan- » cher sa soif; & il n'est point de sommeil plus tranquille, » que celuy qui vient à la suite du travail. Je ne cherche » dans mes vestements que ce qui peut me défendre du froid; » & tous les meubles qui sont à mon usage, les plus vils & » les plus mauvais sont ceux qui m'accommodent le mieux.

L'an de la Fond. de R. 7+2 Olymp. [illegible]

C'est pour quoy je serois déraisonnable d'accuser la fortune, qui m'a donné le nécessaire ; & qui, ne m'ayant point donné de biens, ne m'a point inspiré le désir de les avoir.

Mais faute de cette abondance, je ne suis point en estat, dira-t'on, de soulager ceux qui sont dans la misere, comme le peuvent faire les riches : je le veux ; mais aussi n'ay-je point receû des Dieux l'art de connoistre, ni de deviner les besoins des pauvres. Là-dessus, comme sur une infinité d'autres choses, j'avouë de bonne foy mon ignorance. D'ailleurs, pourveû que je rende à la République & à mes amis tous les services dont je suis capable, n'ay-je pas droit de me croire riche, pour peu que je fasse plaisir selon mes moyens ? En un mot tel que je suis, vous ne laissez pas d'avoir pour moy la plus haute estime, & vous estes prest à m'achepter au prix de vos thrésors. Mais quand le sort des riches seroit l'objet d'une noble émulation, par les moyens qu'il donne d'exercer la libéralité, & que les richesses, comme se l'imaginent les Roys, rendroient un homme heureux ; par quelle voye, pensez-vous, qu'il me fust plus glorieux de m'enrichir ? Seroit-ce par le honteux artifice que vous me proposez, ou par les moyens honestes que j'ay eû entre les mains ? Employé depuis long-temps dans le gouvernement de la République, j'ay eû plusieurs occasions d'amasser du bien sans reproche. Il y a trois ans qu'ayant esté fait Consul & envoyé contre les Samnites, les Lucaniens & les Brutiens, je les défis dans plusieurs rencontres ; je ravageay la plus grande partie de leur pays ; je pris d'assault plusieurs de leurs villes pleines de butin & d'opulence ; j'enrichis toute l'armée de leurs dépoüilles ; je dédommageay nos citoyens des contributions qu'ils avoient fournies pour les frais de la guerre, & après avoir receû l'honeur du Triomphe, je mis encore quatre cents talents dans le thrésor public. (10) Quelle idée, je vous 10. R.
prie, donnerois-je de ma conduite, si ayant pû remédier à ma pauvreté des dépoüilles de nos ennemis, & les ayant sacrifiées par un généreux mépris à l'amour de la gloire, à l'exemple de Valerius Publicola & de plusieurs autres, dont le desinteressement a porté si haut la puissance de nostre Empire, j'allois accepter aujourd'huy les présents

L'an de la Fond. de R. 742 Olymp. 113. 1.

» que vous m'offrez, & préferer des richesses illégitimes à » des biens qui m'estoient acquis? J'avois du moins de loüa- » bles & de justes raisons de les posseder, sans que rien me » pust troubler dans une joüissance paisible; trouverois-je » dans les vostres le mesme avantage? Tout ce qu'on reçoit d'une main étrangere porte toûjours son interest: on a » beau colorer ces sortes d'usures du spécieux nom de bien- » veillance, de présent, ou de bienfait; une ame noble ne » peut éviter de sentir de l'impatience & de l'inquiétude, » qu'elle n'ait rendu ce qu'elle a receû. Dites-moy, au nom » des Dieux, si j'estois assez imprudent pour me laisser é- » bloüir à l'éclat de l'or que vous m'offrez, & si dans la suite » tous les Romains venoient à le sçavoir, les Magistrats qu'on » nomme parmi nous Censeurs, qui n'ont point eux-mes- » mes de comptes à rendre, mais qui ont droit de veiller » sur la conduite & les mœurs des citoyens, & de punir » ceux qui pechent contre les loys & les coustumes, man- » queroient-ils de me citer à répondre en public sur l'argent » que j'aurois receû, & qui ne m'auroit esté donné que pour » me corrompre; & moy comment pourois-je me justi- » fier? (a) ***

(a) Il manque icy quelque chose pour terminer ce dilaogue de Pyrrhus & de Fabricius.

Clinias de Crotone fut le premier qui subjugua les villes de cette partie de l'Italie, qu'on nomme la grande Gréce, (b) par le moyen des exilez & des esclaves qu'il ramassa de tous costez en leur faisant esperer la liberté. Avec ce secours ayant establi sa domination, il se défit des Chefs des Crotoniates ou par la mort, ou par l'exil. Ensuite Anaxilaus s'empara de Rhegio, dont il conserva la souveraineté pendant le reste de sa vie, & qu'il laissa en mourant à son fils Leophron. D'autres se répandirent pareillement dans diverses villes, où s'estant rendus les maistres, ils les ruinerent de fond en comble. Mais le plus terrible de tous, & celuy qui causa le plus de maux, fut Denys de Sicile. Les Locres l'ayant appellé à leur secours contre les Rhegiens avec lesquels ils estoient en guerre, il traversa l'Italie, il donna bataille contre une armée puissante des habitants du pays, il en fit un grand carnage, & il emporta deux villes d'emblée. Quelque temps après il traversa une seconde fois l'Italie, il tira les habitants d'Hippone de leurs demeures, il

(b) C'est ainsi qu'on appelloit la Sicile & une partie de la basse Italie.

les transporta dans la Sicile, & il s'empara de Crotone & de Rhegio, où il regna pendant douze ans. Ces peuples lassez de sa domination, & n'en pouvant plus supporter la tyrannie, se livrerent aux Barbares; mais bien-tost après attaquez par ces mesmes Barbares, ils remirent leurs villes sous la puissance de Denys, aussi peu constants que l'Euripe (11) dans leurs perpetuelles vicissitudes, & toûjours prests à changer de maistres dès qu'ils en auroient du mécontentement. 11. R.

Pyrrhus revint une seconde fois en Italie, obligé de quitter la Sicile, où ses affaires prenoient un fort mauvais train, par la haine que luy avoit attiré son gouvernement, qui ressentoit plus la tyrannie qu'une Royauté légitime. Il s'estoit emparé de Syracuse par le moyen de Sosistrate qui la gouvernoit alors, & de Thenon qui commandoit dans la citadelle. Il avoit receû d'eux tout l'argent du thrésor public, près de deux cents vaisseaux de guerre, & il estoit maistre de toute la Sicile, hormis la ville de Lilybée, qui estoit encore sous la domination des Carthaginois; mais il abusa bien-tost de son pouvoir. Il dépoüilla de leurs biens la famille & les amis d'Agathocles, pour enrichir ses créatures; il ne mettoit pour Magistrats dans les villes contre les loys & la coustume du pays, que de ses Satellites, ou de ses Centurions; & sans les destituer après le terme ordinaire, il les continuoit autant que bon luy sembloit. Il se rendoit l'arbitre unique & le Juge des differends, ou il les abandonnoit à la discrétion de ses courtisans, qui n'employoient leur ministére qu'à contenter leur avarice, & à entretenir leur luxe & leurs débauches. Ces défauts rendirent Pyrrhus odieux à toutes les villes qui s'estoient données à luy. Il sentit la haine qu'on luy portoit. Pour se précautionner contre le péril, il mit dans toutes les places des garnisons à sa dévotion, sous prétexte que les Carthaginois se préparoient à luy faire la guerre. Il fit prendre ce qu'il y avoit de plus considérables citoyens dans chaque ville, il les fit mourir, & il colora sa cruauté du crime de trahison, dont il les fit accuser. Thénon mesme Commandant de la citadelle ne put échapper à sa barbarie, luy qui avoit plus contribué que personne à luy ouvrir le passage, & à le rendre maistre de toute l'Isle. En effet non seulement il estoit allé au devant de luy avec une

L'an de la Fond. de R. 477 Olymp. 162. 3.

L'an de la Fond. d. R. 477 Olymp. 162. ½.

flote, mais il luy avoit livré le costé de Syracuse, qu'on nomme l'Isle communément, où il avoit à ses ordres une bonne garnison. Pyrrhus fit encore son possible pour se saisir de Sosistrate, qui, présentant les mauvais desseins du Roy contre luy, trouva le moyen de se sauver, & de se tirer de ses mains. Pendant ces mouvements qui causerent de grands troubles dans la Sicile, les Carthaginois crurent l'occasion favorable de recouvrer ce qu'ils avoient perdu, & ils y envoyerent une armée.

Pyrrhus voyant le danger qui pressoit, & fort en peine de trouver de l'argent pour se mettre en estat de se défendre, Evagorus fils de Theodore, Balacer fils de Nicandre, & Dinarchus fils de Nicias les plus méchants & les plus pernicieux de ses amis, qui avoient esté les auteurs de tous les mauvais conseils qu'il avoit suivis jusques alors, luy suggererent encore le détestable moyen de s'enrichir à peu de frais, en faisant ouvrir les sacrez thrésors de Proserpine. Il y avoit dans la ville un Temple auguste, où l'on gardoit quantité d'or caché dans terre, qu'on avoit respecté dans tous les temps, sans oser y toucher. Pyrrhus séduit par les flateries de ses courtisants, & persuadé que la dure nécessité de ses affaires devoit l'emporter sur les motifs les plus respectables de la Religion, se servit du ministére de ceux mesmes qui avoient ouvert ce dangereux avis, pour enlever tout l'argent du Temple; dont ayant fait charger des vaisseaux, il les fit partir pour Tarente fort content du succès de cette entreprise. Mais les Dieux firent bien-tost éclater leur ressentiment. Les vaisseaux sortis du port eûrent d'abord un vent favorable, & firent route heureusement. Quelque temps après le vent estant devenu contraire, ils luterent toute la nuit contre la tempeste, obligez de demeurer sur leurs anchres. Enfin les uns furent coulez à fond; les autres furent jettez dans le Golphe de Sicile; & ceux qui portoient les présents & l'argent sacré vinrent brisez & fracassez échouer à la rade de Locres, sans qu'aucun de ceux qui les montoient se pust sauver. On trouva les thrésors sur le rivage à quelque distance de la ville. Pyrrhus frappé de ce désastre crut se réconcilier avec la Déesse en restituant l'argent dont il s'estoit emparé.

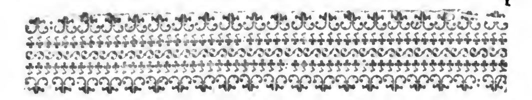
L'insensé

L'an de la Fond. de R. 477 Olymp. 162. ½.

L'insensé se flattant d'une vaine esperance,
Croyoit du juste Ciel éviter la vengeance;
Mais d'un sensible honeur les Dieux sont trop jaloux,
Pour laisser aisément appaiser leur couroux.

Comme dit Homere. Pyrrhus pour avoir osé toucher aux deniers sacrez, & les avoir destinez à faire la guerre, vit ses desseins renversez par les Dieux, & laissa ce funeste exemple à la posterité. Sa défaite entiere par les Romains qui suivit de près, mit le comble au chastiment qu'il avoit mérité. Il avoit néanmoins une armée considérable, composée des meilleurs & des plus aguerris soldats de la Gréce, & trois fois plus nombreuse que celle des Romains. Il estoit luy-mesme habile Capitaine, & du consentement commun le plus renommé de son temps. En un mot, ce ne fut ni le desavantage des lieux où il donna bataille, ni les secours impréveûs arrivez aux ennemis, ni quelque autre accident semblable, qui ruina les affaires de Pyrrhus; mais la seule colére de la Déesse fut la cause de sa perte. Pyrrhus luy-mesme n'en put disconvenir au rapport de Proxéne, qui a escrit l'Histoire de ce Prince; & Pyrrhus dans les commentaires de sa vie qu'il a laissez escrits de sa propre main n'apporte point d'autre raison de ses malheurs. La nuit qui précéda le jour qu'il devoit poster son armée sur une colline, il s'imagina pendant le sommeil qu'il crachoit plusieurs de ses dents avec beaucoup de sang. Epouvanté de ce prodige, & le regardant comme un funeste présage de la disgrace qui luy devoit arriver, il résolut de ne point tenter fortune tout le jour. Mais sur les remontrances de ses amis, qui ne pouvoient souffrir de retardement, & qui le conjuroient de ne point laisser échapper l'occasion de vaincre qui leur paroissoit belle, il ne put surmonter sa fatale destinée.

Fin des Extraits de Denys d'Halicarnasse.



REMARQUES
SUR LE LIVRE SIXIÉME.

ET M. Minucius, &c. Denys d'Halicarnasse ne fait point icy mention du surnom de Minucius, mais dans son second Consulat il l'appelle Augurinus, qui estoit le surnom commun de toute la famille des Minucius. N. I. 1. R.

Virginius nomma Dictateur A. Postumius, &c. Tite-Live fait Postumius Dictateur trois ans auparavant sous le Consulat de P. Veturius & de T. Ebutius : mais la vraye-semblance demande qu'on s'en tienne au sentiment de Denys d'Halicarnasse. Postumius n'avoit point encore passé par le Consulat, quand Tite-Live le fait Dictateur : c'estoit néanmoins une des loys establies dans l'institution de la Dictature, comme nous l'avons deja fait remarquer, qu'on ne choisiroit personne pour remplir cette place qu'il n'eût esté Consul. N. II. 2. R.

Licinnius & Gellius contre toute vraye-semblance, &c. Tite-Live a pensé la mesme chose que Licinnius & Gellius au sujet de Tarquin : voicy ce qu'il dit. *In Postumium prima in acie suos adhortantem instruentemque Tarquinius Superbus, quanquam jam ætate & viribus erat gravior, equum infestus admisit.* Tarquin le Superbe, dit Tite-Live tout cassé de vieillesse qu'il estoit, poussa son cheval contre Postumius qui estoit à la teste de ses troupes & qui les animoit à bien faire. La seule raison qui fait rejetter à Denys d'Halicarnasse ce sentiment est le grand âge de Tarquin. Mais il n'estoit point sans exemple chez les Romains, que des hommes mesmes à cet âge se fussent trouvez dans de pareilles rencontres, & y eussent parû avec beaucoup de valeur. Dailleurs nous avons le temoignage de Lucien, qui parmi les exemples d'une heureuse & d'une vigoureuse vieillesse cite Tarquin le Superbe. Ταρκύνιος, dit-il, ὁ τελευταῖος Ῥωμαίων βασιλεὺς φυγαδευθεὶς καὶ ἐπὶ Κύμης διατελῶν ὑπὲρ τὰ ἐνενήκοντα ἔτη λέγεται σφοδρότατα βιῶσαι, *Tarquin le dernier Roy des Romains chassé de Rome vint demeurer à Cumes où il vecut* dit-on, *au-de-là de quatre-vingt-dix ans dans une extresme vigueur.* Ce ne seroit donc pas une raison que le grand-âge de Tarquin, pour l'exclure d'un combat, qui devoit décider de sa destinée, & où sa présence devoit estre d'un si grand N. XI. 3. R.

poids, pour animer ceux de son party. Le peu de temps mesme qu'il survescut à sa défaite pouvoit estre l'effet des blessures qu'il avoit receûës. C'est au Lecteur à décider sur ce point.

N. XIII. 4. R. *Entre autres un Temple auguste*, &c. Ce Temple que les Romains éleverent alors à Castor & à Pollux, estant tombé en ruine dans la suite des temps fut restabli par L. Metellus des dépouilles qu'il avoit faites sur les Dalmates, comme l'asseure Ciceron III. *ver.* Mais quoyque ce monument eûst esté construit en l'honneur des deux freres, il ne porta que le nom de Castor. C'est sur cela qu'est fondé dans Suetonne ce bon mot de Bibulus, qui ayant esté créé Consul avec C. Cesar & ayant fait conjointement avec luy les dépenses des jeux, dont on gratifia le peuple, en sorte neanmoins que Cesar eût tout l'honeur de de cette magnificence, il dit plaisamment qu'il avoit eu la mesme destinée que Pollux: que Cesar avoit eû tout le mérite de cette feste, comme il n'estoit fait mention que de Castor, au sujet du Temple qu'on avoit érigé aux deux freres. C'est aussi sur ce mesme trait que Martial a fait cette Epigramme, où parlant du Consulat de Cesar & de Bibulus, il ne nomme que Cesar & il adjoute pour raison, qu'il ne se souvient point qu'on eûst rien fait sous le Consulat de Bibulus.

Nam Bibulo fieri Consule nil memini.

5. R. *Qu'on nomme Trabées*, &c. Il y avoit trois sortes de robes qu'on nommoit *Trabées* La premiere estoit toute de pourpre, & n'estoit employée que dans les sacrifices qu'on offroit aux Dieux. La seconde estoit meslée de pourpre & de blanc, & fut d'un grand usage chez les Romains. Non-seulement les Roys la porterent, mais les Consuls en estoient revestus lorsqu'ils alloient à la guerre. Elle devint mesme un habit militaire avec lequel paroissoient les Cavaliers aux jours de festes & de cérémonies, tels que les répresente nostre Historien dans les honeurs qu'on rendoit à Castor & à Pollux en mémoire du secours que les Romains en avoient receû, dans le combat qu'ils eûrent à soustenir contre les Latins. La troisiéme espéce de ces robes appellées *Trabées* estoit composée de pourpre & d'ecarlate & c'estoit un vestement propre des Augures.

N. XXI. 6. R. *Vint se refugier à Cumes*, &c. Cumes est une ville de la Campanie entre l'embouchure du Vulturne & le promontoire de Misène; les Grecs l'appellent Κύμη au nombre singulier. C'est une des plus anciennes Colonies Grecques qui s'establirent dans l'Italie. Elle estoit composée des habitants de Chalcis ville de l'Euboé, qui avoient pour chef Megasthene fondateur de Cumes, & des habitants de Cumes dans l'Etolie, qui se joignirent à eux sous la conduite d'Hypocles. Cette ville receût son nom ou de Cuma qui estoit la patrie d'Hypocles, ou du Grec ἀπὸ τῶν κυμάτων.

à fluctibus, parce que le rivage, qui en est proche est fort élevé, & forme avec l'isle d'Enarie un détroit, où les flots de la mer battus par les vents causent beaucoup de tempestes. C'est de cette ville que la Sibylle Cumée prit son nom.

Il ne vécut que peu de jours dans cette retraite, &c. Tullia femme de Tarquin peu de temps auparavant, tourmentée par le souvenir de ses crimes & par les manes vengeurs de son pere, s'estoit donné la mort de ses propres mains. 7. R.

Il monte au Capitole, &c. Tite-Live parle de la prise de Pometie par le Consul Servilius, & de son retour à Rome à la teste de son armée victorieuse; mais il ne dit point qu'il triompha. Les Fastes mesmes Capitolins ne font aucune mention de ce triomphe. Il ne faut pas s'en étonner : c'estoit au Sénat à décerner le triomphe, & Servilius se l'estant adjugé contre les régles & malgré l'opposition du Sénat, on n'eût garde de l'inserer dans les actes publics. N. xxx. 8. R.

Manius Valerius, *frere de P. Valerius*, &c. Ce Valerius que les troubles du dedans & la guerre dont la République estoit menacée au dehors, éleverent à la Dictature, estoit un troisiéme frere de Valerius Publicola, selon Denys d'Halicarnasse, le second, qui portoit le nom de Marcus, estant mort dans le combat que les Romains livrerent aux Latins proche du lac Regulle. Tite-Live le fait fils de Volesus; mais les deux Historiens conviennent, qu'il fut fait Dictateur à l'âge de soixante-dix ans, sans avoir passé par le Consulat, quoyque les loys establies dans l'institution de la Dictature exigeassent pour cette charge des hommes Consulaires. Ciceron dans son Brutus luy donne de grandes louanges & dit qu'il fut appellé Maximus pour avoir reconcilié le peuple avec les Patrices. Voicy comme il en parle. *Videmus paucis annis post Reges exactos, cum plebs prope ripam Anienis ad tertium milliarum consedisset, cumque montem, qui sacer appellatus est, occupasset, Marcum Valerium Dictatorem sedavisse discordias, amplissimos ob eam rem honores consecutum; & cum primum ob eam ipsam causam Maximum esse appellatum.* Peu d'années aprés qu'on eût exterminé la Royauté, dit Ciceron, le peuple mécontent estoit resté sur le bord du Teveron à trois milles de Rome; & s'estant emparé de la montagne, qui depuis fut nommée sacrée, Marcus Valerius Dictateur ramena les esprits & appaisa la discorde. Pour un service si signalé il fut comblé des plus grands honneurs & il fut surnommé Maximus. Mais outre que l'Orateur Romain l'appelle Valerius Marcus, au lieu de Manius, il s'est encore trompé en deux circonstances considérables, la premiere, en ce qu'il le fait Dictateur lorsqu'il harangua le peuple aprés sa séparation, puisqu'au témoignage de l'Historien Grec & de l'Historien Latin, Valerius avoit abdiqué la Dictature, avant que le N. xxxix. 9. R.

peuple eûst pris le party de se retirer sur le mont sacré. La seconde en ce qu'il luy attribue la gloire d'avoir par son discours obligé le peuple à se réunir. Il est vray que Valerius fut envoyé avec les neuf personnes Consulaires, que Rome députa vers le peuple : il est constant qu'il parla dans cette occasion avec beaucoup d'éloquence ; mais on fut redevable du succés de la réunion au fameux Apologue du ventre & des autres membres dont Agrippa Menenius fut l'Auteur.

N. XLIIII. 10. R. *Valerius receût l'honeur du Triomphe*, &c. Ce fut des Sabins que triompha Valerius. Tite-Live d'acord avec Denys d'Halicarnasse fait mention de ce Triomphe, & les fragments qui nous restent des Fastes Capitolins en rendent témoignage. Ce mesme Valerius aprés son Triomphe n'ayant pû obtenir du Senat en faveur du peuple l'accomplissement des promesses, par lesquelles il s'estoit engagé envers luy, se demit de chagrin de la Dictature, avant que le temps prescript par les loys fust expiré.

N. XLV. 21. R. *Tant elles avoient de respect pour la foy de leurs engagements*, &c. Rien n'estoit plus inviolable chez les Romains que le serment militaire, par lequel les troupes s'engageoient au service. Il y avoit trois sortes d'engagements. Le premier s'appelloit *Sacramentum*, par lequel chaque soldat prestoit serment en particulier entre les mains de son Général, & promettoit de le suivre par tout où ses ordres le conduiroient, sans jamais l'abandonner sous quelque prétexte que ce pust estre, jusqu'à ce qu'il eûst esté licentié. Voicy de quelle maniere cela se pratiquoit. Lorsqu'il s'agissoit de faire des levées pour quelque expédition militaire, ceux qui estoient revestus de l'autorité Consulaire, faisoient annoncer le jour, auquel tous les Romains tant de la ville que de la campagne, qui estoient en âge de porter les armes, devoient se rendre à Rome. Le jour arrivé on les conduisoit au Capitole, où chacun juroit en présence du Consul de servir la République & de demeurer sous le Drapeau, tant qu'elle auroit besoin de leur service. En vertu de cet engagement les rebelles & les deserteurs estoient punis de mort sans appel & sans autre forme de procés.

La seconde espéce d'engagement s'appelloit *Conjuratio*. C'est-à-dire, que dans les troubles impréveus, ou qu'à l'approche subite de l'ennemi, qui demandoit un prompt secours & qui ne laissoit pas le temps d'exiger le serment de chaque soldat en particulier; le Consul montoit au Capitole, & de-là levant deux Etendarts, l'un de couleur de rose pour l'Infanterie, l'autre bleu pour la Cavalerie, il sécrioit, *Quiconque veut le salut de la République, qu'il me suive.* Les Romains alors se rangeoient sous le Drapeau, tous juroient ensemble d'estre fideles, & s'obligeoient au service que la République attendoit d'eux. Enfin lorsque les Ma-

gistrats dépeschoient en divers lieux des hommes de choix, avec pouvoir de lever des troupes pour les besoins de la République, cette troisiesme maniere de s'engager s'appelloit *Evocatio*.

Qu'on appelle aujourd'huy le mont sacré, &c. La montagne où se retira le peuple pour la premiere fois est située au-delà du Teveron, à trois milles de Rome, aux confins des Sabins & des Latins sur la route qui mene à Crustumerie ; ce qui a donné lieu à Varron d'appeller cette fuite du peuple, *secessio Crustumerina*. Cette colline fut nommée dans la suite *le mont sacré*, ou parce que le peuple aprés s'estre reconcilié avec les Patrices, y éleva un Autel à Jupiter qui inspire la terreur, en memoire de la frayeur dont il avoit esté saisi en y arrivant : ou parce que les loys qu'on y porta de l'accommodement devinrent si respectables, que quiconque auroit osé attenter à la personne d'un Tribun du peuple, estoit regardé comme l'objet de l'exécration publique, & sa teste estoit proscrite comme une victime, qu'il estoit permis à quiconque d'immoler à Jupiter. 12. R.

Aux Calendes de Septembre plutost que ne portoit la coustume, &c. N. XLIX.
Nous avons déja rendu raison de cette difficulté sur la fin de la seconde Remarque du Livre V. Les premiers Consuls, avons-nous dit, prirent possession de la Magistrature vers les Calendes de Juin ; & ce premier Consulat, pour celebrer la premiere année de la liberté fut de seize mois, & ne finit qu'au commencement d'Octobre de l'année suivante, temps où commença le second Consulat. Depuis, les Consuls continuerent à entrer en charge aux Calendes d'Octobre par où l'année commençoit alors. Mais l'an de la fondation de Rome CCLX. qui est celuy dont il s'agit icy, Sp. Cassius & Postumius Cominius ayant esté faits Consuls aux Calendes de Septembre, Denys d'Halicarnasse a eû raison de dire, que ce fut plutost que ne portoit la coustume. 13. R.

Nautius dont il tiroit son origine, &c. Ce Nautius est appellé par N. LXIX.
Virgile Nautés L. V. *Æneid.* Ce fut entre ses mains, disent les Commentateurs de ce Poëte, que Diomede remit le Palladion qu'il avoit enlevé de Troye. Virgile dit que Minerve elle-mesme l'avoit instruit dans l'art de deviner. Ainsi lorsque les vaisseaux d'Enée furent brulez en Sicile par Iris, qui y mit le feu, Nautés fit entendre à Enée que ce malheur estoit arrivé par la haine & à la sollicitation de Junon, qui vouloit empescher les Troyens d'arriver en Italie ; qu'il n'avoit qu'à tenir bon & que malgré toutes les traverses, les ordres des Destins s'acompliroient en sa faveur. 14. R.

Qui tous hors un seul avoient passé par le Consulat, &c. C'est ce Sp. Nautius dont on vient de parler, qui n'avoit point encore esté Consul, & qui fut associé aux Députez Consulaires, comme un homme distingué par sa noblesse & par son mérite ; son nom est 15. R.

échappé aux Editeurs, & comme le plus jeune il doit estre mis le dernier.

16. R. *Manius Valerius*, &c. Denys d'Halicarnasse le nomme le premier parmi les Députez, & il le fait mesme parler au peuple avant tous les autres, parce qu'il estoit le plus âgé de tous; car il est constant que Menenius estoit le chef de la Députation, ce que nostre Auteur fait assez entendre luy-mesme, lorsqu'il l'appelle plus bas ὕπατον, qui ne signifie point en cet endroit Consul, puisque Menenius n'estoit point alors revestu du Consulat, mais seulement chef de sa Députation, dit le sçavant Perizon, où le texte, adjouste-t'il, est vicieux & corrompu. Tite-Live appuye tellement cette opinion, que sans faire mention des autres Consulaires qu'on députa vers le peuple, il ne parle que d'Agrippa Menenius, non pas qu'il crust qu'il fust le seul Député, mais parce qu'il estoit le chef de la Députation, & que par son Apologue le peuple fut persuadé & se rendit. Si l'Historien Latin ne dit mot ni du discours de Valerius, qui parla le premier, ni de ceux de Lucius Junius & de Sicinnius qui parlerent en faveur du peuple, ce n'est point un préjugé contre l'Historien Grec, qui fait un plus long détail de ce point d'histoire, que Tite-Live a traité plus superficiellement.

N. LXXIX. 17. R. *Que les Romains appellent Fecialiens*, &c. C'estoient des Prestres chez les Romains establis par Numa Pompilius, pour présider aux Traitez d'alliances dans lesquels les peuples se donnoient mutuellement la foy, d'où ils furent nommez *Feciales*. Ils concluoient ces cérémonies en frappant un pourceau avec une pierre, & souhaittant que l'infracteur du Traité fust frappé de la mesme maniere. Leurs fonctions estoient de travailler à l'accommodement des peuples dans les sujets de plaintes qui naissoient entre eux, & de déclarer la guerre à ceux, qui ne vouloient pas réparer le tort qu'ils avoient causé. Cette déclaration se faisoit de cette maniere. Un des Fecialiens alloit sur les frontieres de l'ennemi: il avoit en main une Javeline brulée & ferrée par le bout, & en présence au moins de trois témoins il jettoit un dard sur les terres de l'ennemi, & il luy déclaroit la guerre. Parmi les Fecialiens il y en avoit un qui estoit comme le chef des autres & qu'on nommoit *Pater Patratus*, qui devoit avoir encore son pere & en mesme temps des enfants.

18. R. *Il fit choix de Lucius Junius Brutus & de C. Sicinnius Bellutus*; &c. Plutarque, Suidas & tous les Auteurs Latins conviennent avec Denys d'Halicarnasse sur la création de ces deux Tribuns. Le seul Tite-Live en nomme deux autres, C. Licinius & L. Albinus: mais les seules circonstances de l'histoire détruisent le sentiment de l'Historien Latin. Est-il croyable que le peuple eût choisi pour ses premiers Magistrats d'autres personnes que Junius

nius Brutus & Sicinnius Bellutus, qui avoient esté les premiers auteurs de la séparation, & qui luy avoient servi de chefs, pendant tout le temps qu'il campa sur le mont sacré. Tite-Live diffère encore de Denys d'Halicarnasse en ce qu'il dit que le peuple ne créa d'abord que deux Tribuns, & que l'Historien Grec en compte cinq. Il est vray que Tite-Live adjoute que les deux premiers se choisirent ensuite trois Collegues entre lesquels il nomme Sicinnius, sans parler des deux autres dont il dit que les noms sont contestez. Le plus seur est de s'en tenir au sentiment de Denys d'Halicarnasse, qui est beaucoup plus exact dans le détail de chaque chose, & qui se fait plus de scrupule de ne rien négliger, que l'Historien Latin.

Le peuple ne se contenta pas de ces cinq Magistrats, il en fit bientost monter le nombre jusqu'à dix, comme on le verra dans la suite.

Le quatriéme avant les Ides de Decembre, &c. Ce jour que les Tribuns entrerent en possession de leurs charges fut solennel parmi le peuple, & on observa depuis la coustume de créer les Tribuns le mesme jour. Tite-Live liv. XXXIX. de son histoire dit que Nævius fut élevé au Tribunal le quatriéme avant les Ides de Decembre, c'est à dire le dix du mesme mois. 19. R.

Conceût la loy en ces termes; &c. Voicy les termes de cette loy. *Tribunum invitum nemo quicquam facere cogito, nec verberato, nec alium verberare jubeto. Si quis contra fecerit sacer esto, & bona ejus Cereri dicato, qui eum occiderit, purus à cæde esto.* C'est-à-dire, qu'on n'oblige point un Tribun à rien faire malgré luy: qu'on ne le frappe point: qu'on ne le fasse point frapper par un autre. Quiconque violera cette loy, qu'il soit en exécration: que ses biens soient consacrez à Cerés, & que celuy qui le mettra à mort ne soit point pour cela réputé coupable. 20. R.

Ce genereux Romain les effaça tous, &c. Tite-Live adjouste que la gloire que s'acquit Marcius dans cette guerre obscurcit tellement celle du Consul Postumius, que sans le Traité qu'on fit avec les Latins, & que Sp. Cassius fit graver sur une colonne d'airain dans l'absence de son Collegue, on n'eûst pas sceû dans la posterité que Postumius eûst jamais fait la guerre aux Volsques. Voici ses paroles. *Tantumque sua laude obstitit famæ Consulis Marcius, ut, nisi fœdus cum columna ærea insculptum monumento esset ab Sp. Cassio, quia Collega abfuerat, ictum, Postumium Cominium bellum gessisse cum Volscis memoria cessisset.* N. XCIII. 21. R.

Le surnom mesme de Coriolanus que porta Marcius pour la prise de Corioles, tout particulier qu'il estoit, pouvoit donner de la jalousie au Consul qui avoit le commandement, quoy qu'il en fust dédommagé par le surnon d'Aruns que luy mérita la victoire qu'il avoit remportée sur les Arunces.

REMARQUES
SUR LE LIVRE SEPTIÉME.

N. 1. 1. R. *Qui s'estoit rendu maistre du Royaume de son frere Hippocrate, &c.* Il paroist que Denys d'Halicarnasse s'est icy trompé. Gelon n'eût point de frere nommé Hippocráte. Dinomene pere de Gelon en mourant laissa quatre fils, Gelon, Hieron, Polyzele & Trasibule : c'est ce que nous apprenons du Scholiaste de Pindare, qui les nomme tous dans ce Distique.

Φημὶ Γέλων' Ἱέρωνα Πολύζηλον Θρασίβουλον
Παῖδας Δεινομένευς, τοὺς τρίποδας θέμεναι.

Il est vray que Gelon succeda à Hippocrate qui regnoit à Gela, mais il n'estoit point son frere. Cet Hippocrate laissa deux fils aprés sa mort, Euclyde & Cleandre ; mais les Gelins refusant de leur obéir, Gelon, sous prétexte de prendre la défense des deux freres, fit la guerre à ces peuples, les défit, & s'empara de la Couronne au préjudice des héritiers légitimes. Peu d'années aprés une sédition s'estant élevée à Syracuse, qui en chassa les Gamores, Gelon prit leur party, les restablit dans leur patrie & se fit Roy de Syracuse.

2. R. *Pour decouvrir qui regnoit alors à Syracuse, &c.* Denys d'Halicarnasse fait entendre icy que Gelon estoit Roy de Syracuse, quand les Ambassadeurs des Romains arriverent en Sicile, en quoy on l'accuse encore de s'estre trompé. Ce ne fut qu'au commencement de la LXXIV. Olympiade que Gelon se rendit maistre de cette ville, selon la supputation de Diodore de Sicile, qui dit que Gelon ne regna que sept ans, & qu'il mourut vers la troisiéme année de la LXXV. Olympiade : comment donc se peut-il faire, que les Ambassadeurs Romains qui arriverent en Sicile dés la LXXII. Olympiade l'eussent trouvé en possession de Syracuse ? Il faut donc dire que Gelon n'estoit alors que Roy de Gela.

De créer des Triumvirs, &c. Les Triumvirs se créoient dans une assemblée du peuple par Tribus. Toutes les fois que les Romains envoyoient des Colonies dans les pays qu'ils avoient soumis, pour maintenir les peuples dans l'obéissance & les empescher de secoüer le joug, on choisissoit des Magistrats qu'on appelloit ou Duumvirs, ou Triumvirs, ou Decemvirs selon le nombre dont ils estoient composez. Quand par une Ordonnance du peuple, ou par un Décret du Sénat on avoit determiné la Colonie & fait le choix de ceux qui la devoient remplir, on char-

geoit les Triumvirs de la conduire. C'estoit à eux de l'establir, de faire le département des terres qui luy estoient adjugées, & d'assigner à un chacun ce qu'on luy donnoit en propre à cultiver. Aprés quoy ils traçoient avec une charrue les limites de tout le terrain, dont ils avoient fait le partage. On voit des monuments de cette institution sur les Medailles, où l'establissement des Colonies est marqué par une charrue attelée de bœufs.

Cinquante mille muids de bled, &c. Il y a dans le Grec πέντε μυριάδας μεδίμνων. Μέδιμνος est une mesure de Sicile, qui selon Budée contient soixante boisseaux, & qui revient à la mesure de la mine de France. J'ay crû me pouvoir servir du mot de muid dans la traduction comme d'un terme plus usité & plus connu. N. xx. 4. R

Jusqu'au troisiéme jour de marché, &c. On donnoit tout cet espace de temps, qui renfermoit vingt-sept jours entiers, avant que de rien conclure sur une affaire; afin que personne ne pust ignorer ce qui devoit faire la matiere de la délibération; & que les gens de la campagne qui se rendoient à la ville pour leur commerce tous les neuf jours, eûssent le loisir de s'informer de la qualité des choses, sur lesquelles ils avoient le mesme droit de prononcer que ceux qui estoient habitants de Rome. Ainsi une loy selon le témoignage de Ciceron, n'estoit point censée légitime, ni avoir la force d'obliger, qu'on n'en eûst annoncé la publication trois jours de marché auparavant. Le jour destiné à l'élection des Magistrats s'annonçoit de la mesme maniere. Pendant cet intervalle ceux qui aspiroient à la Magistrature, faisoient leurs brigues les trois jours de marché qui précedoient, & taschoient de gagner la bienveillance du peuple & de le mettre dans leurs interests. On accordoit le mesme temps aux criminels qu'on avoit assigné à rendre compte de leur conduite, & à répondre sur les chefs d'accusation qu'on leur imputoit, afin qu'ils eûssent tout le loisir de se préparer à plaider leur cause & de se justifier des crimes pour lesquels ils estoient citez. N. LVIII. 5. R.

Les Tribuns convoquerent le peuple par Tribus, &c. Il estoit de l'intérest des Tribuns que le peuple assemblé par Tribus donnast son suffrage dans l'affaire de Marcius, parce que les Curies dont estoient composées les Tribus, estant toutes appellées à donner leurs voix, il n'y avoit personne du peuple qui ne pust faire nombre & dont le suffrage portast à faux. Au contraire dans les assemblées par Centuries il n'y avoit souvent que la premiere Classe, qui contenoit elle seule quatre-vingt-dix-huit Centuries, plus qu'il n'y en avoit dans toutes les autres Classes réunies ensemble, qui fust admise à donner sa voix; parceque dés qu'elle estoit d'accord sur l'affaire proposée, elle l'emportoit infailliblement, & qu'il n'estoit plus question d'avoir recours aux autres Centu- N. LIX. 6. R.

ries dont les Classes inferieures estoient composées. D'ailleurs comme ces quatre-vingt-dix-huit Centuries renfermoient toute la Noblesse, & ce qu'il y avoit de gens plus aisez parmi le peuple, les Tribuns prévoyoient assez, qu'elles ne manqueroient pas de décider en faveur de Marcius & de l'absoudre. C'est ce qui fit que les Tribuns insisterent avec tant d'opiniastreté à ce que l'affaire de Marcius fust jugée par le peuple assemblé par Tribus, faisant plus de fonds sur la populace & sur les pauvres, qu'ils gouvernoient à leur gré, que sur ceux, qui tenant quelque rang dans Rome, & ayant du bien pour se soustenir par eux-mesmes, n'avoient pas besoin de la protection des Tribuns.

N. LXIV. 7. R. *Les Tribuns prononcerent contre le coupable l'arrest d'un exil perpetuel, &c.* Tite-Live est contraire icy à Denys d'Halicarnasse; il dit que Marcius ne se trouva pas à ce jugement, & que condamné par defaut à un exil perpetuel, il se retira chez les Volsques éclatant en menaces contre sa patrie, & se déclarant déja son ennemi. *Damnatus absens in Volscos exulatum abiit minitans patriæ hostilesque jam tum spiritus gerens.* Mais de la maniere que l'Historien Grec circonstancie toute cette affaire; il paroist estre mieux instruit & plus au fait que l'Historien Latin, qui n'entre pas d'ordinaire dans un si grand détail. D'ailleurs Denys d'Halicarnasse a pour luy le témoignage de Plutarque, qui dit, que Marcius fut present quand on prononça son arrest.

8. R. *De vingt & une Tribus qui furent admises à opiner, &c.* Il s'agit icy d'examiner s'il n'y avoit que XXI. Tribus chez les Romains quand on fit le procés à Coriolan, sur ce que dit Denys d'Halicarnasse que XXI. Tribus furent admises à opiner dans ce jugement. Manuce *c.* 2. *de Com. Rom.* pretend que cet endroit de l'Historien ne prouve pas qu'il n'y eûst point à Rome un plus grand nombre de Tribus, quoyque XXI. seulement eûssent porté leur suffrage dans cette affaire, où tout le peuple Romain n'avoit point esté appellé. Il soustient mesme qu'il y avoit dés lors jusques à XXXI. Tribus, dans lesquelles estoit divisé tout le peuple Romain. Mais en mesme temps il a senti la difficulté sur la prérogative qu'eûrent ces XXI. Tribus de donner leur voix, tandis que les X. autres en furent excluses; & il sçait mauvais gré à Denys d'Halicarnasse, à Plutarque & aux autres Historiens de leur silence sur ce point. Sa surprise est trés-bien fondée. En effet nous ne voyons aucun vestige dans les Auteurs, qui fasse croire, que dans les jugements & mesmes dans les élections on fist choix que d'un certain nombre de Tribus au préjudice des autres, toutes ayant le mesme droit de se trouver aux assemblées & d'y donner leurs voix. Il n'y avoit que dans l'élection des Pontifes que l'on restraignoit à XVII. le nombre des Tribus qui avoient droit de suffrage, encore les tiroit-on au sort, pour que

les autres Tribus n'eûssent pas sujet de se plaindre. Dans l'affaire mesme dont il s'agissoit alors, les Tribuns s'estant donné de grands mouvements, pour que les Comices contre toutes les régles & la coustume se tinssent par Tribus, afin d'avoir plus de monde à leur dévotion, auroient-ils souffert que x. Tribus, qui restoient encore au-delà des xxi. Tribus, n'eûssent point esté receuës à porter leur suffrage; & se seroient-ils privez par-là d'un grand nombre de voix, dans l'envie qu'ils avoient de faire périr Coriolan. Il est vray que la supposition que fait Denys d'Halicarnasse des deux Tribus qui seroient venües à l'appuy de Marcius & qui l'auroient sauvé en ce cas, pourroit servir de préjugé en faveur d'un plus grand nombre de Tribus que celuy de xxi. Mais on peut aussi la regarder comme une simple supposition, qui ne détruit point le sentiment des Auteurs, qui n'admettent en ce temps-là dans Rome que xxi. Tribus.

Sigonius *de Civitat. Rom. c.* 2. Onuphrius Panvinius *c.* 8. & plusieurs autres ne comptent en ce temps-là dans Rome que xxi. Tribus; & pour peu qu'on fasse attention sur l'establissement des différentes Tribus, on n'en trouvera pas davantage jusques au temps de Coriolan.

Sous Romulus il n'y eût que trois Tribus, qui renfermoient tout le peuple Romain, sçavoir celle des *Ramnenses*, ainsi appellée d'un nom de Romulus; celle des *Tatiens*, à laquelle Titus Tatius donna son nom, & celle des *Luceres*, qu'un certain Lucumon fit ainsi nommer. Aprés que Tullus Hostilius eût détruit la ville d'Albe, les Albains furent incorporez dans ces trois Tribus: mais le nombre des Citoyens s'estant dans la suite considérablement augmenté, Tarquin l'Ancien doubla les trois premieres Tribus & des trois en composa six. Sous le regne de Servius Tullius il se fit une autre division du peuple Romain en nouvelles Tribus, & ce Prince ayant renfermé les sept collines dans l'enceinte de Rome, il establit quatre Tribus des habitants de Rome qu'il appella, *Tribus urbanas*, & qui prirent leur nom des différents lieux qu'elles habitoient, sçavoir *Tribus Suburrana, Palatina, Esquilina, Collina.* Tout le peuple de la campagne fut en mesme-temps partagé en quinze autres Tribus dites, *Popinia, Romulia, Lemonia, Galeria, Pollia, Volitina, Æmilia, Cornelia, Fabia, Horatia, Menenia, Papyria, Sergia, Veturia,* & celle qui fut appellée dans la suite *Claudia.* Ces Tribus resterent en cet estat jusques à l'année de la fondation de Rome 258. dans laquelle on augmenta ce nombre de deux nouvelles Tribus, qui furent nommées *Crustumina* & *Veientina*, & qui firent avec les xix. autres xxi. Tribus. On ne fit point d'addition nouvelle jusques à l'année 366. de la fondation de Rome, & par consequent il n'y avoit du temps de Coriolan que xxi. Tribus.

9. R. *La loy le renvoyoit absous en donnant de part & d'autre une égale autorité, &c.* C'est ainsi que j'ay rendu l'expression Grecque διὰ τὴν ἰσοψηφίαν, & je vais en rendre raison. Le mot ἰσοψηφία dans les Auteurs Grecs ne signifie pas seulement un nombre égal de voix & de suffrages, mais une égale force, une égale autorité dans les suffrages, quoyque le nombre n'en soit pas égal. Le mot ἰσόψηφος pareillement ne veut pas dire toujours celuy ou ceux qui ont un nombre égal de voix, mais il signifie encore celuy ou ceux dont le sentiment est d'un poids égal & d'une égale autorité au sentiment d'un plus grand nombre. Or, c'est dans ce dernier sens que le terme ἰσοψηφία doit s'entendre dans Denys d'Halicarnasse, & la seule autorité de cet Historien peut fonder cette observation de Grammaire quand elle n'auroit point d'ailleurs d'autres preuves. C'est ce qu'il est aisé de montrer par la simple exposition du fait dont il s'agit, qui autrement seroit absolument inexplicable. Denys d'Halicarnasse dit que XXI. Tribus furent appellées à donner leur suffrage dans le procés de Coriolan; qu'aprés qu'on eût compté les voix il ne se trouva pas beaucoup de difference entre celles qui alloient à l'absoudre & celles qui le condamnoient. L'Historien adjouste que Marcius eût IX. Tribus qui déciderent en sa faveur, & que si deux autres Tribus fussent venuës à l'appuy des IX. premieres, la loy l'eûst sauvé, parce que la loy donnoit aux XI. Tribus qui eussent esté pour luy une égalle autorité à celles des XII. Tribus qui le condamnoient. Si l'on ne donne cette interprétation au mot ἰσοψηφία & si on ne l'entendoit que d'un nombre pareil de voix n'y auroit-il pas de l'absurdité à dire, que le nombre de XI. Tribus fut égal à celuy de XII. & qu'à cause de cette égalité la loy eûst renvoyé Marcius absous. Cette loy dont parle Denys d'Halicarnasse ne permettoit pas qu'on condamnast un criminel qui n'avoit qu'une voix de plus contre luy. Cette remarque que nous venons de faire est plus que suffisante pour justifier Denys d'Halicarnasse contre Henry Doduel, qui prétend que l'Historien a fait une faute, qu'il nomme τὴν ἀτοπίαν.

N. LXV. 10. R. *La coustume s'en establit si bien, &c.* Si les Tribuns s'usurperent le droit de citer un Patrice au jugement du peuple, contre ce qui s'estoit pratiqué jusqu'alors; du moins on abrogea la licence qu'ils s'estoient donnée de condamner Coriolan dans une assemblée du peuple par Tribus. Les loys sacrées qui furent portées 16. ans aprés qu'on eût exterminé la Royauté, & celles des XII. Tables qui furent faites 56. ans aprés l'establissement des Consuls défendoient de juger autrement un citoyen Romain, lorsqu'il s'agissoit de la vie, que dans une assemblée par Centuries. Nous avons là-dessus le témoignage de Ciceron dans l'Oraison pour Sextius & dans le I. l. des loys. Et dans le III. il adjouste que L. Cotta avoit

eû raison de reclamer contre la procédure de Clodius, parce qu'elle s'estoit faite dans des Comices assemblez par Tribus, au sujet d'une affaire pour laquelle il prétendoit le faire condamner à mort. Quand il ne s'agissoit que d'une amende, on permettoit de porter l'affaire à des Comices assemblez par Tribus.

S'appelloit la Pyrrhique, &c. Outre l'explication que donne icy Denys d'Halicarnasse de la danse appellée *la Pyrrhique*, nous trouvons encore dans les Auteurs d'autres interpretations de ce mot. Quelques-uns disent qu'elle fut ainsi nommée de Pyrrhus de Cydon, qui le premier apprit aux Cretois cette maniere de danser avec leurs armes sur la cadence du pied *Pyrrhique*, c'est-à-dire, d'une cadence precipitée, parce que le pied *Pyrrhique* estant composé de deux breves en désigne la vitesse. D'autres prétendent que Pyrrhus fils d'Achille fut l'inventeur de cette danse, & qu'il fut le premier qui dansa armé devant le tombeau de son pere. Aristote en fait Achille mesme l'Auteur. Quoyque *la Pyrrhique* se dansast ordinairement à pied, Festus neanmoins & quelques autres l'ont étenduë jusques aux courses de chevaux, qui se représentoient par de jeunes gens, telle qu'est celle dont Virgile nous a donné la desctiption dans le liv. V. de l'Eneïde. N. LXXII. 11. R.

Que les Grecs reconnoissent au nombre de douze, &c. L'Interprete d'Apollonius dit que ces douze divinitez estoient, Jupiter, Apollon, Mercure, Neptune, Mars, Vulcain, Junon, Diane, Pallas, Cerés, Venus & Vesta. Herodote liv. II. dit que les Grecs avoient receû ces Dieux des Egyptiens. 12. R.

Que les anciens appelloient dans leur langue le παρήορον, &c. Ce troisiéme cheval qu'on adjoustoit aux deux autres attelez au char, estoit une précaution en usage chez les anciens : en cas qu'un des deux chevaux d'attelage vînt à estre tué dans le combat. Alors on substituoit à la place le cheval de relais. Les chevaux de main si fort à la mode aujourd'huy dans les batailles, dans les courses, les voyages, sont d'un trés-ancien usage. Theophile Empereur d'Orient establit la mode de ces chevaux de main, qu'on conduisoit, toutes les fois que les Empereurs & les Généraux montoient à cheval ; on appelloit ces chevaux συρτοὺς, parce qu'on les conduisoit en main. N. LXXVI. 13. R.

REMARQUES
SUR LE LIVRE HUITIÉME.

N. 1. 1. R. *ON fit choix pour le Consulat de C. Julius Iulus & de P. Pinarius Rufus, &c.* Tite-Live ne fait point mention de ces deux Consuls, non plus que des deux précédents, quoyque le Consulat des deux derniers soit assez remarquable par la célébrité des grands jeux qu'on représenta une seconde fois, au sujet du songe de T. Latinus. Ne pourroit-on pas dire de l'Historien Latin, ce qu'il dit luy-mesme de Pison liv. IX. qui dans ses Annales n'avoit point marqué les Consuls de deux années. Voicy comme il en parle. *Hos Consules Piso Q. Fabio & P. Decio suggerit biennio exempto, quo Claudium Volumniumque, & Cornelium cum Marcio Consules factos tradidimus. Memoria ne fugerit in Annalibus dirigendis; an consulto binos Consules falsos ratus transcenderit, incertum est.* Pison, dit Tite-Live, fait succeder ces deux Consuls à Q. Fabius & à P. Decius, sans faire mention de deux années qui se trouvent entre ces deux Consulats, & pendant lesquels nous avons marqué que Claudius & Volumnius, Cornelius & Marcius furent Consuls. Je ne sçay si cet Historien en arrangeant ses Annales a oublié les noms de ces deux Consuls; ou si, les tenant pour suspects, il les a omis à dessein.

2. R. *Et se tient auprés du foyer en cette posture, &c.* Il y a dans le Grec ἱκέτης τοῦ ἀνδρὸς γίνεται καθεζομένου ἐπὶ τῆς ἑστίας. Il se jetta aux pieds de Tullus qui estoit assis auprés du foyer. Il faut lire καθεζόμενος car le mot καθεζόμενος doit tomber sur Marcius & non pas sur Tullus : voicy la raison de cette correction. C'estoit la coustume des suppliants, pour faire plus d'impression sur ceux dont ils vouloient obtenir quelque grace de s'approcher du foyer qui estoit consacré aux Dieux Lars ou domestiques, sous la protection desquels estoit la maison, & ceux qui l'habitoient. C'est ainsi qu'Homere nous représente Ulysse dans la maison d'Alcinous dont il venoit implorer le secours, assis au foyer parmi les cendres & prés du feu. *Odyss.* H. v. 153.

.... κατ' ἄρ ἕζετ' ἐπ' ἐσχάρῃ ἐν κονίῃσι
Πὰρ πυρί.

C'est de-là d'où Alcinous le retire pour le faire asseoir sur un Throsne magnifique. 169.

Ὦρσεν ἀπ' ἐσχαρόφιν καὶ ἐπὶ θρόνου εἷσε φαεινοῦ.

Thucydide

Thucydide dit la mesme chose de Themistocle lorsqu'il vient chez Admete, où ne l'ayant point trouvé d'abord, il se jetta aux pieds de la femme de ce Prince, qui luy conseilla de prendre son fils entre ses bras & d'attendre Admete aux pieds du foyer. L'Historien adjouste ensuite que c'estoit la maniere de supplier la plus efficace, μέγιστον ἱκέτευμα τοῦτο. C'est dans le mesme estat que Plutarque met Coriolan lorsqu'il arriva chez le Prince des Volsques. Il entra, dit-il, dans la maison de Tullus, & aussi-tost il s'approcha du foyer, où il se tint dans un grand silence. Ἐβάδιζεν οὖν ἐπὶ τὴν οἰκίαν τοῦ Τύλλου, καὶ παρεισελθὼν ἄφνω πρὸς τὴν ἑστίαν ἐκάθιζε σιωπῇ. Le silence & l'air affligé estoient encore des marques qu'affectoient les suppliants pour émouvoir la compassion.

Chargez quelqu'un de vos plus fidelles amis, &c. Tite-Live fait N. II.
faire à Tullus luy-mesme le personnage d'accusateur de sa Nation, 3. R.
ou du moins il le fait aller aux Consuls, pour leur découvrir la crainte qu'il feignoit avoir que les Volsques, dans le grand nombre qu'ils estoient à Rome, ne se portassent à quelques hostilitez. La verité du fait à part, convenoit-il que Tullus se chargeast d'une commission si odieuse ; & cette confidence qu'il fait aux Consuls Romains n'eûst-elle pas parû aprés la déclaration de la guerre un artifice indigne du chef des Volsques ? La maniere dont Denys d'Halicarnasse raconte la chose, outre qu'elle rend le fait plus vray-semblable, met Tullus à couvert de la fourberie, & dans le droit d'exécuter son dessein, sans passer pour un trompeur. Plutarque a suivi Denys d'Halicarnasse, & n'expose point Tullus à jouër un rosle, dont il estoit plus decent qu'un autre que luy fust chargé.

Par la porte Capene, &c. Elle tire son nom d'une petite ville, N. IV.
qui n'est pas éloignée de Rome. Cette porte estoit aussi appellée 4. R.
Fontinalis, à cause de plusieurs fontaines dont elle estoit environnée ; ce qui a fait dire à Juvenal, en parlant d'Umbricius qui quittoit Rome,

Substitit ad veteres arcus madidamque Capenam.

Il s'arresta aux anciens portiques & à la porte Capéne qui est baignée d'eau. On l'appelloit encore la porte *Triomphale*, parce que ceux qui estoient honorez du Triomphe faisoient leur entrée par cette porte. C'est aujourd'huy la porte de saint Sebastien.

Mes ennemis ne l'emporterent sur moy que de deux voix, &c. Ce N. VI.
que dit icy Coriolan, est une nouvelle preuve de ce que nous 5. R.
avons establi dans les Remarques du livre précédent : que deux voix pardessus les neuf que Coriolan avoit déja pour luy, l'eussent renvoyé absous de ce jugement, quoy qu'il en eust douze contre luy: tant il est vray, que la loy ne permettoit pas, qu'on punist un criminel, qui n'estoit condamné que par une voix de plus.

Viendroit à Circée, &c. Tarquin le Superbe pendant son regne N. XIV.

 6. R.

s'en estoit rendu le maistre & y avoit envoyé une Colonie Romaine, comme il est marqué au liv. IV. de cette histoire.

N. XXII. 7. R. *Il vint se poster à XL. stades de la ville, &c.* Tite-Live dit que Marcius vint camper à cinq milles de Rome, en quoy il ne différe en rien de Denys d'Halicarnasse. Chaque mille au sentiment de Plutarque dans les Gracchus, & comme nous l'avons fait voir dans nos Remarques sur le Stade liv. I. comprenoit huit stades, qui multipliées par cinq reviennent aux cinq milles de Tite-Live.

N. XXVI. 8. R. *De la liberté dont elle jouit depuis huit générations, &c.* Voicy une nouvelle preuve du principe que nous avons establi dans les Remarques sur le liv. I. au sujet du mot Grec γενεὰ, que nous avons toujours rendu par celuy de génération, & que nous avons démontré ne pouvoir estre expliqué dans Denys d'Halicarnasse par un certain nombre d'années déterminé. Il est évident que dans la harangue que Minucius fait à Coriolan, où il dit que le peuple Romain est en possession de la liberté depuis huit *générations*, ὀγδόην ἤδη τὴν νῦν γενεὰν, il est évident, dis-je, qu'il compte sept générations depuis Romulus jusques à la fin du regne de Tarquin, & qu'il fait commencer la huitiéme génération à l'establissement du Consulat. Ainsi comme les sept regnes, qui renferment tout le temps de la Monarchie Romaine & qui sont designez par autant de γενεὰ, ont esté bien différents dans leur durée, les uns ayant esté beaucoup plus longs, les autres moins, il faut nécessairement conclure que le terme, γενεὰ, n'est pas employé dans Denys d'Halicarnasse pour marquer un certain nombre d'années fixe & précis; mais pour signifier les différentes Epoques dans l'ordre & la succession des temps, qu'il appelle générations.

N. XXXIV. 9. R. *C'est une loy, &c.* Ciceron s'explique de la mesme maniere, Orat. pro Mil. *Est enim hæc non scripta sed nata lex, quam non didicimus, accepimus, legimus, verum ex natura ipsa arripuimus, hausimus, expressimus; ad quam non docti, sed facti, non instituti, sed imbuti sumus.*

N. XLI. 10. R. *Que les Dieux les rendent plus heureux que leur pere, & non moins vertueux que luy, &c.* Cet endroit est imité de Sophocle où Ajax parlant à son fils, le Poëte luy fait dire dans les mesmes termes.

> Ὦ παῖ γένοιο πατρὸς εὐτυχέστερος
> Τὰ δ' ἄλλ' ὁμοῖος κ̓ γένοι' ἂν οὐ κακός.

C'est aussi dans le mesme sens que Virgile fait dire à Enée en s'adressant à son fils Ascagne.

> *Disce puer virtutem ex me verumque laborem;*
> *Fortunam ex aliis.*

Apprenez de moy la vertu, mon fils, & la véritable valeur; mais formez-vous sur d'autres modéles pour estre heureux.

N. LV. 11. R. *Que les Grecs appellent* Νεμηνίαν *& les Romains Calendes, &c.*

Les Grecs comptoient les jours du mois d'une maniere différente des Romains. Ils suivoient le cours de la Lune, & la nouvelle Lune estoit le premier jour du mois qu'ils nommoient pour cette raison Νυμηνίαν. Les Romains au contraire suivoient le cours du Soleil depuis l'institution de Numa.

Où elles seules auroient droit de venir, &c. Denys d'Halicarnasse ne marque point icy le lieu où l'on bastit le Temple à la *Fortune Feminine.* Valere Maxime liv. 1. ch. 8. dit que ce fut dans la voye Latine à quatre milles de Rome dans le mesme endroit où la mere de Coriolan l'avoit désarmé par ses prieres: par où il semble vouloir donner à entendre que Coriolan avoit d'abord establi son camp proche des canaux de Cleilie à cinq milles de Rome: que de-là il s'estoit approché à quatre milles, où il receût la députation des femmes à la teste desquelles estoit Véturie sa mere. Voicy les paroles de Valere Maxime. *Fortunæ etiam muliebris simulacrum, quod est via Latina, ad quartum milliarium eo tempore cum sua æde consecratum, quo Coriolanum ab excidio urbis maternæ preces depulerunt.* La statuë de la Fortune Feminine, qui est placée dans la voye Latine à quatre milles de Rome, fut consacrée avec son Temple aprés que la mere de Coriolan l'eût detourné par ses prieres de la résolution où il estoit d'assiéger Rome. Il y a cependant dans le texte Grec le mot χώρας, qui marque que ce fut un lieu séparé; par où l'on pouroit entendre que l'Historien Grec a voulu désigner que le Temple estoit hors de la ville 12. R.

Le sixiéme du mois de Juillet, &c. Le texte Grec porte Κοιντιλίου μηνὸς ἑβδόμῃ, le septiéme jour du mois de Juillet. J'ay cru avec plusieurs Interpretes, devoir lire ἕκτῃ, le sixiéme, & non pas ἑβδόμῃ, le septiéme. Les paroles qui suivent sont une preuve évidente de la nécessité de cette correction, αὕτη δὲ καὶ Ῥωμαίοις ἐστὶν ἡ προηγουμένη Κοιντιλίων νωνῶν ἡμέρα, qui est pour les Romains le jour qui précéde les Nones de Juillet. Les Nones de Juillet tomboient toujours le septiéme; par consequent le jour qui les précéde devoit estre le sixiéme & non pas le septiéme. 13. R.

Vous avez fait selon vos loys, &c. Tous les différents corps dont estoit composée la République Romaine estoient obligez de faire à leurs frais les monuments qu'ils érigeoient aux Dieux. C'est le sens qu'on doit donner au mot *Rite* prononcé par la statue, comme nous l'apprend Valere Maxime, & c'est dans le mesme sens que Denys d'Halicarnasse a rendu en Grec le mot *Rite* par ceux-ci, ὁσίῳ πόλεως νόμῳ. N. LVI. 14. R.

Et le font expirer sous leurs coups, &c. La mort de Marcius, telle que la rapporte nostre Historien, avec toutes ses circonstances, est la plus vray-semblable, & Plutarque raconte la chose à peu prés de la mesme maniere. Tite-Live, sans rien asseu- N. LIX. 15. R.

rer, dit que Coriolan fut la victime de la jalousie des Volsques. Ciceron dans son Lelius veut que Marcius se soit donné la mort. Fabius Pictor ancien Historien Romain si souvent cité par Denys d'Halicarnasse prétend, au rapport de Tite Live, que Coriolan ne mourut que dans une extresme vieillesse toujours éloigné de sa patrie; & il adjouste qu'il repetoit souvent ces paroles, *multo miserius seni exilium esse.*

N. LXII. 16. R. *Ou si elles subsistent au moins pendant un certain temps, &c.* Vossius conclut de ces paroles de Denys d'Halicarnasse, qu'il n'a pas crû l'immortalité de l'ame, & qu'il n'a donné aux ames de ceux qui mouroient qu'un certain temps de vie suffisant pour les recompenser ou pour les punir, selon qu'elles avoient bien ou mal vécu. Mais n'en deplaise à Vossius, outre que l'Historien n'avance ce sentiment que comme une supposition, dans laquelle mesme Marcius ne pouvoit manquer de recevoir la récompense de ses vertus; il est aisé de juger par une infinité de traits & de reflexions dont son histoire est remplie, qu'il avoit une autre opinion sur l'immortalité de l'ame, que celle qu'on luy attribuë sur des fondements si légers.

N. LXXVII. 17. R. *Lucius Valerius Publicola, frere de celuy qui avoit chassé les Roys, &c.* Voicy un quatriéme frere de Valerius Publicola que Denys d'Halicarnasse met sur la scene & dont il n'a point encore esté parlé. Mais peut-on croire qu'il n'y ait pas une faute dans le texte Grec dont voicy les termes? Λεύκιος Οὐαλέριος Ποπλικόλας ἀδελφὸς τῦ καταλύσαντος τὰς βασιλεῖς. Pour peu qu'on fasse attention que Manius Valerius Publicola le troisiéme frere de Publicola avoit soixante ans lorsqu'il fut élevé à la Dictature, comment celuy dont il est icy question pouvoit-il estre son frere, luy dont Denys d'Halicarnasse parle comme d'un jeune homme, lorsqu'il se fit accusateur de Cassius avec Cæso Fabius, qui estoit son Collegue dans la Questure? Je crois donc qu'au lieu du terme ἀδελφὸς, il faut lire ἀδελφιδοῦς ou ἀδελφόπαις, qui signifie fils du frere; & ce frere de Publicola, dont Lucius Valerius estoit le fils estoit ce Marcus Valerius, qui mourut dans le combat que les Romains livrerent aux Latins auprés du lac Regile. Cette correction est absolument necessaire, pour concilier Denys d'Halicarnasse avec luy-mesme.

N. LXXX. 18. R. *Qui commandoit les troupes Romaines dans la guerre des Gaules, &c.* Il est constant par le témoignage de Tite-Live liv. VII. & des autres Auteurs, que T. Manlius fit la guerre contre les Latins, & non pas contre les Gaulois, & que ce fut dans un combat contre les Latins, que Manlius le fils défié au combat par un Latin, qui luy insultoit, sortit contre les ordres de son pere du poste dans lequel il l'avoit placé, & se battit contre l'ennemi Latin. Voicy les paroles que Tite-Live fait dire à l'ennemi qui provo-

quoit le jeune Manlius à se battre avec luy. *Vis-ne igitur, dum dies ista venit, qua magno conatu exercitus moveatis, interea tu ipse congredi mecum, ut nostro duorum jam hinc eventu cernatur, quantum eques Latinus Romano præstet?* Voulez-vous donc, en attendant que ce jour arrive où nos armées doivent donner bataille, vous battre avec moy seul, afin qu'on puisse juger dés à present par le succés de l'un & de l'autre, combien la Cavalerie Latine est preférable à la Romaine. Par où il est évident que Manlius avoit à faire à un Latin & non pas à un Gaulois.

Je rapporte ce sentiment tout improbable qu'il me paroist par luy-mesme, &c. Tite-Live rapporte aussi l'opinion de ceux, qui croyent que le pere de Cassius fut l'assassin de son propre fils; mais d'accord avec Denys d'Halicarnasse, il la trouve moins probable que le sentiment de ceux qui le font mourir par un jugement publique & dans les régles. *Propius fidem est*, dit-il, *à Quæstoribus Cæsone Fabio & L. Valerio diem dictam perduellionis, damnatumque populi judicio.* Il est plus vray-semblable, dit-il, que le fils de Cassius fut accusé de trahison par les Questeurs Cæso Fabius & L. Valerius, & condamné par le jugement du peuple Valere Maxime suit la mesme route: il adjouste seulement que la maison de Cassius fut abbatue aprés sa mort, & qu'il fut enseveli sous ses ruines, afin qu'il fust encore puni par le renversement de sa maison *Interempto domum superjecit, ut penatum quoque strage puniretur.* 19. R.

L'Inscription qu'on mit, &c. Tite-Live rapporte cette Inscription, qui estoit conceue en ces termes: EX CASSIANA FAMILIA DATUM. Ce bien provient de la famille de Cassius. 20. R.

Comment donc le peuple Romain, eust-il pû se resoudre, &c. Dans le sentiment de ceux qui veulent que Cassius punit son fils par luy-mesme, on pouroit répondre à la difficulté que forme Denys d'Halicarnasse par ces paroles de Tite-Live, qui rapportant cette opinion, dit que Cassius, aprés avoir battu de verges son fils & l'avoir tué de ses propres mains, consacra à Cerés tout ce que son fils avoit pû amasser de bien. *Patrem cognita domi causa verberasse, necasse, peculiumque filii Cereri consecrasse.* 21. R.

Tous les Grecs n'ont pas les mesmes sentimens d'humanité, &c. Aristote liv. I. & II. Reth. nous apprend que les Grecs faisoient mourir sans pitié les enfants de leurs ennemis & des coupables, tout innocents qu'ils estoient; & pour marque de cette coustume il cite ce vers. N. LXXX.

Νήπιος ὃς πατέρα κτείνας παῖδας καταλείποι.

L'insensé d'épargner les enfants aprés avoir tué le pere! C'est ainsi qu'Achille *Iliad.* Σ. aprés avoir tué Hector immola à sa colere douze enfants des plus considerables Troyens.

Δώδεκα δὲ προπάροιθε πυρῆς ἀποδειροτομήσω

Τρώων ἀγλαὰ τέκνα σέθεν κταμένοιο χολωθεὶς.

N. LXXXVIII. 23. R. *Par celuy qui commandoit alors dans l'Italie*, *&c.* C'est de Pompée dont parle icy Denys d'Halicarnasse ; il ne le nomme pas par discrétion, dans un temps si voisin de celuy de Pompée, où la famille de ce grand homme subsistoit encore, & sa mémoire estoit en vénération dans tout l'Empire. Pompée neanmoins fut le restaurateur du Tribunat, dont Sylla avoit affoibli la puissance. Ainsi il faut que quelque mécontentement particulier eût obligé Pompée de chasser de Rome les Tribuns, qui estoient alors en charge, & qui pour se restablir dans leur Magistrature, eûrent recours à Cesar, que l'Historien désigne par le Gouverneur des Gaules.

N. CXI. 24. R. *Ils vinrent avec une grosse armée assieger Ortone*, *&c.* C'est ainsi que les Interpretes rendent le mot Ορὺς, qui se trouve dans le texte Grec, conformément au témoignage de Tite-Live & de Pline. *Ortone* est une ville du pays Latin située au-delà d'Algidum fort prés de Corbion, aux environs de Preneste & de Labicum.



REMARQUES

SUR LE LIVRE NEUVIÉME.

FUrius fut envoyé contre les Eques, Cæso Fabius contre les Hetrusques, &c. La pluspart des éditions de Tite-Live portent conformément à ce que dit Denys d'Halicarnasse. *Ducendus Fabio in Veientes, Furio in Æquos exercitus datur* : mais des éditions plus recentes sur la critique de quelques Interpretes ont réformé, *Fabio in Æquos, in Veientes Furio datur*, pour éviter la contradiction dans laquelle l'Historien Latin seroit tombé, parce que dans la suite du récit qu'il fait de la bataille que donna Fabius, il dit expressément, que ce fut contre les Eques qu'il eût à se battre, & que dans cette occasion les Romains le trahirent & l'abandonnerent. *Proximo bello, in ipsa acie, in ipso certamine, consensu exercitus traditam ultro victoriam victis Æquis, signa deserta, Imperatorem in acie relictum, injussu in castra reditum.* Dans la guerre suivante, dit Tite-Live, les Romains au plus fort de la bataille céderent la victoire aux Eques qu'ils avoient deja battus, ils déserterent le Drapeau, ils abandonnerent leur Général; & sans ordre ils revinrent au camp. Quelques lignes aprés ce mesme Fabius ayant à livrer le combat aux Veients & aux Hetrusques, Tite-Live adjoute, que les ennemis accepterent d'autant plus volontiers le défi, qu'ils estoient persuadez que les Romains leur abandonneroient la victoire, comme ils l'avoient abandonnée aux Eques sous ce mesme Général. *Prope certa spes erat, non magis secum pugnaturos, quam pugnaverint cum Æquis.* Ainsi ces critiques plustost que de souffrir de la contradiction dans Tite-Live, ont corrigé les anciennes éditions, & ils ont mieux aimé luy laisser un sentiment contraire à celuy de Denys d'Halicarnasse, ce qui luy arrive assez souvent. Mais pour appuyer l'opinion de l'Historien Grec, contre celle de l'Historien Latin, il ne faut que faire attention aux dispositions où estoient les troupes à l'égard de Furius & de Fabius. Ils aimoient Furius, qu'ils sçavoient estre dans les interests du peuple; ils haïssoient au contraire Fabius, parce qu'il avoit accusé Cassius de tyrannie & qu'il avoit esté cause de sa mort. Par consequent ils n'eussent jamais abandonné Furius s'ils l'eussent eû à leur teste, lorsqu'ils se battirent contre les Eques; & ce ne fut que par dépit & par vengeance qu'ils se revolterent contre Fabius.

N. 11. 1. R.

N. vi. *La foudre estant tombée, &c.* Tite-Live ne dit mot de cet ac-
2. R. cident; ce n'est pas une preuve, pour rejetter le sentiment de Denys d'Halicarnasse, dont l'exactitude à raconter tous les faits est beaucoup plus réguliere que celle de l'Historien Latin.

N. x. *Et fut suivi de celuy des deux Consuls, &c.* C'est encore un fait
3. R. où Tite-Live est contraire à Denys d'Halicarnasse: il fait dire au Consul Fabius, qui voyoit que les Romains commençoient à lascher pied desolez de la mort de Q. Fabius son frere, qui venoit d'estre tué dans la meslée. *Hoc jurastis, milites, vos in castra redituros? at ego injuratus aut victor revertar, aut prope te hic, Q. Fabi, dimicans cadam.* Est-ce donc là le serment que vous avez fait, soldats, de retourner au camp? Or sçachez que moy, sans avoir de pareil engagement, ou je sortiray victorieux du combat, ou je mourray les armes à la main auprés de vous, Q. Fabius. Il supposoit donc, que les deux Consuls n'avoient pas fait le mesme serment, que les soldats. Mais les Consuls pouvoient-ils se dispenser de suivre l'exemple de toute l'armée, qui s'obligeoit par un serment si solennel? & n'est-il pas plus vray-semblable, que pour animer les troupes à remplir l'étendüe de leurs obligations, ils prissent les mesmes engagements?

N. xv. *Composée de quatre mille hommes, &c.* Tite Live ne met que
4. R. trois cents six soldats, *sex & trecenti milites.* Néanmoins il ne differe en rien de Denys d'Halicarnasse, parce qu'il ne fait icy mention que de ceux qui estoient de la famille & qui portoient le nom de Fabius. C'est ce qu'il donne à entendre par les paroles suivantes, *omnes Patricii, omnes unius gentis.* Ils estoient tous Patrices & tous de la mesme famille. Le reste qui montoit jusques à quatre mille hommes estoit composé de leurs parents & de leurs amis; ce que Tite-Live a suffisamment marqué lorsqu'il dit immédiatement aprés, *sequebatur turba propria alia cognatorum sodaliumque.*

N. xviii. *On créa Consul C. Horatius & T. Menenius, &c.* Ce Caius
5. R. Horatius estoit fils de M. Horatius qui fut fait Consul avec M. Valerius Publicola, la premiere année aprés qu'on eût proscrit à Rome la Royauté, & qui fit la dédicace du Capitole. Pour T. Menenius, il estoit fils de Menenius Agrippa, qui par son Apologue réconcilia le peuple avec le Sénat & ménagea son retour à Rome.

N. xxii. *Il ne resta plus qu'un jeune enfant, &c.* Tite-Live appuie ce sen-
6. R. timent: Ovide au liv. ii. des Fastes le suit.

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes;
Ab bellum missos perdidit una dies.

Tous les Fabius marcherent au combat en un mesme jour, un mesme jour les y vit tous perir. Eutrope, Aurelius Victor & d'autres ont pensé de la mesme maniere. Mais aprés ce que dit Denys

nys d'Halicarnaſſe, pour refuter cette opinion, il n'eſt pas permis de le contredire. Le biais qu'il trouve pour concilier ceux qui ſont d'un avis contraire, eſt très-raiſonnable, & c'eſt à quoy il s'en faut tenir. Le jeune enfant dont il eſt icy parlé fut dans la ſuite ce Q. Fabius Vibulanus, qui fut le triſayeul de Q. Fabius, ſurnommé *Cunctator*.

Vers les jours les plus chaux de l'Eſté au mois d'Aouſt, &c. C'eſt ainſi que j'ay hazardé de traduire ces mots du texte Grec, Περὶ τὰς θερινὰς μάλιϛα τροπάς. Cette traduction m'a parû la plus juſte & la plus raiſonable qu'on puiſſe donner de ce paſſage, qui ne peut être rendu autrement dans le ſens de noſtre Auteur. Je ſçay que ces termes doivent abſolument parlant s'entendre du Solſtice d'Eſté : mais comment adjuſter cette explication avec le mois d'Aouſt ſi fort éloigné du Solſtice d'Eſté, qui arrive au 21. de Juin. Quelques Interprétes pour obvier à cette difficulté ſe ſont donné la liberté de corriger le texte Grec, & au lieu de ces mots qu'on y lit, περὶ τὰς θερινὰς μάλιϛα τροπὰς Σεξτιλίȣ μηνὸς, vers le Solſtice d'Eſté au mois d'Aouſt, ils ont ſubſtitué περὶ τὰς χειμερίȣς τροπὰς Δεκεμβρίȣ μηνὸς, vers le Solſtice d'Hyver au mois de Décembre. Mais outre que la correction eſt bien violente, les Conſuls en ce temps-là entroient en charge au mois d'Aouſt. Ce qui peut encore favoriſer l'interprétation que je donne à ce paſſage, eſt l'adverbe μάλιϛα joint à l'adjectif θερινὰς, qui ne peut ſignifier autre choſe que *très-chaux*, ce qui convient parfaitement au mois d'Aouſt, pendant lequel les plus grandes chaleurs ſe font ſentir. Dans le ſyſtème que je prends icy il faut entendre le terme Grec τροπὴ, non pas de la converſion annuelle du ſoleil, du Midy au Septentrion, & du Septentrion au Midy, mais la converſion journaliere de l'Orient à l'Occident, & de l'Occident à l'Orient. N. XXV. 7. R.

Enſorte que deux mille As montoient à ſeize Talents, &c. Noſtre Auteur nous apprend icy ce que c'eſtoit que le Talent chez les Romains, conſideré comme poids. Car en nous diſant que l'amende à laquelle fut condamné Menenius, fut de deux mille As, & que chaque As peſoit une livre, il nous fait entendre que les deux mille As peſoient deux mille livres, qui reduites aux Talents en faiſoient ſeize. D'où il eſt aiſé de conclure que chaque Talent peſoit cent vingt-cinq livres; le Talent, dis-je, conſideré comme poids, & non comme monoye. Varron, au rapport de Pline, dit que le Talent d'Egypte peſoit quatre-vingt livres. Selon le rapport de Denys d'Halicarnaſſe, celuy des Romains eſtoit beaucoup plus fort. N. XXVII. 8. R.

Sans aucune marque qui puſt faire croire, &c. Tite-Live ſemble dire au contraire, que le Sénat avoit eu part à la mort de Genucius par les diſcours qu'il tenoit ouvertement, qu'il falloit travailler à la ruine entiere du Tribunat. Ce qu'il adjouſte, que les Grands N. XXXVIII. 9. R.

ne dissimuloient point la joye qu'ils avoient de cet événement, & qu'au lieu d'éloigner les soupçons qui pouvoient tomber sur eux, ils paroissoient bien-aises qu'on les en crust les auteurs, en est une nouvelle preuve. Il n'est pas aisé de décider entre les deux Historiens lequel est mieux fondé en raison. Denys d'Halicarnasse avouë que la conduite que garderent les Consuls à l'égard du peuple, qu'ils traiterent à cette occasion plus durement, anima les Tribuns à causer de nouveaux troubles pour venger la mort de leur Collegue, persuadez que les Patrices n'en estoient pas innocents.

10. R. *Et loin de changer d'habit ni de visage, &c.* C'estoit une coustume pratiquée par ceux, qui estoient déclarez coupables, lorsqu'on les citoit en jugement, pour y attendre la décision de leur sort, d'y paroistre en habit de deüil, la barbe & les cheveux négligez; de prendre la main de leurs Juges, pour leur inspirer des sentiments de compassion. Leurs proches, leurs amis & leurs clients les accompagnoient dans le mesme appareil, & n'oublioient rien de ce qui pouvoit toucher les assistants en faveur de celuy pour lequel ils s'interessoient. Plusieurs endroits de Ciceron font foy de cette coustume. Dans l'Oraison *pro Sext. & pro Dom. sua*, il fait gloire d'avoir fait changer d'habit au Sénat en sa faveur par une délibération de tout cet illustre Corps. Ainsi ce fut dans Appius une marque de la confiance la plus héroïque, de n'avoir pas voulu faire pour luy aucune de ces démarches ordinaires, & d'avoir mieux aimé subir tout le péril qui le menaçoit, que de plier devant ses ennemis.

N. LIV. 11. R. *Il prévint cette funeste journée par une mort volontaire, &c.* Tite-Live fait mourir Appius de maladie, & ce que nostre Auteur ne rapporte que comme un bruit, que répandirent ses amis, il l'asseûre comme un fait avéré, sans mesme faire entendre qu'il y eust une opinion contraire là-dessus. Une maladie si soudaine & si à propos, qui luy fait éviter un jugement, où il avoit tout à craindre de la fureur des Tribuns, paroist un dénouëment moins plausible que celuy de Denys d'Halicarnasse: & cette mort tragique, qui mit fin à la vie d'Appius, convient d'ailleurs au caractere de ce grand homme, qui désespérant de se faire faire justice, préfera une mort volontaire à la honte de succomber sous l'effort de ses ennemis.

N. LVI. 12. R. *Possidoniates, &c.* Possidon est le nom que les Grecs donnent à une ville de la Lucanie nommée Pæstum, située sur un terrain renommé par ses roziers qui portent deux fois l'année. Virgile en fait mention liv. IV. de ses Georgiques.

Forsitan & pingues hortos quæ cura colendi
Ornaret, canerem, biferique rosaria Pæsti.

Peut-estre, dit ce Poëte, entreprendrois-je de mettre en vers l'art de

cultiver les jardins ; je parlerois de ce charmant pays de la Lucanie où les roziers portent deux fois. Possidon est aussi un nom que les Grecs donnent à Neptune, pour marquer l'immensité de la mer à laquelle il préside.

Prit une ville maritime, &c. Cette ville maritime prise par Numicius & que Denys d'Halicarnasse ne nomme point, est appellée Cenon par Tite-Live & par Cluverius. 13. R.

Quintus Fabius fils d'un des trois freres de ce nom, qui furent envoyez pour défendre Cremere, & qui y périrent, &c. Voicy encore une preuve que toute la race des Fabius n'estoit pas périe à Cremere, outre le seul rejetton, qui fut connu depuis sous le nom de Q. Fabius Vibulanus. Ce Q. Fabius, qui fut Consul selon Denys d'Halicarnasse avec Tib. Æmilius, estoit fils d'un des trois freres de ce nom, qui furent tuez à Cremere. Tite-Live luy-mesme, qui veut que le nom des Fabius fust entierement éteint dans cette malheureuse expédition, ne laisse pas de donner Q. Fabius pour Collegue à Tib. Æmilius, & quoyqu'il ne dise pas avec nostre Auteur, qu'il estoit fils d'un des trois Fabius qui furent envoyez à Cremere, il ne le nie pas néanmoins, & il ne dit point qu'il fust d'une autre famille que celle dont il s'agit icy. N. LIX. 14. R.

La dédicace du Temple de Jupiter Fidius sur le mont Quirinal, &c. Ce passage de Denys d'Halicarnasse nous fournit la matiere de plusieurs observations. Quelques Interprétes ont entendu par ce Temple le Capitole, que Tarquin le Superbe commença de bastir en l'honeur de Jupiter, & qui ne fut achevé que trois ans après qu'on eût aboli la Royauté, sous le Consulat de Marcus Horatius & de P. Valerius. Mais outre que le Temple dont il est icy parlé, n'estoit point situé sur le Capitole, comme nous allons le faire voir, la dédicace & l'inscription de celuy du Capitole avoit esté déja faite par M. Horatius ; ainsi il n'y avoit plus rien à faire. N. LX. 15. R.

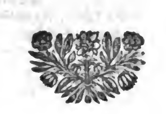
J'ay dit que ce Temple dont Postumius fit la dédicace, n'estoit point situé sur le mont Capitolin. Le texte Grec porte ἐπὶ τοῦ Ἐνυαλίου λόφου, sur le mont Martial. Jamais le mont Capitolin n'a porté ce nom. J'ay traduit sur le mont Quirinal. Cette montagne, selon le témoignage de Varron liv. IV. *de Ling. Lat.* estoit composée de plusieurs autres collines, qui avoient des noms particuliers, & l'une de ces collines se nommoit la Colline Martial. Le mesme Varron dit que le Dieu de la Foy y avoit un Temple. Ce Dieu de la Foy n'est autre que Jupiter, qui s'appelloit Ζεὺς Πίστιος, *Jupiter Fidius*, parce qu'il estoit censé le protecteur & le vengeur de la Foy.

La seule difficulté qui nous reste, est de sçavoir si Tarquin avoit laissé ce Temple imparfait. Il n'est rien dit dans la vie de ce Prince, qui marque ce fait expressément. Nostre Historien raconte seulement qu'après que Tarquin eût fait alliance avec les Gabiens,

il laissa le monument du traité qu'il avoit passé avec eux, dans le Temple de *Jupiter Fidius*, que les Romains, adjouste-t'il, appellent Saint. J'ay fait observer dans les Remarques sur le Liv. IV. que ce mesme Fidius qu'il nomme *Sanctum*, est appellé par d'autres *Sancus*. C'est à cette Divinité que les Nones de Juin estoient consacrées, parce que ce jour-là se fit la dédicace de son Temple par Postumius. Il est à croire que Tarquin avoit restabli ce mesme Temple, qui avoit esté anciennement basti sur le mont Quirinal par les Sabins, comme le marque Ovide liv. VI. Fast.

Hunc igitur veteres donarunt æde Sabini,
Inque Quirinali constituere jugo.

N. LXI. 16. R. *Et Q. Fabius Vibulanus, &c.* Ce Q. Fabius Vibulanus est le mesme qui avoit esté fait Consul deux ans auparavant. On ne peut pas dire que ce Fabius fust ce jeune enfant, qui avoit survécu luy seul, au sentiment de Tite-Live & des autres, à la ruine entiere des Fabius. Car il ne se trouve que dix ans d'intervalle entre cette funeste journée & le temps auquel ce Fabius fut fait Consul pour la premiere fois. Si donc alors il n'estoit qu'un enfant, παιδίον, comme l'appelle Denys d'Halicarnasse, *& propè puberem*, comme le nomme Tite-Live; dix années de surcroist suffisoient-elles pour en faire un Consul, puisque personne n'estoit revestu de cette Magistrature qu'il n'eûst quarante-trois ans? S'il y avoit eû quelque dispense en faveur du seul rejetton d'une si noble famille, les Auteurs n'en auroient ils pas fait mention comme d'une chose des plus extraordinaires? Toutes ces raisons montrent évidemment, que tous les Fabius n'estoient pas morts à Cremere, & qu'outre ce jeune enfant il en estoit resté quelques-uns capables de remplir les premieres places de la République.



REMARQUES
SUR LE LIVRE DIXIÉME.

QU'on ne lisoit point dans les Histoires d'avantures pareilles, &c. N. II.
Tite-Live parmi ces prodiges en met un, que nostre Auteur 1. R.
passe sous silence; il dit qu'une vache parla, & il adjouste, que l'année précédente la mesme chose estoit arrivée, & qu'on n'avoit pas voulu le croire: *Bovem locutam, cui rei priore anno fides non fuerat, creditum. Lib.* III. Quoyqu'il en soit de ce prodige si extraordinaire, sans déroger au témoignage de l'Historien Latin, il est surprenant qu'il fust échappé à l'exactitude de l'Historien Grec, qui en rapporte quantité d'autres, dont l'Historien Latin ne fait aucune mention.

Au mesme temps il tomba une pluye effroyable de morceaux de chair, 2. R.
&c. Tite-Live d'accord icy avec Denys d'Halicarnasse, raconte le fait dans les mesmes termes. Valere Maxime ne differe point de l'un & de l'autre; voicy comme il s'en explique: *Carnis quoque in modum nimbi dissipatæ partes ceciderunt, quarum majorem numerum præpetes diripuerunt aves. Reliquum humi per aliquot dies neque odore tetro, neque deformi aspectu mutatum jacuit.* Il tomba, dit-il, des morceaux de chair en forme de pluye, dont la plus grande partie fut devorée par les oiseaux. Ce qui resta à terre n'exhala aucune mauvaise odeur & ne parut point corrompu.

Les Livres des Sibylles dont on consulta les Oracles, &c. Par ces 3. R.
Livres des Sibylles Denys d'Halicarnasse entend ces trois Livres, que Tarquin le Superbe achepta de cette femme inconnuë, aprés avoir refusé les six premiers, qui luy avoient esté présentez d'abord avec ces trois derniers. Ces Livres, comme nous l'avons dit, avoient esté commis à la garde des Duumvirs choisis par la noblesse, auxquels on donna deux Officiers subalternes, qui estoient chargez d'en permettre la lecture dans les occasions pressantes & difficiles, ce qui ne s'accordoit néanmoins, que par un Arrest exprès du Sénat.

La porte Sacrée qu'on nomme Carmentale, &c. Cette porte se N. XIV.
nommoit ainsi de Carmente femme d'Evandre, qui avoit eû en ce 4. R
lieu sa sépulture. Elle fut depuis appellée *Scelerate*, parce que les Fabius sortirent par cette porte, quand ils furent défaits à Cremere. Ovide parle ainsi de cette porte liv. II. Fast.

Carmentis portæ dextro via proxima Jano;
Ire per hanc noli, quisquis es, omen habet.

Illâ, fama refert Fabios exiſſe trecentos:
Porta vacat culpa, ſed tamen omen habet.

Le chemin qui conduit à la porte Carmentale, dit Ovide, n'eſt pas éloigné de la ſtatuë de Janus qu'on trouve à main droite. Qui que vous ſoyez, ne paſſez pas par cette porte, elle eſt de mauvais augure. On dit que trois cents hommes de la famille des Fabius ſortirent par cette porte. Elle ne fut pas à la vérité la cauſe de leur défaite, mais elle ne laiſſe pas d'eſtre de mauvais augure.

N. xxi. 5. R. *Et prend la ville d'aſſault, &c.* Tite-Live convient avec Denys d'Halicarnaſſe de la défaite des Volſques par Fabius auprés d'Antium: il avouë pareillement que ce Conſul reprit Tuſculum ſur les Eques, & qu'il y reſtablit les Tuſculans. Il tombe d'accord que les Antiates ſe revolterent la meſme année contre les Romains, mais il prétend que L. Cornelius n'eût aucune part en cette guerre, & qu'il ne trouve dans aucun Auteur ancien, qu'il ait pris Antium ſur les Volſques. Voicy ſes paroles: *L. Cornelium bellum id geſſiſſe oppidumque cepiſſe, certum affirmare, quia nulla apud veteres ſcriptores mentio eſt, non auſim.* C'eſt-à-dire, je n'oſe pas aſſeûrer comme une choſe certaine que L. Cornelius ait commandé dans cette guerre, ni qu'il ait pris Antium, parce que je ne trouve aucune mention de luy dans les anciens Auteurs. Cependant les Faſtes Capitolins marquent expreſſément le Triomphe de Cornelius, qui ne luy fut accordé qu'en récompenſe de cette double victoire: & ce qui eſt de plus étonnant, Tite-Live quelques lignes aprés nous apprend que l'un & l'autre Conſul rentrerent triomphants dans Rome avec leur armée victorieuſe: *Qui ubi triumphantes cum victore exercitu urbem inierunt.* Comment ſe peut-il faire que Cornelius eûſt eſté honoré du Triomphe, s'il n'eûſt rien fait pour le mériter?

N. xxii. 6. R. *Vous n'avez pas plus affaire à moy qu'à ce heſtre, &c.* Tite-Live dit, *ad quercum jubet dicere*, parlez à ce cheſne. La différence n'eſt pas grande. L'Hiſtorien Latin adjouſte que cet arbre par ſon ombrage ſervoit de tente à Gracchus, où ayant donné audiance aux Ambaſſadeurs de Rome, & voulant leur marquer le peu de cas qu'il faiſoit de leurs plaintes & de leurs menaces, il leur dit en ſe mocquant d'eux, qu'ils parlaſſent à ce cheſne ſous lequel il les avoit receûs.

N. xxiv. 7. R. *Il créa Génér il de la cavalerie L. Tarquinius, &c.* Je crois qu'il faut lire avec Tite-Live L. Tarquitius. Les Faſtes Conſulaires le nomment ainſi. La correction ſemble d'autant plus juſte, qu'il ne reſtoit plus perſonne à Rome de la race des Tarquins, & que le ſeul nom en eſtoit ſi odieux, qu'on ſe fuſt fait un ſcrupule de confier à un homme de ce nom un employ de cette importance.

8. R. *Et ſont mis l'un aprés l'autre ſous le joug, &c.* C'eſtoit une eſpéce d'infamie que le vainqueur faiſoit ſubir aux vaincus, & voicy

de quelle maniere cela se pratiquoit. On dressoit à plomb deux solives qu'on enfonçoit en terre, sur lesquelles on en posoit une troisiéme en travers. Sous cette sorte de fourche patibulaire on faisoit passer l'ennemi, qu'on avoit obligé de se rendre, aprés quoy on le renvoyoit en liberté. Quelquefois sans autre apprest on fichoit simplement en terre deux piques, qu'on joignoit par une troisiéme qui servoit de traverse, & sous laquelle on faisoit passer ceux qu'on vouloit punir.

Sans empressement pour autre chose que pour le champ qu'il cultivoit, &c. Florus peint avec des traits bien vifs & bien brillants cet empressement du Dictateur, qui sembloit n'avoir précipité le cours de sa victoire, que pour retourner plustost à ses occupations ordinaires, dont il préferoit l'obscurité à tout l'éclat de son Triomphe. Voicy les termes dont il se sert : *Sic expeditione finita rediit ad boves rursus triumphalis agricola : fidem numinum, qua velocitate ! Intra quindecim dies cœptum peractumque bellum prorsus, ut festinasse Dictator ad relictum opus videretur.* C'est ainsi qu'aprés une expédition si heureuse ce Laboureur couvert de gloire revint à sa charruë : mais avec quelle vîtesse, grands Dieux ! Dans l'espace de quinze jours la guerre fut commencée & finie, en sorte que le Dictateur ne parut s'estre hasté si fort, que pour reprendre plustost son travail ordinaire. N. xxv. 9. R.

J'ay mérité la Couronne Obsidionale, &c. Cette couronne se donnoit pour récompense à celuy qui avoit obligé les ennemis à lever le siége d'une ville ou d'un camp qu'ils assiégeoient. Elle n'estoit composée que de gazon pris dans le lieu mesme, d'où l'on avoit fait lever le siége. Pline liv. xxii. ch. 34. dit que cette couronne toute méprisable qu'elle estoit en apparence, estoit préférable à toutes les autres couronnes, quelques précieuses qu'elles fussent, parce que les troupes la donnoient au Général qui les avoit délivrées, & que les autres couronnes estoient distribuées par le Général aux soldats, ou par les soldats à leurs camarades. N. xxxvii. 10. R.

Trois fois on m'a récompensé de la Couronne Murale, &c. La Couronne Murale estoit donnée à celuy qui estoit monté le premier à l'assault, & qui estoit entré de force dans une ville ennemie. Cette couronne estoit distinguée par des crenaux de muraille dont elle estoit ornée. 11. R.

J'en ay huit autres, &c. C'estoit apparemment des Couronnes Civiques que Siccius avoit méritées pour avoir conservé la vie à ses citoyens dans des batailles, où ils s'estoient trouvez en danger d'estre tuez par les ennemis. La Couronne Civique estoit faite de branches de chesne, parce que le gland avoit esté la premiere nourriture des hommes. Pour mériter cette couronne, il ne suffisoit pas d'avoir sauvé de la mort un citoyen ; il falloit encore avoir tué l'ennemi sans sortir du lieu où s'estoit donné le combat. Tibere 12. R.

néanmoins consulté un jour, si l'on devoit récompenser de la Couronne Civique un soldat, qui avoit conservé la vie à un citoyen par la mort de deux ennemis dont il estoit attaqué, mais qui n'avoit pû empêcher les ennemis de se rendre maistres du lieu où l'action s'estoit passée; l'Empereur rescrivit qu'il falloit couronner ce soldat, & qu'on devoit présumer, que le poste estoit si desavantageux à garder, que les plus braves n'auroient pû s'y maintenir. Ciceron mérita d'estre couronné en plein Sénat de la Couronne Civique par l'avis de L. Gellius qui avoit esté Censeur, pour avoir découvert & éteint la conjuration de Catilina qui en vouloit à la vie des citoyens.

N. XLII. 13. R. *Ils détournerent de dessus la République les maux dont elle estoit menacée, &c.* Tite-Live ne dit pas un mot de toute cette contestation arrivée entre les Patrices & les Plebeiens au sujet des Loys Agraires, & ne fait aucune mention de la harangue de Siccius, ni de la condamnation des Chefs des trois familles Patriciennes, auxquels on fut redevable de ce que l'entreprise des Tribuns, pour faire publier la loy, n'eût aucun effet. Ce point d'histoire néanmoins estoit assez remarquable, pour mériter quelque place dans les Escrits de l'Historien Latin. Siccius Dentatus sur tout si célébre par les éloges de Valere Maxime, de Pline & de Gellius, ne devoit pas estre oublié. Ce silence de Tite-Live sur ce fait a causé de l'étonnement à quelques Sçavants & à Glareanus en particulier, qui reproche à l'Historien Latin cette négligence.

N. XLVII. 14. R. *Voilà ce qui se passa de plus mémorable dans cette année, &c.* Tite-Live passe encore sous silence la victoire de Siccius: il semble en attribuer la gloire aux Consuls, qui commandoient l'armée; il leur fait remporter beaucoup de butin de la défaite des Eques, qui fut, dit-il, vendu au profit du Thrésor public, parce que les fonds estoient épuisez. Mais quel profit les Romains pouvoient-ils tirer de leur victoire, si Siccius avoit fait mettre le feu au camp, & détruit toutes les dépoüilles qu'il renfermoit. Il est vray que l'Historien Latin parle de la condamnation des deux Consuls sous le Consulat suivant; mais sans rapporter ni les motifs, ni les raisons, il laisse à deviner le fait dont Denys d'Halicarnasse nous instruit.

N. XLIX. 15. R. *Le condamna à une amende de dix mille As, &c.* L'As Romain estoit d'airain ou de cuivre d'une livre pesant. Nous en avons estimé la valeur sur le pied de nos sols de France, sans avoir égard au poids bien différent de celuy de nos sols. Les dix mille As à ce compte, que le Consul Romilius fut obligé de payer, pour acquitter sa taxe, auroient fait cinq cents francs de nostre monoye, somme assez considérable pour ces temps-là, comme nous l'avons déja fait observer ailleurs, & qui fut mesme changée dans la suite en une certaine quantité de bestiaux.

On

On fit le procès à Veturius, & on l'obligea à payer quinze mille 16. R.
As, &c. Tite-Live parle de la mesme maniere de la taxe de Romilius & de Veturius. Comme Denys d'Halicarnasse, il fait monter celle du premier à dix mille livres d'airain, qui est la mesme chose que dix mille As, parce que l'As pesoit une livre; & celle du second à quinze mille. Cependant il est constant par l'idée qu'on donne icy de Romilius, qu'il s'estoit opposé aux Tribuns avec beaucoup plus de force, que Veturius son Collegue, qui n'avoit pas joüé un grand rosle dans ces contestations, & qui par conséquent devoit avoir moins irrité les Tribuns. D'ailleurs c'estoit Romilius, qui avoit exposé Siccius à une perte inévitable, par le commandement qu'il luy avoit fait d'aller attaquer le camp de l'ennemi par un endroit, qui devoit faire échoüer cette entreprise. Ainsi tout le ressentiment de ce Tribun devoit tomber sur Romilius. Cela fait croire à quelques Interprétes qu'au lieu du mot Grec ἡμιόλιον, qu'on lit dans le texte, & qui signifie le tout & la moitié du tout, il faudroit lire ἥμισυ, qui signifie la moitié du tout. C'est-à-dire qu'à ce compte Veturius n'auroit esté condamné qu'à une amende de cinq mille As, qui selon nostre supputation n'auroient fait que deux cents cinquante livres de nostre monoye.

L'amende la plus forte fut restrainte à deux bœufs & à trente N. I.
moutons, &c. Le sçavant Brisson *lib. 1. c. 3. in Select. ex jure ant.* 17. R.
croit qu'il faut lire au lieu de δύο βόας ϗ τριάκοντα πρόβατα, comme porte le texte de Denys d'Halicarnasse, δύο πρόβατα ϗ τριάκοντα βόας. Cet Auteur se fonde sur un passage d'Aulugelle liv. 11. c. 1. où il dit: *Multam, quæ appellatur suprema, institutam in singulos duarum ovium, boum triginta, pro copia scilicet boum, proque ovium penuria.* Que l'amende la plus forte à laquelle il seroit permis de condamner un coupable, n'excéderoit pas deux moutons & trente bœufs, & la raison qu'il apporte de la différence du nombre des moutons & des bœufs, est que la premiere espéce de bestail estoit beaucoup plus rare en ce temps-là, que n'estoit l'autre.

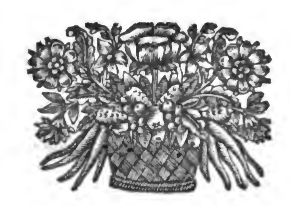
Servius Sulpicius, &c Tite-Live au lieu de *Servius*, met *Pu-* N. II.
blius. Comme on n'envoya dans cette Ambassade que des hom- 18. R.
mes Consulaires, il faut s'en tenir à Denys d'Halicarnasse, & dire comme luy Servius Sulpicius, qui avoit esté Consul comme les deux autres, & non pas Pub. Sulpicius qui ne se trouve point parmi les Consuls.

L. Menenius, &c. Tite-Live l'appelle C. Menenius. Diodore, N. LIV.
Cassiodore & Festus le nomment Titus, & disent qu'il estoit fils 19. R.
de T. Menenius qui avoit esté Consul.

P. Horatius, &c. Tite-Live n'est pas d'accord avec Denys d'Ha- N. LVI.
licarnasse sur le nom de ce Decemvir. Il le nomme C. Curatius. 20. R.
Cette différence n'est point l'effet d'une faute du texte, puisque

ce mesme C. Curatius se trouve Consul deux ans auparavant chez l'Historien Latin, au lieu de C. Horatius. Il faut s'en tenir au sentiment de l'Historien Grec, qui a pour luy les Fastes Consulaires.

N. LVII. 21. R. *Formerent des Loys qu'ils diviserent en dix Tables, &c.* Les Decemvirs pendant la premiere année de leur Magistrature composerent un corps de Loys, tant des usages non escrits des Romains, que des loys qu'ils avoient ramassées dans la Grece & dans les endroits de l'Italie habitez par les Grecs. Ils diviserent ce corps de Loys en dix parties, auxquelles ils donnerent le nom de Tables, à l'exemple des Atheniens qui firent graver sur des tables de bois les Loys de Solon, & que pour cela ils appellerent ἄξονας. Celles des Decemvirs furent gravées sur l'airain & exposées dans le lieu des Comices à la critique du public, & confirmées ensuite par un consentement unanime. Mais comme il restoit encore quelque chose à faire pour rendre complet ce corps des Loys Romaines, les Decemvirs dont on continua la Magistrature, adjousterent deux autres Tables aux dix premieres. Ces douze Tables si vantées servirent dans la suite de Jurisprudence à la République des Romains.



REMARQUES
SUR LE LIVRE ONZIÉME.

Que luy cependant en qualité d'oncle useroit du pouvoir que luy donnoient les Loys, &c. Parmi les Loys des douze Tables que les Decemvirs, & Appius sur tout Chef du Decemvirat avoient portées, on lisoit celle-cy, qui estoit la xxxi. *Ut si quis è libertate in servitutem assereretur, Prætor vindicias secundum libertatem d. ret.* Voicy quel estoit le sens de cette Loy. Que si l'on venoit à disputer à quelqu'un sa liberté & à le vouloir reduire à l'esclavage, la Loy ordonnoit, que jusqu'à ce que la contestation fust décidée par un jugement dans les régles, la possession de l'accusé seroit adjugée, non pas à celuy qui se portoit pour accusateur, mais à celuy qui prenoit en main sa défense. Ainsi Appius contrevenoit à sa propre Loy, en prononçant que Claudius le ministre de sa passion emmeneroit chez luy Virginie, sous caution de la représenter aux Magistrats, quand l'affaire seroit en estat d'estre décidée. N. xxx. 1. R.

L'accusateur n'a point droit sur sa personne, &c. Cette loy qui estoit générale, & qui maintenoit l'accusé dans ses droits, tant que l'affaire estoit en suspens; cette loy, dis-je, dans le cas particulier où se trouvoit Virginie, luy estoit d'autant plus favorable, qu'il s'agissoit non seulement de sa liberté, mais encore de sa pudeur, qui couroit le dernier risque; si sous quelque caution que ce fust, Claudius eûst esté le maistre de l'enlever. 2. R.

Mais si le pere est absent, c'est au maistre à la retirer, &c. Il est évident que cette sentence d'Appius fondée sur l'absence du pere de Virginie, n'estoit qu'un prétexte frivole, pour colorer l'injustice d'Appius. Virginius devoit-il rien perdre de ses droits, luy qui n'estoit absent de Rome, que pour le service de la République; & dans une affaire de cette conséquence, un délay de quelques jours qui rendoit Virginius à Rome, estoit-il de quelque préjudice pour l'équité? N. xxxi. 3. R.

Je le retracte; & dans le dessein de vous obliger, &c. La conduite qu'Appius garda dans la suite de cette affaire, fait assez voir que la seule nécessité l'avoit contraint d'accorder un délay: & les mesures qu'il prit pour le rendre inutile, furent des preuves de sa mauvaise foy. N. xxxii. 4. R.

Donnez-vous le temps de m'écouter, &c. Tite-Live dit, qu'il ne rapporte point de discours préliminaire d'Appius au decret infame qu'il prononça contre Virginie, non pas qu'on n'en trouvast N. xxxvi. 5. R.

peut-estre de véritable chez les anciens Auteurs, mais parce qu'il n'en voyoit nulle part qui eûst de la vraysemblance. *Quem decreto sermonem prætenderit... forsan aliquem verum Auctores antiqui ediderint... quia nusquam ullum in tanta fœditate decreti verisimilem invenio, id quod constat, nec dum videtur proponendum.* Le discours d'Appius, dont Denys d'Halicarnasse fait mention, n'avoit pas apparemment esté découvert par Tite-Live dans les anciens Auteurs, d'où l'Historien Grec l'a tiré. Il est vray qu'il y fait le personnage de juge & de témoin, & qu'il ne décide la contestation que sur son propre témoignage. Mais quoyqu'il n'y eûst dans ce discours ni verité, ni vraysemblance à l'égard de ceux qui estoient instruits du fait, & qui connoissoient Appius pour un tyran passionné jusqu'à la fureur; cependant il y avoit au moins de quoy colorer son injustice par rapport à une infinité de gens, que l'autoté d'un homme tel qu'Appius pouvoit éblouïr.

N. XLIV. 6. R. *Valerius s'opposa à cet avis*, *** *&c.* Cette lacune, qui se trouve dans le texte, doit estre remplie de ce qui se passa à la destitution des Decemvirs. Nous sçavons déja de Denys d'Halicarnasse, que les troupes du camp d'Algidum animées par le récit tragique de Virginius, avoient déserté en trés grand nombre, & estoient venuës camper sur le mont Aventin, où elles avoient créé dix Tribuns; que les troupes qui campoient à Fidenes instruites de la désertion de leurs camarades, estoient venuës les joindre, & ayant créé de leur costé dix autres Tribuns, elles avoient campé avec les premiers sur le mont Aventin. Tite-Live nous apprend ensuite, que les deux camps passérent de l'Aventin sur le mont Sacré, qui estoit hors de la ville, déja si fameux par la premiere retraite du peuple; que dans ces conjonctures le Sénat s'estant assemblé, députa vers le peuple, pour l'engager au retour: que le peuple radouci sur la parole qu'on luy donna de restablir les Tribuns & d'abolir le Decemvirat, se rendit à Rome sans répugnance, où l'on procéda à l'élection des nouveaux Tribuns & des nouveaux Consuls.

7. R. *Il ne convenoit pas de ne faire aucune mention des Loys Romaines, &c.* Ces paroles de nostre Auteur sont une preuve évidente, qu'il avoit fait en cet endroit de son Histoire de sages réflexions sur les douze Tables des Loys dont les Decemvirs estoient les Auteurs. Je ne prétends pas charger nos Remarques de cette multitude de loys dont nous n'avons plus que des débris ramassez des Ouvrages des anciens Auteurs, qui les ont citées dans leurs Escrits. Il paroist, des recüeils qu'on en a fait, que le corps de ces Loys estoit divisé en trois parties. La premiere regardoit le droit sacré, la seconde le droit public, la troisiéme le droit particulier. Ciceron faisoit un grand cas des Loys des douze Tables, & le magnifique éloge qu'il nous en a conservé dans le premier livre de l'Orateur,

est un monument incontestable de son estime. Voicy comme il en parle dans la personne de Crassus : *Plurima, inquit Crassus, est in* XII. *Tabulis antiquitatis effigies, quod verborum prisca vetustas cognoscitur, & actionum quædam genera Majorum consuetudinem vitamque declarant. Sive quis civilem scientiam contempletur, totam hanc, descriptis omnibus civitatis utilitatibus ac partibus,* XII. *Tabulis contineri videbitis : sive quem ista præpotens & gloriosa Philosophia delectat, dicam audacius, hosce habet fontes omnium disputationum suarum, qui jure civili & legibus continentur. Fremant omnes licet, dicam quod sentio, bibliothecas mehercule omnium Philosophorum unus videtur mihi* XII. *Tabularum libellus, si quis legum fontes & capita viderit, & auctoritatis pondere, & utilitatis ubertate superare.* Les XII. Tables, dit Crassus, sont une excellente image de l'antiquité. Les termes dans lesquels elles sont conceuës nous apprennent les mots qui estoient anciennement en usage, & certains faits dont elles traitent, nous font connoistre les mœurs & les coustumes de nos ancestres. Faites-vous profession de la Jurisprudence ? vous la trouverez contenuë dans les XII. Tables, où l'on descrit exactement ce qui regarde la police des villes, & tout ce qui peut contribuer à l'utilité. Aimez-vous cette autre espéce de Philosophie plus magnifique & plus sublime ? j'ose le dire, c'est dans les mesmes XII. Tables que renferme le corps de nos Loys, qu'elle va puiser la matiere de ses disputes Quand je devrois avoir tout le monde contre moy, je ne puis dissimuler mes sentiments. Le seul Livre des XII. Tables me paroist au-dessus de toutes les Bibliothéques des Philosophes, & par la force de son autorité & par la multitude des avantages qu'il procure. On n'aura pas de peine à le comprendre pour peu qu'on fasse attention aux principes sur lesquels ces Loys sont establies.

Furent élevez au Consulat & eûrent pour successeurs M. Geganius, &c. Si Denys d'Halicarnasse ne rapporte rien du Consulat de Larus Herminius & de T. Virginius, c'est qu'il ne se passa rien de mémorable pendant leur Magistrature ni au dedans, ni au dehors. Tite-Live qui n'en dit pas davantage, attribuë le repos dont ils joüirent à l'indifférence dans laquelle ils estoient l'un & l'autre, sans prendre de party, ou pour le Sénat, ou pour le peuple. *Nihil magnopere ad patrum aut plebis causam inclinati otium domi ac foris habuere.* N. LI. 8. R.

*Marcus Geganius Macerinus, **** &c.* Il faut suppléer icy le Collegue de Geganius, dont cette lacune nous dérobe le nom. Tite-Live nous apprend que ce fut C. Julius. Nous apprendrons aussi de luy ce qui se passa pendant leur Consulat. Le tout se reduit à peu de chose. Les Consuls s'estant apperceus de quelques secrettes menées des Tribuns contre la jeunesse Patricienne, qui pouvoient allumer bien-tost le feu de la sédition, si on n'y ap- N. LII. 9. R.

portoit reméde, trouverent le moyen de contenir le peuple dans le devoir par les résolutions qu'ils parurent prendre de lever des troupes, pour porter la guerre chez les Volsques & chez les Eques. Ainsi sans s'élever contre la puissance des Tribuns, sans commettre la majesté du Sénat, on joüit d'une paix tranquille au dedans & au dehors.

10. R. **** Nous sommes encore obligez d'avoir recours à l'Historien Latin, pour sçavoir les Consuls de l'année suivante, qui est dans le systéme de nostre Auteur, la 309. de la fondation de Rome, selon Caton, & selon Varron la 310. Il s'agit aussi de nous mettre au fait de ce qui se passa pendant ce Consulat, & de donner l'intelligence du fragment de Denys d'Halicarnasse, qui contient la suite d'une affaire dont nous n'avons point le commencement.

Les Consuls de cette année furent L. Quintius Capitolinus IV. & Agrippa Furius. Les Eques & les Volsques sous leur Consulat informez des broüilleries qui regnoient toujours dans Rome, & persuadez que l'année précédente on n'avoit point porté la guerre chez eux, que parce qu'on n'avoit pû faire prendre les armes à la jeunesse Romaine; reünirent toutes leurs forces; & après avoir causé beaucoup de dégast dans le pays des Latins, ils vinrent jusqu'aux portes de Rome ravager la campagne, d'où ils remporterent un gros butin. L. Quintius cependant, qui estoit Consul pour la quatriéme fois, sceût si bien s'emparer de l'esprit du peuple dans un discours plein d'éloquence & d'artifice qu'il fit sur les circonstances présentes, que dès le lendemain ses troupes se trouverent prestes à marcher. Les deux Consuls, dont l'un commandoit l'aîle droite & l'autre l'aîle gauche, firent eux-mesmes une si heureuse manœuvre, qu'ils défirent les Eques & les Volsques à platte couture, & que non seulement ils recouvrerent tout ce qu'on leur avoit pris, mais qu'ils firent encore un riche butin des dépoüilles de l'ennemi. Tite-Live adjouste que les deux Consuls ne demanderent point l'honeur du Triomphe, & que le Sénat ne le leur offrit point, soit qu'ils eûssent honte de demander une grace que Valerius & Horatius, auxquels on l'avoit refusé, avoient mieux méritée qu'eux; soit qu'ils craignissent qu'en la leur accordant on ne parust avoir eû plus d'égard à leur personne qu'à leur mérite.

Pour conduire maintenant à l'intelligence de ce qui suit dans Denys d'Halicarnasse, il faut sçavoir que lesAriciens & les Ardeates se disputoient depuis long-temps un terrain pour lequel ils s'estoient livrez plusieurs combats. Lassez enfin de se faire la guerre, ils prirent le Peuple Romain pour arbitre, & ils remirent à sa décision leur différend. La cause fut plaidée vivement de part & d'autre; on produisit des témoins, & comme on estoit près d'aller aux voix, un homme du peuple âgé de quatre-vingt-trois ans,

nommé Scaptius, se leva brusquement, & déclara en présence de l'assemblée, que ce terrain n'estoit ni aux Ariciens, ni aux Ardeates, qu'il appartenoit aux Romains comme une dépendance de Corioles. Qu'au reste son témoignage ne pouvoit estre suspect, parce qu'il avoit assisté à la prise de cette ville, & que dans le temps qu'on s'en rendit maistre, il avoit déja vingt années de service. Le Consul & le Sénat parurent indignez du discours de Scaptius, regardant comme une chose honteuse, que le Peuple Romain s'adjugeast un bien sur lequel il ne prétendoit aucun droit, & qu'il en privast ceux qui l'avoient choisi pour arbitre & pour juge. Ils agirent auprès des Tribuns, pour empescher le peuple de commettre cette infamie, & pour éloigner Scaptius qui avoit ouvert cet avis.... Le reste de l'affaire est descrit dans Denys d'Halicarnasse.

Et celuy de C. Quintius, &c. Sigonius autorisé par Varron, substituë C. Curtius au lieu de C. Quintius. Cet Auteur dans son Ouvrage sur la Langue Latine parle ainsi : *Cornelius & Lucius*, dit-il, *scribunt, locum palustrem, qui tum in foro erat, antequam cloacæ sint factæ, esse fulguritum, & ex Senatusconsulto septum esse : idque factum esse à Curtio Consule, cui M. Genucius fuit Collega, atque inde Curtium lacum appellatum.* Cornelius & Lucius rapportent que le lieu marécageux qui se trouvoit dans la place publique, avant qu'on eust creusé les égousts, fut frappé de la foudre : que par un décret du Sénat ce marécage fut enfermé de murailles : que le Consul Curtius, qui avoit M. Genucius pour Collegue, présida à cet ouvrage, & que de là ce lieu fut nommé *le lac de Curtius.* Les Fastes Siciliens mettent aussi pour Consuls de cette année Genucius & Curtius. Tite-Live a voulu dire la mesme chose en donnant C. Curiatius pour Collegue à M. Genucius. Les dernieres éditions de l'Historien Latin portent C. Curtius. N. LIII. 11. R.

Cependant toutes les Annales de Rome ne font point mention de l'une & de l'autre Magistrature, &c. C'est en ces mesmes termes que s'explique Tite-Live dans l'endroit, où parlant du Consulat de L. Papirius Mugilanus & de L. Sempronius Atratinus, il adjouste : *Consules eos illo anno fuisse, qui neque in Annalibus priscis, neque in libris Magistratuum inveniuntur : credo, quod Tribuni militum initio anni fuerunt, & perindè ac si totum annum in imperio fuerint, suffectis his Consulibus, prætermissa nomina Consulum horum.* Les Consuls de cette année ne se trouvent ni dans les anciennes Annales, ni dans les Registres des Magistrats, par la raison, à ce que je crois, que les Tribuns Militaires ayant esté créez au commencement de l'année, furent censez avoir gouverné l'année entiere, & qu'ainsi on ne fit aucune mention des Consuls qui furent mis à leur place pour achever le temps de la Magistrature des Tribuns. Tite-Live cite Licinius Macer, qui avoit escrit les Annales de Rome, & qui rend témoignage que le nom des Consuls se N. LXII. 12. R.

voyoit dans le Traité qu'on fit cette année avec les Ardeates, & dans les Livres de lin qui furent trouvez dans le Temple de *Junonis Monetæ*. On n'escrivoit pas seulement sur des tables enduites de cire, sur des membranes & sur des écorces d'arbre, mais on se servoit encore de toiles fines propres à recevoir l'écriture. Pline liv. XIII. c. 11. en fait foy. *In palmarum foliis*, dit-il, *primo scriptitatum, deindè quarumdam arborum libris; postea publica monumenta plumbeis voluminibus; mox & privata linteis confici cœpta aut cereis.* On escrivit d'abord sur des feuilles de palmier; on mit ensuite en usage l'écorce des arbres: on se servit aprés de lames de plomb, pour y graver les monuments publics: bien-tost on employa le linge & les tables enduites de cire pour les affaires particulieres. Ausone Epist XXIII. fait allusion à cette coustume.

Per licia texta querelas.
Edidit, & tacitis mandavit crimina telis.

13. R. *J'ay pour moy le témoignage des sacrez mysteres & des livres les plus secrets, &c.* Denys d'Halicarnasse entend par les sacrez mysteres, les Annales des Pontifes, dont il est fait mention dans le Livre de l'origine de la Nation Romaine. Par les Livres les plus secrets, dont il se vante d'avoir eû la communication, il est hors de doute qu'il a voulu marquer les Commentaires de Jules César & ceux mesmes qu'avoit fait Auguste, dont la lecture luy fut permise, & d'où il tira une infinité de circonstances curieuses dont son Histoire est remplie. Pour peu qu'on fasse d'attention à ce qu'il a dit dans la Préface de ses Antiquitez, on n'aura pas de peine à s'en convaincre.



REMARQUES

REMARQUES
SUR LES EXTRAITS
DE
DENYS D'HALICARNASSE.

MArcus Furius Camillus, &c. C'est avec justice que Denys d'Halicarnasse qualifie Camillus du plus éminent homme de son siecle; il triompha quatre fois & fut cinq fois Dictateur: il vainquit les Antiates dans un combat naval, & il fit apporter à Rome les proues des navires, qui furent mises dans la place des Comices à l'endroit où on prononçoit les harangues, & la Tribune fut depuis appellée *Rostra*. Il prit Veies aprés un siége de dix ans l'an 358. de Rome, & il distribua tout le butin aux soldats, contre le vœu qu'il avoit fait à Apollon de luy en consacrer la dixiéme partie. Le Sénat averti par les Aruspices, que le Ciel estoit irrité, ordonna que chaque soldat rapporteroit la dixiéme partie de sa portion du butin. Cet Edit fit murmurer contre Camillus; & lorsqu'il eût fait rejetter la proposition d'envoyer des habitants à Veies, l'un des Tribuns le cita de venir rendre compte du butin de cette ville. Camillus pour éviter ce jugement s'exila volontairement & fut condamné de plus à une grosse amende. Durant son exil, le Capitole ayant esté assiégé par les Gaulois Senonois l'an 364. tout exilé qu'il estoit, il fut élû Dictateur. Camillus qui estoit alors à Ardée, sollicita les Ardeates à venir au secours de Rome contre l'invasion des Gaulois. Il y arriva dans le temps qu'on pesoit deux mille livres d'or en exécution du traité qu'on avoit fait avec les ennemis, pour les obliger à lever le siége, & les ayant chargez à l'improviste, il les contraignit de se retirer honteusement avec beaucoup de perte. Vingt trois ans aprés, le bruit d'une nouvelle irruption des Gaulois en Italie obligea le Sénat de le créer Dictateur pour la cinquiéme fois. Camillus défit les ennemis, qui s'estoient avancez jusques dans les campagnes d'Albe, & revint à Rome triomphant. 1. R.

Voicy un trait de la grandeur d'ame &c. Pour entendre ce fragment des Extraits de Denys d'Halicarnasse, il faut sçavoir que dans la guerre que les Romains eûrent contre les Volsques & les habitants de Preneste l'an de Rome 374. aprés qu'ils eurent gagné la 2. R.

bataille, il se trouva parmi les captifs plusieurs Tusculans. Sur cela les Romains leur ayant déclaré la guerre, & estant entrez dans Tusculum sans nulle résistance de la part des citoyens, les Tusculans vinrent plaider leur cause à Rome & demander grace. Non seulement ils furent écoutez favorablement, mais sans rien perdre de leurs biens ils receûrent le droit de bourgeoisie.

3. R. *Avec les Samiens Colonie de leur nation, &c.* Neleus fils de Codrus Athenien fut le fondateur de la Colonie des Ioniens. Ceux qui le suivirent se répandirent dans l'Asie, où ils bastirent plusieurs villes, & Samos entre autres: ce qui fait que les Samiens furent regardez comme une Colonie des Athéniens.

4. R. *D'une parenté fraternelle qu'ils avoient avec les Messeniens, &c.* Temenus, Ctesiphon & Aristodemus fils d'Aristomachus sortis de Pinde s'emparerent du Peloponese. Temenus s'establit à Argos; Ctesiphon eût Messine pour son partage. Procles & Euristhenes fils d'Aristodemus, qui mourut, eûrent Lacedemone. Ainsi les Messeniens & les Lacedemoniens descendants des deux freres, estoient liez par une espéce de parenté fraternelle.

5. R. *Sulpitius Rufus qui sceut toûjours tenir un certain milieu entre les différents partis, &c.* Il y eût toûjours dans la République Romaine trois sortes de factions. La premiere des Grands, qu'on appelloit *Optimates*. La seconde des Populaires, qu'on nommoit *Populares*. La troisiéme des Politiques. Les premiers dans tout ce qu'ils faisoient ou ce qu'ils disoient, cherchoient à plaire aux Grands; les seconds se faisoient une étude de se rendre agréables au peuple; les troisiémes se ménageoient entre les deux partis & tenoient un certain milieu. Saluste liv. III. désigne ces sortes de gens qui s'accommodoient au sentiment des uns & des autres. *Nisi forte*, dit-il, *C. Cotta ex factione media Consul, aliter quam metu jura quædam Tribunis plebis restituit.* Si ce n'est peut-estre que Cotta Consul qui estoit de la faction des Politiques, n'ait esté porté par d'autres motifs que par la crainte à restablir les Tribuns du peuple dans quelques-uns de leurs droits. La famille des Sulpicius estoit fort ancienne; elle sortoit de Camerie Colonie Romaine establie dès le temps de Romulus: elle porta de grands hommes, qui rendirent d'importants services à la République. Le Sulpicius dont parle icy Denys d'Halicarnasse s'appelloit Servius Sulpicius Rufus. Tite-Live en fait mention liv. VI. l'an 366. de Rome parmi les Tribuns militaires qui furent créez avec la mesme autorité & la mesme puissance dont les Consuls estoient revestus.

6. R. *** *Mais encore parce que, &c.* C'est icy une suite des raisons qu'eût le peuple Romain de déclarer la guerre aux Neapolitains. Le commencement qui manque dans Denys d'Halicarnasse se trouve dans Tite-Live liv. VIII. ch. 22. Nous en rapportons icy le précis, qui suppléera à ce qui ne se trouve pas dans l'Historien Grec.

Les habitants de Palæpolis & de Naple qui ne faisoient qu'un mesme peuple, avoient causé de grands dégasts dans la Campanie & dans le territoire de Falerne, qui estoient habitez par une Colonie Romaine. Ces peuples se fioient sur leurs forces, & plus encore sur le secours des Samnites, qu'ils sçavoient estre prests à rompre l'alliance qu'ils avoient avec les Romains. Les Campaniens se plaignirent des insultes & demanderent justice des véxations qu'ils avoient souffertes de la part des Neapolitains.

Le Consul L. Postumius, &c. Il estoit surnommé Megellus. Ce fut sous le Consulat de ce Postumius que la peste faisant de grands dégasts dans Rome, on envoya, pour obéïr à l'Oracle, des Ambassadeurs à Epidaure chargez d'en transporter la statuë d'Esculape à Rome. Les habitants d'Epidaure s'y estant opposez, Esculape luy-mesme passa, dit-on, en forme de Dragon dans le navire des Députez de Rome, & depuis se choisit une place dans une Isle du Tibre, où on luy bastit un Temple. 7. R.

Cinquante mille pieces d'argent, &c. Ce sont les termes du texte Grec, πέντε μυριάδας ἀργυρίου. Ces pièces d'argent dans la maniere de compter des Romains estoient ou Deniers, ou Sesterces. Ils comptoient assez ordinairement par Deniers; mais le plus souvent ils comptoient par Sesterces; c'est-à-dire, que dans leurs comptes ils se servoient de la plus grande & de la plus petite monoye qu'ils eûssent. Le Denier valoit dix *As* Romains, dont la matiere estoit de cuivre, & qui pesoient chacun le poids d'une livre. C'est de là qu'on l'appelloit *Denarius*, Denier, & qu'on le marquoit avec un X. Le Sesterce estoit une autre piéce d'argent, la quatriéme partie du denier, valant deux *As* & demi, ou deux livres & demi de cuivre, d'où vient qu'on marquoit ainsi le Sesterce LL. S. Les deux LL. signifioient les deux livres que pesoient les deux *As*: l'S vouloit dire *semi*, c'est-à-dire, la moitié de l'*As* ou de la livre. C'est ce qu'il est aisé de prouver par les Sesterces d'argent de ce temps-là qui se conservent encore aujourd'huy parmi les Médailles. On pouroit facilement reduire les cinquante mille Deniers, ou les cinquante mille Sesterces à la monoye de France, si les monoyes en France avoient quelque chose de fixe & de certain. En prenant nos sols sur le pied de l'*As* Romain, les cinquante mille Deniers Romains feroient vingt-cinq mille livres de monoye de France; les cinquante mille Sesterces ne monteroient qu'à six mille deux cents cinquante livres. 8. R.

Les Celtes qu'on nomme Senonois, &c. Ces peuples estoient des anciens Gaulois, qui poussérent bien loin leurs conquestes dans la Grece & dans l'Italie. 9. R.

Je mis quatre cents Talents dans le thrésor public, &c. Selon la supputation que nous avons faite ailleurs du Talent, quatre cents Talents faisoient quatre cents mille écus, ou douze cents mille livres. 10. R.

11. R. *Aussi peu constant que l'Euripe, &c.* L'Euripe est un bras de mer entre l'Achaïe & l'Isle appellée par les Anciens *Euripus Euboicus*, ou *Chalcidicus*, présentement nommée Negrepont, du nom de l'Isle & de la ville. L'endroit qu'on appelle précisément Euripe, est extraordinairement étroit & serré. Les vents continuels qui portent les flots jour & nuit tantost d'un costé, tantost de l'autre avec beaucoup de violence, l'ont fait regarder comme le symbole de l'inconstance & de l'instabilité. C'est selon cette idée, qu'il est employé icy par Denys d'Halicarnasse. Ciceron s'en est servi pour représenter les agitations & les troubles des Comices, assemblées du peuple Romain, où les esprits d'un moment à l'autre se laissoient emporter à la diversité des sentiments. C'est dans l'Oraison *pro Mur.* 35. *Quod fretum, quem Euripum tot motus, tantas, tam varias habere putatis agitationes fluctuum, quantas perturbationes, & quantos aestus habet ratio Comitiorum? Dies intermissus unus aut nox interposita saepè perturbat omnia & totam opinionem parva non nunquam perturbat aura rumoris.*

FIN DES REMARQUES.

TABLE



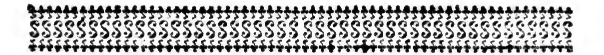


TABLE DES MATIERES

Contenuës dans les deux Volumes.

Le premier chiffre Arabe 1 marque le Livre, le second chiffre Romain I désigne la Section, le troisiéme chiffre arabe signifie la Page. La lettre P. marque la Préface, la lettre E. les Extraits, la lettre R. les Remarques.

A

B

C

D

E

Fables

L

Loys

M

N

O

P

Pinarius.

Q

R

que XCI. 93. Corioles XCII. 95. Ils défont les Antiates XCIII. 96. Ils renouvellent leur traité avec les Latins, & en mémoire de cette nouvelle alliance ils adjoustent un jour aux Feries Latines XCV. 97. Ils envoyent des Ambassadeurs dans l'Hetrurie, dans la Sicile, dans la Campanie, dans le Pomentin pour achepter des bleds de quoy remédier à la disette 7. I. 101. Les Ambassadeurs envoyez dans le Pomentin & dans la Campanie risquent de perdre la vie & reviennent sans rien faire. Ceux de Sicile reviennent chargez de bleds II. 102. Ils font grace aux Volsques, ils acceptent Velitre, où ils envoyent une Colonie, ainsi qu'à Norba XIII. 114. Ils créent des Triumvirs pour faire le choix de ceux qui doivent composer les Colonies *la mesme*. Modération des Romains parmi leurs plus grandes broüilleries, à n'en point venir aux voyes de fait. XVIII. 119. Ils marchent contre les Antiates XIX. 120. Ils reçoivent une grande quantité de bleds XX. 121. Ordre que les Romains gardoient dans leurs jugements LIX. 163. Ils establissent des jeux en mémoire d'une bataille gagnée contre les Latins LXXI. 177. Pudeur qu'ils observoient dans leurs jeux LXXII. 178. Ils donnent dans le piège que leur avoit dressé le Chef des Volsques à l'instigation de Coriolan, & chassent les Volsques de Rome venus pour assister à des jeux 8. III, IV. 89, 90. Ils rejettent les propositions des Volsques qui demandoient la restitution de leurs terres & de leurs villes, & ils acceptent la guerre qu'on leur déclare X. 197. Leur trouble au sujet des conquestes de Coriolan XIV, V. 200, 201. Ils sont atterez des progrès de Coriolan, & du blocus de Lavinium; ils songent à ménager son retour XXI. 207. Leur allarme quand ils sceûrent Coriolan à quarante stades de Rome XXII. 208. Ils députent à Coriolan Minucius à la teste de quatre autres Consulaires XXIII. 209. Fermeté des Romains sur les propositions fieres de Coriolan XXXVI. 216. Ils députent dix autres Consulaires sans succès XXXVII. 216. Ils font une troisiéme députation composée de ceux qui estoient chargez du culte divin, aussi inutilement que les deux premieres XXXVIII. 217. Ils consentent à la députation des Dames Romaines vers Coriolan XLIII. 233. Sentiment des Romains sur l'estat des ames au sortir de cette vie LII. 243. 244. Leur joye après que les Dames Rom. eûrent obtenu la paix de Coriolan LV. 246. Ils battent les Herniques sous le commandement d'Aquilius LXV. 256. jusqu'à LXVII. 258. Ils défont les Volsques & leur Chef Tullus sous les ordres de Siccius LXVII. 259, 60. Ils condamnent Cassius à perdre la vie pour crime de tyrannie LXXVIII. 274. Ils ne punissoient point les enfants pour les fautes des peres LXXX. 276. Ils décampent devant les Volsques après en avoir esté maltraitez LXXXV. 282. Ils donnent un rude combat contre les Volsques, d'où ils sortent avec beaucoup de perte en ayant causé beaucoup LXXXIX. 287. Ils soustiennent une sanglante guerre contre les Hetrusques, dans laquelle ils perdent beaucoup de monde, entre autres un Consul, le frere d'un Consul & plusieurs Officiers distinguez 9. XII. 306. Ils battent les Veients & les obligent à demander la paix XVII. 313. Ils perdent la bataille & leur camp contre les Hetrusques XXIII. 320, 21. Ils perdent les Fabius & le chasteau de Cremere XIX. 315. jusqu'à XXV. 318. Ils souffrent de la disette XXV. 322. Ils défont les Veients & les Sabins XXXIV, V. 333, 4, 5. Troubles parmi eux sur l'assignation donnée à deux Consuls par un Tribun XXXVIII. 337. Ils sont attaquez d'une furieuse peste XLII. 342. Ils se battent avec les Sabins & sortent du combat à parties égales LVI. 358. Ils battent les Eques, ils prennent aux Volsques une ville maritime dont ils détruisent le port & prennent 22. vaisseaux; ils désolent le pays des Sabins LVI. 359, 60. *Voyez* 13. R. L. IX. Ils ravagent le pays des Sabins, ils vainquent en deux batailles les Eques & les Volsques réünis; ils prennent Antium LVII, VIII. 360, 1, 2, 3. Ils reduisent les Eques à l'obéïssance LIX. 364. Ils battent les Eques qui s'estoient révoltez LXI. 367. Ils remportent une victoire contre les Eques qui leur cousse cher LXVI. 372. Ils sont atteints d'une peste furieuse qui cause une grande perte LXVII. 372. Ils voyent les Volsques & les Eques à leurs portes LXVIII. 373. Ils les en chassent, ainsi que du territoire de Tusculum LXXI. 376. Ils recouvrent le Capitole occupé par Herdonius 10. XVI. 398. Mœurs des anciens Rom. XVII. 400. Leur attachement pour leurs alliez XX. 403. Ils restablissent les Tusculans & défont les Eques XXI. 404. Ils les défont dans un autre combat XXIV, 408. Trou-

S

XXXVIII,

T

Tiberius

X

Z

Fin de la Table des Matieres.

TABLE
DES REMARQUES
Contenuës dans les deux Volumes.

Le premier chiffre Romain I. marque le Livre, le second Arabe 1. désigne la Remarque, le troisiéme Romain la page.

A

B

C

D

V

Fin de la Table des Remarques.

ERRATA.

Livre I. *page* 21. à la marge, *κατήφορος*, *lisez κατηφόρος*. *P.* 52. les Carnanes, *lis.* les Acarnanes. *P.* 55 Leucause, *lis.* Leucase.

Liv. V. *p.* 373. Artermision, *lis.* Artemision. P. 406. le Consul estoit occupé, *lis.* les Consuls estoient occupez.

Liv. VII *p.* 101. Segarius, *lis.* Geganius.

Liv. IX. *p.* 372. Postumius, *lis.* Ebutius.

Liv. X. *p.* 403. Alcidum, *lis* Algidum.

Remarques. *Préface p.* x 11. 111. iv *ἰνδόμην*, *lis. ἑβδόμην*. P. xv. *περίκοιλα*, *lis. περιήκοιλα*. P. v *πεντηκοστῇ*, *lis. πεντηκοστῇ*.

Liv. VIII. *p.* xix. *ἀποδυροτομήσα*, *lis. ἀποδυροτόμησα*.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien-amé GREGOIRE DUPUIS, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en main un Manuscrit, sous le titre & intitulé *Antiquitez Romaines de Denys d'Halicarnasse*, qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au public, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre en telle forme, marge, caractere, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume pendant le tems de quinze années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes : Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïssance ; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Livre en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de Titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles : Que l'impression de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de nôtre très-cher & feal Chevalier-Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit très-cher & feal Chevalier-Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville ; le tout à peine de nullité des Presentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR TEL EST NÔTRE PLAISIR. DONNÉ à Paris le vingt-deuxiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens vingt-deux, & de nôtre Regne le septiéme. Par le Roy en son Conseil, CARPOT.

Registré sur le Registre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 130. No. 150. *conformement aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du* 13. *Aoust* 1703. *A Paris le* 3. *Juillet* 1722. Signé, DELAULNE, Syndic.





